This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,085,148

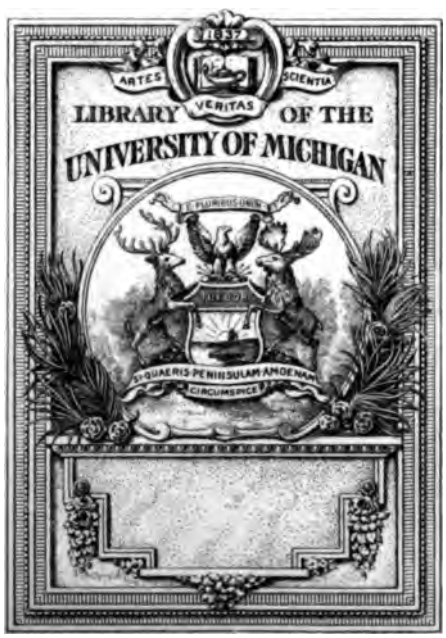
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

II
1
.R

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.* II, 15.

ONZIÈME ANNÉE.

TOME TRENTIÈME

Janvier-Avril 1886.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1886

A NOS LECTEURS.

Au moment où la Revue *entre dans sa seconde période décennale, nous nous faisons un devoir de remercier les collaborateurs à qui elle doit son succès, et les lecteurs qui l'ont suivie et soutenue. Au nombre de nos collaborateurs, nous comprenons notre éditeur, qui a toujours été plus préoccupé des services que doit rendre la* Revue *que des bénéfices qu'elle pourrait rapporter.*

Si notre entreprise a prospéré, et a continué, pendant ces dix années, de mériter au même degré les sympathies du monde lettré, elle l'a dû à la fidélité avec laquelle elle est restée attachée au programme et à l'esprit de sa fondation. Ses directeurs, MM. Fagniez et Monod, annonçaient, en 1876, l'intention de créer un recueil « destiné à publier des travaux originaux sur les diverses parties de l'histoire et à fournir des renseignements exacts et complets sur le mouvement des études historiques dans les pays étrangers aussi bien qu'en France. » Ils voulaient, tout en donnant à la Revue *un caractère littéraire qui lui assurerait des lecteurs dans le grand public, s'occuper avant tout de faire avancer la science par des recherches originales, de répandre les principes de la méthode et de la critique, et de tenir les travailleurs au courant de tout ce qui se produit de nouveau et d'important dans le vaste domaine des études historiques.*

Nous ne nous dissimulons pas les imperfections de notre œuvre et les points sur lesquels elle prête à la critique. L'histoire ancienne a été peu représentée dans nos articles de

fond; certains pays, la Grèce et la Hongrie, ont peu ou point figuré dans nos bulletins historiques; d'autres n'y figurent pas aussi souvent que nous le voudrions. Les comptes-rendus spéciaux sont trop peu nombreux et paraissent trop tard après la publication des livres qu'ils apprécient. A ceux qui seraient tentés de nous reprocher trop sévèrement des défauts dont nous avons pleine conscience, nous répondrions que le nombre de ceux qui écrivent en France sur l'histoire ancienne est très restreint, et qu'ils ont des recueils spéciaux pour publier leurs travaux; que si la Hongrie et la Grèce n'ont pas tenu dans nos bulletins la place qu'elles méritent, cette omission est due non à un oubli de notre part, mais à l'impossibilité où nous nous sommes trouvés d'obtenir de ces deux pays les correspondances que nous avions demandées et qui nous avaient été promises; que d'ailleurs nous désirons vivement contribuer à resserrer, par des relations scientifiques, les liens de sympathie qui unissent ces deux pays à la France. En ce qui concerne les comptes-rendus, il est à peu près impossible d'échapper aux deux reproches que nous avons formulés; nous nous efforçons d'atténuer les inconvénients qui résultent du retard et du petit nombre des comptes-rendus en donnant le plus d'extension possible à nos Bulletins et à notre Chronique. Nous croyons que, par le nombre et la précision des renseignements qu'elle fournit sur le mouvement historique dans les divers pays, notre Revue *l'emporte sur tous les autres recueils analogues*[1].

La Revue *a donc, dans la mesure de ses forces, réalisé le programme qu'elle s'était tracé. Elle est aussi restée fidèle à la devise qu'elle a inscrite sur son titre, à ses promesses de sincérité et d'impartialité. Ni les agitations politiques et religieuses, ni les rivalités nationales, ni les querelles d'école, de coterie ou de personnes, n'y ont trouvé d'écho. Nous avons réuni des collaborateurs appartenant à des opinions opposées et à des pays différents, qui, chacun, ont servi leur parti ou leur pays en donnant l'exemple de l'amour désintéressé de la science et de la vérité historiques.*

1. *La* Table analytique *des cinq premières années peut en faire foi, et, depuis lors, notre cadre s'est encore élargi.*

Nous pensons avoir fait œuvre de bons citoyens, en même temps que d'amis de l'histoire, en créant en France une sorte de moniteur international des sciences historiques, qui est aujourd'hui lu et consulté partout où l'on travaille sérieusement. C'est là ce qui nous a valu des adhésions si nombreuses et si variées et nous a donné, à côté de notre public spécial, qui nous lit parce qu'il a besoin de nous, un autre public plus étendu, qui nous soutient parce que nous faisons une œuvre utile. Nous espérons, pendant la nouvelle période qui s'ouvre devant nous, continuer à mériter les mêmes sympathies et le même appui, en contribuant à faire progresser la science historique, à la faire comprendre et à la faire aimer.

LA DIRECTION.

G. MONOD. CH. BÉMONT.

LES

ORIGINES GAULOISES

L'EMPIRE CELTIQUE

AU IVe SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE.

§ 1. *Étude sur les principaux textes historiques relatifs au développement du domaine géographique de la race celtique avant la décadence de la puissance militaire de cette race au IIIe s. av. J.-C.*

Si l'on s'en rapporte à l'ouvrage si connu qui est le principal titre littéraire d'Amédée Thierry, les populations celtiques de la Gaule se divisent en deux groupes : l'un, les Celtes proprement dits ou Galls, serait venu s'établir dans les régions situées à l'ouest du Rhin, entre les années 1600 et 1500 avant notre ère ; l'autre, les Kimri ou Belges, y serait arrivé entre les années 631 et 587. Ces dates ont été puisées par l'auteur dans son imagination. C'est aussi son imagination qui, transportant dans l'antiquité le nom que se donnaient les Gallois du moyen âge, lui a fait associer aux Belges les Kimri, et confondre par suite les Belges avec les Cimmériens et les Cimbres, les uns probablement Thraces, les autres certainement Germains.

La plus ancienne mention de la race celtique que nous trouvions chez les auteurs de l'antiquité date de l'an 500 ou environ avant notre ère ; elle est par conséquent postérieure de onze siècles à la date à laquelle Amédée Thierry fait commencer son récit. L'auteur de cette mention est Hécatée de Milet. Hécatée de Milet est célèbre par le conseil qu'il donna à ses compatriotes de

ne pas faire la guerre au roi des Perses[1]. C'était en l'année 500 avant notre ère. Pendant les années précédentes, de l'an 513 à l'an 501 environ, il avait parcouru la plus grande partie du monde connu des anciens; il résuma dans un ouvrage, aujourd'hui perdu, mais dont on nous a conservé des fragments, les notions qu'il avait acquises dans ses savantes pérégrinations. Cet ouvrage était intitulé Περίοδος γῆς qu'on peut traduire *Voyage autour du Monde*. Il paraît avoir été écrit entre les années 506 et 478 avant notre ère[2]. Dans les débris qui nous en sont restés, il est question deux fois des Celtes. Le plus important de ces passages nous apprend que Marseille est une ville de la Ligystique, c'est-à-dire du pays des Ligures, dans le voisinage de la Celtique. Le pays des Ligures, à cette époque reculée, renferme, outre l'Italie du nord-ouest, le bassin du Rhône, probablement à peu près tout entier, et en dehors de ce bassin une portion de la Gaule, dont on ne peut déterminer l'étendue. Un siècle et demi plus tard, au temps d'Alexandre le Grand, dans la seconde moitié du IVe siècle, la perte du Rhône, près de Bellegarde, était encore comprise dans le domaine des Ligures[3], et le long des côtes de la Méditerranée, on trouvait aussi les Ligures sur les deux rives du même fleuve[4]. Cependant, au temps d'Alexandre, l'empire celtique, très vaste déjà, est sur le point d'atteindre son plus grand développement, aux dépens de peuples divers dont les Ligures sont un des plus importants. Car la Ligystique ou Ligurie d'Hécatée est bien plus étendue à l'ouest et au nord que la Ligurie du temps de l'empire romain, c'est-à-dire que la neuvième région de l'Italie, située entre le golfe de Gênes au sud et le Pô au nord, le Var à l'ouest et le Macra à l'est[5]. Si l'on en croit un compilateur qui, au IVe siècle de notre ère, résumait des documents du Ve siècle avant J.-C., les limites de la Ligurie, à l'époque la plus reculée à

1. Hérodote, livre V, c. 36.

2. Rudolf Nicolai, *Griechische Literatur Geschichte*, t. I, p. 255, cf. Charles et Théodore Müller, *Fragmenta historicorum Graecorum*, t. I, pp. IX-XI. Max Duncker, *Geschichte des Alterthums*, t. VI (1882), p. 332, modifie légèrement ces dates.

3. Aristote, *Meteorologicorum* lib. I, c. 13, § 30. *Aristotelis opera*, édition Didot, t. III, p. 570, lignes 47-50. Johann Gustav Cuno, *Vorgeschichte Roms*, erster Theil, *Die Kelten*, p. 90.

4. Scylax de Caryanda, § 3, 4, chez Charles Müller, *Geographi graeci minores*, t. I, p. 17.

5. Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, t. III (1848), p. 542 et suiv.

laquelle ces documents puissent atteindre, auraient englobé au nord-ouest des Alpes une région beaucoup plus vaste que le bassin du Rhône, elles auraient atteint l'Océan Atlantique[1], elles auraient compris par conséquent une partie considérable de la contrée que nous désignons par le nom de Gaule; et nous ne pouvons démontrer que les Celtes eussent pénétré dans cette contrée à la date où Hécatée écrivait, l'an 500 ou environ avant J.-C. Notre incertitude disparaît un demi-siècle plus tard. Hérodote nous l'enlève dans le second livre de ses histoires, écrit entre les années 445 et 443 av. J.-C. De son temps, le Danube prenait sa source chez les Celtes, alors le peuple le plus occidental de l'Europe; et l'empire celtique, pénétrant jusqu'en Espagne, comprenant par conséquent au nord des Ligures la portion la plus grande de ce qui fut plus tard la Gaule romaine, touchait les *Cynesii*, appelés ailleurs par Hérodote les Cynètes, qui sont les habitants de la province moderne des Algarves[2], en Portugal. Cette formule, que les Celtes sont le peuple chez lequel le Danube prend naissance, qu'ils habitent à l'extrême occident et qu'ils sont les voisins des Cynètes, exprime aux yeux d'Hérodote une doctrine courante, il la répète dans son quatrième livre écrit entre les années 443 et 431[3]. Mais, avant l'apparition de cette formule, toute preuve historique nous manque de la présence des Celtes en Gaule, et l'apparition de cette formule est postérieure au milieu du ve siècle avant J.-C.[4]. Probablement l'empire celtique, quelque temps avant Hérodote, était encore une région de peu d'étendue, au nord des Alpes, dans le pays qui forma plus tard le Norique, la Vindélicie et les *agri decumates :* le Danube prend sa source à la frontière occidentale de la Vindélicie.

1. Festus Avienus, *Ora maritima*, vers 130-157, 196-198. Cf. Muellenhof, *Deutsche Alterthumskunde*, p. 95. Cet auteur, sans démontrer tout ce qu'il affirme, a fait sur Avienus un travail d'une grande valeur.

2. Hérodote, livre II, c. 33, § 3.

3. Hérodote, livre IV, c. 49, § 4. Cf. Callimaque, *In Delum*, 174.

4. Il n'est nullement démontré que les mots *Albion* et *Jerne*, qu'on trouve employés comme ethniques chez Avienus, *Ora maritima*, vers 111, 112 et suivants, noms primitifs de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, soient d'origine celtique, comme dit Muellenhof, *Deutsche Alterthumskunde*, p. 96, cf. 83. Si l'on admet avec lui que le plus ancien nom des îles Britanniques est Πρεττανικαί, Prettaniques, avec un *p* initial, on est obligé d'admettre que ce nom est identique à *Cruitnech*, nom irlandais des Pictes. Or, suivant M. Rhys, *Early Britain, Celtic Britain*, p. 159, les Pictes ne sont pas des Celtes.

C'est probablement la monarchie qui donna aux Celtes l'unité militaire que la Grèce dut à Philippe et à son fils Alexandre ; une tradition, recueillie par Tite-Live, nous apprend le nom d'un des grands rois dont le génie fit acquérir aux Celtes une puissance qui, pendant plus d'un siècle, fut la première de l'Europe : il s'appelait *Ambigatos*. Il est postérieur à Hérodote ; quand il monta sur le trône, vers l'an 400 ou environ avant notre ère, les Celtes étaient déjà maîtres de la Gaule septentrionale et occidentale ; déjà ils occupaient une partie de l'Espagne, où ils dominaient[1] ; *Ambigatos* ajouta de nouvelles conquêtes aux précédentes ; une de ses armées s'empara de l'Italie du nord, elle pénétra jusqu'à Rome ; une autre soumit à son joug une portion du pays qu'après la chute de l'empire gaulois les Romains appelèrent Germanie, elle conquit les contrées montagneuses qui forment aujourd'hui la Bohême et le centre de l'Allemagne[2]. *Ambigatos* dut à ses succès le surnom de tout-puissant, « *Biturix*, » confondu plus tard avec un nom de peuple de la Gaule au Ier siècle avant notre ère. Il régnait vers l'année 400. L'unité monarchique semble avoir assuré le maintien et le développement pour ainsi dire irrésistible de la puissance celtique jusque vers le commencement du IIIe s. avant notre ère. C'est en l'année 283 que nous voyons pour la première fois les limites du territoire celtique reculer devant les agrandissements de la puissance romaine ; dans le territoire des Sênons d'Italie une colonie romaine est fondée. Dans le siècle précédent, les Celtes s'étaient emparés de la Pannonie et leurs victoires sur les Illyriens avaient fait d'eux les voisins de la Thrace et des États de Philippe, roi de Macédoine, puis d'Alexandre le Grand[3]. Au commencement du IIIe siècle, l'empire celtique ou gaulois s'étendait de la Thrace à l'Océan Atlantique, comprenait la plus grande partie de l'Espagne[4], une grande partie de la Gaule au nord des Cévennes et du bassin du Rhône, une portion consi-

1. Cette conquête n'était pas ancienne alors. Voir chez Muellenhof, *Deutsche Alterthumskunde*, p. 97-176 et surtout 106-108, une étude sur l'Espagne avant l'invasion celtique.

2. Tite-Live, livre V, c. 34.

3. Strabon, livre VII, c. 5, § 11, édition Didot, p. 264. Cf. Justin, livre XXIV, c. 4 ; Théopompe, fragment 41 : Müller, *Fragmenta historicorum Graecorum*, t. I, p. 284-285.

4. Ephore, fragment 43 : Müller, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. I, p. 245, cf. Strabon, édition Didot, p. 165, lignes 37-40. Voyez aussi Eratosthènes, cité par Strabon, livre II, c. 4, § 4, édition Didot, p. 88, l. 23.

dérable, sinon la totalité de la Germanie, le bassin du Danube, sauf sa portion la plus orientale, et presque toute l'Italie du nord. Qu'aurait été, en 283, la puissance romaine en face d'un empire aussi vaste, si l'unité celtique n'eût déjà été désagrégée? De cette absence d'unité, on eut la preuve quelques années après, quand les conquêtes celtiques, se poursuivant à l'Orient sur les ruines de l'empire d'Alexandre, eurent pour résultat la création d'États indépendants en Thrace et dans la portion de l'Asie Mineure, qui prit dès lors le nom de Galatie. Ainsi, de l'an 445 environ à l'an 300, nous voyons se développer devant nous un empire gaulois, unitaire et monarchique, qui, vers l'année 300, perd cette unité et se dissout, comme l'empire d'Alexandre, en un certain nombre d'États indépendants; ses développements orientaux, résultat de vieilles mœurs guerrières, donnent un dernier éclat à un édifice qui s'écroule de toutes parts. La conquête du territoire des Sênons d'Italie par les Romains reste sans vengeance; la domination celtique en Espagne fait place à celle des Carthaginois[1]. Les Germains se soulèvent; les Grecs, vaincus et terrifiés, reprennent courage; les Romains continuent leurs conquêtes, et pour les Celtes, habitués à la victoire, les revers succèdent aux revers; mais leur résistance n'a pas encore perdu son dernier asile.

Parmi les faits importants qui ont signalé le début de cette décadence, un des moins connus est la révolte des Germains. La domination gauloise en Germanie, pendant la période où la race celtique exerça la plus grande puissance sur le continent, c'est-à-dire pendant le IVe siècle avant notre ère, ne peut être contestée; elle explique la confusion faite jusqu'à César entre les Gaulois et les Germains par les auteurs grecs et romains; elle fait comprendre le maintien traditionnel de cette confusion chez plusieurs écrivains, conservateurs d'habitudes devenues classiques, et qui refusaient d'admettre dans leur langue l'expression des découvertes ethnographiques dues au génie administratif des Romains. On sait que les Grecs se sont servis exclusivement du mot Κελτός, Celte, pour désigner la race celtique jusqu'à l'invasion qui commença en l'année 281. De cette invasion date le mot Γαλάτης, Galate, dès lors synonyme du substantif Κελτός, Celte, et que les écrivains grecs emploient concurremment avec lui pour exprimer

1. Polybe, livre II, c. 1, 13, 36; livre III, c. 13-17 : 2e édit. de Didot, p. 68, 76, 93, 127-130; Diodore de Sicile, livre XXV, fragm. 9, 10; édit. Didot, t. II, p. 458.

la même idée. Or, pour Diodore de Sicile, qui écrit comme on le sait peu après la mort de César, les Germains, vaincus par César dans son expédition au delà du Rhin, en l'année 55, sont des Galates[1]. Non seulement Dion Cassius donne le nom de Κελτός, Celte, aux Gaulois cisalpins, en guerre avec les Romains au IVe siècle avant notre ère[2], mais il l'attribue systématiquement aux populations qu'avec César nous appelons germaniques et qui interviennent dans son récit à partir de l'an 55 avant notre ère. Les Tenctères et les Usipètes, Germains, comme nous le savons, sont suivant lui des peuples celtiques, et le Rhin sépare de la Galatie ou Gaule les Celtes[3]. Il parle ailleurs des Celtes qu'on appelle Germains et qui, ayant occupé la Celtique voisine du Rhin, lui ont fait donner le nom de Germanie[4]. Dion Cassius écrivait au IIIe siècle de notre ère, entre les années 211 et 222 environ. Pour bien comprendre sa doctrine, il peut être utile de voir comment s'exprime sur le même sujet deux siècles plus tôt le célèbre érudit grec Denys d'Halicarnasse. Cet auteur appelle celtique le pays d'où sont venus au commencement du IVe siècle les Gaulois qui ont pris Rome[5], et il dit plus loin qu'au temps où il écrit, la Celtique est délimitée par les Alpes, par les Pyrénées, par l'Océan, par la région qu'habitent les Scythes et les Thraces et par la mer Pontique, que nous appelons aujourd'hui mer Noire. C'est, ajoute-t-il, à peu près le quart de l'Europe. La Celtique, continue-t-il, est divisée en deux parties égales par le Rhin ; la portion orientale s'appelle Germanie, et la portion occidentale Galatie[6]. Nous citerons encore un passage de Cicéron. Une des reliques précieuses qui rappelait à l'orgueil romain le triomphe de Marius sur les Cimbres était un bouclier, *scutum cimbricum*. Sur ce bouclier était peint un guerrier faisant la grimace et tirant

1. Diodore de Sicile, livre V, c. 25, § 4, édition Didot, t. I, p. 269, cf. César, *De bello gallico*, liv. IV, c. 16-19.

2. Édition d'Immanuel Bekker, t. I, p. 27, fragment 34.

3. Dion Cassius, livre XXXIX, c. 47, 49, édition Bekker, t. I, pp. 205, 206. Cf. Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. IV, pp. 286, 287, 290, 291 ; Zeuss, *Die Deutschen*, p. 89.

4. Dion Cassius, livre LIII, c. 12, § 6, édition Bekker, t. II, p. 37.

5. Denys d'Halicarnasse, livre XIII, c. 10 ; éd. Teubner-Kiessling, t. IV, p. 196.

6. Denys d'Halicarnasse, liv. XIV, c. 1 ; éd. Teubner-Kiessling, t. IV, pp. 198, 199. On pourrait encore citer : Plutarque, Marius, XI, 6, éd. Didot, p. 490 ; le *Corpus inscriptionum graecarum*, t. II, n° 2058. Comparez le nom gaulois de la ville de Carrodunum, en Scythie, chez Ptolémée, III, 5, 30. Voyez Ch. Mueller, *Cl. Ptolemaei geographia*, p. 434.

la langue pour narguer l'ennemi. Or, qu'était ce guerrier? un Germain? non ; un Gaulois, dit Cicéron : *Gallus*, équivalent latin du grec Κελτός, Celte. Ainsi, les Cimbres sont encore des Gaulois pour Cicéron quand il écrit son *De oratore* l'an 55 avant notre ère[1], l'année même où César jeta un pont sur le Rhin et où, pour la première fois, les armées romaines pénétrèrent en Germanie. La même erreur est reproduite par Salluste environ quinze ans plus tard[2]. A cette époque, on ne savait pas bien encore à Rome qu'il existât, au nord-est des contrées occupées par les Celtes ou Gaulois, une autre race, obscure jusque-là, celle des Germains, à laquelle appartenaient les Cimbres, comme le reconnut plus tard Auguste dans la célèbre inscription d'Ancyre, comme le répètent Tacite et Pline[3].

C'est que, si la race germanique est ancienne, si elle remonte à la même antiquité que les autres grandes familles de souche indo-européenne, comme les Grecs ou les Celtes, son indépendance, au Ier siècle avant notre ère, était un phénomène relativement nouveau, accompli depuis les grands travaux historiques et géographiques des Grecs du Ve et du IVe siècle, depuis la dislocation de ce vaste empire celtique qui, suivant Ephore, contemporain d'Alexandre le Grand, constitue une des quatre grandes sections du monde barbare, vis-à-vis l'Inde, entre l'Ethiopie et la Scythie[4].

Ce fut probablement au IIIe siècle que les Germains secouèrent le joug ; mais les Gaulois ou Celtes occupèrent longtemps encore une portion notable des contrées qui depuis se sont appelées Germanie, et qui sont situées au nord du haut Danube, à l'est du Rhin. Quand Tacite écrivit sa *Germania*, à la fin du Ier siècle de notre ère, on conservait encore la mémoire d'un temps où les Helvètes habitaient entre le Rhin au sud-ouest et le Main au nord, c'est-à-dire dans le grand-duché de Bade, le Wurtemberg et une partie de la Bavière septentrionale[5], et où le domaine des Boies, dont Bologne en Italie fut une colonie[6], comprenait, non seulement une partie du Norique et de la Pannonie[7], c'est-à-dire

1. *De oratore*, livre II, chap. LXVI, § 266.
2. *Jugurtha*, c. 114.
3. Voir l'étude faite sur ce point par Zeuss, *Die Deutschen*, p. 141-146.
4. Ephore, fragment 38. *Fragmenta historicorum graecorum*, t. I, p. 244.
5. Tacite, *Germania*, 28.
6. Tite-Live, livre XXXVII, c. 57 ; cf. livre V, c. 35.
7. Strabon, livre IV, c. 6, § 8 ; édition Didot, p. 171, l. 36 ; livre V, c. 1, § 6 ;

la Bavière orientale, l'Autriche et le nord-ouest de la Hongrie, mais aussi le bassin du haut Elbe; la Bohême porte encore leur nom[1]. Ils en restaient maîtres vers la fin du IIe siècle avant notre ère, quand eut lieu l'invasion des Cimbres[2]. César raconte que de son temps, au milieu du Ier siècle avant J.-C., un rameau d'un peuple gaulois, les Volcae étaient toujours établis au centre de la Germanie, dans une de ses régions les plus fertiles, et s'y maintenaient indépendants par la puissance de leurs armes[3], tandis qu'un siècle et demi plus tard les Cotini, dernier peuple gaulois qui, en Germanie, ait conservé un débris d'indépendance, sont réduits à exploiter le minerai de fer des montagnes sauvages et incultes de la Silésie, dernier asile de l'ombre de liberté qu'ils conservent en payant tribut à leurs voisins, alors leurs maîtres, autrefois leurs sujets[4].

§ 2. *La domination celtique en Germanie attestée par les noms géographiques gaulois qui persistent en Germanie au IIe siècle de notre ère.*

Les monuments de la domination gauloise en Germanie sont de deux sortes : les uns appartiennent à la nomenclature géographique la plus ancienne de cette contrée, telle que nous la fait connaître principalement Ptolémée, dans la première moitié du IIe siècle de notre ère; les autres consistent en certains mots du vocabulaire des langues germaniques. Nous commencerons par la nomenclature géographique. Il n'y a pas à insister beaucoup sur les noms celtiques ou gaulois, par exemple : 1° de la grande chaîne de montagnes qui forme d'abord entre la Méditerranée et l'Océan la ligne de partage des eaux, ensuite la limite septentrionale de la Bohême : Αρκύνια ὄρη, chez Aristote[5], Hercynia chez César[6]; 2° des montagnes qui délimitent la Bohême au

p. 177, l. 15-19; livre VII, c. 1, § 5, p. 243, l. 9; c. 3, § 2, p. 246, l. 10; § 11, p. 252, l. 28; c. 5, § 2, p. 260, l. 24-26; § 6, p. 262, l. 21-22.

1. Tacite, *Germania*, 28.

2. Strabon, liv. VII, c. 2, § 3; édition Didot, p. 244, l. 6-9.

3. *De bello gallico*, livre VI, c. 24.

4. Tacite, *Germania*, c. 43, 3e édition de Schweizer-Sidler.

5. *Meteorologicorum* lib. I, c. 13, § 20. *Aristotelis opera*, édition Didot, t. III, p. 569, l. 49. Ce nom veut dire en gaulois « très haut. »

6. *De bello gallico*, livre VI, c. 24, § 2; c. 25.

sud-ouest et qu'on appelle aujourd'hui Boehmer Wald, forêt *Gabreta*, au Ier et au IIe siècle après J.-C.[1]. Le plus intéressant, ce sont les noms celtiques d'une partie des villes de Germanie, dont Ptolémée nous donne la liste au IIe siècle de notre ère. Au moment où ce géographe tient la plume, il y a longtemps que les Gaulois ne dominent plus en Germanie; depuis trois siècles, leur suprématie n'y est plus qu'un souvenir, et il y a déjà quatre siècles que leur empire a commencé à s'écrouler. Mais plusieurs des villes fondées par eux conservent encore le nom qu'ils leur ont donné. En effet, les Gaulois ou Celtes n'étaient pas, comme certains historiens ont l'air de le croire, un peuple instable et vagabond, changeant sans cesse ses résidences, comme les sujets de son orgueil. Ce peuple était à la fois conquérant et colonisateur; il a fondé non seulement Paris et Londres, mais Vienne, en Autriche. L'Italie lui doit une de ses capitales, Milan; et il a donné aux Serbes leur capitale, Belgrade, l'antique *Singidunum*. En Germanie, l'établissement des Celtes a eu le même caractère de stabilité que dans le reste de leur empire. Les villes de Germanie, dont le nom, au temps de Ptolémée, rappelait leur souvenir, étaient situées, les unes dans la région orientale voisine de la Sarmatie, les autres dans la région occidentale voisine de la Gaule romaine. A la première région appartenait *Eburodunum*[2], aujourd'hui Brünn ou Hradisch en Moravie, dans le bassin de la March, affluent de gauche du moyen Danube; *Carrodunum*, aujourd'hui Zarnowice, sur la Pilca, dans la Pologne russe, ou Cracovie dans la Pologne autrichienne[3], tous deux dans le bassin de la Vistule; *Melio-dunum*, dans les environs de Troppau, Silésie autrichienne[4]; *Budo-rigum*[5] et *Lugi-*

1. Strabon, livre VII, c. 2, § 5; édition Didot, p. 243, l. 15. Ptolémée, II, 11, § 5, 7. Ce nom veut dire en gaulois « endroit où il y a des chèvres. »

2. Ptolémée, liv. II, c. 11, § 30. Cf. Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, t. III, p. 418; Ch. Mueller, *Cl. Ptolemaei geographia*, t. I, p. 275, cf. 273. Ce nom est le même que le nom ancien d'Yverdun, canton de Vaud.

3. Ptolémée, liv. II, c. 11, § 29; cf. Forbiger, t. III, p. 415; suivant Ch. Mueller, *Cl. Ptolemaei geographia*, I, 274, Krappvitz sur l'Oder. Les Gaulois avaient fondé deux autres *Carro-dunum*, 1° en Pannonie supérieure, aujourd'hui en Hongrie, près du confluent de la Mur et de la Drave; Ptolémée, liv. II, c. 15, § 5; cf. Forbiger, t. III, p. 482; *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, p. 507; 2° en Sarmatie; aujourd'hui dans la Russie méridionale, près du Dniéper; Ptolémée, liv. III, c. 5, § 30; cf. Forbiger, t. III, p. 1131; Ch. Mueller, *Cl. Ptolemaei geographia*, t. I, p. 434.

4. Ptolémée, liv. II, c. 11, § 29; cf. Forbiger, t. III, p. 418.

5. Ptolémée, liv. II, c. 11, § 28; Forbiger, t. III, p. 415. *Rigo-*, second terme

dunum[1], tous les deux dans la Silésie prussienne, l'un à Ratibor ou aux environs, l'autre probablement identique à Liegnitz; ces trois dernières localités sont situées dans le bassin de l'Oder, et la troisième paraît avoir été un peu au nord-ouest de Breslau. Comme *Eburodunum*, elles appartiennent à la portion de la Celtique qui, suivant Ephore au IVe siècle avant notre ère, et Denys d'Halicarnasse au Ier, est voisine des Scythes. Passons maintenant à la région qui se rapproche de la rive droite du Rhin. Nous commencerons par le nord. Entre le Rhin et le Weser, Ptolémée nous fait connaître un nom de ville inconstestablement celtique. C'est celui de *Medio-lanium*, aujourd'hui Meteln-an-der-Vecht en Westphalie, près de Munster[2]. On peut en rapprocher le nom du *saltus teuto-burgiensis* dans la même région; il est mentionné par Tacite dans le récit d'événements qui se rap-

du composé, se rencontre comme premier terme dans les noms de lieu, *Rigodunum* en Grande-Bretagne; Ptolémée, liv. II, c. 3, § 16; *Rigo-dulum* en Gaule, entre Trèves et Mayence, Tacite, *Histoires*, livre IV, c. 71: cf. Forbiger, t. III, p. 246; *Rigo-magus*, sur la route d'Andernach à Bonn, Ammien Marcellin, livre XVI, c. 3; Table de Peutinger, chez Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 53; cf. Forbiger, t. III, p. 248. Le thème *rigo-* a une variante, *rego-*, troisième terme du composé *Duro-icoregum*, qui est le nom d'une station romaine sur la route de Cassel à Amiens, Desjardins, *Géographie... d'après la Table de Peutinger*, p. 93.

1. Ptolémée, liv. II, c. 11, § 28; cf. Forbiger, t. III, pp. 413, 414; Foerstemann, *Ortsnamen*, deuxième édition, col. 1024; Ch. Mueller, *Cl. Ptolemaei geographia*, t. I, p. 270.

2. Les textes du temps de l'empire romain nous font connaître, dans les régions celtiques soumises à la domination romaine, sept localités appelées *Mediolanium* ou avec une légère variante orthographique *Mediolanum*. L'une est connue dès le temps de la République romaine; c'est Milan qui semble avoir été fondé dès le IVe siècle, Tite-Live, livre V, c. 34, et qui fut pris par les Romains dès l'an 222 avant J.-C.; Polybe, livre II, c. 34; *Corpus Inscriptionum latinarum*, t. V, p. 634. Les six autres se trouvent: un en Grande-Bretagne; Ptolémée, livre II, c. 3, § 18; *Itinéraire d'Antonin*, pp. 469, 481, 482; cinq en Gaule, ce sont: Châteaumeillant, Cher, *Table de Peutinger*, chez Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la table de Peutinger*, p. 299; Evreux, Ptolémée, livre II, c. 8, § 11; Desjardins, *Géographie...*, p. 149; Saintes, Strabon, livre IV, c. 2, § 1; Ptolémée, livre II, c. 7, § 7; Desjardins, *Géographie...*, p. 263. La situation exacte des deux derniers *Mediolanum* de Gaule n'est pas bien déterminée; l'un était sur la rive gauche du Rhin, *Itinéraire d'Antonin*, p. 375; l'autre près de Roanne, Loire: *Table de Peutinger*, Desjardins, *Géographie...*, p. 281. M. Ch. Mueller, *Cl. Ptolemaei geographia*, t. I, p. 268, prétend que Mediolanium doit être effacé du chapitre que Ptolémée a consacré à la Germanie. Cette doctrine, que le savant éditeur emprunte à Uckert, ne me paraît nullement justifiée.

portent à l'an 15 de notre ère[1]. Ce nom suppose un nom de forteresse, *Teuto-burgium*, qui est hybride: le second élément est le germanique *burgis*, château fort, dont la forme gauloise est *briga*, mais le premier terme est celtique; en germanique, il faudrait *theudo-*, ou *deudo-* comme Strabon a écrit dans le composé *Deudo-rix*, nom d'un chef Sugambre[2]. La vallée du Mein nous offre sur la rive droite de cette rivière *Loco-ritum*, aujourd'hui suivant les uns Lohr, suivant les autres Gemünden en Bavière[3], *Sego-dunum*, qui paraît être Augsbourg[4]; *Devona*, aujourd'hui Schweinfurt, en Bavière comme les villes précédentes[5]. Sur la rive gauche du moyen Danube, *Anavum*, en Hongrie, entre Comorn et Pesth, porte aussi un nom celtique[6]. Un nom celtique est encore celui de *Taro-dunum*, dans l'angle formé par la rive droite du Rhin, au nord de la Suisse[7]. On croit retrouver cette ville dans Mark-Zarten, près de Fribourg-en-Brisgau, grand-duché de Bade. Les Germains conquérants ont remplacé par des noms nouveaux ceux de la plupart de ces villes, mais deux des noms actuels ne sont que les noms anciens déformés par l'application des lois de la langue des vainqueurs. *Meteln* n'est autre chose que *Mediolanum* prononcé à l'allemande; il y a entre *Tarodunum* et *Zarten* la même relation. La forme actuelle des noms que portent aujourd'hui un affluent

1. Tacite, *Annales*, livre I, c. 60.

2. Strabon, livre VII, c. 1, § 4; édition Didot, p. 242, l. 32. *Teutos* est un mot gaulois qui a fourni le premier terme du nom d'homme *Teuto-matus*, César, livre VII, c. 31, 46, et dont la variante *Toutos* est employée comme nom d'homme dans une inscription du musée de Klagenfurt, *Corpus inscr. lat.*, III, 4906.

3. *Ritum*, en gaulois, veut dire gué; comparez *Augusto-ritum*, aujourd'hui Limoges. Le nom allemand est *furt*, chez Ptolémée φοῦρδον dans Τουλί-φουρδον et Λούπ-φουρδον, livre II, c. 11, § 28. *Loco-ritum* est mentionné par Ptolémée, livre II, c. 11, § 29; cf. Forbiger, t. III, p. 422, et Ch. Mueller, *Cl. Ptolemaei geographia*, I, 272.

4. Ptolémée, livre II, c. 11, § 29; Forbiger, t. III, p. 422, et Ch. Mueller, *Cl. Ptolemaei geographia*, I, 273.

5. Ptolémée, livre II, c. 11, § 29; Forbiger, t. III, p. 422. Ce nom ne diffère que par une variante dialectale, *i* = *é*, de *Divona*, ancien nom de la ville de Cahors; Ausone, *Clarae urbes*, XIV, v. 32; comparez aussi Devana, nom de ville de Grande-Bretagne (Ptolémée, livre II, c. 3, § 19), qui ne se distingue du nom de ville germanique que par la voyelle du suffixe. Ces mots dérivent d'un thème *divo-*, *devo-*, *deva-*; comparez les noms de *Divo-durum*, Metz, et de *Deva*, rivière de Grande-Bretagne.

6. Ptolémée, livre II, c. 11, § 30; cf. Foerstemann, *Ortsnamen*, deuxième édition, col. 77, et Zeuss, *Grammatica celtica*, deuxième édition, p. VII.

7. Ptolémée, livre II, c. 11, p. 30. Cf. Forbiger, t. III, p. 426.

du Main et trois affluents du Danube offre le même rapport avec la forme primitive à laquelle ces noms remontent. Le *Tauber*, petite rivière qui, après avoir traversé une partie de la Bavière, du Wurtemberg et du grand-duché de Bade, vient se jeter dans le Main, s'appelle *Dubra*, chez le géographe de Ravenne[1], et l'on reconnaît dans ce nom un mot celtique qui veut dire « eau[2]. » Le Danube a, en Bavière, trois affluents de gauche, qui s'appellent aujourd'hui *Laber*, on écrivait au moyen âge *Labara;* c'est un mot gaulois dont le sens est « qui parle, » ou si l'on veut « qui murmure, » et les Gaulois, qui ont laissé en Allemagne ce monument de leur langue, avaient porté aussi ce mot en Italie, comme l'atteste, au Ier siècle de notre ère, Silius Italicus[3].

§ 3. *Les lois grammaticales du celtique établissent qu'il est proche parent du latin et parent fort éloigné du germanique.*

La seule partie de la Germanie où la nomenclature géographique, soit du temps de l'empire romain, soit moderne, n'offre pas trace de langue celtique est la région du nord-est, qui commence au Weser, comprend les bassins du bas Elbe et du bas Oder, et a pour limite à l'orient la basse Vistule. Un certain nombre de savants croient que cette région était, au IVe siècle, le refuge de l'indépendance germanique. Elle avait sur la mer du Nord une certaine étendue de côtes que, dans la seconde moitié de ce siècle, Pythéas visita et qu'il considérait comme une partie de la Scythie[4]. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que les langues germaniques portent toutes, dans leur vocabulaire, la trace d'une

1. On croit que le géographe de Ravenne écrivait au IXe siècle et que la base de son travail est un traité composé en grec au VIIe siècle. Teuffel, *Geschichte der rœmischen literatur*, troisième édition, p. 1183.

2. En irlandais *dobur*, en gaulois *dubro-* dans le composé *Verno-dubrum*, Pline, livre III, § 32, nom d'une rivière qui s'appelle aujourd'hui Verdouble, Longnon, *Atlas historique de la France*, première livraison, texte, p. 32. Voyez Zeuss, *Grammatica celtica*, deuxième édition, p. 136, note. Cf. Foerstemann, *Die deutschen Ortsnamen*, deuxième édition, col. 487.

3. Inferias caesis mactat Labarumque Padumque, *Punicorum liber* IV, v. 232. Cf. Zeuss, *Grammatica celtica*, deuxième édition, p. 3; et Foerstemann, *Ortsnamen*, deuxième édition, col. 952, 953.

4. Voyez Karl Müllenhoff, *Deutsche Alterthumskunde*, pp. 479 et suivantes; cf. Kiepert, *Lehrbuch der alten Geographie*, p. 540, note 3.

période historique où les Germains et les Celtes constituaient la même société politique et où, dans cette civilisation barbare, pour employer la langue des Grecs et des Romains, les Celtes dominaient les Germains asservis[1].

Pour bien comprendre ce que nous voulons dire, il faut d'abord considérer les faits qui établissent l'intime parenté du celtique avec le latin, et qui séparent le celtique du germanique. Ces faits consistent dans certaines lois grammaticales que le celtique possède en commun, tantôt avec le latin et avec d'autres langues, tantôt avec le latin seul, et auxquelles les langues germaniques opposent des lois différentes, tandis que, entre le vocabulaire germanique et le vocabulaire celtique, il y a de curieuses analogies : le celtique et le germanique ont emprunté l'un à l'autre un certain nombre de mots que leurs vocabulaires possèdent en commun et qu'on ne trouve pas dans les autres langues indo-européennes.

Le celtique et le latin, d'une part, le germanique, de l'autre, se rattachent à une souche commune, qui est l'indo-européen. Mais le celtique et le latin ont entre eux une parenté plus proche que n'est leur parenté avec le germanique. Premièrement, l'observation de divers faits grammaticaux nous montre les langues indo-européennes divisées en deux groupes dont la composition varie, mais le celtique est presque toujours dans un groupe différent du groupe où nous rencontrons le germanique.

Ainsi, à partir de leur séparation du tronc commun, les langues indo-européennes d'Europe ont été atteintes, si l'on nous permet cette expression, d'une sorte de maladie ou d'affection dialectale dont l'effet a été d'étendre au nominatif pluriel des thèmes nominaux en *-o-* la désinence caractéristique des pronoms. La désinence primitive pour ce cas, lorsqu'il s'agissait de thèmes nominaux en *-o-*, était *-ōs* par *o* long. Les pronoms substituaient à cette désinence *-oi*. La déviation européenne à cette loi a consisté à terminer en *-oi* le nominatif pluriel des thèmes nominaux en *o-*. On dit en lituanien *vilcai*, « des loups, » en vieux slave ce mot est *vluci*, pour un plus ancien *vlucoi*, en grec λύκοι; le latin

1. Ainsi s'explique le passage où Florus, abréviateur de Tite-Live, copiant cet auteur, qui copiait lui-même un auteur plus ancien, donne la Gaule pour pays d'origine aux Cimbres et aux Teutons. Il sera plus loin question de ce texte.

archaïque *poploe*, plus tard *populi*, s'explique par un primitif *poploi*[1]: en gaulois archaïque, on trouve *knoi*, « les fils[2], » nom. pl. de *cnos*, et cette désinence gauloise *oi-* a eu le même sort que la désinence correspondante du latin, elle s'est changée en *-i* final. Cet *-i* est devenu interne au moyen âge : en irlandais *maic*, « les fils, » = *maqui;* en gallois *gwyr*, « les hommes, » = *viri*, pluriel de *gwr*, « homme[3]. »

Le germanique a échappé à cette affection dialectale. Il conserve *s* final au nominatif pluriel des thèmes nominaux en *o-;* en même temps, il a une tendance à remplacer par un *â* long l'*ô* long primitif de cette désinence. On sait que cette tendance a triomphé en sanscrit, où l'on dit par exemple *açvâs*, « les chevaux, » pour *ekvōs*. En gothique *-ôs* persiste : *fiskôs*, « des poissons; » en vieux saxon, on prononce *-ôs* et *-âs*, *fiskôs*, *fiskâs;* ailleurs, l'*a* domine exclusivement, *fiscăs* en anglo-saxon, *fiskăr* avec *r* = *s* en vieux scandinave, l'*a* est devenu bref dans ces deux langues; il est resté long dans le vieux haut allemand, qui a perdu l'*s* final, *viskâ*. Ce sont là des nuances dialectales propres au germanique, et toutes s'expliquent par une désinence primitive en *-ôs*, qui est indo-européenne, et à laquelle d'autres langues, parmi lesquelles le celtique, ont substitué la désinence pronominale *-oi*.

Une partie des langues indo-européennes d'Europe nous offrent une autre affection dialectale. Elle consiste à distinguer l'adjectif du nom en combinant l'adjectif avec un pronom. Le thème de l'adjectif forme le premier terme d'un composé asyntactique dont le second terme est un pronom. Cet usage est propre au germanique et au slave. Il n'est connu ni en grec, ni en latin, ni en celtique. Ce n'est pas ici le lieu d'approfondir ce point de grammaire[4]. Nous nous bornerons à appeler l'attention de notre lecteur sur la désinence du datif singulier de l'adjectif germanique.

1. Bücheler, *Précis de la déclinaison latine*, traduit par L. Havet, p. 60.

2. *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. II, planches, inscriptions gauloises, n° 10.

3. Cette invasion de la déclinaison pronominale dans le domaine de la déclinaison nominale s'étend aux thèmes en *a-* : en grec χῶραι dès une époque préhistorique; en latin, à une date relativement récente, en l'an 186 avant notre ère, *tabelai*, plus tard *tabulae*. Bücheler, *Précis de la déclinaison latine*, traduit par Havet, pp. 58, 59. Sénatus-consulte des Bacchanales, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. I, p. 43, n° 196, ligne 30.

4. On peut consulter Bopp, *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, traduction de M. Bréal, t. II, pp. 152 et suivantes.

En gothique, *blinds*, « aveugle, » fait au datif singulier *blindamma*; en vieil allemand *plinter*, qui a le même sens, fait au datif singulier *plintemu*, qui est devenu en allemand moderne *blindem*. La désinence *-mma*, *-mu*, *-m* est identique à celle du pronom qui veut dire celui-ci ou celui-là, et dont le datif est en gothique *thamma*, en vieux haut allemand *demu*, en allemand moderne *dem*. De même, en vieux slave, le thème *dobru*, « bon, » nous offre le datif singulier *dobrumu*. Ce datif n'est indo-européen que lorsqu'il s'agit des pronoms; au gothique *tha-mma*, comparez le correspondant sanscrit *ta-smai*. Dans *ta-smai*, il y a deux éléments pronominaux : *ta* est le premier, *sma* est le second, *i* est la désinence casuelle. Non seulement le grec et le latin n'ont pas étendu à la déclinaison des adjectifs l'emploi du pronom annexe *-sma*, mais ils l'ont fait disparaître de la déclinaison pronominale; comparez à l'allemand *dem* et au sanscrit *tasmai*, le grec τῷ et le latin *ti* dans *is-ti*. La même loi s'étend au celtique, la déclinaison de l'article irlandais l'établit, son datif singulier masculin a été primitivement *sin-du*, composé dont le second terme = τῷ.

L'étude du datif pluriel de la déclinaison nominale nous offre un autre exemple d'un groupement analogue des langues indo-européennes. Au datif pluriel, le vieux slave, le lituanien et le germanique s'accordent pour caractériser ce cas par une désinence dont l'*m* est la consonne caractéristique, « aux loups » se dit en vieux slave *vlucomu*, en lituanien *vilkams*, en gothique *vulfam;* l'*m* final du gothique se retrouve en vieux haut allemand, en anglo-saxon, en vieux frison, en vieux scandinave; le vieux saxon l'a remplacé par un *n*[1]. Le celtique, comme les autres langues indo-européennes d'Europe et d'Asie, ignore cette façon de former le datif.

Enfin le germanique s'est créé une place à part au milieu des langues indo-européennes par l'excessive pauvreté de sa conjugaison, qui ne connaît que trois temps : le présent et deux temps passés, qui a perdu notamment l'imparfait ou présent secondaire, le futur et l'aoriste sigmatique, et qui n'a pas eu la force de réparer ces pertes à l'aide de temps composés nouveaux, sauf prétérit dental excepté. Les phénomènes dialectaux, dont nous avons

1. Moritz Heine, *Kurze Grammatik der altgermanischen Dialecte*, pp. 75 et suivantes.

parlé jusqu'ici, nous montrent le germanique placé dans des groupes différents de ceux auxquels le celtique appartient. Ici le germanique tient une place à part et forme à lui seul un groupe distingué par la pauvreté de sa conjugaison, tandis que le celtique partage la richesse commune. Prenons comme exemple le futur sigmatique. Il est indo-européen ; il est commun au sanscrit, au zend, au grec, au latin archaïque, au vieil irlandais, au vieux slave et au lituanien. Nous nous bornerons à citer le grec στείξω de στείχω ; le vieil irlandais *tiasu* de *tiagu*, « je vais, » le latin archaïque *faxo*, « je ferai. » Il n'y en a pas trace dans le germanique. Tel a été aussi le sort de l'aoriste sigmatique que possèdent le sanscrit, le zend, le grec, le vieux slave et le latin. Nous citerons le grec ἔλεξα, le latin *sumpsi*, l'irlandais *ro-gabus* pour *ro-gabsu*, « j'ai pris ; » le germanique a également perdu ce temps.

Les faits que nous avons observés jusqu'ici nous montrent le celtique placé dans des groupes auxquels le germanique n'appartient pas ; mais en général il ne résulte pas de ces faits que le celtique soit plus prochainement apparenté avec aucune des langues avec lesquelles nous le voyons s'accorder. En effet, lorsqu'on passe d'un phénomène à l'autre, le groupement diffère. S'agit-il du nominatif pluriel, le premier groupe comprend le sanscrit, le zend et le germanique, celui-là conserve la tradition ; le second groupe, le groupe novateur, comprend le grec, le latin, le celtique, le slave et le lituanien. Passons à la déclinaison des adjectifs. Le premier groupe, celui qui garde la tradition, comprend le sanscrit, le zend, le grec, le latin, le celtique ; le second groupe, celui qui rompt avec la tradition, renferme le germanique, le lituanien et le slave. Le datif pluriel en *-m* est-il un cas ancien ou une création nouvelle? Nous l'ignorons, mais son étude nous offre le même groupement que l'étude de la déclinaison des adjectifs. Le germanique, toujours opposé au celtique, a pour associés dans ces deux derniers phénomènes dialectaux le slave et le lituanien, qui l'ont abandonné quand il s'agissait du premier. Enfin, aucune des vieilles langues de l'Europe ne partage la pauvreté de la conjugaison germanique, et le celtique est sur ce point une de celles dont la richesse présente le contraste le plus frappant avec la pauvreté germanique.

Le latin est, de toutes les langues indo-européennes, celle qui offre avec le celtique le plus de similitude. Ces deux langues ont

des lois morphologiques communes, et qui sont étrangères aux autres langues indo-européennes. Ainsi le passif et le déponent en *r* sont une formation propre au celtique et au latin[1] et dans les deux langues elle présente cette particularité que la seconde personne du pluriel lui manque ; le latin la remplace par un participe, *legimini*[2], le vieil irlandais lui substitue la personne correspondante de l'actif quand il s'agit d'un verbe déponent, et recourt à une périphrase quand c'est du passif qu'il est question.

Le celtique et le latin s'accordent pour tirer d'un certain nombre de racines verbales des dérivés en *-tio* qui servent d'infinitifs à la fois en vieil irlandais et dans le vieux latin qu'écrivait encore Plaute ; le suffixe *-tio*, prononcé en vieil irlandais *-tiu* et qui a un *n* aux cas indirects, est inconnu aux autres langues indo-européennes, qui ne possèdent que les suffixes *-ti* et *-tia*, dont le suffixe *-tio*, *-tiu* est dérivé[3].

Le latin et le celtique s'accordent aussi pour donner à leurs verbes dérivés un futur en *-bo* qu'aucune autre langue ne connaît, et le seul point sur lequel ici le latin se distingue du celtique consiste dans le développement qu'il a donné à cette création nouvelle en lui attribuant un passé en *-bam*, son imparfait, inconnu au celtique.

La ressemblance du latin et du celtique s'étend à deux curieux détails de prononciation. Ainsi, les deux langues remplacent par une voyelle brève la longue qui précède la nasale finale du génitif pluriel, en sanscrit *-âm*, en gothique *-ê* pour **-ên*, en grec ων, mais en latin *-ŭm* pour *ŏm*, en celtique **-ŏn*[4]. De même, le latin et le celtique s'accordent pour assimiler la première consonne explosive à la seconde, dans le nom de nombre indo-européen **penque*, « cinq, » et dans la racine indo-européenne **pequ*, « cuire. » A une époque reculée, les Latins et les Celtes semblent n'avoir formé qu'un seul peuple, chez qui **penque*, « cinq, » est devenu

1. Je passe sous silence ici l'osque et l'ombrien, qui sont, pour ainsi dire, un patois du latin. Ces deux langues ont, comme le latin, un passif en *r*, mais nous le connaissons d'une façon trop incomplète pour qu'il y ait intérêt à en parler ici.

2. Comparez le grec λεγόμενοι.

3. Sur ce suffixe voyez Bopp, *Grammaire comparée*, traduction de M. M. Bréal, t. IV, p. XII, 114, 174 ; § 844, 867. Les noms en *-tio* gouvernent l'accusatif dans la grammaire de Plaute.

4. En vieil irlandais, cet *o* bref tombe. Les lois phonétiques nous apprennent qu'il se serait maintenu s'il avait été long.

quenque, et *pequ*, « cuire, » s'est changé en *quequ*. Puis ces mots ont donné dans le latin classique *quinque*, « cinq, » et *-coquere* = **quoquese*, « cuire. » Pendant ce temps, le celtique subissait la révolution phonétique qui lui a enlevé sans exception tout *p* initial[1]. C'était au plus tard au IVe siècle avant notre ère[2]. Si la consonne initiale de l'indo-européen primitif, **penque* et **pequ*, a pu persister en celtique malgré cette révolution phonétique, c'est qu'antérieurement à cette révolution, il s'était changé en *qu* dans la prononciation celtique comme dans la prononciation latine. La gutturale initiale celto-latine persiste dans le vieil irlandais *coic*, « cinq, » comme dans le vieil irlandais *cucann*, « boulangerie, » si ce mot n'est pas emprunté au latin. Par un phénomène singulier, certaines langues celtiques, chez qui une loi nouvelle change en *p* le *q* indo-européen, ont rétabli un *p* initial dans le nom de nombre et dans la racine verbale dont nous parlons ; on dit en breton de France *pemp*, « cinq, » et *poaz*, « cuit, » mais ce *p* initial = *qu* a beau avoir le même son que le *p* indo-européen, il n'est pas étymologiquement la même lettre. Son histoire nous fait remonter à l'époque reculée où les Celtes et les Latins ne formaient qu'un peuple et parlaient la même langue, et des Latins ici il ne faut pas séparer les Ombriens et les Osques, leurs frères cadets.

Des phénomènes morphologiques et phonétiques dont nous venons de parler, on peut rapprocher une loi de la syntaxe. Le celtique et le latin s'accordent pour employer, avec valeur de génitif, le locatif singulier des thèmes masculins en *o-*. Le latin *viri*, « de l'homme, » le vieil irlandais *fir* = **viri* sont tous deux un locatif qui a supplanté, dans ces deux langues, le génitif indo-européen ; la désinence de celui-ci est -**osyo*, en grec -οιο, puis ου, en sanscrit *-asya*, en gothique *is* = **asya-*.

Il y a donc entre le celtique et le latin une étroite intimité. On remarquera que sur tous les points que nous venons de traiter ces deux langues se séparent du grec. Ainsi le grec n'a ni le passif, ni le déponent en *r*, ni le suffixe *-tio*, ni le futur en *-bo ;* il conserve la voyelle longue du génitif pluriel -ων, le *p* initial du nom de nombre, qui veut dire « cinq, » et de la racine, qui

1. Exemple, le vieil irlandais *athir*, « père, » pour **patir*.

2. Le préfixe augmentatif, *ar, er*, tient lieu en celtique d'un plus ancien, *par, per ;* comparez le grec περι, le latin *per-*, le français par-fait, per-fection. On trouve ce préfixe au IVe siècle dans Ἀρκύνια ὄρη chez Aristote.

veut dire « cuire[1]. » Il y a cependant un phénomène morphologique commun au grec, au latin et au celtique et qui est inconnu ailleurs ; c'est la suppression du pronom annexe *-sma* dans les désinences pronominales. Nous avons déjà signalé la présence de ce pronom annexe dans le datif sanscrit d'un pronom démonstratif, *ta-smai*, en gothique *thamma*, il est supprimé dans le grec τῷ, dans le latin *is-ti*, dans l'irlandais préhistorique *sin-du*.

Voici une loi phonétique commune aux trois langues. Le grec, le latin, le celtique s'accordent pour traiter d'une façon identique la syllabe nasale initiale de ὀμφαλός, en latin *umbilicus*, en vieil irlandais *imbliu*, « nombril, » et de ὄνυξ, en latin *unguis*, en vieil irlandais *inga*, « ongle ; » ces trois langues mettent la voyelle avant la nasale, tandis que partout ailleurs la nasale précède la voyelle : « nombril » se dit en sanscrit *nābhis*, en allemand *nabel*, en vieux prussien (langue du rameau slave) *nabis*[2]; le mot qui veut dire « ongle » est en sanscrit *nakhas*, en allemand *nagel*, en vieux slave *noguti*[3]. Cela n'empêche pas le celtique d'être beaucoup plus proche parent du latin que du grec[4] et cela confirme ce que nous avons dit plus haut des différences considérables qui séparent le celtique du germanique.

1. Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer pourquoi la seconde consonne explosive, originairement gutturale, s'est changée en dentale dans πέντε, « cinq, » et en labiale dans πέπτω, « je cuis. »

2. G. Curtius et E. Windisch, *Grundzuege der griechischen Etymologie*, 5e édition, p. 294.

3. G. Curtius et E. Windisch, *ibid.*, p. 321.

4. Il y a cependant deux points de phonétique sur lesquels le grec et le celtique s'accordent pour faire subir aux sons primitifs une modification que le latin ne connaît pas et qui est étrangère aux langues germaniques. Le grec et le celtique changent *gu* en *b* : au grec βίος, « vie, » comparez le vieil irlandais *biu*, « vivant, » en latin *vivos*, pour **gvigvos*, en gothique *qius*.

Enfin l'usage des voyelles prothétiques, si fréquentes en grec, a laissé quelques traces dans les langues celtiques. Ὀφρύς, « sourcil, » a un *o* prothétique, comme le prouve la comparaison avec l'allemand *braue* et avec le sanscrit *bhru*. Cet *o* prothétique est représenté par un *a* dans le breton *abrant*, « sourcil, » et dans le moyen irlandais *abra*, génitif *abrat*, « cil. » L'*a* prothétique du grec ἀελλα, « tempête, » pour αϝελλα, se retrouve dans le breton *avel*, en gallois *awel*. Enfin, le celtique et le grec possèdent en commun une troisième personne du singulier du présent primaire de l'indicatif sans *t* final. Cette troisième personne manque partout ailleurs. Le passif irlandais *berir*, « il est porté, » suppose un actif *beri*, sans *t*, comme le grec φέρει. Mais φέρει peut être une forme indo-européenne primitive, et les phénomènes phonétiques précités peuvent s'être produits d'une façon indépendante.

§ 4. *Le germanique et le celtique possèdent en commun un certain nombre d'expressions dont plusieurs sont certainement d'origine celtique et qui rappellent l'époque où les Germains vivaient sous la domination des Celtes ou Gaulois.*

Malgré ces différences, le celtique et le germanique ont en commun plusieurs mots dont nous allons parler, et la présence de ces mots dans les deux langues ne peut s'expliquer que par un emprunt. La plupart concernent soit l'organisation sociale, soit la guerre. Parlons d'abord de la première de ces deux catégories.

Le sanscrit possède, comme second terme de composé, un thème *râj-*, primitivement *râg-*, qui, hors de la composition, prend un suffixe, *râjâ*, roi. Inconnu au grec, ce thème, prononcé *rêg-* en latin, joue, dans le vocabulaire politique de cette langue et des langues qui en dérivent, un rôle considérable ; ainsi le latin *rêx*, *rêgis*, est devenu *roi* en français. L'*â* du sanscrit, qui devient *ê* en latin, se prononce ordinairement *î* en celtique ; par conséquent, le thème *râj-* du sanscrit, le thème *rêg-* du latin ont pour équivalent en celtique *rîg*. Ainsi, « roi » se disait en celtique *rix*, au génitif *rîgos*. Ce mot, dans les langues germaniques, offre la même voyelle qu'en celtique. On écrit en gothique *reik-s*, prononcez *rîk-s*, « roi. » Les Francs ont formé avec ce mot le second terme de leurs composés latinisés, *Childe-ricus*, « roi du combat, » *Theude-ricus*, « roi du peuple, » en français « Thier-ry. » Les Allemands en ont fait leur dérivé *rîchi*, « royaume, royauté, » quand il est employé substantivement, « puissant, glorieux, » quand il est employé adjectivement ; aujourd'hui *reich* dans les deux sens. Le français *riche* en est une variante ; ce mot français est d'origine germanique. Nous l'avons emprunté à la langue des Germains à une époque où, par l'effet de la conquête barbare, la puissance politique passée entre les mains des Francs avait mis à leur disposition chez nous toutes les fortunes comme toutes les vies.

A une période plus reculée, probablement environ huit siècles plus tôt, les Germains l'avaient emprunté aux Celtes, alors leurs maîtres. Si, chez les Germains, il était d'origine indo-européenne, sa voyelle radicale serait un *ê* en gothique, un *â* en allemand,

c'est l'équivalent de l'*â* sanscrit représenté par *ê* en latin. Exemple en sanscrit, *mâs*, *mâsas*, « mois, » en latin *mensis*, en gothique *mênôths*, en vieux haut allemand *mânôt*, mais en vieil irlandais *mî*, et en breton *miz*. De la racine indo-européenne *sâ*, « semer, » sont venus en latin *se-men*, en gothique *sêths*, en vieil allemand *sât*, aujourd'hui *saat*, et *sâmo*, aujourd'hui *same*, mais en vieil irlandais *sîl*, « semence. » Les langues indo-européennes ont une racine *dhâ*, « allaiter » et « sucer, » d'où en sanscrit *dhâ-trî*, « nourrice, » « mère, » en latin *fê-mina*, dont l'*f* tient lieu d'un *d* aspiré et qui est un ancien participe présent moyen, en vieil allemand *tâ-an*, « téter, » « donner à téter, » mais en vieil irlandais *dî-nu*, « celui qui tette, « c'est-à-dire « l'agneau. » Ainsi, le mot germanique *rîk-s*, « roi, » a été emprunté au celtique[1]. Si en germanique il remontait à la période de l'unité indo-européenne, sa voyelle serait non *î*, mais *ê* ou *â*, suivant les dialectes. Il date de l'époque où les Germains, placés sous la domination gauloise, n'avaient pas d'autres souverains que les chefs, « *rīgĕs*, » des Gaulois. C'était au IVe siècle avant notre ère. Des deux mots qui, joints à ethnique *deutsch*, expriment la notion de la plus grande puissance politique qui existe aujourd'hui dans l'Europe centrale, *Kaiser*, « empereur, » et *Reich*, « empire, » l'un doit son origine à la tradition historique de Rome, dont les souvenirs sont partout conservés par les monuments de la littérature et des arts, l'autre est emprunté à la langue politique de ces conquérants gaulois dont tout le monde a oublié la puissance, détruite depuis si longtemps[2]. Les langues germaniques n'offraient pas d'expression pour rendre la grande idée que ces deux mots expriment et dont le type a été donné à l'Europe occidentale par les monarques gaulois du IVe siècle avant J.-C., par les empereurs romains des quatre premiers siècles de l'ère chrétienne.

L'allemand moderne *amt*, « fonction, charge, emploi, » tient lieu d'un mot vieux haut allemand, *ambahti*, dérivé lui-même de *ambaht*, « serviteur, fonctionnaire. » Les Francs possédaient ce dernier mot sous l'empire romain : suivant les lois de leur langue,

1. L'origine celtique du mot allemand *reich* est acceptée par Kluge, *Etymologisches Vœrterbuch der deutschen Sprache*, troisième édition, 1884, p. 268.

2. *Reich*, « empire, » en vieil allemand *rihhi*, en gothique *reiki*, thème *rikja-*, est identique au vieil irlandais *rige*, « royaume, » thème, *rigio-*. Le mot germanique est neutre, le mot celtique paraît du même genre.

ils devaient le prononcer *ambacthas*. De là le surnom *Ambacthius* d'un certain *Januarinius* dans une inscription romaine de la Zélande[1]. La langue franque avait aussi un dérivé correspondant à l'allemand *ambahti;* ce dérivé était **ambacthia*, il devient dans le bas latin de la loi salique *ambaxia* et *ambascia*[2]. On en tira le verbe dénominatif *ambasciare*, puis enfin le substantif *ambasciator*, d'où le français *ambassadeur*, nom du plus élevé des fonctionnaires dans les relations avec l'étranger.

Le vieil allemand *ambaht*, le franc **ambacthas*, auquel ce nom remonte, sont d'origine celtique. On le sait par Ennius, mort l'an 169 av. J.-C.[3]. *Ambactos* était le nom donné par les chefs gaulois aux gens de condition inférieure dont ils s'entouraient. On y reconnaît deux éléments : le préfixe *ambi*, « autour, » et le participe passé passif d'une racine *ag*, « faire marcher, » qui appartient au celtique comme à d'autres langues indo-européennes[4]. César semble avoir connu cette étymologie quand il dit que plus est haute la naissance et plus est grande la fortune d'un chef gaulois, plus il a d'*ambacti* et de clients autour de lui, « *circum se*[5]. » *Circum* est la traduction d'*ambi*[6].

Quand les chefs gaulois, soumis à la domination romaine, abandonnèrent leur vie guerrière, leurs *ambacti*, autrefois compagnons de leurs combats, se transformèrent en laboureurs. « Laboureur » est le sens de ce mot dans sa forme moderne, en gallois *amaeth* = *ambactos*, au pluriel *emeith* = *ambacti*[7]. Malgré sa destinée modeste, ce mot gallois, identique au nom celtique des clients qui entouraient le chef gaulois, nous fait remonter à l'origine et du mot allemand *amt*, titre de la puissante bureaucratie allemande, et du mot français *ambassadeur*. A l'époque de la domination celtique, les chefs gaulois ont eu parmi leurs *ambacti* des Germains ; peut-être quelques Germains ont-ils à ce titre marché dans les rangs des Gaulois qui se sont empa-

1. Brambach, *Inscriptiones rhenanae*, n° 36.
2. Loi salique, titre I, § 4. Hessels et Kern, col. 5, 7.
3. *Ambactus* apud Ennium lingua gallica servus appellatur. — Festus.
4. Curtius-Windisch, *Grundzuege der griechischen Etymologie*, 5e édition, p. 170; cf. Rudolf Thurneysen, *Keltoromanisches*, p. 28-31.
5. *De bello gallico*, livre VI, c. 15. Cf. *circum se habere*, I, 18, 5.
6. Le gothique *andbaths*, même sens, substitue à *ambi-*, par l'influence d'une étymologie populaire, le préfixe germanique *and*. De là, un mot inintelligible, car *bahts* n'existe pas.
7. *Grammatica celtica*, deuxième édition, p. 156.

rés de Rome au IVe siècle avant notre ère, de Delphes au IIIe. Ayant pris l'habitude de ce titre sous la domination gauloise, les Germains l'ont conservé après leur affranchissement, sans se rappeler qu'il était un monument de leur servitude passée.

Le vieil irlandais possède un substantif *fiadnisse*, « témoignage. » Il existait déjà à l'époque où la prédication chrétienne introduisit l'évangile en Irlande. Il fut l'expression reçue pour rendre le latin *testamentum*, dans la formule consacrée « Nouveau Testament. » C'est un dérivé de *fiadan*, « témoin, » lequel dérive lui-même de *fiad*, « devant, en présence de. » Ce mot a pénétré dans les langues germaniques, l'anglais *witness*, « témoin, » n'y est pas isolé; on trouve en vieux haut allemand le composé *gi-wiznessi*.

L'allemand moderne *erbe*, en vieux haut allemand et en vieux saxon *erbi*, en gothique *arbi*, « héritage, » n'a pas d'explication dans les langues germaniques. Mais le vieil irlandais a un mot identique, *orpe* ou *arbe*, composé du préfixe celtique bien connu *or* ou *ar* et d'un thème *be* qu'on trouve aussi dans *tor-be*, « profit; » *di-ba* pour *di-be*, « succession ; » comparez aussi le verbe *er-pim* pour *er-bim*, « je confie. » Ainsi, les deux termes de droit, dont la forme irlandaise est *fiadnisse* et *orpe* ou *arbe*, ont pénétré du celtique dans le germanique comme les mots gaulois *rix* et *ambactos*.

Voici d'autres termes de droit communs aux deux langues, sans qu'on puisse établir rigoureusement que les Germains les aient empruntés aux Celtes, mais cet emprunt est vraisemblable.

« Serment » se dit en allemand *eid*, en anglais *oath;* le plus ancien exemple connu de ce mot est le gothique *aith-s*. On doit supposer un primitif **oito-s*. On le retrouve dans l'irlandais *oeth*[1]. Le celtique et le germanique sont les seules langues qui nous offrent l'exemple de ce mot.

Bann, en allemand moderne, plus anciennement par abus *ban*, qui est l'orthographe anglaise, mais en anglo-saxon *bann* = *band*, veut dire « prescription, défense. » On retrouve ce mot dans le second terme du composé irlandais *for-banda*[2] ou *for-*

1. C'est un des mots expliqués dans le *Glossaire de Cormac*, chez Whitley Stokes, *Three irish glossaries*, p. 33. Cf. Whitley Stokes, *Sanas Chormaic*, p. 128. On trouve l'accusatif pluriel *oethu* dans le traité des devoirs royaux qui a été inséré dans le récit légendaire intitulé : *Serglige Conculaind*. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 213, ligne 26.

2. Zimmer, *Glossae hibernicae*, pp. 45, 117, 130.

bandi[1]. Ce composé, qui est un accusatif pluriel, signifie « prescriptions, ordres[2]. » Il a pénétré en français sous la forme *ban*, en italien *bando*, d'où le verbe italien *bandire*, qui conserve le *d* de l'irlandais *for-banda*, *for-bandi*, ce qui n'empêche pas le mot d'être d'origine germanique dans les langues romanes. Mais, en germanique, il est fort probable qu'il est d'origine celtique[3].

L'allemand moderne *geisel*, « otage, » plus anciennement *gîsal*, suppose un primitif **geisala-s* identique au vieil irlandais *gîal*, qui a le même sens.

Le gothique *dulgs*, en vieil allemand *tolc*, thème *dulga-*, et plus anciennement **dlga-*, signifie à la fois « blessure » et « dommages-intérêts dus pour une blessure, » « dette » par conséquent. L'antiquité de ce nom dans les langues germaniques est prouvée par le nom du peuple *Dulgubii* chez Tacite. Il est commun au germanique et au celtique. Dans les langues celtiques, le thème **dlga-* est devenu régulièrement **dligo-*, d'où le vieil irlandais *dligim*, « j'ai droit à, » et le breton *dle*, « dette. » Dans les langues slaves, ce mot paraît d'origine germanique[4].

Magu-s en gothique veut dire non seulement « enfant, » mais aussi « esclave; » comparez le latin *puer*. Il a un dérivé, *magula*, « petit enfant. » On dit au féminin *mavi* et *mavilo*. *Magus* est identique au vieil irlandais *mug* = **mogu-s*, « esclave. » La formation du breton *mevell* = **moguillo-s*, « valet, » est presque la même que celle du gothique *magula*. « Jeune fille » se dit en gothique *magath-s;* le cornique *matheid* et le breton *matez*, « servante, » sont tirés de la même racine par un procédé de dérivation analogue sans être identique.

1. Zimmer, *ibid.*, p. 186.

2. Le vieux breton avait un mot identique, *gur-bonn*, de sens légèrement différent, non pas « ordre, » mais « prière, » d'où la troisième personne du singulier du futur *do-gur-bonneu*, « rogaverit. » Whitley Stokes, *Breton glosses at Orleans*, p. 11, n° 52; cf. Loth, *Vocabulaire vieux-breton*, p. 110.

3. Sur sa famille, dans les langues celtiques, voyez Whitley Stokes, *Breton glosses at Orleans*, p. 12, et Loth, à l'endroit précédemment cité. *Ad-bonnar* veut dire « il est signifié, » *Ancient laws of Ireland*, III, 298, ligne 6.

4. On peut consulter Schade, *Altdeutsches Wœrterbuch*, t. II, p. 945, col. 1, et Fick, *Vergleichendes Wœrterbuch der indo-germanischen Sprachen*, t. II, p. 388; t. III, p. 152. Nous ne savons pas comment le vieux slave représente l'*l* résonnant; nous ne pouvons par conséquent déterminer l'origine du premier *u* du vieux slave *dlugu*, « dette. » Cependant, il semble reproduire avec métathèse l'*u* du gothique *dulgs*.

Le mot *skalk-s* en gothique, *scalc* en vieux saxon et en vieil allemand, *scealc* en anglo-saxon, *skalk-r* en vieux scandinave signifie « domestique, serviteur. » En allemand moderne, il se prononce *schalk* et veut dire « fripon. » Ce mot a pénétré en français dans les composés *séné-chal*, *maré-chal*, dont le sens est, pour le premier, « domestique en chef, » pour le second, « domestique attaché aux chevaux, palefrenier. » Sous l'influence de la féodalité, ces mots, qui désignaient d'abord des fonctions infimes, se sont élevés en dignité, tandis que le mot allemand, par un sort différent, se prend en mauvaise part.

Dans *skalk-s*, thème *skalka-*, *ka* paraît être un suffixe; comparez la gutturale du mot *fol-k*, « peuple, » dérivé comme *full*, pour *puln*, d'une racine *pl* qu'on trouve renforcée par la réduplication et suivi du suffixe *o* dans le latin archaïque *po-plo-s*, plus tard *po-pulus*.

Au thème germanique *skalko-* correspond en celtique un thème *scalo-*, au féminin *scalâ*, dans lequel le suffixe est *-o*, *-â*, au lieu de *ko*. Le sens le plus ancien de ce mot est « domestique. » Nous le trouvons dans les gloses du saint Paul de Wurzbourg conservées par un manuscrit du IXe siècle, qui est probablement la copie d'un manuscrit plus ancien. Dans la Première aux Corinthiens, chapitre IX, versets 4 et 5, saint Paul demande s'il n'a pas le droit de manger et de boire et par conséquent d'emmener avec lui une femme pour préparer ses repas. Le texte latin se sert du mot *mulierem*, que la glose irlandaise représente par le nominatif pluriel féminin *scala*, « des servantes[1]. » Le dérivé *scolôc* désigne en irlandais les gens de condition inférieure attachés à la culture de la terre[2]. A côté de ce sens qui paraît primitif, nous en trouvons un autre plus général. Dans le dialecte de l'île de Man, *scollag* veut dire « un jeune homme, » et *scoll*, « un homme. » *Scoll* est identique à l'irlandais *scal*, et de même, dans un certain nombre de textes irlandais, *scal* signifie « homme, guerrier, héros[3]. » Le plus ancien de ces textes paraît remonter au

1. Zimmer, *Glossae hibernicae*, p. 64; cf. *Grammatica celtica*, deuxième édition, pp. 746, 812, 854.

2. Marianus Scotus, chez Zimmer, *Glossae hibernicae*, p. 274, cf. *Grammatica celtica*, deuxième édition, pp. XXI, 260, 812. On écrit aujourd'hui *Sgolog : Bible irlandaise*, saint Mathieu, XXI, 33-35.

3. La chute des désinences du thème *-o* pour le masculin, *-á* pour le féminin, a produit la nécessité de distinguer les genres au moyen de la composition,

VIIIe siècle[1]. Entre l'allemand *knecht*, « domestique, » et l'anglais *knight*, « chevalier, » qui sont originairement le même mot, il y a, quant au sens, la même différence qu'entre les deux acceptions de l'irlandais *scal*, « domestique, » puis « héros. » L'origine de ce mot est inconnue; c'est peut-être le nom d'un des peuples vaincus par les Celtes.

Le gothique *thaurp*, « champ cultivé, » en allemand *dorf*, « village, » suppose un primitif *trbo-n* qui, suivant les lois ordinaires de la phonétique, a fourni au vieux breton le mot *treb*, aujourd'hui *trev*, « village, » et au vieil irlandais le thème *trebo-*, d'où le verbe dérivé irlandais *trebaim*, « j'habite » et « je cultive, » cf. *A*-TREBA-*tes*. On reconnaît aussi ce thème dans le substantif irlandais *treb* glosé par *tech*, « maison[2]. »

Land, mot gothique et vieux-saxon, dont l'orthographe en vieil allemand est *lant*, désigne la terre qui est devenue la propriété de quelqu'un, soit d'un individu, soit d'un être collectif. C'est un des sens du mot irlandais *la*, génitif *lann*, qui veut dire « terre affectée à un usage déterminé, » par exemple dans *ith-la*, littéralement « terre à blé, » c'est-à-dire « endroit où on bat le blé, aire[3]. » Du thème *lann*, qui apparaît nettement au génitif, est venu le substantif *lann*, terme consacré en Irlande et en Bretagne pour désigner le sol affecté au culte sous le patronage d'un saint; exemple : Lampaul, *Lanna Pauli*[4]; en gallois, *llan* veut dire « enclos, cour, église de village. »

Le vieil allemand *lâchi*, « médecin, » en gothique *lêkei-s*, en anglo-saxon *laece*, s'explique par un thème *lêkia-*, qui s'est prononcé *lêgia-* avant la permutation germanique des moyennes en ténues. Ce thème est dérivé d'un plus ancien, *lêgi*, qui est celui de l'irlandais *lîaig*, « médecin, » = * *lêgi-s*, au génitif *lêga* ou *lêgo* = * *lêgoy-os*[5].

et par l'emploi, comme premier terme, des mots *fer*, « homme, » et *ban*, « femme. » Le masculin est *fer-scal*, le féminin est *ban-scál*.

1. Windisch, *Irische texte*, t. I, p. 384, au mot *banscál*; p. 544, au mot *ferscal*; p. 570, au mot *scal*.

2. Voyez O' Donovan, *Supplément à O' Reilly*, p. 717, col. 2. Windisch, *Irische texte*, t. I, p. 845. Il n'est nullement établi qu'il y ait une relation quelconque entre ce mot et le latin *tribus*.

3. *Grammatica celtica*, deuxième édition, p. 264; cf. 147, 266, 267.

4. Voyez Loth, *Vocabulaire vieux breton*, appendice, p. 229.

5. Schade, *Altdeutsches Wœrterbuch*, deuxième édition, t. I, p. 532; cf. Windisch, *Irische texte*, t. I, p. 662.

Ces termes, relatifs à l'organisation de la société civile, remontent à l'époque où les Germains habitaient pacifiquement leur patrie, sous la domination celtique. Les mots dont nous avons à parler maintenant sont autant de témoignages attestant qu'à la même époque un certain nombre de Germains, mêlés aux clients qui accompagnaient les chefs gaulois à la guerre, prenaient part à ces nombreuses expéditions qui ont été la terreur de l'Europe méridionale, notamment des Romains, au IVe siècle avant notre ère.

Le vieil allemand possède un substantif *hadu-*, « combat, » que l'on reconnaît dans l'anglo-saxon *headhu-;* tous deux n'ont été conservés que par des noms composés : sa forme scandinave est *hödh-r*, c'est le nom d'un dieu de la guerre. Il est identique au gaulois *catu-s*, « combat[1]. »

Le vieil allemand *bâgen*, qui veut dire « combattre, quereller, » correspond au vieil irlandais *bâigiu*, « je combats, je querelle; » il dérive d'un substantif féminin, *bâga*, « combat, » en vieil irlandais *bâg*, également féminin, thème *bâga-*.

Les Gaulois ont combattu dans des chars, dont le nom était *rêda*. Au degré de civilisation où vivait alors la race celtique, comme à celui que décrit l'Iliade, l'homme ne monte pas le cheval, il ne fait usage du cheval que comme animal de trait. L'art de diriger les chevaux est inséparable de l'idée de char : *Eporêdios*, comme nous l'apprend Pline, mot composé de *epo-s*, « cheval, » et de *rêdio-s*, dérivé de *rêda*, voulait dire en gaulois « dompteur de chevaux. » Quand l'usage des chars de guerre disparut et que la cavalerie lui succéda, le mot *rêdios* survécut. En vieux scandinave *reid* veut dire à la fois « char » et « équitation; » on a en vieil allemand *rîtar*, aujourd'hui *reiter*, « cavalier, » dont *ritter*, « chevalier, » est un doublet. L'anglais *to ride*, « aller à cheval, » est identique à l'allemand *rîtan*, *reiten*, qui signifie d'une manière générale « voyager. »

A côté du mot *epos*, « cheval, » identique au sanscrit *açvas*, au grec ἵππος et au latin *equus*, formes diverses de l'indo-européen **ek-vo-s*, les Gaulois avaient un terme technique pour désigner le cheval de guerre, c'était *marco-s* ou *marca*. Les Grecs ont appris à le connaître pendant les guerres, si désastreuses pour

1. Schade, *Altdeutsches Wœrterbuch*, deuxième édition, t. I, p. 361. Kluge, *Etymologisches Wœrterbuch*, 3e édition, p. 118, au mot *hader*.

eux, où les Gaulois pillèrent le temple de Delphes, 278 avant J.-C.[1]. Parmi les cochers qui, assis à la droite du guerrier, conduisaient son char et prenaient soin de ses chevaux, il y avait des domestiques d'origine germanique. Leur nom en gaulois était vraisemblablement **marco-scalos,* en germanique, **marka-scalcas;* voilà l'origine du vieux haut-allemand *marah,* « cheval, » dont l'antiquité est attestée par la loi des Bavarois et par celle des Alamans; en vieux scandinave *marr,* en anglo-saxon *mear,* dont le féminin subsiste dans l'anglais *mare;* de là aussi le vieil allemand *marah-scalk* et le français *maré-chal*[2], qui est d'origine germanique; mais les Germains, qui nous l'ont apporté au ve siècle de notre ère, l'avaient emprunté aux Gaulois huit ou neuf cents ans plus tôt.

Le vieux et moyen allemand *gêr,* « javelot, » qui se retrouve sous la même forme en vieux saxon, et qui s'écrit au nominatif singulier *geir-r,* en vieux scandinave, s'explique par un primitif masculin **gaisa-s.* Les Romains le font neutre, *gaesa* au nominatif pluriel, et, chez eux, c'est une arme gauloise. César, dans le récit des événements de l'année 56 avant J.-C., nous montre les Gaulois armés de *gaesa* qu'ils lancent contre les Romains[3]. Plus tard, la même arme fournit à Virgile un des éléments du tableau où il peint les Gaulois montant à l'assaut du Capitole. Les Gaulois qu'il décrit sont ceux de son temps : « Leurs cheveux « sont couleur d'or, leurs vêtements dorés, leurs manteaux rayés « et brillants; sur leur cou blanc comme du lait, ils portent des « colliers d'or; dans la main de chacun d'eux brillent deux *gaesa* « dont les Alpes ont fourni le bois; de longs boucliers protègent « leurs corps[4]. » L'usage de porter deux *gaesa* est constaté antérieurement à Virgile par Varron[5], et, plusieurs siècles après

1. Pausanias, livre X, c. 19, § 12; édition Didot, p. 517.

2. Schade, *Altdeutsches Wœrterbuch,* deuxième édition, t. I, p. 591. Kluge, *Etymologisches Wœrterbuch,* troisième édition, p. 217.

3. *De bello gallico,* liv. III, c. 4.

4. *Enéide,* livre VIII, vers 659-662; cf. saint Augustin, *Locutiones in Heptateuchum,* VI; chez Migne, *Patrologia latina,* t. XXXIV, col. 539. (Il s'agit de Josué, VIII, 19.)

5. *Qui gladiis cincti sine scuto cum binis gaesis essent.* Varron, chez Nonius, XVIII, 19. On sait que Varron a vécu de l'an 116 à l'an 26 avant notre ère, Virgile, de 70 à 19. M. Alexandre Bertrand a publié une plaque de ceinturon en bronze provenant du cimetière gaulois de Watsch, en Carniole, qui date de l'époque où les Gaulois avaient abandonné l'usage des chars; elle représente

Virgile et Varron, le souvenir de cette vieille coutume celtique apparaît encore dans des vers de Claudien[1]. Du nom du *gaesum*, les Gaulois avaient tiré un verbe dénominatif signifiant porter le *gaesum*. Le participe passé du verbe était *gaisatos*, « armé du *gaesum*, » dont le vieil irlandais nous offre la variante dialectale *gaide* = **gaisatios*[2]. Les Romains ont désigné par le nom de *Gaesati* des soldats gaulois qui, arrivant du nord-ouest des Alpes, vinrent au secours des Gaulois cisalpins, l'an 232 avant notre ère[3], et qui reparurent en 225[4] et en 222[5]. Les écrivains anciens qui nous parlent de ces événements militaires, c'est-à-dire Polybe et Orose, reproduisent, en l'abrégeant, le récit de Fabius Pictor. Cet auteur avait personnellement fait partie de l'armée romaine qui se battit contre les *Gaesati* en 225[6]. Plus tard, sous l'Empire, il y eut des *Gaesati*[7] ou des *Gaesates*[8] parmi les troupes auxiliaires romaines. On les levait dans des pays celtiques, en Helvétie et en Rhétie[9]. L'antiquité de leur nom ne se prouve pas seulement par la présence de ce nom chez Fabius Pictor, qui écrivait vers la fin du IIIe siècle. Elle résulte du nom de *Gaisatorios* ou *Gaisatorix* porté par un roi galate mêlé au récit de faits militaires qui appartiennent à l'année 182 avant notre ère, et une partie de la Paphlagonie conservait le nom de ce roi

entre autres personnages deux fantassins portant chacun deux *gaesa*. *Revue archéologique*, troisième série, t. III, planche III, p. 105.

1. . . . . Tum fulva repexo
Gallia crine ferox evinctaque torque decoro
Binaque gaesa tenens animoso pectore fatur.

De consulatu Stilichonis, livre II, vers 240-242; édition donnée par Louis Jeep en 1876, t. I, p. 239.

2. *Grammatica celtica*, deuxième édition, pp. 52, 764; cf. *Gesatius : Corpus inscriptionum latinarum*, t. V, n° 4144, et *Gesatia, ibid.*, t. III, n° 5947.

3. Polybe, liv. II, c. 22, deuxième édition, Didot, t. I, p. 83.

4. Polybe, liv. II, c. 28; édition Didot, p. 88; la source de Polybe est évidemment ici Fabius Pictor, auteur contemporain cité par Orose, livre IV, c. 13: Hermannus Peter, *Historicorum romanorum relliquiae*, t. I, p. 36-37; cf. Migne, *Patrologia latina*, t. XXXI, col. 888.

5. Polybe, liv. II, c. 34; édition Didot, p. 92. Comparez les vers de Properce, 4, 10, 39, sur la mort du chef gaulois Virdumarus, 222 av. J.-C.

6. Sicut Fabius historicus qui eidem bello interfuit scripsit, Orose, IV, 13.

7. Gaesati... Helvetii, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. V, n° 536; Raeti gaesati, *ibidem*, t. VII, n° 1002.

8. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n° 2728. Cette inscription a été gravée l'an 152 de notre ère.

9. Voyez, dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, les observations sur les inscriptions précédemment citées.

deux siècles plus tard[1]. Ainsi, les Gaulois qui ont envahi l'Asie Mineure, l'an 278 avant J.-C., paraissent y avoir apporté l'usage du *gaesum*, et il y avait probablement parmi eux des *Gaesati*, *Gaisatoi*. On peut donc considérer comme à peu près prouvé que, dès le commencement du IIIe siècle, le *gaesum* était une arme gauloise[2]. Mais, vraisemblablement, le *gaesum* remonte chez les Gaulois à une date beaucoup plus ancienne. Ce javelot, équivalent gaulois du *pilum* romain, est l'arme principale à laquelle les Gaulois ont dû leurs conquêtes, et c'est d'eux que les Germains, admis comme auxiliaires dans les rangs de leurs vainqueurs, ont appris à s'en servir et à prononcer son nom.

L'allemand *burg* veut dire « château. » C'est un thème féminin en *i* : le nominatif singulier a été primitivement **brgi-s*. On le retrouve en gothique, en vieux saxon, en anglo-saxon et en vieux scandinave[3]. C'est le même mot que le gaulois *briga* = **brga*, second terme d'un grand nombre de noms de lieux composés. Ces mots composés sont surtout fréquents en Espagne. Tels sont *Ceto-briga*, près de Lisbonne ; *Laco-briga*[4], probablement Lagos dans les Algarves ; nous citerons aussi *Eburo-briga* en Gaule, près d'Auxerre, et *Arto-briga*, sur la rive gauche du Danube, dans une partie de la Vindélicie, qui aujourd'hui est comprise dans la Bavière. Le gaulois *briga* faisait au génitif **briges*, au datif **brigi*, à l'accusatif **brigin*. Voilà pourquoi, en germanique, on l'a fait passer dans la déclinaison en *i*. Il vient d'une racine *bhergh* qui a donné au grec le verbe φράσσω = φργιω, « j'enclos, je fortifie. » Mais le grec n'a pas le substantif dérivé que possèdent les langues celtiques et germaniques. Ce mot

1. Polybe, livre XXV, c. 4, 2e édition de Didot, t. II, p. 3, écrit Γαιζοτόριος. Mais Strabon, livre XII, c. 3, § 41, parle d'une région de Paphlagonie, qui, ayant pris le nom d'un de ses anciens rois, s'appelait terre de Gezatorix : Γεζατόριγος, édition Didot, p. 481, ligne 42.

2. Il est peu probable que les Romains en aient connu le nom beaucoup plus anciennement. Si ce mot eût pénétré dans leur langue à l'époque de la prise de Rome par les Gaulois, 390, comme on pourrait être tenté de le conclure du récit de Virgile, l'*s* de *gaesum* se fût changé en *r* sous la censure d'Appius Claudius Caecus en 312 ; Pomponius, au Digeste, livre I, tit. II, loi 2, § 36 ; cf. De Vit, *Onomasticon*, t. II, p. 309.

3. Schade, *Altdeutsches Wœrterbuch*, t. I, p. 92. En gothique, ce mot a plusieurs thèmes. Voyez Grimm, *Deutsche Grammatik*, deuxième édition, t. I, p. 610.

4. Comparez quant au premier terme *Loco-ritum* en Germanie, dont il a été question plus haut.

existait déjà en celtique quand les Gaulois ont fait la conquête de l'Espagne, puisqu'ils l'y ont porté, et cette conquête était accomplie dès le milieu du ve siècle avant notre ère. Les Gaulois, qui ont précédé les Germains dans l'art des fortifications, ont enseigné ce mot aux Germains, et ceux-ci l'ont prononcé, suivant les lois de leur langue, *baurgs, borg* ou *burg*.

Le vieux scandinave possède un substantif neutre *tûn*, « enclos, » qu'on trouve en vieux saxon avec le même sens, et qui a pris celui de « ville » en anglais; en allemand, ce mot se prononce *zaun* et signifie « haie[1]; » c'est le gaulois latinisé *dûnum*, « forteresse, » en vieil irlandais, *dûn* = **dûn-os*.

Ces deux termes, et notamment *burg*, le premier, se rattachent à l'art militaire, dans lequel les Gaulois avaient, au IVe siècle avant notre ère, la supériorité sur les Germains. La supériorité était passée aux Germains quand, pour la première fois, ceux-ci, devenus indépendants, se trouvèrent en contact avec les Romains; depuis ils conservèrent toujours cette supériorité, et une des conséquences en fut l'adoption du mot germanique *baurg*[*i*]-*s* par les Romains. Ceux-ci l'écrivirent *burgus*. On en trouve un dérivé vers la fin du IIIe siècle dans le nom de lieu *Teuti-burgium*, que nous connaissons par l'*Itinéraire d'Antonin* et qui se rapporte à une localité de la Pannonie, sur la rive droite du Danube; enfin, le mot *burgus* lui-même apparaît vers la fin du IVe siècle, comme terme technique de la langue militaire, dans les *Instituta rei militaris* de Végèce[2]. Le gaulois *briga* n'existait plus alors que dans des noms de lieu composés où il rappelait le souvenir d'une civilisation depuis longtemps détruite.

Nous arrivons maintenant à quelques termes dans lesquels la même civilisation se présente à nous sous divers autres aspects. Tel est l'allemand *eisen*, « fer, » prononciation affaiblie d'un substantif neutre *îsarna-n*, en anglo-saxon *îsern* et en gothique *eisarn*. Le thème correspondant en celtique est *īsarno-* ou *ēsarno-*; le premier se retrouve dans le vieil irlandais *îarn*, le second dans le breton *houarn*[3]. Ni le latin ni le grec ne connaissent cette expression.

1. Schade, *Altdeutsches Wœrterbuch*, 2e éd., t. II, pp. 1300, 1301. Kluge, *Etymologisches Wœrterbuch der deutschen Sprache*, 3e éd., p. 382.
2. Livre IV, c. 10.
3. Schade, *Altdeutsches Wœrterbuch*, t. I, p. 458; Kluge, *Etymologisches Wœrterbuch*, p. 63.

L'allemand *balg*, en gothique *balg-s*, thème *balgi-*, en anglo-saxon *baelg*, veut dire « outre, » c'est-à-dire « sac de peau destiné à conserver des liquides. » Or, nous savons, par Festus, que *bulga* était le nom donné par les Gaulois aux sacs de cuir[1]. Festus écrivait au IIe siècle de notre ère, et l'exactitude de son assertion est confirmée par les manuscrits irlandais qui, à partir du VIIIe siècle, nous offrent le mot *bolc* ou *bolg* avec le même sens[2].

L'allemand *wagen*, en vieil allemand *wagan*, en anglo-saxon *vaegn*, en vieux scandinave *vagn*, suppose un primitif **vagno-s*[3]. Ce mot diffère à peine de l'irlandais *fén* = **vegnos*. La racine existe dans le latin *veho* pour **vegho*, dans le grec, Fόχος, « voiture, » = *vogho-s*. Mais le substantif formé avec le suffixe *-no-* appartient au domaine commun du celtique et du germanique.

L'allemand *krug*, plus anciennement *chruog*, en anglo-saxon *crôg*, « vase de terre, » thème *crôga-*, ne peut se séparer du gallois *crwc*, « seau, » et de l'irlandais *crocann*, « pot. » Le français cruche est probablement d'origine germanique, mais quand, aux vases grossiers fabriqués par le potier primitif, les Germains substituèrent les vases plus élégants que, dans leur langage, le thème *crôga-* désigna, ce fut probablement des Gaulois plus civilisés qu'ils les reçurent avec le nom. Les Gaulois eurent sur les Germains l'avantage d'un contact immédiat avec le monde grec au IVe siècle ; dès le commencement du Ve siècle, ou même dès la fin du VIe, ils avaient avec les Grecs des relations commerciales, et voilà comment, vers l'an 500, Hécatée de Milet a pu connaître leur nom.

Parmi les mots celtiques qui ont pénétré dans les langues germaniques, quelques-uns y sont certainement entrés antérieurement à la grande révolution phonétique qui a donné aux consonnes germaniques un son à part dans le monde indo-européen. En effet, elles ont subi cette révolution. Ainsi, le *g* celtique est devenu *k*, exemple : thème gaulois *rîg-*, « roi, » en gothique *reik-* (prononcez *rîk*); irlandais *liaig*, « médecin, » en gothique *leikeis ;* *c* celtique est devenu *h* : gaulois *ambactos*, « client, » en vieil allemand *ambaht ; catu-s*, « combat, » en vieil allemand *hadu ; marca*, « cheval, » en vieil allemand *marah ; d* celtique est

1. Bulgas Galli sacculos scorteos appellant, *Pauli Diaconi excerpta*, liv. II.
2. Windisch, *Irische texte*, t. I, p. 400.
3. Schade, *Altdeutsches Wœrterbuch*, 2e éd., t. II, p. 1074 ; Kluge, *Etymologisches Wœrterbuch*, 3e éd., p. 360.

devenu *t* : vieil irlandais *fiadnisse*, « témoignage, » en anglais *witness*, « témoin ; » gaulois latinisé *dûnum*, « forteresse, » en anglais *town ; t* celtique est devenu *th* ou *dh* : thème *oito-* (en irlandais *oeth*), « serment, » en gothique *aith-s ; catu-s*, « combat, » en anglo-saxon *headhu-*. A l'époque archaïque (IVe siècle) où remontent les principaux emprunts du celtique au germanique, le germanique avait conservé les sonores aspirées *gh*, *dh*, *bh* de l'indo-européen ; le celtique aussi ; les deux langues ont depuis substitué à ces aspirées les moyennes correspondantes. De là l'identité des gutturales dans le thème irlandais *mogu-*, « esclave, » et dans le gothique *magu-s* = *maghu-s ;* dans le gaulois *gaiso-n*, « javelot, » et dans l'allemand *gêr* = *ghaisa-s ;* dans l'irlandais *dligim*, « je dois, » et dans le gothique *dulg-s* = *dhlghu-s*, « dette ; » l'identité des dentales dans le gaulois *rêda*, « char, » et dans l'anglo-saxon *rîdan*, « voyager, » thème *reidhaya- ;* l'identité des labiales dans le gaulois *ambactus*, « client, » et dans le vieil allemand *ambaht* = *ambhacta-s*, dans le gaulois *briga* = *bhrgha*, en gothique *baurg-s* = *bhrghi-s*.

Le germanique et le celtique ont alors supprimé l'aspiration des moyennes aspirées. Mais les langues germaniques ont seules transformé les moyennes non aspirées en ténues ; *rîg-*, thème du mot signifiant « roi, » est devenu chez elles *rîk-*. Le *b* de *trebo* « village, champ, » s'est changé en *p* dans *thaurp*. Des ténues elles ont fait des spirantes ; de *catu-*, thème du mot signifiant « bataille, » *headhu-*, *hoedh-*. Le celtique a, comme le latin et le grec, conservé les moyennes et les ténues primitives ; il a continué à dire *rîg-os*, « du roi, » *catu-s*, « bataille. »

Quand, à une date plus récente, les langues germaniques, ayant terminé leur évolution, ont adopté des mots celtiques, elles n'ont pas changé les consonnes primitives que le celtique avait gardées. Le français *cruche* s'explique par un mot franc *crûca* qui a exactement les consonnes de l'irlandais *crocann*. A la même période appartient le premier contact du germanique avec le latin, et de là vient que les langues germaniques ont conservé intactes les consonnes des mots latins qu'elles ont empruntés. Le mot gothique *kaisar*, aujourd'hui *kaiser*, « empereur, » gardant le son primitif de l'initiale du latin *Caesar*, que nous assibilons depuis treize siècles, est un exemple caractéristique. Citons encore *kirsch* de *cerasus*, que nous prononçons « cerise. » Ces mots ont

été adoptés par le germanique au Ier siècle de notre ère. Le thème gaulois *rîg-*, qui a pénétré dans le germanique quatre siècles plus tôt, est devenu *reik-* en gothique, par l'effet d'une évolution phonétique qui, au Ier siècle de notre ère, était généralement terminée[1] et n'atteignait plus, dès lors, les mots nouvellement empruntés.

De tout ce que nous venons de dire, il résulte qu'à une époque antérieure à celle où les langues germaniques ont pris dans le monde indo-européen, par la déformation de leurs moyennes et de leurs ténues, une place à part, la race germanique a vécu sous la domination des Celtes. Ceux-ci lui ont imposé un certain nombre d'expressions relatives à la constitution de la société politique, au droit, au métier des armes, à divers objets mobiliers qu'une civilisation supérieure fournit à des peuples chez lesquels les arts ont atteint un développement moins élevé. C'était à l'époque de la grande puissance des Celtes, dans ce IVe siècle où les Celtes ont pris Rome et où leurs ambassadeurs ont, par leur fierté, provoqué l'étonnement d'Alexandre le Grand[2].

§ 5. *Dislocation de l'empire celtique. Soulèvement des Germains contre les Gaulois. Une partie des Celtes de Germanie émigre en Gaule. — IIIe siècle avant J.-C.*

Dans le siècle suivant, la décadence commença. Une des causes principales fut probablement le soulèvement des Germains. Ce soulèvement n'est attesté par des témoignages formels que dans les dernières années du IIe siècle avant notre ère. C'est dans les dernières années du IIe siècle que deux peuples germains, les Cimbres et les Teutons, furent, par leurs succès prodigieux, la

1. Un témoignage attestant un effet de cette évolution, au milieu du Ier siècle avant notre ère, est celui de César quand il écrit avec un *ch* initial le nom des *Cherusci*, *De bello gallico*, VI, 10. Ce *ch* spécial à l'orthographe franque équivaut à l'*h* des autres dialectes germaniques. *Cherusci* est dérivé de *hairu* ou *heru*, thème du mot qui veut dire « épée, » dont la racine est la même que celle du sabin *curis*, « lance. » *Cherusci* veut dire « porteurs d'épée, » comme *quirites*, « porteurs de lance, » Grimm, *Geschichte der deutschen Sprache*, troisième édition, p. 426; cf. Schade, *Altdeutsches Wœrterbuch*, t. I, p. 393.

2. Ptolémée, fils de Lagus, fragment 2, chez Mueller-Didot, *Scriptores rerum Alexandri magni*, p. 87. Cf. Strabon, livre VII, c. 3, § 8; édition Didot, p. 250, et Arrien, livre I, c. 4, § 6-8, édition Didot, p. 5.

terreur du monde romain. Mais une si grande puissance militaire dut se préparer de longue main.

Le peuple gaulois le plus septentrional dans la Germanie était celui des *Volcae*, surnommés *Tectosages;* il avait pour les Germains la même importance qu'eurent pour les Grecs de Marseille les peuples celtiques plus méridionaux, groupés sous le nom de Celtes, *Celtae* comme écrivit César, Κελτοί comme écrivent les auteurs grecs. Les Germains appelaient *Volcae* tous les Gaulois, et même, sous cette dénomination prononcée par eux *Valh* ou *Valah*, après la déformation de leurs ténues, ils comprirent les Romains et les Romans, leurs descendants. Ainsi, les Grecs se servaient du mot Κελτοί pour désigner l'ensemble des peuples qu'après eux nous appelons celtiques; ils ne faisaient exception que pour ceux qui habitent les Iles Britanniques. Les *Volcae* furent les principales victimes du soulèvement des Germains. Transportons-nous à la date où les Romains, profitant de la dislocation générale de l'empire celtique, auquel manque désormais le lien de l'unité monarchique, font sur les Gaulois leur première conquête. Ils s'emparent du territoire des Sênons, en Italie; c'est en 283. Au même moment, une partie des *Volcae* est contrainte d'abandonner aux Germains révoltés une des régions de l'Allemagne septentrionale où, depuis un siècle, elle dominait; elle prend part à l'expédition gauloise qui va piller Delphes, fonder en Thrace et en Asie Mineure des États indépendants. Dans le même siècle, d'autres *Volcae*, également chassés par la révolte des Germains, se dirigent vers le sud-ouest; ils envahissent la région qui était restée dans le siècle précédent sous la domination des Ligures, sur les rives du Rhône et sur les côtes de la Méditerranée, à l'ouest de ce fleuve. Au IVe siècle, le seul point où, dans le bassin de la Méditerranée, la race celtique atteignît la mer était le fond de l'Adriatique[1]. Mais quand, à la fin du IIIe siècle, en 218, Annibal, partant d'Espagne, gagna l'Italie en suivant d'abord les côtes de la Méditerranée, puis en allant chercher, un peu plus au nord, un passage à travers les Alpes, il trouva des *Volcae* établis sur les deux rives du Rhône, dans une région où la géographie grecque du IVe siècle ne connaissait

1. Scylax de Caryanda, § 3, 4, 18, 19; cf. Ptolémée, fils de Lagus, fragment 2, chez Mueller-Didot, *Scriptores rerum Alexandri magni*, p. 87, et Strabon, liv. VII, c. 3, § 8; édition Didot, p. 250.

d'autres barbares que des Ligures ou des Ibères[1]. C'est le récit de Tite-Live qui nous montre ainsi des *Volcae* dans ce pays en 218[2]. Alors, les *Volcae* n'avaient pas terminé leur mouvement. Quand la conquête romaine, un siècle plus tard, fixa définitivement au sol les populations celtiques de cette contrée, les *Volcae* avaient abandonné à d'autres peuples gaulois la rive gauche du Rhône et se trouvaient tous établis à l'ouest de ce fleuve. Des peuples qui suivirent leurs traces, les deux plus importants furent les Allobroges et les Helvètes. Dès l'année 218, les Allobroges habitaient près du confluent de l'Isère et du Rhône[3], et leur nom même, qui veut dire « habitants d'un pays étranger[4], » conservait le souvenir de cette récente conquête. Les Helvètes arrivèrent plus tard; Tacite, à la fin du Ier siècle de notre ère, rappelle qu'avant d'habiter la Suisse moderne, où César les avait trouvés cent cinquante ans plus tôt, ils avaient occupé, sur la rive droite du Rhin et au sud du Main, la région située dans l'angle formé par ce fleuve au nord de la Suisse, c'est-à-dire une partie du grand-duché de Bade et du Wurtemberg modernes[5]. Dans cette émigration, les *Volcae*, les Allobroges et les Helvètes furent accompagnés d'autres peuples moins importants dont il est inutile de parler ici, et qu'une géographie plus moderne fait connaître en détail. Ce déplacement ethnographique ne pouvait échapper à l'œil perspicace des écrivains grecs contemporains de cette émigration. A l'un d'eux, Plutarque, dans sa *Vie de Camille*, a emprunté quelques mots : « les Galates, dit-il, qui se « sont établis entre les Pyrénées et les Alpes, près des Sennônes « et des *Celtorii*[6]. » L'auteur qui a le premier écrit ce passage est certainement postérieur à l'expédition des Gaulois contre Delphes, en 278, puisque c'est d'elle que date l'introduction du

1. Au passage de Scylax, cité plus haut, comparez Scymmus de Chio, vers 200-219, chez Mueller-Didot, *Geographi graeci minores*, t. I, p. 204; cf. Avienus, *Ora maritima*, vers 608-610, 621. C'est à tort qu'on oppose le fragment 19 d'Hécatée, où une grosse bévue des éditeurs remplace par un renvoi à Hécatée un renvoi d'Étienne de Byzance à Strabon : au lieu de Ἑκαταῖος Εὐρώπῃ, lisez Στράβων τετάρτῃ.

2. Livre XXI, c. 26, § 6.

3. Tite-Live, liv. XXI, c. 31, § 4, 5.

4. Le scoliaste de Juvénal, satire VIII, vers 234, s'exprime ainsi : *dicti igitur quia ex alio loco fuerant translati*, et les travaux des grammairiens modernes confirment cette étymologie; Zeuss, *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 207.

5. *Germania*, 28.

6. Plutarque, *Camille*, c. 15, § 1. Édition Didot, p. 162.

mot *Galate* dans la langue grecque, et il conserve le souvenir d'une invasion celtique qui se fit dans la Gaule méridionale postérieurement à l'établissement des Sénons et des Celtes, qu'il appelle *Celtorii*, dans la région centrale de ce pays. Les Gaulois ne se contentèrent pas de dépouiller les Ligures, ils s'attaquèrent aussi aux colons grecs et conquirent sur eux la ville de Théliné, à laquelle ils donnèrent le nom d'*Arelate*[1]. De ce changement de nom, il ne faudrait pas conclure qu'ils aient partout substitué des noms nouveaux aux noms anciens qui formaient la nomenclature géographique du pays conquis. Rien ne prouve qu'ils n'aient pas conservé, par exemple, les anciens noms de certains cours d'eau. Bien au contraire. Ainsi, deux petites rivières du département des Hautes-Alpes, la Severaisse et la Severaissette, conservent encore, au XIIe siècle, dans leur nom latin *Severiasca*, une désinence ligure caractéristique[2]. Le Rhône, Rhodanus, garde le nom qu'en l'année 600 avant notre ère les colons grecs ont appris des Ligures, chez lesquels ils ont bâti Marseille. La présence des Gaulois dans les environs de Marseille, à sa fondation, est une fable qui apparaît pour la première fois chez Tite-Live, c'est-à-dire à la fin du Ier siècle avant notre ère, et dont Justin s'est fait l'écho. Mais Hécatée de Milet vers l'an 500, Scylax de Caryanda au IVe siècle avant notre ère, au IIIe siècle deux fragments de Timée, insérés l'un dans le traité *de Mirabilibus Auscultationibus*[3], l'autre dans le périple anonyme dit de Scymnus de Chio[4], sont d'accord pour placer Marseille dans le pays des Ligures, sans dire un mot des Celtes. Ce sont donc les Ligures qui ont enseigné aux Grecs le nom du Rhône. Ce nom, écrit *Rhodanos* par les Grecs, est identique à celui du *Rhotanos* qui coulait en Corse sous l'empire romain[5]. La Corse a été une île ligure, et jamais les Gaulois n'y ont pénétré. C'est aussi des Ligures que paraît venir le nom des Cévennes chez les auteurs grecs. Strabon écrit ce nom au singulier Κέμμενον[6], et Ptolémée, au pluriel,

1. Avienus, *Ora maritima*, vers 682, 683; cf. Muellenhof, *Deutsche Alterthumskunde*, t. I, p. 178.

2. Romans, *Dictionnaire topographique du département des Hautes-Alpes*, p. 154.

3. Chap. 89, Aristote de Didot, t. IV, 1re partie, p. 89.

4. Didot-Mueller, *Geographi graeci minores*, t. I, p. 204, vers 211-214.

5. Ptolémée, livre III, c. 2, § 5; cf. Muellenhof, *Deutsche Alterthumskunde*, p. 194.

6. Voyez notamment livre IV, c. 1 et 2, édition Didot, p. 147.

Κέμμενα[1], et la contrée où ces montagnes s'élèvent est appelée *Cimenice regio*, par Aviénus, dans des vers probablement traduits d'un géographe grec du IVe ou du Ve siècle avant notre ère[2]. A ce nom, qui n'avait pas de sens dans leur langue, les Gaulois ont substitué celui de *Cebenna*[3], « dos, » en gallois *cefn*, *cefyn*, et qui, dans le pays de Galles, est quelquefois aussi employé comme terme géographique avec le sens de montagne[4]. *Cebenna* est le nom que les Romains ont appris des Gaulois. Il est celui que notre langue a conservé : Cévennes. Malgré les savants grecs, le nom ligure *Cemmenon* ou *Cimenon* est oublié.

Des relevés faits avec soin dans l'Italie septentrionale ont permis de dresser une longue liste de noms de villages et de bourgs dont la désinence en *-asco* ou en *-asca* est d'origine ligure. On en a compté, dans cette région, deux cent cinquante[5]. On en trouverait moins de ce côté-ci des Alpes. En voici cependant quelques-uns : *Annevasca*, aujourd'hui Nevache, département des Hautes-Alpes[6]; *Manoasca* ou *Manuasca*, aujourd'hui Manosque, Basses-Alpes; *Gratiasca*, plus tard *Graciasca*, *Grezascha*, aujourd'hui Gréasque, Bouches-du-Rhône[7]. On cite encore *Urnasca*, aujourd'hui Urnaeschen, dans le canton d'Appenzel, en Suisse[8]. Ainsi, la conquête gauloise, au IIIe siècle avant notre ère, n'a pas supprimé toute trace de l'antique établissement des Ligures du côté des Alpes où nous habitons[9].

1. Livre II, c. 8, § 14.

2. *Ora maritima*, vers 615-620. Cf. Mullenhof, *Deutsche Alterthumskunde*, p. 193.

3. L'orthographe *Cevenna*, chez César, liv. VII, c. 8, 56, tient à la basse époque des manuscrits; cf. *Cebenna*, Pline, livre III, § 31, et livre IV, § 105.

4. Voyez le dictionnaire gallois d'Owen, deuxième édition, au mot *cevyn*; cf. *Grammatica celtica*, deuxième édition, p. 138.

5. Voyez Giovanni Flechia, *Di alcune forme de' nomi locali dell' Italia superiore*, pp. 60-74.

6. Testament d'Abbon en 739, chez Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 372.

7. Ces noms se rencontrent plusieurs fois dans le *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*.

8. Vie de saint Gall chez Pertz, *Scriptores*, t. II, p. 158. On pourrait mettre en regard le *Canascus locus* du *Cartulaire de Brioude*, pièce n° 37.

9. On pourrait augmenter beaucoup cette liste si l'on considérait les désinences en *-oscus* et en *-uscus* comme une variante de la désinence en *-ascus*. Les deux orthographes antiques du nom de Tarascon (Bouches-du-Rhône), Ταρασκων et Ταρούσκων, l'une chez Strabon, l'autre chez Ptolémée, confirmé par Pline, pourraient justifier ce système. On sait qu'il y a dans l'Ariège un autre Tarascon. Quant à la désinence *-iscus*, on sait qu'elle est celtique, en même temps grecque et germanique; Zeuss, *Grammatica celtica*, 2e édition,

Tandis qu'une partie des Gaulois, chassés de la Germanie du centre et du sud par la révolte de leurs anciens sujets, se réfugiait dans la portion occidentale du vieux domaine des Ligures, d'autres Gaulois, quittant les régions situées à droite du bas Rhin, allaient s'établir sur la rive gauche de ce fleuve, entre le Rhin et la Seine, abandonnant aux Germains leurs villes, — nous avons cité déjà *Mediolanium*, aujourd'hui Meteln-am-Vecht, en Westphalie, — leur abandonnant aussi leurs bois sacrés, pour lesquels les nouveaux maîtres du sol conservèrent le respect traditionnel des Gaulois vaincus. Mille ans plus tard, les Saxons établis dans cette région, et convertis au christianisme par la force, appelaient encore d'un nom gaulois, à l'accusatif pluriel *Nimidas*, les portions de forêts consacrées au culte des dieux[1]. Il y avait alors des siècles qu'en Gaule le christianisme avait fait déserter le *nemeton* gaulois, mais l'Irlande restait encore fidèle à ce culte antique[2].

Pendant que la tradition gauloise se conservait ainsi à l'est du bas Rhin, les Gaulois émigrés à l'ouest de ce fleuve gardaient le souvenir de la patrie qu'ils avaient perdue. Quand César, l'an 57 avant notre ère, demanda des renseignements ethnographiques sur les Gaulois établis entre la Seine et le Rhin, et qui étaient alors connus sous le nom collectif de Belges, on lui dit que, pour la plupart, ces peuples descendaient des Germains et avaient anciennement passé le Rhin. Ils descendaient des Germains, c'est-à-dire ils venaient de Germanie. Le mot Germain doit être pris ici dans le sens topographique et non dans le sens ethnographique. Tous les noms d'hommes belges que nous connaissons sont gaulois. Les Belges avaient passé le Rhin anciennement, *antiquitus*, dit le texte latin ; ils l'avaient passé deux cents ans environ avant la date où César écrivait[3].

p. 808 ; Ad. Regnier, *Traité de la formation des mots dans la langue grecque*, p. 206, 207 ; J. Grimm, *Deutsche Grammatik*, 2e édition, t. II, p. 373-377.

1. De sacris sylvarum quae *Nimidas* vocant, dans l'*Indiculus superstitionum et paganiarum*, Concile de Leptine de 743. Migne, *Patrologia latina*, t. LXXXIX, col. 811. Moriz Heyne, *Kleinere altniederdeutsche Denkmaeler*, 2e édition, p. 89.

2. On en trouve un écho dans la traduction irlandaise de Darès de Phrygie, où le latin *ara* est rendu par bois sacré, *fid-neimed*. Whitley Stokes, *Togail Troi*, p. 19, cf. p. 159. On rencontre aussi cette dénomination dans le *Senchus Mor*, *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 162, ligne 29 ; p. 164, ligne 3.

3. *De bello gallico*, livre II, c. 4 ; cf. Tacite, *Germania*, 28.

A l'époque où César arriva en Gaule, l'an 58 avant J.-C., la portion des races celtiques établies en Gaule, qui portait, à proprement parler, le nom de Celtes, habitait entre la Seine et la Marne au nord-est, et la Garonne au sud-ouest. C'était ce groupe qui, le premier, avait été en relation avec les Grecs de Marseille; c'était ce groupe qui, dans la langue grecque, avait donné son nom à la race entière[1] qu'après les Grecs nous appelons celtique, ignorant si cette race avait, dans sa langue, un terme collectif pour se désigner elle-même. Si nous savons, grâce à César, quelle région précisément habitait, au Ier siècle avant notre ère, le groupe celtique auquel le nom de Celtes appartenait proprement, nous ne pouvons déterminer exactement où se trouvait son établissement au IVe siècle avant notre ère, c'est-à-dire avant que les Belges, fuyant devant les Germains vainqueurs, eussent passé le Rhin. Précédant les Belges, les peuples appelés Celtes, dans le sens étroit du mot, avaient aussi passé le Rhin; quand? au plus tard vers l'an 450 avant J.-C.

De tous ces faits, il résulte que l'idée d'une Gaule comprise entre le Rhin, l'Océan, les Pyrénées, la mer Méditerranée et les Alpes est une conception relativement moderne dans l'histoire de l'Europe. C'est une idée administrative des Romains. Cette Gaule est une circonscription de leur empire. L'histoire et l'ethnographie contredisent cette doctrine romaine, dont César est l'auteur. De travaux nombreux et dont les propres aveux de César sont le point de départ, il résulte que la région de sa Gaule située au sud de la Garonne était occupée par une population étrangère à la race celtique, et qui, dans presque tout le vaste territoire compris entre la Garonne et les Pyrénées, conserva, jusqu'à la conquête romaine, sa langue et son autonomie. De même, les Gaulois n'ont jamais possédé le territoire de Marseille et ses dépendances. Ainsi, la Gaule des administrateurs romains n'a jamais été vraiment gauloise qu'en partie; d'autre part, la Gaule, dans le sens ethnographique du mot, la Gaule, qui est le pays habité par les Gaulois, comprenait une immense étendue de territoires que la Gaule administrative des Romains n'a jamais renfermés. Les historiens

1. Strabon, l. IV, c. 1, § 14, édition Didot, p. 157, lignes 19 et suiv., se trompe quand il croit que Celte est primitivement le nom des habitants de la Narbonnaise. De son temps, les habitants de la Narbonnaise sont Gaulois en grand nombre, mais ils étaient Ligures et Ibères à la date où le nom de Celte commence à paraître dans la littérature grecque.

romains eux-mêmes nous montrent des Gaulois dans des contrées bien éloignées de celles où leur épée victorieuse et leur bureaucratie ont parqué le nom gaulois. Je ne parlerai pas de la Gaule cisalpine qui, à partir d'Auguste, s'appelle régions VIII, X et XI de l'Italie, et qui, en outre, fournit moitié environ de la région VI. Mais jetons les yeux sur la carte de l'Europe centrale. A propos des événements de l'année 168 avant J.-C., Tite-Live nous parle de Gaulois répandus en Illyrie[1]. Sempronius Asellio, qui écrivait entre les années 90 et 80 avant notre ère, racontant la prise de Noreia par les Cimbres et les Teutons, en l'an 113 avant J.-C., dit que cette ville est située en Gaule. *Noreia* est aujourd'hui Neumarkt, dans la Styrie, qui est une province de l'empire d'Autriche[2]. Pourquoi s'étonner de voir la Gaule arriver jusque-là, puisque Tite-Live appelle gaulois le rameau de la race celtique établi en Asie Mineure[3]? *Gallia*, dérivé de *Gallus*, ne signifie autre chose que pays habité par les Gaulois, et ce nom convient à toute contrée que les Gaulois occupent. C'est dans ce sens que Florus, l'abréviateur de Tite-Live, a pu attribuer aux Cimbres et aux Teutons la Gaule pour pays d'origine[4]. Il reproduit, dans ce passage, un texte écrit à l'époque où on considérait comme Gaulois les Cimbres et les Teutons. Le nom de Gaule aurait pu être également donné, par les historiens romains, à la partie de l'Espagne où Rome conquérante trouva la race celtique, si, pour cette région, les Romains n'eussent respecté l'usage introduit par les Grecs d'employer le mot *Celte* de préférence à celui de *Gaulois*.

Ainsi, la circonscription que, conformément à l'usage romain, nous appelons Gaule n'est pas la Gaule véritable. Une partie de cette Gaule factice n'a jamais été contenue dans la vraie Gaule, qui, d'autre part, comprenait des régions fort éloignées de celle-là. Enfin, il n'est pas prouvé qu'avant l'année 450, aucune partie de la Gaule romaine ait été renfermée dans la Gaule réelle, dans la Gaule ethnographique.

1. Livre XLIV, c. 26; cf. liv. XXXVIII, c. 17.

2. Hermann Peter, *Historicorum romanorum relliquiae*, t. I, p. 183; cf. Mommsen, dans le *Rheinisches Museum*, année 1861, t. I, p. 450. Voir aussi *Scholia bernensia ad Vergilii bucolica atque georgica edidit, emendavit, praefatus est Hermannus Hagen. — Jahrbuecher fuer classische philologie herausgegeben von Alfred Fleckeisen*, vierter Supplementarband. Leipzig, 1861-1867.

3. Tite-Live, livre XXXVIII, c. 16 et suivants.

4. *Cimbri, Teutoni atque Tigurini ab extremis Galliae profugi*. Édition d'Otto Jahn, livre I, c. 37, p. 60, ligne 8. Florus écrivait au commencement du IIe siècle de notre ère.

§ 6. *Examen du passage de Tite-Live où il est dit que la première invasion des Gaulois en Italie est contemporaine de la fondation de Marseille.*

Mais, dira un critique, que faites-vous de l'autorité de Tite-Live? Tite-Live affirme que les Gaulois sont entrés en Italie deux siècles avant leur première guerre contre les Romains, en 390. Ils venaient, suivant lui, de la Celtique, telle que César la définit, c'est-à-dire de la région située entre la Seine et la Garonne. Ils passèrent près de Marseille au moment même où les colons de Phocée la fondaient et ils les protégèrent contre les anciens maîtres du sol. Ce fut de là qu'ils gagnèrent les Alpes, puis la plaine septentrionale de l'Italie[1]. On sait que la fondation de Marseille date de l'an 600 avant notre ère[2]. C'était environ cinq cent soixante-dix ans après cette fondation que Tite-Live faisait le récit dont nous venons de donner le résumé. Il est sûr de la date qu'il attribue à ces faits, « *satis constat*, » dit-il. Seulement, il n'ajoute pas sur quel témoignage il s'appuie. Consultons les historiens qui l'ont précédé. Hérodote ne connaît pas de Gaulois, ou, pour mieux dire, en employant sa langue, de Celtes en Italie. Des peuples qui habitent la région septentrionale de cette contrée, il mentionne les Vénètes, qu'il appelle Enètes en supprimant le *v* initial, comme le voulaient alors les lois de la phonétique grecque. Les Vénètes étaient déjà, de son temps, c'est-à-dire au milieu du IVe siècle, établis sur les bords de l'Adriatique[3]. Hérodote nomme aussi les Ombriens, Ὀμβρικοί; ceux-ci étaient, dit-il, les maîtres du pays quand les Étrusques, qu'il appelle Tursènes, sont venus s'y établir et y construire des villes[4].

Avant d'entendre parler de Gaulois ou Celtes en Italie chez les auteurs Grecs, il faut atteindre la seconde moitié du IVe siècle. Aristote sait la prise de Rome par les Celtes[5]; Scylax de Caryanda

1. Tite-Live, livre V, c. 33, 34.

2. Cent vingt ans avant la bataille de Salamine, suivant Timée, cité par Scymmus de Chio, vers 206-214. Didot-Mueller, *Geographi graeci minores*, t. I, p. 204.

3. Hérodote, livre V, c. 9.

4. Hérodote, livre I, c. 94; cf. liv. IV, c. 49.

5. Aristote, cité par Plutarque, *Vie de Camille*, c. 22, éd. Didot, p. 167; cf. l'édition d'Aristote donnée par Didot, t. IV, seconde partie, p. 299, col. 1.

nous montre des Celtes installés au fond de l'Adriatique[1]. Mais, pour trouver des détails un peu circonstanciés, il faut arriver au milieu du IIe siècle avant notre ère, c'est-à-dire à Polybe. Celui-ci nous apprend que la domination gauloise ou celtique, dans l'Italie septentrionale, a été précédée par celle des Étrusques. C'est un point sur lequel il est d'accord avec Tite-Live[2]. En sorte que la question de savoir à quelle date les Gaulois ont fait la conquête de l'Italie septentrionale revient à celle-ci : à quelle date la domination étrusque, dans l'Italie septentrionale, a-t-elle pris fin? Polybe nous donne la réponse. Les plaines qu'arrose le Pô ont été, nous dit-il, possédées par les Étrusques au temps où le même peuple était maître des champs phlégréens qui entourent Capoue et Nole[3]. Il faut, dans les derniers temps de l'histoire des Étrusques, distinguer la période de la toute-puissance, où ils ont possédé un vaste empire, et celle où ils ont été réduits à un étroit domaine, entre le Tibre, la mer et l'Apennin. La première période est celle de l'unité monarchique; la seconde, celle de la République fédérative, comme on le sait par Strabon[4]. Ce fut dans la première période que les Étrusques firent sur les habitants de Cumes la conquête de la Campanie; ils y fondèrent douze villes, dont Capoue fut la capitale. Dans la seconde période, pendant la décadence des Étrusques, les Samnites leur enlevèrent la Campanie[5]. Denys d'Halicarnasse nous apprend à quelle date dans la première période commencèrent les guerres des Étrusques contre les habitants de Cumes. Ce fut sous l'archontat de Miltiade, en 524[6]. Ces guerres ayant été couronnées de succès, Cumes dut se contenter de garder son indépendance, et les Étrusques fondèrent leur colonie de Capoue, « *Capua* » dans la langue du pays, c'est-à-dire en osque, « *Vulturnum* » en étrusque, l'an 471 avant notre ère. Nous savons cette date par M. Porcius Caton, qui écrivait à la fin de la première moitié du Ier siècle avant J.-C. « Capoue, dit-il, fut bâtie par les Étrusques, environ deux cent « soixante ans avant d'avoir été prise par les Romains. Les

1. Scylax, c. 18, Didot-Mueller, *Geographi graeci minores*, t. I, p. 25.
2. Polybe, livre II, c. 17, § 3; deuxième édition Didot, t. I, p. 80; Tite-Live, livre V, c. 33, § 7-11, c. 34, § 9.
3. Polybe, livre II, c. 17, § 1; deuxième édition Didot, t. I, p. 80.
4. Strabon, livre V, c. 2, § 2; édition Didot, p. 182, lignes 48 et suiv.
5. Strabon, livre V, c. 4, § 3; édition Didot, p. 202, lignes 20 et suiv.
6. Denys d'Halicarnasse, livre VII, c. 3; édition Teubner-Kiessling, t. III, p. 4.

« Étrusques bâtirent Nole ensuite[1]. » Or, Tite-Live nous apprend que Capoue fut prise par les Romains en 211[2]. C'est donc seulement de 471 que date l'établissement des Étrusques à Capoue, leur capitale en Campanie. Or, ils ne la possédèrent pas plus de quarante-sept ans; les Samnites la leur prirent en 424[3] et, quatre ans plus tard, les Samnites terminèrent la conquête de la Campanie par la prise de Cumes, qui était parvenue à sauvegarder son indépendance contre les Étrusques, mais qui ne put résister à cette invasion nouvelle, 420[4]. Quand donc Polybe affirme que les Étrusques ont été maîtres de la plaine du Pô, au temps où ils possédaient les champs phlégréens qui entourent Capoue et Nole, nous devons entendre que leur domination dans la plaine du Pô a duré jusqu'à une date voisine de 424, année de la prise de Capoue par les Samnites, et de 420, année où Cumes tomba aux mains du même peuple. Cette doctrine est confirmée par un détail dont nous devons la connaissance à Cornelius Nepos, contemporain de Cicéron. Il nous apprend que *Melpum*, ville située au nord du Pô, fut prise et détruite par les Gaulois le jour où les Romains entrèrent à Veies[5], c'est-à-dire en 396[6]. A cette date, les Gaulois, au début de leurs conquêtes, n'avaient point encore passé le Pô. Cette indication chronologique est d'accord avec les indications que nous fournit Polybe, et desquelles il résulte que le premier établissement des Gaulois dans l'Italie du Nord est postérieur à l'année 424.

De Polybe nous arrivons à Diodore de Sicile, qui écrivait peu de temps après la mort de César, 44 avant J.-C. Diodore n'a pas exactement la même chronologie que Tite-Live, qui date de l'année 390 la prise de Rome par les Gaulois. Sa chronologie est celle que nous retrouvons plus tard chez Denys d'Halicarnasse, qui met la prise de Rome en 388[7]. C'est à cette époque qu'eut lieu un événement beaucoup plus important que la prise de Rome aux yeux

1. Fragment 69, chez Hermann Peter, *Historicorum romanorum relliquiae*, t. I, p. 71, d'après Velleius Paterculus, livre I, c. 7, § 2. Avant sa colonisation par les Etrusques, Capoue existait comme ville osque; Hécatée, qui écrivait vers l'année 500, parle d'elle.

2. Tite-Live, livre XXVI, c. 14.

3. Tite-Live, livre IV, c. 37, § 1.

4. Tite-Live, livre IV, c. 44, § 12.

5. Cornelius Nepos, *Chronica*, cité par Pline, livre III, § 125. La prise de Melpum est probablement la conséquence immédiate de la victoire remportée par les Gaulois sur les Étrusques auprès du Tessin; Tite-Live, livre V, c. 34, § 9.

6. Tite-Live, livre V, c. 20, 21.

7. Livre I, c. 74; édition Teubner-Kiessling, t. I, p. 91, lignes 28 et suiv.

des Grecs du IVe siècle, le siège de Rhegium par Denys, tyran de Syracuse. Or, suivant Diodore, ce siège est contemporain de l'invasion gauloise en Italie, c'est-à-dire de la conquête, par les Gaulois transalpins, des régions situées entre les Alpes et l'Apennin, d'où ils chassèrent les Étrusques; le siège de Rome suivit immédiatement cette conquête[1]. Il n'y a donc pas, entre cette conquête et ce siège, les deux cents ans d'intervalle dont parle Tite-Live.

Jusque vers la fin du Ier siècle avant notre ère, le récit de l'invasion gauloise en Italie est un peu sec, là où Rome elle-même n'est pas en jeu. Enfin, les développements surgissent. Le premier consiste à mêler une histoire de femme à l'énoncé de ce grand événement militaire. La femme d'un certain Arruns de Clusium avait été séduite par Lucumon, c'est-à-dire par le premier magistrat de la cité. Le mari, outragé, voulut se venger. Il passa les Alpes, alla trouver les Gaulois, leur apportant du vin et de l'huile, liqueurs dont ils n'avaient pas goûté jusque-là. Il leur persuada de venir s'établir dans un pays qui donnait des produits si agréables au goût. Telle fut la cause de l'invasion gauloise en Italie. Les Gaulois arrivèrent directement à Clusium et, de là, gagnèrent Rome. Cette légende est rapportée par Tite-Live, qui l'inséra dans le cinquième livre de son histoire, écrit peu de temps après l'an 27 avant J.-C.[2]. Le grave Denys d'Halicarnasse la raconte dans son *Archéologie romaine*[3], qu'il publia l'an 7 avant notre ère. Plutarque, un siècle environ après, la répète encore[4]. Elle est d'accord avec la doctrine de Polybe et de Diodore de Sicile, qui présente le premier passage des Alpes par les Gaulois et leur arrivée à Rome comme séparés par un espace de temps fort court.

La seconde légende est celle qui donne pour auxiliaire aux fondateurs de Marseille, en 600, l'armée gauloise en route pour fonder en Italie la première colonie celtique. Tite-Live est le premier qui nous l'apprenne. Il écrivait cinq cent soixante-treize ans après la fondation de Marseille. Où a-t-il pris ce renseignement?

1. Diodore de Sicile, livre XIV, c. 113 et suivants; édition Didot, t. I, p. 621 et suivantes. Comparez le passage d'Appien cité plus bas, p. 48, note 1.

2. Tite-Live, livre V, c. 33, § 2-4.

3. Livre XIII, c. 10; édition Teubner-Kiessling, t. IV, p. 195.

4. Plutarque, *Camille*, c. 15; édition Didot, p. 162. Ce récit fait partie d'un cycle d'histoires d'amour dont plusieurs concernent les Gaulois, voyez Aristide de Milet chez Didot-Mueller, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. IV, p. 320, Parthenius, c. 8; Plutarque, *De virt. mul.*, c. 22.

Les documents romains, source ordinaire de ses récits, n'ont pu lui fournir ce synchronisme qui n'a aucun rapport avec l'histoire de Rome. Si, au lieu d'histoire ancienne, il s'agissait d'histoire de France, quelle valeur attribuerait-on à une indication historique qu'on trouverait pour la première fois sans mention de source chez un auteur postérieur à l'événement de cinq cent soixante-treize ans? D'ailleurs, par une contradiction singulière, après avoir intercalé dans son ouvrage ce récit d'une prétendue invasion gauloise en Italie antérieure de deux siècles à la prise de Rome, Tite-Live continue son exposition comme il l'a commencée, conformément à la doctrine reçue jusqu'à lui, sans tenir compte de l'innovation qu'on lui doit. C'est aux chapitres XXXIII et XXXIV du livre V que Tite-Live a prétendu imposer la date que nous contestons. Il n'y pensait pas encore, quand, au chap. XVII, § 8, racontant les événements de l'année 396, c'est-à-dire de l'année où Melpum fut pris par les Gaulois, il nous représente l'assemblée générale des Étrusques délibérant sur le siège de Veies par les Romains : on y parle, suivant lui, des Gaulois en les qualifiant de *gentem invisitatam*, *novos accolas*, « peuple inconnu, voisins nouveaux. » Quand il a écrit ces mots, il n'avait pas encore adopté son système chronologique ; il semble l'avoir oublié quand, au chapitre XXXVII du même livre, ayant encore à parler de ces Gaulois établis en Italie depuis deux cents ans suivant lui, il les appelle, dans le récit des événements de l'année 390, « un ennemi « inconnu dont on n'avait pas entendu parler jusque-là, venant « de l'Océan et des extrémités de la terre apporter la guerre aux « Romains[1]. »

Ainsi, Tite-Live, en contradiction avec le reste des auteurs de l'antiquité que nous connaissons, n'est pas d'accord avec lui-même.

Ce que son récit présente d'intéressant, c'est qu'il nous a conservé le souvenir d'*Ambigatos*, ce monarque suprême qui, soumettant à l'unité les innombrables peuplades des Gaulois, leur donna la puissance militaire. La source immédiate est probablement un auteur grec ; Ambigatos est roi de la Celtique ; Celtique est un mot grec ; vraisemblablement, à son tour, l'auteur grec avait puisé le nom d'Ambigatos dans un récit épique gaulois ana-

1. Invisitato atque inaudito hoste, ab Oceano terrarumque ultimis oris bellum ciente, c. 37, § 2; cf. Zeuss, *Die Deutschen*, p. 165.

logue à ceux qu'inspira plus tard le grand nom de Charlemagne. Mais, de ce récit épique, il ne pouvait avoir aucune notion chronologique à tirer. D'ailleurs, Tite-Live, s'aidant de César, interprète ce récit d'une façon qui montre combien sa critique est enfantine. Il s'est imaginé que la Celtique, où régnait Ambigatos, était non pas la vaste Celtique des auteurs grecs, mais la petite Celtique de César, telle que ce dernier nous la fait connaître au commencement du premier livre des *Commentaires*, qui raconte les événements de l'an 58 avant notre ère. De là, la confusion des *Sēnōnes* d'Italie avec les Sĕnŏnes de Gaule, quoique le premier de ces noms ait la première syllabe longue, et le second la première syllabe brève, comme si la première syllabe de fēria, « foire, » était identique à celle de fĕrus, « fier[1]. » De là, la croyance que les *Cenomani* d'Italie sont identiques aux *Cenomanni* dont le nom a donné à la France celui de la ville du Mans. Ces deux peuples portent un nom dérivé d'un adjectif *cēno-s* « lointain. » Mais le suffixe est différent : en Italie, c'est *mănо-s* par *a* bref et *n* simple. Dans le suffixe du nom de peuple qui a donné naissance au nom de la ville française, l'*n* est double. « Le Mans » tient lieu d'un plus ancien *Cenomanni*. C'est l'orthographe de Grégoire de Tours, des monnaies mérovingiennes, des bons manuscrits de la Notice des provinces et des cités de la Gaule. Les éditeurs de César, de Pline et de Ptolémée ont eu tort de ne pas la suivre. *Cenomani* par une seule *n* aurait donné Le Mains et non Le Mans[2]. De là aussi l'indication du pays des *Taurini* à côté de la *Julia Alpis*[3], dans le récit du passage des Alpes par la première invasion celtique en Italie. L'armée gauloise, venant de Marseille, ne pouvait passer à la fois par les Alpes qui avoisinent Turin et par la *Julia Alpis*, qui est à quatre ou cinq cents kilomètres de là, entre Aquilée, en Italie, et l'antique Noreia, aujourd'hui Neumarkt, en Styrie. Tite-Live, dans sa pre-

1. La quantité de la première syllabe du nom des Sénons d'Italie est établie non seulement par l'orthographe de Polybe, mais par la quantité de la première syllabe du nom de Séna, leur capitale, Lucain, II, 407, et Silius Italicus, VIII, 455; XV, 555; chez Polybe, II, 19, 12, Σήνη.

2. Les *Cenomani* d'Italie ont eu un peuple homonyme dans la Gaule méridionale parmi les clients des *Volcae*, comme nous l'apprend Caton cité par Pline, l. III, § 130. Les *Cenomani* de la Gaule méridionale étaient probablement arrivés du nord-est des Alpes avec les *Volcae* au IIIe siècle avant notre ère, comme ceux d'Italie au IVe siècle.

3. Per Taurinos saltusque Juliae Alpis transcenderunt, livre V, c. 34, § 8.

mière rédaction, ne parlait que de la *Julia Alpis;* il ne disait rien de Marseille, ni de l'intervalle de deux cents ans qui aurait séparé la première invasion gauloise de la prise de Rome. Quand il a intercalé, dans sa première rédaction, le récit qui, faisant passer les Gaulois par Marseille naissante, prétend justifier cette chronologie nouvelle, il a ajouté le nom des *Taurini* à celui de la *Julia Alpis;* pour être logique, il aurait dû rayer la *Julia Alpis;* mais il l'a laissée par oubli, et ce nom, dans son livre, proteste encore aujourd'hui contre l'addition des *Taurini;* il est le pendant des expressions que nous avons relevées dans les chapitres XVII et XXXVII, où les habitants de l'Italie centrale, au commencement du IVe siècle, traitent les Gaulois de « peuple inconnu, » de « voisins nouveaux, » d' « ennemis inconnus dont « on n'avait pas entendu parler jusque-là, venant de l'Océan et « des extrémités de la terre, apporter la guerre aux Romains. » Des deux systèmes de Tite-Live, celui qui, suivant nous, appartient à la première rédaction de son ouvrage, est le seul que nous trouvions chez les autres historiens de l'antiquité[1] : c'est celui qu'adopte la science moderne par ses organes les plus autorisés[2].

Ainsi, c'est vers le commencement du IVe siècle que les Gaulois sont venus s'établir en Italie. A cette date, ils possédaient déjà une partie de la Gaule depuis au moins cinquante ans, mais la vallée du Rhône, de la mer à Bellegarde au moins, ne leur appartenait pas. Le centre d'où leur empire rayonnait sur une grande partie de l'Europe, notamment sur la contrée que les Romains ont appelée Germanie, était dans la Bavière méridionale et dans les provinces occidentales de l'empire d'Autriche. Quand ils passèrent les Alpes, ce fut par la route qui, de Neumarkt en Styrie, gagne Aquilée en Italie. *Noreia,* aujourd'hui Neumarkt, était encore considérée comme une ville de Gaule au commencement du Ier siècle avant notre ère ; le fond de l'Adriatique, où se trouve Aquilée, est le premier point par lequel les Gaulois aient atteint le bassin de la Méditerranée. Jusque-là, l'Océan était la seule mer dont ils eussent occupé les côtes.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

1. Appien, au second siècle de notre ère, fait arriver directement des bords du Rhin les Gaulois qui ont assiégé Clusium et pris Rome. Il ne parle pas d'établissement des Gaulois en Italie avant cette expédition (édit. Didot, p. 25, 26).

2. Voyez notamment Zeuss, *Die Deutschen,* p. 164 et suivantes; Mommsen, *Rœmische Geschichte,* 6e édition, t. I, p. 324 et suivantes ; Duncker, *Geschichte des Alterthums,* t. VI (1882), p. 298.

LE MARIAGE ET LE DIVORCE

DE

GABRIELLE D'ESTRÉES

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX[1]

I.

Gabrielle.

Est-ce Henri IV qui a marié Gabrielle d'Estrées? Est-ce lui qui a choisi un mari complaisant et vénal en la personne de Nicolas d'Amerval, sieur de Liencourt? Enfin, après la naissance de César Monsieur, Henri IV a-t-il forcé d'Amerval à se prêter à l'annulation de ce mariage?

Ce sont là des questions encore en litige dont nous nous proposons de chercher la solution. C'est l'étude de la vie intime du roi et de sa célèbre favorite, étude qui présente bien des difficultés. Les témoignages contemporains méritent peu de confiance, surtout aux époques de luttes religieuses et de guerre civile. Les ligueurs furent implacables dans leur haine contre Henri IV, et ils ne reculèrent pas plus devant la calomnie que devant le poignard. Il ne leur suffit pas que Gabrielle d'Estrées, oubliant ses devoirs, devint publiquement la maîtresse du roi et lui donna des enfants nés d'un double adultère; ils ont voulu faire d'elle une fille perdue dès sa première jeunesse, une sorte de courtisane de grande maison. A les entendre, elle ne fut aimée d'Henri IV qu'après avoir appartenu à tant de gens que la liste de ses amants n'en pourrait être exactement dressée; chaque pamphlet apportant à l'envi un scandale et un nom nouveau. Après qu'elle fut

1. Extrait d'un ouvrage non encore terminé ayant pour titre : *Gabrielle d'Estrées et les Vendômes.*

devenue maîtresse en titre, comme on disait alors, ils ne désarmèrent pas pour cela, et, d'après eux, elle trompa Henri IV et lui fit légitimer des enfants qui ne lui appartenaient pas. Quelle bonne fortune que de faire croire à la postérité que le vainqueur d'Arques et d'Ivry était un Sganarelle vulgaire qui ne fut empêché d'épouser celle qui se jouait de lui que par la mort de cette habile courtisane !

Certes, Gabrielle est née au milieu de toutes les corruptions de la société de son temps, et elle a eu les plus déplorables exemples dans sa propre famille ; mais nous aimons à nous en faire un autre portrait que celui qu'en a tracé la haine sans pitié des partis vaincus. La vérité, qui laisse encore à sa charge et à celle de Henri IV de bien grandes fautes, nous montre en elle une gracieuse et douce créature malgré ses égarements. Elle s'employait toujours à maintenir la paix autour d'elle. Confidente de toutes les pensées du roi et de tous ses mécontentements, elle avertissait chacun de modifier sa conduite ; elle pansait toutes les blessures et effaçait toutes les offenses. La faveur dont elle jouissait, si dangereuse en d'autres mains, n'était employée que pour le bien de tous. C'était par elle que passaient toutes les grâces et toutes les faveurs, c'était sur elle que chacun comptait pour obtenir la réparation des injustices dont il se croyait la victime[1].

D'Aubigné, qui se plaint si amèrement et si injustement d'Henri IV, ne trouve sous sa rude plume que des éloges en parlant d'elle. Elle a su le désarmer par sa douceur et son esprit aimable ; le sévère huguenot reconnaît la décence de sa tenue et dit « que son extrême beauté ne tenait rien de lascif » et qu'il est étonnant qu'elle ait eu si peu d'ennemis[2].

Il est, en faveur de Gabrielle, bien d'autres témoignages. Nous invoquerons seulement l'amitié très vive qu'eurent pour elle trois femmes dont la vertu et la dignité de la vie n'ont jamais été effleurées par aucun soupçon. Nous voulons parler d'abord de Madame Catherine de France, depuis duchesse de Bar, sœur unique du roi. C'était une protestante d'une piété élevée. Elle a consenti à se lier avec Gabrielle, à l'accepter comme sa future belle-sœur, et à vivre avec elle dans une grande intimité. Sa seconde amie fut la veuve du prince d'Orange, Louise de Coligny, la fille de l'amiral. Protestante zélée, mère de famille objet de

1. Pierre Mathieu.
2. D'Aubigné, *Histoire universelle.*

tous les respects, qui elle aussi a fait les vœux les plus ardents pour voir régulariser par le mariage la situation équivoque de Gabrielle. Sa troisième amie était une catholique, digne par sa piété et ses vertus de figurer à côté de la princesse d'Orange; nous voulons parler de la veuve de Henri III, de Louise de Lorraine, de ce type frêle et touchant de l'amour conjugal. La petite Reine blanche de Chenonceaux avait traversé sans souillures la cour du dernier des Valois, et inspirait le plus respectueux intérêt à Henri IV. Gabrielle eut l'occasion de montrer à son égard sa générosité et vint en aide avec délicatesse à ses royales infortunes[1]. Elle traita avec les créanciers de Catherine de Médicis, qui voulaient expulser de Chenonceaux la pauvre reine sans asile, et lui fit ensuite don de son traité[2]. Ces trois femmes, si estimées, auraient-elles publiquement fait profession d'être les amies de celle que nous décrivent les pamphlets du temps, s'il fallait ajouter la moindre créance à leurs récits scandaleux ?

Il est encore une grande dame, de famille princière, proche parente de la reine Louise, qui vécut dans l'intimité de Gabrielle, mais que nous ne saurions comparer aux trois premières. Nous voulons parler de la belle Louise de Guise, qui devint ensuite la Princesse de Conti. Elle a écrit un roman historique ayant pour titre « les Amours du grand Alcandre, » que nous aurons à citer dans cette étude, non pas qu'il soit digne d'une confiance absolue, mais parce qu'on peut s'en servir avec circonspection. Elle inaugura dans son livre un genre nouveau, dans lequel Mlle de Scudery devait exceller et peindre si fidèlement, sous des noms empruntés, les personnages et les événements de son temps. Mais Mlle de Guise n'a pas la même élévation de sentiments que Mlle de Scudery, ni le même respect pour la vérité. Les récits de Mlle de Guise sont écrits avec beaucoup de charme et de facilité; toutefois, comme elle avait des griefs personnels contre le grand Alcandre et contre Gabrielle, elle s'est laissé égarer souvent dans ses jugements.

1. La générosité de Gabrielle ne se démentit jamais; sa bourse et ses bijoux furent mis plusieurs fois au service de l'État, notamment en 1596 pour le siège de la Fère, et en 1597 pour la reprise d'Amiens.

2. *La reine Louise de Lorraine*, par le comte de Daillon. Palma Cayet commet une erreur à notre avis, lorsqu'il prétend que Gabrielle, mécontente de certains propos de la reine, empêcha Henri IV de lui faire tout le bien qu'il se proposait. Voir aux *Archives de Chenonceaux*, par l'abbé Chevalier, la cession à la reine du traité de Gabrielle.

Henri IV avait un moment songé à l'épouser. Dans ce fameux entretien qu'il eut à Rennes avec Sully, en 1598, relativement à son mariage, Henri IV, après avoir parlé des filles à marier des pays étrangers[1], ajoute :

Quant à celles de dedans le royaume, vous avez ma niepce de Guise qui seroit celle qui me plairoit le plus, nonobstant ce petit bruit que quelques malins esprits font courir, qu'elle ayme bien autant les poulets en papier qu'en fricassée : car pour mon humeur, outre que je croy cela très faux, j'aymerois mieux une femme qui fist un peu l'amour, qu'une qui eut mauvaise teste, de quoy elle n'est pas soupçonnée, mais au contraire d'humeur fort douce et d'agréable et complaisante conversation et pour le surplus de bonne maison, belle, de grande taille et d'apparence d'avoir bientôt de beaux enfants.

On voit qu'Henri IV n'eût pas eu trop de répugnance à l'épouser; « n'y apprehendant, ajoute-t-il, rien que la trop grande passion qu'elle tesmoigne pour sa maison, et surtout pour ses frères, qui lui pourroient faire naistre des désirs de les eslever à mon prejudice et plus encor de mes enfants, si jamais la régence de l'Estat lui tomboit entre les mains. » Cette Lorraine comprenait bien qu'elle n'eût pas déparé la dignité royale, et elle ne pardonna pas à Gabrielle de lui avoir enlevé l'affection du roi. Elle vit plus tard Gabrielle, qui était de petite noblesse à côté de celle des Guises, prête à monter sur ce trône, objet de son ambition et de ses regrets. Comment l'eût-elle sincèrement aimée?

D'ailleurs, on a fait dire à Mlle de Guise plus qu'elle n'a voulu. On a affecté, lorsqu'il s'est agi de Gabrielle, de prendre au pied de la lettre les expressions dont elle s'est servie, on a attaché au mot « amant » un sens charnel, lorsqu'il est employé au figuré et appliqué à ceux qui témoignèrent par leur assiduité et leurs hommages l'admiration qu'ils avaient pour sa beauté et la vive sympathie que leur inspirait son caractère doux et aimable. Ce genre de sentiment tout platonique était déjà à la mode, au moins dans les romans. Mlle de Guise le décrit accidentellement en attendant qu'il fasse le fonds des récits de Mlle de Scudery et de Mme de Lafayette.

Si tous les admirateurs de Gabrielle ont été des amants heureux, il faut reconnaître que, dès le début de la vie, elle avait dû renoncer, pour se livrer à l'inconduite la plus précoce, à l'espoir

1. *Économies royales.*

de se marier un jour. La meilleure preuve du reste que Mlle de Guise n'a pas donné ce rôle à ceux qu'elle a appelés du nom d'amant, c'est ce qu'elle dit du duc de Bellegarde. La chronique scandaleuse prétend que Gabrielle fut sa maîtresse avant d'avoir connu Henri IV et qu'après elle trompa le roi avec cet ancien amant. Mlle de Guise dit très clairement, en racontant les premières tentatives du roi pour se faire aimer de Gabrielle : « Mais elle qui n'aimoit point le roy, et qui avoit donné toutes ses affections à Bellegarde, se mit dans une extrême colère contre Henri, lui protesta de ne l'aimer jamais, et lui reprocha qu'il l'empêchoit d'épouser Bellegarde, dont la recherche avoit cette fin[1]. » La plus vulgaire habileté devait dicter à celle qui voulait encore à cette époque devenir duchesse de Bellegarde une conduite prudente et retenue. La haine des ennemis de Henri IV et le manque de documents certains ont défiguré l'histoire de Gabrielle. Nous croyons avoir trouvé la vérité sur son mariage et son divorce grâce à quelques documents nouveaux.

Nous avons été assez heureux pour mettre la main sur des pièces inédites. Nous avons copie de tout le dossier du procès intenté par Gabrielle à son mari devant l'official d'Amiens ; il y a là des interrogatoires où nous recueillerons de la bouche même de Gabrielle et de d'Amerval des renseignements précieux. En parlant de la sentence de l'official, qui est la dernière pièce de notre dossier, M. Berger de Xivrey a écrit[2] : « Cet arrêt est bien curieux. Je ne me souviens pas de l'avoir vu cité, et je n'avais pu le trouver jusqu'ici. Heureusement, il vient de me fournir à point les coïncidences énoncées dans le présent rapport. En lisant d'un bout à l'autre la sentence d'annulation d'un pareil mariage, on se prend à plaindre le pauvre homme qui expie si cruellement son avilissement volontaire, surtout dans le cas où il se serait dit à lui-même pour excuse : j'ai quatorze enfants à établir[3]. » Si une seule de ces pièces est bien curieuse, et si on peut en tirer tant de renseignements, quel intérêt n'a donc pas tout le dossier? — Nous joignons encore d'autres documents non employés, entre autres un qui n'est pas inédit, mais dont M. Berger de Xivrey n'a

1. *Les Amours du Grand Alcandre.*

2. Mariage de Gabrielle. *Bibliothèque de l'École des chartes.* Année 1862.

3. On verra que d'après la propre déclaration de d'Amerval, relatée dans le dossier de la procédure, il n'eut jamais de son premier mariage que quatre enfants, dont deux étaient morts déjà en 1594.

connu l'existence que par une note trouvée dans les papiers de famille de d'Amerval. — C'est le testament dans son intégrité fait par d'Amerval au cours du procès, à la veille de ses interrogatoires, et dans lequel il proteste contre les aveux qu'il pourra faire « pour obeyr au roy et de crainte de la vie. » Ces documents, ajoutés à ceux déjà connus, nous permettront sur ce sujet, encore peu étudié, de serrer de près la vérité.

II.

Le château de Cœuvres. Première entrevue d'Henri IV et de Gabrielle.

Le château de Cœuvres, berceau de Gabrielle d'Estrées, où elle est probablement née, où elle a certainement passé sa jeunesse, est situé à douze kilomètres au nord-est de Villers-Cotterets et à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de Soissons. C'est là que Henri IV est venu camper du 8 au 10 novembre 1590, qu'il l'a vue pour la première fois et a conçu pour elle cette vive passion, qui a duré jusqu'à la mort tragique de cette « beauté surprenante. » Le château a aujourd'hui presqu'entièrement disparu ; il n'en existe plus que les vastes communs, le colombier seigneurial, le mur du nord par lequel on entrait dans la grande cour, le pavillon sud-ouest et des cuisines et dépendances, voûtées en pierres de taille, établies sous la façade est. La population du bourg a envahi le château depuis la Révolution et s'est logée dans ses ruines.

Nous nous sommes plu à reconstruire pièces à pièces ce manoir des d'Estrées, et, à l'aide de documents anciens, nous pourrions le faire revivre dans ses plus minutieux détails[1]. Nous nous contenterons de dire qu'en 1590, à l'époque de la première visite de Henri IV, Cœuvres formait un rectangle de 70 mètres de long sur 64 de large. Chaque angle était flanqué d'un pavillon carré qui faisait saillie dans les fossés. Toutes les constructions, d'un style Renaissance fort élégant, étaient élevées sur deux étages de caves voûtées. L'entrée du château était sur la façade nord, du côté du bourg de Cœuvres. On traversait le fossé sur un pont-levis qui conduisait à un pavillon d'entrée, placé au milieu du rempart qui fermait tout le côté nord. La porte était crénelée et

1. *Inventaire du duché d'Estrées*, mss. fonds français, 1023-24. *Cœuvres*, par l'abbé Poquet.

voûtée. Le côté de l'est était sans construction; un rempart formant terrasse reliait les deux pavillons nord-ouest et sud-ouest, et on avait de ce côté vue sur les bois de la Garenne, que l'on dominait. Entre les pavillons sud-ouest et sud-est s'étendait la façade méridionale; là se trouvaient d'élégantes arcades servant de remises, où l'on abritait les litières et les pesants carrosses de l'époque. Les arcades, qui avaient disparu dès la fin du XVIIe siècle, étaient en 1590 surmontées d'une terrasse d'où l'on découvrait la riante vallée de Valsery. Le pavillon nord-est servait de chapelle; le pavillon sud-ouest et le petit corps de logis qui le relie à la terrasse servaient, d'après la tradition, d'habitation à Gabrielle d'Estrées et à sa sœur Diane. Tous les pavillons étaient desservis par un escalier hors-d'œuvre, tournant dans une tourelle à jour.

Les fenêtres étaient ornées de sculptures, et la toiture, couverte d'ardoises, avait des « cheneaux et faistes avec ornements en plomb. » Le corps principal de logis occupait la façade est. Ses fenêtres extérieures donnaient sur un parterre avec grande pièce d'eau carrée, allées, contre-allées et charmilles, dont les arbres étaient taillés dans le style du temps. Le parterre et la pièce d'eau étaient au niveau du fond des fossés qui régnaient le long des autres façades. Sous le logis de l'est, il y avait dix grandes pièces voûtées, affectées aux cuisines, offices, débarras, qui existent encore. Du sous-sol on montait dans les étages supérieurs par deux larges escaliers en pierres de taille. Au rez-de-chaussée de ce logis de l'est se trouvait une grande salle de six travées, lieu ordinaire de réunion, où la famille prenait ses repas. Au premier, une galerie occupant non seulement la longueur de la grande salle, mais s'étendant encore au-dessus de deux autres pièces du rez-de-chaussée, était desservie à ses extrémités par les deux escaliers d'honneur. Elle servait pour « les festes et balets. » Elle était « cintrée et lambrissée de mœrin et plancheiée par bas avec un lambry de menuiserie et des bancs aussy de menuiserie au pourtour[1]. » Plus tard, vers le milieu du XVIIIe siècle, cette galerie des fêtes fut transformée en salle de spectacle. Au nord du château, au delà des fossés, touchant le bourg de Cœuvres, se trouvent encore aujourd'hui et presqu'intacts les communs du château. Parmi divers bâtiments fort anciens affectés autrefois aux écuries, au logement du fermier

1. *Inventaire du duché d'Estrées.*

général, etc., on remarque deux vastes magasins en pierres de taille avec deux étages de voûtes, d'une longueur, l'un de 66 mètres, l'autre de 69, destinés à renfermer les grains et les récoltes. Sur les frontons sont sculptées des pièces de canon lâchant leurs bordées. Sur l'archivolte s'élève de distance en distance de petits vases surmontés de boulets [1]. Non loin de là, dans la basse-cour, existe encore le colombier de la seigneurie, avec une serre voûtée au rez-de-chaussée s'ouvrant sur le potager; il porte la date de 1559. C'est la même main qui a élevé d'une façon si solide et château et communs, à grand renfort de pierres de taille et de voûtes. Cette main est bien celle de Jean d'Estrées, grand maître de l'artillerie, qui a commencé à donner tout son lustre à cette importante famille des d'Estrées.

Voici quelques détails qui feront connaître suffisamment la famille de Gabrielle. En parlant de son grand-père, Jean d'Estrées, Henri IV a écrit :

Est toute fraiche encore la mémoire des grands services faits à cet estat par le sieur d'Estrées, son grand père, lequel a servi durant le règne de quatre roys nos prédécesseurs [2], sans intermission en toutes les guerres qu'ils ont eu, s'estant trouvés en toutes les batailles qui se sont données et tous les notables exploits de guerre qui se sont faits de son temps et toujours avec quelque particulière remarque de sa valeur; ayant après plusieurs grandes et honorables charges, eu celle de grand maitre de l'artillerie de France, qu'il a si dignement et si longuement tenue, qu'il a esté mesme par les etrangers recogneu pour le plus grand personnage et le plus intelligent qui ait manié cette charge [3].

De son temps encore, on a écrit un volume du récit des sièges auxquels il a assisté [4]. Il a inventé une fonte nouvelle pour les canons et a fait faire de grands progrès à l'artillerie. C'était un homme de haute taille, sec, portant une longue barbe blanche, qui s'en allait tranquillement par les tranchées monté sur une grande jument alezane [5], qui ne baissait pas plus la tête que son

1. *Notice sur Cœuvres*, par l'abbé Poquet.
2. François Ier. — Henri II. — François II. — Charles IX.
3. *Lettres d'érection du duché de Beaufort*. MM. Dupuy, vol. 2.
4. *Discours des villes, châteaux, forteresses battues, assaillies, prises sous Jean d'Estrées, grand maitre de l'artillerie*, par F. D. L. T. François de La T., commissaire ordinaire de l'artillerie. Paris, 1563, réimprimé en 1712 avec cette même date de 1563, par les soins du cardinal d'Estrées.
5. Brantôme.

maître sous les volées de canons. Il était né en 1486 et avait été page de la reine Anne de Bretagne. Cette grande princesse avait conservé du vieux temps les saines traditions pour l'éducation de la jeunesse. Elle fit souvent donner le fouet à Jean d'Estrées. Il le reçut particulièrement en voyage, lorsqu'il ne conduisait pas avec toute l'attention voulue celui des mulets de la litière de la reine confié à sa surveillance. Nous pensons que l'état des chemins en ces temps reculés explique suffisamment la sévérité de la prudente dame.

Jean d'Estrées servit sous cinq de nos rois et non sous quatre, comme on le fait dire par erreur à Henri IV dans le document signé de lui que nous avons cité. Il avait douze ans à l'avènement de Louis XII et fit sous lui ses premières armes en Italie ; il avait vingt-neuf ans à l'avènement de François Ier et assista à toutes les batailles de son règne. Henri II le fit grand-maître de l'artillerie par lettres patentes du 9 juillet 1550. En cette qualité il servit François II et Charles IX et mourut en 1567. Il avait contracté une grande alliance, grâce à un acte de bravoure de sa jeunesse. Pendant les guerres d'Italie, Jacques de Bourbon, bâtard de Vendôme, était blessé, renversé de son cheval et abandonné des siens. Jean d'Estrées vint à lui, et, après un rude combat, le prit en croupe et lui sauva la vie. En reconnaissance de ce service, le bâtard de Vendôme lui donna en mariage sa fille aînée, Catherine de Bourbon, dont la mère appartenait à la puissante famille des Rubempré. Jean d'Estrées acheta alors plusieurs seigneuries qu'il ajouta à la châtellenie de Cœuvres, qu'il avait trouvée dans l'héritage de son père. Le 4 mars 1529, il avait acheté par-devant Commitel, notaire à Pierrefonds, de la veuve de noble homme Regnauld de Moyencourt, écuyer, en son vivant seigneur de Ploisy, ladite seigneurie de Ploisy. Il faisait cette acquisition tant en son nom qu'en celui de Mme Catherine de Vendôme, son épouse. Il prit plus tard, dans des actes notariés que nous avons eus sous les yeux, les qualités de chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, maître général de l'artillerie, premier baron sénéchal du Boulonnais, vicomte de Soissons, seigneur châtelain de Cœuvres, Cutery, Vierzy, Dommiers, etc. On prétend qu'il fut le premier gentilhomme de Picardie qui se convertit au protestantisme. Il y a certain pillage d'église dans son voisinage auquel il n'a pas été étranger, mais enfin il revint au catholicisme.

Son fils Antoine, père de Gabrielle d'Estrées, fut un des fidèles de Henri IV; mais il était plus dévoué que capable. C'était un homme léger, insouciant, livré au plaisir, et qui, le 16 octobre 1589, étant gouverneur de La Fère, présidait à un ballet pendant que le marquis de Pierre, à la tête des ligueurs, grâce à des intelligences qu'il avait dans la place, y pénétrait[1], le faisait prisonnier et s'emparait de richesses considérables que les familles royalistes du pays étaient venues déposer dans La Fère, comme en un lieu plus sûr que leurs châteaux[2]. Antoine d'Estrées ne gouvernait guère mieux sa famille que les affaires du roi. Sa femme, après lui avoir donné neuf enfants, dont huit encore vivants en 1590, l'avait quitté, quoique âgée d'environ quarante-huit ans, et vivait avec le marquis de Tourzel-Alègre, gentilhomme d'Auvergne, gouverneur pour le roi de la ville d'Issoire.

Mme d'Estrées était de la famille des Babou de La Bourdaisière, dont toutes les femmes furent célèbres par leur beauté. Sa grand'-mère maternelle, Marie Gaudin, dame de La Bourdaisière, avait été la maîtresse de François Ier, et la mère de Mme d'Estrées, une Robertet, à cinquante ans, plus belle encore que ses cinq filles, faisait un mariage d'amour et épousait en secondes noces le maréchal duc d'Aumont.

Antoine d'Estrées avait eu sept filles. L'aînée était morte en bas âge. Françoise était mariée au s^r^ de Bournel, baron de Mouchi[3]. Angélique était à cette époque abbesse de Berteaucourt, dans le diocèse d'Amiens[4], et devait faire ensuite tant parler

1. Il fut fait prisonnier et mis à rançon par Mrs Florimond de Halvin, marquis de Meinelay, gouverneur de La Fère pour la Ligue. Quatre mois après, il était encore prisonnier, lorsque l'évêque et le gouverneur de Soissons, Mrs de Roncherolles, seigneur d'Hacqueville, signèrent un acte passé devant deux notaires de Soissons, par lequel ils se constituaient tous deux les cautions d'Antoine d'Estrées « de la somme de 3,000 escus sol pour parfait paiement de sa rançon, payable ladite somme un mois après qu'iceluy S^r^ d'Estrées sera sorti de ladite ville de La Fère. »

2. Gombard, *Siège de La Fère par Henri IV.*

3. Gabriel de Bournel, seigneur de Namp, baron de Mouchi, arrière-petit-fils de Guillaume de Bournel, grand maître de l'artillerie en 1473.

4. Henri III écrivit, le 26 avril 1586, au marquis de Pizany, son ambassadeur à Rome, le chargeant « d'interceder et s'employer envers Sa Sainteté à ce que le bon plaisir d'Icelle soit de pourvoir Angelique d'Estrées, religieuse à l'abbaye de Poissy, de l'abbaye de Berteaucourt, ordre de Saint-Benoist, au diocèse d'Amyens, vacante par le trepas de feue Anne-Anthoinette Halvin, derniere

d'elle comme abbesse de Maubuisson. Diane[1] et Gabrielle étaient à Cœuvres. Les deux dernières, Julienne-Hippolyte[2] et Françoise[3], cette dernière encore très jeune, étaient avec leur mère. L'aîné des frères de Gabrielle, le marquis de Cœuvres, qui devait mourir si jeune au siège de Laon, était à l'armée de Henri IV et probablement présent à Cœuvres. Le second, qui se préparait à l'Église, devait deux ans après devenir évêque de Noyon, puis prendre l'épée en 1595, après la mort de son aîné, et mourir à quatre-vingt-dix-huit ans, en plein siècle de Louis XIV, maréchal de France, duc et pair. Tels étaient, en 1590, les différents membres de la famille d'Estrées.

Quant au Béarnais, il avait trente-sept ans. Il était roi de France depuis un peu plus d'un an. Il n'avait pas de capitale et assez peu de royaume. Il était dans toute la vigueur de l'âge, maigre, pauvre, manquant de linge, portant des pourpoints usés par sa cuirasse. Malgré tout, il avait un entrain endiablé, une gaieté communicative au milieu de tous les dangers et un esprit étincelant, dont on retrouve les éclairs dans sa vaste correspondance. Il enjôlait chacun par ses saillies et sa familiarité. Il déployait d'ailleurs une activité prodigieuse. Il tenait toujours la campagne; le jour, il se battait, faisant le coup de pistolet comme un de ses gens d'armes; le soir, sa tente dressée, il écrivait à tous les souverains de l'Europe, à toutes les villes et à tous les chefs de son parti, ne négligeant rien pour réussir. Il avait encore le temps d'être amoureux. C'est bien le roi national qui, à force d'énergie, de mépris de sa vie, a donné la paix à ce pauvre pays de France et qui a eu toutes les qualités et tous les défauts de son peuple.

Quant aux deux jeunes sœurs qui reçurent le roi à Cœuvres,

abbesse d'icelle. Et vous me ferez service fort agreable en ce faisant, » ajoute Henri III.

1. Un grand nombre de généalogies désignent Diane comme l'aînée de la famille; elle était la quatrième. Ils lui font épouser le maréchal de Balagny, le 15 février 1586, et la font mourir en 1595. Ce sont les dates du mariage et de la mort de Renée de Clermont d'Amboise, première femme du maréchal. Diane fut sa seconde femme. Elle l'épousa en février 1596 et mourut en 1626. Elle a laissé postérité.

2. Julienne-Hippolyte d'Estrées épousa, le 7 janvier 1597, Georges de Brancas, duc de Villars, frère du défenseur de Rouen pour la Ligue.

3. Françoise épousa Charles, comte de Sanzay, baron de Tupigny, d'une famille de Bretagne grandement apparentée.

leur tenue devait être irréprochable; l'une, Gabrielle, âgée alors d'environ dix-sept ans, était blonde dorée, d'une taille admirable, d'un teint d'une blancheur éclatante; elle avait une dignité naturelle et décente qui ne l'abandonna à aucune époque de sa vie. Sa physionomie était douce et gracieuse. Sa sœur Diane, quoique de taille légèrement contrefaite, avait la beauté de la famille et surtout la vivacité et la hardiesse qui manquaient à sa sœur. Elles avaient débuté dans le monde très jeunes. Brantôme les avait vues, au Louvre, peu avant la mort de la reine mère[1], et il nous les signale parmi les jeunes beautés de cette cour brillante des Valois, qui jetait son dernier éclat. La guerre civile, les barricades de Paris les avaient forcées de quitter leur hôtel de la rue des Bons-Enfants pour se retirer dans le manoir paternel.

Parmi ceux qui accompagnaient Henri IV à Cœuvres, l'on remarquait Bellegarde[2], son grand écuyer, jeune et brillant gentilhomme, qui voulait épouser Gabrielle et qui avait eu l'imprudence d'entretenir le roi des mérites de sa maîtresse. Gabrielle avait pour lui une vive affection; elle fut longtemps avant de pouvoir l'oublier, et Bellegarde, de son côté, en était fort épris.

Henri IV, séparé de sa femme depuis plusieurs années, fatigué de sa liaison avec Corisande d'Audoins, marquise de Grammont, comtesse de Guiche, avait alors le cœur libre et fut vivement frappé à la vue de Gabrielle. Que se passa-t-il, pendant cette première rencontre, avec la femme qui devait avoir tant d'influence sur quelques années de sa vie? Laissa-t-il paraître l'impression qu'il éprouvait? cela est probable; mais il est certain aussi que Gabrielle ne s'y arrêta pas, qu'elle ne songeait encore qu'à Bellegarde et qu'elle dut prendre l'empressement et les compliments du Béarnais comme l'hommage ordinaire que tous les hommes rendaient à sa beauté. Le roi quitta Cœuvres le 11 novembre pour aller coucher à Château-Thierry.

Mlle de Guise et les écrivains qui l'ont copiée placent peu après cette époque une seconde visite de Henri IV au château de Cœuvres. Ils prétendent que, pour aller se jeter aux pieds de Gabrielle, il traversa les lignes ennemies déguisé en bûcheron. Gabrielle, tout entière à son affection pour Bellegarde, l'aurait

1. Janvier 1589.

2. Roger de Saint-Larry, duc de Bellegarde, né en 1563, marié en 1596 à Anne de Rueil, fille du seigneur des Fontaines, gouverneur de Saint-Malo, mort le 18 juillet 1646, à quatre-vingt-quatre ans, enterré aux Jésuites de Dijon.

fort mal reçu, et, après quelques mots piquants, se serait retirée en laissant à Diane, sa sœur, le soin de recevoir le roi. Nous ne parlerions pas de cette anecdote si M. Michelet ne l'avait racontée sérieusement. Les mêmes amateurs de récits romanesques racontent que Henri IV décida Antoine d'Estrées à amener ses deux filles à la cour, qui se tenait, prétendent-ils, à Compiègne, que là il se déclara publiquement amoureux de Gabrielle, qu'il témoigna assez rudement à Bellegarde qu'il ne voulait plus de compagnon en son amour, disant « qu'il ne plaignait aucun travail pour n'en avoir point en la royauté et que sa passion lui était plus chère que toutes les couronnes du monde. Bellegarde, fort troublé du langage et de l'action avec laquelle il était proféré, promit à son maître tout ce qu'il exigea[1]. »

Il y a certainement un fonds vrai dans ces récits, il n'est pas difficile de le démêler d'avec le roman qui l'entoure. Il est évident qu'après avoir vu Gabrielle à Cœuvres, au commencement de l'hiver, Henri IV a dû chercher et réussir à la revoir avant le printemps suivant. Il est évident encore qu'il a pris les moyens nécessaires pour décider Bellegarde à renoncer à Gabrielle; mais le séjour de celle-ci à Compiègne est démenti par des documents certains.

L'itinéraire si connu de Henri IV ne laisse pas de doute à cet égard. Sauf peut-être une ou deux échappées pendant le mois de décembre 1590 et une visite vers le 13 janvier suivant, lorsque le roi vint à Chauny, il n'a guère revu Gabrielle. Les récits romanesques de la cour de Compiègne sont donc inexacts pour cette époque, puisque le roi n'y séjourna pas du 8 novembre 1590, jour de sa première visite à Cœuvres, au mois d'avril 1591, époque où Gabrielle vint au camp devant Chartres. Ils pourraient peut-être trouver leur place quelques mois plus tard.

III.

Le Mariage.

Pendant les vingt et un mois qui s'écoulèrent entre la première visite de Henri IV à Cœuvres et le mariage de Gabrielle, en août 1592, l'histoire fournit peu de renseignements certains.

1. *Amours du Grand Alcandre,* par Mlle de Guise, princesse de Conti.

C'est à cette époque qu'il faut placer la cour assidue de Henri IV, la rupture du projet de mariage entre Bellegarde et Gabrielle, l'intervention de cette tante si fine et si corrompue, de cette Mme de Sourdis, qui, pour plaire à Henri IV et probablement afin d'obtenir pour son mari le gouvernement de Chartres, que le roi assiégeait[1], amenait sa nièce au camp royal au commencement d'avril 1591. Là, Gabrielle se compromit; on raconta partout qu'elle était la maîtresse du roi, et nous comprenons l'intervention du marquis d'Estrées, son père, peu satisfait du bruit qui se faisait autour de son nom.

Antoine d'Estrées, quoi qu'on en ait dit, n'a jamais été un père complaisant. Il n'a pas prêté les mains à une liaison de sa fille avec Henri IV, et, après que cette liaison fut formée, il paraît avoir été longtemps sans la lui pardonner. Nous lisons, en effet, dans une lettre de Henri IV à Gabrielle du 26 juin 1593, cette phrase significative : « Je vous cuydois à Saint Denys, mais le commandement de votre père vous a retenue. Je suis très ayse que vous soyez bien avec luy, vous ne me reprocherés plus qu'il vous veuille mal à mon occasion. »

Quoi qu'on ait pu dire de Gabrielle au siège de Chartres, elle ne s'attacha pas, comme plus tard, aux pas de Henri IV. Gabrielle revint à Cœuvres. Bien des raisons, d'ailleurs, durent l'y rappeler, car il se passa, en l'année 1592, un événement grave pour sa famille. Dans la nuit du 8 au 9 juin[2], Mme d'Estrées fut assassinée avec son amant, le marquis de Tourzel-Alègre, par des habitants d'Issoire mécontents des exactions du gouverneur et de la rapacité de sa maîtresse. Les deux plus jeunes sœurs de Gabrielle, Julienne-Hippolyte et Françoise, que leur mère avait emmenées, rentrèrent à Cœuvres après sa mort. On comprend que Gabrielle dut, à la suite de cette catastrophe, quitter sa tante et la cour voyageuse de Henri IV pour rentrer, elle aussi, au logis paternel. Pour la soustraire à l'influence de Henri IV, Antoine d'Estrées résolut de la marier. Voici le récit que Mlle de Guise fait de ce mariage et des causes qui l'amenèrent :

Cependant, l'amour de Henri IV croissant tous les jours, le père

1. M. de Sourdis était gouverneur de Chartres et lieutenant de Roi avant que cette ville ne tombât aux mains des ligueurs; Henri IV lui restitua son gouvernement après la prise de Chartres; il avait toujours conservé sa lieutenance.

2. *Annales d'Issoire. Mémoires contemporains*, par un habitant de cette ville.

de Gabrielle s'en sentant importuné, elle voulut sortir de cette tyrannie, et, pour en trouver un plus raisonnable sujet, elle désira d'être mariée.

Il se présenta un gentilhomme du pays tout propre à cette alliance, il avait du bien et était d'une bonne condition, mais, pour le regard de sa personne et de son esprit, ils étaient aussi mal faits l'un que l'autre. Gabrielle fit jurer au roi que le jour de ses noces il arriverait et la mènerait en un lieu, où elle ne verrait son mari que quand elle le voudrait, lui ayant persuadé qu'elle ne consentirait jamais à lui faire une infidélité. Mais ce jour ayant passé sans que le roi fût venu, n'ayant pu abandonner une entreprise fort importante qu'il avait, elle jura cent fois de s'en venger, et toutesfois elle ne voulut jamais coucher avec lui : si bien que son mari, pensant être plus autorisé chez lui que dans la ville où il avait été marié, et dont le marquis d'Estrées était gouverneur[1], il l'emmena; mais elle se fit si bien accompagner des dames ses parentes qui s'étaient trouvées à ses noces, qu'il n'osa vouloir que ce qu'il lui plut. Le roi étant arrivé là-dessus, à la plus prochaine ville manda le mari, qui amena sa femme, présumant d'en tirer à tout le moins quelqu'avantage à la cour. Partant de là, le roi l'emmena avec lui, et, afin qu'elle ne fût pas seule, mena sa sœur, une dame sa cousine, et s'en alla de ce pas attaquer la ville de Chartres.

C'est là le roman. Voici maintenant l'histoire.

Pour la soustraire aux poursuites de Henri IV, Antoine d'Estrées résolut de la marier. Ne pouvant plus songer à unir Gabrielle et Bellegarde, il lui chercha un mari dans son entourage. Il choisit un gentilhomme fort riche d'ailleurs, de très bonne noblesse picarde et veuf d'une de ses parentes, Anne Gouffier de Crevecœur. C'était Nicolas d'Amerval, sire de Liencourt, baron de Benais, seigneur de Cerfontaine, etc. Le futur avait trente-six ans. Au physique, il était petit, brun, assez mal tourné. Au moral, il était d'un caractère faible et tout à fait au-dessous du rôle que lui destinait Antoine d'Estrées. On comprend très bien le peu d'entraînement que Gabrielle dut avoir pour cette alliance ; mais c'était une époque où les enfants respectaient l'autorité paternelle, et elle céda aux ordres de son père.

Le mariage eut lieu à Noyon, dans une chapelle de l'église principale. Interrogée le 17 décembre 1594, par l'official d'Amiens,

1. Il fut gouverneur de Noyon du 19 août 1591 au 30 mars 1593.

sur l'époque de son mariage, Gabrielle lui répondit qu'il y avait deux ans et trois mois qu'il avait été célébré. Cela nous reporte au mois d'août 1592. Cette date est confirmée par l'interrogatoire de d'Amerval. Gabrielle ajoute qu'elle a été contrainte à ce mariage par la volonté absolue de son père. Un des témoins de l'enquête, le sieur Du Fay, enseigne au régiment de Picardie, élevé page chez le marquis d'Estrées, dans la maison duquel il se trouvait au moment du mariage, déclare à l'official avoir entendu Gabrielle dire : « Hé bien, ils veullent que je l'espouze, en parlant de d'Amerval, et me veullent mettre hors de céans; je le ferai contre ma volonté, mais ils n'y auront pas grand contentement, et, de faict, lorsqu'on la voulu faire espouzer, ne fist jamais que pleurer et se tourmenter. »

Quant à l'histoire de Henri IV, retenu par une entreprise importante et mis dans l'impossibilité de venir enlever la mariée le soir même de ses noces; quant au refus de Gabrielle de coucher avec son mari; quant à l'intervention de sa tante et de ses cousines pour empêcher celui-ci d'exercer ses droits, ce sont là pures inventions, démenties par la propre déclaration de Gabrielle :

Enquise si le jour des noces luy et elle n'auroient pas eu copulation ensemble, a dict que non, parce que comme elle croit qu'il a eu quelque coup ou autre mal qui l'auroit rendu impuissant et inhabile à rendre le devoir de mariage, jaçoit[1] qu'il s'y soit mis en effort et quelquefois encore du depuis durant le temps de trois mois... A dist aussy qu'elle n'a eu aucune querelle ny contestation avec ledit s. de Liencourt et autant qu'ils ont esté ensemble ont esté en paix et *eust bien desiré qu'il eust esté tel qu'il est requis, encore qu'elle ne l'eust pas aymé auparavant*[2].

Si, comme nous le croyons et comme nous espérons le prouver, c'est bien l'expression de la vérité, il y a loin de là, on le voit, au récit de Mlle de Guise.

Gabrielle est mariée contre son consentement, mais elle se soumet; elle reste en Picardie chez son mari, en sa seigneurie de Liencourt, près de Noyon. Pendant trois mois, elle subit cette triste existence de cohabiter avec un mari infirme. On voit se manifester son caractère doux et résigné. Ces trois mois se passent

1. Malgré.
2. Dossier de la procédure suivie devant l'official d'Amiens.

en paix, sans orages entre les deux époux. Elle eût bien désiré qu'il fût tel qu'il est requis, encore qu'elle ne l'eût pas aimé auparavant, car elle se serait soumise à son sort.

Le père, le marquis d'Estrées, devait s'applaudir du bon emploi de son autorité. Il avait enlevé sa fille à Henri IV, il l'avait mariée à un gentilhomme riche, veuf d'une de ses parentes[1]. Il ne prévoyait pas l'impuissance de d'Amerval, causée par une chute de cheval; car son gendre avait eu quatre enfants de son premier mariage[2]; mais il était écrit que Antoine d'Estrées ne saurait pas plus garder sa fille que sa femme; après trois mois de cette triste existence, côte à côte avec d'Amerval, c'est-à-dire au mois de décembre 1592, Gabrielle abandonna son mari et, probablement assistée de sa tante, Mme de Sourdis, elle alla rejoindre Henri IV, dont elle ne quitta plus la cour désormais.

IV.

D'Amerval de Liencourt fut-il un mari vénal et complaisant?

Quel rôle Henri IV avait-il joué dans le mariage de Gabrielle? La tradition, que nous n'adoptons pas, veut que ce soit Henri IV qui ait choisi lui-même, pour sa maîtresse, un mari complaisant et vénal, afin de l'émanciper et de la soustraire à l'autorité gênante de son père. Mlle de Guise ne contredit pas cette tradition, ainsi que nous l'avons vu plus haut. D'après elle, c'est Gabrielle qui, pour échapper à la tyrannie paternelle, désire se marier, et Henri IV, d'accord avec elle, lui promit de ne pas laisser consommer le mariage. Il faut reconnaître que la plupart des contemporains accusent Henri IV d'avoir choisi lui-même un mari complaisant pour sa maîtresse. Ce qu'il y a de plus grave en faveur

1. Anne Gouffier de Crèvecœur était la fille de messire Françoys Gouffier, chevalier, seigneur de Crèvecœur et Bonnivet, lieutenant général pour le roi en Picardie, propriétaire de quinze seigneuries aux environs d'Amiens.

2. 1° Charlotte, mariée en 1611 à Olivier de Longueval, seigneur de Beaumont. 2° Marie, mariée en 1612 à Isaac de Saint-Simon, vicomte de Clastres. 3° et 4° Un fils, Nicolas, ainsi qu'une autre fille, morts tous deux avant 1594. Il y a loin de là aux quatorze enfants que lui prêtent les chroniqueurs pour rendre plus piquante la prétendue déclaration judiciaire de son impuissance.

de cette opinion, c'est que le savant M. Berger de Xivrey l'a adoptée dans un mémoire fort intéressant publié, il y a déjà bien des années, par lui dans la *Bibliothèque des Chartes*[1]. Il a écrit, à propos du mariage préparé et accompli par la volonté du roi, cette phrase que nous retenons : « Nous avons peine à nous rendre compte aujourd'hui de cet étrange amalgame d'une sorte de concession aux convenances obtenue par des moyens où la contradiction flagrante, loin de diminuer le scandale, semblait devoir l'augmenter beaucoup. En d'autres temps, on y eût mis ou plus d'audace, ou plus d'adresse et de mystère. »

En l'absence de toutes preuves, *cet étrange amalgame,* cette *contradiction flagrante, qui doit augmenter le scandale*, ne sont-ils pas des arguments bien forts contre l'opinion qui attribue à Henri IV une action aussi blâmable ; à quels embarras s'exposaient bénévolement les deux amants? Et la demande en dissolution de mariage, intentée deux ans après, n'est-elle pas la preuve que Gabrielle a subi la contrainte paternelle en épousant d'Amerval de Liencourt et que Henri IV, que nous verrons si ardent à suivre le procès, n'a été pour rien dans la conclusion d'un mariage, source de tant d'ennuis pour lui?

Voici d'ailleurs le résumé de l'argumentation de M. Berger de Xivrey : 1° Le sire d'Amerval de Liencourt a épousé Gabrielle par ordre du roi. Il a reçu en argent le prix de sa complaisance. Cela résulte de l'interprétation d'une procuration notariée signée de Henri IV (nous allons l'examiner) ; 2° Plus tard, après la naissance de son premier enfant, Gabrielle a voulu faire annuler son mariage et s'est adressée d'abord à l'official de Noyon, ensuite à l'official d'Amiens[2]. Sur la demande et l'injonction du roi, de Liencourt, complaisant jusqu'au bout, s'est encore immolé à la volonté de Henri IV et s'est prêté à l'annulation de son mariage; cela résulte de l'interprétation de son testament[3].

A l'appui de ce premier point, que Liencourt a consenti à jouer le rôle de mari complaisant et en a reçu le prix, voici la procuration citée :

1. Année 1862.

2. C'est une erreur de M. Berger de Xivrey, ainsi que nous le verrons plus tard.

3. Il est bien entendu que M. Berger de Xivrey pose en principe que les relations de Gabrielle et d'Henri IV étaient notoires avant son mariage avec Liencourt, sans cela tout son système s'écroulerait de lui-même.

Elle a été passée à Clermont, en Beauvoisis, le vendredi 12 juin 1592, avant midi, en l'hôtel du roi, par-devant deux notaires royaux au bailliage de Clermont, par Henri IV, roi de France et de Navarre, agissant plus spécialement ici comme comte de Marle, seigneur de la Fère, à noble homme Philippe de Longueval[1], seigneur de Manicamp, surintendant des affaires de Sa Majesté au comté de Marle, avec plein pouvoir de vendre, disposer et aliéner du tout, à toujours..... la terre et seigneurie de Falvy-sur-Somme, ses appartenances et dépendances, justices et seigneuries, sans rien excepter..... pour et au profit de messire Nicolas d'Amerval, seigneur de Liencourt, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de la chambre, naguère gouverneur de la ville et bailliage de Chauny..., moyennant la somme de douze mille écus, pour demeurer quitte par Sadite Majesté envers ledit sieur de Liencourt de la somme de huit mille écus que Sadite Majesté déclare que M. de Liencourt a avancée pendant qu'il était gouverneur de Chauny, tant pour payer la garnison de cette ville que pour en réparer et entretenir les fortifications pour le service du roi, *ainsi qu'il en a dûment fait apparoir à Sadite Majesté, et dont elle se tient pour contente et satisfaite.....* Le surplus du prix, montant à quatre mille écus, les recevoir par ledit procureur et bailler et délivrer ès mains de maître Jullien Malle, conseiller, trésorier et receveur général de Sa Majesté pour la maison de Navarre et autres domaines... L'acte est signé par le roi et contresigné par M. de Loménie, secrétaire d'État pour les affaires de son royaume de Navarre.

M. Berger de Xivrey voit, dans cet acte, une libéralité déguisée de huit mille écus faite par Henri IV au sieur de Liencourt. Il tire cette conclusion : 1° de la date du 12 juin 1592, qui est voisine de celle de son mariage avec Gabrielle d'Estrées; et 2° de cette phrase que nous avons soulignée; d'où il résulte que le roi se contente de ce que le sieur de Liencourt lui en a *dûment fait apparoir,* qu'il *s'en tient pour content et satisfait*, et qu'il n'a soumis sa réclamation à aucune vérification ni à aucune formalité financière. Il faut suppléer au texte par une interprétation

1. Philippe de Longueval, seigneur de Manicamp, était le troisième fils de Philippe II de Longueval, seigneur de Harancourt et de Cramailles, et de Françoise d'Estrées, sœur d'Antoine d'Estrées. Il était par conséquent cousin germain de Gabrielle d'Estrées et avait épousé Isabelle de Thou, dame de Manicamp.

malveillante pour lire dans cet acte une libéralité que rien n'indique.

Nous remarquerons d'abord que le procureur choisi par Henri IV, pour régler avec d'Amerval le prix de ses complaisances, est Philippe de Longueval, seigneur de Manicamp, neveu d'Antoine d'Estrées, dont le caractère se prêtait peu à cette semblable mission. En effet, lorsque, plus tard, au commencement de 1594, pendant le siège de Laon, Henri IV voulut trouver une résidence pour loger Gabrielle d'Estrées, il s'adressa au même seigneur de Longueval, qui, avec beaucoup de dignité et de fermeté, refusa de recevoir chez lui la maîtresse du roi, quoiqu'elle fût sa cousine[1]. Il est donc invraisemblable qu'il se fût prêté à servir d'intermédiaire dans une négociation peu honorable, et avouons que Philippe de Longueval était mieux placé que M. Berger de Xivrey pour se rendre compte du véritable caractère de la procuration qu'il acceptait. Nous ne comprenons pas, en outre, la modicité de la somme employée à acheter un homme aussi riche que d'Amerval. Enfin, dans la supposition d'une libéralité, que signifie cette soulte qui limite la générosité royale et indique un marchandage ayant pour résultat de faire rentrer dans la bourse du roi une somme de quatre mille écus?

Il y a un argument plus fort encore contre cette interprétation risquée donnée à la cession de la seigneurie de Falvy. Nous savons que Nicolas d'Amerval fut gouverneur de Chauny de 1590 jusque vers l'époque de son mariage. Il est donc assez naturel qu'au moment où d'Amerval quittait son gouvernement, il fût réglé des dépenses qu'il y avait faites. Il y a toute vraisemblance que ces dépenses étaient réelles. Toutes les municipalités et tous les gouverneurs, qui étaient du parti du roi pendant cette période, lui firent des avances. Les finances royales étaient dans le plus triste état, et Henri IV ne tenait la campagne qu'à force d'emprunts, tandis que chaque gouverneur et chaque ville se défendaient avec leurs propres ressources. Il est donc inadmissible que d'Amerval, riche comme nous le savons, ait été le seul gouverneur du temps qui n'ait pas fait la guerre à ses dépens.

Pendant cette période de 1590-92, les ligueurs battirent en tous sens la campagne de Chauny. Nous voyons, vers la fin de 1591,

1. *Histoire de Follembray*, par l'abbé Arthur Vernier.

alors que d'Amerval était gouverneur, que la garnison de Chauny attaqua, il est vrai sans succès, le sire de Rieux, gouverneur de Pierrefonds pour la Ligue, qui passait à portée de Chauny pour aller ravitailler Noyon. Quelques jours après, La Chanterie, maître de camp d'un régiment pour la Ligue, voulut renouveler ce haut fait. Il fut moins heureux que le sieur de Rieux. Il fut surpris par la garnison de Chauny et sa troupe fut dispersée. Enfin, avant la fin de cette année 1591, les ligueurs, voulant venger La Chanterie, essayèrent de surprendre Chauny, mais cette tentative amena un véritable désastre, ils tombèrent dans une embuscade. Un grand nombre d'entre eux furent faits prisonniers, et trois cents chevaux furent les trophées de la victoire remportée par la garnison de Chauny[1]. D'Amerval ne resta pas inactif pendant cette période. Certainement il n'a pas fait la guerre sans argent, et, comme Henri IV était hors d'état de lui en donner, il a bien fallu qu'il en fît lui-même l'avance.

Nous voyons encore qu'en 1592, Henri IV non seulement réglait ses comptes avec d'Amerval en lui cédant la seigneurie de Falvy, comme l'établit la procuration citée, mais qu'il les réglait encore avec la municipalité de Chauny et la payait de ses avances d'argent et des fournitures de vivres que, pendant la même période, elle avait faites à son armée[2]. Il créait, au profit de la ville de Chauny, une rente d'une dizaine de milliers de livres, en lui cédant et transportant la ferme des huitièmes et vingtièmes deniers perçus sur les vins dans son territoire[3]. La ville de Chauny jouit de ce revenu jusqu'en 1602, c'est-à-dire pendant dix ans, et toucha ainsi environ 100,000 livres. Arrêt du Conseil du 27 octobre 1601[4]. Ainsi, pour payer le gouverneur de Chauny, Henri IV cède une seigneurie de son domaine privé, moyennant une soulte en argent, et, pour payer la municipalité, il lui cède la jouissance d'une fraction des revenus de la couronne. Tout cela ne démontre-t-il pas la pénurie du trésor royal, et la soulte de 4,000 écus, touchés par Henri IV des mains de d'Amerval, n'éloigne-t-elle pas toute idée de libéralité en achevant de mettre au jour les besoins urgents du roi. On voit, en somme, combien est inadmissible l'interpréta-

1. Il est à remarquer que la procuration citée plus haut parle du payement de la garnison de Chauny qui, ainsi qu'on le voit, ne ménagea pas ses sorties.
2. *Notice historique sur Chauny*, in-12, 1838, par Capeaumont.
3. *Les anciennes Rues de Chauny*, par Ch. Bréard, in-8°, 1874.
4. Arch. nat. Sect. administ. Ch. des Comptes. Mém. 444, fol. 48.

UofM

tion donnée à la procuration et quel démenti cette interprétation reçoit de faits précis et incontestables.

M. Berger de Xivrey trouve encore un argument en faveur de sa thèse dans ce fait que Henri IV n'a soumis la réclamation du sieur de Liencourt à aucune formalité financière et qu'il se contente de ce qu'il en a *dûment fait apparoir à Sadite Majesté* et *dont elle se tient pour contente et satisfaite.*

Remarquons d'abord que les termes de la procuration n'excluent pas l'idée qu'un compte de dépenses, avec pièces régulières à l'appui, ait été produit. Ajoutons que le sieur de Liencourt n'est payé ni avec les deniers de l'État, ni par la cession d'un fief de la couronne, mais par la cession d'une seigneurie appartenant à Henri IV et faisant partie de *son domaine privé.* La vente de la seigneurie de Falvy-sur-Somme est passée par-devant notaire, comme une vente entre particuliers. C'est ainsi qu'en maintes circonstances le Béarnais a payé, avec son domaine, les dépenses que ne pouvait solder le trésor royal. Nous le voyons notamment aliéner, les unes après les autres, les seigneuries de son duché de Vendôme, qui, en 1598, n'était plus guère qu'un titre nu[1]. César, devenu duc de Vendôme, dut racheter plus tard tous les domaines aliénés avec la dot de Françoise de Lorraine. Dans l'espèce, Henri IV aliénait une seigneurie de son comté de Marle; la chambre des comptes ne pouvait intervenir à aucun titre dans cet acte, qu'il accomplissait comme simple particulier, « agissant plus spécialement ici comme comte de Marle et seigneur de la Fère, » ainsi que le dit, en propres termes, la procuration citée.

Des considérations d'un autre ordre nous persuadent que d'Amerval n'a pas été choisi par Henri IV pour couvrir sa liaison avec Gabrielle. De semblables maris sont toujours comblés de faveurs. Ce n'est pas la situation de d'Amerval : on lui enlève son gouvernement de Chauny et on ne lui donne rien en compensation. Il réclame le paiement d'avances faites par lui pour le service du roi; on le paie, il est vrai, mais si parcimonieusement qu'il doit rembourser une soulte au roi en argent comptant. Il ne paraît pas à la cour et se retire en Picardie, où il habite tantôt son château de Liencourt, près Noyon, tantôt sa seigneurie de Jumelles[2],

1. *Donation du duché de Vendôme à César Monsieur,* 3 *avril* 1598. Bibl. nat., mss. fonds Dupuy, vol. 88.

2. Aujourd'hui Jumel, canton d'Ailly-sur-Noye.

près Amiens, sans exercer aucune charge, ni aucun commandement. Enfin, dès que Mme de Liencourt a un enfant, il ne remplit pas le rôle qui incombe à ses pareils, de donner son nom au nouveau-né. On ne songe qu'à se débarrasser de lui, on lui fait un procès pour arriver à la dissolution de ce mariage, tandis qu'on l'aurait payé deux ans auparavant pour le contracter. On va même plus loin : on lui persuade, à tort ou à raison, que, s'il résiste au procès, sa vie est en danger. A quoi a-t-il donc été bon? En quoi s'est-on servi de sa prétendue complaisance? A ce récit plein d'invraisemblance, qui représente Gabrielle et le roi choisissant d'Amerval pour échapper à la tyrannie du marquis d'Estrées, substituons cet autre : que c'est le père qui a marié sa fille, alors tout s'explique, tout devient naturel. Le caractère honnête d'Antoine d'Estrées, le choix du mari, qui est un gentilhomme de son voisinage, veuf d'une de ses proches parentes, tout indique son intervention active et le désir de soustraire Gabrielle au roi.

Comment admettre qu'Antoine d'Estrées, qui a été si longtemps à pardonner à sa fille d'être devenue la maîtresse de Henri IV, ait été à l'époque du mariage le complice du roi et ait donné son autorisation à sa fille pour une union avec un mari vénal? Cette autorisation du père était nécessaire, et elle a nécessairement été donnée en 1592; sinon Gabrielle eût, en 1594, invoqué l'absence de cette autorisation comme une cause de plus de la nullité de son mariage. Que signifie encore cette pensée, prêtée à Henri IV, de soustraire Gabrielle à la tyrannie paternelle en la mariant? Est-ce que l'autorité du mari contre l'inconduite de sa femme n'est pas autrement armée par la loi que l'autorité du père vis-à-vis de sa fille? Si une fille espère quelquefois trouver dans le mariage plus de libertés et de facilités de se mal conduire, c'est dans la pensée de se cacher et surtout de couvrir la conséquence de ses fautes, mais jamais de vivre publiquement avec un amant.

Lorsque, plus tard, Henri IV prendra Mlle d'Entragues dans sa famille pour en faire sa maîtresse, il ne songera pas un instant à la marier. De même, nous refusons de croire qu'il ait voulu élever entre lui et Gabrielle les obstacles que devait lui susciter l'existence d'un mari, quelque paisible qu'il fût. Toutes ces raisons, si simples et cependant si substantielles, reçoivent-elles un démenti de la procuration citée plus haut? Nous avons vu que non.

Nous ajouterons un dernier argument qui, s'il était appuyé de preuves, couperait court à toute discussion. Les relations de

Gabrielle avec Henri IV étaient notoires « avant son mariage, » a-t-on écrit souvent. Si nous établissions que Gabrielle n'est devenue la maîtresse de Henri IV qu'après avoir abandonné son mari, c'est-à-dire vers novembre 1592, évidemment le système qui soutient que Henri IV a fait épouser sa maîtresse à d'Amerval s'écroulerait complètement.

Sur un point si délicat à aborder, les preuves proprement dites font défaut. Il y a cependant des présomptions graves ; les voici : il existe vingt-huit lettres authentiques de Henri IV à Gabrielle. Les seize premières ont été écrites pendant l'année 1593. Ce ne sont que des épaves d'une correspondance de chaque jour. Dès que Henri IV s'absentait, il envoyait à Gabrielle messages sur messages. La lettre la plus ancienne[1] est du 4 février 1593; quoiqu'elle ne soit pas la première échangée entre eux, elle n'a pas été précédée de beaucoup d'autres. Sa vivacité le fait bien comprendre.

Cette correspondance si active, si passionnée dure, avec des lacunes, jusqu'à la mort de Gabrielle. Ce qui donne à réfléchir, c'est qu'on ne trouve pas une seule lettre qui soit antérieure à son mariage. Peut-on admettre que ce soit justement pendant l'année 1592, époque à laquelle, s'il existait entre eux des relations, ils ont été le plus souvent séparés par les événements, qu'ils n'ont eu aucune correspondance et qu'il n'en reste pas la moindre trace?

On ne peut pas nous opposer deux lettres, l'une datée du 26 mars 1592, de Henri IV à Gabrielle, et donnée par l'*Estoile*[2]; l'autre, donnée par M. Dussieux[3] et indiquée comme étant de la mi-octobre 1592, serait de Gabrielle. Ces deux dates sont erronées.

En ce qui concerne l'*Estoile*, cette erreur nouvelle ne fait que démontrer une fois de plus quelle défiance il faut avoir de ses affirmations. C'est encore une preuve que son journal était fait après coup et qu'il y insérait des anecdotes et y copiait des documents curieux souvent plusieurs années après leur date. Au mois de mars 1592, on lit au *Journal de l'Estoile :* « Le dimanche 22me, la nouvelle vint à Paris que le Roy avoit été blessé à Aumale. — S. M. en écrivit à sa maîtresse la suivante de sa main : ... » Cette

1. *Lettres missives*, vol. III.
2. *L'Estoile*, édition Halphen, t. V, p. 163.
3. Dussieux, *Lettres intimes de Henri IV.*

lettre, qui est celle que, dans les *Lettres missives*, M. Berger de Xivrey date avec raison du 23 juin 1593, est datée par l'*Estoile* du 26 mars 1592. Si cette date était exacte, tout notre raisonnement, tendant à établir que les relations de Henri IV et de Gabrielle sont postérieures à son mariage, tomberait de lui-même, mais l'erreur de l'*Estoile* est évidente.

Il existe deux copies anciennes de cette lettre, l'une au fonds Dupuy, l'autre à l'Arsenal; elles sont toutes les deux datées du 23 juin. Quant à l'année, elle est facile à indiquer. La lettre parle des succès récents de Lesdiguières en Dauphiné; cette affaire eut lieu dans la vallée d'Oulx le 7 juin 1593. Il est donc naturel que Henri IV en parle le 23. — Quant au lieu d'où la lettre fut écrite, l'itinéraire de Henri IV nous indique sa présence devant Dreux ce jour-là. Il faisait en effet le siège de cette ville et faillit y être tué. Sa sœur, récemment arrivée de Navarre, résidait dans le voisinage; nous pensons que c'était au château d'Anet. Gabrielle, qui faisait partie de la cour de Mme Catherine de France, recevait, dans cette lettre, mission du roi de faire part de ces bonnes nouvelles à Madame. Quant à la seconde lettre, qui porte la date de 1592, ce serait une lettre de Gabrielle au roi. C'est là une rareté, un morceau de haute curiosité. Nous doutons de son authenticité; il faut cependant reconnaître que le tour de la lettre est gracieux et que, s'il y a invention, l'invention est heureuse. La lettre est citée par Musset Pathay, sans indication d'origine, et il la date du 25 janvier 1596. Cette date est fausse, mais, comme elle ne contredit pas le système que nous étudions en ce moment, nous ne la discuterons pas. M. Dussieux, frappé de l'erreur de Musset Pathay, a cherché une autre date pour cette lettre, qu'il cite, lui aussi, sans indication d'origine, dans ses *Lettres intimes de Henri IV*, et il la fait remonter à la mi-octobre 1592, époque où Henri IV fut malade à Saint-Denis.

Voici, au surplus, cette lettre :

Je meurs de peur : assurez-moi, je vous supplie, en me disant comme se porte le plus brave du monde. Je crains que son mal ne soit grand, puisque autre cause ne me devoit priver de sa présence aujourd'hui. Dis m'en des nouvelles, mon cavalier, puisque tu sais combien le moindre de ses maux m'est mortel. Combien que par deux fois, j'ai su de vostre estat, aujourd'hui je ne saurois dormir sans vous envoyer mille bonsoirs, car je ne suis pas douée d'une ladre

constance. Je suis la princesse Constance, et sensible pour tout ce qui vous touche, et insensible à tout ce qui reste au monde, soit bien, soit mal.

GABRIELLE.

M. Dussieux fait précéder cette lettre du commentaire suivant : « Arrivé à Saint-Denis le 13 octobre 1592, Henri IV y tomba malade et fut saigné. Une sueur abondante lui ôta la fièvre et le garantit d'une nouvelle saignée. C'est *probablement* à cette occasion que Gabrielle lui écrivit cette lettre. » Ce mot *probablement* nous montre que nous sommes dans le domaine des hypothèses et que M. Dussieux a cherché la première maladie venue de Henri IV pour date de sa lettre. A ce compte, comme Henri IV a été plusieurs fois malade, nous pourrions, avec autant de raisons, choisir quatre ou cinq dates postérieures à l'année 1592. Nous n'avons pas besoin de le faire; la prétendue lettre dit : « Je crains que son mal ne soit grand, puisqu'autre cause ne me devoit priver de sa présence aujourd'hui. »

Ce passage seul démontre l'inexactitude de la date de 1592. A la mi-octobre de cette année, Gabrielle était mariée depuis quelques semaines ; elle se trouvait avec son mari, d'Amerval de Liencourt, au château de Liencourt, en Picardie, où elle passa avec lui les mois d'août, de septembre et d'octobre, c'est-à-dire les trois mois qui suivirent son mariage[1]. Comment peut-on supposer qu'elle attendit, pour le jour même, la visite d'Henri IV, qui était à Saint-Denis? Cette lettre de Gabrielle, en admettant son authenticité, ne peut donc pas être datée de 1592.

En résumé, nous n'avons jamais rencontré une lettre authentique d'Henri IV à Gabrielle antérieure à 1593. Nous n'avons jamais rencontré un document concluant établissant leurs relations avant cette époque[2]. Joignons à cette absence de toute correspon-

1. Dossier de la procédure suivie devant l'official d'Amiens. Interrogatoires de Gabriel et de d'Amerval.

2. Le paiement d'une somme de 50,000 écus, que nous avons connu récemment par M. Ch. Lefebvre, auteur d'un curieux travail sur les d'Estrées, porté sur les registres de la Chambre des comptes de Navarre, avec cette mention : *A Gabrielle d'Estrées pour son mariage,* ne contredit pas notre système. Cette somme n'a été payée à Gabrielle elle-même qu'en 1593, après qu'elle eut quitté son mari et alors qu'elle était fixée définitivement auprès de Henri IV. Ce n'est donc pas *pour son mariage* qu'il aurait fallu mettre, mais plutôt *pour son.....* union libre avec le roi. Le Béarnais, d'ailleurs, ne disait pas toujours la vérité à sa Chambre des comptes de Navarre.

dance cette autre considération que la plupart des contemporains ne parlent de Gabrielle comme maîtresse d'Henri IV qu'à dater du moment où elle s'appelle Mme de Liencourt ou de Beaufort[1].

Enfin, la naissance de César Monsieur, en juin 1594, semble encore indiquer que le début de leur intimité devrait dater seulement d'une époque postérieure au mariage.

Concluons. Henri IV n'a pas choisi d'Amerval comme un mari complaisant pour sa maîtresse : parce que la procuration de juin 1592 n'a pas le caractère d'une libéralité ; parce que d'Amerval n'a pas joué le rôle réservé dans les cours aux maris complaisants et payés ; parce qu'il est naturel que le mariage ait été imposé à Gabrielle par son père ; enfin, parce que rien ne prouve qu'avant son mariage Gabrielle ait été déjà la maîtresse du roi.

V.

Le Procès devant l'Official.

Henri IV ayant entrepris le siège de Laon, Gabrielle voulut se rapprocher de lui. Elle était dans un état de grossesse avancée. Elle alla s'installer à Coucy, où elle n'habita pas le château, mais la maison du Mayeur, située au centre de la ville. Ce fut là que, le 7 juin 1594, elle donna le jour à son fils César, le futur duc de Vendôme.

On voit encore à Coucy la chambre où elle accoucha, et une inscription du temps, placée au-dessus de la haute cheminée sculptée, rappelle cet événement et en fixe la date. Henri IV conçut la joie la plus vive de la naissance de ce premier fils, et nul n'avait la fibre paternelle plus développée. Ce fut alors que lui apparurent, dans toute leur gravité, les conséquences du mariage de Gabrielle, imposé par le marquis d'Estrées. Cet enfant ne lui appartenait pas légalement et courrait le grand risque de s'appeler quelque jour César d'Amerval. Le divorce fut résolu, et à peine Gabrielle était-elle relevée de ses couches, qu'elle entamait le procès et s'adressait à l'official d'Amiens.

C'eût été à Noyon, dans le diocèse duquel le mariage s'était accompli et où d'Amerval avait son domicile habituel, le château

1. Sully, L'Étoile, Chiverny, d'Aubigné, etc.

de Liencourt, qu'elle eût dû intenter le procès ; mais les Espagnols étaient maîtres de la ville ; elle ne pouvait pas s'y rendre, le cours de la justice y était suspendu et l'official de Noyon, l'abbé A. de Melle, s'était réfugié à Péronne. Enfin, un autre motif devait encore la décider à saisir l'official d'Amiens de sa demande : son second frère, François-Annibal d'Estrées, venait d'être nommé évêque de Noyon par le roi, et on attendait les bulles d'investiture de Rome. Outre les difficultés matérielles qu'il y avait à s'adresser à la juridiction ecclésiastique de Noyon, il y avait donc à prévoir, de la part de d'Amerval, la récusation de l'official de cette ville, à cause de la parenté existant entre l'évêque désigné et la demanderesse. Cette récusation aurait amené des retards et une perte certaine de temps, ce que Gabrielle devait vouloir éviter à tout prix.

Elle écrivit donc, le 27 août 1593, la supplique suivante à monseigneur l'évêque d'Amiens ou à monsieur son Official[1] :

Vous demonstre dame Gabrielle d'Estrées, assistée de ses tantes et sœurs et autres parents, qu'estant aagée seulement de dix huit ans, elle auroit par force et contrainte esté mariée par son père et autres ses parents, avec messire Nicolas d'Amerval, Sr de Liencourt, et auroit vescu avec luy l'espace de deux ans ou environ soubs les lois du mariage.

Puis elle ajoute que son mari s'est trouvé être impuissant, qu'elle s'était confiée à ses tantes, sœurs et autres parents, qui d'ailleurs voyaient assez le peu de commerce ou point du tout que son mari avait avec elle, « et aurait été conseillée de s'adresser à vous comme juge ordinaire pour luy être pourvu de remède convenable. »

Ce considéré, monseigneur, il vous plaise octroyer à la suppliante commission pour faire appeler pardevant vous sondit mary, pour estre tous deux oyz pardevant vous aux fins de séparation et déclaration de nullité dudit mariage et, pour informer et vérifier les faits que dessus et autres, avant procéder aux fins susdites, circonstances et dependances ainsy qu'il appartiendra par raison et vous ferez bien et justice. Signé : D'Estrées, Isabel Babou et Anne de Maridor.

Presenté le 27e jour d'août 1594 par Paul Accard, procureur près la cour spirituelle, au nom de ladite dame Gabrielle d'Estrées. Signé : Accard.

1. Dossier du procès devant l'official d'Amiens.

L'official appointe la supplique en latin : que ledit d'Amerval soit assigné devant nous « Official d'Amiens, à un jour compétent, pour repondre en personne au contenu de cette supplique. Signé : François Roze. »

Les deux parentes, dont les signatures se trouvent à côté du nom de Gabrielle, sont celles d'Isabelle Babou de la Bourdaisière, marquise d'Escoubleau de Sourdis, sa tante maternelle, que nous connaissons déjà, et celle d'Anne de Maridor, femme de Jean-Antoine de Longueval, seigneur de Haraucourt, gouverneur de Clermont, en Picardie, maître de camp[1], oncle par alliance de Gabrielle d'Estrées.

Le procès semble suspendu pendant tout le mois de septembre, et c'est le dernier jour de ce mois que l'abbé Adrien Vérité, licencié en droit canon, chanoine prébendé de l'insigne église d'Amiens, agissant en l'absence de l'official, François Roze, signe des lettres par lesquelles il ordonne la comparution par-devant lui, pour le jeudi qui suivra la fête de saint Faust, sixième jour d'octobre, du sieur Nicolas d'Amerval, afin qu'il réponde en personne aux conclusions de la demanderesse et afin qu'il soit procédé selon le droit et la raison. Il requiert et prie ensuite les juges ecclésiastiques ses voisins de laisser suivre la procédure sur le territoire de leurs juridictions, si cela est nécessaire.

Le promoteur près la cour spirituelle d'Amiens, qui remplit les fonctions de ministère public, met au bas : Soit exécuté selon sa forme et teneur, etc., et signifié à Nicolas d'Amerval et que, pour l'exécution, soient cités à comparaître : Antoine d'Amerval[2], écuyer, Antoine-Louis Maquet, receveur de Maubuisson, et autres témoins pour le jour du deux octobre. Pour le promoteur, qui remplace lui-même l'official absent, ces conclusions sont signées : Christophe Fillet. D'Amerval fit défaut le 6 octobre. Le juge renvoie l'affaire au 10. Le mardi 13 octobre, d'Amerval n'avait pas donné signe de vie. Paul Accard, procureur de la demanderesse,

1. Les relations entre Gabrielle d'Estrées et ces Longueval sont inexplicables; au commencement de l'année le fils refuse au roi de la recevoir chez lui pour faire ses couches; nous voyons maintenant la mère assister Gabrielle comme sa parente, et, quelques années après, le petit-fils, Olivier de Longueval, épousera Charlotte d'Amerval.

2. C'était peut-être un frère de d'Amerval, ce n'était ni son père ni son fils, morts l'un et l'autre à cette époque; quoi qu'il en soit, il ne sera plus question de ces deux témoins qui ne furent pas cités ou en tous cas qui n'ont pas été entendus.

requiert contumace contre lui, et, attendu que d'Amerval est présent à Amiens, il demande au juge d'ordonner sa réassignation. Ordonnance conforme pour le mardi qui suit la fête de la Conception de la vierge Marie et mandement aux juges ecclésiastiques voisins de laisser exécuter les présentes lettres dans leurs circonscriptions. Le 8 décembre 1594, Christophe Fillet, prêtre, se rend à Jumelles[1], seigneurie du diocèse d'Amiens appartenant à d'Amerval et où demeure habituellement sa mère, dame Adrienne Cauchon de Maupas, et il y rencontre d'Amerval, auquel il signifie les contumaces données contre lui et le cite de nouveau, ce à quoi il répond : « Je satisferay et iray à l'assignation que vous me faictes, ou bien je y envoiray. »

Le jeudi 15 décembre, Gabrielle comparaît en personne devant l'official d'Amiens. Elle prête serment, renouvelle sa demande en nullité de mariage, constitue Paul Accard pour son procureur et fait chez lui élection de domicile[2].

A l'instant comparaît Me Pierre Roche, un des procureurs près la cour spirituelle d'Amiens, se disant procureur du sieur Nicolas d'Amerval. Paul Accard, le procureur de Gabrielle, soutient que la cause est personnelle et que d'Amerval doit se présenter lui-même. Le lendemain 16 décembre, Paul Accard se présente encore devant l'official (jusqu'à ce moment les conclusions de sa cliente n'avaient visé, comme moyen de nullité, que la contrainte exercée sur elle par son père et l'impuissance de d'Amerval); complétant la requête de la demanderesse, il dit qu'Anne Gouffier, première femme de Nicolas d'Amerval, est cousine germaine de dame Gabrielle d'Estrées et que cette parenté au deuxième degré est un empêchement dirimant et annulant le mariage de ladite dame Gabrielle et du sieur d'Amerval. Ce même jour, vendredi 16 décembre, le sieur d'Amerval se présente pour la première fois en personne, au greffe de l'officialité, et constitue Me Pierre Roche pour son procureur. Il demande communication de la procédure écrite jusqu'à ce jour et fait élection de domicile chez Louis de Rély, seigneur de Framicourt, demeurant rue des Jacobins, à Amiens. Il lui est donné acte de ces déclarations. D'Amerval était, depuis plusieurs jours, tantôt dans sa seigneurie de Jumelles,

1. Jumel, canton d'Ailly-sur-Noye.

2. Elle habitait pendant le procès le château de Pecquigny. *Lettres missives*, 18 décembre 1594. Henri IV à Gabrielle.

auprès de sa mère, tantôt à Amiens, chez son ami le sieur de Framicourt. Il était en proie à la plus grande perplexité, se trouvant entre la honte d'avouer publiquement son impuissance et la crainte que lui inspirait toute résistance aux volontés du roi. Cette crainte était d'ailleurs singulièrement augmentée chez lui par la nouvelle que le roi avait quitté Saint-Germain le 1er décembre en compagnie de sa partie adverse, Gabrielle, et qu'il venait avec elle à Amiens. Chaque jour les craintes de ce malheureux s'accroissaient; le roi était le 8 à Saint-Quentin, le 9 à Péronne; enfin, le 12, Henri IV arrive à Amiens. En apparence, il venait traiter des conditions de la capitulation proposée par la ville de Noyon pour faire sa soumission; les articles furent discutés et signés à Amiens le 14 décembre; mais, en réalité, le procès intenté par Gabrielle devait être sa plus vive préoccupation. C'est alors que d'Amerval paraît se décider à obéir aux citations réitérées qu'il avait reçues de comparaître devant l'official et que cet esprit mal équilibré se résolut à protester, par un testament, contre une annulation qu'il ne pouvait empêcher et un aveu que la vérité devait lui arracher encore plus que la crainte.

Le 12 décembre, tandis que le roi entre à Amiens, d'Amerval s'enferme et écrit le testament suivant :

Moy[1], Nicolas d'Amerval, seigneur de Liencourt et autres lieux, estant en mon bon sens, recognoissant qu'il n'est rien de plus certain que la mort et plus incertain que l'heure d'icelle, j'ay fait mon testament et ordonnance de dernière volonté, comme il s'en suit, lequel testament est escript de ma main; veux et entends qu'il ait lieu et sortisse son effet, en fin duquel j'ay escript certaines déclarations et protestations que je jure véritables.

Premièrement je donne mon âme à Dieu créateur et la recommande aux prières et intercessions de la Vierge Marie et de tous les saints du Paradis, veux mon corps, l'âme séparée, estre mis et inhumé solennellement en l'église de Liencourt et pour mes obsèques et funérailles je les remets à la discrétion et avis de M. d'Orvilliers, mon cousin, lequel je nomme et eslit pour executeur de ce mien testament.

Je donne et lègue à Charlotte et à Marie d'Amerval, mes deux filles[2], tous et chacun de mes meubles, acquets et conquets immeubles,

1. B. N. Collections *dom Grenier*, t. CCXLVIII.

2. On voit là la confirmation de ce que d'Amerval dira bientôt dans son interrogatoire que, sur quatre enfants qu'il a eus, deux seuls vivent encore.

en quoy j'entends estre compris ce qui a esté acquis par dame Gabrielle d'Estrées, ma femme, depuis que nous sommes ensemble alliez par mariage.

Et parce que pour obéyr au roy et de crainte de la vie, je suis sur le point de consentir à la dissolution du mariage de moi et de ladite d'Estrées, suivant la poursuite qui s'en fait devant l'official d'Amiens, je déclare et proteste devant Dieu et devant les hommes, je jure et affirme que, si la dissolution se fait et ordonne, c'est contre ma volonté et par force pour le respect du roy, n'estant véritable l'affirmation, confession et déclaration que je pourrai faire estre impuissant et inhabile pour la copulation charnelle et génération[1]. Et en témoignage de ce que dessus, j'ay signé ce mien testament et cette déclaration et profession que j'ai escripte de ma propre main, et de laquelle j'entends ici, après, que moi et les miens nous pourrons servir pour faire annuler ce qui sera fait et ordonné par ledit official à mon préjudice et de mondit mariage ; lequel présent testament et déclaration j'ay voulu tenir secret et, à ceste fin, ay clos et fermé la feuille de papier présente ou les ay escriptes et l'ay cacheté de mon cachet, ou sont empreintes mes armes ; et prétention de les exhiber ainsi cachetés et clos par devant deux notaires royaux audit Amiens et leur ai déclaré que le contenu de ceste feuille de papier est mon testament et la déclaration et protestation par moy fait et signé de ma main à Amiens, aujourd'hui 12 decembre 1594. Signé : Nicolas d'Amerval.

Au dos de cette pièce est inscrite l'attestation suivante :

Attestation des notaires. — « Ce jourd'huy, 17, jour de décembre, après midy, comparait pardevant nous, Louis de Louvencourt et Pierre Tonache, notaires royaux, en la ville et le baillage d'Amiens, messire Nicolas d'Amerval, chevalier, seigneur de Liencourt, fesant sa résidence audit Liencourt, paroisse dudit lieu, estant de présent en ceste ville d'Amiens au logis dudit Framicourt, rue des Jacobins, et représente à nous, notaires sus nommés, le présent papier plié, clos et cacheté de son cachet, dedans lequel il a dit estre son testament, qu'il a affirmé avoir escript et signé de sa main propre, contenant certaines déclarations et protestations qu'il entend de garder par devers luy, dont il nous a requis de faire mettre au dos dudit

1. Il faut se souvenir que le jour de la rédaction de ce testament, 12 décembre, Gabrielle n'avait pas encore produit devant l'official le troisième moyen de nullité de mariage tiré de sa parenté avec Anne Gouffier, qui ne fut invoqué au procès par Accard que le 15 décembre.

papier que nous luy avons accordé. Laquelle présente déclaration et acte ledit sieur de Liencourt a aussi signé avec lesdits notaires, auxdits jours et ans dessusdits. Ainsi signé : N. d'Amerval, de Louvencourt et Touache. Aux deux côtés est un cachet de cire d'Espagne ou sont empreintes trois boucles ou besans. Il y a un bout de soye blanche qui tient audit cachet. »

Nous soulignons le passage suivant de ce document : d'Amerval dit que, « pour obéyr au Roi et de crainte de la vie, » il est sur le point de consentir à la dissolution de son mariage, et il proteste devant Dieu et devant les hommes, et il jure et affirme « que, si la dissolution se fait et ordonne, c'est contre sa volonté « et par force, pour le respect du Roy, » n'étant pas véritable qu'il soit impuissant. On ne peut pas protester d'une façon plus énergique contre la dissolution de son mariage, à laquelle nous le verrons cependant, quelques jours après, consentir à plusieurs reprises pendant la procédure. On ne peut pas non plus protester avec plus de force contre l'aveu d'impuissance, que nous le verrons renouveler plusieurs fois, et devant l'official et devant les docteurs chargés de le visiter.

Est-il vraisemblable, ainsi qu'il le dit, qu'il ait commis un tel acte de faiblesse par suite de crainte pour sa vie, de la part du roi? En lisant les mémoires d'Agrippa d'Aubigné, on est frappé d'y voir, en plusieurs endroits, l'allégation que Henri IV en voulait à sa vie et cherchait à le faire assassiner. C'était, de la part de d'Aubigné, une crainte bien gratuite, mais qui s'explique facilement chez un homme à l'esprit exalté comme lui et qui vivait à une époque où l'on sortait à peine d'une période de meurtres et d'assassinats, dont la Saint-Barthélemy ne fut qu'un épouvantable incident. Les appréhensions qui hantent le cerveau de d'Aubigné sont dénuées de fondement, et Henri IV, qui a eu bien des défauts, a été certainement le plus humain des princes de son temps. C'est une crainte aussi injuste qui préoccupe d'Amerval, et quelque désir qu'Henri IV ait eu de voir Gabrielle délivrée des liens légaux qui l'attachaient à son mari, la pusillanimité de d'Amerval lui faisait croire à un danger qui n'existait pas.

Le jour même que d'Amerval faisait le dépôt de son testament chez les deux notaires d'Amiens, c'est-à-dire le 17 décembre, jour de samedi, il comparaissait aussi devant l'official. Accard, en présence de d'Amerval, conclut à la nullité du mariage, il dit que la

dame Gabrielle avait obtenu contumace, le 6 octobre, contre son mari ; qu'elle l'a fait de rechef assigner pour le 10 ; qu'il n'avait pas encore comparu le 13 et qu'elle a, ce jour-là, obtenu une seconde contumace contre lui ; que, sur la signification qui lui en a été faite, d'Amerval comparaît, assisté de Me Pierre Roche. D'Amerval prend alors la parole ; il déclare qu'il a son principal domicile dans le diocèse de Noyon, mais qu'il habite quelquefois sa seigneurie de Jumelles, située dans le diocèse d'Amiens, et à quatre lieues de la ville ; que sa mère y réside ; qu'il accepte la juridiction de l'officialité d'Amiens, parce que la ville de Noyon est occupée par les ennemis et aussi parce que le frère de la demanderesse a été nommé par le roi évêque et comte de Noyon. En conséquence, il requiert la révocation des contumaces obtenues contre lui et il se déclare prêt à répondre aux demandes et conclusions de la dame Gabrielle d'Estrées. P. Accard réplique au nom de cette dernière et soutient que les contumaces ont été bien et dûment obtenues ; qu'elles lui ont été signifiées et que l'official d'Amiens peut juger le procès pendant devant lui ; que, si ladite Gabrielle d'Estrées a entamé le procès devant l'official d'Amiens, c'est d'abord parce que l'official de Noyon ne peut siéger, les ennemis étant maîtres de cette ville, ensuite parce que son frère vient d'être nommé à l'évêché de Noyon, et enfin parce qu'il est le juge le plus voisin des parties. Par toutes ces raisons, auxquelles vient s'ajouter le consentement formel de d'Amerval, Accard soutient que la cause doit être examinée et il offre de développer les moyens de nullité de mariage. D'Amerval, assisté de son procureur, déclare de nouveau reconnaître pour juge l'official d'Amiens et s'offre de répondre aux faits et moyens de la demanderesse. Il est dressé procès-verbal des déclarations des parties, et ce procès-verbal est signé par elles. Le juge, ensuite, ordonne à la demanderesse de déduire ses moyens et causes de nullité, auxquels d'Amerval devra répondre immédiatement. Accard renouvelle ses conclusions verbales, invoquant l'impuissance du mari et la parenté d'Anne Gouffier et de la demanderesse. Il communique ensuite les faits articulés par lui, par écrit, à la partie adverse, demandant acte à l'official de l'aveu que fait d'Amerval de la parenté au degré de cousines issues de germains ayant existé entre Anne Gouffier, sa première femme, et Gabrielle d'Estrées, sa seconde. Le juge lui en donne acte. Le même jour, 17 décembre, à trois heures de relevée, Pierre Roche fournit, par

écrit, les réponses de d'Amerval aux faits allégués par la demanderesse.

En face des six faits articulés au nom de la demanderesse, nous allons mettre chacune des réponses de son mari. 1° Gabrielle soutient « qu'elle auroit espouzé ledit s^r d'Amerval, sous deux ans, ou environ, par force et contraincte et pour obéir à M. son père et autres ses parents, qui l'auroient induite et importunée ce faire, parce qu'elle ne l'avoit hanté ny conversé auparavant et ne luy portoit aucune amytié, luy ayant esté faict quelques rapports de luy touchant sa santé et indisposition de sa personne. » Par le ministère de Roche, son procureur, d'Amerval répond par écrit, sur ce premier article, « qu'il n'a aucune connoissance du contenu en ycelui. » 2° « Pour monstrer qu'il estoit vray de l'indisposition dudit sieur d'Amerval, il n'auroit le jour des nopces et espouzailles ny du depuis aucunement eu la compagnie charnelle d'icelle dame. » D'Amerval, sur ce second article, dit « que le contenu en icelui ne seroit venu à sa cognoissance. » 3° « Depuis ledit temps qu'ilz ont espouzés l'un l'autre, ils n'ont famillierement hanté ni conversé ensemble, encore que quelques fois ilz se soient veuz et ayant quelque tempz demeurés ensemble. » Au troisième article, d'Amerval « confesse le contenu en iceluy estre véritable. » On se demande alors pourquoi il nie le deuxième article. 4° « Que, depuis les prétendues espouzailles, est venu à la cognoissance de la demanderesse que ledit d'Amerval a quelque maladie secrette qui luy est survenue depuis le decès de deffuncte madame Anne Gouffier, sa première femme, qui est la cause de son impuissance au deub conjugal. » Au quatrième article, il « confesse aussi le contenu en ycelui contenir vérité. » 5° « Y a plus, que la défuncte femme dudit s^r de Liencourt estoit cousine germaine au s^r d'Estrées, père de la demanderesse, ce qui est tout commun et notoire à plusieurs personnes, et à quoy les parents des parties n'ont jamais pris garde ny pensé, ce que sçavoit fort bien ledit s^r d'Amerval, sa mère et autres ses parents, qui est un point principal seul et suffisant pour déclarer nul ledit prétendu mariage comme estant faict et attenté contre les saintz decretz et canons de l'Église catholique, apostolique et romaine. » Au cinquième article, d'Amerval « dict aussi qu'il convient du contenu audit article. » 6° « Que tous les faicts que dessus sont véritables, comme le sçait fort bien ledit sieur d'Amerval ; qui les a ainsi recogneu et confessé à plusieurs personne et les a, ladite dame, affirmé contenir

vérité. » Au sixième article, « dict pareillement convenir du contenu en icelui et, quant au dernier article, confesse aussi que le contenu en iceluy est vrai. »

On remarquera que d'Amerval a répondu sur sept articles, alors qu'il n'en avait été formulé que six. Cela tient à ce que le sixième article en contient deux : d'abord que tous les faits précédemment articulés sont véritables, ensuite qu'ils ont été reconnus et confessés à plusieurs personnes par le défendeur.

Ces deux documents séparés, que nous avons intercalés l'un dans l'autre, sont tous les deux datés du 17 décembre 1594.

Toujours le même jour, l'official, siégeant en sa maison claustrale, et en présence du notaire greffier, a procédé à l'interrogatoire, sur faits et articles, de messire d'Amerval. En voici l'analyse : Il répond qu'il est âgé de trente-huit ans, qu'il demeure à Liencourt et quelquefois à Jumelles. Il n'a point eu connaissance si le père de ladite dame a usé de violences pour la contraindre à l'épouser; il reconnaît qu'elle ne lui a jamais porté aucune amitié, et il ne sait pas si on a rapporté à ladite dame qu'il a quelque indisposition de sa personne. Il ajoute qu'il y a deux ans et trois mois qu'ils se sont mariés. Il n'a pas connu charnellement ladite dame, parce que, durant son veuvage, il est tombé de cheval et s'est blessé, ce qui l'a rendu impuissant. Il déclare qu'il avait eu des enfants de sa première femme, depuis la mort de laquelle serait arrivée ladite chute. Quoique, depuis son second mariage, il ait plusieurs fois voulu hanter ladite dame, il n'a jamais pu, malgré ses efforts, avoir sa compagnie charnelle à cause de ladite chute. Il a consulté deux médecins, dont il ne peut indiquer les noms, et qui sont d'ailleurs morts tous les deux. Enfin il reconnaît que Mme Anne Gouffier, fille du seigneur de Crèvecœur, était cousine germaine du sieur d'Estrées, père de la dame Gabrielle, qu'il n'avait demandé aucune dispense pour épouser cette dernière, quoique M. son ami l'official de Beauvais le lui eût conseillé; et il ajoute qu'il a eu, de sa première femme, quatre fils et filles, dont il y a encore deux vivants. (Ce sont les deux filles désignées dans son testament.)

Le juge, en terminant son interrogatoire, lui demande s'il n'y a point d'intelligence ou collusion avec ladite dame pour casser et annuler ledit mariage? — A dict que non et qu'il n'a pas parlé à elle, ny elle à luy, ny avec autre. — Enquis si personne ne l'a incité à désirer l'annulation dudit mariage? — A dict que non.

L'official d'Amiens, dont le zèle est évidemment stimulé par la présence de Henri IV à Amiens, procède encore, séance tenante, à l'interrogatoire de Gabrielle. Elle répond « qu'elle est âgée d'environ vingt-un ans, qu'elle demeure pour le présent en ceste ville d'Amiens et qu'il y a deux ans et trois mois qu'elle a espouzé le sieur de Liencourt ; qu'elle n'a eu aucune cognoissance, aucune fréquentation ni amytié avec lui, avant son mariage ; qu'elle ne l'a espouzé que par contrainte et induction de son père et autres parents. »

Le juge lui demande alors quelles ont été ces contraintes ; elle répond « que ça été son commandement absolu, obligation de se marier sous peine de lui désobéir, de sorte qu'elle fut forcée par la volonté de son père, qu'elle n'y a aucunement consenti et qu'elle lui a plusieurs fois déclaré que ce n'était pas sa volonté d'épouser le s^r de Liencourt. — Elle dit qu'elle n'a pas eu de relations charnelles avec lui, quoiqu'il ait tenté plusieurs fois, durant le temps qu'ils ont esté ensemble, environ trois mois. Elle a reconnu que, depuis peu de temps, elle avoit parlé à Mme de Sourdis et à quelques-unes de ses cousines de l'impuissance de son mari. Elle ajoute qu'elle persiste dans sa requête et que le sieur de Liencourt auroit confessé à son père son impuissance à la suite d'une chute de cheval. Elle reconnaît qu'elle n'a eu aucune querelle ni contestation avec son mari, et qu'autant qu'ils ont esté ensemble, ils ont esté en paix et eust bien désiré qu'il eust esté tel qu'il est requis, encore qu'elle ne l'ayt pas aymé auparavant. Elle dit n'avoir pas connu son degré de parenté avec Mme Anne Gouffier avant son mariage. Enquise s'il n'y a pas de collusion et intelligence avec ledit sieur son mari pour parvenir à l'annulation qu'elle prétend de ce mariage. — A dict que non et qu'elle n'y a jamais parlé. — A elle remonstré la grandeur du sacrement de mariage qui est institué en l'église, lequel ne peut estre rompu et dissous des hommes, quand il est une foiz contracté, et que, *pour autre affection,* elle ne peut désirer l'annulation d'iceluy, estant qu'il demeure toujours en son entier, et requise de dire la vérité ; en conséquence de ce dont nous l'avons interrogée. — A dit qu'elle a dict vérité et n'entend point avoir contracté et accompli le mariage[1] avec ledit s^r de Liencourt pour les causes ci dessus

1. La phrase de Gabrielle peut prêter à équivoque : elle veut dire qu'elle ne croit pas être mariée avec ledit Liencourt pour les causes ci-dessus déduites.

desduites, que, si ledit mariage estoit selon l'intention de l'église, elle ne prétendroit la nullité comme elle fait et persiste après que nous lui avons fait relire mot après autre, et a signé : G. d'Estrées. »

Nous devançons la marche de la procédure pour analyser un second interrogatoire, qu'elle a subi le 22 décembre.

L'official l'entend d'office et lui demande « sy, cognoissant le défaut et impuissance du s^r de Liencourt, son mari, elle ne vouldroit demeurer avec lui comme son frère, et l'admonestant de ce faire. — A dict que non. — Si elle ne savoit pas, auparavant qu'elle eust espousé ledit sieur de Liancourt, qu'il estoit impuissant. — A dict qu'elle n'en sçavoit rien. — Plus, si lors du jour des nopces et autres ensuivants elle auroit donné son consentement pour recevoir de lui le deub conjugal. — A dict que non et ce qu'elle a dit sur ce fait par son interrogatoire n'a point esté qu'elle y a consenti, car jamais elle n'en a eu la volonté et a esté contrainte par les ordres paternels. — Sçavoir si les bans ont esté proclamez selon la coutume de l'Église, ou yceux non proclamez auroient eu dispense du supérieur. — A dict qu'elle n'en sait rien. — Si elle auroit pas dit auparavant la célébration du dit mariage à quelques de ses parents que volontairement elle ne consentoit point au mariage et que c'estoit pour obéir à M. son père. — A dict que ouy et s'en est plaincte à plusieurs. — Finalement enquise du lieu et l'église et du curé où a esté célébré le dit mariage et du nom du dit curé qui auroit administré ce saint sacrement. — A dict que ce a esté à Noyon, en une chapelle de la grande église, le nom du curé elle ne le sçait pas. Signé : G. d'Estrées. »

Nous avons rapproché ainsi ces deux interrogatoires subis par Gabrielle à cinq jours de distance, parce qu'ils se complètent l'un l'autre. Nous revenons maintenant en arrière pour reprendre la procédure au point où nous l'avons laissée.

Le samedi 17 décembre, après avoir entendu successivement le sieur d'Amerval et Gabrielle d'Estrées, l'official procède à leur confrontation. Ils persistent l'un et l'autre dans leurs réponses. Le juge ordonne alors la communication du dossier au promoteur pour requérir ce qu'il « voira estre à faire par raison. » Il ordonne ensuite à la dame Gabrielle de produire la Généalogie « dont procède l'empêchement de consanguinité ou affinité allégué par elle. » C'est ainsi que se termine cette journée du samedi, dans laquelle il faut reconnaître que le zèle de l'official, stimulé par la présence de Henri IV à Amiens, fait rondement marcher la procédure.

Un point qui paraît avoir vivement préoccupé l'official d'Amiens, c'est celui de sa compétence. Jamais l'official de Noyon n'a été saisi de l'affaire[1], les deux parties sont d'accord pour être jugées à Amiens, elles l'ont déclaré à plusieurs reprises, et dans un procès-verbal signé par elles et dans leurs conclusions écrites; malgré cela François Roze demande à son collègue de Noyon de le déléguer et de le substituer pour le jugement de cette cause.

Le lundi 19, en présence du sieur Accard, le notaire et le greffier de l'official a dit et signifié au sieur d'Amerval, à ce qu'il n'en prétende cause d'ignorance, les lettres en forme authentique de M. l'official de Noyon, datées de Péronne, signées : de Melle et scellées en cire verte en forme de placard, contenant délégation et substitution de l'official d'Amiens, pour connaître de la cause pendante entre Gabrielle d'Estrées et son mari. Le sieur de Liencourt, en présence de son procureur, Pierre Roche, a librement accepté cette compétence. Il a ajouté qu'ayant eu copie de la Généalogie produite par la demanderesse sur l'empêchement d'affinité, il la reconnaît véritable ; qu'il n'a moyen de la contredire. Accard conclut de nouveau à la nullité du mariage comme attentatoire aux saints décrets et constitutions ecclésiastiques. Pierre Roche, pour ledit sieur d'Amerval, déclare « qu'il n'a pas de moien d'empescher, ainsy mesme que ledit sieur l'a déclaré en personne. »

L'official procède ensuite et sans désemparer à l'audition de plusieurs témoins. C'est d'abord messire Antoine de Halwin, chevalier, seigneur d'Escleberg, Wailly, etc., bailli d'Amiens, demeurant audit Wailly, âgé de cinquante-cinq ans, cité à la requête de Gabrielle d'Estrées, et qui explique fort clairement la parenté de cette dernière avec Anne Gouffier. Il est d'autant plus à même de bien renseigner l'official, qu'il a épousé, dit-il, la dame Claude Gouffier, sœur de ladite défunte Anne Gouffier. Vient ensuite messire Thimoléon Gouffier, chevalier, sieur de Thois, âgé de trente-sept ans passés, demeurant à Crèvecœur, frère de ladite Anne Gouffier, et qui fait une déclaration semblable à celle de son beau-frère, le bailli d'Amiens. L'official entend après noble homme Jacques Damel, sieur de la Chalotière, âgé de cinquante

1. Par conséquent jamais d'Amerval ne l'a récusé, comme tant d'auteurs le répètent.

ans, demeurant au château de Crèvecœur, qui dit avoir été domestique desdits sieur et dame de Crèvecœur, père et mère de la dame Anne Gouffier. Cette situation de domestique n'a, bien entendu, aucun rapport avec celle que l'on désigne aujourd'hui par le même nom. On appelait ainsi un gentilhomme attaché à la personne d'un grand seigneur, lieutenant général au gouvernement de Picardie, comme était le sieur de Crèvecœur, qui habitait sa maison, qui le suivait à la guerre et qui l'assistait dans ses hautes fonctions. Le sieur de la Chalotière confirme la parenté alléguée par Gabrielle. L'official entend encore Louis de Rély, sieur de Framicourt, demeurant à Amiens, rue des Jacques (Jacobins), âgé de cinquante-neuf ans, témoin cité à la requête de Gabrielle, qui confirme ce qui a été dit par les précédents témoins.

La demanderesse avait cité deux autres témoins pour le 19 décembre, qui font défaut. Ils sont réassignés pour le jeudi 22 décembre et l'official les entend ce jour-là. C'est d'abord noble homme Jehan Grisel, sieur du Fay, enseigne de l'une des compagnies du régiment de Picardie, demeurant à Bouquimiles, âgé de vingt ans. « Enquis s'il a entendu que ladite dame Gabrielle ait esté forcée et contraincte par M. d'Estrées, son père, ou autres, à espouser ledit sieur d'Amerval, a dict qu'il a esté nourri page en la maison dudit sieur d'Estrées et y estoit lors du mariage, lequel il scait bien n'avoir esté du consentement libre de ladite dame, parce que au paravant ycelle dame lui auroit dit et déclaré ces motz ou semblables : hé bien ilz veullent que je l'espouse, en parlant du sieur d'Amerval, et me veullent mettre hors de céans, je le ferai contre ma volonté, mais ils n'y auront pas grand contentement, et de faict lorsqu'on la voulu faire espouser ne fist jamais que pleurer et se tourmenter. »

L'official entend ensuite maître Hugues Nicolardot, maître d'hôtel de M. d'Estrées, secrétaire de la chambre du roi, âgé de vingt-neuf ans. Nous voyons par sa déposition qu'entre autres fonctions, il était chargé d'écrire la correspondance du sieur d'Estrées. Il sait que feu M. de Crèvecœur et ledit sieur d'Estrées sont parents, « tant pour leur avoir oy dire que pour avoir plusieurs fois écrit au dit sieur de Crèvecœur au nom du dit sieur d'Estrées, lequel soubzignant les lettres, il mettoit toujours : Vostre cousin ; comme le dit sieur de Crèvecœur soubzignoit de mesme celles qu'il lui envoyoit, comme il en peut faire apparoir, ayant encore de ces lettres entre les mains. »

La parenté établie surabondamment, et par la généalogie et par la déposition des témoins, était la suivante :

JEANNE DE RUBEMPRÉ

AVAIT ÉTÉ MARIÉE DEUX FOIS.

1° Avec Mre François de Crèvecœur; de ce premier mariage vint :

|

Loyse de Crèvecœur, fille unique, qui épousa François Gouffier, amiral de France. Ils eurent pour fils :

|

François Gouffier de Crèvecœur, père de

|

Anne Gouffier, dame de Liencourt.

2° Avec Mre Jacques, bâtard de Vendôme; de ce second mariage vint :

|

Catherine de Vendôme, épouse de Jehan d'Estrées. Ils eurent pour fils :

|

Antoine d'Estrées, père de

|

Gabrielle d'Estrées, dame de Liencourt.

Anne Gouffier et Gabrielle d'Estrées étaient donc bien cousines issues de germains. C'était une parenté au troisième degré et les canons de l'Église interdisaient au veuf d'épouser en secondes noces les parentes de sa première femme, sœurs, nièces, cousines. Le mariage ainsi contracté sans les dispenses de l'Église était considéré comme n'ayant jamais existé.

Le dossier contient encore des conclusions prises au nom du sieur d'Amerval : Sy par vostre sentence, dit Pierre Roche, son procureur, en s'adressant à l'official, « le dit mariage est déclaré nul et *irrite*[1], qu'il vous plaise par la même sentence condamner ycelle demanderesse à rendre et restituer au dit défenseur les bagues[2] et joyaux et toutes autres choses, qui lui ont été données pour arrhes et en faveur du dit mariage. »

Paul Accard, procureur de la demanderesse, réplique à ces conclusions et requiert « que le dit sieur d'Amerval soit condamné à rendre et restituer tous les meubles, bagues et joyaux qu'il peut avoir appartenant à la dite dame demanderesse, et ceux aussy qu'elle lui pourroit avoir baillés et donnés, lors du susdit mariage. » Le promoteur, qui signe Adrien Vérité, requiert la comparution

1. Sans force. — 2. Bijoux.

du père de la demanderesse[1] pour être entendu sur le chef de violence et de contrainte allégué par sa fille, comme l'ayant forcée à contracter mariage avec de Liencourt. Il conclut aussi à ce que l'official entende sur ce chef et sur celui de la parenté tous les témoins qu'elle pourra produire, enfin il conclut à ce que de Liencourt soit visité par deux médecins et chirurgiens habiles. Sur le vu de ces réquisitions, l'official ordonne que la demanderesse produise tous les témoins qu'elle pourra sur la parenté invoquée par elle. Il semble par son silence rejeter les réquisitions en ce qu'elles sont relatives à la comparution du sieur Antoine d'Estrées et autres témoins des violences exercées contre elle. Enfin il ordonne que le sieur de Liencourt sera visité par des médecins et chirurgiens et prescrit un interrogatoire supplémentaire de la demanderesse. C'est ce second interrogatoire, qui suit cette ordonnance, que nous avons analysé à la suite du premier.

Le 21 décembre, Jehan Juvenis, docteur médecin, Lebœuf, docteur en chirurgie, tous les deux prenant le titre de docteurs royaux, procèdent à la mission qui leur a été donnée par le juge. D'Amerval comparaît devant eux, donne des détails très précis sur la chute qu'il a faite et sur l'impuissance qui en est résulté. Il prête serment qu'il a respecté sa femme. Les docteurs expliquent ensuite fort savamment les conséquences de sa chute et concluent à son impuissance. Nouvelles communications du dossier au promoteur et conclusions de celui-ci tendantes à l'annulation du mariage, le tout à la date du 22 décembre. Le lendemain, vendredi 23, l'official, assisté de son greffier, siégeant en sa maison claustrale, avait fait assembler le conseil pour adviser et délibérer sur le jugement qu'il avait à rendre, lorsqu'il fit appeler de nouveau le sieur d'Amerval. Celui-ci réitéra le consentement qu'il donnait à être jugé par l'official d'Amiens. Il ajouta qu'il ne croyait pas, lors de la célébration de son mariage, que le lien de parenté fût un empêchement légitime, et qu'il ne s'est pas mis en peine d'en obtenir dispense du Saint-Siège Apostolique.

Nous trouvons encore au dossier les lettres de commissions de l'official de Noyon, datées du 1er décembre. Puis des lettres de

1. Le promoteur, par les précédentes conclusions, en date du 30 septembre, avait demandé la comparution d'Antoine d'Amerval, écuyer, peut-être un frère de d'Amerval, et du receveur de Maubuisson; aujourd'hui il demande à ce que le père de Gabrielle soit aussi entendu. Il ne fut donné aucune suite, ni à ses conclusions du 30 septembre, ni à celle-ci.

délégation, signées de Beaupuis, doyen, agissant au nom du chapitre de l'insigne église de Noyon, administrant le siège vacant de l'évêché. Ces secondes lettres sont datées du 24 décembre. Elles complètent et régularisent les premières datées du 1er décembre de Péronne et signées par l'official seul de Noyon.

Arrive enfin la sentence; mais, avant de l'analyser, faisons une observation sur une étrange omission de la procédure. Il s'agit d'annuler un mariage. La partie demanderesse ne produit pas la pièce principale, l'instrument sur lequel le juge doit prononcer : l'acte de célébration de ce mariage. On ne le réclame même pas et c'est tout au plus si, deux jours avant de rédiger sa sentence, l'official, dans un interrogatoire complémentaire, demande à Gabrielle si les bans ont été publiés conformément aux prescriptions de l'Église, ou s'il y a eu dispense obtenue relativement à la publication de ces bans. Il lui demande ensuite où elle s'est mariée et le nom du curé qui a procédé à la célébration de son mariage. La production de l'acte de mariage était cependant bien utile; car si, contrairement aux dires conformes des parties, il y a eu des dispenses relatives à la parenté existant entre Gabrielle et Anne Gouffier, l'acte fera mention de ces dispenses et l'un des griefs invoqués par Gabrielle fera complètement défaut pour annuler le mariage. C'est ce même acte qui contiendra les renseignements nécessaires sur la publication des trois bans, qui doivent précéder le mariage. Enfin, c'est cet acte qu'il faut annuler et le juge n'en réclame pas la production !

VI.

La sentence de l'Official.

La sentence est signée le 24 décembre et déposée au greffe de l'official. Elle n'est lue et signifiée aux procureurs des parties que le 7 janvier suivant[1], ce qui explique que les auteurs ne sont jamais d'accord et citent tantôt l'une, tantôt l'autre de ces dates, comme étant celle de la sentence [2].

1. Voyez à l'appendice.

2. Il en fut de même de la sentence prononçant dissolution du mariage de Marguerite de Valois; elle fut rendue et signée le 17 décembre 1599, et ne fut lue aux procureurs des parties que le 22 du même mois.

Il est assez explicable que les termes de cette sentence n'aient pas été connus par les contemporains.

Le procès, pour lequel Gabrielle demandait l'annulation de son mariage pour cause de contrainte exercée sur elle par son père, et pour cause d'impuissance de son mari, faisait beaucoup de bruit; et, lorsqu'intervint, quelques mois après, une sentence prononçant cette nullité, on ne se demanda pas sur quels moyens le juge avait annulé le mariage, on ne douta pas que ce ne fût à cause de l'impuissance alléguée au début du procès par la demanderesse. Il n'y avait à ce moment pour le public aucune façon de connaître autrement que par les récits qui en étaient faits oralement les décisions de justice.

La nouvelle se répandit partout que l'official d'Amiens avait déclaré d'Amerval impuissant; et chacun faisait des gorges chaudes sur cet homme, qui avait eu selon les uns huit et selon d'autres quatorze enfants d'un premier mariage et qu'un juge ecclésiastique, pour faire sa cour au roi et à sa favorite, déclarait impuissant.

Au siècle suivant, dans un procès qui se plaida au Parlement de Paris, dont nous parlerons bientôt, relatif à la succession de Gabrielle d'Estrées, il fut question de la sentence de l'official d'Amiens, et non seulement on ne mit pas en doute un instant que l'infirmité de d'Amerval n'ait été le motif de l'annulation du mariage, mais encore le célèbre avocat Pucelle soutint que la sentence était juridique et crut devoir apporter de nouveaux arguments pour bien établir cette impuissance.

La légende était donc faite, pour tous le mariage avait été annulé pour cause d'impuissance et personne ne croyait à la régularité d'une sentence qui se basait sur une allégation prétendue mensongère de Gabrielle et sur un aveu complaisant de la part du mari, corroboré par un certificat menteur de deux docteurs. Aussi de nos jours, M. Berger de Xivrey, dans le travail que nous avons déjà cité de lui, a-t-il répété cette légende, et s'est-il apitoyé sur le sort de d'Amerval, qui faisait le vilain métier de mari vénal et complaisant, parce qu'il avait quatorze enfants à nourrir! Il avait pourtant eu la sentence entre les mains, il en cite des passages incomplets et il ne paraît pas l'avoir lue en entier. Notamment il parle des « amples considérants » dont l'official fait précéder sa sentence. Or, il n'y a pas un seul considérant dans le texte. On appelle *motifs* ou *considérants* la discussion en fait

ou en droit qui précède dans un jugement le dispositif ou la sentence proprement dite. Les *motifs* ou *considérants* des jugements n'existaient pas dans notre ancien droit. L'official d'Amiens vise les actes de procédure, puis, sans discussion, sans raisons alléguées, rend la sentence. Qui n'a pas lu des arrêts de notre ancien Parlement rendus en quelques mots, quelquefois en une seule phrase? Cela amenait des abus et des injustices; la cour disait en nommant les avocats : La partie d'un tel est déboutée de sa demande. Et puis c'était tout. Et pourquoi était-on débouté? Nul ne le savait. On ne savait guère mieux pourquoi on gagnait. La loi du 24 août 1790 a mis un terme à cet abus et aujourd'hui tout jugement contient d'abord des *considérants* ou *motifs*, qui discutent le droit ou le fait, et ensuite un dispositif, qui en est la conséquence. La sentence d'Amiens ne contient donc aucun considérant et ce que M. Berger de Xivrey a appelé « d'amples considérants, » c'est tout simplement une ample énumération des actes de la procédure.

C'est d'abord la requête introductive d'instance présentée par Gabrielle qu'il reproduit intégralement; les constitutions de procureurs et élections de domicile; les délégations faites en faveur de l'official d'Amiens par l'official et aussi par le chapitre de Noyon pour juger le procès de Gabrielle; l'indication de la comparution des parties; de leurs interrogatoires; de leur confrontation; de l'audition des témoins, sans, bien entendu, indiquer d'aucune façon ce qui a été dit ou déclaré; c'est encore l'indication qu'un troisième moyen en cours de procédure est invoqué par Gabrielle pour obtenir l'annulation de son mariage, à savoir la parenté au troisième degré. C'est la constatation à plusieurs reprises que les parties acceptent bien sa juridiction et refusent celle de l'official de Noyon. L'official indique ensuite que la procédure a été communiquée au promoteur qui a donné ses conclusions. Il vise un certificat d'un médecin et d'un chirurgien, relatif à l'impuissance de d'Amerval alléguée contre lui, mais bien entendu sans dire ce que contient le certificat, « attestatione unius doctoris medici et unius chirurgi super imbecillitate et frigiditate dicti rei allegata. » Il vise l'aveu de d'Amerval que sa première femme était parente au degré prohibé avec Gabrielle. Le visa de cet aveu est d'autant plus remarquable que, d'après la procédure, d'Amerval a fait, à plusieurs reprises, l'aveu de son impuissance et par écrit, et dans ses interrogatoires, et que la sentence, qui vise

l'aveu de la parenté, ne dit pas un mot de l'aveu d'impuissance.

Enfin il vise les dernières conclusions du promoteur en ces termes : « Vu les dernières conclusions du promoteur, par lesquelles il ne s'oppose pas à ce que le mariage soit déclaré nul à cause de l'empêchement provenant de la parenté au troisième degré. » Après ces conclusions, l'official ajoute : « Cæterisque visis et maturè consideratis. » Puis ensuite : « après avoir consulté des docteurs en théologie et avoir recueilli l'avis de jurisconsultes. » Enfin il annonce qu'il rend sa sentence en ces termes : « Nous avons déclaré et déclarons le prétendu mariage entre d'Amerval et d'Estrées attentatoire aux lois et statuts de l'Église, nul dès le début et par conséquent n'ayant jamais existé. » « Il condamne ensuite les deux parties à restituer mutuellement les arrhes donnés en vue du mariage. » C'est là tout le dispositif et toute la sentence proprement dite ; le juge la signe. Tout ce qui suit n'est qu'affaire de forme : c'est le dépôt de la sentence dans les archives de l'officialité, c'est sa signification faite aux procureurs des parties et au promoteur près la cour spirituelle. C'est enfin la mention que Pierre Roche, procureur de d'Amerval, à la lecture de sa sentence, proteste et déclare faire appel. Disons que cet appel, qui ne pouvait être qu'un appel comme d'abus devant le Parlement de Paris, n'a eu aucune suite.

Nous avons beau lire et relire ce document, malgré ce qui a été dit et même plaidé devant le Parlement, malgré ce qui a été écrit jusqu'à nos jours, ainsi que nous le verrons bientôt, il nous est impossible de voir dans cette décision une constatation quelconque de l'impuissance de d'Amerval. L'official François Roze était un fort habile homme et la façon dont il a mené cette affaire le prouve, mais il n'a pas recueilli la récompense des précautions prises par lui, car tout le monde a attaqué sa sentence en la méconnaissant. La position était délicate pour lui. Il avait à juger la favorite d'Henri IV, et, fût-il un juge disposé à la complaisance, il ne fallait pas le laisser paraître et il fallait, pour que le service à rendre au roi fût complet, que sa décision fût non seulement favorable, mais encore inattaquable. Aussi a-t-il apporté un soin extrême à se placer toujours sur un terrain parfaitement solide.

On a ignoré jusqu'à aujourd'hui ce qui s'est passé relativement à la prétendue récusation de l'official de Noyon par d'Amerval. La vérité ressort de notre dossier. Nous avons vu que Gabrielle n'a jamais cité son mari devant l'official de Noyon, par consé-

quent jamais celui-ci n'a eu à le récuser. Nous savons qu'au moment du procès, Noyon était aux mains des Espagnols et que le cours de la justice était interrompu. Dans cette situation, Gabrielle s'adresse au juge le plus voisin, à l'official d'Amiens; mais celui-ci, qui veut procéder avec la plus grande régularité, ne se contente pas d'être accepté comme juge, et par Gabrielle qui l'a saisi, et par d'Amerval qui déclare qu'il ne veut être jugé que par lui et non par l'official de Noyon ; l'official François Roze exige encore et les délégations en forme authentique de l'official de Noyon et ensuite la même délégation de la part du doyen et des chanoines du chapitre qui administrent le siège vacant ; ceux-ci approuvent la procédure commencée et le délèguent pour juger le procès. Voilà donc sa compétence bien établie.

Il s'agit maintenant pour lui de rendre une sentence parfaitement juridique. La première cause de nullité proposée par Gabrielle, la contrainte exercée sur elle par son père, ne ressortait pas, à notre avis, suffisamment des pièces de la procédure. Lorsque l'official, interrogeant Gabrielle, lui demande quelles ont été les contraintes exercées contre elle, elle répond : « que ce auroit esté le commandement absolu de son père de faire ce qu'il vouloit, et cela se fist sous peine de lui désobéir, de sorte qu'elle fut forcée... » Un seul témoin de l'enquête, le sieur du Fay, est entendu sur ce fait et il ne parle que des protestations de Gabrielle contre la volonté de son père qui veut la marier, et de ses pleurs, mais d'aucun acte de contrainte. Le juge ne pouvait pas admettre ce premier moyen. Comment l'Église pouvait-elle annuler un mariage par le seul motif qu'une fille avait obéi à l'ordre verbal de son père, non appuyé de menaces ni de violence, d'aucune contrainte morale ou matérielle?

Le second moyen, l'impuissance de d'Amerval, avait un autre inconvénient : quelque bien établie que semble être cette impuissance par le certificat des deux docteurs, médecin et chirurgien, et surtout par les aveux complets et répétés de d'Amerval, l'official devait penser que la malignité publique n'admettrait jamais cette cause de nullité comme véritable et peut-être lui-même éprouvait-il quelques doutes et craignait-il sur ce point l'entente des parties. L'official aurait donc été dans un grand embarras si, en cours de procès, Gabrielle n'avait pas produit un troisième moyen qui est venu sauver la situation.

On s'est aperçu fort à propos qu'Anne Gouffier, la première

femme de d'Amerval, était cousine, issue de germains, de Gabrielle d'Estrées, sa seconde femme, et qu'il n'avait demandé aucune dispense pour l'épouser. Dès lors, la procédure indique bien la voie que va suivre l'official. Les deux premiers moyens de nullité restent au second plan. Tous les efforts du juge s'appliquent à éclaircir complètement cette parenté. Il entend six témoins, sur lesquels cinq ne sont interrogés que sur ce point. Il réclame à la demanderesse une généalogie écrite, et, dès que ce moyen de nullité est bien établi, son siège est fait, la procédure est terminée.

Si la loi de 1790 avait existé en 1594, le juge aurait été obligé de donner des motifs sur le rejet ou l'admission des conclusions des parties, et nous pensons qu'il aurait rendu un jugement à peu près dans ce sens : « ..... Sur le premier moyen de nullité, tiré de la contrainte exercée par le père : attendu que la preuve de cette contrainte ne résulte pas de l'enquête ; que l'ordre paternel, qui n'est accompagné d'aucune violence ni d'aucun acte matériel, ne peut être considéré comme une contrainte suffisante, ayant violé le consentement nécessaire au mariage ; — sur le second moyen, tiré de l'impuissance du mari : attendu que le certificat des médecins n'est pas concluant ; attendu que les aveux d'impuissance formulés par d'Amerval, soit vis-à-vis les docteurs, soit dans ses interrogatoires, peuvent avoir pour origine son désir personnel de voir annuler son mariage ; — sur le troisième moyen : attendu qu'il est constant que Gabrielle d'Estrées, seconde femme de d'Amerval, est parente au degré prohibé par les canons de l'Église d'Anne Gouffier, sa première femme ; qu'il ne pouvait pas contracter ce second mariage sans dispenses de l'Église et qu'il ne les a ni demandées ni obtenues ; — par ces motifs : rejetons le premier et le second moyen de nullité proposés et, adoptant le troisième, « Nous déclarons le prétendu mariage entre d'Amerval et d'Estrées attentatoire aux lois et aux statuts de l'Église, nul dès le commencement et par conséquent n'ayant pas existé. »

Mais le juge de 1594 n'avait pas à donner de motifs de son jugement ; il les remplace par l'énonciation que nous avons indiquée des pièces de la procédure, ne reproduisant de ces pièces que les conclusions de la demanderesse et l'aveu fait par d'Amerval de la parenté ayant existé entre ses deux femmes. Sa sentence repousse ensuite implicitement les deux premiers moyens produits par Gabrielle, en ne parlant que du troisième moyen, qui est adopté par lui.

Devant cette façon de procéder, il n'est pas permis de dire que le juge d'Amiens a été un juge complaisant. La sentence n'est pas le résultat d'appréciations plus ou moins contestables. S'il annule le mariage, c'est en se basant sur un fait indéniable, reconnu par tout le monde, sur un lien de parenté. Le public a cru qu'un juge ecclésiastique avait prêté les mains à une action immorale; nous ne faisons pas cette étude pour arriver à la réhabilitation de François Roze[1], official d'Amiens, chanoine prébendé, etc., il y a bientôt trois siècles. Était-il un juge intègre? Nous sommes heureux d'y croire; mais certainement il était un juge habile.

Ce qui nous intéresse surtout dans cette affaire, c'est d'établir qu'aucune accusation sérieuse ne peut être formulée contre Henri IV, comme ayant abusé de son pouvoir pour faire gagner à Gabrielle un procès que le troisième moyen rendait imperdable. Aucune sentence n'est plus juridique, plus inattaquable que celle-là. Aussi d'Amerval, qui, après avoir par l'organe de son procureur déclaré qu'il en faisait appel, non seulement s'est bien gardé de donner suite à cet appel, mais encore a accepté cette sentence par l'acte le plus éclatant qu'un homme puisse faire dans un cas pareil, c'est-à-dire en se remariant.

Ce troisième mariage aurait été rendu impossible si la sentence avait contenu autre chose que ce que nous y voyons, et avait proclamé l'impuissance de d'Amerval. Il a en effet fallu que, pour épouser Mlle d'Autun, ainsi que nous allons le voir, il établît que son précédent mariage était dissous, et pour le faire il a été forcé de produire la sentence.

Le testament de d'Amerval, que nous avons reproduit plus haut, est le seul document qui cherche à incriminer Henri IV. D'Amerval dépose chez deux notaires d'Amiens un testament par lequel il déclare que, « par respect pour le roy... pour obéyr au roy... par crainte de la vie, » il est sur le point d'avouer son impuissance. Par le même testament, il jure devant Dieu et devant les hommes qu'il est bien portant et fort capable d'avoir des enfants.

Quel est donc ce triste personnage qui signe cette déclaration

1. Nous conseillons à ceux que ces questions intéressent de lire la procédure de l'annulation du mariage de Henri IV et de Marguerite de Valois. B. N., mss., fonds français 10200. — François Roze, en 1596, fut assassiné par des voleurs au moment où il allait prendre possession de l'évêché d'Orléans, auquel Henri IV venait de le faire nommer.

le 12 décembre 1594, qui la dépose le 17 du même mois chez les notaires, et qui, le même 17 décembre, avoue avec détails à l'official qu'il est impuissant; qui le 21 renouvelle ses aveux, sous serment devant les deux docteurs, en entrant dans de plus amples détails encore?

Où est la vérité? Est-elle dans son testament? Est-elle dans ses interrogatoires? Nous n'hésitons pas à répondre qu'elle est dans ses interrogatoires; que d'Amerval était réellement impuissant, et que Gabrielle disait la vérité lorsqu'elle racontait que son père l'avait mariée à un infirme. Cela ne nous sera pas difficile à établir.

VII.

Le Procès de 1651.

Depuis longtemps cette affaire était jugée. Gabrielle et Henri IV étaient morts, lorsqu'en 1651, devant le Parlement de Paris, se déroulèrent les débats d'un procès scandaleux qui eut un grand retentissement. La duchesse d'Elbeuf, fille de Gabrielle d'Estrées et de Henri IV, demandait à son frère aîné, César, duc de Vendôme, la restitution de la part qu'il avait touchée dans la succession de leur mère commune. Elle prétendait qu'il était né de Henri IV, avant la dissolution du mariage de leur mère avec d'Amerval de Liencourt, qu'en conséquence il était enfant adultérin incapable d'hériter, et que la sentence de l'official d'Amiens n'avait pu avoir d'effet rétroactif. Elle soutenait ensuite qu'elle-même, née après la dissolution du mariage, elle avait seule droit de se dire héritière légitime de sa mère. Ce malheureux mariage de Gabrielle venait encore, après cinquante-sept ans passés, jeter le trouble et la discorde parmi ses descendants.

On était en pleine fronde. César et son fils aîné, le duc de Mercœur, avaient fait leur paix avec la reine et Mazarin. César était amiral depuis un an[1], et, peu de mois après le procès, le duc de Mercœur devait épouser l'aînée des nièces du cardinal. Le duc d'Elbeuf et sa femme tenaient toujours pour la fronde. Ils étaient à

1. Il prêta serment en qualité d'amiral en compagnie de son second fils, le duc de Beaufort, pour la survivance, le 12 mai 1650. MM. Dupuy, vol. 775, fol. 110, et fonds Saint-Germain 20796, fol. 76.

peu près ruinés, et espéraient arracher au Parlement, sous la pression des événements politiques, une sentence injuste contre des adversaires politiques.

Le procès fut plaidé solennellement à l'audience de la Grande Chambre, le 13 juin, par Bataille, avocat du duc et de la duchesse d'Elbeuf, et par Pucelle, célèbre avocat de l'époque, pour le duc de Vendôme. Les plaidoiries nous ont été conservées[1]. Bataille plaida fort convenablement et en termes mesurés un système inconvenant; quant à Pucelle, sa plaidoirie fut remarquable. Il flétrit, comme elle le méritait, cette fille de Henri IV, qui en 1628 joua le rôle d'espion de Richelieu au donjon de Vincennes, pour perdre son frère César que le sanguinaire cardinal cherchait à convaincre du crime de lèse-majesté. C'est la même qui, vingt ans après, venait par un procès scandaleux attenter à la mémoire de Henri le Grand, de sa mère et essayait de faire déclarer adultérin ce même frère qu'elle avait cherché à livrer à Richelieu.

Bataille avait laissé échapper dans sa plaidoirie une allusion à la calomnie répandue à l'époque de la naissance de César, qui lui donnait pour père le duc de Bellegarde. Pucelle soutint que César était bien le fils de Henri IV, la meilleure preuve qu'il l'était « fut de l'advouer pour son fils, » s'écria-t-il,

. . . . . Prolemque fatetur
Jupiter esse suam . . . . . .

« Parole qui doit fermer la bouche à la calomnie et qui toute seule repond assez à l'histoire scandaleuse du dernier siecle, à ces imprimez infâmes; à ces ouvrages d'une main ennemie, escrits d'une plume trempée dans le fiel, d'une médisance horrible qui se répand en d'autres lieux sur des têtes bien plus illustres que celle de ma partie[2]. »

L'avocat du duc de Vendôme s'occupe ensuite de la sentence de l'official d'Amiens, et, partageant l'erreur commune, parle de l'impuissance de d'Amerval, proclamée par cette sentence : « Impuissance évidente et certaine, dit-il, qui se rencontroit en la personne du feu sieur de Liencourt et qui estant survenue

1. *Arrest de la Cour du Parlement*... ensemble les plaidoiries à Paris à l'imprimerie de la veuve Guillemot, rue des Marmousets, proche l'église de la Magdeleine, 1651.

2. L'avocat voulait parler, sans doute, des propos offensants qui couraient sur le compte de la reine et de Mazarin.

depuis son premier mariage par un accident extraordinaire, justifiée par des preuves authentiques, dont la foy ne sauroit être revoquée en doute... » L'avocat expose ensuite que le mariage a été déclaré nul et que la sentence n'a jamais été frappée d'appel comme d'abus, elle a même été acceptée et exécutée par le sieur de Liencourt, qui, se voyant libre et maître de sa personne, a contracté un troisième mariage avec damoiselle Marguerite d'Authun[1], « si toutefois on peut qualifier de ce nom d'honneur une conjonction funeste qui ne servit qu'à découvrir l'abus qu'il faisait de ce sacrement et le dessein qu'il avait eu de tromper cette damoiselle. »

Peu après, dit l'avocat, d'Amerval fut assigné devant l'official de Paris par sa troisième femme, qui alléguait encore son impuissance pour obtenir la dissolution de son mariage. Ce fut le 29 février 1600 que fut rendue cette nouvelle sentence :

« Dicimus matrimonium inter præfatas partes contractum, licet in sacra ecclesia solemnisatum, nullum, irritum et invalidum fuisse et esse et ob ejusdem rei frigiditatem et impotentiam, quatenus de facto processit, illud rescendimus et easdem partes ab invicem separamus, eidem actrici alii nubere in domino permittentes, dicto autem reo ne in posterum matrimonium cum virgine aut aliâ quavis muliere contrahere præsumat[2]. »

Quand le ministère public eut à prendre la parole, ce fut l'avocat général Omer Talon qui se leva. Il s'exprima avec une impartialité qui n'était pas sans mérite à l'époque. « Ainsy le roy Henri le Grand, dans la force de son âge et le milieu de ses conquêtes, dans la condition en laquelle estoit reduite la famille royale, ayant aimé la duchesse de Beaufort, et eut d'elle trois enfants naturels, nous ne travaillons pas pour justifier leurs

1. Marguerite d'Autun ou d'Authun, dame de Ruival et de Chaudosou Champelos, morte à Avignon le 21 février 1616 et enterrée en l'abbaye de Braisne, au diocèse de Soissons. Après la dissolution de son mariage avec d'Amerval de Liencourt, elle épousa Henri Robert de la Mark, duc de Bouillon. Elle était fille de Jacques d'Autun, s^r de Chandos ou Champelos, et d'Élisabeth de Pluviers.

2. Le rapprochement du dispositif de la sentence de l'official de Paris du dispositif de la sentence d'Amiens vient corroborer notre opinion : que le juge d'Amiens n'a pas adopté le moyen de nullité tiré de l'impuissance de d'Amerval. En effet, il invoque seulement la violation des lois et décrets de l'Église par un mariage entre alliés au degré prohibé, tandis que l'official de Paris invoque en propres termes « rei frigiditatem et impotentiam. »

consciences, parce qu'ils en ont rendu compte dans un autre tribunal. » Ensuite, il expose à grands traits la doctrine du vieux droit de la monarchie : les enfants naturels peuvent être légitimés par lettres du prince; ils peuvent être ainsi rendus capables de posséder des charges, remplir des offices, recevoir des donations, de recueillir des legs ; mais le prince, malgré toute sa puissance, ne peut les faire héritiers de leurs parents et ne peut les rendre capables de succéder *ab intestat*. Aucune des parties présentes n'a pu hériter de Mme la duchesse de Beaufort. Ils avaient recueilli des gratifications et des dons. En 1619 est intervenue entre eux une transaction improprement appelée partage, car il n'y a partage qu'entre cohéritiers.

Sans pousser plus loin l'analyse, on voit avec quelle rigoureuse dialectique l'avocat général arrivait à déclarer que là, où il n'y avait pas eu partage, on ne pouvait pas réclamer et revenir sur un acte qui ne pouvait pas avoir existé.

Puis l'avocat général examinait les effets de la sentence de l'official d'Amiens et disait : « Que si le consentement de ceux qui se sont mariés n'est pas légitime ou qu'ils ne soient pas en estat ny en puissance de le contracter (par exemple un homme déjà marié, un prêtre, un religieux). Il n'y auroit point de sacrement ny d'obligation, à cause de la resistance, de l'incapacité, de l'inhabileté de la personne. Ainsi celui qui seroit impuissant, estant comparé à un enfant impubère, n'est pas capable de contracter... en telle sorte que la déclaration portée par une sentence de l'official, devant lequel l'impuissance est justifiée, ne déclare pas le mariage nul, mais il déclare qu'il n'a jamais esté contracté légitimement, et remontant jusqu'au principe, elle déclare celui qui est impuissant un trompeur, qui n'a jamais reçu la grace ni l'office du sacrement. » La conséquence de ce système était que le mariage de Gabrielle d'Estrées n'avait jamais existé, que César et la duchesse d'Elbeuf, l'un né pendant ce mariage et l'autre née après son annulation, étaient sur le même rang et que la duchesse ne pouvait en rien critiquer la naissance de son frère César. Toute cette partie des conclusions de l'avocat général repose sur cette erreur de fait, que la sentence d'Amiens est basée sur l'impuissance de d'Amerval. Dans l'espèce, l'annulation d'un mariage entre alliés avait les mêmes effets ; le mariage était « ab initio nullum » et les conclusions d'Omer Talon étaient toujours justes.

La Grande Chambre du Parlement rendit immédiatement un arrêt conforme à ces conclusions.

« La cour a déclaré et déclare les parties de Bataille non recevables es demandes par elles faites et contenues en leur requête présentée les 29 avril et 20 may et aux lettres par elles obtenues le 7 juin, sous dépens, fait au parlement, le 13e jour de juin 1651. Signé : Guyset. »

Quelque actives qu'aient été nos recherches, nous n'avons pas été assez heureux pour découvrir le dossier de la procédure suivie par la troisième dame d'Amerval de Liencourt, contre son mari, devant l'officialité de Paris. Mais nous en savons assez par un factum publié avant l'audience au nom de César de Vendôme[1], par les plaidoiries de Me Pucelle et par la sentence citée par cet avocat pour conclure en connaissance de cause.

Après le procès d'Amiens, d'Amerval avait pu, aidé par l'opinion publique, faire croire à tout le monde que l'accusation d'impuissance formulée par Gabrielle d'Estrées était fausse. Après le jugement de l'official de Paris, proclamant cette fois-ci son infirmité, jugement dont il n'a pas appelé devant le Parlement, il n'y a plus de doute possible. Il était bien réellement impuissant. D'ailleurs le juge de Paris n'est pas tendre ni hésitant pour ce maniaque de virilité et non seulement il annule ce troisième mariage, que d'Amerval a eu la folie de conclure, mais encore il lui interdit toute nouvelle union ; tandis qu'il autorise Marguerite d'Autun à se remarier. Aussi, délivrée de ce déplorable mari, a-t-elle épousé le duc de Bouillon, dont elle a eu une fille : Louise de la Marck, qui a épousé le Mis de la Boulaye. Celui-ci a joué un rôle sous la Fronde comme agent de Mazarin. Marguerite d'Autun, que certains documents nomment par erreur d'Autun de Poyanne, est morte à Avignon en 1616[2]. Le duc de Bouillon lui a survécu de longues années.

1. Clairembault, vol. 1131 MM. B. N.

2. Nous devons à l'obligeance du savant M. Tamizey de Larroque des renseignements sur Marguerite d'Autun. Sa mère, Élizabeth de Pluviers, se maria quatre fois : 1° avec Jacques d'Authun, seigneur de Chandos (peut-être Champelos) ; 2° avec Bertrand de Baylens, seigneur et baron de Poyanne, sénéchal des Landes, capitaine et gouverneur de Dax, nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 3 janvier 1599 ; 3° avec Charles Robert de la Marck, comte de Maulevrier et de Braisne ; 4° avec Louis de Pluviers, baron de la Roque, neveu de ladite Élizabeth de Pluviers.

Elle fut surtout connue sous le nom de Mme de Poyanne, ce qui explique que

VIII.

Quelles sont pour nous résumer les conclusions de cette étude? Elles sont, il nous semble, complètement en faveur de Henri IV, et c'est le but que nous sommes satisfait d'atteindre.

Non seulement nous pensons que le roi a été étranger au mariage de Gabrielle d'Estrées, mais que ce mariage a été fait contre lui : qu'il fût déjà l'amant de Gabrielle ou qu'il ne le devînt que plus tard. Nous croyons encore qu'aucun reproche ne peut lui être adressé à propos du procès de nullité de ce même mariage; qu'on ne saurait appeler abus de pouvoir son intervention très probable vis-à-vis de d'Amerval, lorsqu'il s'est agi d'obtenir la sentence de l'official d'Amiens. Il est évident que Gabrielle avait révélé depuis longtemps à Henri IV la triste aventure de ses noces, et, lorsque le roi, au moment du procès, a fait faire injonction à d'Amerval de reconnaître son impuissance, il se bornait à lui enjoindre d'avouer une infirmité réelle. Il ne réclamait donc de lui que l'aveu de la vérité, afin de délivrer de liens odieux celle qui venait de lui donner son premier fils, celle qui avait toute sa tendresse et qu'il songeait déjà à épouser.

DESCLOZEAUX.

APPENDICE.

François Roze, prêtre, licencié en droit, doyen de l'insigne église d'Amiens, chanoine prébendé et official d'Amiens, juge désigné en cette cause, par la délégation des parties ci-après nommées, salut dans le Seigneur, à tous et à chacun de ceux qui verront, liront ou entendront lire les présentes lettres;

Nous faisons connaitre que le 24 décembre 1594, dans le procès en nullité de mariage porté et pendant devant nous, entre noble et accomplie dame Gabrielle d'Estrées, demanderesse, d'une part;

le nom de Poyanne soit quelquefois donné par erreur à la fille née de son premier mariage, qui s'appelait seulement : Marguerite d'Authun. Voir, sur la mère, Tallemant des Réaux, édition P. Paris, t. Ier, p. 188.

Et noble homme Nicolas d'Amerval, seigneur temporel de Liencourt, défendeur, d'autre part;

Sur les instances et réquisitions de Me Paul Accard, pour la demanderesse, et de Pierre Roche, pour le défendeur, procureurs fondés, spéciaux de chaque partie, de rendre et prononcer notre sentence définitive sur leur procès;

Nous avons rendu notre sentence en la forme qui suit et l'avons déposée dans nos archives après l'avoir signée.

In nomine Domini. Amen.

Vu la procédure introduite devant nous, official d'Amiens et juge délégué en ce procès de nullité de mariage par dame Gabrielle d'Estrées, demanderesse, d'une part;

Contre et envers noble homme Nicolas d'Amerval, seigneur temporel de Liencourt, défendeur, d'autre part;

Vu la supplique revêtue de la signature de ladite demanderesse et de quelques-unes de ses parentes, à nous remise, le 27 août dernier, par son procureur, par laquelle elle nous exposait, qu'âgée de dix-huit ans, elle fut obligée par force et par crainte de son père de se marier avec ledit seigneur; qu'elle a vécu avec lui pendant l'espace de deux ans sous les lois du mariage avec l'espérance d'avoir les rapports accoutumés et la lignée qui est le but du mariage; que cependant depuis deux ans que le mariage a été contracté, elle n'a ni conversé, ni vécu avec sondit mari, comme ont accoutumé de faire en légitime mariage les personnes capables; et que si plusieurs fois le s. d'Amerval, désireux de tromper sur son impuissance, s'est approché d'elle, il l'a fait en vain et sans aucun effet à rendre le devoir conjugal; ce qu'elle toléra et supporta sans s'en plaindre;

Qu'enfin elle en fit l'aveu à ses parentes, qui d'ailleurs avaient compris qu'il n'existait aucun commerce entre elle et son mari et qui lui donnèrent le conseil de s'adresser à nous, comme juge ordinaire, pour obtenir justice;

Qu'en conséquence, elle concluait que nous lui octroyons l'autorisation de faire appeler par devant nous ledit d'Amerval, afin, qu'après les avoir entendus l'un et l'autre aux fins de la séparation et de la nullité du mariage, par une information ayant pour but la preuve des faits allégués, nous lui rendions justice;

Que l'autorisation demandée fut accordée par nous et le défendeur assigné par elle, et réassigné sur son défaut;

Que par lettres de commission en forme authentique du vénérable official de Noyon, à nous transmises le 1er décembre de cette année, nous avons été délégué comme son vicaire et son substitut dans cette cause et avons été commis en sa place pour en connaître et en décider;

Que de plus les vénérables seigneurs, doyen et membres du chapitre de l'église de Noyon, nous commettaient et nous déléguaient en leur qualité de légitimes administrateurs du diocèse, pendant la vacance du siège, ainsi que cela nous a été régulièrement signifié;

Que par acte du 15 décembre de la présente année, jour où la demanderesse, comparaissant devant nous en propre personne, a approuvé de nouveau, par serment, le contenu de sa supplique et a constitué pour son procureur, Paul Accard, procureur en la Cour spirituelle d'Amiens, chez lequel elle a élu domicile;

Que, par un autre acte du jour suivant, ledit Accard, en qualité de procureur de ladite demanderesse, a déclaré que outre les moyens de nullité de mariage contenus dans la supplique, il proposait un nouveau moyen : à savoir l'alliance au troisième degré existante entre les parties;

Que, par déclaration du défendeur faite devant nous le 16 du même mois, il a constitué pour son procureur Pierre Roche, aussi procureur en la Cour spirituelle d'Amiens, et a fait élection du domicile dans la maison de Louis de Rély, seigneur de Framicourt, sise en cette ville;

Que, par un autre acte, il est constaté que le s. d'Amerval a comparu devant nous et a déclaré ne pouvoir ni vouloir se défendre devant l'official de Noyon, parce que le frère de ladite dame d'Estrées était, par le roi, désigné comme évêque de Noyon; que pour cela et autres causes par lui énoncées, il nous acceptait comme juge et se soumettait à notre décision.

C'est pourquoi nous avons ordonné que ledit Accard, procureur de la demanderesse produirait par écrit les faits sur lesquels nous devions entendre les parties, les faits et articles allégués par la demanderesse sur lesquels il requérait que d'Amerval fût interrogé;

Que nous avons interrogé séparément le défendeur et la demanderesse et reçu leurs réponses, leurs aveux et leurs dénégations;

Que lors de leur confrontation ils persistèrent dans leurs réponses et leurs conclusions;

Que par un autre acte nous avons admis les parties à la vérification des faits allégués;

Que la généalogie a été produite, et que nous avons interrogé sur elle quatre témoins et reçu leurs dépositions;

Que par un autre acte nous avons ordonné que toute la procédure serait communiquée au promoteur près la Cour spirituelle d'Amiens;

Que le promoteur a donné ses conclusions;

Que la demanderesse a répondu à un autre interrogatoire auquel nous avons procédé d'office;

Qu'un docteur médecin et un chirurgien ont donné une attestation relative à la faiblesse et l'impuissance alléguées du défendeur;

Que les parties ont requis chacune la restitution des cadeaux qui furent donnés mutuellement à l'occasion du mariage;

Que deux témoins encore furent entendus par notre ordre relativement à la parenté, le 22 de ce mois;

Que par une autre déclaration de d'Amerval il a reconnu la parenté ayant existé entre dame Anne Gouffier, sa première femme, et la demanderesse, ledit d'Amerval persistant d'ailleurs dans ses premières recu-

sations contre la juridiction de l'évêché de Noyon et dans les autres allégations contenues dans sa déclaration;

Que par de dernières conclusions le promoteur ne s'oppose pas à ce que le mariage soit déclaré nul à cause de l'empêchement provenant de la parenté au troisième degré[1].

Toutes choses vues et mûrement considérées;

Après avoir pris l'avis de docteurs en théologie sacrée et le conseil de plusieurs jurisconsultes;

Nous rendons notre sentence définitive en ces termes :

Nous avons déclaré et nous déclarons le prétendu mariage entre d'Amerval et d'Estrées attentatoire aux lois et aux statuts de l'église, nul dès le commencement, et par conséquent n'ayant jamais existé;

Et nous condamnons les deux parties à la restitution réciproque des arrhes qu'elles ont reçus au moment du prétendu mariage.

Ainsi signé : François Roze.

Sur notre ordre spécial, notre sentence a été lue et signifiée par notre notaire greffier à Accard et à Roche eux-mêmes, procureurs des parties, et au promoteur susnommé, le 7e jour du mois de janvier et les jours suivants de l'année du Seigneur 1565, date nouvelle suivant l'édit royal.

Le même Roche a déclaré au nom du défendeur qu'il protestait en appelant de notre décision.

Nous avons ordonné que le sceau de la Cour épiscopale d'Amiens serait apposé sur les présentes lettres.

Donné et daté comme dessus.

Signé : Gillet.

1. Conclusions définitives du promoteur : Vu la procédure pour cause de nullité du mariage de la dame Gabrielle d'Estrées demanderesse, contre noble homme d'Amerval, seigneur temporel de Liencourt et de Jumelles, accusé et défendeur;

Vu la requête introduite aux fins de ladite nullité, les interrogatoires, les réponses, les aveux des parties, même sur l'absence de copulation charnelle et les autres actes visés;

Attendu que le mariage n'a pas été contracté entre personne pouvant légitimement se marier *à cause du lien de parenté existant au troisième degré*, le promoteur ne s'oppose pas à ce que le mariage soit déclaré nul (irritum) le 22 décembre 1594. Signé : Adrien Vérité.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

L'INFLUENCE DU MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

SUR LE

DÉVELOPPEMENT DE L'ART ET DES ÉTUDES HISTORIQUES

PENDANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE.

L'histoire de l'art et en particulier l'histoire de la sculpture ont possédé, pendant quelque temps, en France et à Paris, un véritable Eden. A la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, tandis que les victoires des armées françaises accumulaient au Louvre les chefs-d'œuvre des peintres de toutes écoles et formaient, en mélangeant ces glorieux acquêts aux richesses patrimoniales de la France, un musée comme on n'en verra jamais, le bouleversement politique dont notre pays était, à l'intérieur, le théâtre, fit tout à coup entrer dans le domaine de la Nation et mit à la portée des collections publiques un nombre considérable de sculptures. Malheureusement, l'opinion n'était pas encore préparée à l'œuvre historique qu'il fallait entreprendre. Au lieu de recueillir et de classer les monuments qui, mutilés par un premier mouvement de fureur égarée, jonchaient partout le sol, on proscrivit presque universellement, sans examen, tout ce qui rappelait le passé. Les haines politiques ne permirent guère à l'amour de l'art de faire entendre sa voix. L'administration des musées nationaux, par lâcheté ou par incapacité, se mit à la remorque de l'opinion publique. Loin de protéger et d'accaparer les monuments, elle encouragea et favorisa le vandalisme. J'ai montré ailleurs[1] combien fut difficile le sauvetage des rares monuments qui ont survécu.

Ce sauvetage s'opéra cependant, grâce au dévouement et au zèle éclairé d'un homme de cœur. Alexandre Lenoir, lentement, sourde-

1. *Alexandre Lenoir, son Journal et le Musée des monuments français*, tome I. Paris, 1878, in-8°.

ment, modestement, recueillit tout ce qu'il put arracher à la destruction, emmagasinant sans cesse, enregistrant sans relâche, risquant sa vie quand il le fallait et protégeant de son corps nos chefs-d'œuvre menacés par les baïonnettes. Tant d'héroïsme ne fut pas perdu. Le couvent des Petits-Augustins s'emplit d'objets d'art, et la France, guérie de sa fièvre et de sa folie révolutionnaires, put admirer le Musée des monuments français.

Presque tous les ouvrages de notre sculpture nationale possédés par les musées parisiens proviennent des manœuvres conservatrices de Lenoir et ne nous sont parvenus qu'en passant par le musée des Petits-Augustins. Il est donc inutile de faire ressortir l'importance énorme que la fondation de Lenoir aura un jour dans l'histoire de l'art. Il suffira de présenter les résultats au public. Mais, à un point de vue plus général, il est intéressant de montrer dès maintenant la profonde influence que le rapprochement subit de tant de monuments d'art exerça sur le génie français et sur le développement des sciences historiques.

La littérature et la science n'auraient jamais suffi, à elles seules, à préparer le vaste mouvement auquel nous assistons aujourd'hui. Sans doute, dès le commencement du XIXe siècle, l'enthousiasme fécond de Châteaubriand avait commencé à réhabiliter le grand art chrétien du passé. Sans doute, la fameuse mystification de Macpherson et la poésie ossianique avaient éveillé dans le nord de l'Europe l'attention publique et aiguisé la curiosité à propos de nos antiquités nationales. Mais la littérature académique n'agit pas directement sur les masses et ne les influence que par le lent écho qu'elle rencontre dans l'art, dans le théâtre et dans la presse.

Depuis près d'un siècle, la science avait, de son côté, mis à l'ordre du jour l'étude de nos origines. A Mabillon, qui refaisait nos annales d'après les textes originaux, à Roger de Gaignières, qui relevait patiemment tous les monuments figurés de la France, avaient succédé Montfaucon[1], Lebeuf[2] et tant d'autres. Quoique plus portée vers les monuments littéraires de notre histoire, l'Académie des inscriptions et belles-lettres n'avait pas fermé ses mémoires à l'archéologie. Le mouvement s'était même propagé en dehors d'elle. Au moment où la Révolution portait ses premiers coups de marteau, Millin était occupé à décrire minutieusement et à faire dessiner les abbayes et les églises vouées à une prochaine destruction[3].

1. *Les Monuments de la Monarchie française*, 1729-1733. 5 vol. in-fol.
2. *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, 1754-1758. 15 vol. in-8°.
3. On lit dans l'éloge de Millin (*Mémoires de la Société des Antiquaires de*

Il avait été précédé dans cette tâche par Sauval[1], par les rédacteurs des guides destinés aux voyageurs en France[2] et par l'auteur du *Voyage pittoresque de la France*[3]. Strutt avait publié en Angleterre ses *Recherches sur les Antiquités*, et son ouvrage avait été goûté même en France[4]. Winckelmann, qui avait ouvert des voies nouvelles à l'histoire de l'art, allait compter chez nous des adeptes. Mais Séroux d'Agincourt, qui poursuivait obscurément ses travaux à Rome, n'était pas près de les faire paraître[5]. Notre pays semblait s'être laissé devancer[6], quand La Tour d'Auvergne et Le Brigant se

France, t. III, p. 61) : « L'Assemblée constituante avait ordonné la destruction des monastères. Menacés d'une ruine prochaine, ces monuments de la piété et des arts de nos pères allaient disparaître du sol de la France. M. Millin s'empressa de les visiter ; il les parcourt et les décrit. Quoiqu'incomplètes et rédigées pour ainsi dire au bruit même des édifices s'écroulant sous le marteau de la destruction, ces descriptions consignées dans l'ouvrage des *Antiquités nationales* sont d'autant plus précieuses qu'elles nous font connaître des monuments dont la plupart n'existent plus. » Millin continua après la Révolution son œuvre archéologique. Voyez son *Voyage dans les départements du midi de la France*, publié de 1807 à 1811 ; 4 volumes in-8°.

1. *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, 3 volumes in-fol., composés au XVIIe siècle, publiés seulement en 1724.

2. Corrozet, Bonfons, Du Breul, Germain Brice, Piganiol de la Force, Dezallier d'Argenville, pour ne parler que des principaux.

3. *Voyage pittoresque de la France avec la description de toutes ses provinces, ouvrage national dédié au roi par une Société de gens de lettres.* Livre paru par livraisons de 1781 à 1787.

4. L'ouvrage de Strutt avait pénétré en France sous le titre suivant : *Angleterre ancienne ou tableau des mœurs, usages, armes, habillements, etc., des anciens habitants d'Angleterre*, etc., ouvrage traduit de l'anglais de M. Joseph Strutt par M. B***, et pouvant servir de suite aux recueils de Montfaucon et de Caylus. Paris, 1789, grand in-4°.

5. *L'Histoire de l'art par les monuments, depuis sa décadence au IVe siècle, jusqu'à son renouvellement au XVIe*, ne parut qu'en 1823.

6. La Société des Antiquaires de Londres commença dès 1779 la publication de ses Mémoires, sous le titre d'*Archæologia*. On lit dans les *Mémoires de l'Académie celtique*, tome I, p. 40 et 41 : « En 1780, il se forma à Édimbourg une autre Société d'Antiquaires à l'instar de celle de Londres ; elle obtint aussi une charte royale, et le roi s'en déclara encore protecteur. Le premier volume de ses Mémoires a paru en 1792, format in-8°. Son but est de travailler à la recherche et à la conservation de la langue, de la poésie, de la musique et des monuments du haut pays, c'est-à-dire des montagnes de l'Écosse... Depuis 1726, il existe à Cortone une Académie étrusque pour les antiquités de l'Étrurie. Tout récemment encore, il vient de se former à Florence une Société qui a aussi pour objet de ses travaux l'histoire ancienne de sa patrie, les antiquités italiques. Elle a déjà publié un volume sur l'origine et la civilisation des premiers habitants de l'Italie. Enfin, il existe à Copenhague une Société royale de l'histoire et des langues du Nord ; à Stockholm, une Société littéraire scandi-

mirent à scruter, avec plus ou moins de succès, nos origines celtiques. Cependant, ces efforts isolés n'avaient pas amené chez nous de résultats pratiques, et la doctrine n'avait pas franchi un cercle restreint d'érudits et de savants. Les mœurs de la nation française n'en avaient pas été pénétrées. En voici la preuve. De 1792 à 1800, les fonctionnaires chargés de composer les collections nationales s'appliquèrent à repousser du Louvre tous les chefs-d'œuvre de notre école et dédaignèrent systématiquement tous nos monuments[1].

De tous les peuples de l'Europe, nous paraissions donc être le moins prédestiné aux grands changements qui allaient se produire dans le goût public et dans les habitudes pittoresques. La réhabilitation de l'art du moyen âge n'aurait peut-être pas encore quitté chez nous le domaine de la théorie et ne serait pas sortie des livres sans la formation inattendue de ce musée des monuments français. Il sembla qu'un coup de foudre dessillait tous les yeux. Sans lien entre eux, épars dans les rues ou dans les édifices publics, ces monuments flétris du nom de gothiques n'étaient pas parvenus à se faire remarquer. Pouvaient-ils provoquer la moindre estime esthétique de la part d'une opinion publique pervertie et en quelque sorte embrigadée par la doctrine académique? Sans parler des actes d'hostilité ouverte dont ils furent souvent victimes sous l'ancien régime, on les avait oubliés sous leur poussière et dans leur isolement. Leur rapprochement subit les imposa à l'attention. Ils apparurent aux contemporains de cette exhibition comme une évocation surnaturelle. C'était bien, en effet, le passé de la France qui ressuscitait. En ouvrant tant de sépultures, la Révolution avait précipité l'œuvre du temps et hâté l'avènement de la justice. Comme l'impie Don Juan, elle avait convié les statues de pierre au banquet de l'histoire, et, semblables au commandeur de la légende, les spectres furent exacts au rendez-vous.

Ce n'est pas en vain que la première génération du XIXe siècle assista au spectacle magnifique que lui donna cette grandiose incantation. Sous les voûtes du Musée des monuments français, les morts et les vivants s'entreparlèrent, et c'est à ces entrevues que nous devons le plus coloré et le plus expressif de nos historiens. Il était descendu à l'Élysée et au Tartare créés par Lenoir celui qui devait

nave pour la réunion littéraire des royaumes du Nord..., et, il y a à peine un an, il s'est formé, auprès de l'Université impériale de Moscou, une Société pour la recherche et la publication des antiquités et de l'histoire de la Russie. » Ceci se disait en 1805 quand fut fondée l'Académie celtique.

1. *Alexandre Lenoir, son Journal et le Musée des Monuments français*, introduction du tome I.

dire : « L'histoire est une résurrection. » Michelet a déclaré que « c'est au musée des Petits-Augustins et non ailleurs » que l'histoire s'est révélée à lui. Il a laissé dans un de ses livres une page superbe sur le berceau de cette école historique qui sera l'honneur de notre siècle. Voici l'opinion de Michelet sur l'œuvre de Lenoir : « Que d'âmes ont pris dans ce musée l'étincelle historique, l'intérêt des grands souvenirs, le vague désir de remonter les âges ! Je me rappelle encore l'émotion, toujours la même et toujours vive, qui me faisait battre le cœur, quand, tout petit, j'entrais sous ces voûtes sombres et contemplais ces visages pâles, quand j'allais et cherchais, ardent, curieux, craintif, de salle en salle et d'âge en âge... Je cherchais, quoi? Je ne sais; la vie d'alors sans doute et le génie du temps. Je n'étais pas bien sûr qu'ils ne vécussent point tous ces dormeurs de marbre étendus sur leur tombe; et quand, des somptueux monuments du XVIe siècle éblouissants d'albâtre, je passais à la salle basse des Mérovingiens, où se trouvait la croix de Dagobert, je ne savais trop si je ne verrais point se mettre sur leur séant Chilpéric et Frédégonde[1]. »

Mais, n'aurions-nous pas ce témoignage direct, il serait bien facile de prouver que la France avait trouvé aux Petits-Augustins le germe de sentiments et de goûts nouveaux. L'art, sans doute, n'était pas prêt pour recueillir immédiatement de très bons résultats. L'étroit dogmatisme de David le gênait. Les Grecs et les Romains d'abord ne se laissèrent pas facilement costumer en troubadours. Notre art, cependant, subit là, dès la première heure, une influence très sensible. Le *Pausanias français* de Chaussard et sa célèbre description du salon de 1806 survivent pour nous en fournir une irréfutable démonstration[2]. Si la première génération de nos peintres historiens

1. Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. VI, p. 117.

2. Voici l'indication des principaux tableaux du Salon de 1806 dont les sujets sont empruntés à l'histoire de France ou inspirés par l'étude des arts du moyen âge et de la Renaissance. Nous suivrons l'ordre donné par Chaussard dans le *Pausanias français :* Page 84. N° 24. *Honneurs rendus à Raphaël après sa mort,* tableau de 3 pieds 4 pouces de hauteur sur 6 pieds 5 pouces de largeur, par M. Bergeret, élève de David. — P. 180. N° 58. *Héloïse et Abailard*, par M. Bourdon, élève de Regnault. — P. 188. N° 429. *Henri IV*. Tableau de M. Richard, élève de M. David. Explication donnée par l'auteur : le corps de Henri IV est exposé à l'entrée du caveau, dans le passage des chapelles souterraines de Saint-Denis, tel qu'il fut en 1793, lors de son exhumation. On le trouva bien conservé, et les traits de son visage étaient parfaitement reconnaissables. — P. 190. N° 430. *Mademoiselle de Lavallière surprise par Louis XIV,* tableau de M. Richard-Fleury. — P. 164. N° 421. *Mademoiselle de Lavallière carmélite,* par le même. — P. 221. N° 433. *Un chevalier se préparant au com-*

ne fut pas éclatante, regardons la seconde et nous constaterons que le grand mouvement du romantisme fut préparé dans une certaine mesure par l'apparition momentanée du Musée des monuments français.

La curiosité se tournait en même temps du côté du moyen âge et de la Renaissance. Révoil ne se contentait pas d'emprunter à notre histoire le sujet de ses tableaux. Il formait à Lyon la magnifique collection que Millin a signalée et décrite dès 1811[1] et qui, acquise de 1828 à 1830 par l'État, est venue fonder au Musée du Louvre le département des objets d'art du moyen âge et de la Renaissance. Quelques amateurs sacrifiaient comme lui au goût nouveau. Vivant-Denon collectionnait quelques remarquables monuments du moyen âge[2], Dufourny n'y était pas insensible[3].

Au point de vue de l'histoire et de l'archéologie, les résultats furent immédiats et immenses. Le temps perdu fut bien vite reconquis. Percier, Baltard, Lenoir, Guyot, Imbard, Hyacinthe Langlois, Willemin[4], Beaunier[5], etc., se mirent à dessiner avec une incroyable ardeur tous les monuments récemment mis en pleine lumière et à portée de l'œil. Leurs dessins se glissèrent dans une foule d'ouvrages et renouvelèrent complètement les habitudes contractées par le XVIIIe siècle en matière d'illustration des livres et de reproduction des monuments. Sans arriver du premier coup à l'idéal

bat, par M. Richard Fleury. — P. 225. N° 509. *Honneurs rendus à Duguesclin*, par M. Vallard, élève de Regnault. — P. 231. N° 432. *Jacques Molay, grand maître des Templiers*, par M. Richard, élève de David. — P. 260. N° 362. *Jeanne de Navarre conduit son fils Arthur au tombeau qu'elle a fait élever à la mémoire de son époux, Jean IV, duc de Bretagne*, par Mlle Lormier (Henriette), élève de Regnault. — P. 406. N° 515. *Madame de Lavallière*, par Mme Vallain (Nanine), élève de MM. David et Suvée.

1. Lettre à M*** par A.-L. Millin, membre de l'Institut et de la Légion d'honneur, contenant quelques additions à son voyage de Paris à Lyon. Paris, de l'imprimerie de J.-B. Pajou, rue de la Harpe, n° 11. 1811, in-8°.

2. *Description des objets d'art qui composent le cabinet de feu M. le baron V. Denon.* Monuments antiques, historiques, modernes, etc., par L.-J.-J. Dubois. Paris, 1826, in-8°; et le grand ouvrage sur la collection Denon avec planches.

3. Voyez le Catalogue de la vente de Dufourny, *Catalogue d'antiquités égyptiennes, grecques, romaines, sculptures romaines, émaux et terres émaillées, vitraux peints*, etc. Paris, 1819, in-8°.

4. Nicolas-Xavier Willemin, né à Nancy, le 5 août 1763, publia en 1798 un ouvrage intitulé : *Choix de costumes civils et militaires des peuples de l'antiquité*, 2 volumes in-folio. Il commença en 1806 la publication des *Monuments français inédits*.

5. Beaunier et Rathier publièrent en 1810 leur *Recueil des costumes français*, etc., d'après les monuments, manuscrits, peintures et vitraux.

du genre, on était déjà loin de ces planches manifestement trompeuses, à l'aspect triste et rébarbatif, qui remplissaient les *Monuments de la monarchie française* de Montfaucon, l'*Histoire de Saint-Denis*, de Félibien, et les grandes histoires provinciales des Bénédictins. La production fut énorme. Tandis que Baltard dessinait aux Petits-Augustins les fragments d'Écouen démolis en 1787 et rachetés par Lenoir; pendant qu'il gravait les planches de ses grands ouvrages sur les monuments de Paris[1], Lenoir, non content de publier les douze éditions de son catalogue, faisait paraître, de 1800 à 1821, huit volumes intitulés : *Musée des monumens français*. Il insérait en même temps des dissertations archéologiques dans les *Mémoires de l'Académie celtique* et dans ceux de la Société des Antiquaires de France. Il recueillait aussi les éléments de son *Atlas des monuments des Arts libéraux*. Toutes ces publications regorgeaient de gravures. De 1793 à 1816, la moisson recueillie par les artistes qui fréquentèrent les Petits-Augustins avait été assez abondante pour que deux recueils ou deux albums de gravures, publiés après la disparition du musée, pussent nous en conserver le souvenir[2]. Enfin c'est de longues observations poursuivies au Musée des monuments français qu'est née la seule histoire de la sculpture française que nous possédions, celle d'Emeric David[3], sur laquelle nous vivons encore, quoiqu'elle date de 1817. De même, c'est seulement de la reconstitution du musée de Lenoir que pourra sortir un enseignement sérieux et rationnel de notre grand art national.

L'influence du Musée des monuments français avait dépassé les frontières de la France. Le premier volume de l'ouvrage de Lenoir, intitulé : *Musée des monuments français*, fut traduit en anglais[4].

1. *Paris et ses monuments, le Louvre, Saint-Cloud, Écouen et Fontainebleau*. Paris, 1803.

2. Voici le titre de ces ouvrages : *Vues pittoresques et perspectives des salles du Musée des monuments français, etc., gravées au burin en vingt estampes, par Réville de Lavallée, d'après les dessins de M. Vauzelle, avec un texte explicatif, par B. de Roquefort*. Paris, Didot, 1816, in-folio maximo.

Souvenirs du Musée des monuments français, collection de 40 dessins perspectifs, gravés au trait, représentant les principaux aspects sous lesquels on a pu considérer tous les monuments réunis dans ce Musée, dessinés par M. J.-E. Biet, et gravés par MM. Normand père et fils, avec un texte explicatif, par M. J.-P. Brès. Paris, l'auteur et Carilian Gœury. Commencé en 1821, terminé en 1826.

3. *Histoire de la sculpture française, par Émeric David, avec notes et observations par M. Duseigneur, statuaire*. Paris, 1853, in-12.

4. *Museum of french monuments* or an historical and chronological description of the monuments in marble, bronze and bas-relief collected in the Museum at Paris; ornamented with elegant etching, translated from the french

Lenoir a parlé des témoignages d'admiration donnés par les étrangers à son œuvre. Cicognara lui-même, malgré ses préventions contre l'art de la France, fut obligé, dans son *Histoire de la sculpture*, de faire une place aux monuments des Petits-Augustins.

La disparition du musée de Lenoir laissa à Paris un vide dont l'existence ne tarda pas à se révéler. Ce musée faisait partie des besoins de la grande ville. Au mois de mai de l'année 1819, Louis XVIII, qui venait de le laisser détruire, nomma une commission de savants et d'artistes chargée de diriger les fouilles entreprises dans la rue de la Harpe, près du palais des Thermes. C'est, sinon l'acte de naissance du musée du palais des Thermes et de l'hôtel de Cluny, au moins la première constatation de sa conception. M. Albert Lenoir a récemment retracé l'historique de la fondation de ce musée[1]. Aux textes qu'il a cités, on en pourrait ajouter d'autres. Dès 1820, le musée des Thermes, sorte de rejeton de la souche coupée en 1816, donnait déjà signe de vie, tant il était dans l'esprit de l'époque[2]. En 1824, le musée de la sculpture du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes fut ouvert, sous le nom de galerie d'Angoulême, au musée du Louvre, et c'est là que, depuis plus de cinquante ans, le Musée des monuments français devrait être reconstitué. C'est là que, suivant une belle expression du comte de Forbin, directeur des musées nationaux en 1817, il est destiné à professer « un cours vivant de sculpture française. »

of Alexander Lenoir, founder and director of the Museum, by J. Griffiths, esq. member of the Philotechnic Society, Athénée des Arts, etc., etc. — Paris, printed at the english press, n° 939, rue Vaugirard. Paris, Levrault, quai Malaquais; London, John Bell. » 1803, in-8°.

1. *Le Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny*. Documents publiés par M. Albert Lenoir. Paris, 1882, in-8°.

2. Lettre adressée au directeur du Musée du Louvre : « Paris, le 6 octobre 1820. Monsieur le Directeur. Deux autels antiques en quatre morceaux, érigés à Jupiter et à Vulcain, ont été livrés au Musée le 3 avril 1817, d'après la demande qui en fut faite par le ministre de la maison du roi. J'apprends que ces autels n'ont point trouvé place dans les salles du Musée royal et qu'ils sont demeurés jusqu'à ce moment sur un des emplacements qui est devant le quai du Louvre. Vous savez qu'on restaure maintenant le Palais des Thermes. Les autels dont il s'agit y seraient convenablement placés. S'ils n'ont effectivement reçu aucune destination, comme il serait à craindre qu'en restant plus longtemps aux intempéries, ils ne fussent exposés à une prochaine dégradation, je vous serais particulièrement obligé de les faire mettre à ma disposition. Je m'empresserais d'ordonner leur rentrée dans le dépôt des monuments, rue des Petits-Augustins, jusqu'à ce que la restauration du palais des Thermes fût achevée. Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération. Le conservateur des monuments, Ch.-G. Lafolie. »

La concentration, même momentanée, de tant de monuments au siège du musée des Petits-Augustins n'avait pas été inutile. Une véritable propagande archéologique avait été accomplie par ce musée. Son action survécut à sa durée. On se mit à centraliser dans des livres les monuments dont le rapprochement matériel avait été si instructif et si fécond. De 1816 à 1836, le comte Alexandre de Laborde publiait par livraisons deux volumes in-folio intitulés : *les Monuments de la France classés chronologiquement et considérés sous le rapport des faits historiques et de l'étude des arts.* Un libraire, Osterwald, fit paraître en 1817 trois volumes in-folio remplis de gravures, sous ce titre : *Nouveau voyage pittoresque de la France.* Quand la lithographie fut venue affranchir le crayon du dessinateur des infidélités inhérentes à la traduction du graveur, le baron Taylor entreprit en 1824 ses *Voyages pittoresques de la France.* La mode elle-même venait au secours de l'archéologie et la vulgarisation commençait. Vers 1830, le comte Auguste de Bastard mettait la première main à son ouvrage sur les miniatures. De 1838 à 1846 s'imprimaient les *Arts au moyen âge* de Dusommerard. Quelques années plus tard, les premières livraisons de la *Statistique monumentale de Paris* voyaient le jour. Puis se fondèrent la *Revue archéologique,* le *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire,* les *Annales archéologiques,* revues autorisées qui prirent en main les intérêts de l'art et de l'archéologie. Tandis que Hennin menait avec ardeur son vaste dépouillement iconographique des monuments de l'histoire de France, les pères Cahier et Martin relevaient patiemment les curiosités de l'ornementation des édifices gothiques. Berty et M. Bonnardot fouillaient avec succès le sol tant de fois remué de Paris et reconstituaient sa physionomie disparue à l'aide des pierres et des images. Enfin Lassus, Viollet le Duc, Didron, le baron de Guilhermy, le marquis Léon de Laborde entrèrent en lice et combattirent pour l'art du moyen âge et de la Renaissance ou en divulguèrent les secrets au public. Soltykoff, Sauvageot, La Caze, His de la Salle formaient leurs collections. Dans les sphères politiques, Montalembert et Victor Hugo veillaient sur l'archéologie et faisaient la guerre au vandalisme.

Rien ne devait donc entraver le mouvement parti du musée des Petits-Augustins. Rien ne lui manqua, pas même la consécration officielle. Par une heureuse contradiction, la Restauration encouragea et développa les conséquences d'un principe qu'elle avait si malencontreusement détruit. Après avoir dispersé, sous l'inspiration de perfides conseils, l'admirable collection des monuments français, elle acheta, pour le musée royal, la collection Durand, en 1824, et la collection Révoil, de 1828 à 1830. Le fatal décret du 16 décembre 1816

avait été une faute très grave mais involontaire que le gouvernement de Louis XVIII et celui de Charles X semblent avoir eu à cœur de réparer. La révolution de Juillet ne le permit pas. Cependant le courant si prononcé qui entraînait la France vers les études historiques n'avait rien à craindre du nouvel ordre de choses. La monarchie de Juillet, dont le musée de Versailles, alors en formation, révélait les goûts et les tendances, continua de favoriser le mouvement de l'opinion. Elle fit plus : elle entreprit de le diriger.

En 1834, Guizot, alors ministre de l'instruction publique, institua une commission destinée à devenir plus tard le sous-comité, puis le comité historique des arts et monuments. Cette commission fut divisée en deux sections, dont l'une s'occupait de la littérature et de l'histoire et l'autre des arts. Les recherches archéologiques prenant un rapide accroissement, Guizot se préoccupa de ménager à l'histoire des arts une place importante dans l'organisation de la commission nommée par lui. « Je me propose, » disait le ministre dans un rapport au roi, « de faire incessamment commencer un travail considérable sur cette matière. Je m'appliquerai à faire dresser un inventaire complet, un catalogue descriptif et raisonné des monuments de tous les genres et de toutes les époques qui ont existé ou qui existent encore sur le sol de la France. » M. de Salvandy acheva l'œuvre de Guizot en donnant au sous-comité des arts une existence indépendante. Le 18 décembre 1837, le sous-comité fut érigé en comité des arts et monuments. Ce comité, aux termes de l'arrêté d'organisation, fut chargé « de publier tous les documents inédits relatifs à l'histoire des arts chez les Français ; de faire connaître tous les monuments d'art en France, dans tous les genres ; de faire dessiner et graver pour les conserver à l'avenir les œuvres remarquables d'architecture, de peinture, de sculpture, etc. ; de donner des instructions sur la conservation matérielle des ruines, statues, tours, chapelles, cathédrales ; de faire des recherches sur l'histoire de la musique à toutes les époques du moyen âge ; enfin, de préparer les matériaux pour une histoire complète de l'art en France. » Aujourd'hui, le comité des arts et monuments, après plusieurs remaniements, est devenu la section d'archéologie du comité des travaux historiques et scientifiques. Énumérer ses œuvres principales serait dresser le catalogue d'une bibliothèque. Les savantes instructions qu'il publia posèrent les premières bases de la science, et, sous sa protection, naquirent ou se développèrent la plupart des sociétés archéologiques de nos départements.

La création de la commission des monuments historiques précéda seulement de quelques jours celle du comité des arts et monuments.

La première de ces commissions fut instituée par décision en date du 29 septembre 1837. Le ministre qui la fondait lui donnait pour mission de dresser le classement de tous les édifices du territoire français présentant, soit au point de vue de l'histoire, soit à celui de l'archéologie, un intérêt suffisant pour être placés sous la protection spéciale du gouvernement. Elle fut en même temps chargée de statuer sur les subventions à accorder, en donnant son avis sur l'emploi des fonds affectés aux réparations des édifices classés, ainsi que de proposer toutes les mesures de nature à assurer la conservation de nos monuments et à empêcher les altérations que pourraient leur faire subir des restaurations inintelligentes[1].

La commission des monuments historiques fut encore investie de la tutelle du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, créé par la loi du 24 juillet 1845, sur la proposition du comte Duchatel, ministre de l'intérieur. C'est l'établissement dont nous avons signalé ci-dessus, en 1819, les premiers symptômes d'existence et qu'on vit apparaître spontanément dès que le Musée des monuments français avait été fermé. Partout et toujours, nous retrouvons les traces du hardi pionnier de notre archéologie nationale. Quel que soit le sens dans lequel nous nous avancions, nous ne faisons que fouler les sentiers ouverts par Lenoir au commencement de ce siècle.

Il est presque inutile de rappeler ici, tant l'œuvre était populaire et tant elle est encore présente à tous les esprits, ce que firent pour les arts de notre pays deux hommes soutenus par les commissions ministérielles, Mérimée et Vitet. D'un autre côté, on peut juger du travail de la commission des monuments historiques en examinant les incomparables archives et bibliothèques pittoresques qu'elle a données à l'histoire de notre architecture, et dont plusieurs expositions publiques ont révélé les immenses ressources. L'inventaire de nos richesses d'art, confié à des mains expérimentées, se poursuit là avec méthode. La pensée de Guizot a été comprise et est dignement réalisée.

Les livres, les dessins eux-mêmes, les restitutions archéologiques ne suffirent pas longtemps à répondre aux exigences de la foule qui voulait être initiée et qui demandait des maîtres. Du contact de tous nos monuments entassés aux Petits-Augustins, une doctrine s'était dégagée. On entrevoyait enfin les chaînons qui rattachaient les uns aux autres tous ces produits de notre travail national. L'enseignement oral de nos arts était né. Arcisse de Caumont commença en 1830 à professer à Caen son cours d'antiquités monumentales, dont

1. *Catalogue du Musée de sculpture comparée du Trocadéro*, p. XXI.

les leçons furent immédiatement répandues par une importante publication[1]. Le même savant fondait à ce moment la Société française d'archéologie, et, dès 1834, avec le concours de cette Société, se mit à faire paraître de remarquables travaux sur l'histoire de l'architecture française dans une revue périodique publiée tous les deux mois. Depuis ce jour, la Revue créée par M. de Caumont n'a pas cessé de paraître sous le titre de *Bulletin monumental*.

Lorsqu'en 1847, M. de Salvandy reconstitua l'École des chartes, il voulut y introduire l'enseignement de l'archéologie nationale. Jules Quicherat fut choisi pour remplir la chaire nouvelle. Il y professa, pendant plus de trente ans, un admirable cours sur nos antiquités. Chaque année, le maître consacrait sa première leçon à l'analyse de l'œuvre de ses prédécesseurs, et il montrait tout ce que l'archéologie de notre temps doit à la trop courte apparition du Musée des monuments français.

Oublions, pour un moment, la grande question d'art qui est en jeu. Sans même parler individuellement des ouvrages dont nous devons la conservation et la transmission au musée de Lenoir, on voit que l'existence du Musée des monuments français fut un événement capital dont dépendit, plus que de tout autre, le développement des sciences historiques et archéologiques de notre pays. C'est donc à Lenoir qu'il faut faire honneur du grand mouvement scientifique dont nous sommes aujourd'hui les témoins. Le Musée des monuments français fut le berceau de notre école historique. Faisons tout ce qui est nécessaire pour reconstituer ce berceau. Un devoir s'impose à la piété des disciples : c'est de rallumer le foyer lumineux d'où, suivant la belle expression de Michelet, « l'étincelle » initiatrice est partie.

Louis Courajod.

1. *Cours d'antiquités monumentales, professé à Caen* par M. de Caumont, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de la Société des Antiquaires de France, etc. — *Histoire de l'art dans l'ouest de la France, depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIIe siècle*, t. I. Paris, 1830.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE ROMAINE.

Les travaux publiés en France sur l'histoire romaine ont été assez nombreux cette année. Le plus important et celui dont il convient de parler en commençant est le septième volume de l'*Histoire des Romains* de M. Duruy (Hachette). C'est la fin de la grande œuvre entreprise par l'éminent historien et poursuivie depuis longtemps avec une persévérance et une passion toutes romaines. Ce volume contient les règnes de Dioclétien, de Constantin, de Constance, de Julien, de Jovien, Valentinien Ier et Valens, de Gratien, Valentinien II et Théodose. C'est l'histoire de ce IVe siècle que Lampride, dans un accès d'enthousiasme et par une sorte d'ironie inconsciente, appelle le *Siècle d'or* et qui n'est en réalité que la fin d'un monde, période critique et agitée où l'immense édifice de la puissance romaine commence à se disjoindre et à chanceler, tandis que l'âme antique oscille entre les traditions surannées du passé et les nouveautés hardies de la foi nouvelle. Deux grandes questions dominent l'histoire de ce siècle, celle de la réorganisation administrative de l'empire et celle de l'établissement officiel du christianisme.

Dans le tableau rapide qu'il nous trace du règne de Dioclétien, M. Duruy montre avec précision suivant quels principes et dans quelles vues le système du gouvernement impérial fut alors changé. L'expérience des derniers siècles avait prouvé qu'un empereur unique ne suffisait pas à contenir les ambitions toujours inquiètes des généraux et des armées, ni la poussée croissante des invasions barbares. Il fallait diviser le pouvoir pour le rendre plus fort. Dès lors, l'empire, partagé en deux moitiés, eut deux Augustes, dont l'un gardait la prééminence sur l'autre, et deux Césars, subordonnés aux Augustes et leurs futurs héritiers. C'était prévenir les révolutions en assurant la succession régulière à l'empire par voie de sélection. C'était en même temps rendre l'action impériale présente et active à

tous les coins de l'empire, dont les frontières, entourées de populations non soumises, étaient exposées à trop d'assauts pour qu'une seule main réussit à parer tous les coups. M. Duruy admire beaucoup, trop peut-être, cette conception nouvelle du gouvernement. Il va jusqu'à mettre Dioclétien au premier rang des empereurs romains. Mais il est obligé d'avouer que, si la théorie était ingénieuse et répondait aux exigences politiques du temps, la pratique en était délicate et sujette à toutes sortes de périls. Comment maintenir l'union entre quatre princes différents? Comment empêcher les rivalités, la jalousie mutuelle des Augustes et l'ambition impatiente des Césars? Le système dénotait de la part de Dioclétien de hautes vues politiques, mais il ne pouvait se soutenir que par l'autorité personnelle de celui qui l'avait conçu, et, en consacrant par une disposition constitutionnelle la division de l'empire, il devait aboutir fatalement à en précipiter la dislocation.

Après l'établissement de la tétrarchie vient la réorganisation administrative qui en est le complément nécessaire. Depuis Auguste, les conditions de la société se sont tellement transformées que les anciens cadres ne peuvent plus subsister. Dioclétien les brise résolument. Les dernières apparences républicaines disparaissent. La fiction de la délégation du pouvoir par le peuple à l'empereur s'évanouit. La souveraineté, qui autrefois appartenait au forum et à la curie et que l'empereur n'exerçait que par procuration, Dioclétien la convertit en une sorte de droit divin imprescriptible. Il la gère non plus en magistrat suprême, mais en monarque qui règne sur des sujets. Il enlève au Sénat le peu d'autorité qui lui reste. Le gouvernement repose désormais sur une hiérarchie de fonctionnaires dont l'empereur est le seul maître. Caché au fond de son palais comme un despote oriental, il tient en main toutes les provinces, dont il a augmenté le nombre et réduit l'étendue pour y rendre la surveillance plus efficace et la justice plus prompte. L'Italie et la ville de Rome perdent leurs privilèges pour n'être plus que des circonscriptions banales comme les autres. Le Consistoire sacré remplace le Sénat; de nouvelles lois sont promulguées ; l'assiette de l'impôt est modifiée. L'empereur porte partout son esprit réformateur et la société réorganisée jouit en paix de l'ordre et de la sécurité.

A la fin de son histoire du règne de Dioclétien, M. Duruy aborde la grande question du christianisme, la question vitale du monde romain à cette époque, celle qui va s'agiter dans les règnes suivants, autour de laquelle vont tourner toutes les ambitions et toutes les rivalités. Cette question délicate, et dont il est difficile de parler sans passion, M. Duruy la traite en historien, moins préoccupé de con-

damner ou d'absoudre que d'expliquer, et avec une modération qui lui a valu naguère un petit sermon académique. Il est permis de ne pas être de son avis, mais on ne saurait mettre en doute son impartialité et sa bonne foi.

Qu'il y ait eu des excès commis et des iniquités, cela est certain, et M. Duruy ne songe pas à le nier. Mais il n'est pas moins certain qu'en plus d'une circonstance les chrétiens ont mis contre eux les apparences légales. On conçoit qu'un empereur comme Dioclétien, dont l'unique souci était de tenir en main son immense empire, ait pu se préoccuper de certaines révoltes qui à tort ou à raison lui paraissaient compromettre la sûreté de son gouvernement. Son instinct politique l'avertissait que dans les villes et les camps s'agitait sourdement un monde obscur, rebelle à l'esprit de la société qu'il venait de réorganiser, et il est tout naturel qu'il ait cherché à peser sur toutes ces âmes qui lui échappaient.

Avec la même mesure qu'il porte dans le récit des persécutions sous Dioclétien, M. Duruy réduit la légende de Constantin à des proportions vraisemblables.

Dans cette histoire, où la passion religieuse a voilé ou dénaturé les faits, on marche dans les ténèbres et il faut n'avancer qu'avec circonspection. La guerre qui inaugure le règne de Constantin est-elle une guerre d'ambition ou la lutte suprême du christianisme et du paganisme? C'est une guerre d'ambition, répond M. Duruy, un conflit tout humain, semblable à ceux qui avaient porté au trône les empereurs précédents; mais il eut les effets d'une guerre religieuse, parce que le vaincu avait cherché son appui parmi les païens ou les dissidents. « Lorsque Constantin vit les évêques orthodoxes de l'Orient l'appeler leur sauveur, et la foule de ceux dont le succès détermine les croyances passer à la foi nouvelle, il se trouva plus que jamais fortifié dans la pensée que l'avenir était aux chrétiens et que la sagesse politique conseillait d'aller à eux. » Ainsi, ce que la tradition chrétienne regarde comme une conversion n'est pour M. Duruy qu'un acte de politique avisé. Le *Labarum* n'est pas un étendard miraculeux, mais un signe de ralliement dont le paganisme a fourni les éléments et le nom. Après sa victoire de 312, Constantin se conduit en païen et célèbre les fêtes triomphales suivant les rites accoutumés. L'édit de Milan n'est pas un acte chrétien; il proclame la liberté des cultes et accorde la plus complète liberté des pratiques religieuses; mais les princes qui le signent y prennent comme par le passé le titre païen de souverain pontife. L'empereur accueille les chrétiens, mais aussi les païens. Il correspond avec les chrétiens par l'entremise de son secrétaire,

l'évêque Hosius, mais il correspond aussi avec les païens et permet de décréter l'apothéose de Dioclétien. Il bâtit des églises, mais bâtit aussi des temples nouveaux et conserve les anciens. Il donne des privilèges aux églises, mais c'est seulement pour les assimiler aux temples, qu'il ne dépouille pas de leurs immunités séculaires. En résumé, dans l'œuvre de Constantin, M. Duruy reconnaît plutôt une politique qu'une religion. Quant à Julien, il le juge avec sévérité, mais aussi avec justice. Il ne pardonne pas au sectaire qui eut le tort de marcher au rebours du monde, mais il est clément pour l'homme à cause de ses vertus et se refuse à épouser les haines dont la fureur chrétienne a chargé l'apostat.

On voit par ce rapide aperçu l'intérêt du dernier volume de M. Duruy. On y retrouve toutes les qualités qui distinguent les volumes précédents, une science solide et qui inspire d'autant plus de confiance qu'elle cherche moins à s'étaler, une connaissance juste et profonde de l'antiquité, une grande hauteur de vues, enfin un style rapide qui donne aux choses du relief et anime l'histoire.

L'ouvrage se termine dignement par un brillant tableau de la grandeur et de la décadence romaines; dans ce résumé général, l'auteur, arrivé au terme de sa tâche, se retourne pour jeter un dernier coup d'œil sur cet ancien monde où il a vécu de si longues années et qu'il quitte à regret avec ce naturel sentiment de tristesse qu'éveille dans son âme romaine la fin du monde romain.

L'ouvrage de M. Ernest Desjardins (*Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, Hachette) nous montre l'œuvre du génie romain dans le champ restreint d'une province. Deux volumes déjà parus ont présenté la géographie physique de la Gaule et l'histoire de la conquête. Le troisième volume, dont nous avons à rendre compte ici, a pour objet de faire connaître l'organisation même de cette conquête, ou, pour mieux dire, la conquête elle-même, mais par les institutions. Il traite de la province et de la cité. Il se divise en deux parties, d'importance et d'étendue fort inégales : l'une embrasse l'organisation de la Gaule depuis César jusqu'à Dioclétien; l'autre considère la Gaule après la tétrarchie. Nous n'insisterons pas sur cette deuxième partie, qui ne se compose guère que de tableaux synoptiques, dressés avec beaucoup de soin et de méthode d'après les données fournies par la liste de Vérone, la table de S. Rufus, le texte d'Ammien Marcellin, la liste de Polemius Silvius, la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae* et la *Notitia dignitatum*. La première partie est plus complexe et porte sur une période jusqu'ici peu étudiée, mais que des documents nouveaux permettent aujourd'hui d'éclaircir. Elle contient six chapitres. On y voit d'abord ce que

devint la Gaule dans la période de transition qui s'étend entre la conquête par César et l'organisation du pays par Auguste. M. Desjardins dresse la liste des commandants militaires, légats de César, d'Antoine ou d'Octave, qui ont gouverné la Gaule pendant cet espace de vingt-quatre ans. Il précise la condition des cités (*coloniae latinae*, *foederatae*, *liberae*, *stipendiariae*) et cherche à reconstituer d'une part le personnel administratif de la province avec ses attributions législatives, judiciaires et financières, d'autre part le personnel administratif des cités, l'ordre des magistratures municipales, ainsi que leurs fonctions civiles et religieuses. Mais tout cela n'est pas définitif. Ce n'est que sous Auguste que commence véritablement l'organisation régulière de la Gaule. Après une esquisse rapide de la constitution de l'empire et de l'administration centrale, M. Desjardins étudie le *conventus* de Narbonne, qui détermine la division de la *Gallia comata* en trois provinces avec soixante cités, auxquelles s'ajoute la province de Narbonnaise avec vingt cités. Il énumère ensuite les établissements d'Auguste en Gaule après le *conventus* de Narbonne, l'*Ara Romae et Augusti*, le *Concilium Galliarum*, le culte des *Lares Augustes*, et passe en revue les différentes mesures qui assurèrent la prospérité des cités gauloises et des colonies. Un tableau des cités gauloises à la mort d'Auguste termine ce chapitre. Le chapitre IV nous montre l'administration provinciale et municipale de la Gaule entre la mort d'Auguste et Dioclétien. Il débute par un tableau chronologique et synoptique des gouverneurs de la Gaule pendant cette période et un aperçu de l'histoire intérieure de la Gaule sous les Césars, les Flaviens et les Antonins. Puis vient l'étude de l'administration proprement dite. M. Desjardins nous fait d'abord connaitre la Narbonnaise avec ses magistrats politiques et financiers, ses impôts, son service de recrutement et ses postes. De la Narbonnaise, il passe aux *Tres Provinciae* : il y considère dans le même détail le service des impôts, la douane, l'organisation militaire, l'administration des domaines impériaux et l'administration municipale en général. La constitution religieuse de la Gaule remplit le cinquième chapitre. Enfin le chapitre VI, qui termine la première partie, présente le régime administratif des cités vers le IIe siècle de notre ère, chacune de ces cités étant prise à part et l'auteur résumant les documents que l'on possède sur chacune d'elles.

Le volume que nous venons d'analyser se compose en grande partie, comme on l'a pu voir, de tableaux et de catalogues. Mais si aride qu'en soit l'apparence, il est loin de ressembler à un répertoire ou à un dictionnaire. J'en donnerais une idée bien imparfaite si je n'ajoutais que les tableaux et catalogues qu'il contient sont reliés

entre eux et commentés par des chapitres d'une science aussi vivement présentée que sûrement établie, pleins de renseignements et de vues sur l'administration romaine en général, nourris de digressions historiques, épigraphiques, archéologiques, et illustrés d'un grand nombre de cartes et de planches. C'est plus qu'un ouvrage à consulter, c'est un ouvrage à lire. Nous attendons avec impatience la suite de cette magistrale publication, l'un des plus solides monuments qu'on ait élevés à l'histoire de nos origines nationales.

De la Gaule, nous passons à l'Afrique avec M. Tissot. Sa *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique* (in-4°, Imprimerie nationale) est une œuvre considérable, commencée il y a plus de trente ans, interrompue et reprise plusieurs fois suivant les vicissitudes d'une brillante carrière diplomatique, achevée enfin en 1881 et qui aurait été publiée dès cette époque si l'occupation de la Tunisie n'avait pas donné le signal d'explorations nouvelles dont l'auteur a tenu à consigner les résultats dans son travail. Le premier volume, le seul qui ait encore paru, se divise en deux parties d'étendue à peu près égale et qui traitent, l'une de la géographie physique, l'autre de la géographie historique et de la chorographie.

Dans la première partie, M. Tissot considère la province d'Afrique au point de vue de l'orographie, de l'hydrographie, du climat et des productions naturelles. Il recueille avec un soin minutieux toutes les indications de montagnes, de fleuves, de lacs, de promontoires, d'îles, toutes les données sur le sol, les minéraux, la flore, la faune, la culture, qui se trouvent éparses dans les écrits des géographes et des auteurs anciens; il examine la valeur de ces traditions, les compare avec les témoignages des géographes arabes et des voyageurs modernes et dresse pour ainsi dire la carte physique et économique de la province. Il y avait là une étude fort délicate qui exigeait, outre la connaissance approfondie des textes, une grande sûreté de coup d'œil topographique et beaucoup de circonspection. M. Tissot y a parfaitement réussi. Certaines discussions sur l'identification de tel ou tel nom de montagne ou de rivière sont des chefs-d'œuvre de critique prudente, où l'auteur laisse voir non seulement qu'il a vu de ses yeux les régions qu'il décrit, mais encore que toutes les méthodes de la science contemporaine lui sont familières et qu'il est aussi à son aise pour parler de l'arabe et du berbère que pour interpréter un texte grec ou latin. Les deux chapitres sur l'orographie et l'hydrographie sont excellents d'un bout à l'autre. Tous les problèmes ne sont pas résolus, il reste encore bien des incertitudes, et M. Tissot est le premier à le reconnaître, n'étant pas de ceux qui s'obstinent à imaginer coûte que coûte une solution; mais toutes les fois qu'il a

en mains des éléments de démonstration suffisants, il les met en œuvre avec une telle clarté et une telle précision qu'il emporte la conviction du lecteur. Je citerai en particulier les pages relatives au *Bagrada* et au *Muthul*, son affluent. En réunissant et en commentant les textes de Polybe, de Salluste, de César et d'Appien, M. Tissot reconstitue le cours de ces deux fleuves et montre de quelle manière l'estuaire du Bagrada s'est modifié à travers les siècles depuis l'époque punique. Je citerai encore l'étude si curieuse du bassin des *Chotts*, étude qui paraît avoir de bonne heure passionné M. Tissot, puisqu'il lui a consacré une de ses thèses de doctorat (*de Tritonide lacu*, Dijon, 1863) et qu'il y est revenu à diverses reprises, notamment à propos du projet Roudaire sur la mer intérieure. Il n'affirme pas plus qu'il ne nie l'existence d'une communication entre le *Chott-el-Djerid* et la Méditerranée aux temps historiques, mais il constate que certainement à l'époque romaine cette communication n'existait plus.

La deuxième partie du volume présente la géographie historique de l'Afrique avant la conquête romaine. Elle commence par un chapitre d'ethnographie. Quelles sont les populations primitives de la région? Ce sont, dit M. Tissot, des populations entièrement distinctes des tribus noires ou soudaniennes. Les anciens leur donnaient le nom de Libyens et on peut leur attribuer la dénomination générale de *Berbères*. L'unité de cette race berbère est attestée par celle de la langue qu'elle parle. Son ancienneté résulte de ce double fait aujourd'hui bien constaté que cette même langue explique le sens ou reproduit la physionomie de quelques débris de l'idiome libyen que nous a légués l'antiquité et que les caractères qu'elle emploie se retrouvent sur les monuments libyens de l'époque punique. Les diverses tribus de cette race berbère portaient différents noms, dont M. Tissot cherche à déterminer l'origine en les rapprochant de certains noms encore usités aujourd'hui. C'est ainsi qu'il marque l'étymologie d'*Africa*, de *Getuli*, de *Numidae*, de *Mauri*, etc. A côté de la race berbère, il signale plusieurs éléments ethnographiques de provenance étrangère, des éléments aryens, venus du nord à une époque où l'Afrique et l'Europe n'étaient pas encore séparées par le détroit de Gibraltar, des éléments ibériques venus également du nord, enfin, venant de l'orient, des éléments kouchites, helléniques et phéniciens. Après avoir ainsi montré de quels éléments se composait la population de l'Afrique, il s'attache aux tribus berbères ou libyennes qui en constituent le fond; il étudie leur répartition géographique et décrit leurs mœurs telles qu'on peut se les figurer d'après les auteurs anciens et les rares monuments qu'elles ont laissés.

entre eux et commentés par des chapitres d'une science aussi vivement présentée que sûrement établie, pleins de renseignements et de vues sur l'administration romaine en général, nourris de digressions historiques, épigraphiques, archéologiques, et illustrés d'un grand nombre de cartes et de planches. C'est plus qu'un ouvrage à consulter, c'est un ouvrage à lire. Nous attendons avec impatience la suite de cette magistrale publication, l'un des plus solides monuments qu'on ait élevés à l'histoire de nos origines nationales.

De la Gaule, nous passons à l'Afrique avec M. Tissot. Sa *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique* (in-4°, Imprimerie nationale) est une œuvre considérable, commencée il y a plus de trente ans, interrompue et reprise plusieurs fois suivant les vicissitudes d'une brillante carrière diplomatique, achevée enfin en 1884 et qui aurait été publiée dès cette époque si l'occupation de la Tunisie n'avait pas donné le signal d'explorations nouvelles dont l'auteur a tenu à consigner les résultats dans son travail. Le premier volume, le seul qui ait encore paru, se divise en deux parties d'étendue à peu près égale et qui traitent, l'une de la géographie physique, l'autre de la géographie historique et de la chorographie.

Dans la première partie, M. Tissot considère la province d'Afrique au point de vue de l'orographie, de l'hydrographie, du climat et des productions naturelles. Il recueille avec un soin minutieux toutes les indications de montagnes, de fleuves, de lacs, de promontoires, d'îles, toutes les données sur le sol, les minéraux, la flore, la faune, la culture, qui se trouvent éparses dans les écrits des géographes et des auteurs anciens; il examine la valeur de ces traditions, les compare avec les témoignages des géographes arabes et des voyageurs modernes et dresse pour ainsi dire la carte physique et économique de la province. Il y avait là une étude fort délicate qui exigeait, outre la connaissance approfondie des textes, une grande sûreté de coup d'œil topographique et beaucoup de circonspection. M. Tissot y a parfaitement réussi. Certaines discussions sur l'identification de tel ou tel nom de montagne ou de rivière sont des chefs-d'œuvre de critique prudente, où l'auteur laisse voir non seulement qu'il a vu de ses yeux les régions qu'il décrit, mais encore que toutes les méthodes de la science contemporaine lui sont familières et qu'il est aussi à son aise pour parler de l'arabe et du berbère que pour interpréter un texte grec ou latin. Les deux chapitres sur l'orographie et l'hydrographie sont excellents d'un bout à l'autre. Tous les problèmes ne sont pas résolus, il reste encore bien des incertitudes, et M. Tissot est le premier à le reconnaître, n'étant pas de ceux qui s'obstinent à imaginer coûte que coûte une solution; mais toutes les fois qu'il a

au moment où cette province d'Afrique, qui avait fait la constante préoccupation de sa vie et à laquelle il était toujours obstinément revenu, s'ouvrait de toutes parts à la science française. Son vœu le plus cher eût été sans doute d'y retourner encore pour y chercher la solution des problèmes que ses voyages d'autrefois, accomplis dans des temps difficiles, l'avaient obligé d'ajourner. S'il n'a pu réaliser ce vœu, du moins n'a-t-il cessé d'avoir ses regards tournés vers l'Afrique, suivant de loin toutes les explorations nouvelles, prodiguant aux voyageurs les conseils de sa science et de son expérience et demeurant jusqu'à la fin le patron et comme le chef des missions archéologiques en Afrique.

Parmi ces missions, l'une des plus fructueuses a été celle de M. Cagnat, qui, à diverses reprises, a parcouru la Tunisie et a rapporté une ample moisson d'observations topographiques et de documents épigraphiques. Une première relation a paru en 1883 sous le titre d'*Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie*, 1er fascicule (Paris, Thorin). Nous avons aujourd'hui sous les yeux un deuxième fascicule de cette publication[1]. Ce fascicule contient les résultats d'un voyage dans deux régions jusqu'ici peu explorées, dont l'une va de Zaghouan et Hammamet au nord jusqu'à Kairouan et Souse au sud, et dont l'autre longe la frontière algérienne, du Kef à Tabarca. Les deux parties du fascicule correspondent à cette division géographique. Il serait difficile d'analyser un ouvrage qui n'est pas autre chose qu'un recueil d'inscriptions et de renseignements topographiques. Je ne puis que signaler certains détails particulièrement intéressants. Sur plusieurs points, M. Cagnat a réussi à déterminer l'emplacement de villes antiques, d'*Upenna*, par exemple, à *Henchir-Fragha* (n° 23), de *Thaca* à *Henchir-Zaktoun* (n° 34) et de *colonia Thuburnica* (n° 169). Grâce à des bornes milliaires, il précise la direction des voies romaines, notamment de la voie qui allait de *Thuburbo Majus* à *Mediccera* (n° 28). Si les épitaphes sont en majorité et si la plupart d'entre elles n'apprennent pas grand'chose en dehors de l'onomastique africaine, quelques textes dans le nombre méritent d'attirer l'attention : une inscription relative à treize personnages réunis en société fermière pour percevoir les impôts d'un municipe (n° 10), trois autres qui permettent d'entrevoir la condition et l'administration de la ville de Thaca (nos 34, 35, 36) ; une autre, très curieuse, rapportant la délibération des magistrats d'une ville en l'honneur d'une jeune fille morte, *quid et a quibus in memoriam*

1. *Extrait des archives des missions scientifiques et littéraires*, 3e série, t. XI, in-18, 156 pages, 8 planches et une carte.

ejus honorum, in parentum ipsius consolationem fieri placeret (n° 79); enfin plusieurs fragments d'un règlement de collège funéraire, déterminant la *summa honoraria* exigible des dignitaires, leurs droits et leurs devoirs, les amendes dont les membres du collège peuvent être passibles, les mesures destinées à sauvegarder la fortune de l'association, les dispositions à prendre pour les funérailles des associés (n° 222). Je relève encore des détails intéressants sur les carrières de *marmor numidicum* à Chemtou et sur les procédés antiques d'exploitation. Le volume de M. Cagnat a toutes les qualités que doit avoir un travail de ce genre. Il est exact, précis, méthodique, et témoigne d'une science épigraphique très sûre. Il est à souhaiter que l'auteur nous donne une exploration complète de la Tunisie. S'il doit encore publier d'autres fascicules, nous lui demanderons de vouloir bien y joindre une table des noms propres et un index alphabétique des matières. Actuellement, on n'a d'autre ressource que de feuilleter page par page son volume lorsqu'on veut y retrouver une indication.

Ce n'est ni une période de l'histoire romaine ni une province de l'empire qu'étudie M. Michel, agrégé à la Faculté de droit de Paris. Il traite du *Droit de cité romaine* (Larose et Forcel, in-8°, 374 p.). Comment acquiert-on la qualité de citoyen romain? Quels sont les avantages attachés à cette qualité? A quels signes extérieurs se reconnaît-elle? Telles sont les trois questions qu'il se propose d'examiner dans une série d'études d'épigraphie juridique. Le volume publié cette année n'a trait qu'à la troisième question, M. Michel ayant cru devoir réserver pour un travail ultérieur les deux autres, qui sont beaucoup plus complexes et soulèvent une foule de problèmes de droit public et de droit privé. Les signes distinctifs de la cité romaine sont au nombre de trois : le costume, la langue et le nom, de là la division de l'ouvrage en trois parties. De ces trois parties, les deux premières sont très courtes. Pour ce qui est du costume, M. Michel montre, par un assez grand nombre d'exemples tirés des auteurs et des inscriptions, que la toge est le vêtement officiel du citoyen romain et qu'il perdait le droit de la porter lorsque, par suite de certaines condamnations, il était privé de ses droits civiques. Pour la langue, il soutient que, si tous ceux qui parlaient latin n'étaient pas nécessairement des citoyens, tous ceux qui étaient citoyens étaient tenus de parler le latin. Cette thèse est très contestable. Elle se fonde sur un seul texte de Dion Cassius, et ce texte est loin d'être probant. Ce chapitre pourrait être supprimé avec avantage, d'autant plus que, sur les treize pages dont il se compose, dix environ sont remplies par le commentaire d'une inscription qui n'a absolument

aucun rapport avec la question. Du reste, les deux premières parties du livre de M. Michel ne méritaient pas d'être traitées à part : les observations qu'elles contiennent sont d'un intérêt secondaire et pouvaient trouver leur place dans une introduction. Le vrai sujet commence avec la troisième partie (*du nom*), le nom étant par excellence la marque distinctive du citoyen romain. Après avoir montré que le nom officiel du Romain comporte cinq éléments, le *praenomen*, le *nomen gentilitium*, le *cognomen*, l'indication de la filiation et celle de la tribu, M. Michel consacre un chapitre spécial à l'étude de chacun de ces éléments. Pour le *praenomen*, il considère les prénoms usuels qui se rencontrent dans toutes les *gentes*, les prénoms particuliers à telle ou telle *gens*, les prénoms démodés, les prénoms contemporains de l'empire; le chapitre se termine par l'examen des deux questions suivantes : une famille appartenant à une *gens* donnée pouvait-elle choisir arbitrairement les prénoms de ses enfants? A quel moment le prénom était-il attribué? L'auteur conclut, d'une part, que le droit de choisir le prénom restait réservé à la *gens;* d'autre part, que le prénom était attribué le jour où l'enfant prenait la toge virile. Il y a peu de chose sur le *gentilitium*. Dans le chapitre relatif au *cognomen*, M. Michel insiste longuement sur l'adoption, et, contrairement à l'opinion de M. Mommsen, distingue, au point de vue des effets, l'adoption entre vifs et l'adoption testamentaire. Les derniers chapitres traitent de la filiation, du nom des affranchis, ainsi que des procédés usités pour indiquer la tribu et le domicile légal. Ils sont suivis d'un appendice sur les noms des femmes et des esclaves. — Ce livre est plutôt un traité de vulgarisation et d'enseignement qu'un ouvrage de science. Il n'apporte sur la question aucune idée nouvelle et se borne à résumer des faits familiers à quiconque a touché à l'épigraphie romaine. Évidemment, M. Michel ne s'adresse qu'à des élèves : de là des digressions oiseuses, des commentaires sans fin, des longueurs de style qui peuvent convenir à une exposition orale, mais qui fatiguent l'attention du lecteur. Je ne parle ni des inexactitudes, ni des erreurs, qui sont assez nombreuses[1]. Ce volume rendra pourtant des services aux étudiants, parce qu'il leur fournira des notions élémentaires qu'il leur serait actuellement difficile de trouver ailleurs.

C'est aussi au public scolaire que s'adressent les *Institutions de*

1. Je n'en relève qu'une ici. M. Michel fait de *Calenus* un prénom, se fondant sur une inscription céramique, *Calenus Canoleius fecit*. Or, *Calenus* est l'ethnique de *Calès*, ville de Campanie renommée pour ses poteries. Canoleius nous est d'ailleurs connu par d'autres inscriptions qui nous donnent son prénom *Lucius*.

ejus honorum, in parentum ipsius consolationem fieri placeret (n° 79); enfin plusieurs fragments d'un règlement de collège funéraire, déterminant la *summa honoraria* exigible des dignitaires, leurs droits et leurs devoirs, les amendes dont les membres du collège peuvent être passibles, les mesures destinées à sauvegarder la fortune de l'association, les dispositions à prendre pour les funérailles des associés (n° 222). Je relève encore des détails intéressants sur les carrières de *marmor numidicum* à Chemtou et sur les procédés antiques d'exploitation. Le volume de M. Cagnat a toutes les qualités que doit avoir un travail de ce genre. Il est exact, précis, méthodique, et témoigne d'une science épigraphique très sûre. Il est à souhaiter que l'auteur nous donne une exploration complète de la Tunisie. S'il doit encore publier d'autres fascicules, nous lui demanderons de vouloir bien y joindre une table des noms propres et un index alphabétique des matières. Actuellement, on n'a d'autre ressource que de feuilleter page par page son volume lorsqu'on veut y retrouver une indication.

Ce n'est ni une période de l'histoire romaine ni une province de l'empire qu'étudie M. Michel, agrégé à la Faculté de droit de Paris. Il traite du *Droit de cité romaine* (Larose et Forcel, in-8°, 374 p.). Comment acquiert-on la qualité de citoyen romain? Quels sont les avantages attachés à cette qualité? A quels signes extérieurs se reconnait-elle? Telles sont les trois questions qu'il se propose d'examiner dans une série d'études d'épigraphie juridique. Le volume publié cette année n'a trait qu'à la troisième question, M. Michel ayant cru devoir réserver pour un travail ultérieur les deux autres, qui sont beaucoup plus complexes et soulèvent une foule de problèmes de droit public et de droit privé. Les signes distinctifs de la cité romaine sont au nombre de trois : le costume, la langue et le nom, de là la division de l'ouvrage en trois parties. De ces trois parties, les deux premières sont très courtes. Pour ce qui est du costume, M. Michel montre, par un assez grand nombre d'exemples tirés des auteurs et des inscriptions, que la toge est le vêtement officiel du citoyen romain et qu'il perdait le droit de la porter lorsque, par suite de certaines condamnations, il était privé de ses droits civiques. Pour la langue, il soutient que, si tous ceux qui parlaient latin n'étaient pas nécessairement des citoyens, tous ceux qui étaient citoyens étaient tenus de parler le latin. Cette thèse est très contestable. Elle se fonde sur un seul texte de Dion Cassius, et ce texte est loin d'être probant. Ce chapitre pourrait être supprimé avec avantage, d'autant plus que, sur les treize pages dont il se compose, dix environ sont remplies par le commentaire d'une inscription qui n'a absolument

le calque des périodes traînantes et enchevêtrées du style germanique. Au point de vue scientifique, le manuel de Guhl et Koner n'est pas bon. Il est très arriéré. La quatrième édition sur laquelle a été faite la traduction reproduit à peu de chose près les éditions antérieures. Il semble qu'on n'ait rien découvert depuis vingt ans. M. Riemann, qui a bien voulu revoir et annoter la traduction de M. Trawinski, a essayé de mettre l'ouvrage un peu plus au courant par l'insertion de nombreuses notes, en général excellentes, et l'éditeur a fait les frais d'environ quatre-vingts illustrations nouvelles, pour compléter les données parfois insuffisantes du texte. Il est regrettable qu'il n'ait pas été plus loin et n'ait pas résolument supprimé certaines illustrations qui ne répondent plus à la réalité, telles que la vue d'ensemble du Panthéon avec ses deux clochers, lesquels n'existent plus (fig. 30) et la vue intérieure du Colisée avec les petits autels, aujourd'hui démolis (fig. 158)[1]. Malgré ces imperfections qui, je tiens à le dire, ne sont pas imputables aux éditeurs français, la *Vie des Romains* pourra servir d'utile répertoire aux professeurs et aux étudiants. Ce sera pour eux quelque chose d'intermédiaire entre le Rich et le Daremberg et Saglio. Mais je doute qu'ils le lisent jamais beaucoup, ou, s'ils le lisent, qu'ils y prennent jamais le goût de l'archéologie.

Pour terminer ce compte-rendu des travaux relatifs à l'histoire romaine, il me reste à parler de l'édition de la *Guerre de Jugurtha*, donnée dans la collection savante de Hachette par M. Lallier. Ce volume posthume ne peut que raviver les regrets excités par la mort prématurée d'un maître qui alliait au goût le plus juste et le plus fin une science solide, plus solide que sa modestie ne le laissait soupçonner. L'édition de M. Lallier est excellente de tous points. Le texte est établi avec sûreté d'après les meilleures sources et les critiques les plus autorisés et sans cette ostentation d'originalité qui gâte beaucoup d'éditions. Le commentaire est sobre et précis; la littérature, l'histoire, la philologie y ont leur juste place et jamais les notes n'y prennent la forme d'une dissertation. M. Lallier n'a pas tenu, comme bien d'autres, à montrer qu'il était très savant. Il s'est contenté de bien faire comprendre la langue et le style de Salluste. L'introduction devait contenir trois chapitres : 1° une comparaison des deux livres historiques que nous avons conservés de Salluste; 2° une discussion sur la vérité des récits et des descriptions du *Jugurtha;* 3° une étude sur ce dernier ouvrage considéré comme œuvre d'art, sur l'intérêt

1. Puisque je parle des planches, je signale aux éditeurs une inexactitude facile à corriger. Les fig. 292 et 293 reproduisent non des peintures murales, mais les figures gravées sur une petite amphore de verre trouvée à Pompeï.

dramatique du récit, sur les digressions, les caractères, etc. De ces trois parties, la première seule a pu être terminée par l'auteur : c'est la seule qui ait été publiée en tête du volume. Si courte qu'elle soit, elle est fort intéressante. Le *Catilina* et le *Jugurtha* y sont appréciés avec une grande pénétration littéraire et un sentiment délicat du génie de Salluste. Peut-être de pieuses mains recueilleront-elles dans les papiers de M. Lallier les éléments d'un *Catilina*. Nous voudrions l'espérer. Nous aurions alors en France un Salluste complet, qui souffrirait la comparaison avec les éditions les plus estimées d'outre-Rhin.

Jules MARTHA.

ALSACE.

Il y a plusieurs années déjà que nous n'avons plus résumé, pour les lecteurs de la *Revue historique*, le mouvement de la littérature historique alsacienne et des études diverses qu'on peut y rattacher de plus près. Ce retard nous impose l'obligation fâcheuse d'étendre quelque peu les dimensions de notre compte-rendu habituel, afin de pouvoir consacrer, d'une part, une notice plus détaillée aux travaux qui le méritent et de pouvoir signaler aussi, par contre, certaines autres publications qu'il faut empêcher de prendre au sérieux. Cette tâche, parfois pénible, s'impose d'autant plus à la critique qu'une certaine satiété, facile à comprendre, a succédé à l'engouement, longtemps manifesté par le public des deux côtés des Vosges et sur l'une et l'autre rive du Rhin, pour toutes les productions littéraires s'occupant de l'Alsace, pourvu que l'esprit en répondit aux passions dominantes, soit à Paris, soit à Berlin. Il ne faut pas que des travaux sérieux, inspirés par l'amour de la science et la vérité historique, risquent d'être confondus avec tant de productions éphémères, improvisées souvent avec une facilité déplorable, et dont certaines portent, à chaque page, la trace d'une ignorance absolue du sujet qu'elles prétendent traiter. Heureusement que cette exubérance de *dilettantisme alsatique* semble toucher à sa fin, et, si l'on ne peut affirmer que les passions politiques ne viendront plus obscurcir la vue nette et précise des choses du passé, on constate du moins que les études historiques, sur ce terrain brûlant, redeviennent l'apanage d'écrivains auxquels leurs études préparatoires et leurs occupations professionnelles interdiront au moins les pires écarts.

L'histoire générale d'Alsace n'a pas produit, plus que les années précédentes, d'ouvrage scientifique qui pourrait nous arrêter tout d'abord. M. Rathgeber a fait paraître la seconde édition d'un manuel d'histoire alsatique, publié d'abord sans nom d'auteur; bien qu'amélioré sur certains points, ce volume, destiné à servir de guide au maître dans les écoles officielles, porte forcément les caractères de tout livre de ce genre et, sur plus d'un point, donnerait prise à la critique[1]. Le même auteur a encore compilé des *Tablettes chronologiques* ou plutôt une espèce de calendrier historique alsacien marquant, pour chaque jour de l'année, des faits plus ou moins importants de l'histoire provinciale. On pourrait lui faire les mêmes reproches qui s'adressent au premier ouvrage[2]. Il ne nous est pas possible de parler avec plus d'éloges des *Récits sur l'histoire d'Alsace* de M. Lepage, les intentions les plus louables ne pouvant faire oublier un manque complet de critique historique, des erreurs de détail assez nombreuses et un exclusivisme religieux des plus prononcés[3]. C'est un traité d'histoire générale aussi, mais écrit plus spécialement au point de vue de l'histoire ecclésiastique, que l'*Histoire de l'évêché de Strasbourg*, par M. l'abbé Glœckler. Mais l'esprit scientifique y fait défaut à tel point, surtout pour l'époque légendaire et pour les temps modernes, qu'on ne saurait conseiller de l'utiliser à ceux qui ne seraient point à même d'en contrôler les données presque à chaque page[4]. Le clergé catholique d'Alsace a pris, depuis une vingtaine d'années, une part toujours croissante à l'historiographie de notre province. Il compte, dans ses rangs, des érudits et des écrivains de mérite, comme M. l'abbé Hanauer, M. le chanoine Straub, M. le chanoine Dacheux, qui nous ont donné des ouvrages de grande valeur, mais beaucoup d'autres, parmi leurs collègues, en se mettant à l'étude du passé, surtout à celle des premiers siècles du moyen âge, ont apporté, dans ces travaux, une telle ignorance des premiers principes de la critique, un tel parti pris de restaurer partout l'autorité des plus absurdes légendes de la tradition, que leur intervention dans le domaine de notre histoire a marqué, sur bien des points, un bien fâcheux recul; on peut s'en rendre compte rien qu'en compa-

1. *Die Geschichte des Elsasses. Ein Buch für Schule und Haus*, von J. Rathgeber, zweite Auflage. Strassburg, Schultz, 1882, VIII, 284 p. in-8°. Prix : 2 fr. 50.

2. *Elsæssische Gedenktage*, von J. Rathgeber. Strassburg, Schultz, 1885, 72 p. in-8°. Prix : 1 fr. 25.

3. *Récits sur l'histoire d'Alsace*, par Aug. Lepage. Tours, Mame, 1884, 160 p. in-8°.

4. *Geschichte des Bisthum's Strassburg*, von L.-G. Glœckler. Strassburg, Leroux, 1880-81, XV, 484, 604 p. in-8°.

rant, à leurs écrits récents, l'esprit large et scientifique des ouvrages de l'abbé Grandidier, de l'historiographe officiel de l'évêché de Strasbourg, mort il y aura tantôt cent ans.

Nous n'avons pas, pour cette fois, une liste bien chargée de travaux relatifs, soit à l'antiquité romaine, soit aux siècles du moyen âge. M. le docteur Faudel, de Colmar, et M. Bleicher, professeur à Nancy, ont continué leurs intéressantes recherches sur l'âge préhistorique en Alsace[1], groupant les renseignements divers dus à des fouilles successives, et commentant leurs trouvailles avec plus de prudence que n'en avait déployé, avant eux, le zélé mais trop aventureux M. Voulot. A l'époque romaine se rattache un gros volume de M. Glœckler, déjà nommé, sur saint Materne et les origines du christianisme en Alsace[2], dans lequel on réédite, une fois de plus, la légende de la conversion des contrées rhénanes par un prétendu disciple immédiat de l'apôtre Pierre. Les travaux d'un Rettberg, d'un Friedrich, etc., sont comme non avenus pour l'auteur de cette singulière amplification de quelques tardives données du moyen âge. M. F. von Apell a résumé, dans un mémoire substantiel, les travaux antérieurs sur Argentorat, en mettant à profit les fouilles nouvelles dont nous aurons l'occasion de parler encore plus loin[3]. Son travail est au courant de la science pour tout ce qui se rapporte au passé le plus reculé de Strasbourg. M. Félix Dahn, l'historien des rois germains et l'auteur d'excellents romans historiques, a essayé de nous donner un tableau très vivant et précis à la fois de l'invasion des Alamans au IVe siècle et surtout de la grande bataille que leur livra Julien l'Apostat, en 357, dans le voisinage d'Argentorat[4]. Il a mieux réussi le côté pittoresque que le côté scientifique de sa tâche, et certaines de ses déterminations topographiques surtout ont été l'objet de réfutations qu'on peut appeler décisives.

C'est à l'époque mérovingienne déjà que nous mène le travail de M. l'abbé Gratrio sur saint Florent, le fondateur de l'abbaye de Haslach et l'un des premiers évêques de Strasbourg[5]. On ne peut que

1. Bleicher et Faudel, *Matériaux pour servir à l'étude préhistorique de l'Alsace.* Colmar, Decker, t. II, 1880, 104 p. in-8°. — T. III, 1883, 72 p. in-8°. Prix : 3 fr. 50.

2. *Sankt-Maternus oder Ursprung des Christenthum's im Elsass und den Rheinlanden*, von L.-G. Glœckler. Rixheim, Sutter, 1884, VII, 386 p. in-8°.

3. F. von Apell, *Argentoratum, ein Beitrag zur Ortsgeschichte von Strassburg*. Berlin, Mittler, 1884, 41 p. in-8° mit 2 Plaenen. Prix : 3 fr. 75.

4. F. Dahn, *Die Alamannenschlacht bei Strassburg* (357 n. Chr.). Braunschweig, Westermann, 1880, 96 p. in-8°. Prix : 1 fr. 25.

5. *Das Breuschthal oder urkundliche Nachrichten des entscheidenden Einflusses des Haslacher Einsiedlers und Strassburger Bischofs Florentius auf*

répéter, à propos de la 1re partie au moins de cet ouvrage, les observations déjà présentées au sujet de ceux de M. Glœckler. De pareils travaux, où l'on reprend à nouveaux frais toutes les vieilles légendes, abandonnées dès le siècle passé, en les présentant comme des conquêtes de l'érudition moderne, et où l'on foudroie la critique impie, condamneraient cette dernière à un vrai travail de Sisyphe, si le ton tranchant de leurs auteurs réussissait à en imposer aux lecteurs. Une petite mais intéressante monographie de M. Albers réunit les matériaux relatifs au bon roi Dagobert, tant au point de vue de l'histoire locale qu'à celui de la légende. On y trouvera des données curieuses sur les traditions alsaciennes, qui sont peut-être inconnues en France[1].

L'*Alsace au moyen âge*, de M. le colonel de Boureulle, n'est que la reproduction d'une conférence sans prétentions érudites ; elle ne fait que résumer, et non sans quelques erreurs, des faits généralement connus[2]. M. Grandauer nous présente une traduction allemande des importantes Annales de Marbach (631-1375), d'après le texte des *Monumenta Germaniae*, avec une introduction qui restitue ce texte, longtemps attribué aux conventuels de Marbach, près de Colmar, aux religieux augustins de la Trinité à Strasbourg[3]. Le mémoire de M. Teusch sur les avoués de l'Empire en Souabe et en Alsace ne jette guère de nouvelles lumières sur un sujet déjà traité à plusieurs reprises au siècle dernier. Il n'ajoute surtout aucun document nouveau à ceux qu'ont utilisés Wegelin, Schœpflin ou Staelin, et refuse même toute valeur probante au plus important d'entre eux, la charte de Rodolphe de Habsbourg instituant Othon d'Ochsenstein *landvogt* d'Alsace[4]. Deux autres monographies, se rattachant à l'histoire du XIVe siècle, méritent, par contre, une mention très honorable et ont leur place marquée dans la littérature scientifique de notre province. C'est d'abord le travail de M. Leupold sur l'évêque Berthold de Buchegg, qui gouverna le diocèse de Strasbourg de 1328 à 1353, dans les temps si difficiles de la lutte entre le saint-siège et Louis de

die christliche Umgestaltung des Breuschthales und des Elsasses, von A. Gratrio. Rixheim, Sutter, 1884, xv, 431 p. in-8°. Prix : 6 fr. 25.

1. *Kœnig Dagobert in Geschichte, Legende und Sage, besonders des Elsasses und den Pfalz*, von J.-H. Albers, 2te Aufl. Kaiserslautern, Kayser, 1884, 84 p. in-8°. Prix : 1 fr. 50.

2. *L'Alsace au moyen âge*, par le colonel de Boureulle. Saint-Dié, typographie Humbert, 1885, 38 p. in-8°.

3. *Die Jahrbücher von Marbach*, übersetzt von G. Grandauer. Leipzig, Duncker, 1881, 64 p. in-8°. Prix : 1 fr. 50.

4. *Die Reichslandvogteien in Schwaben und Elsass zu Ausgang des XIII Jahrhundert's* von J. Teusch. Bonn, Habicht, 1880, 61 p. in-8°. Prix : 1 fr. 50.

Bavière[1]. M. Leupold ne nous donne pas tant une biographie de Berthold qu'un tableau d'ensemble de l'histoire alsacienne d'alors, fort soigneusement retracé d'après les sources imprimées et des documents inédits, et attestant un esprit de saine critique. Le second travail fait également honneur au *séminaire historique* de l'Université de Strasbourg. Il est dû à M. Fritz, qui, s'appuyant sur un vieux cartulaire retrouvé dans les archives de la Basse-Alsace par M. Wiegand, et utilisant d'autres documents encore, a reconstitué la topographie du territoire de l'évêché de Strasbourg vers le milieu du XIVe s.[2]. C'est un travail d'érudition patiente, de juxtaposition sagace, d'où ressort en définitive, pour nous, la première vue nette et détaillée sur l'étendue du territoire épiscopal et les ressources matérielles de son souverain. Une bonne carte accompagne ce travail, qui mérite tous les éloges qu'il a déjà reçus. Les autres contributions à l'histoire du moyen âge ne nous arrêteront pas longtemps. Signalons seulement deux courtes études du Dr Ebrard, autrefois l'un des bibliothécaires de l'université de Strasbourg. La première raconte les querelles de Strasbourg avec le sénéchal de Vergy et les expéditions dirigées contre son château de Vergy, près de Nuits, en Bourgogne (1382-1387), d'après les documents des archives municipales[3]; l'autre décrit une visite faite à Strasbourg, par l'empereur Frédéric III, en 1473[4]. Enfin, nous mentionnerons encore un programme scolaire de M. Witte, qui, continuant les recherches de MM. Tuetey, Wülcker et autres, a consacré une étude à la première invasion des Armagnacs sur le territoire alsacien, invasion qui se produisit en 1439 et causa d'épouvantables ravages, comme partout où ces terribles routiers ont passé[5].

La littérature historique relative au XVIe siècle se confond presque forcément, pour l'Alsace, avec l'histoire ecclésiastique de cette époque, tant le grand mouvement religieux du temps s'y associe intimement aux événements politiques. C'est, en même temps, l'époque la plus intéressante dans l'histoire de notre province, celle où, malgré son

1. *Berthold von Buchegg, Bischof von Strassburg, ein Beitrag zur Geschichte des Elsasses im XIV Jahrhundert*, von E. Leupold. Strassburg, Trübner, 1882, 179 p. in-8°. Prix : 4 fr. 40.

2. *Das Territorium des Bisthum's Strassburg um die Mitte des XIV Jahrhunderts und seine Geschichte*, von Joh. Fritz. Strassburg, Heitz und Mündel, 1885, XVI, 223 p. in-8° avec carte.

3. *Strassburg's Fehde mit Herrn Jean de Vergy* (1382-1887), *von Fr. Ebrard.* Strassburg, Schultz, 1880, 15 p. in-8°.

4. *Der Besuch Kaiser Friedrich's III in Strassburg im Jahre* 1473, *nach Akten des Strassburger Statdtarchives*. Strassburg, Schultz, 1880, 22 p. in-8°.

5. *Die Armen Gecken oder Schinder, und ihr Einfall ins Elsass*, 1439, von Dr Witte. Strassburg, Schultz, 1883, 38 p. in-4°. Prix : 3 fr.

importance secondaire, la république de Strasbourg a joui, grâce à sa position géographique et à ses hommes d'État, d'une influence véritable au sein du protestantisme allemand et s'est vue mêlée parfois aux négociations politiques de l'Europe entière. Aussi doit-on regarder comme une idée fort heureuse la publication de la *Correspondance politique du magistrat de Strasbourg à l'époque de la Réforme*[1], entreprise avec le concours de l'administration municipale. Un premier volume, consciencieusement édité par M. Virck, embrasse les années 1517 à 1530; il présente un intérêt bien supérieur à celui d'une simple publication d'histoire locale, et l'on y trouvera bien des renseignements nouveaux sur la politique générale de l'Empire, sur l'histoire de la guerre des paysans, sur le développement de la Réforme avant la diète d'Augsbourg, tenue en 1530. La grande difficulté, pour les éditeurs d'une collection de ce genre, est de savoir choisir avec discernement, dans l'amas déjà si considérable des pièces inédites de nos archives, ce qui mérite vraiment d'être mis au jour et de ne se laisser guider dans leur choix ni par des sujets d'études préférés, ni par des considérations extra-scientifiques. Si la publication de la *Correspondance politique* se continue jusqu'à la fin du XVIe siècle, on y trouvera, en dehors des affaires d'Allemagne, bien des documents intéressants sur les relations de Strasbourg avec ses voisins; les historiens français, en particulier, pourront y puiser des matériaux nouveaux pour la politique étrangère des Valois. L'ouvrage de M. Hartfelder se rencontre en partie, pour le sujet qu'il traite, avec les pièces mises au jour par M. Virck. Il ne s'est pas borné, il est vrai, à l'Alsace dans ses études politiques et religieuses sur le soulèvement des paysans, mais son travail, basé sur de longues recherches poursuivies à travers les dépôts publics de l'Allemagne méridionale, ne saurait être négligé par ceux qui voudraient étudier, au point de vue de l'histoire locale, cet épisode dramatique de la révolution sociale et religieuse d'alors[2]. C'est encore de la réforme religieuse, autant que des détails courants de la vie politique, que nous entretient la *Correspondance du landgrave Philippe de Hesse* avec Martin Bucer, le principal des réformateurs de Strasbourg et l'un des conseillers les plus influents du chef véritable de la ligue de Smalkalde[3]. M. Lenz a fait paraitre le premier volume de cette

1. *Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation*, vol. I (1517-1530), bearbeitet von Hans Virck. Strassburg, Trübner, 1882, XII, 598 p. in-8°. Prix : 17 fr. 50.

2. *Zur Geschichte des Bauernkrieges in Südwestdeutschland*, von R. Hartfelder, Stuttgart, Cotta, 1884, VIII, 475 p. in-8°. Prix : 10 fr.

3. *Briefwechsel Landgraf Philipp's des Grossmüthigen von Hessen mit Bucer*,

ejus honorum, in parentum ipsius consolationem fieri placeret (n° 79); enfin plusieurs fragments d'un règlement de collège funéraire, déterminant la *summa honoraria* exigible des dignitaires, leurs droits et leurs devoirs, les amendes dont les membres du collège peuvent être passibles, les mesures destinées à sauvegarder la fortune de l'association, les dispositions à prendre pour les funérailles des associés (n° 222). Je relève encore des détails intéressants sur les carrières de *marmor numidicum* à Chemtou et sur les procédés antiques d'exploitation. Le volume de M. Cagnat a toutes les qualités que doit avoir un travail de ce genre. Il est exact, précis, méthodique, et témoigne d'une science épigraphique très sûre. Il est à souhaiter que l'auteur nous donne une exploration complète de la Tunisie. S'il doit encore publier d'autres fascicules, nous lui demanderons de vouloir bien y joindre une table des noms propres et un index alphabétique des matières. Actuellement, on n'a d'autre ressource que de feuilleter page par page son volume lorsqu'on veut y retrouver une indication.

Ce n'est ni une période de l'histoire romaine ni une province de l'empire qu'étudie M. Michel, agrégé à la Faculté de droit de Paris. Il traite du *Droit de cité romaine* (Larose et Forcel, in-8°, 374 p.). Comment acquiert-on la qualité de citoyen romain? Quels sont les avantages attachés à cette qualité? A quels signes extérieurs se reconnait-elle? Telles sont les trois questions qu'il se propose d'examiner dans une série d'études d'épigraphie juridique. Le volume publié cette année n'a trait qu'à la troisième question, M. Michel ayant cru devoir réserver pour un travail ultérieur les deux autres, qui sont beaucoup plus complexes et soulèvent une foule de problèmes de droit public et de droit privé. Les signes distinctifs de la cité romaine sont au nombre de trois : le costume, la langue et le nom, de là la division de l'ouvrage en trois parties. De ces trois parties, les deux premières sont très courtes. Pour ce qui est du costume, M. Michel montre, par un assez grand nombre d'exemples tirés des auteurs et des inscriptions, que la toge est le vêtement officiel du citoyen romain et qu'il perdait le droit de la porter lorsque, par suite de certaines condamnations, il était privé de ses droits civiques. Pour la langue, il soutient que, si tous ceux qui parlaient latin n'étaient pas nécessairement des citoyens, tous ceux qui étaient citoyens étaient tenus de parler le latin. Cette thèse est très contestable. Elle se fonde sur un seul texte de Dion Cassius, et ce texte est loin d'être probant. Ce chapitre pourrait être supprimé avec avantage, d'autant plus que, sur les treize pages dont il se compose, dix environ sont remplies par le commentaire d'une inscription qui n'a absolument

aucun rapport avec la question. Du reste, les deux premières parties du livre de M. Michel ne méritaient pas d'être traitées à part : les observations qu'elles contiennent sont d'un intérêt secondaire et pouvaient trouver leur place dans une introduction. Le vrai sujet commence avec la troisième partie (*du nom*), le nom étant par excellence la marque distinctive du citoyen romain. Après avoir montré que le nom officiel du Romain comporte cinq éléments, le *praenomen*, le *nomen gentilitium*, le *cognomen*, l'indication de la filiation et celle de la tribu, M. Michel consacre un chapitre spécial à l'étude de chacun de ces éléments. Pour le *praenomen*, il considère les prénoms usuels qui se rencontrent dans toutes les *gentes*, les prénoms particuliers à telle ou telle *gens*, les prénoms démodés, les prénoms contemporains de l'empire; le chapitre se termine par l'examen des deux questions suivantes : une famille appartenant à une *gens* donnée pouvait-elle choisir arbitrairement les prénoms de ses enfants? A quel moment le prénom était-il attribué? L'auteur conclut, d'une part, que le droit de choisir le prénom restait réservé à la *gens;* d'autre part, que le prénom était attribué le jour où l'enfant prenait la toge virile. Il y a peu de chose sur le *gentilitium*. Dans le chapitre relatif au *cognomen*, M. Michel insiste longuement sur l'adoption, et, contrairement à l'opinion de M. Mommsen, distingue, au point de vue des effets, l'adoption entre vifs et l'adoption testamentaire. Les derniers chapitres traitent de la filiation, du nom des affranchis, ainsi que des procédés usités pour indiquer la tribu et le domicile légal. Ils sont suivis d'un appendice sur les noms des femmes et des esclaves. — Ce livre est plutôt un traité de vulgarisation et d'enseignement qu'un ouvrage de science. Il n'apporte sur la question aucune idée nouvelle et se borne à résumer des faits familiers à quiconque a touché à l'épigraphie romaine. Évidemment, M. Michel ne s'adresse qu'à des élèves : de là des digressions oiseuses, des commentaires sans fin, des longueurs de style qui peuvent convenir à une exposition orale, mais qui fatiguent l'attention du lecteur. Je ne parle ni des inexactitudes, ni des erreurs, qui sont assez nombreuses[1]. Ce volume rendra pourtant des services aux étudiants, parce qu'il leur fournira des notions élémentaires qu'il leur serait actuellement difficile de trouver ailleurs.

C'est aussi au public scolaire que s'adressent les *Institutions de*

1. Je n'en relève qu'une ici. M. Michel fait de *Calenus* un prénom, se fondant sur une inscription céramique, *Calenus Canoleius fecit*. Or, *Calenus* est l'ethnique de *Calès*, ville de Campanie renommée pour ses poteries. Canoleius nous est d'ailleurs connu par d'autres inscriptions qui nous donnent son prénom *Lucius*.

l'ancienne Rome (Paris, Perrin, 1885) de MM. Robiou et Delaunay, et la *Vie des Grecs et des Romains*, de Guhl et Koner, traduite par M. Trawinski (2e partie, *Vie des Romains*, Rothschild). La publication entreprise par MM. Robiou et Delaunay, pour répondre aux nouveaux programmes de la licence, est déjà connue et appréciée comme elle doit l'être. Le 2e vol. que nous venons de recevoir se divise en trois parties, qui traitent, la première de l'architecture, la deuxième du droit de cité et du droit latin, la troisième du gouvernement des provinces sous la République. La raison de ce plan m'échappe : j'ai de la peine à m'expliquer par quelle transition l'architecture se relie au droit de cité. Chacune de ces études est un résumé consciencieux des principales notions nécessaires aux étudiants. Mais je crains que ce résumé ne soit un peu trop touffu. Les auteurs ont semé, serré et, pour avoir voulu apprendre à leurs lecteurs trop de choses à la fois, ils risquent de décourager leur bonne volonté. Il est surtout regrettable que, pour l'architecture en particulier, le texte ne soit pas commenté par quelques illustrations. Faute de ce secours, certaines discussions sont inintelligibles.

La partie du manuel de Guhl et Koner dont nous avons à rendre compte nous offre le tableau de la vie romaine. On passe successivement en revue le culte et les temples, les constructions d'utilité publique, les maisons, les monuments funéraires et commémoratifs, les thermes, les lieux publics de réunion et de divertissement, le mobilier, les vases et les ustensiles, l'ornementation des maisons, les costumes, les repas, les bains, les jeux privés, les métiers, les esclaves, la vie religieuse, les jeux et divertissements publics, la vie militaire, la mort et les funérailles. Je viens de transcrire dans leur ordre les titres des chapitres pour montrer non pas seulement ce que contient l'ouvrage, mais encore de quelle façon bizarre il est composé. Malgré une apparence de suite, c'est plutôt un dictionnaire à consulter qu'un livre à lire. C'est un de ces manuels indigestes, à la mode allemande, où l'auteur tient à ne rien laisser de côté, pour ne pas perdre son renom de savant. En France, nous concevons les manuels d'une autre manière et nous pensons que leur suprême qualité est de se faire lire, d'éveiller la curiosité par un choix heureux d'exemples, de donner le goût des choses que l'on veut enseigner et d'inspirer au lecteur le désir d'aller plus avant dans la science. Le traducteur paraît avoir compris qu'il était nécessaire de répandre un peu d'air et de jour dans cette composition touffue, et, comme pour tracer des sentiers dans cette forêt, il a introduit des divisions en chapitres, qui ne sont pas dans l'original. Peut-être aurait-il bien fait d'alléger aussi ses phrases et de ne pas nous donner, sous prétexte de fidélité,

le calque des périodes traînantes et enchevêtrées du style germanique. Au point de vue scientifique, le manuel de Guhl et Koner n'est pas bon. Il est très arriéré. La quatrième édition sur laquelle a été faite la traduction reproduit à peu de chose près les éditions antérieures. Il semble qu'on n'ait rien découvert depuis vingt ans. M. Riemann, qui a bien voulu revoir et annoter la traduction de M. Trawinski, a essayé de mettre l'ouvrage un peu plus au courant par l'insertion de nombreuses notes, en général excellentes, et l'éditeur a fait les frais d'environ quatre-vingts illustrations nouvelles, pour compléter les données parfois insuffisantes du texte. Il est regrettable qu'il n'ait pas été plus loin et n'ait pas résolument supprimé certaines illustrations qui ne répondent plus à la réalité, telles que la vue d'ensemble du Panthéon avec ses deux clochers, lesquels n'existent plus (fig. 30) et la vue intérieure du Colisée avec les petits autels, aujourd'hui démolis (fig. 158)[1]. Malgré ces imperfections qui, je tiens à le dire, ne sont pas imputables aux éditeurs français, la *Vie des Romains* pourra servir d'utile répertoire aux professeurs et aux étudiants. Ce sera pour eux quelque chose d'intermédiaire entre le Rich et le Daremberg et Saglio. Mais je doute qu'ils le lisent jamais beaucoup, ou, s'ils le lisent, qu'ils y prennent jamais le goût de l'archéologie.

Pour terminer ce compte-rendu des travaux relatifs à l'histoire romaine, il me reste à parler de l'édition de la *Guerre de Jugurtha*, donnée dans la collection savante de Hachette par M. Lallier. Ce volume posthume ne peut que raviver les regrets excités par la mort prématurée d'un maître qui alliait au goût le plus juste et le plus fin une science solide, plus solide que sa modestie ne le laissait soupçonner. L'édition de M. Lallier est excellente de tous points. Le texte est établi avec sûreté d'après les meilleures sources et les critiques les plus autorisés et sans cette ostentation d'originalité qui gâte beaucoup d'éditions. Le commentaire est sobre et précis; la littérature, l'histoire, la philologie y ont leur juste place et jamais les notes n'y prennent la forme d'une dissertation. M. Lallier n'a pas tenu, comme bien d'autres, à montrer qu'il était très savant. Il s'est contenté de bien faire comprendre la langue et le style de Salluste. L'introduction devait contenir trois chapitres : 1° une comparaison des deux livres historiques que nous avons conservés de Salluste; 2° une discussion sur la vérité des récits et des descriptions du *Jugurtha;* 3° une étude sur ce dernier ouvrage considéré comme œuvre d'art, sur l'intérêt

1. Puisque je parle des planches, je signale aux éditeurs une inexactitude facile à corriger. Les fig. 292 et 293 reproduisent non des peintures murales, mais les figures gravées sur une petite amphore de verre trouvée à Pompeï.

dramatique du récit, sur les digressions, les caractères, etc. De ces trois parties, la première seule a pu être terminée par l'auteur : c'est la seule qui ait été publiée en tête du volume. Si courte qu'elle soit, elle est fort intéressante. Le *Catilina* et le *Jugurtha* y sont appréciés avec une grande pénétration littéraire et un sentiment délicat du génie de Salluste. Peut-être de pieuses mains recueilleront-elles dans les papiers de M. Lallier les éléments d'un *Catilina*. Nous voudrions l'espérer. Nous aurions alors en France un Salluste complet, qui souffrirait la comparaison avec les éditions les plus estimées d'outre-Rhin.

Jules MARTHA.

ALSACE.

Il y a plusieurs années déjà que nous n'avons plus résumé, pour les lecteurs de la *Revue historique*, le mouvement de la littérature historique alsacienne et des études diverses qu'on peut y rattacher de plus près. Ce retard nous impose l'obligation fâcheuse d'étendre quelque peu les dimensions de notre compte-rendu habituel, afin de pouvoir consacrer, d'une part, une notice plus détaillée aux travaux qui le méritent et de pouvoir signaler aussi, par contre, certaines autres publications qu'il faut empêcher de prendre au sérieux. Cette tâche, parfois pénible, s'impose d'autant plus à la critique qu'une certaine satiété, facile à comprendre, a succédé à l'engouement, longtemps manifesté par le public des deux côtés des Vosges et sur l'une et l'autre rive du Rhin, pour toutes les productions littéraires s'occupant de l'Alsace, pourvu que l'esprit en répondit aux passions dominantes, soit à Paris, soit à Berlin. Il ne faut pas que des travaux sérieux, inspirés par l'amour de la science et la vérité historique, risquent d'être confondus avec tant de productions éphémères, improvisées souvent avec une facilité déplorable, et dont certaines portent, à chaque page, la trace d'une ignorance absolue du sujet qu'elles prétendent traiter. Heureusement que cette exubérance de *dilettantisme alsatique* semble toucher à sa fin, et, si l'on ne peut affirmer que les passions politiques ne viendront plus obscurcir la vue nette et précise des choses du passé, on constate du moins que les études historiques, sur ce terrain brûlant, redeviennent l'apanage d'écrivains auxquels leurs études préparatoires et leurs occupations professionnelles interdiront au moins les pires écarts.

L'histoire générale d'Alsace n'a pas produit, plus que les années précédentes, d'ouvrage scientifique qui pourrait nous arrêter tout d'abord. M. Rathgeber a fait paraître la seconde édition d'un manuel d'histoire alsatique, publié d'abord sans nom d'auteur; bien qu'amélioré sur certains points, ce volume, destiné à servir de guide au maître dans les écoles officielles, porte forcément les caractères de tout livre de ce genre et, sur plus d'un point, donnerait prise à la critique[1]. Le même auteur a encore compilé des *Tablettes chronologiques* ou plutôt une espèce de calendrier historique alsacien marquant, pour chaque jour de l'année, des faits plus ou moins importants de l'histoire provinciale. On pourrait lui faire les mêmes reproches qui s'adressent au premier ouvrage[2]. Il ne nous est pas possible de parler avec plus d'éloges des *Récits sur l'histoire d'Alsace* de M. Lepage, les intentions les plus louables ne pouvant faire oublier un manque complet de critique historique, des erreurs de détail assez nombreuses et un exclusivisme religieux des plus prononcés[3]. C'est un traité d'histoire générale aussi, mais écrit plus spécialement au point de vue de l'histoire ecclésiastique, que l'*Histoire de l'évêché de Strasbourg*, par M. l'abbé Glœckler. Mais l'esprit scientifique y fait défaut à tel point, surtout pour l'époque légendaire et pour les temps modernes, qu'on ne saurait conseiller de l'utiliser à ceux qui ne seraient point à même d'en contrôler les données presque à chaque page[4]. Le clergé catholique d'Alsace a pris, depuis une vingtaine d'années, une part toujours croissante à l'historiographie de notre province. Il compte, dans ses rangs, des érudits et des écrivains de mérite, comme M. l'abbé Hanauer, M. le chanoine Straub, M. le chanoine Dacheux, qui nous ont donné des ouvrages de grande valeur, mais beaucoup d'autres, parmi leurs collègues, en se mettant à l'étude du passé, surtout à celle des premiers siècles du moyen âge, ont apporté, dans ces travaux, une telle ignorance des premiers principes de la critique, un tel parti pris de restaurer partout l'autorité des plus absurdes légendes de la tradition, que leur intervention dans le domaine de notre histoire a marqué, sur bien des points, un bien fâcheux recul; on peut s'en rendre compte rien qu'en compa-

1. *Die Geschichte des Elsasses. Ein Buch für Schule und Haus*, von J. Rathgeber, zweite Auflage. Strassburg, Schultz, 1882, VIII, 284 p. in-8°. Prix : 2 fr. 50.

2. *Elsæssische Gedenktage*, von J. Rathgeber. Strassburg, Schultz, 1885, 72 p. in-8°. Prix : 1 fr. 25.

3. *Récits sur l'histoire d'Alsace*, par Aug. Lepage. Tours, Mame, 1884, 160 p. in-8°.

4. *Geschichte des Bisthum's Strassburg*, von L.-G. Glœckler. Strassburg, Leroux, 1880-81, XV, 484, 604 p. in-8°.

tolithographique des belles planches de Weis, représentant les fêtes offertes à Louis XV, par la ville de Strasbourg, lors de sa convalescence, en 1744[1]. Mentionnons encore, pour être complet, deux monographies de M. Isidore Loeb; l'une, plus générale, nous retrace l'histoire des juifs à Strasbourg depuis 1349 jusqu'à la Révolution[2]; l'autre raconte les malheurs de Hirtzel Lévy, Israélite colmarien, mis à mort en 1754, par suite d'une erreur judiciaire[3]. Toutes deux donneront au lecteur une idée fort exacte de la situation précaire des Israélites d'Alsace au XVIIIe siècle.

L'histoire moderne de l'Alsace est représentée surtout par des publications relatives à la Révolution; le nombre des travaux s'occupant de cette période si agitée, mais si intéressante, de notre histoire provinciale, va en augmentant, sous des influences diverses, dans ces dernières années. Le plus grand nombre d'entre elles s'intéresse plus particulièrement à Strasbourg, où le mouvement révolutionnaire fut le plus accentué, où le choc des idées anciennes et nouvelles, les conflits de la dictature centrale et des administrations locales furent plus violents qu'ailleurs. C'est une histoire générale de Strasbourg à cette époque que M. Seinguerlet nous présente dans un volume agréablement écrit, et le premier qui traite la matière d'une façon quelque peu détaillée, en français[4]. M. Seinguerlet a fort habilement exploité les nombreuses feuilles volantes et les journaux de l'époque pour donner à son tableau plus de couleur et de vie; ce dernier est un peu trop entaché de jacobinisme peut-être, et l'approbation que donne l'auteur aux mesures terroristes d'un Saint-Just et d'un Lebas étonne d'autant plus qu'il accentuè lui-même le patriotisme français de la plupart des victimes des proconsuls conventionnels, et celui de la majorité des populations alsaciennes. Une autre publication relative à Strasbourg, mais s'étendant à l'année 1789 seulement, c'est le premier volume de la *Correspondance des députés de Strasbourg à l'Assemblée nationale*, que nous avons tirée des dossiers des archives municipales[5]; ces rapports de MM. Schwendt et de Turckheim à

1. *L'Alsace en fête sous la domination des Louis de France. Représentation des fêtes données par la ville de Strasbourg pour la convalescence du Roi* (1744), par Le Roy de Sainte-Croix. Strasbourg. Hagemann, 1880, VII, 202 p. fol. Prix : 35 fr.

2. *Les Juifs à Strasbourg depuis* 1349 *jusqu'à la Révolution*, par Isidore Loeb. Versailles, Cerf, 1883, 64 p. in-12.

3. *Hirtzel Lévy, mort martyr à Colmar en* 1754, par Isidore Loeb. Versailles, Cerf, 1884, 53 p. in-12.

4. *L'Alsace française. Strasbourg pendant la Révolution*, par E. Seinguerlet. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1881, XIII, 364 p. in-8°. Prix : 6 fr.

5. *L'Alsace pendant la Révolution française.* I. Correspondance des députés

leurs commettants sur les premiers travaux de la Constituante, les réponses et les rapports des électeurs sur ce qui se passe en Alsace donnent la note exacte et contemporaine de l'état des esprits dans notre province au lendemain de la convocation des États-généraux; on y peut suivre les dernières et vaines protestations de l'ancienne autonomie et l'éveil de plus en plus accentué des idées libérales et nationales dans la bourgeoisie strasbourgeoise. M. Barth a dressé la liste de tous les personnages, influents et obscurs, qui ont joué, pendant l'époque révolutionnaire, un rôle quelconque dans la capitale alsacienne; il les a rangés en deux grandes catégories, les libéraux de la Constituante et les Jacobins de la Terreur, division un peu arbitraire peut-être, et qui empêche de s'orienter, dans son gros volume, aussi rapidement que s'il avait suivi un alphabet unique[1]. Un autre reproche qu'on fera sans doute à ce dépouillement consciencieux des milliers de pièces imprimées alors, rapports, délibérations, listes de sociétés politiques, etc., c'est que, trop souvent, les notices s'arrêtent brusquement vers 1795 et nous privent de la continuation de tant de biographies dont les péripéties ultérieures à travers le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration seraient parfois bien piquantes. Si M. Barth reprend, pour le rendre plus accessible au grand public, ce tirage à part restreint de son dictionnaire biographique de la Révolution à Strasbourg, nous l'engageons vivement à tenir compte de ces deux observations principales, que suggère son utile et consciencieux travail. Un épisode particulier de la Terreur strasbourgeoise, la persécution dirigée contre les juifs, comme détenteurs réels ou supposés de l' « infâme capital, » a été esquissé dans une étude relative aux tribulations du banquier et fabricant strasbourgeois Séligmann Alexandre[2]. C'est un autre épisode de ces temps néfastes, les scènes de la déportation des ecclésiastiques de tous les cultes, ordonnée par les représentants Hentz et Goujon, que nous racontent les lettres d'une des victimes de ces mesures dictatoriales, le pasteur J.-K. Gerold de Booftzheim, mises au jour d'après son manuscrit, déposé à la bibliothèque municipale de Strasbourg[3]. Enfin

de Strasbourg à l'Assemblée nationale (année 1789), publiée par Rodolphe Reuss. Paris, Fischbacher, 1881, x, 359 p. gr. in-8°. Prix : 8 fr.

1. *Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et dans les environs*, par Étienne Barth. Strasbourg, Noiriel, 1885, x, 555 p. gr. in-8° (tiré à 25 exemplaires). Prix : 12 fr. 50.

2. *Séligmann Alexandre, ou les tribulations d'un Israélite strasbourgeois pendant la Terreur*, par Rod. Reuss. Strasbourg, Treuttel et Würtz, 1880, 44 p. in-12. Prix : 80 c.

3. *Bilder aus der Schreckenzeit. Erlebnisse eines deportirten elsæssischen*

l'on peut mentionner ici, quelque bizarre que cela puisse sembler à première vue, un opuscule récent de M. l'abbé Ricklin, ancien rédacteur en chef de l'*Union d'Alsace-Lorraine*[1]. Condamné pour délit de presse à un mois de prison, l'auteur a décrit ses impressions cellulaires; mais il a eu aussi l'heureuse idée de consacrer ses loisirs forcés au dépouillement des registres d'écrou de la prison principale de Strasbourg et en a donné, dans ses souvenirs de captivité, des extraits fort intéressants pour l'époque révolutionnaire. Nous ne faisons que mentionner en passant, — nous en avons donné plus haut les raisons, — deux travaux de dimensions fort inégales, de M. Le Roy de Sainte-Croix, sur Rouget de l'Isle et la *Marseillaise;* à quelques renseignements nouveaux non dépourvus d'intérêt, mais visiblement recueillis à la hâte, se mêlent bien des inexactitudes et des erreurs[2].

L'histoire militaire de cette période est représentée par le *Journal de marche d'un volontaire de* 1792, publié par M. Lorédan Larchey, d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal; du moins, l'on peut ranger parmi les alsatiques les notes du brave sergent Fricasse, car il a circulé pendant de longs mois dans le pays, durant ses années de service, sans nous apprendre, il est vrai, rien de bien intéressant sur l'Alsace même ou sur les dispositions de ses habitants[3]. Les deux biographies de Kléber, par MM. Echard[4] et d'Aubigné[5], sont des résumés populaires de la vie du célèbre général strasbourgeois et n'ont pas la prétention d'élargir le cercle de nos connaissances historiques. Ce n'est pas absolument le cas pour le travail de M. Lufft sur la campagne des alliés, faite sur les bords du Rhin d'août à décembre 1793[6]. Ce haut fonctionnaire bavarois avait déjà précédemment publié le récit de la campagne de 1794, d'après toutes les sources

Geistlichen von J.-K. Gerold, herausgegeben von Rud. Reuss. Strassburg, Schmidt, 1883, 52 p. in-12. Prix : 65 c.

1. *Mes Vingt-huit jours ou les échos de la cellule* n° 1 (par M. l'abbé Ricklin). Strasbourg, typ. Bauer, 1884, in-16.

2. *Le Chant de guerre pour l'armée du Rhin ou la Marseillaise*, par Le Roy de Sainte-Croix. Strasbourg, Hagemann, 1880, 211 p. in-4°. Prix : 7 fr. 50. — *La Marseillaise et Rouget de l'Isle, notice historique sur des documents inédits,* par Le Roy de Sainte-Croix. Strasbourg, Hagemann, 1880, 39 p. in-4°. Prix : 1 fr.

3. *Journal de marche d'un volontaire de* 1792, publié par Lorédan Larchey. Paris, à la librairie du quai Voltaire, s. dat. (1882), xvi, 212 p. in-12. Prix : 2 fr. 50.

4. *Un Fils de l'Alsace, J.-B. Kléber*, par Aug. Echard. Paris, Charavay, 1884, 128 p. in-16. Prix : 80 c.

5. *Vie de Kléber*, par d'Aubigné, 3e éd. Paris, Hachette, 1884, 176 p. in-18. Prix : 1 fr.

6. *Der Feldzug am Mittelrhein von Mitte August bis Ende Dezember* 1793, von Aug. Lufft. Freiburg im Breisgau, Mohr, 1881, xv, 161 p. in-8°. Prix : 3 fr. 75.

accessibles, et son nouvel ouvrage, que nous ne nous sentons pas assez compétent pour apprécier au point de vue militaire, mérite, en tout cas, la qualification d'une étude consciencieuse. Enfin l'on devrait mentionner, à cette place, le mémoire de M. Wissmann sur les lignes de Wissembourg[1], si la première partie du travail n'avait seule paru jusqu'ici. L'auteur n'a encore mené l'historique de la création et de l'emploi de ces fameux ouvrages de défense que jusqu'aux campagnes de Marsin et de Villars, en 1704.

Pour l'histoire du XIXe siècle, nous rencontrons une nouvelle compilation de M. Le Roy de Sainte-Croix, les *Anniversaires glorieux de l'Alsace* (1781-1848), description des fêtes politiques célébrées entre ces deux dates, principalement à Mulhouse et à Strasbourg[2]. Le volume de M. Ch. Stæhling sur l'*Histoire contemporaine de Strasbourg et de l'Alsace* embrasse le règne de Louis-Philippe et les années de la seconde République jusqu'à la proclamation de l'Empire en 1852, en relatant, d'après les journaux du pays et les propres souvenirs de l'auteur, l'histoire, en somme peu importante, de notre province durant ces vingt-deux années[3]. Enfin l'on peut signaler comme un document intéressant pour les futurs historiens de la guerre de 1870-71, par rapport surtout à la disposition des esprits en Alsace, le *Journal d'un habitant de Colmar*, rédigé par M. Julien Sée pendant les mois de juillet à novembre 1870[4].

Si nous abordons maintenant la série des monographies spéciales, consacrées soit à l'ensemble de l'histoire d'une des localités de l'Alsace, soit à des épisodes particuliers de leur passé, nous trouverons parmi bien des travaux, dont la valeur scientifique n'égale pas l'inspiration patriotique et la bonne volonté des auteurs, quelques ouvrages de valeur considérable. M. Viellard a réuni dans un gros volume un mémoire sur l'origine des comtes de Montbéliard et des pièces d'un intérêt très inégal relatives à l'histoire du territoire de Belfort, sans les mettre suffisamment en œuvre lui-même[5].

1. *Die Weissenburger Linien. Schilderung und Geschichte*, t. I, von H. Wissmann, typ. Burckhardt (Programme du gymnase de Wissembourg), 1885, 21 p. in-4° avec carte.

2. *Les Anniversaires glorieux de l'Alsace* (1781-1848), par Le Roy de Sainte-Croix. Strasbourg, Hagemann, 1881, 280 p. in-18. Prix : 3 fr.

3. *Histoire contemporaine de Strasbourg et de l'Alsace* (1830-1852), par Charles Staehling. Nice, impr. Gauthier, 1884, XII, 429 p. in-8°. Prix : 5 fr.

4. *Journal d'un habitant de Colmar* (*juillet à novembre* 1870), par Julien Sée. Paris, Berger-Levrault, 1884, XIII, 287 p. in-8°. Prix : 7 fr. 50.

5. *Documents et mémoires pour servir à l'histoire du territoire de Belfort* (*Haut-Rhin français*), par L. Viellard. Besançon, Jacquin, 1884, XI, 548 p. in-8°.

M. Arthur Benoit nous promène à travers le pays de Bitche, réunissant au cours de son excursion rapide des notes historiques sur cette ville et ses environs, principalement pour la fin du XVIIIe siècle; ces notes gagneraient à être rédigées d'un style un peu moins journaliste[1]. M. Mossmann publie dans le texte original, avec une traduction française, un curieux mémoire présenté au grand-bailli d'Alsace au sujet d'une insurrection survenue à Colmar en 1424; c'est tout ce que nous trouvons cette fois pour le chef-lieu de la Haute-Alsace[2]. M. l'abbé Bernhard a rédigé, dans un esprit un peu étroit, l'histoire de l'abbaye d'Erstein, et de la petite ville, aujourd'hui chef-lieu de cercle, qui s'est formée peu à peu autour du monastère; malgré d'assez sérieux défauts, son travail rendra des services et fournit un cadre pour des recherches futures[3]. M. Klélé a montré, dans son volume sur Haguenau pendant l'époque révolutionnaire, de combien de traits nouveaux une activité modeste et persévérante peut enrichir les pages d'une histoire locale[4]. En dépouillant le fatras des archives mal classées de cette ville, autrefois plus importante qu'aujourd'hui, il a pu ajouter bien des renseignements curieux à l'*Histoire de Haguenau* de M. Guerber. Seulement, il ne faut chercher ni grand esprit de critique, ni aperçus plus vastes dans cette chronique des événements journaliers, où le courant de tendances contre-révolutionnaires et ultramontaines de l'ancien Haguenau se fait encore sentir d'une façon assez prononcée. Les travaux historiques relatifs à Mulhouse nous arrêteront plus longtemps. Depuis quelques années, les études scientifiques et littéraires y semblaient plus en honneur et nous espérons que cette impulsion se soutiendra, malgré la double mort, si regrettable, de l'érudit bibliothécaire de la ville, M. Auguste Stoeber, et de M. Engel-Dollfus, le grand fabricant et le protecteur éclairé de tous les travaux sérieux dans le domaine alsatique. Le plus important de ces travaux, nés de son initiative et rendus possibles par son concours pécuniaire, c'est le *Cartulaire de Mulhouse*, dont M. X. Mossmann préparait la publication depuis près de vingt ans et dont il a eu enfin la satisfaction de donner, coup sur coup, les

1. *A travers le pays de Bitsche* (*Alsace-Lorraine*), par Arthur Benoit. Metz, Carrère, 1880, 30 p. in-8°.

2. *Mémoire présenté au grand bailli d'Alsace sur une insurrection survenue à Colmar en* 1424, par X. Mossmann, avec glossaire, par Aug. Stœber. Colmar, Jung, 1882, 28 p. in-8°.

3. *Histoire de l'abbaye et de la ville d'Erstein*, par l'abbé Jos. Bernhard. Rixheim, Sutter, 1883, VIII, 200 p. in-8°.

4. *Hagenau zur Zeit der Revolution* (1787-1799), von J. Klélé. Strassburg, Schmidt (Bull), 1885, III, 321 p. in-8°. Prix : 6 fr. 25.

trois premiers in-quarto au public[1]. Ce n'est pas seulement par ses dimensions, mais encore par le soin mis à son exécution que le *Cartulaire de Mulhouse* marquera dans l'historiographie de notre province. M. Mossmann a su réunir de très nombreux matériaux, grâce à des voyages d'exploration répétés qui l'ont mené jusqu'aux archives du Vatican, et s'il n'a pas réussi, pas plus que les rédacteurs de n'importe quel code diplomatique, à être absolument complet, il n'a pas laissé beaucoup à glaner après lui. Quelques légères imperfections à relever dans le cours de l'ouvrage (erreurs de date, omission de telle ou telle pièce, classement défectueux de certains noms propres dans la table générale des matières, etc.) n'ont été sans doute accentuées par certains critiques allemands que grâce à la mauvaise humeur éveillée chez eux par le simple fait de la rédaction en français du *Cartulaire de Mulhouse*. Il est regrettable que des considérations si peu scientifiques aient empêché tout le monde de rendre justice au labeur énorme, réalisé par un savant abandonné à ses propres forces et à qui ses fonctions officielles ne laissaient que peu de loisirs. Grâce à M. Mossmann, les futurs historiens de la grande cité industrielle de la Haute-Alsace ne seront plus réduits à copier les chroniques plus ou moins exactes du XVIe siècle pour retracer le développement graduel de ce petit domaine rural de l'évêché de Strasbourg, devenu ville libre au XIIIe siècle, puis membre de la Confédération helvétique. Souhaitons que la mort de M. Engel-Dollfus ne vienne pas entraver, au point de vue matériel, la continuation de cette œuvre, la plus importante, au point de vue diplomatique, qui ait été accomplie chez nous depuis les travaux de Schœpflin. En dehors du cartulaire de M. Mossmann, nous avons à mentionner la nouvelle édition du *Livre d'or de la bourgeoisie de Mulhouse*, de M. Nicolas EHRSAM, revue par M. Schœnhaupt, qui paraît avec un grand luxe de planches en chromolithographie[2], et les *Recherches sur le droit d'asile à Mulhouse au XVIe s.*, d'Auguste STŒBER; c'est le dernier travail de ce savant modeste et si profondément versé dans la connaissance du passé de l'Alsace, mort en 1884, après avoir consacré près d'un demi-siècle à la publication de nombreux volumes et brochures sur l'histoire politique et littéraire, les coutumes et les légendes de son pays natal. On en a joint la bibliographie exacte à cette publication

1. *Cartulaire de Mulhouse*, par X. Mossmann. Strasbourg, Heitz; Colmar, Barth, t. I-III, 1883-1885, XIV, 525, VI, 568, VII, 574 p. in-4°. Prix du volume : 25 fr.

2. *Le Livre d'or* (*Bürgerbuch*) *de la ville de Mulhouse*, par Nic. Ehrsam. Deuxième édition, revue et augmentée par L. Schoenhaupt. Bâle, Schneider, 1883, XXVI, 431 p. in-fol. avec planches. Prix : 150 fr.

posthume[1]. M. Grober a consacré une courte mais substantielle étude aux relations de la petite république de Mulhouse avec l'Allemagne et la France, de 1597 à 1678[2]. M. E. Meininger a surtout décrit et raconté le Mulhouse contemporain, avec son développement économique si grandiose, dans un volume illustré, précédé d'une notice de M. Mossmann[3]. C'est presque un revenant que l'*Histoire de l'abbaye de Munster*, de dom Calmet, exhumée des cartons de la bibliothèque de Saint-Dié, par M. Dinago. Le récit du savant abbé de Senones a l'air un peu vieillot, ce qui ne saurait étonner quand on songe qu'un siècle et demi a passé sur sa tête. Mais on trouve toujours son compte avec un travailleur érudit, comme le fut l'éminent bénédictin, et l'on doit regretter seulement que l'éditeur moderne n'ait pas rajeuni davantage, par ses notes et ses éclaircissements, le texte de Calmet[4]. C'est une étude d'histoire ecclésiastique que nous présente M. Lutz, en nous racontant les persécutions subies par les communautés réformées d'Oberseebach et de Schleital, près de Wissembourg, dans la première moitié du XVIIIe siècle[5]; c'est un autre chapitre de l'histoire religieuse de notre province, plus volumineux, celui-là, que raconte M. Muhlenbeck dans son livre, fruit de longues recherches sur la communauté réformée de Sainte-Marie-aux-Mines; il y a mis à profit, en dehors de nombreux documents d'archives, le curieux manuscrit du ministre Claude Rouget[6]. On s'étonne, en même temps qu'on le regrette, qu'un travail aussi consciencieux, et qui a dû prendre beaucoup de temps à son auteur, soit déparé parfois par un ton sarcastique, qui n'est pas de mise dans un travail historique et surtout d'histoire religieuse. Enfin, Saverne a trouvé un nouvel historiographe pour son château épiscopal, puis impérial, construit

1. *Recherches sur le droit d'asile de Mulhouse au XVIe siècle*, par Aug. Stœber, avec une bibliographie de ses écrits. Mulhouse, Petry, 1884, 71 p. in-8°. Prix : 2 fr. 50.

2. *Die politischen Beziehungen des der Eidgenossenschaft zugewandten Ortes Mülhausen zum deutschen Reiche und zu Frankreich*, 1597-1678, von Grober. Mülhausen, 1880, 37 p. in-4° (Programme de l'École de commerce de Mulhouse).

3. *Essai de description, de statistique et d'histoire de Mulhouse*, par E. Meininger, précédé d'une notice par M. X. Mossmann. Mulhouse, Graeub, 1885, IV, 174 p. in-4°. Prix : 12 fr. 50.

4. *Histoire de l'abbaye de Münster, de dom Calmet*, annotée par F. Dinago. Colmar, Lorber et Jung, 1882, XII, 255 p. in-8°. Prix : 6 fr.

5. *Mittheilungen aus der Geschichte der reformirten Gemeinde in Oberseebach und Schleithal* (*Unter-Elsass*). Weissenburg, Burckhardt, 1883, 18 p. in-8°.

6. *Une Église calviniste au XVIe siècle* (1550-1581), *Histoire de la communauté réformée de Sainte-Marie-aux-Mines*, par E. Muhlenbeck. Strasbourg, Noiriel, 1881, XIV, 516 p. in-8°. Prix : 12 fr. 50.

par les Rohan et récemment dégradé à ne plus être qu'une caserne. M. Steiner n'a fait d'ailleurs qu'y copier les travaux antérieurs de Klein, Dagobert Fischer et autres devanciers[1].

Nous avons réservé pour un paragraphe à part les publications plus particulièrement strasbourgeoises, celles qui se rapportent à l'histoire de la constitution, des mœurs, des collections scientifiques de Strasbourg. Il faut nommer ici tout d'abord un travail de M. Kruse sur l'histoire du développement constitutionnel de Strasbourg, comme ville épiscopale au XIIe et au XIIIe siècle[2]. On ne peut dire qu'il ait fort élucidé le problème délicat de la transition progressive du régime municipal, sous les règlements épiscopaux, à la pratique d'une constitution autonome. Il y a là bien des questions à débrouiller encore, qu'il vaut mieux examiner avec circonspection que de les trancher avec la conflante audace de la jeunesse. Un ouvrage d'une importance considérable, c'est le troisième volume de l'*Urkundenbuch*, dont le premier volume avait été publié par M. Wiegand en 1879 et dont le second volume n'est pas encore terminé[3]. Ce tome III, dû aux soins de M. A. Schulte, ne présente pas tout l'intérêt de son devancier, au point de vue de l'histoire strasbourgeoise, car il ne renferme que des documents d'ordre privé, et non des pièces, diplomatiques et autres, émanant des pouvoirs publics. Mais, par contre, le jurisconsulte y trouvera bien des renseignements précieux sur la constitution de la propriété au moyen âge, sur le développement des formules légales d'achat et de vente, sur les transactions de tout genre entre particuliers, etc. Quiconque voudra se plonger patiemment dans l'étude de cette longue série de documents (M. Schulte en a réuni plus de treize cents dans son volume) sera récompensé de sa peine en voyant peu à peu revivre devant ses yeux la vie économique et sociale de Strasbourg, d'une façon autrement intense et immédiate qu'il ne pourrait la saisir dans les correspondances diplomatiques ou le récit des chroniqueurs locaux. Le volume est précédé d'une étude très approfondie de l'éditeur sur la nature de ces documents d'ordre privé (*Privaturkunden*), sur leurs traits caractéristiques, les formules usitées, etc., qui constitue un véritable traité de diplomatique spéciale sur la matière. En appendice, M. Schulte a donné les listes,

1. *Das Schloss zu Zabern, Vortrag* von P. Steiner. Leipzig und Neuwied, Heuser, 1883, 20 p. in-8°. Prix : 75 c.

2. *Verfassungsgeschichte der Stadt Strassburg, besonders im XII und XIII Jahrhundert*, von E. Kruse, Trier, Lintz, 1884, 64 p. in-8°. Prix : 5 fr.

3. *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, Bd. III. Privatrechtliche Urkunden und Amtslisten von 1266 bis 1332, bearbeitet von Aloys Schulte. Strassburg, Trübner, 1884, XLVIII, 451 p. in-4°. Prix : 30 fr.

aussi complètes qu'il a pu les restituer, des membres du conseil et des différents dignitaires strasbourgeois, de 1266 à 1332. Il serait bien désirable que cette grande entreprise, confiée à des mains diverses, vît progresser un peu plus rapidement les différentes parties qui doivent en constituer l'ensemble.

En attendant que les documents mêmes des archives municipales voient ainsi, peu à peu, le jour, les travailleurs qu'attire l'histoire alsacienne ont reçu du moins un nouveau et précieux volume de l'*Inventaire sommaire* de ces archives[1]. C'est le troisième que nous devons au zèle infatigable de M. Brucker, l'archiviste de la ville; il clôt la série AA. de l'ancien cadre de classement prescrit par le gouvernement, sous le second empire, c'est-à-dire les pièces politiques proprement dites, qui sont le fonds le plus riche et le plus intéressant du dépôt municipal de Strasbourg. Nous y trouvons l'inventaire de tous les documents relatifs aux rapports incessants de la ville de Strasbourg avec ses évêques, avec un certain nombre de petits princes allemands voisins, avec les cantons suisses et avec la France. Cette dernière série de pièces s'étend du règne de Charles VI à celui de Louis XVI, mais naturellement l'intérêt politique qu'elles présentent s'arrête à la capitulation de 1681. A partir de cette date, c'est dans un autre fonds, à l'inventaire duquel M. Brucker travaille en ce moment, au *fonds des prêteurs royaux*, qu'il faut chercher l'histoire de la ville et les modifications subies dans son régime intérieur par l'influence du gouvernement français. On comprendra facilement quels renseignements nombreux, non pas seulement pour l'histoire locale, mais aussi pour l'histoire générale, pourront fournir les cartons du dépôt municipal aux savants qui s'occupent des rapports des deux grands pays voisins, surtout à partir du XVIe siècle. Il y a là de riches moissons à faire et elles sont accessibles à tout travailleur sérieux. Nous rattachons directement à l'appréciation de ces grands recueils, à défaut d'une transition moins brusque, l'étude critique de M. G. von der Au sur la chronique de Kœnigshoven, le plus connu parmi les annalistes strasbourgeois au moyen âge[2]. La valeur scientifique du récit du chanoine de Saint-Thomas y est rudement attaquée par le savant badois, qui se montre peut-être bien sévère pour un homme qui n'avait pas encore l'occasion de suivre un séminaire historique d'outre-Rhin; les reproches adressés à Kœnigshoven peuvent s'adres-

1. *Inventaire sommaire des archives de la ville de Strasbourg, antérieures à* 1789, par J. Brucker, t. III. Strasbourg, Fischbach, 1882, 320 p. in-4°.

2. *Zur Kritik Kœnighofen's* von G. von der Au. Essen, Geck, 1880, 54 p. in-8°.

ser, à de très rares exceptions près, à tous les chroniqueurs du moyen âge et l'on ne saurait équitablement demander aux gens de ne pas être de leur époque.

Parmi les travaux s'occupant de l'archéologie, de l'histoire des mœurs et du passé scientifique de Strasbourg, nous devons mentionner d'abord le travail si détaillé et magnifiquement illustré de M. le chanoine Straub sur le cimetière gallo-romain de Strasbourg, découvert en son entier lors de l'établissement de l'enceinte nouvelle de la ville, après avoir été effleuré déjà par les travaux de Specklin, vers la fin du XVIe s.[1]. L'auteur y donne le journal détaillé des fouilles dirigées par lui en 1879 et 1880, et dresse l'inventaire des objets trouvés dans les tombes ainsi explorées, et déposés depuis au musée de la Société des monuments historiques d'Alsace. On désirerait pourtant trouver dans ce volume des conclusions un peu plus précises sur le côté ethnographique de cette découverte, sur les conjectures qui s'en peuvent déduire par rapport à l'importance de l'ancien Argentoratum, et au degré de civilisation qu'il avait atteint, etc. L'archéologue passionné ne s'y est pas assez préoccupé peut-être de la curiosité légitime de l'historien. M. Charles Schmidt a remis sur le métier ses savantes recherches sur les bibliothèques strasbourgeoises du moyen âge et en a donné une traduction allemande, considérablement augmentée, en y ajoutant des recherches fort érudites sur les premiers imprimeurs de notre ville[2]. Il est presque inutile d'ajouter que l'auteur de l'*Histoire littéraire de l'Alsace au XVe siècle* a traité ces questions intéressantes avec une compétence que nul autre ne saurait avoir et avec une abondance de renseignements nouveaux qui lui vaudra la reconnaissance des bibliographes les plus difficiles. On pourrait nommer également l'*Histoire de la médecine et des institutions médicales à Strasbourg*, de M. F. Wieger, qui retrace un chapitre, aussi complet que peu connu, de l'histoire universitaire et scientifique de la petite république[3]. L'ouvrage de M. Reiber s'occupe de matières moins sérieuses et ne rentre qu'en partie dans le cadre d'une revue scientifique. On peut affirmer néanmoins que, sous des dehors très peu professionnels, les *Études gambrinales* renferment

1. *Le Cimetière gallo-romain de Strasbourg*, par le chanoine Straub. Strasbourg, Trübner. 1881, 136 p. in-8° avec photographies. Prix : 25 fr.

2. *Zur Geschichte der ältesten Bibliotheken und der ersten Buchdrucker zu Strassburg*, von C. Schmidt. Strassburg, Schmidt (Bull), 1882, IV, 200 p. in-8°. Prix : 5 fr.

3. *Geschichte der Medicin und ihrer Lehranstalten in Strassburg, vom Jahre* 1497 *bis zum Jahre* 1872, von F. Wieger. Strassburg, Trübner, 1885, X, 173 p. in-4°. Prix : 12 fr. 50.

quelques chapitres des plus curieux sur l'histoire des mœurs du passé, et que ces chapitres sont basés sur des recherches fort sérieuses[1]. Le reste de l'ouvrage de M. Reiber ne saurait être apprécié par la critique historique qu'aux abords du XXIe siècle, alors que le présent d'aujourd'hui lui-même ne sera plus qu'un lointain passé. C'est cette vie du passé, dans ses manifestations publiques et privées, que M. Le Roy de Sainte-Croix voulait retracer dans un grand ouvrage intitulé *l'Alsace en fête*. Le premier volume en a seul paru[2]. Compilation des matériaux les plus divers et ramassés de toutes mains, ce travail du fécond polygraphe conservera quelque intérêt par le grand nombre des pièces rares, plaquettes, feuilles volantes, etc., qui y sont reproduites. Il dispensera parfois les auteurs de recherches longues et difficiles, si tant est qu'ils puissent se décider à croire le compilateur sur parole et à le copier à leur tour, sans avoir vérifié ses sources. L'histoire économique du moyen âge trouvera des renseignements de valeur dans le livre de M. Meyer sur la corporation des orfèvres strasbourgeois et son développement jusqu'à la capitulation de 1681[3]; ce travail a été rédigé par un économiste de profession sur les pièces si nombreuses relatives aux *tribus* d'arts et métiers, conservées aux archives de Strasbourg. Les causeries historiques sur la *Justice criminelle et la police des mœurs à Strasbourg au XVIe et au XVIIe siècle* ont pour but de retracer à un public étranger à la science le tableau de la vie et des mœurs judiciaires de ses ancêtres, sans l'effrayer par un appareil érudit quelconque, bien que tout y soit basé sur des documents en majeure partie inédits[4]. Le travail de M. Seyboth sur l'organisation et le service des incendies à Strasbourg, depuis le XVe siècle, ne prétend pas non plus à un cachet scientifique, mais oriente suffisamment sur la matière[5]. Nous terminerons cette revue rapide de l'historiographie spécialement strasbourgeoise, en disant que, parmi les

1. *Études gambrinales, histoire et archéologie de la bière, et principalement de la bière de Strasbourg*, par F. Reiber. Paris, Berger-Levrault, 1882, 245 p. in-8°. Prix : 8 fr.

2. *L'Alsace en fête, ou description des fêtes, cérémonies et solennités de l'Alsace*, t. I. Strasbourg, Hagemann, 1880, XII, 738 p. in-8°. Prix : 15 fr.

3. *Die Strassburger Goldschmiedezunft, von ihrem Entstehen bis* 1681, von H.-J. Meyer, Leipzig, Duncker u. Humblot, 1881, XII, 224 p. in-8°. Prix : 7 fr. 50.

4. *La Justice criminelle et la police des mœurs à Strasbourg, au XVIe et au XVIIe siècle, causeries historiques*, par Rod. Reuss. Strasbourg. Treuttel et Würtz, 1885, 286 p. in-16. Prix : 2 fr.

5. *Essai historique sur l'organisation du service des incendies et des sapeurs-pompiers de la ville de Strasbourg depuis le XVe siècle*, par Ad. Seyboth. Strasbourg. Schultz, 1883, VIII, 52 p. in-4° avec planches. Prix : 3 fr. 75.

villages englobés dans la banlieue de Strasbourg, l'un des moins considérables, le Neuhof, a été l'objet d'une monographie qui en raconte la modeste histoire, depuis sa création, au XVe siècle, jusqu'à l'époque contemporaine[1].

Il nous reste à parler maintenant tout d'abord des nombreuses biographies alsaciennes, parues dans ces dernières années, en tant qu'elles présentent quelque importance pour l'histoire politique, religieuse ou scientifique du pays. Nous rencontrons d'abord quelques travaux de simple vulgarisation, comme les *Biographies alsaciennes*, paraissant par livraisons à Colmar, avec photographies, sous la direction de M. Angel INGOLD[2], après s'être appelées d'abord les *Alsaciens illustres*, et avoir été publiées par M. P. RISTELHUBER[3]; on peut mentionner ensuite à cet endroit les causeries biographiques intitulées *Vieux noms et rues nouvelles de Strasbourg*, également destinées au grand public[4], comme encore les deux volumes de M. LE ROY DE SAINTE-CROIX sur les dames de l'Alsace[5]. Ces derniers renferment le plus étrange pêle-mêle de noms obscurs ou célèbres, anciens ou modernes, mais certainement inconnus encore la veille à l'écrivain qui les entassait dans ses recueils brochés avec une hâte réjouissante. Parmi les monographies, nous signalerons celle du célèbre chirurgien J.-F. LOBSTEIN, l'un des professeurs de Gœthe, à Strasbourg, rédigée par l'un de ses petits-neveux[6]; celle des deux Schweighæuser, Jean, l'illustre helléniste, Geoffroy, l'archéologue érudit et poète, retracée par M. RABANY d'après la correspondance inédite de ces savants[7]; celle du théologien Brunon-François Liebermann, mort

1. *Geschichte des Neuhofs bei Strassburg, eine historische Skizze*, von Rud. Reuss. Strassburg, Schmidt (Bull), 1884, 107 p. in-8°. Prix : 2 fr. 25.

2. *Biographies alsaciennes et portraits*, 3e série. Colmar, Antoine Meyer, 1885. Prix de la livraison : 4 fr. — (Six livraisons par an.)

3. *Les Alsaciens illustres, portraits en photographie avec notices biographiques*. Colmar, Antoine Meyer, photographe. 1883, deuxième série, 1884. Prix : 48 fr.

4. *Vieux noms et rues nouvelles de Strasbourg, causeries biographiques*, par Rod. Reuss. Strasbourg, Treuttel et Würtz, 1883, XIV, 442 p. in-16. Prix : 3 fr.

5. *Les Dames d'Alsace devant l'histoire, la légende, la religion et la patrie*, par Le Roy de Sainte-Croix. Strasbourg, Hagemann, 1880, 255 p. in-16. Prix : 3 fr. — Id. *Encore les dames d'Alsace*, etc. Strasbourg, Hagemann, 1881, 431 p. in-16. Prix : 4 fr. 50.

6. *Joh.-Fried. Lobstein, Professor der Chirurgie, ein Lehrer Goethe's*, von Ed. Lobstein. Heidelberg, Winter, 1880, VII, 94 p. in-8°. Prix : 3 fr. 50.

7. *Les Schweighæuser, biographie d'une famille de savants alsaciens*,

vicaire général du diocèse de Strasbourg, en 1844, écrite par M. le chanoine Guerber[1]; celle de l'abbé Bautain, dont les plus beaux succès académiques furent obtenus à la Faculté des lettres de notre ville, par M. l'abbé de Régny[2]; celle d'un modeste officier de santé des armées de la République, Jean-François Stoltz, publiée, avec de curieux fragments d'autobiographie, par son fils, doyen honoraire de la Faculté de médecine de Nancy[3]; celle du pasteur Albert Schillinger, intéressante surtout par le journal de sa captivité au camp de Mundolsheim, durant le siège de Strasbourg[4]; celle de M. Louis Spach, archiviste du Bas-Rhin, puis de la Basse-Alsace, mort en 1879, rédigée par M. le professeur X. Kraus, de Fribourg[5]; celle de l'éminent jurisconsulte colmarien Ignace Chauffour, député à la Constituante de 1848 et l'un des plus érudits connaisseurs des antiquités alsaciennes[6]; celle d'Auguste Stahl, jeune théologien de Sainte-Marie-aux-Mines, attaché à l'expédition scientifique du lieutenant de vaisseau Misson, et mort au Gabon, par M. E. Dietz[7].

Les sciences auxiliaires de l'histoire, les recherches généalogiques, héraldiques, les études de sigillographie, de numismatique, etc., sont très peu cultivées en Alsace, où les familles nobles sont aujourd'hui fort clairsemées et ne réussissent plus à jouer, comme telles, un rôle politique ou social quelconque. Nous n'avons guère à mentionner que les estimables travaux de M. Kindler de Knobloch, qui s'est donné, depuis son arrivée dans le pays, la tâche difficile de débrouiller le passé des vieilles races nobiliaires de la Haute et de la Basse-Alsace. Il a publié dans ces dernières années, soit des mono-

d'après leur correspondance inédite, par Ch. Rabany. Paris, Berger-Levrault, 1884, 132 p. in-8° avec portraits. Prix : 4 fr.

1. *Bruno Franz Liebermann*, von Jos. Guerber. Freiburg-im-Breisgau, Herder, 1880, XII, 392 p. in-8°.

2. *L'abbé Bautain, sa vie et ses œuvres*, mémoires par l'abbé de Régny. Paris, Bray et Retaux, 452 p. in-18, portr.

3. *Notice biographique sur Jean-Louis Stoltz, ancien officier de santé, suivie de fragments autobiographiques* (1793-1801). Paris, Asselin, 1884, 112 p. in-8° avec portrait.

4. *A. Schillinger, souvenirs pour ses amis*, par Rod. Reuss, avec un journal de Schillinger pendant le siège de Strasbourg. Strasbourg, Heitz, 1883, XI, 292 p. in-18. Prix : 5 fr.

5. *Ludwig Spach, ein Nachruf*, von F. Xav. Kraus. Strassburg, Schultz, 1880, 92 p. in-12. Avec bibliographie complète des travaux de Spach.

6. *Ignace Chauffour, souvenirs d'un ami* (par l'abbé P.-A. Mercklen). Colmar, Jung, 1880, 89 p. in-18 avec portrait.

7. *Un explorateur africain, Auguste Stahl, son voyage et sa correspondance*, par Émile Dietz. Paris, Monnerat, 1884, 64 p. in-8°. Prix : 1 fr. 50.

graphies isolées, comme celle sur les Hohenstein[1] et les Trotha[2], soit des recueils plus considérables, dont l'un est consacré à la noblesse de la Haute-Alsace[3] et l'autre au patriciat de Strasbourg[4]. Ce dernier ouvrage, le plus important de tous, n'est pas encore entièrement publié. Une étude de M. Rathgeber sur le château de Grünstein[5], un mémoire biographique de M. Rocholl[6], se rattachent tous deux à l'histoire de la famille de Müllenheim, l'une des dernières, encore aujourd'hui florissantes, de la vieille noblesse alsacienne. C'est également à cet endroit que nous intercalerons le plus facilement le travail de M. Hering sur l'histoire du château et des seigneurs de Girbaden[7] et celui de M. Dietsch sur le château de Hohkœnigsbourg, moitié étude historique et moitié guide du touriste dans les Vosges[8].

On nous a prié d'ajouter à ce compte-rendu, devenu si long déjà, malgré tous nos efforts pour en condenser la matière, quelques renseignements sur les périodiques historiques qui se publient actuellement en Alsace. Depuis que l'*Alsatia* de M. Aug. Stoeber a cessé de paraître en 1876[9], les revues, bulletins ou annuaires qui s'occupent exclusivement ou de préférence de questions d'histoire sont encore au nombre de quatre. La plus ancienne de toutes ces publications périodiques est la *Revue d'Alsace*[10], qui paraissait autrefois à Colmar

1. *Die Herren von Hohenstein im Elsass*, von Kindler von Knobloch. Wien, Gerold, 1884, 10 p. gr. in-4° avec planche.

2. *Hans Trapp, ein Beitrag zur Geschichte der Familie von Trotha*, von S. Kindler von Knobloch. Strassburg, Schultz, 1884, 24 p. in-8°.

3. *Der alte Adel im Ober-Elsass*, von J. Kindler von Knobloch. Berlin, Sittenfeld, 1882, 114 p. in-8° avec planches. Prix : 3 fr. 15.

4. *Das Goldene Buch von Strassburg*, von J. Kindler von Knobloch, th. I. Wien, Gerold's Sohn, 1885, 192 p. in-8° avec XXIII planches.

5. *Schloss Grünstein in Stotzheim, historische Notizen*, von J. Rathgeber. Strassburg, Schultz, 1882, 32 p. in-8°. Prix : 1 fr. 25.

6. *Der polnische Oberjaegermeister Gebhard von Müllenheim-Rechberg* (1599-1673), von H. Rocholl. Strassburg, Schultz, 1881, 54 p. in-12 avec portraits. Prix : 3 fr.

7. *Schloss Girbaden, zwei Vortraege*, von Ed. Hering. Strassburg, Schmidt (Bull), 1881, 22 p. in-8°. Prix : 75 c.

8. *Le Château de Hohkœnigsbourg*, par G. Dietsch. Sainte-Marie-aux-Mines, Cellarius, 1882, x, 36 p. in-12 avec planches.

9. Au moment de sa mort, M. Stœber préparait un dernier recueil de quelques-uns de ses nombreux travaux sur l'histoire, les légendes et les coutumes de l'Alsace, dispersés dans divers périodiques. Ce volume a paru par les soins de sa famille sous le titre de *Neue Alsatia, Beiträge zur Landeskunde, etc.*, à Mulhouse, chez Petry, en 1885 (II, 303 p. in-8°). Prix : 5 fr. 65.

10. *Revue d'Alsace*, bureaux à Belfort, rue de l'Église, 1 ; on s'abonne à Paris, chez Fischbacher, rue de Seine, 33, et Baut, rue des Saints-Pères, 11. Prix de l'abonnement annuel : 14 fr. — Paraît tous les trimestres.

et dont le directeur, M. Liblin, réside aujourd'hui à Belfort. Fondée en 1850, elle compte parmi ses collaborateurs la plupart des écrivains alsaciens de langue française nommés au cours des pages précédentes. C'est dans ses volumes qu'ont paru d'abord les travaux de M. Ch. Schmidt sur les bibliothèques de Strasbourg, ceux de M. Barth sur les hommes de la Révolution, de M. Stoeber sur le droit d'asile à Mulhouse. M. Mossmann y a commencé dans ces dernières années et y continue la publication de « Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans, tirés des archives de Colmar; » M. Mühlenbeck y a parlé de Mme de Krüdener et de la Sainte-Alliance, d'après des documents inédits, etc. Par rang d'âge, le *Bulletin de la Société des monuments historiques d'Alsace* vient après la *Revue d'Alsace*[1]; dirigé par M. le chanoine Straub, le *Bulletin*, qui paraissait autrefois deux fois par an, ne se publie plus que d'une façon passablement irrégulière, et donne actuellement des travaux dans les deux langues. Le onzième volume de la seconde série a paru en 1881, la première moitié du tome XII en 1884 seulement, et depuis, plus rien, les fonds de la Société étant absorbés pour le moment, en majeure partie, par la publication de ce qui reste en fac-similés du célèbre *Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsperg, cette encyclopédie curieuse du XIIe siècle, ornée de centaines de miniatures, qui périt lors du bombardement de 1870[2]. C'est dans le *Bulletin* que M. Straub a publié d'abord son mémoire sur le cimetière gallo-romain de Strasbourg et M. von Appel son travail sur Argentorat. Un troisième organe des études historiques, mais se mouvant dans un cercle plus restreint, a été fondé en 1877 par M. Auguste Stœber; c'est le *Bulletin du Musée historique de Mulhouse*[3]; il paraît une fois par an, en fascicules plus ou moins fournis, et donne presque exclusivement des études et des recherches diverses sur le passé de la cité haut-rhinoise. On y rencontre à peu près les mêmes noms que dans la *Revue d'Alsace*, ceux de MM. Aug. Stoeber, Mossmann, Ch. Schmidt, Ingold, Arthur Benoit, etc. Nous

1. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*. Strasbourg, R. Schultz, successeurs de Berger-Levrault. La cotisation des membres de la Société est de dix francs par an; ils reçoivent le *Bulletin* gratuitement. Les sociétaires entrés avant 1882 ont droit également aux livraisons du *Hortus deliciarum*, publié aux frais de la Société.

2. *L'Abbesse Herrad de Landsperg, Hortus deliciarum, reproduction héliographique d'une série de miniatures*, etc. Texte explicatif de M. le chanoine Straub. Strasbourg, Trübner, 1882-1884, livraison I-IV, fol. Prix : 69 fr. 50.

3. *Bulletin du Musée historique de Mulhouse*. Mulhouse, imprimerie Bader; le *Bulletin* est envoyé aux souscripteurs pour l'entretien et l'agrandissement du Musée. Le président actuel du Comité administratif est M. Matthieu Mieg-Kroh.

y signalerons dans les bulletins de 1882 à 1884 le travail de M. Mossmann sur l'élection d'un prince-abbé de Murbach, en 1601, rédigé d'après des documents trouvés au Vatican; celui de M. Schmidt sur un épisode peu connu de la vie de J.-D. Schœpflin; un curieux *Voyage en Alsace au XVIIe siècle*, tiré d'un manuscrit de la bibliothèque de M. Engel-Dollfus, et la biographie détaillée de cet industriel et Mécène alsacien, qui fut aussi un grand homme de bien, rédigée par M. Mossmann.

A côté de ces recueils de langue française, MM. Ernest Martin, professeur à l'Université, et G. Wiegand, archiviste de la Basse-Alsace, ont fondé en 1882 une revue allemande, intitulée *Strassburger Studien*[1], et consacrée à l'histoire et à la littérature alsacienne. Il en a paru deux volumes, de 1882 à 1884; depuis lors, il n'en a point été publié de fascicule. En dehors d'études philologiques et littéraires que nous n'avons point à apprécier ici, les *Studien* renferment plusieurs travaux historiques d'une valeur considérable; nous relevons dans le premier volume l'étude de M. Schulte sur Closener et Kœnigshoven et la valeur scientifique de leurs chroniques; celle de M. Soltau sur les chroniques de Jacques de Mayence et Mathias de Neuenbourg; dans le second tome, il faut mentionner le travail de M. Baltzer sur l'organisation intérieure de la commune de Strasbourg avant 1266, celui de M. Schulte sur le pape Léon IX et les églises d'Alsace, et celui de M. Fincke sur le procès entre l'évêque Guillaume de Diest et le magistrat de Strasbourg, qui se vida devant le concile de Constance. Mais le mémoire le plus intéressant peut-être de ces deux volumes est celui que M. Schricker a consacré aux plus anciennes divisions territoriales, ainsi qu'aux limites de l'Alsace, dans les premiers siècles du moyen âge; c'est un travail, discutable assurément pour certains détails, mais témoignant d'une enquête longue et minutieuse sur des centaines de noms de lieux empruntés aux chartes de ces temps barbares; identifiés, pour la plupart, avec une sagacité remarquable, ils permettent pour la première fois de se faire une idée plus exacte de la condition topographique de la plaine alsacienne après la conquête germanique. C'est un travail qu'on rectifiera sans doute, mais qu'on n'aura plus à refaire. A la fin du premier volume des *Studien* se trouve également un répertoire de toute la littérature *alsatique*, parue de 1870 à 1882. C'est la compilation la plus complète (elle ne l'est pas pourtant d'une manière absolue) de ce

1. *Strassburger Studien, Zeitschrift für Geschichte, Sprache und Litteratur des Elsasses*, herausgegeben von Ern. Martin und Wilhelm Wiegand. Strassburg, Trübner. Prix de l'abonnement annuel : 15 fr.

genre qui existe pour le laps de temps indiqué, et elle est presque indispensable à qui voudra s'informer rapidement des nouveautés de telle ou telle rubrique alsatique. Elle n'a pas été continuée cependant dans les *Studien*, car elle doit figurer dorénavant dans une autre publication en langue allemande, qu'on vient de créer sous le patronage du Club-Vosgien, dans le *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens*[1]. Le premier volume de cet annuaire, qui a récemment paru, contient, outre la *Bibliographie alsacienne* pour 1883 et 1884, une biographie d'Auguste Stœber par M. Martin; un mémoire de M. Herrenschneider sur les fouilles faites à Horbourg, près Colmar, pour déblayer l'enceinte du castel romain d'*Argentovaria;* une notice de M. Ihmé sur l'occupation du château de Fleckenstein par les troupes françaises en 1680, et quelques travaux de moindre importance.

Rod. Reuss.

CORRESPONDANCE.

DE LA LOI SALIQUE CONSIDÉRÉE COMME LOI DE SUCCESSION A LA COURONNE DE FRANCE.

Monsieur,

Par une erreur légère, qu'explique suffisamment la ressemblance des titres, la *Revue historique* indique, dans son numéro de septembre-octobre, comme traduction de l'*Early Law et Custom*, de sir Henry Maine, la traduction d'un ouvrage antérieur du même auteur, l'*Early History of Institutions*, que M. Durieu de Leiritz avait publié, en 1880, sous le titre d'*Étude sur l'histoire des Institutions primitives*. Nous vous serions très sincèrement reconnaissants, l'éditeur (Thorin) et moi, de vouloir bien rappeler à vos lecteurs, pour rectifier cette confusion, que la véritable traduction de l'*Early Law et Custom* est celle-là même que la *Revue* avait signalée dans son numéro de janvier-février dernier (p. 218), et qui est intitulée, comme le texte anglais, *Études sur l'ancien droit et la coutume primitive*[2].

1. *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringen's*, herausgegeben von dem historisch-litterarischen Zweigverein des Vogesenclubs. Strassburg, Heitz und Mündel, Th. I, 1885, 148 p. in-8°. Prix : 3 fr. 10.

2. La rectification a déjà été faite à l'*Erratum* du précédent numéro, p. 488.

A propos de votre intéressant compte-rendu, j'ose vous demander, Monsieur, la permission de relever une objection adressée par la *Revue* à sir Henry Maine, au sujet de la loi salique. Déjà M. Viollet, dans un article de la *Revue critique* (30 mars 1885), avait formulé les mêmes réserves. La réponse de sir Henry aux observations de son savant contradicteur présente la question sous un nouveau jour, et peut-être ne trouverez-vous pas inutile que je la résume ici pour prévenir de nouvelles critiques.

Il est généralement admis que, avant le xve siècle, la loi salique ne s'appliquait pas à la dévolution de la couronne. Elle n'entrerait donc pour rien dans les prétentions de Charles IV et de Philippe VI au trône de France. Si l'on entend parler d'un appel explicite à cette fameuse loi, on a probablement raison : aucun texte contemporain ne la mentionne expressément. Mais peut-être faudrait-il tenir compte de son influence indirecte, dont un passage célèbre de Jean de Saint-Victor semble constater l'effet, tout en avouant qu'on ne pouvait appuyer la tradition sur aucun précédent (*Recueil des Historiens de France,* t. XXI, p. 665).

« Or, dit sir H. Maine, la conclusion que la loi salique n'a exercé qu'une influence indirecte sur la querelle du xive siècle est à peu près celle à laquelle j'arrive, de mon côté, en interrogeant les chroniqueurs anglais. Ils paraissent, en général, s'autoriser du discours prononcé par Chichele, archevêque de Cantorbéry, devant la Chambre des lords, à propos des subsides que le Parlement venait de voter pour continuer la guerre de France. Ce discours remonterait, dit-on, à l'année 1414. L'archevêque prend occasion d'y rappeler au roi Henri V que les droits de son prédécesseur, Édouard III, à la couronne de France avaient rencontré une vive opposition inspirée par la loi salique. Suit une critique de cette manière d'interpréter la coutume, critique que les chroniqueurs ont reproduite avec des modifications et amplifications diverses, si bien qu'elle finit par prendre la forme que nous lui trouvons dans l'*Henry V* de Shakespeare.

« Ce discours n'a rien d'invraisemblable. Les circonstances y prêtaient ; et Chichele, qui passait, de son temps, pour l'un des hommes les plus versés dans la connaissance du droit public, est précisément le fondateur du collège d'*All Souls,* à Oxford, consacré spécialement à cette branche d'études. Dans son zèle pour la répression de l'hérésie, il s'était fait le champion de la cour pour obtenir son appui contre les Lollards. En tout cas, il n'existe aucun texte vraiment contemporain de ce discours.

« Mais, d'après la version la plus ancienne, comme d'après la plupart des autres versions, l'archevêque aurait cité la loi salique en ces termes : « Ad terram salicam mulier non succedit » ou « ad terram salicam « mulieres ne succedant. » Or, aucun des manuscrits de la loi salique (si l'on consulte la dernière édition, celle de Kern et Hessels) ne reproduit sous cette forme la fameuse clause du titre : *de alodis*. Mais je remarque

que le Continuateur de Nangis, en rapportant la décision des états généraux de France, et le roi Édouard III, dans son mémoire adressé au pape, adoptent une formule à peu près semblable : « Ad coronam Fran« ciæ » ou « in regno Franciæ, mulier non succedit. » Cela me porte à croire que, dès le commencement du XIVe siècle, circulait un axiome de droit remontant, en définitive, à la loi salique et formulé à peu près comme il suit : « Ad terram salicam mulier non succedit. » Reste à savoir si l'on retrouve ailleurs la trace de cet axiome, et combien de temps survécut l'expression « terra salica » (ou « paterna, » ou « aviatica ») avec cette acception spéciale. C'est ce que M. Viollet pourrait peut-être nous dire mieux que personne.

« Donc, à mon sens, les droits de Philippe de Valois tirent leur origine de l'histoire ancienne des Capétiens, tandis que ceux d'Édouard III reposent sur un principe douteux de droit féodal, relique d'un état de barbarie très ancien.

« Il ne faut pas oublier que la dynastie à laquelle ce prince appartenait s'était fort intéressée aux questions obscures du droit féodal. Édouard Ier avait été pris pour juge dans le plus célèbre des litiges féodaux, la réclamation de la couronne d'Écosse par dix compétiteurs, tous descendants par les femmes. En relisant les documents de l'affaire, on demeure frappé du grand nombre de points douteux qui subsistaient dans le droit féodal, et de la solution barbare qu'on leur appliquait. Je dois ajouter que le droit romain n'exerçait ici aucune action. La première question posée par Édouard Ier à la cour arbitrale qu'il présidait fut justement de savoir si le droit impérial, c'est-à-dire le droit romain, avait le moindre rapport avec l'objet de la discussion, et la réponse fut négative, bien que l'étude du droit romain n'eût pas encore été proscrite en Écosse comme elle l'était en Angleterre.

« Aussi, Édouard III, dans son mémoire au pape, au milieu des arguments bizarres qu'il emploie (entr'autres, Jésus-Christ était roi de Juda par les femmes), ne fait aucune allusion au droit romain. »

On remarquera, sans doute, par ce dernier trait, combien la connaissance de la Bible a dû contribuer à maintenir dans les mœurs les traditions du vieil Orient.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

R. DE KÉRALLAIN.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

G. Dittenberger. Sylloge inscriptionum græcarum. 2 vol. Leipzig, Hirzel, 1883. 404 et 400 p. in-8°.

Ce recueil s'adresse avant tout aux historiens et aux philologues, il est destiné à leur mettre sous les yeux un certain nombre de textes épigraphiques que toute personne qui s'occupe de l'histoire et des institutions de la Grèce ancienne a le devoir de connaître autrement que par ouï-dire. Il ne fait donc pas double emploi avec les recueils de Cauer, Collitz, Bechtel, Larfeld et autres épigraphistes, parus sous un titre à peu près semblable, mais qui ont en vue l'étude des formes dialectales de la langue grecque et par conséquent s'adressent à d'autres lecteurs. L'auteur s'est proposé de faire pour l'épigraphie grecque ce qu'Orelli et Henzen et en dernier lieu Wilmanns ont fait pour l'épigraphie latine ; il a puisé dans tous les recueils d'inscriptions, *Corpus* aussi bien que Revues spéciales ; il embrasse toutes les époques de l'histoire de la Grèce, des guerres médiques à la domination romaine, mais, comme il n'a voulu s'occuper que de l'histoire de la nation grecque proprement dite, il s'est borné à publier les inscriptions provenant de régions habitées par les Grecs avant Alexandre ou trouvées sur les côtes occidentales de l'Asie ; il a donc laissé de côté, comme étant en dehors de son sujet, tous les textes lapidaires en langue grecque découverts en Asie, en Égypte et dans les provinces septentrionales et occidentales de l'Empire romain, quelque intéressants qu'ils pussent être, il n'a fait d'exception que pour ceux de ces derniers textes qui présentent un intérêt historique pour la Grèce à l'époque macédonienne ou romaine.

Son recueil réunit 470 inscriptions divisées en 2 volumes ; le premier consacré à l'histoire proprement dite en compte 293, réparties entre 4 chapitres d'inégale longueur ; le premier comprend l'époque qui va des guerres médiques à la fin de la guerre du Péloponèse (47 inscr.) ; le 2e s'arrête à la mort d'Alexandre (70 inscr.) ; le 3e s'étend jusqu'à la prise de Corinthe (118 inscr.), et le 4e embrasse la période entière de la domination romaine jusqu'au règne de Julien l'Apostat (58 inscr.). Le second volume traite des antiquités, il contient 177 inscriptions, dont 62 concernent les antiquités publiques, 77 les antiquités religieuses, et 58 la vie privée. Le recueil se termine par six tables alphabétiques en grec, dressées avec tout le soin désirable et qui facilitent les recherches, aussi bien celles qui ont rapport à l'histoire et aux institutions que celles qui ont trait à la grammaire, à la langue ou à l'orthographe.

Cet ouvrage, d'un format commode et d'un prix très abordable, rendra

de grands services aux historiens et aux philologues, en leur donnant le moyen de recourir aux sources ; il les dispensera souvent d'acquérir les coûteux in-folio des *Corpus* et leur fournira un choix judicieux de textes lapidaires disposés avec une sage méthode. On lira avec fruit les notes latines qui sont très étendues et bien comprises, elles élucident toutes les questions et forment un véritable commentaire. En outre, chaque inscription, qui est imprimée et restituée en caractères ordinaires avec l'orthographe de l'époque, est précédée d'une courte notice où l'on trouvera les renseignements indispensables sur la provenance du texte épigraphique et sur les principaux recueils où il a été publié et commenté. Nous pouvons donc dire, pour nous résumer, que ce recueil forme le complément obligé de toute histoire grecque sérieuse et de tout manuel d'antiquités.

Adrien Krebs.

K.-J. Hermann. **Lehrbuch der griechischen Antiquitæten.** 2 vol., 1re partie. **Die griechischen Rechtsalterthümer.** 3e édition revue et publiée par Th. Thalheim. Fribourg en B. et Tubingue, chez J.-C.-B. Mohr, 1884 (160 pages). Prix : 4 m.

La 2e édition du 3e volume du Manuel d'antiquités grecques de K.-J. Hermann, comprenant les Antiquités privées, a paru en 1870 ; elle était due, comme on sait, à K.-B. Stark, qui avait revu et augmenté l'œuvre de l'auteur. Depuis lors, le besoin d'une nouvelle édition complétée et mise au courant des derniers travaux se faisait sentir ; non que la science ait été renouvelée dans ces 15 dernières années, mais des inscriptions récemment découvertes et de nombreuses monographies, dues à des savants de tous les pays, ont fait faire un pas à mainte question, que, malgré toute leur pénétration et leur vaste lecture, ni Hermann, ni Stark n'étaient parvenus à élucider. Les nouveaux éditeurs se sont partagé la besogne, le professeur Thalheim s'est chargé des antiquités juridiques qui formaient la 4e partie du 3e volume dans les précédentes éditions, il les a publiées séparément et en a fait la première partie du second volume, qui sera complété par une étude sur les antiquités militaires de M. H. Droysen.

Cette première partie comprend 18 chapitres ou paragraphes, elle ne diffère pas sensiblement pour le texte de la seconde édition ; on relèvera cependant un certain nombre de passages, que le nouvel éditeur a modifiés pour préciser ou compléter les vues de Hermann et de Stark, parfois même il n'hésite pas à se séparer d'eux ; il a ajouté à son volume deux documents d'une très grande importance, en les accompagnant d'une traduction et d'un commentaire, le premier est emprunté à Stobée, *Florilegium,* XLIV, 22, c'est le fragment intitulé : Ἐκ τῶν Θεοφράστου περὶ συμβολαίων : le second est une inscription d'Éphèse trouvée par Kayser et publiée par Wood, *Discoveries at Ephesus,* elle date de l'an 83 av. J.-C. ; tous deux ont rapport aux contrats chez les Grecs.

Quant aux notes, dont tous les lecteurs du Manuel de Hermann savent l'importance, elles ont été remaniées avec le plus grand soin et complétées d'après les travaux récents; on y trouvera une foule d'indications nouvelles; elles ne sont plus rejetées à la fin de chaque paragraphe, mais elles se trouvent au bas des pages, c'est là une innovation heureuse qui ne manquera pas d'être appréciée par tous les travailleurs. Chaque paragraphe est précédé d'un titre qui en résume le contenu, les voici : 1. Coutume et loi; droit des étrangers. 2. Restrictions dues au droit de la famille. 3. Comment l'on acquérait et comment l'on perdait la personnalité juridique. 4. La liberté; objet du droit. 5. Restrictions apportées à la liberté individuelle par les droits de tous. 6. Mauvais usage de la liberté. 7. Attentats contre les personnes et contre la propriété. 8. Du droit de propriété. 9. Du droit de succession. 10. Testaments et donations. 11. Autres transferts de la propriété. 12. Contrats de louage et de prêt. 13. Hypothèques et cautions. 14. Contrats et associations juridiques. 15. Obligations effectives. 16. Suspension du droit de propriété. 17. Protection des lois. 18. Différentes sortes de peines.

On n'attend pas de nous l'éloge de ce Manuel, il n'est plus à faire; c'est un livre depuis longtemps classique, dont la place est marquée dans la bibliothèque des historiens et des philologues et qui n'a rien à redouter de la comparaison avec d'autres manuels plus récents; nous nous bornerons à constater que le nouvel éditeur s'est efforcé de le rendre aussi commode et aussi pratique que possible. Pour faciliter et abréger les recherches, il a joint une table des matières très complète suivie de deux index, l'un des noms géographiques, l'autre des termes juridiques grecs employés ou cités dans l'ouvrage.

Adrien KREBS.

Kœlner Schreinsurkunden des zwœlften Jahrhunderts, hgg. von Robert HŒNIGER. Bd. I, Liefer. 1. Bonn, Flittner, 1884, 116 p. in-4° (Publicationen der Gesellschaft für Rheinische Geschichtsurkunde, I).

Une société historique s'était fondée pour l'étude de l'histoire du pays rhénan, sous le patronage de l'impératrice, des grands commerçants et des principales villes de la province. Elle vient, après quelques années d'attente, de faire paraître le premier fascicule de ses publications. Un savant déjà connu par la publication des actes de la Hanse, M. Hœhlbaum, a écrit la préface. Il indique nettement le but de la société nouvelle, et l'on voit aussitôt qu'on n'est pas en présence d'une réunion d'amateurs et de curieux. « Les sources de l'histoire de la ville de Cologne n'ont pas encore été publiées d'une façon systématique, en suivant les règles de la science. » Il s'agit de donner les documents dans une forme et dans un ordre qui les rendent vraiment accessibles aux recherches scientifiques. Voilà l'idée à la fois la plus modeste et la plus

élevée que puisse se faire de sa mission une société historique provinciale.

Ce premier fascicule est consacré tout entier aux documents de la paroisse de Saint-Martin de Cologne, connus sous le nom de *Schreinsurkunden* (ce sont sept rouleaux ou feuilles de parchemin du XIIe siècle), conservés aux Archives municipales de Cologne. Ils sont publiés, avec une courte notice spéciale pour chacun d'eux et une longue notice générale, par R. Hœniger.

Les quatre premiers rôles sont des listes de transferts de propriété. Le cinquième et le sixième contiennent des listes d'engagements de propriété ; le septième commence par une liste d'engagements et se termine par une liste de transferts. Il reste encore sept rouleaux à publier.

Ces notices vont de l'an 1135 à 1174 et sont de la main de plusieurs scribes. Celles des deux premiers rôles (1135-1156) sont très gauchement rédigées ; dans quelques-unes le scribe a conservé la forme même de l'acte qu'il était chargé d'analyser : Notum sit... qualiter ego... On assiste aux premiers pas d'une chancellerie naissante. A partir du troisième rôle, les notices deviennent courtes et régulières, rédigées suivant une formule fixe : Notum sit tam futuris quam praesentibus quod, etc... Factum coram, etc... Inde dedit (ou dederunt), testimonium, etc... Elles sont classées par quartiers.

Ces notices, comme le fait remarquer M. Hœhlbaum, n'ont pas un intérêt local ; elles ne donnent que des renseignements très vagues soit sur la topographie, soit sur les familles de Cologne au XIIe siècle, car les personnes n'y sont désignées en général que par des prénoms. Mais elles peuvent servir à l'histoire du droit privé et des institutions économiques. Cologne est la plus ancienne ville autonome d'Allemagne, et celle où s'est formée la plus ancienne bourgeoisie ; or, les écrivains du temps ne nous donnent aucune lumière sur ce monde nouveau, et les documents déjà publiés ne fournissent que de très maigres renseignements. C'est dans les archives des villes qu'il faut chercher les actes privés qui nous montrent la bourgeoisie naissante. On s'est déjà servi de celles de Bâle et de Strasbourg ; la présente publication ouvre aux savants celle de Cologne.

L'édition est d'une beauté typographique qui surprend dans une publication allemande.

Ch. Seignobos.

Die deutsche Bibelübersetzung der mittelalterlichen Waldenser in dem Codex Teplensis und der ersten gedruckten deutschen Bibel nachgewiesen, mit Beiträgen zur Kenntniss der romanischen Bibelübersetzung und Dogmengeschichte der Waldenser, von Dr Herman Haupt. Würzbourg, Stahel, 1885, 64 pages in-8°.

Die Waldenser und die vorlutherische deutsche Bibelüber-

setzung. Eine Kritik der neuesten Hypothese, von Dr Franz Jostes. Münster, Schœningh, 1885, 44 pages in-8°.

La courte brochure de M. Haupt a produit en Allemagne, en Angleterre et jusqu'en Amérique la plus vive sensation. L'auteur, qui était jusqu'à ces derniers temps secrétaire de la bibliothèque de l'Université de Wurzbourg et qui vient d'être nommé bibliothécaire à Giessen, était déjà connu par une excellente « Histoire des sectes religieuses en Franconie avant la Réforme ; » il n'est du reste pas un étranger pour les lecteurs de la *Revue historique*. Sa nouvelle hypothèse devait être attaquée et défendue avec passion, car elle ne tend pas à moins qu'à affirmer que les plus anciennes Bibles allemandes, tant manuscrites qu'incunables, sont traduites de la Bible des Vaudois. Jusqu'à présent, une seule réfutation scientifique en a été donnée ou tentée; elle a pour auteur M. Jostes, *privat-docent* à l'Académie de Munster, jeune savant honorablement connu comme philologue. La discussion qui se poursuit avec vivacité en Allemagne ne peut laisser la science française indifférente, car l'histoire de la Bible des Vaudois est un des chapitres à la fois les plus intéressants et les plus obscurs de notre histoire littéraire; nous nous efforcerons donc d'examiner avec soin les arguments de M. Haupt et les objections de son contradicteur.

La Bible allemande a été imprimée quatorze fois avant Luther, sans parler de quatre impressions en bas allemand; les dernières de ces éditions ont été plus ou moins retouchées, mais toutes représentent un même texte, fort digne d'attention assurément, puisque Luther n'a pas dédaigné d'en faire usage[1]. Les manuscrits de cette ancienne version sont assez rares; ceux qui contiennent l'Ancien Testament n'ont pas encore été étudiés, et pour le Nouveau Testament on n'en a encore signalé que deux : l'un est à Freiberg en Saxe et l'autre, qui parait de la fin du XIVe siècle, est conservé au couvent de Tepl en Bohême. Le P. Klimesch, prémontré, a récemment publié ce texte[2] avec plus de bonne volonté que d'expérience. Mais à peine l'édition du *Codex Teplensis* avait-elle paru, que l'on reconnaissait avec étonnement[3] dans un des appendices de ce Nouveau Testament allemand la traduction d'un catéchisme vaudois, qui a été publié en 1852 par M. Schmidt et dont un texte roman nous est conservé. Ce catéchisme est suivi de deux extraits, en latin, de saint Jean Chrysostome et de saint Augustin ; le premier recommande aux laïques la lecture de la Bible, le dernier déclare que tout père de famille est prêtre et évêque dans sa maison.

Plus que personne, M. Haupt devait se sentir porté à comparer le *Codex Teplensis* avec les anciennes Bibles vaudoises. Il savait, en effet,

1. Voir W. Krafft, *Die deutsche Bibel vor Luther*, programme de l'Université de Bonn, 1883, in-4°.

2. *Der Codex Teplensis, enthaltend die Schrift des neuen Gezeuges.* Munich, 1884, petit in-4°.

3. L. Keller, *Die Reformation und die älteren Reformparteien.* Leipzig, 1885.

que les Vaudois ont colporté la Bible en Allemagne aussi bien qu'en France. Les Vaudois de Bâle possédaient la Bible allemande en 1430, et ceux de Strasbourg en 1400; dès le milieu du XIIIe siècle, David d'Augsbourg nous apprend que les chefs de la secte faisaient apprendre par cœur à leurs adeptes « les Évangiles et les paroles des Apôtres, » et, en 1231, un synode réuni à Trèves constate que les hérétiques de cette ville, dont plusieurs semblent avoir été vaudois, avaient la Bible allemande entre les mains. Or, une étude attentive a amené M. Haupt à affirmer que le texte de l'ancienne version allemande, tel que nous le trouvons dans le manuscrit de Tepl et dans les plus anciens incunables, reproduit presque sans exception toutes les particularités de la Bible des Vaudois du midi. On peut donc, selon lui, considérer comme établi que le Nouveau Testament allemand, tel qu'il était en usage avant Luther, est une importation vaudoise, et peut-être le manuscrit de Tepl est-il un de ces « petits livres » que les évangélistes vaudois portaient avec eux, cachés sous leurs vêtements.

M. Haupt semble disposé à aller plus loin et paraît également porté à admettre le caractère vaudois de l'Ancien Testament des Bibles incunables. Il serait en tous cas difficile de le suivre jusque-là. Ici, en effet, les manuscrits nous abandonnent. Ceux de l'Ancien Testament que nous avons en allemand sont à peine connus jusqu'à présent, et, quant aux textes provençaux, la seule traduction partielle de l'Ancien Testament dont nous ayons connaissance est celle des livres sapientiaux, et cette partie de la Bible vaudoise n'a pas été suffisamment étudiée. Il serait encore plus imprudent de se laisser aller à croire que les imprimeurs du XVIe siècle, auxquels nous devons les premières Bibles complètes en allemand, ont travaillé dans l'intérêt des Vaudois. Les Eggestein, les Mentel et leurs confrères étaient des libéraux, mais nullement des hérétiques, et le plus souvent sans doute ils confiaient aux presses, sans trop choisir et sans corriger, les textes qu'ils pouvaient obtenir; telle était probablement toute leur théologie.

Il est temps d'aborder la question principale du débat, et d'examiner les arguments que M. Haupt donne à l'appui du caractère vaudois du Nouveau Testament allemand.

Nous savons déjà que le manuscrit de Tepl, le plus ancien qui soit conservé, contient un catéchisme vaudois. Ce fait a été contesté en vain. Il est vrai qu'il n'en résulte pas encore que la version elle-même ait été faite par les Vaudois, mais uniquement (et c'est déjà beaucoup) que le manuscrit de Tepl ou d'autres plus anciens ont été copiés à l'usage des Vaudois.

Dans le texte lui-même, M. Haupt retrouve les caractéristiques les plus curieuses de la version des Vaudois. Ainsi, dans leurs Bibles comme dans leur théologie, les Vaudois traduisaient toujours « géhenne » par « *pena,* » et la Bible allemande, seule au milieu des textes du temps, traduit ce mot par « *angst* » ou par « *pein.* » La Bible des Vaudois rend toujours l'expression de « Fils de l'homme » par « *filh de la vergena,* »

et nous retrouvons cette expression dans plusieurs des plus anciens écrits vaudois : de même, le manuscrit de Tepl écrit, 72 fois sur 79, « *sun der maid.* » Cette coïncidence remarquable ne suffit pas encore à créer la certitude. En effet, la version vaudoise (ou provençale) n'est pas seule à employer l'expression de « Fils de la Vierge, » on la retrouve employée, dans le même sens, dans une Apocalypse normande, dans un Nouveau Testament picard copié en Italie et dans la Bible catalane, mais, chose remarquable, les versions allemandes, s'il faut en croire ceux qui les ont étudiées de près, sont constantes, à l'exception de celle que nous étudions, dans l'emploi du mot « *sun des menschen,* » en sorte que nous devons, jusqu'à preuve du contraire, considérer les mots « *sun der maid* » comme une traduction littérale de « *filh de la vergena.* »

Mais ce qui frappe le plus dans l'argumentation de M. Haupt, c'est la collation qu'il a faite des deux textes au point de vue de leurs divergences avec la Vulgate. Il a pour ainsi dire accumulé les rapprochements, inattendus et saisissants, entre les deux versions, et il a conclu à leur parenté évidente. M. Jostes ne conteste pas cette identité du texte latin, mais il soutient qu'il faut la généraliser beaucoup plus, et que le texte latin qui a servi de base à l'une et à l'autre traduction a été beaucoup plus répandu qu'on ne croit. Comme preuve, il cite une Bible latine de l'abbaye de Werden et un Nouveau Testament allemand, copié en 1450 et provenant de Zwolle, et qui paraît indépendant du texte contenu dans le manuscrit de Tepl ; dans ces deux manuscrits, il retrouve un certain nombre des caractéristiques les plus curieuses que M. Haupt avait relevées comme étant le propre des versions provençale et allemande. Cette objection est des plus sérieuses et demande à être examinée de près. Une étude approfondie de l'histoire du texte latin de la Bible nous permettra seule de nous former un jugement sur cette question si délicate, et c'est sans doute faute d'une connaissance suffisante de la Vulgate et de ses vicissitudes que beaucoup de bons esprits se sont trouvés dans l'embarras en présence des textes cités par les deux auteurs en présence. Laissons de côté les variantes des Évangiles, des Épitres de saint Paul et de l'Apocalypse, qui sont moins nombreuses et peut-être moins probantes, et attachons-nous au texte des Actes des Apôtres. Dans ce livre, le *Codex Teplensis* montre, à notre connaissance, vingt-deux interpolations évidemment empruntées à l'ancienne version antérieure à saint Jérôme. De ces vingt-deux interpolations, le manuscrit qui en contient le plus parmi tous ceux que nous avons eus entre les mains, le *Gigas librorum,* n'en a conservé que quatorze, tandis qu'on en retrouve vingt et une dans les manuscrits provençaux, dont dix-neuf dans le seul manuscrit de Paris (*fr.* 2425) et les deux autres dans celui de Dublin seulement. Nous ne croyons pas, en particulier, que le mot « *anpett got,* » qui est écrit, puis exponctué au chapitre x, verset 26, dans le manuscrit de Tepl, se retrouve nulle part ailleurs que dans le manuscrit provençal de Paris (« *Dieu adora* ») et dans le manuscrit vaudois de Dublin (« *ora Dio* »). Or, cette leçon était

certainement chère aux Vaudois, car M. Herzog nous apprend (p. 321) qu'ils ont interpolé le mot « *adora Dio* » dans la traduction d'un livre taborite. De tant de ressemblances, dont aucune ne suffirait par elle-même à établir la certitude, mais dont l'accumulation ne laisse guère de place au doute, nous devons conclure que selon toute probabilité l'hypothèse de M. Haupt est bonne, et que la plus importante des Bibles allemandes du moyen âge paraît traduite en partie, par les soins des Vaudois, sur un original écrit dans un des dialectes provençaux.

Il nous importe d'aller plus loin et de nous demander quel est cet original, s'il était vaudois ou cathare, et à quelle époque il remonte.

Les manuscrits de la Bible dans les dialectes de la langue d'oc se partagent en deux familles; d'un côté, nous trouvons la Bible cathare conservée au Palais des Arts à Lyon, de l'autre les manuscrits vaudois de Dublin et de Zurich, auprès desquels se rangent quatre manuscrits moins connus, conservés à Paris (*fr.* 2425), à Grenoble, à Cambridge et à Carpentras. C'est une chose étrange que l'ignorance où la science est encore aujourd'hui à l'égard de la Bible provençale. Tout ce que nous possédons sur ce beau sujet se borne aux précieux travaux de M. Reuss et de feu M. Herzog[1], pour ne pas parler de l'ouvrage de Gilly[2], indispensable à connaître malgré ses innombrables erreurs. Il serait pourtant facile d'examiner avec soin les manuscrits que MM. Reuss et Herzog n'ont pas eus entre les mains et de les classer d'une manière définitive. Peut-être cette étude nous mènerait-elle à des résultats imprévus et aurait-elle pour effet, ainsi que M. Haupt l'insinue avec beaucoup de finesse, de rapprocher la Bible cathare, du palais des Arts, des Bibles vaudoises. Les manuscrits vaudois qui ont été étudiés jusqu'à présent ne sont pas plus anciens que les environs de l'an 1520, et ils présupposent toute une histoire. On trouvera sans doute le lien qui les unit à la Bible cathare, et je ne sais si le manuscrit de Paris n'est pas bien près d'être ce trait d'union. Il est relativement fort ancien, puisqu'il remonte à la première moitié du XIVe siècle, il est écrit dans la langue provençale ordinaire, et nullement dans le dialecte des vallées vaudoises, ses divisions ont un caractère remarquable d'antiquité, et, quant au texte et au style, il se rapproche tantôt d'une version et tantôt de l'autre, se distinguant souvent de toutes deux. Enfin les signes dont ses marges sont couvertes soulignent, pour ainsi dire, tous les passages les plus chers aux Vaudois, et l'on ne peut guère douter que ce précieux volume n'ait été vers le XVe siècle entre les mains d'un colporteur vaudois. Quoi qu'il en soit de ce manuscrit et des autres, la question de l'unité des versions provençales est ouverte et si, comme il est probable, elle est résolue par l'affirmative, il faudra se demander si cette ancienne version provençale a les Vaudois pour auteurs.

1. J.-J. Herzog, *Die romanischen Waldenser*. Halle, 1853; E. Reuss, *Revue de théologie*, t. V et VI, 1852 et 1853.

2. *The romaunt version of the Gospel of S. John*. Londres, 1848, in-8°.

Les Cathares, en effet, semblent devoir être mis dès l'abord hors de cause. M. Reuss a établi que la seule Bible qui nous provienne de leur secte, celle de Lyon, ne présente aucune trace de théologie cathare, et, d'autre part, M. Haupt a prouvé que ce n'était que par un malentendu que l'on croyait retrouver le dualisme dans la version vaudoise. Restent les Vaudois, en faveur desquels sont toutes les apparences; mais, d'une part, on n'a pas le droit de conclure de l'usage d'une version à son origine, et, d'autre part, si l'on trouve dans les Bibles provençales des interpolations que l'on sait avoir été en usage parmi les Vaudois, on doit se souvenir de la date récente du plus grand nombre des documents relatifs à la théologie vaudoise, et se demander si ce n'est peut-être pas la Bible provençale qui a laissé sa trace, et une trace profonde, dans le langage religieux des Vaudois. Le beau travail de M. Haupt va sans doute ramener la faveur à l'hypothèse traditionnelle et rendre espoir aux hommes convaincus qui n'ont pas renoncé à retrouver la version de Pierre Valdus; peut-être même le savant auteur ne s'est-il pas assez défendu contre cette faiblesse du reste si naturelle. Jusqu'à l'heure présente, au contraire, il faut affirmer que nous ne savons rien des versions de Pierre Valdus et fort peu de chose de l'origine de la Bible des Vaudois.

Il n'en est pas moins vrai que la Bible provençale remonte à une date fort ancienne. En effet, s'il n'y a jamais eu qu'une seule Bible provençale (nous ne parlons pas de certains fragments sans importance ou traduits de la langue d'oïl), et si cette version semble avoir été répandue avant les conciles méridionaux de 1229 et de 1246, il est probable que la traduction provençale de la Bible a existé moins de cinquante ans après l'époque de Pierre Valdus. Peut-être, lorsque l'étude de l'histoire de la Vulgate sera plus avancée, trouvera-t-on dans le texte latin qui lui a servi de base des indications de provenance plus précise. Pour le moment, on peut avancer avec toute probabilité que le texte latin sur lequel la Bible provençale a été traduite n'a guère été en usage au midi de la France après le milieu du règne de saint Louis, et que ce texte différait assez peu du texte ordinaire, excepté dans le livre des Actes. Quant à ce livre, il est impossible de croire que les Vaudois aient, comme paraît le penser M. Haupt, préféré sciemment les leçons de l'*Itala*, où ils aimaient, nous dit-on, à retrouver les citations des Pères. Il est certain au contraire que ceux qui ont rendu la Bible en provençal, quels qu'ils soient, ont traduit simplement un certain texte mêlé de fragments de l'ancienne version latine, que nous possédons plus ou moins complètement dans plusieurs manuscrits dont le chef de file est le fameux *Codex Toletanus*. Ce texte était probablement assez largement répandu, depuis le temps des Wisigoths, sur les deux versants des Pyrénées.

Dans ce qui précède, nous n'avons pas toujours suivi l'opinion de M. Haupt, mais nous devons déclarer que, lors même que nous nous sommes séparé de lui, nous ne l'avons fait qu'en suivant la voie qu'a inaugurée son excellent travail.

Samuel Berger.

que le Continuateur de Nangis, en rapportant la décision des états généraux de France, et le roi Édouard III, dans son mémoire adressé au pape, adoptent une formule à peu près semblable : « Ad coronam Fran« ciæ » ou « in regno Franciæ, mulier non succedit. » Cela me porte à croire que, dès le commencement du XIVe siècle, circulait un axiome de droit remontant, en définitive, à la loi salique et formulé à peu près comme il suit : « Ad terram salicam mulier non succedit. » Reste à savoir si l'on retrouve ailleurs la trace de cet axiome, et combien de temps survécut l'expression « terra salica » (ou « paterna, » ou « aviatica ») avec cette acception spéciale. C'est ce que M. Viollet pourrait peut-être nous dire mieux que personne.

« Donc, à mon sens, les droits de Philippe de Valois tirent leur origine de l'histoire ancienne des Capétiens, tandis que ceux d'Édouard III reposent sur un principe douteux de droit féodal, relique d'un état de barbarie très ancien.

« Il ne faut pas oublier que la dynastie à laquelle ce prince appartenait s'était fort intéressée aux questions obscures du droit féodal. Édouard Ier avait été pris pour juge dans le plus célèbre des litiges féodaux, la réclamation de la couronne d'Écosse par dix compétiteurs, tous descendants par les femmes. En relisant les documents de l'affaire, on demeure frappé du grand nombre de points douteux qui subsistaient dans le droit féodal, et de la solution barbare qu'on leur appliquait. Je dois ajouter que le droit romain n'exerçait ici aucune action. La première question posée par Édouard Ier à la cour arbitrale qu'il présidait fut justement de savoir si le droit impérial, c'est-à-dire le droit romain, avait le moindre rapport avec l'objet de la discussion, et la réponse fut négative, bien que l'étude du droit romain n'eût pas encore été proscrite en Écosse comme elle l'était en Angleterre.

« Aussi, Édouard III, dans son mémoire au pape, au milieu des arguments bizarres qu'il emploie (entr'autres, Jésus-Christ était roi de Juda par les femmes), ne fait aucune allusion au droit romain. »

On remarquera, sans doute, par ce dernier trait, combien la connaissance de la Bible a dû contribuer à maintenir dans les mœurs les traditions du vieil Orient.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

R. DE KÉRALLAIN.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

G. DITTENBERGER. **Sylloge inscriptionum græcarum.** 2 vol. Leipzig, Hirzel, 1883. 404 et 400 p. in-8°.

Ce recueil s'adresse avant tout aux historiens et aux philologues, il est destiné à leur mettre sous les yeux un certain nombre de textes épigraphiques que toute personne qui s'occupe de l'histoire et des institutions de la Grèce ancienne a le devoir de connaître autrement que par ouï-dire. Il ne fait donc pas double emploi avec les recueils de Cauer, Collitz, Bechtel, Larfeld et autres épigraphistes, parus sous un titre à peu près semblable, mais qui ont en vue l'étude des formes dialectales de la langue grecque et par conséquent s'adressent à d'autres lecteurs. L'auteur s'est proposé de faire pour l'épigraphie grecque ce qu'Orelli et Henzen et en dernier lieu Wilmanns ont fait pour l'épigraphie latine ; il a puisé dans tous les recueils d'inscriptions, *Corpus* aussi bien que Revues spéciales ; il embrasse toutes les époques de l'histoire de la Grèce, des guerres médiques à la domination romaine, mais, comme il n'a voulu s'occuper que de l'histoire de la nation grecque proprement dite, il s'est borné à publier les inscriptions provenant de régions habitées par les Grecs avant Alexandre ou trouvées sur les côtes occidentales de l'Asie ; il a donc laissé de côté, comme étant en dehors de son sujet, tous les textes lapidaires en langue grecque découverts en Asie, en Égypte et dans les provinces septentrionales et occidentales de l'Empire romain, quelque intéressants qu'ils pussent être, il n'a fait d'exception que pour ceux de ces derniers textes qui présentent un intérêt historique pour la Grèce à l'époque macédonienne ou romaine.

Son recueil réunit 470 inscriptions divisées en 2 volumes ; le premier consacré à l'histoire proprement dite en compte 293, réparties entre 4 chapitres d'inégale longueur ; le premier comprend l'époque qui va des guerres médiques à la fin de la guerre du Péloponèse (47 inscr.) ; le 2e s'arrête à la mort d'Alexandre (70 inscr.) ; le 3e s'étend jusqu'à la prise de Corinthe (118 inscr.), et le 4e embrasse la période entière de la domination romaine jusqu'au règne de Julien l'Apostat (58 inscr.). Le second volume traite des antiquités, il contient 177 inscriptions, dont 62 concernent les antiquités publiques, 77 les antiquités religieuses, et 58 la vie privée. Le recueil se termine par six tables alphabétiques en grec, dressées avec tout le soin désirable et qui facilitent les recherches, aussi bien celles qui ont rapport à l'histoire et aux institutions que celles qui ont trait à la grammaire, à la langue ou à l'orthographe.

Cet ouvrage, d'un format commode et d'un prix très abordable, rendra

livre eût été plus accessible à chacun, s'il eût fait sur ces traditions quelque chose d'analogue à ses *Esquisses d'histoire suisse*[1]. Il a bien prouvé par ce dernier ouvrage qu'il savait, dans un travail d'une lecture facile, associer la sévérité de la méthode à l'agrément de la forme. Quiconque se serait intéressé plus particulièrement à ces questions aurait trouvé dans l'*Indicateur d'histoire suisse* les travaux antérieurs de M. Vaucher et aurait pu voir « ce qu'il y a de mobile dans les opinions « en apparence les mieux établies. » La « vue générale du sujet, » que M. Vaucher a mise en tête de ses études, nous a fait regretter qu'il n'ait pas continué sur ce ton. La tâche, pour être difficile, n'eût pas été au-dessus de ses forces. Si nous exprimons ici ce regret, cela n'est pas que nous l'ayons éprouvé par nous-même, car l'intérêt que nous avons eu à relire ces études groupées de la sorte a été très vif; nous l'avons éprouvé pour ceux qui, n'étant pas du métier, se laisseront peut-être décourager par la forme de telle partie de ce mémoire et qui perdront ainsi une excellente occasion de s'éclairer non seulement sur les traditions nationales de la Suisse, mais encore sur les procédés de la science historique moderne.

Édouard Favre.

Das tægliche Leben in Skandinavien wæhrend des sechszehnten Jahrhunderts. Eine culturhistorische Studie über die Entwickelung und Einrichtung der Wohnungen, von Dr Troels Lund. Deutsche, vom Verfasser besorgte, Ausgabe. Kopenhagen, Verlag von Andr. Fred. Hœst und Sohn. 1882, (x-) 483 p. in-8°.

Cette traduction allemande, faite par le pasteur Michelsen de Lübeck, a toute la valeur d'un original; l'auteur l'a revue, modifiée en quelques points et parfois augmentée pour les besoins de son public exotique. Elle ne comprend que les deux premiers livres de la *Vie quotidienne*, non pas dans toute la Scandinavie, comme l'indique la traduction, mais seulement en Danemark et en Norvège, comme porte le texte danois, et seulement à la fin du XVIe siècle, selon ce dernier, ou bien pendant tout le XVIe siècle, selon le titre allemand. Or, la *Vie quotidienne* n'est qu'une subdivision de l'*Histoire de Danemark et de Norvège à la fin du XVIe siècle*. Elle fait partie de la première section intitulée *Histoire intérieure*, dont le premier livre traite du *Pays et de la population*, et elle-même comprend déjà les cinq livres suivants : II. *Demeure des paysans et des bourgeois* (402 p. de texte danois); III. *Manoirs seigneuriaux et châteaux* (302 p.); IV. *Costume* (316 p.); V. *Aliments* (454 p.); VI. *Jours d'œuvre et fêtes* (288 p.). — La seconde section sera consacrée à l'*Histoire du règne de Frédéric II* (1559-1588) et à la *Minorité de Christian IV* (1588-1596); la troisième à la *Situation politique pendant la minorité de Chris-*

1. Voy. *Rev. hist.*, t. XXIV, p. 398.

tian IV. On voit dans quelles vastes proportions est conçue cette entreprise qui, continuée sur le même plan et en y comprenant la religion, la législation, la justice, l'administration, la littérature, les écoles, l'industrie, le commerce, l'agriculture, la marine, l'organisation militaire, remplirait plus de trente volumes. Sans attendre qu'elle soit menée à bonne fin dans sa langue maternelle, l'auteur a voulu mettre à la portée du public européen deux des six volumes parus en danois, et il les a réunis en un seul de plus grand format.

Il eût été difficile de faire un meilleur choix pour donner une idée avantageuse des travaux de l'école historique danoise. M. T. Lund est en effet un des écrivains du Nord qui savent le mieux composer et exposer. Il a traité le sujet en littérateur, malgré sa sérieuse érudition. Loin de faire parade de celle-ci, il la dissimule dans plus de douze cents notes qui remplissent les pages 382 à 483, et même, par une coquetterie qui n'est plus de mise dans les ouvrages scientifiques, il les a rejetées à la fin du volume au lieu de les placer au bas de chaque page. Son récit, qui n'est jamais coupé par d'oiseuses digressions, se fait lire comme une relation de voyage. Si nous n'avions en français des livres analogues de MM. Viollet-Leduc et Léon Gautier, on ne pourrait s'imaginer qu'il soit possible d'être si intéressant dans un inventaire qui n'épargne aucun détail. L'auteur ne se borne pas à nous dire comment et avec quels matériaux les bâtiments étaient construits, couverts, aménagés, préservés du feu; il nous fait parcourir toutes les pièces, descendre à la cave, monter au grenier; il nous guide au jardin, pénètre dans les réduits les plus cachés, passe en revue le mobilier, les ustensiles et leur usage, les hôtes de la maison, sans en excepter les quadrupèdes, jette un coup d'œil au dehors dans les rues mal pavées et malpropres. Un scribe aurait décrit le tout aussi platement que pouvait le faire un tabellion; M. Lund, en y mettant de l'esprit et du style, a fait des tableaux aussi achevés que le permettait le sujet.

Malheureusement, celui-ci offre de grandes lacunes; les matériaux sont parfois insuffisants; s'il reste de cette époque quelques châteaux plus ou moins restaurés, il ne subsiste plus guère de maisons de paysans. Il faut suppléer à la rareté des constructions anciennes par des extraits d'inventaires, de relations de voyages ou de visites épiscopales, de descriptions topographiques, de registres des greffiers, et même par des allusions tirées d'ouvrages essentiellement littéraires. Notre auteur ne néglige aucune de ces sources, pas plus que les nombreux objets du temps conservés dans les musées, mais il généralise parfois des faits isolés qui n'étaient cités que comme singularités. C'est surtout pour les cabanes de paysans que les renseignements lui font défaut; lorsqu'il pénètre dans les châteaux, il est sur un terrain mieux exploré et beaucoup plus connu, et l'on peut dire qu'à tout prendre, s'il y a beaucoup à corriger dans cette restitution d'un passé déjà lointain, si les chercheurs trouveront dans les archives de quoi compléter le tableau, — le cadre est néanmoins bien tracé; les érudits n'auront qu'à le

remplir d'une manière plus sûre que ne le comportent nos connaissances actuelles.

E. Beauvois.

La Corsica e Cosimo I de' Medici, studio storico di Giovanni Livi. Florence et Rome, Bencini, 1885, 1 vol. in-8° de 413 p.

Voilà un livre savant et bien fait, qui apporte de nombreuses rectifications à ceux qui l'ont précédé sur les mêmes matières et dont on ne contestera pas le droit à cet égard, car, sans parler des fragments de textes qui se trouvent au bas des pages, et des renvois précis qui permettent de remonter aux sources, ce volume ne contient pas moins de quatre-vingt-quatre pages de documents inédits. C'est, comme on dit aujourd'hui, une contribution importante à l'histoire de la Corse, et je ne serais pas surpris que M. Livi eût en Corse un grand succès.

Dirai-je que je le souhaite? Cela m'est vraiment impossible. Si pacifique que paraisse ce sujet, c'est, pour les Italiens, un sujet de guerre. Leurs succès politiques les ont tous plus ou moins grisés. Il y a, on le sait, un parti de l'*Italia irredenta* qui réclame le Trentin et Trieste, et qui s'honore déjà de ses martyrs. Les enfants perdus de ce parti vont plus loin encore. Selon eux, Nice, la Savoie, la Corse doivent revenir à l'Italie : la Savoie, quoiqu'elle soit de langue française, parce qu'elle a appartenu aux rois de Sardaigne; Nice, pour ce même motif et aussi parce qu'on y parle assez couramment l'italien; la Corse, enfin, parce qu'elle est tout à fait de langue italienne. Il y faudra bien une guerre avec l'Autriche ou avec la France; mais qu'à cela ne tienne : que ne peut-on espérer du désordre où se débat l'Europe et des grabuges qui se préparent! Avec l'Allemagne, l'Angleterre ou la Russie pour alliée, selon les temps et les circonstances, on peut venir à bout de tout; on en a vu bien d'autres.

Je ne dis certes pas que tous les Italiens donnent dans ces insanités, ni que M. Livi s'y associe. Ce que je dis, c'est que ceux qui les professent et les propagent pourront trouver dans son livre des arguments. Que prétend, en effet, prouver notre auteur? Que les Corses ont ardemment désiré jadis devenir Toscans. « Une fois unie à la Toscane, la belle île n'aurait jamais, dans aucun temps, cherché à s'en détacher, et elle serait aujourd'hui *heureuse* d'appartenir à la famille italienne renouvelée. » Notez que c'est la dernière phrase de l'ouvrage et dites si elle n'est pas pleine de sous-entendus. S'ils ne sont pas volontaires, M. Livi a eu la plume malheureuse; s'ils sont volontaires, il a ajouté un ferment de discorde à ceux qui séparent depuis quelques années deux nations de race latine, faites pour être sœurs et pour marcher la main dans la main.

Après tout, le danger n'est peut-être pas grand. Si les Corses ont souhaité jadis d'être Toscans, c'était pour n'être pas Génois. Souhaite-

raient-ils autant aujourd'hui de devenir Italiens pour cesser d'être Français? P.

Metz et Thionville sous Charles-Quint, par Charles RAHLENBECK. Bruxelles, Weissenbach, 1882, 362 p. in-8°.

Il est un peu tard pour parler ici longuement des études réunies par M. Rahlenbeck sous le titre commun que nous venons de transcrire[1]. Mais l'auteur est un des écrivains les plus compétents pour l'histoire des Pays-Bas et du pays messin au XVIe siècle, et nous désirons au moins attirer sur son recueil l'attention de tous ceux qui s'occupent de l'histoire politique et religieuse de cette époque et de ces contrées. A le parcourir, on ne pourra manquer d'apprendre bien des choses intéressantes sur le passé des deux cités lorraines, mentionnées en vedette de ces lignes. Il n'y faut point chercher pourtant une histoire complète de Metz ni de Thionville sous Charles-Quint. Sous ce rapport le titre de l'ouvrage promet plus peut-être qu'il n'offre au lecteur, car le volume n'est formé que d'articles séparés, publiés principalement dans des revues de Belgique, et qu'aucun lien général ne rattache directement l'un à l'autre. M. Rahlenbeck a consacré un soin tout particulier à l'examen de la situation religieuse de Metz sous Charles-Quint, soit dans son étude sur la *Mission du conseiller Boisot à Metz*, soit dans son travail biographique sur la *famille des Heu;* l'originalité de son travail consiste précisément à bien marquer, et par des arguments convaincants, quel grand rôle cette question religieuse a joué dans le passé de Metz au moment précis où elle allait échanger la suzeraineté de l'Allemagne contre la domination française. Nous recommandons également l'étude intitulée *les Adversaires du maréchal de Vieilleville* à ceux qui seraient encore tentés de citer comme un document probant les *Mémoires* du maréchal, rédigés par Vincent Carloix, son secrétaire. On peut regretter seulement que l'auteur, écrivant en vue d'un public non professionnel, ait oublié, — rarement, il est vrai, — que la gravité de l'histoire n'admet plus de nos jours les amplifications à la Tite-Live et nous ait offert à certaines pages de son récit des discours et des conversations dont il ne lui serait guère possible de retrouver les minutes dans ses pièces d'archives (p. 74, 89, 94, 202, 276, etc.). Elles ne devront pas cependant lui causer trop de préjudice aux yeux de la critique, car l'ouvrage en son ensemble est d'un travailleur sérieux et d'un écrivain qui connaît bien et juge impartialement les hommes et les choses du temps qu'il nous raconte.

R.

1. On nous permettra de renvoyer pour une appréciation un peu plus développée à la *Revue critique* du 14 septembre 1885.

Les plaintes des protestans cruellement opprimez dans le royaume de France, édition nouvelle avec commentaires, notices biographiques et bibliographiques, table des matières et des noms propres, par Frank Puaux. Paris, Fischbacher, 1885, LV-148 p. in-4°.

Parmi les nombreuses publications que le second centenaire de la révocation de l'Édit de Nantes a vues éclore, celle-ci mérite une attention particulière, parce qu'elle remet sous nos yeux l'un des documents les plus importants de ce douloureux épisode de l'histoire du XVIIe siècle. *Les Plaintes des protestans cruellement opprimez* sont sorties, on le sait, de la bouche du plus éloquent parmi les protestants français contemporains de cet acte lamentable. Si Claude, le ministre célèbre de l'église de Charenton, l'adversaire redoutable d'Arnauld, de Nicole et de Bossuet, ne l'a pas signé de son nom, lorsqu'il le fit paraître, en avril 1686, ce petit livre n'en est pas moins incontestablement son œuvre. La fermeté de son style, non moins que la calme énergie de sa pensée s'y manifestaient une dernière fois tout entières, peu de mois avant que la mort ne vînt terminer sa carrière dans l'exil, et lui épargner le triste spectacle de toutes les iniquités dont ses compatriotes et ses coreligionnaires devaient être si longtemps encore les victimes. Dans cette protestation du droit contre l'arbitraire, de la liberté de conscience contre la tyrannie religieuse, on ne sait ce qu'on doit admirer davantage, la logique du grand controversiste, démolissant pièce à pièce tout l'échafaudage des sophismes sur lesquels les meneurs du Clergé de France basaient le redoublement de leurs persécutions anciennes, et la gravité presque sereine avec laquelle Claude vient combattre des adversaires qu'il sait pourtant d'avance inaccessibles aux leçons de la logique comme aux émotions de la miséricorde. Il y a quelque chose de touchant, de troublant, dirai-je volontiers, dans ce respect, excessif mais sincère, dont il entoure encore l'autorité royale, malgré ses pires abus. On se demande comment un monarque a pu s'obstiner à s'aliéner des sujets aussi profondément soumis à sa puissance absolue ; on comprend mieux encore jusqu'à quel point sa politique a été funeste à la France, puisqu'il a fini par changer les descendants de tels hommes en adversaires et parfois en ennemis de la patrie. Ce sont des accents profondément douloureux que ces protestations finales des *Plaintes des protestans de France,* ce ne sont pas les paroles d'un factieux ni d'un rebelle. Mais l'absolutisme est ainsi fait qu'il ne saurait supporter même la plainte de l'opprimé et, si Louis XIV daigna jeter les yeux sur l'imprimé que son ambassadeur à La Haye lui annonçait comme « un manifeste pour commencer une guerre de religion, dès que les calvinistes seront en état de la faire, » il n'y trouva pas, sans doute, ce que d'Avaux y signalait, mais n'en fut pas moins irrité contre l'auteur et les milliers de malheureux dont il interprétait les craintes et les angoisses. Claude n'appelait-il pas « une impie et détestable pratique » de « faire dépendre la religion de la

efforts combinés de leurs rivaux forcèrent les gouvernants de la Bavière à céder et Seckendorff à quitter le pays et à se retirer sur ses domaines en Saxe. L'exposition de notre mémoire pourrait être par moments un peu moins embrouillée; les analyses trop détaillées des pamphlets en question coupent parfois un peu désagréablement l'exposition du narrateur et certains détails du travail ne sont compréhensibles que pour un lecteur initié déjà de près à la marche générale des affaires de ce temps.

R.

La vita e gli scritti di Niccolò Machiavelli nella loro relazione col machiavellismo, storia ed esame critico di Oreste Tommasini. Turin, Loescher, 1883. T. I, vol. de 750 p. in-8°.

La *Revue historique* n'est qu'à moitié en retard avec cet important ouvrage. Dans son numéro du 1er juillet dernier, notre collaborateur M. Falletti-Fossati lui consacrait quelques pages de son *Bulletin* d'Italie, s'attachant surtout à indiquer le contenu et à en rapprocher les trois volumes de M. Pasquale Villari, dont la concurrence fortuite était tout ensemble un danger pour M. Tommasini et une bonne aubaine pour le public.

Que la *Revue* n'ait fait ni plus ni plus tôt, la faute en est à l'auteur, ou, pour mieux dire, aux circonstances. Voilà un ouvrage couronné manuscrit en 1869, au concours du centenaire de Machiavel, dont le premier volume n'est imprimé qu'en 1883, et dont le second reste encore inédit, sans que les personnes en position de bien connaître les desseins de l'auteur puissent dire ni quand il paraîtra, ni même s'il paraîtra. A ce retard il y a, nous le savons bien par la préface, des circonstances singulièrement atténuantes : après avoir travaillé à nouveau son manuscrit, pour le rendre encore plus digne des suffrages obtenus d'un jury d'hommes compétents (Michele Amari, Coppino, Mauro Macchi, Atto Vannucci et autres, sous la présidence de Terenzio Mamiani), l'auteur s'était enfin décidé à le livrer à l'impression, et déjà il en corrigeait les épreuves, quand un incendie dévora « ses inventaires de documents examinés et commentés, ses cahiers de notes grandes et petites, de références et renvois très importants et difficiles à renouveler. » Après les premiers moments de désespoir, puis de découragement, il se remit malgré tout à l'œuvre, marque d'une constance presque héroïque. Ainsi nous arrive ce premier volume, bien avant sans doute que le second soit prêt. Nous serions heureux que les éloges de la critique fussent pour M. Tommasini, si éprouvé, un cordial, un stimulant.

Nous ne sommes pas seuls, en effet, à louer ce grand travail. M. Falletti, qui dit trop bien ce qu'il contient pour que nous ayons besoin de le redire après lui, a pu paraître un peu sobre d'éloges : c'est que ses préférences sont pour son maître Villari; mais la *Historische Zeitschrift*, sous toutes réserves pour les détails, déclare l'ensemble remarquable.

Graf Seckendorff und die Publizistik zum Frieden von Füssen von 1745, von Dr Otto SEELÆNDER. Gotha, Perthes, 1883, x-104 p. in-8°.

La monographie de M. Seelænder s'occupe d'un point de détail de la guerre de succession d'Autriche. Elle veut examiner de plus près et déterminer dans une certaine mesure la politique bavaroise dans les années qui précédèrent le traité de Füssen (1745) signé par l'électeur Maximilien-Joseph, successeur de l'empereur Charles VII, avec Marie-Thérèse. Ce traité mettait fin, comme on sait, à la rivalité momentanée qui s'était élevée entre les maisons de Wittelsbach et de Habsbourg après le décès de Charles VI et qui avait si mal tourné en définitive pour le souverain de la Bavière, devenu empereur *in partibus* du saint-empire romain. M. Seelænder a rattaché ses recherches à la personnalité du comte Louis-Henri de Seckendorff, feld-maréchal impérial, qui joua un rôle influent à la cour de Bavière dans les années qui précédèrent le traité de Füssen, et qui occupa d'ailleurs, dans des positions très diverses, une situation marquante dans l'histoire militaire et diplomatique de son temps. L'auteur s'est attaché à juger le caractère et les intrigues politiques de ce personnage, principalement d'après une série de pamphlets et de brochures anonymes parus en 1744 et 1745 et devenus très rares aujourd'hui. Il les a retrouvés dans les cartons des archives royales de Berlin, les a contrôlés par des pièces inédites tirées de ces mêmes archives, surtout la correspondance de Klinggræff, ministre de Frédéric II à la cour de Francfort; il a naturellement consulté en outre les sources imprimées, la *Correspondance politique* de Frédéric II, la série des *Campagnes des maréchaux de France*, les mémoires de Valory, la *Correspondance de Louis XV avec le maréchal de Noailles*, publiée par M. Rousset, etc. C'est en utilisant ces matériaux de provenance diverse que M. Seelænder a pu nous donner un tableau détaillé de l'activité plus diplomatique que militaire de Seckendorff dans ces deux années; il insiste surtout sur son intervention dans la polémique suscitée par la publication de lettres interceptées, écrites par le général prussien de Schmettau, et mises au jour par la cour de Vienne. Le rôle que Seckendorff jouait à la cour de l'empereur, quasiment exilé à Francfort, ses luttes contre le comte de Tœrring, autre maréchal et conseiller de Charles VII, le brusque changement d'attitude qu'il adopte après la mort de ce monarque, se prononçant pour la paix avec l'Autriche, sont analysés dans un second chapitre. Le troisième enfin montre comment la paix fut en effet signée le 22 avril à Füssen, grâce à l'influence combinée de Seckendorff, de Kayserstein, du prince de Furstemberg et de la Csse Kinsky, et comment cette coalition de « trois traitres et d'une catin[1] » dirigea le jeune électeur jusqu'au moment où l'opinion publique et les

1. C'est ainsi qu'un placard anonyme, affiché le 20 juillet à la porte d'une des églises de Munich, caractérisait la cabale gouvernementale.

efforts combinés de leurs rivaux forcèrent les gouvernants de la Bavière à céder et Seckendorff à quitter le pays et à se retirer sur ses domaines en Saxe. L'exposition de notre mémoire pourrait être par moments un peu moins embrouillée; les analyses trop détaillées des pamphlets en question coupent parfois un peu désagréablement l'exposition du narrateur et certains détails du travail ne sont compréhensibles que pour un lecteur initié déjà de près à la marche générale des affaires de ce temps.

R.

La vita e gli scritti di Niccolò Machiavelli nella loro relazione col machiavellismo, storia ed esame critico di Oreste Tommasini. Turin, Loescher, 1883. T. I, vol. de 750 p. in-8°.

La *Revue historique* n'est qu'à moitié en retard avec cet important ouvrage. Dans son numéro du 1er juillet dernier, notre collaborateur M. Falletti-Fossati lui consacrait quelques pages de son *Bulletin* d'Italie, s'attachant surtout à indiquer le contenu et à en rapprocher les trois volumes de M. Pasquale Villari, dont la concurrence fortuite était tout ensemble un danger pour M. Tommasini et une bonne aubaine pour le public.

Que la *Revue* n'ait fait ni plus ni plus tôt, la faute en est à l'auteur, ou, pour mieux dire, aux circonstances. Voilà un ouvrage couronné manuscrit en 1869, au concours du centenaire de Machiavel, dont le premier volume n'est imprimé qu'en 1883, et dont le second reste encore inédit, sans que les personnes en position de bien connaître les desseins de l'auteur puissent dire ni quand il paraîtra, ni même s'il paraîtra. A ce retard il y a, nous le savons bien par la préface, des circonstances singulièrement atténuantes : après avoir travaillé à nouveau son manuscrit, pour le rendre encore plus digne des suffrages obtenus d'un jury d'hommes compétents (Michele Amari, Coppino, Mauro Macchi, Atto Vannucci et autres, sous la présidence de Terenzio Mamiani), l'auteur s'était enfin décidé à le livrer à l'impression, et déjà il en corrigeait les épreuves, quand un incendie dévora « ses inventaires de documents examinés et commentés, ses cahiers de notes grandes et petites, de références et renvois très importants et difficiles à renouveler. » Après les premiers moments de désespoir, puis de découragement, il se remit malgré tout à l'œuvre, marque d'une constance presque héroïque. Ainsi nous arrive ce premier volume, bien avant sans doute que le second soit prêt. Nous serions heureux que les éloges de la critique fussent pour M. Tommasini, si éprouvé, un cordial, un stimulant.

Nous ne sommes pas seuls, en effet, à louer ce grand travail. M. Falletti, qui dit trop bien ce qu'il contient pour que nous ayons besoin de le redire après lui, a pu paraître un peu sobre d'éloges : c'est que ses préférences sont pour son maître Villari; mais la *Historische Zeitschrift*, sous toutes réserves pour les détails, déclare l'ensemble remarquable.

Nous voudrions, à notre tour, avant d'aborder le chapitre des critiques, les couvrir d'avance contre tout reproche de sévérité exagérée, en disant par où ce gros volume si plein nous paraît digne de l'estime du monde savant.

M. Tommasini est lui-même un savant. Il a une lecture considérable et choisie; il est soigneux, exact, judicieux, respectueux de ses lecteurs, ne prétendant point à leur imposer ses opinions, citant ses autorités avec une précision qu'on prend rarement en défaut. Il ne s'en tient pas aux livres de seconde main, il remonte aux originaux, il les exhibe, les dépèce, les déchiquette avec un soin minutieux et une critique solide. Ses notes méritent d'être lues pour elles-mêmes autant que pour confirmer les assertions du corps de la page : abondantes et plantureuses comme elles sont, elles forment ce que J.-V. Le Clerc appelait le volume d'en bas et qu'il préférait de beaucoup au volume d'en haut, chez les travailleurs modestes dont la patience et la conscience surpassent le talent.

Mais, pour ne pas faire tort à M. Tommasini, il faut insister sur la solidité de son jugement, et par conséquent sur la manière dont il a étudié ses sources, sur le parti qu'il a su en tirer. Il est absolument dans le vrai quand il montre et démontre que le machiavélisme est antérieur à Machiavel, comme le jésuitisme aux Jésuites ; quand il juge son héros et suppose que sa froideur, assurément naturelle, est plus encore voulue et vient du désir de sauver sa situation compromise par les mille écueils où se heurte sa barque. Il n'énumère pas sans à-propos (p. 147) bien des supplices très propres à commander la prudence au moins prudent. C'est là, il faut le reconnaître à la décharge de notre pauvre humanité, l'excuse de bien des lâchetés.

Ainsi, à plusieurs points de vue, l'ouvrage qui nous occupe mérite d'être consulté et même lu. Mais cette part faite à l'éloge, c'est sur les critiques qu'il faut principalement s'étendre : ne sont-elles pas, en somme, une des principales raisons d'être de la critique ?

Il manque à M. Tommasini l'art d'écrire et de composer. C'est à dessein que nous parlons d'abord de l'art d'écrire, parce que nous avons peu à en dire. Notre auteur appartient à cette école dont Gino Capponi est un des chefs, qui recherche les mots rares et anciens, comme cette fermeté d'expression à la Perse, qui affecte, pour employer les termes de Boileau, « d'enfermer moins de mots que de sens. » Cette école, aujourd'hui fort répandue, aboutit au même résultat que Perse, à l'obscurité : il est fort difficile de suivre et même de comprendre un livre écrit de ce style. Si nous n'avions bien connu la plupart des choses dont parle M. Tommasini, nous ne serions pas certain, à en juger par les pages qui étaient nouvelles pour nous, de l'avoir toujours bien entendu. On n'écrit pourtant ou l'on ne doit écrire que pour être compris. C'est du moins, en France, un avis assez général, et que d'aucuns partagent en Italie.

Pour l'art de composer, la méthode manque, force nous est d'en con-

venir. S'il prend d'ordinaire, comme il convient, l'ordre chronologique pour fil conducteur, combien de fois notre auteur ne s'en est-il pas écarté! Quel étrange procédé que de traiter les choses une première fois sommairement, pour y revenir une seconde avec plus de détails! Ainsi, il effleure tout jusqu'à Pier Soderini inclusivement, et il recommence à Charles VIII. Et remarquez que ce premier développement, qui n'est qu'un sommaire au regard du second, est tellement bourré de citations et de notes qu'on l'a cru approfondi, qu'on est tout surpris de n'en être encore qu'aux bagatelles de la porte. Nous ne comprenons pas davantage chez un historien l'absence presque systématique des dates. Nous trouvons bien quelquefois le mois et le jour, presque jamais l'année, pas même dans le titre courant, où il est si commode de l'indiquer, pour pouvoir s'en dispenser ailleurs, et le défaut est d'autant plus grave qu'on revient plus souvent sur ses pas. Il n'y a guère de dates précises que dans les notes, quand on y donne celles des lettres ou dépêches qui y sont citées ou indiquées : c'est par trop insuffisant.

Puisque nous parlons ici des notes, nous en dirons encore un mot, pour n'y plus revenir. Elles sont pour la plupart excellentes, mais il y en a pléthore : c'est une véritable orgie. Avec le nécessaire, il y a le superflu, chose nullement nécessaire, quoi qu'en ait dit l'esprit fait homme. Il y a des notes dont on ne sait à propos de quoi elles viennent; il y en a qui, au défaut d'être mal justifiées, joignent celui d'être interminables : entr'autres une pièce de vers de M. de Laprade, qui étale dans la citation cent soixante vers bien comptés (p. 72). Que Machiavel ait fait quelque part mention d'une chose ou d'une personne, vite une page et demie de textes et de notes, comme par exemple sur la mort du duc de Candia (p. 184), sans parler du récit de l'événement fait de fil en aiguille dans le volume d'en haut. Ce qu'il faut, en fait de notes, ce sont des indications précises, et, à l'occasion, des fragments de textes topiques, surtout inédits; mais des pages entières de livres imprimés, à quoi bon? Combien M. Tommasini n'eût-il pas été plus utile si, faisant des sacrifices de ce genre, il avait remplacé par des renvois détaillés ses fameux *loc. cit.*, ou encore *commiss. cit. lett.* 35, qui vous forcent à remonter quarante, cinquante pages plus haut, ligne par ligne, si vous tenez à savoir quelle autorité l'auteur prétend invoquer!

Le plus grave, c'est que les inutilités, les hors-d'œuvre ne sont pas seulement dans les notes, on les retrouve aussi dans le texte. Qu'importent, dans une histoire de Machiavel, les détails de la mort de Charles VIII ou de cette curieuse scène qui le montre faisant danser le duc d'Orléans et bien d'autres devant la reine en larmes pour la mort de son fils le dauphin (p. 182)? A quoi bon ce prolixe éloge de Catherine de Médicis, par ce procédé commode de supprimer le mal et de glaner, puis de grouper tout ce qu'on peut dire de bien, et sans autre motif qu'un patriotisme mal placé d'Italien, défendant les fléaux que l'Italie, de temps à autre, lance sur ses voisins? Est-il nécessaire de raconter l'histoire de Paolo Vitelli (p. 148-160) ou de Savonarola

(p. 160)? Qu'avons-nous besoin de ces anecdotes d'Innocent VIII se nourrissant de lait de femme ou se faisant infuser le sang de jeunes gens qui en moururent, au prix d'un ducat chacun (p. 108)? Les choses les plus intéressantes cessent de l'être hors de leur place : selon l'adage latin, *quod abundat vitiat.*

C'est encore, si nous ne nous trompons, une erreur de méthode d'avoir fait précéder l'histoire de Machiavel d'une longue et savante étude sur le machiavélisme. Mais cette erreur, si c'en est une, n'a pas été involontaire. « J'ai voulu, dit M. Tommasini à la première page de sa préface, commencer comme il était naturel, par rechercher deux choses : ce qu'on a pensé ou dit de Machiavel et ce que Machiavel a réellement écrit ou voulu écrire. » Qu'avant de prendre la plume, on tienne à connaître tout ce qui a été dit, écrit, publié sur le sujet à traiter, c'est le premier devoir de l'historien; mais qu'il croie devoir produire ses extraits au début de son livre, au lieu de les garder pour lui ou tout au moins de les réserver pour la fin, pour les conclusions, voilà ce que l'on ne peut admettre. On demande à un auteur non pas ce qu'ont dit ses devanciers, car on pouvait le savoir sans lui, et, s'il éprouve le besoin de le discuter, quelques notes, un *excursus* y suffisent, mais ce qu'il apporte, sinon de neuf, au moins de personnel. D'ailleurs, si le machiavélisme est antérieur à Machiavel, ce n'en est pas moins de Machiavel qu'il a reçu son nom, qu'il est devenu célèbre. Il y a d'autant moins lieu de mettre la charrue avant les bœufs, que si l'on a eu tort d'attribuer à Machiavel l'invention d'une doctrine qu'il n'a fait que pratiquer après tant d'autres, il faut connaître sa vie et ses écrits pour débattre ce point avec compétence. Ce n'est pas à dire que notre auteur n'ait pas eu un motif pour suivre cette méthode : il a voulu séparer Machiavel de tout ce qu'on lui a mis indûment sur le dos, pour le voir et le montrer ensuite tel qu'il est. Mais, encore une fois, c'était un des travaux préliminaires de l'historien, et comme ces dessous de la cuisine qu'on ne montre pas aux gens qui vont déguster les mets ainsi préparés, ou si la comparaison semble irrévérencieuse pour l'histoire, inexacte même, c'est après avoir montré la vérité établie, rétablie, qu'il y avait lieu de rappeler les erreurs qui l'obscurcissaient. Cela n'empêche point cette étude préliminaire d'être en soi infiniment curieuse : on en pourrait presque faire un volume à part, ce qui permettrait de dégager utilement le titre de celui-ci, car dire qu'on étudie la vie et les écrits de Machiavel « dans leur rapport avec le machiavélisme, » c'est restreindre le sujet d'une manière regrettable. Heureusement, M. Tommasini s'est empressé d'oublier cette restriction, à en juger du moins par le seul volume que nous ayons sous les yeux.

Ne pourrait-on, enfin, demander à un homme pénétré comme il l'est du sentiment, du respect de la science, d'abandonner certaines formes de la conjecture? Qu'il en fasse, des conjectures, pour son propre compte, rien de mieux, mais qu'il crie gare! qu'il ne les mette pas sur le compte de son héros, qu'il ne dise pas : « Pauvre peuple! pensait *sans doute*

Machiavel » (p. 146), ou encore : « Si Machiavel s'est tu sur la grande iniquité de Pise, c'est qu'il eût été trop dangereux d'en parler. » Qu'en savez-vous, historien? Pourquoi supposez-vous que Machiavel ne pouvait partager le sentiment unanime de ses concitoyens? Parce que ce sentiment n'était pas honnête? Avec cela que l'honnêteté gênait votre héros! Vous citez une phrase écrite postérieurement par lui; mais qui peut dire qu'elle ne lui fut pas dictée justement par une longue expérience? Il y a des courants irrésistibles, et celui-là en fut un, s'il en fut jamais.

Voilà notre compte réglé avec la méthode. M. Tommasini ne s'étonnera pas sans doute si, pour savant que nous le tenions, nous ne le regardons pas comme impeccable sur les faits, et si nous nous permettons en conséquence de lui signaler quelques erreurs. Il y en a chez lui qu'on hésite presque à lui reprocher : ce sont celles où l'entraîne son rôle de monographe, d'apologiste, car c'est ici grandement affaire d'appréciation personnelle. Mais enfin est-il bien sûr d'avoir raison quand il montre un Machiavel tout d'une pièce en présence de son patron Soderini, et quand, pour justifier son dire, il va jusqu'à prétendre que les éloges décernés par le secrétaire au gonfalonier sont ironiques? S'il en est ainsi, c'est tant pis pour le secrétaire, car il a servi celui dont on l'accuse de s'être moqué, il a été l'homme de sa confiance dans les plus grandes et les plus secrètes affaires. S'il le méprisait comme incapable, que ne s'éloignait-il? Combien n'est-il pas plus croyable qu'il a pu, avec le temps, modifier un jugement très favorable au début? M. Tommasini nous semble bien dur pour l'honnête gonfalonier (p. 151 et ailleurs). Il ne fut pas si médiocre qu'on veut bien le dire, quoiqu'il le fût : la force des choses était telle qu'il y succomba. Machiavel lui-même y a succombé. Il avait reçu à peu près carte blanche pour ses fameuses milices, qui étaient assurément un progrès sur l'organisation militaire du temps; elles ne résistèrent pourtant pas à l'épreuve d'une lutte trop inégale. Quelle criante injustice de dire que si elles échouèrent c'est que Soderini n'était ni capable ni homme de guerre (p. 369)! Tout le génie de Machiavel ne l'a pas empêché de conseiller, à l'occasion, des sottises, notamment cette entreprise folle de détourner l'Arno aux abords de Pise. Quand une cause est perdue, on n'a que le choix des fautes. S'il n'eût été lui-même désemparé, à l'heure décisive du siège de Prato, il aurait donné des conseils utiles, et ces conseils eussent été probablement bien accueillis. Mais il y a des destinées inéluctables. Soderini résiste de son mieux aux ennemis de sa patrie, et il est devenu le bouc émissaire de toutes les erreurs commises, de tous les malheurs non évités. Il est la bête noire de M. Tommasini, qui va jusqu'à se persuader qu'on se moquait de lui parce qu'il pleurait en parlant. Son accusateur se trompe : les larmes étaient fréquentes alors; sans elles, point de pathétique, point d'éloquence. Autres temps, autres mœurs.

Laissons maintenant les erreurs de l'apologiste et abordons celles de

l'historien. Elles ne sont pas nombreuses; raison de plus pour signaler quelques-unes de celles que nous avons remarquées.

Sur l'histoire de France, notre auteur est médiocrement informé. Son jugement sur les politiques, au temps d'Henri IV, n'est pas soutenable, et quand il parle de Marguerite de Valois, femme de ce prince, il l'appelle « gentile novellatrice di Navarra » (p. 14), ce qui montre qu'il la confond avec la sœur de François Ier. Il est plus excusable de nommer Étienne de *Vers*, ce serviteur de Charles VIII que d'autres ont nommé *Vèse* et qui, de fait, se nommait *Vesc;* il n'était pas tenu de connaître le récent travail de M. de Boislisle, qui a tranché la question. Mais, sur l'histoire de Florence, qu'il connaît mieux, il se trompe encore. Par exemple, il a (p. 135) une singulière théorie sur l'impôt. A ses yeux, un des défauts du gouvernement populaire, pendant le règne de Savonarola, c'est la répugnance du grand conseil à voter des taxes, des emprunts. Pourquoi donc sont institués les conseils de ce genre, comme les états généraux et les assemblées législatives, sinon pour arrêter les gouvernants dans la voie des dépenses excessives? Il fallait se borner à dire qu'en empêchant les excessives, ces conseils ne permettent pas quelquefois les plus nécessaires.

Il n'est pas vrai non plus que Lorenzo des Medici soit devenu méchant seulement après la conjuration de Pazzi (p. 80). La méchanceté était de nature chez lui; elle n'eut alors qu'un motif de plus, ou plutôt un prétexte pour s'exercer. N'oublions pas que, bien avant cette conjuration célèbre, il faisait tuer dix-neuf conjurés sur trente pour une conjuration insignifiante, à peine prouvée.

Un peu plus loin, voulant montrer que les prédicateurs de fléaux, après la mort de Lorenzo, ne débitaient que des sornettes, M. Tommasini en cite un qui, en habit de mendiant, prêchait à Rome sur les places publiques, ceci, entre autres choses, que Florence et Milan perdraient leur liberté. Et il ajoute : « Elle n'était plus à perdre. » Comment n'a-t-il pas remarqué dans ses lectures que depuis la suppression de la liberté par l'oligarchie et par les Medici, le nom en a été conservé avec soin, avec affectation, mais uniquement pour signifier « indépendance? » C'est la perte de l'indépendance dont Savonarola et les autres prophètes menaçaient ces deux villes. Erreur d'autant plus inexplicable que le mot « liberté » est aussitôt suivi d'autres qui ne laissent pas de doutes sur son sens : « e andranno sotto l'altrui dominio. »

Nous ne voyons pas où notre auteur a pu trouver les fondements de cette assertion que Pier Soderini et les Florentins désiraient la réunion à Pise du concile convoqué par les cinq cardinaux schismatiques dont était Briçonnet, le ministre de Charles VIII. Tous les documents aujourd'hui publiés prouvent au contraire qu'ils sentaient le danger et qu'ils firent de leur mieux pour le conjurer. Il ne leur manqua que la force pour faire respecter leur volonté.

Voici enfin une dernière erreur que nous ne saurions passer sous silence. M. Tommasini écrit (p. 135) que « l'humeur populaire, se défiant

de l'aristocratie, ne toléra pas que les *Richiesti* restassent un an en charge. » Et dans une note à la même page, après avoir dit que, d'après un certain fragment de Provision, le conseil des *Richiesti* et le conseil des Quatre-vingts seraient une seule et même chose, il ajoute que l'examen des livres des *Consulte e pratiche* le conduit à un autre avis, lequel est évidemment, d'après la phrase du texte qu'on a lue plus haut, que le conseil des *Richiesti* est un conseil spécial, quelque chose comme à Venise celui des *Pregadi,* dont justement le nom vient sous la plume de M. Tommasini à cet endroit. Notre surprise est extrême de cette erreur chez un homme si instruit. Elle est sans excuse après les travaux publiés, dans ces dernières années, sur l'histoire de Florence. Il n'y a jamais eu de conseil des *Richiesti*. Les *Richiesti,* plus anciennement appelés aussi *Arruoti*[1], étaient tout simplement des citoyens que la seigneurie et ses deux collèges (les douze *buonuomini* et les seize gonfaloniers de compagnies) appelaient à eux pour telle ou telle délibération, afin de s'éclairer de leurs lumières et de rendre moins lourd le poids de la responsabilité en le partageant avec eux. C'était si peu une magistrature, un office, que les *Richiesti* étaient convoqués ou pour une seule séance ou pour une seule affaire. On en désignait le nombre qu'on voulait, et toutes les fois qu'on le voulait, en général des amis disposés à opiner du bonnet, souvent les mêmes, parce que le personnel politique n'était pas infini dans une ville de cent mille âmes, mais avec des variantes sensibles, le choix étant laissé à l'arbitraire des seigneurs. Ce qu'il y a de curieux, c'est que M. Tommasini cite une phrase qui aurait dû l'éclairer, s'il ne s'était, comme le chasseur, lancé sur une autre piste : « Nella sala vecchia del consiglio, alla presenza del consiglio delli 80 *e di circa* 20 *richiesti*. » Donc, les *Richiesti* n'étaient qu'adjoints et leur nombre était chose indifférente. Que si, par hasard, on trouve quelquefois sur tel ou tel document ces mots : « le conseil des *Richiesti,* » il n'y peut signifier qu'une chose : « le conseil ordinaire auquel ont été appelés des *Richiesti*. » Cela est hors de doute et c'est aussi ancien que la République. Celui de tous les Italiens qui a le mieux entrevu et deviné le mécanisme compliqué des institutions florentines, M. Villari, ne nous contredira point.

Entre M. Villari et M. Tommasini nous nous garderons d'un parallèle qui sentirait la rhétorique, mais nous n'éviterons pas, avant de terminer, le rapprochement qui s'impose. Nous pensons comme M. Falletti, en employant son langage, que, « pour l'arrangement de la méthode, des idées philosophiques, du côté esthétique, » M. Villari est certainement supérieur. Mûri par le professorat et la vie publique, parvenu à la

1. Sismondi (*Hist. des Rép. ital.*, t. IX, p. 142) parle bien, en 1512, d'un conseil des *arroti*. Mais, des trois autorités qu'il cite, deux, Nardi et Nerli, ne soufflent mot de ce qu'il dit sous leur couvert. Quant au troisième, Cambi, Sismondi, qui connaissait très mal ou pour mieux dire pas du tout le mécanisme des institutions florentines, n'a pas compris ce que cet écrivain, d'ailleurs si barbare, voulait dire.

maturité de son talent, il joint à la vivacité napolitaine la lucidité française. On le comprend avant d'avoir fini sa phrase, on n'a jamais besoin de la relire. Il est plus que lucide, il est limpide et lumineux. Aucun écrivain, dans le genre historique, ne fait plus d'honneur à l'Italie contemporaine. Ce n'est pas pourtant que nous admirions plus qu'il ne faut sa méthode. Lui aussi il expose trop longuement les faits généraux, il fait trop souvent l'école buissonnière la plus capricieuse, s'étendant par exemple on ne sait pourquoi sur Poggio, quand il parle à peine de Filelfo. Dans son *Machiavelli,* bien plus que dans son *Savonarola,* il retient sa fougue méridionale sur la pente glissante de l'apologie, mais il y glisse encore; il s'appuie plus et mieux aux documents, mais il n'y renvoie pas toujours avec assez de soin, à ceux du moins qu'il n'a pas mis au jour le premier. En cela, M. Tommasini, plus calme, a l'avantage sur lui. Il s'appuie plus solidement sur ces béquilles dont l'historien ne peut se passer et qu'il a le devoir de montrer. Il a trop de notes inutiles à son sujet, mais ces notes sont un répertoire précieux, et si l'art en souffre, la science ne se plaint pas. Qu'il ne soit pas toujours d'accord avec M. Villari, c'est certain, mais les divergences ne portent que sur des points de détail. Qu'il n'ait rien changé, rien ajouté aux conclusions de M. Villari, c'est possible, mais il est téméraire de l'affirmer, puisque nous n'avons encore qu'un premier volume.

Aussi bien, le Machiavel de l'un ressemble assez au Machiavel de l'autre pour qu'on puisse avoir confiance dans leur jugement comme dans leur savoir. Mais, pas plus l'un que l'autre, ils n'ont répondu aux *desiderata* de la critique italienne, indiqués dans le programme du combat dont M. Tommasini est sorti vainqueur. Après leurs deux remarquables ouvrages, dont l'un se lit avec tant de plaisir et dont l'autre peut être consulté avec tant de fruit, il y a toujours une question de Machiavel comme il y a une question de Jeanne d'Arc, les deux personnages de l'histoire sans doute qui ont fait répandre le plus de flots d'encre sur le papier. L'énigme est toujours posée, psychologique pour Machiavel, religieuse pour Jeanne d'Arc, et plus obscure pour le Toscan que pour la Lorraine, car on a dit non sans raison qu'il était plus facile de condamner Machiavel que de le comprendre. La preuve en est que ses œuvres sont pour Diderot une apologie de la tyrannie, tandis que pour d'autres elles en respirent la haine. Macaulay voit en lui un politique qui tire sa théorie de sa pratique; Ferri, un péripatéticien, apôtre de la méthode expérimentale. Tel le proclame positiviste; tel autre, pessimiste à la Schopenhauer, sans parler des Italiens qui le font à leur image et l'affublent en patriote, n'ayant d'autre but que le salut de sa patrie. Heureusement que, si l'énigme, en ce qui le concerne, paraît insoluble, il n'est pas nécessaire de la résoudre. S'il est intéressant d'y exercer son jugement et sa critique, on peut le faire sans péril : il n'y a plus de sphinx pour dévorer ces volontaires.

P.

Busken Huet. Het land van Rembrand. Studien over de Noordnederlandsche beschaving in de 17de eeuw. Haarlem, Tjeenk Willink, 1882-84.

L'étranger ne connait guère l'histoire de la Hollande dans toute son étendue. Pour le moyen âge, c'est l'ouvrage de M. Wenzelburger, *Geschichte der Niederlande* (volume Ier), dans la serie de Heeren et Ukert (1879), qui peut en donner la meilleure idee. Pour l'histoire de la guerre contre l'Espagne, l'etranger se contente de Motley, qui, malgré ses grands défauts de méthode et son manque de soin, reste encore l'auteur classique sur cette période à raison de son style eblouissant; mais ce masque brillant cache une partialité incontestable et regrettable pour Guillaume d'Orange et les Calvinistes, pour Oldenbarnevelt et les Arminiens, comme, chez M. Kervyn de Lettenhove, dans son livre *Les Huguenots et les Gueux*, un style attrayant pourrait faire oublier l'extrême partialité de l'auteur contre le grand défenseur de la liberté neerlandaise et le parti dont il fut le chef. Le livre sur *Jean de Witt*, de M. Lefèvre-Pontalis, quoiqu'il défende, lui aussi, un dogme, cette fois purement politique, est, quant à l'impartialite, une des œuvres les plus louables sur l'histoire de la Hollande.

Si le livre de M. Huet était traduit dans une langue plus familière aux étrangers, il comblerait cette lacune importante dans la connaissance de l'histoire européenne. M. Huet n'est pas un historien de profession : c'est un littérateur qui s'est distingué par de brillantes études sur la littérature néerlandaise. Il n'a pas eu l'ambition de donner ici un livre de première main : il se contente d'utiliser les résultats des historiens hollandais en écrivant l'histoire des Pays-Bas d'un point de vue général, en signalant les mérites du peuple néerlandais et sa place dans l'œuvre de la civilisation générale. Il serait donc injuste et ingrat de lui reprocher toutes les fautes historiques qu'il commet çà et là. Nous ne nous occuperons donc pas des questions de détail en lui témoignant notre vive reconnaissance pour ce qu'il a donné, pour ses belles et vraies remarques sur le caractère national de la Hollande, qu'il a analysé dans les diverses périodes de notre histoire, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIe. Se bornera-t-il à cette période? Ne voudra-t-il pas nous donner ses idées sur le siècle et demi qui s'est écoulé depuis? Nous l'espérons, car nous nous rappelons les nombreuses études critiques que M. Huet a publiées sur les écrivains néerlandais depuis le XVIIe siècle. Quoique les Pays-Bas ne soient plus puissants en Europe, la nation n'est pas éteinte; elle vit encore d'une vie libre; elle joue encore un rôle important dans le commerce, la science et les arts; elle n'a pas encore oublié ses ancêtres, qui ont jeté les fondements du magnifique empire des Indes néerlandaises, précieux héritage qui impose des devoirs tant envers soi-même qu'envers les peuples de l'Archipel Indien.

Le premier des trois volumes que M. Huet consacre à son sujet s'ouvre par une dédicace au philosophe hollandais Scholten, admirateur de

Voltaire comme M. Huet lui-même, qui, en écrivant ce livre, a toujours eu devant les yeux l'*Essai sur les Mœurs* du grand philosophe français. L'influence de Voltaire se fait sentir dans tous les chapitres de l'ouvrage depuis le premier, sur les croisades, jusqu'au dernier, sur les arts au XVIIe siècle. Voltaire et Érasme : ces deux noms caractérisent le point de vue de l'auteur quand il s'occupe des choses de l'esprit.

M. Huet donne, dans le premier volume, une introduction dans laquelle il traite de l'histoire des Pays-Bas avant le XVIIe siècle. Le premier chapitre est intitulé : Olivier de Cologne. C'est le nom du célèbre auteur de la *Historia Damiatina,* que l'auteur revendique pour les Pays-Bas, en se fondant sur l'unité ethnographique et linguistique (jusqu'au XVIe s. du moins) des Provinces Rhénanes avec les Pays-Bas proprement dits. Cette annexion est un peu audacieuse, mais il faut se rappeler que les circonstances seules ont empêché, au XVIIIe s., l'union aux Provinces Unies d'une partie de ces provinces et de la Frise Orientale. D'ailleurs, en réalité, ce chapitre s'occupe seulement des mœurs et de la civilisation néerlandaises au XIIIe siècle. La chevalerie du siècle suivant est décrite dans la personne de Jean de Bloys, gentilhomme puissant du comté de Hollande. Malgré les ingénieuses observations semées dans ces deux premiers chapitres, nous y cherchons souvent en vain, surtout dans le second, la profonde connaissance de la pensée et de la société médiévales. M. Huet a peut-être l'esprit trop moderne pour pouvoir comprendre dans toute sa grandeur l'esprit du moyen âge. Ce défaut se fait moins sentir dans le troisième chapitre, consacré à *Thomas à Kempis,* qu'il considère comme l'auteur de l'*Imitatio,* le mystique par excellence, qui représente l'esprit de son siècle beaucoup mieux que Jean de Bloys celui du XIVe. On ne saurait faire le même reproche au quatrième chapitre, auquel Érasme prête son nom célèbre; l'esprit de M. Huet lui-même est trop analogue à celui du savant de Rotterdam pour que l'auteur ne nous donne un portrait brillant de son modèle. Lucas de Leyde et l'art néerlandais au moyen âge sont l'objet du chapitre suivant; c'est peut-être une révélation pour le plus grand nombre des Néerlandais eux-mêmes, qui pensent que l'art néerlandais commence au XVIIe siècle. Un chapitre, plus piquant que juste, sur les lettres néerlandaises au moyen âge termine le premier volume, dont les pages sur Érasme sont, sans aucun doute, les plus brillantes et les plus vraies.

Le second volume commence par une étude sur la foi des Hollandais au temps de Guillaume Ier et de la République; le célèbre Marnix, dont le badinage est celui d'un requin, selon l'expression caractéristique de l'auteur, les Calvinistes, défenseurs ardents du dogme de Calvin, les Gueux de mer, la synode de Dort de 1618, les théologiens du XVIIe siècle y trouvent une place à côté du prince Guillaume lui-même, d'Oldenbarnevelt, de Grotius, de Spinoza, de Descartes. Tous ces personnages donnent lieu à des remarques plus ou moins justes, toujours piquantes, toujours « suggestives. » L'auteur aime trop la polémique pour ne pas en faire usage dans ces études théologiques. Heureusement,

M. Huet n'est pas un économiste acharné comme il a été un théologien éminent en Hollande. C'est à cela peut-être que nous devons son admirable étude sur le commerce du XVIe siècle, où il décrit le développement de l'esprit commercial des Hollandais et la fondation de ce grand empire des Indes néerlandaises qui « resplendit comme une émeraude autour de l'Équateur. » Nous ne savons pas quelle partie de ce chapitre mérite le plus de louanges, celle qui s'occupe du commerce ou celle où l'auteur décrit, d'une main sûre et vigoureuse, les guerres que nos ancêtres ont faites contre les peuples de l'Orient. Ici, peu de polémique, plus d'appréciation, d'admiration même. L'influence du développement du commerce sur la société hollandaise est démontrée avec un soin marqué, quoique les « Messieurs Jourdain » de l'aristocratie marchande ne puissent se vanter d'avoir toute la sympathie de M. Huet.

Les sciences et les lettres du XVIIe siècle occupent presque la moitié du troisième volume. Le respect des Hollandais pour la science des Juste Lipse, des Scaliger, des Vossius, des Heinsius, des Boerhaave est presque égalé par leur admiration assurément beaucoup moins fondée pour leurs écrivains en langue maternelle, qui, selon M. Huet, sauf une ou deux exceptions, ne dépassent guère la médiocrité; les lettres de Hooft, quelques vers de Vondel sont les seuls produits de la littérature néerlandaise du XVIIe siècle qui s'élèvent au-dessus de la moyenne. Le jugement de M. Huet sur les lettres néerlandaises n'est pas flatteur, mais il est assurément plus juste que ceux qui se plaisent à comparer les écrivains hollandais aux grands génies littéraires du monde. Pour le chapitre sur les mœurs et les hommes du XVIIe siècle, M. Huet a esquissé les plus célèbres figures des Pays-Bas de ce temps; les princes de la maison d'Orange-Nassau, le diplomate Aerssen, Jean De Witt, De Ruyter, les marchands de Moucheron et Le Maire, le bourgmestre Nicolaas Witsen, le juriste Bynkershoek y figurent pour composer un tableau attrayant du caractère national du XVIIe siècle, portraits presque tous réussis, surtout celui de Maurice de Nassau, dont le caractère « hamlétique » est relevé par quelques traits vigoureux. Le dernier chapitre traite des arts au XVIIe siècle, dans lequel la peinture et Rembrand occupent naturellement la place d'honneur, tandis que plus de soixante pages sont consacrées aux autres arts, à l'éloquence ecclésiastique et académique, à l'art scénique, encore peu développé, à la musique, dans laquelle Huygens occupe une place tout à fait à part, à l'architecture et la sculpture. M. Huet appelle l'attention sur l'indifférence, le dédain même des Hollandais du XVIIe siècle à l'égard des grands peintres qui, maintenant, font la gloire de la Hollande; il montre que Rembrand a subi l'influence du Calvinisme; il met le doigt sur le caractère national de la peinture hollandaise. « Peindre la vie de la nature et des hommes de manière que la banalité devient extraordinaire, la vulgarité spirituelle, que l'ordinaire se fait poétique, l'inanimé pittoresque, le terrestre céleste, s'il se peut, voilà le secret de cet art. » Les belles pages sur l'art de Rembrand se gravent dans la mémoire.

L'auteur finit son livre par cette conclusion, que « Java et les Staalmeesters sont nos meilleures lettres de recommandation ; » notre empire des Indes et notre art, voilà ce que nous avons fait pour la civilisation du monde.

Espérons que ce livre important sera traduit en français ou en allemand, en français surtout, parce que le style de M. Huet est peut-être un peu plus français qu'un Hollandais pur sang ne l'aurait désiré. En général, M. Huet a mis en pratique d'une manière artistique la leçon empruntée à Bagehot : « Le meilleur style historique est le style de Rembrand : omettre beaucoup, charger beaucoup et jeter une vive lumière sur un petit nombre de faits ou de causes. »

P.-J. Blok.

Zur Beurtheilung des siebenjæhrigen Krieges, par A. v. Taysen. Berlin, 1882, Siegfried Mittler, in-8°, vi-138 p., avec 8 croquis et 2 grands plans.

M. A. de Taysen, lieutenant-colonel dans le grand état-major général allemand, vient de publier une brochure qui lui a été évidemment inspirée par la lecture du grand ouvrage, *Friedrich der Grosse als Feldherr,* dans lequel Théodore de Bernhardi a récemment analysé et apprécié le mérite stratégique du fondateur de la puissance prussienne. Tout en rendant hommage aux éminentes qualités de son savant devancier, tout en partageant surtout son admiration enthousiaste pour son héros, cependant il diffère avec lui d'opinion sur certains points de détail ; il estime que M. de Bernhardi n'a pas toujours suffisamment mis en lumière ou même réellement compris les motifs secrets de la conduite des opérations ; pourquoi, par exemple, la campagne de 1756 n'a-t-elle été commencée qu'au mois d'août au lieu d'être entamée au printemps (p. 15 et 16) ? — Pourquoi, après la bataille de Prague, Frédéric II n'a-t-il pas hardiment poussé sa pointe sur Vienne (p. 33) ? — Pourquoi, dans la marche de flanc qu'il a dû exécuter après la bataille de Kollin, a-t-il placé en seconde ligne les troupes qui venaient d'être battues, plutôt que de les laisser en première (p. 44, 45, etc., etc.) ? — Voilà des points, et j'en pourrais citer bien d'autres du même genre, sur lesquels M. de T. possède des renseignements spéciaux, qu'il a pu puiser aux meilleures sources, grâce à ses fonctions mêmes, et il a pris la plume pour s'en expliquer avec le lecteur.

Ce que je viens de dire suffit pour faire comprendre le caractère de ce travail : *Zur Beurtheilung des siebenjæhrigen Krieges ;* c'est moins un livre proprement dit qu'une série d'observations critiques proposées sans plan d'ensemble, dans l'ordre purement chronologique où les faits se sont accomplis. Après une courte introduction, où M. de T. expose quelles étaient, selon lui, les opinions de Frédéric II sur la tactique et la stratégie et quels progrès le roi de Prusse a fait accomplir à la science

militaire, il arrive à l'étude même de la guerre de Sept-Ans, qu'il ne songe pas à raconter; il considère isolément les diverses campagnes de cette guerre, année par année, en expliquant d'abord le plan des opérations que le roi comptait entreprendre, puis les modifications que les événements ont introduites forcément dans le plan primitif, et il accompagne le tout des réflexions personnelles que sa science et son expérience des choses de la guerre peuvent lui suggérer.

Est-il maintenant nécessaire d'ajouter que l'ouvrage de M. de T. doit être beaucoup plus intéressant pour l'homme de guerre, pour l'officier qui cherche à se perfectionner dans son métier, que pour l'érudit ou l'historien ? L'auteur ne dissimule aucunement que ce qu'il a eu en vue, c'est la rédaction non pas d'une œuvre historique, mais d'une sorte de manuel militaire ; il s'est proposé simplement de dégager les enseignements que les opérations conduites par Frédéric II peuvent offrir aux futurs généraux : « De même, dit-il, que le peintre, désireux de compléter son éducation artistique, se sent entraîné, par une force irrésistible, vers l'Italie, où le spectacle des œuvres sublimes des plus grands maîtres développera et échauffera son imagination, de même le soldat doit toujours se tourner vers Frédéric II et la guerre de Sept-Ans ; en dépit du changement des temps et des circonstances, les grandes questions de stratégie et de tactique ne changent jamais ; les armes spéciales elles-mêmes trouvent, dans l'étude de ces opérations, un enseignement magistral sur la nature et l'étendue de leurs devoirs. »

C'est un terrain sur lequel je dois renoncer à suivre M. de T. : je n'aurais pas la compétence nécessaire pour apprécier ou critiquer les leçons de science militaire qu'il veut tirer de la guerre de Sept-Ans ; je me bornerai à signaler seulement les parties de son livre, dont l'historien aussi peut faire son profit. Au premier rang, je placerai la publication de trois mémoires encore inédits de Frédéric le Grand, et qui n'ont pu voir le jour que grâce à une autorisation spéciale du chef de l'état-major allemand. Le premier de ces mémoires, écrit en avril 1757, a été adressé au maréchal Schwerin ; il contient quatre projets différents, répondant aux quatre combinaisons stratégiques différentes que les armées autrichienne et française pourraient essayer dans la campagne prochaine. Le second, intitulé, par Frédéric lui-même, *Projet pour faire lever le siège de Nesse à l'ennemi,* et le troisième, *Touchant la position des armées sur la Katzbach,* ont été composés après la conclusion de la paix d'Hubertsbourg ; à quelle époque au juste, c'est ce que M. de T. ne peut parvenir à établir ; mais, en tout cas, ils attestent, de la façon la plus saisissante, la vigilance toujours en éveil du roi et le soin avec lequel il préparait, pendant la paix, toutes les combinaisons possibles en cas de guerre. — Il y a ensuite, dans le livre de M. de T., beaucoup de documents originaux assurément moins importants, mais qui, cependant, ne manquent pas d'intérêt, de nombreux croquis, dont l'un indique la situation respective des armées le 7 août 1760 et dont cinq sont relatifs à la bataille de Liegnitz, plusieurs lettres autographes du

roi et notamment toute la correspondance qu'il a échangée avec Schwerin au printemps de 1757, quand il préparait cette campagne où le maréchal devait trouver la mort sur le champ de bataille de Prague, etc.

M. de T. écrit avec une concision toute militaire; chez lui, pas d'ornements superflus : ce sont les faits mêmes qui parlent; peu de jugements sur les personnes, et toujours exprimés avec sobriété; enfin, un effort visible vers l'impartialité. J'en donnerai un exemple curieux : M. de Bernhardi, développant un thème qui est pour ainsi dire devenu classique chez les historiens militaires de l'Allemagne, a comparé l'un à l'autre Frédéric II et Napoléon Ier, et il est arrivé naturellement à cette conclusion que le premier dépasse de beaucoup (weit uberragt) le second, non seulement comme homme et comme prince, mais aussi comme général. C'est un jugement que M. de T. ne peut accepter, au moins sur le dernier point; et, avec beaucoup de sincérité, il démontre contre l'auteur de *Friedrich der Grosse als Feldherr* : 1° que Napoléon n'a pas eu toujours à faire la guerre dans des circonstances plus favorables que celle où combattait le roi de Prusse; 2° qu'il n'a pas toujours eu de son côté la supériorité numérique et qu'il a pris quelquefois l'offensive, avec une hardiesse de génie, dans des conditions telles que les habitudes de la guerre lui auraient conseillé la défensive. La conclusion, c'est que le génie militaire était égal, bien que différent, chez les deux rivaux. Il est vrai que M. de T. se dédommage en reconnaissant au « roi de Prusse » une grandeur morale bien supérieure à celle de « l'empereur des Français; » ici peut-être pourrions-nous élever quelque contestation; j'accorderais très volontiers à M. de T. que la guerre d'Espagne a été une entreprise malhonnête, immorale : mais reconnaîtrait-il avec moi que le premier partage de la Pologne, dont la responsabilité pèse certainement tout entière sur Frédéric II, ne le cède à la guerre d'Espagne ni en malhonnêteté, ni en immoralité? J'aurais bien peur que, sur ce point, nous ne puissions plus nous entendre. — J'avoue d'ailleurs que ces parallèles et ces comparaisons, jadis fort à la mode dans les classes de rhétorique, me semblent des exercices tout à fait oiseux : jamais ils n'ont apporté le moindre profit à la science historique.

A. Ammann.

Histoire du parlement de Toulouse, par M. Dubédat, ancien conseiller à la cour d'appel de Toulouse. Paris, Rousseau, 1885, 2 vol. in-8°, xvi-759 ou 731 pages.

Les archives du parlement de Toulouse, le plus ancien de France après celui de Paris, existent encore presque entières aux archives départementales de la Haute-Garonne. Conservées dans les bâtiments mêmes de l'ancienne cour suprême de Languedoc, elles se composent d'un nombre considérable de registres et de quantité de liasses poudreuses, encore aujourd'hui non inventoriées, et qui, vraisemblablement,

ne seront jamais examinées de près. A feuilleter ces registres, à ouvrir ces sacs innombrables, une vie d'homme ne suffirait pas. Aussi, ne doit-on être très sévère pour M. Dubédat, qui a reculé devant ce travail herculéen; pour l'entreprendre, il faudrait posséder un courage peu commun et disposer de longs loisirs. On doit au surplus reconnaître que les deux gros volumes de cet auteur renferment beaucoup de pages intéressantes, écrites brillamment, — trop brillamment peut-être, — et que certains épisodes de l'histoire intime du parlement y sont traités avec soin et exposés avec précision et exactitude. Toutefois, on y sent trop le manque de recherches personnelles, l'histoire même du parlement de Toulouse y est trop souvent mêlée à celle du royaume entier, et, pour être infiniment supérieure à celle de M. de Bastard d'Estang, cette nouvelle histoire du parlement de Toulouse ne sera pas d'un grand secours aux érudits.

En effet l'auteur a systématiquement supprimé toutes notes et tous renvois, et, à en juger par quelques mots de sa préface, les sources employées par lui ont été peu nombreuses. La plus importante, et celle qu'il paraît avoir constamment suivie, est l'histoire manuscrite du P. Lombard, conservée à la Bibliothèque nationale; elle date du XVIIIe siècle et passe à juste titre pour être consciencieusement faite.

De tous les chapitres de l'ouvrage, le plus faible est sans contredit le premier, où l'auteur traite la difficile question des origines du parlement de Toulouse. Sans parler de certaines théories inacceptables sur la justice aux premiers temps du moyen âge, on y trouve quelques assertions singulières, et l'auteur n'a su ni adopter franchement les opinions erronées de Guillaume Bardin, historien de cette cour au XVe siècle, ni se ranger au système de D. Vaissete, le seul vrai. On ne saurait dans un article de critique examiner à fond cette question; il suffira de rappeler que le parlement de Toulouse ne date que du règne de Charles VI et qu'il fut définitivement institué par Charles VII en 1443. Dès le XIIIe siècle, le Languedoc a eu une cour suprême appelée *parlement*, mais sous Alfonse de Poitiers c'est une délégation du conseil du prince; sous Philippe IV et son fils, c'est une commission du parlement de Paris; au XIVe siècle, c'est ce dernier qui sert de cour suprême au Languedoc. Si jamais M. Dubédat se décide à refondre son livre et à en donner une nouvelle édition un peu abrégée (on pourrait y supprimer bien des paragraphes consacrés à l'histoire générale), il devra refaire entièrement tout le début et mettre son récit au courant de la science de ces deux derniers siècles.

A. MOLINIER.

[illegible]

[illegible] SOCIÉTÉS SAVANTES

—

[illegible] Tome XLVI. 188[illegible]
[illegible] fragments de chartes du xe s.
[illegible] sur les registres de l'état
[illegible] fragments de parchemin trouvés
[illegible] permis de reconstituer plus de
[illegible] l'auteur publie toutes celles qui
[illegible] remarque des notes tironiennes
[illegible] — J. Havet. Questions mérovin-
[illegible] (un ms. d'homelies de saint
[illegible] s., a été retrouvé par M. Delisle
[illegible] de Troussures (Oise) : on y lit à la der-
[illegible] apud coenubium Lussovium, anno
[illegible] indictione tercia decima. » Le Clotaire
[illegible] Clotaire III ; le ms. a été terminé en 669,
[illegible] Rectifie en passant plusieurs points de la
[illegible] d'après le travail récent de M. Krusch,
[illegible] Geschichte. De ses observations, il résulte
[illegible] Chilperic II a succédé à Clotaire III, non en 670, mais en 673, et
[illegible] Thierry III à Chilperic II, non en 673, mais en 675). — Ch.-V. Lan-
[illegible] Nouveaux fragments du *Liber Inquestarum* de Nicolas de Chartres,
[illegible] d'après une copie du xvie s., conservée au British Museum.
[illegible] de ces fragments environ sont tout à fait inédits ; les autres
[illegible] souvent des lectures préférables à celles qu'a utilisées
M. Delisle dans sa Restitution d'un registre des *Olim*. A la suite de
[illegible], M. Delisle publie six autres documents de même nature conservés
aux archives de l'Aisne, dans le grand cartulaire de l'évêché de Laon).
— Eug. Lefèvre-Pontalis. Étude sur la date de l'église de Saint-Ger-
mer (second quart du xiiie s.). — Prou. Note sur un ms. de la vie de
sainte Alpais (cette sainte vivait à Cudot, diocèse de Sens ; elle mourut
en 1211 ; le chroniqueur qui nous a raconté sa vie est un moine cister-
cien, d'ailleurs anonyme ; il connut personnellement la jeune fille. Suit
la table des chapitres de cette biographie). — Bordier. Douët d'Arcq
(notice nécrologique suivie de la liste de ses œuvres). = Bibliographie.
Vander Haeghen. Bibliographie générale des Pays-Bas (ce travail remar-
quable est parvenu à sa 62e livraison ; il comprend au moins 2,150 notices).
— *A. de Bourmont*. La fondation de l'université de Caen et son organi-
sation au xve siècle (le critique publie un document inédit qui intéresse
l'origine de l'université). — *Thibaudeau*. Catalogue of the collection of

autograph letters and historical documents formed between 1865 and 1882 by Alfred Morrison. Vol. II (contient les lettres D. J. Ce catalogue ne mentionne pas moins de 154 lettres de Henri IV). — *Baumgarten.* Geschichte Karls V. Bd I (ce premier volume ne dépasse pas l'année 1521; l'auteur n'a pas voulu faire un livre d'érudition pure, mais seulement donner un tableau d'ensemble du règne de Charles-Quint. Il semble qu'il y ait réussi).

2. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1885, n° 41. — *Espérandieu.* Épigraphie des environs du Kef (quelques trouvailles heureuses; méthode et moyens de travail insuffisants). — *Kindler von Knobloch.* Das goldene Buch von Strassburg (utile contribution à l'histoire locale). — *Geley.* Fancan et la politique de Richelieu de 1617 à 1627 (le fond de l'ouvrage est bon; c'est une utile contribution à l'histoire des pamphlets; la biographie de Fancan est à peine esquissée). = N° 42. *Th. Reinach.* Histoire des Israélites, depuis l'époque de leur dispersion jusqu'à nos jours (compilation utile et bien présentée). — *Guyaz.* Histoire des institutions municipales de Lyon avant 1789 (bon livre de vulgarisation). = N° 43. *Koser.* Unterhaltungen mit Friedrich dem Grossen; Memoiren und Tagebücher von H. von Catt (le journal de Catt est un témoignage très direct, très sûr; les mémoires rédigés longtemps après ne méritent pas la même confiance. Très intéressante publication éditée avec beaucoup de critique). — Variétés. A. Chuquet. Le rôle de Laclos en 1792 (on a dit que Laclos eut l'idée du plan de campagne qui réussit à Valmy, que le succès est dû en grande partie à son activité; il n'en est rien. Les ordres de concentration de toutes les troupes sous les ordres de Dumouriez ont été donnés par le ministre de la guerre Servan). = N° 44. *Lewy.* Altes Stadrecht von Gortyna aus Kreta (excellente publication sur ce précieux texte du plus ancien droit grec. La *Rev. hist.* donnera bientôt un article d'ensemble sur les diverses publications parues sur le sujet). — *Comte de Martel.* Les historiens fantaisistes : M. Thiers, le Consulat et l'Empire, 2e partie (trop d'acrimonie personnelle, mais d'utiles remarques sur la pacification de l'ouest et sur l'attentat royaliste du 3 nivôse). = N° 45. *Heisterbergk.* Name und Begriff des Jus italicum (ce jus italicum est identique au droit des anciennes colonies de citoyens romains. Cette conclusion est ingénieusement amenée; elle n'est pas de tout point convaincante). — *Lechler.* Das apostolische und das nachapostolische Zeitalter (5e édit. d'un des manuels les plus estimés qui aient été écrits au point de vue de la théologie protestante conservatrice). = N° 46. *Droysen.* Histoire de l'hellénisme, tome II (exact, précis, assez terne). — *Ant. de Lantenay.* Mélanges de biographie et d'histoire (recueil de 35 articles concernant le sud-ouest de la France; la plupart sont très intéressants). — *Peukert.* Die Memoiren des marquis von Valory (excellente édition critique; les mémoires sont le plus souvent inexacts; l'auteur en a redressé les erreurs avec soin). — *Schlitter.* Die Beziehungen Œsterreichs zu Amerika (d'utiles documents, mais il y en a beaucoup trop). = N° 47.

Mowat. Remarques sur les inscriptions antiques de Paris (excellent). = N° 48. *Haussoullier*. La vie municipale en Attique; essai sur l'organisation des dèmes au IVe s. (étude consciencieuse, où les idées générales font par trop défaut). — Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum (ce corpus comprend déjà deux volumes remarquables par le soin, l'érudition et l'abnégation avec lesquels ils ont été édités. Ces volumes contiennent les extraits de saint Augustin par Eugippius, les œuvres complètes de Sedulius et les œuvres de Claudien Mamert).

3. — **Bulletin critique**. 1885, 15 oct. et 1er nov. — *Evans*. Antiquarian researches on Illyricum (étudie, d'après des recherches faites sur les lieux mêmes, les renseignements fournis sur Epitaurum [Ragusa-Vecchia], Canali, Risinium [Risano]; communique des notes intéressantes sur les voies romaines qui traversaient le pays). — *Cozza*. Della geografia di Strabone; frammenti scoperti in membrane palimseste (texte plein de négligences, mais qui fournit quelques utiles leçons). — *Blancard*. Documents inédits sur le commerce de Marseille au moyen âge, t. I (beaucoup de soin, d'érudition et de critique). = Variétés : L. Duchesne. La chapelle impériale du Palatin (détermine la position de l'église Sainte-Césaire *in Palatio*, qui se trouvait dans le grand palais des Césars déblayé par M. Rosa; c'était d'abord une chapelle domestique où étaient placées les images des Césars; quand le palais eut cessé d'être la résidence des gouverneurs byzantins, elle devint l'église d'un couvent de moines grecs. On peut en suivre l'histoire jusqu'au XVe s.).

4. — **Journal des Savants**. 1885, oct. — Alf. Maury. Les anciennes villes du Nouveau-Monde. — Barthélemy Saint-Hilaire. L'Inde et les Indiens. — Dareste. Codex legum slavonicarum, 2e art. (rend compte du vol. publié en 1880 sous ce titre par M. Herm. Jirecek); 3e art. en nov. (sur les plus anciens monuments du droit russe). = Novembre. Wallon. Correspondance de M. de Rémusat pendant les premières années de la Restauration. — Hauréau. Epistolae romanorum pontificum ineditae (étudie les bulles d'Alexandre III, publiées par M. Lœwenfeld).

5. — **Revue politique et littéraire**. 1885, 2e semestre, nos 12-13. — Gaidoz. L'Inde anglaise. = N° 14. L. Leger. La crise bulgare; les origines : Aleko pacha et Gavril pacha. — Boissier. Les fouilles en Italie : la grande Grèce, Tarente (résume les travaux opérés sous la surveillance de M. Viola; les fouilles pour l'établissement d'un grand port ont beaucoup contribué à faire connaître l'art tarentin). = N° 16. Viguié. Le bicentenaire de la Révocation de l'Édit de Nantes. — Bergaigne. Les découvertes récentes sur l'histoire ancienne du Cambodge. = N° 17. Ern. Lavisse. La politique européenne dans les temps modernes. 1° Allemagne, France, Autriche, Prusse et Russie; 2° le principe des nationalités (fragment de l'introduction mise par l'auteur en tête du livre de M. Freeman : *Histoire générale de l'Europe par la géographie*

politique, qui vient d'être traduite par M. G. Lefebvre). — Ch.-L. Livet. La rentrée des cours et tribunaux sur l'ancien régime; la messe du Saint-Esprit, les mercuriales, les remontrances (les mercuriales sont les harangues de rentrée qui étaient prononcées le *mercredi* après la Saint-Martin). = N° 21. Simond. L'Afghanistan. = N° 22. Quesnel. Ancien Mexique; les Aztèques, d'après M. L. Biart.

6. — **La Révolution française**. 1885, 14 oct. — Jeanvrot. Les évêques constitutionnels de la Mayenne, suite le 14 nov. — Baudon. L'affaire Réveillon (l'émeute où fut pillée la maison de Réveillon fut fomentée par un certain abbé Roy, créancier de Réveillon et que celui-ci poursuivait pour faux devant les tribunaux). — Duvand. L'insurrection et le siège de Lyon en 1793; suite le 14 nov. — Lhuillier. Pierre Thuin, évêque constitutionnel de Seine-et-Marne; fin. — Mathez. Pontarlier sous la Révolution; suite le 14 nov. = 14 nov. Lhuillier. L'école centrale du département de Seine-et-Marne.

7. — **Revue archéologique**. 3e série, t. VI; sept.-oct. 1885. — Deloche. Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne; suite. — Battifol. Canones Nicaeni pseudepigraphi (publie pour la première fois une série de préceptes moraux rédigés sous l'inspiration de saint Athanase au synode alexandrin de 362; on n'en connaissait qu'une traduction copte publiée par M. Revillout). — Drouin. Observations sur les monnaies à légendes en pehlvi et pehlvi-arabe; suite. — Gaidoz. Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue; suite. — Dr Briau. Introduction de la médecine dans le Latium et à Rome; suite. — Leval. Lettre supposée de Mahomet IV à Léopold Ier, empereur d'Allemagne, et réponse de ce dernier (texte grec, traduction et commentaire philologique; ces lettres sont datées de 1683; elles sont une déclaration de guerre, accompagnée des menaces ordinaires aux Orientaux : « je veux dépouiller l'Alamanie...; nous contraindrons vos prêtres à bêcher la terre, et je donnerai aux chiens les mamelles de vos femmes... »). — Dieulafoy. Note relative à la découverte sur le tombeau de Darius de sept inscriptions nouvelles.

8. — **Revue de l'histoire des religions**. 6e année, t. XII, n° 2. — Maspero. La religion égyptienne d'après les pyramides de la Ve et de la VIe dynastie (les conclusions de ce savant mémoire tendent à prouver que la religion égyptienne ne subit pas de changements essentiels depuis les premières dynasties, que le formulaire élaboré à Héliopolis traversa les âges presque intact; on relie ainsi entre elles les diverses parties de la pensée et de l'histoire égyptiennes, qui semblaient séparées les unes des autres par des siècles de ténèbres et de révolutions). — J. Réville. Le Mithriacisme au IIIe siècle de l'ère chrétienne; 1er art. : les origines du culte de Mithra; sa propagation dans l'empire romain.

9. — **Revue des études juives**. Tome XI, n° 22; oct.-déc. 1885. — Hild. Les Juifs à Rome devant l'opinion et dans la littérature (étudie

surtout ce qu'ont dit des Juifs Tacite et Juvénal. Très sévère pour Tacite : Tacite n'a fait que répéter, sans les vérifier, les calomnies de leurs ennemis héréditaires; il ne s'est même pas préoccupé des contradictions flagrantes qui existent entre quelques-uns de ces témoignages. Juvénal a été mieux instruit des croyances juives que Tacite; il se rencontre sur ce point avec l'auteur inconnu des morceaux, faussement attribués à Pétrone, qui occupent dans l'édition de Bücheler les numéros 31 à 40). — J. Halévy. Notes d'archéologie talmudique. — S. Reinach. Saint Polycarpe et les juifs de Smyrne (traduit en français le paragraphe 28 du texte grec de la vie du saint, qui donne de curieux détails sur la vie des juifs de Smyrne au IIe s.). — J. Dukas. Lettres inédites à Peiresc par Salomon Azubi ; suite. — Schwab. Documents pour servir à l'histoire des juifs d'Angleterre (indication sommaire des documents de ce genre qui se trouvent au British Museum, au Public Record Office et à Westminster abbey. Il en ressort qu'il se trouvait encore des juifs en Angleterre, même après 1290).

10. — **Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse.** 6e année, 1re livr., sept-oct. 1885. — Chanoine Albanès. Les évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux au XIVe s.; suite (nombreuses rectifications biographiques et chronologiques; documents inédits). — Chanoine Toupin. Justine de la Tour-Gouvernet, baronne de Poët-Célard ; suite. — Abbé Fillet. Histoire religieuse de Pont-en-Royans.

11. — **Revue de l'Art français.** 1885, oct. — J. Guiffrey. Les artistes du duc d'Orléans, frère de Charles VI, 1394-1409. — H. de Chennevières. Pompe funèbre de Louis XV, 1774.

12. — **Revue de géographie.** 9e année, 5e livr., nov. 1885. — Levasseur. L'Australie ; la Nouvelle-Galles du sud ; suite. — Deschamps. La question coloniale en France au temps de Richelieu et de Mazarin. — Antichan. Le jardin des Hespérides (les pommes d'or des Hespérides sont des pépites d'or; on allait les ramasser dans les hautes régions de la Sénégambie et de la Guinée).

13. — **Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence.** 9e année, 5e livr., 1885, sept.-oct. — Esmein. Sur quelques lettres de Sidoine Apollinaire; fin (étudie deux lettres, dont l'une traite d'un prêt d'argent, l'autre d'un mariage; traduction et commentaire).

14. — **Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.** 1885, n° 5. — Prudhomme. La charte communale de Veynes, Hautes-Alpes, 17 nov. 1296. — Buche. Essai sur l'ancienne coutume de Paris aux XIIIe et XIVe siècles. 4e et dernier article.

15. — **Revue maritime et coloniale.** 1885, nov. — Guët. Les origines de l'île Bourbon; suite. — Guéry. Notice sur Jean-Lambert, d'Arras, enseigne de vaisseau, 1786-1851.

16. — **Revue des Deux-Mondes.** 1885. 1er oct. — Ern. Daudet.

Les Bourbons et la Russie pendant l'émigration. 1er art. Louis XVIII à Mitau. 2e art. (15 oct.) : de Varsovie à Hartwell, 1801-1808 (exposé très intéressant des tentatives faites par le comte de Lille pour intéresser le tsar à la cause de l'ancienne monarchie; ses déboires en Suède, où le roi l'appela pour l'abandonner aussitôt, et en Angleterre, où il ne pénétra que par surprise). — 15 oct. CUCHEVAL-CLARIGNY. Le général Grant. — ÉM. DE LAVELEYE. En deçà et au delà du Danube; 4e art. : les nationalités croate et slovène; la Serbie. 5e art. (1er nov.) : de Belgrade à Sophia; la Bulgarie actuelle. = 1er nov. BOISSIER. Promenades archéologiques : Énée en Sicile. — C. DE VARIGNY. Emma, reine des îles Havaï. — Aug. LAUGEL. Alexandre Farnèse, prince de Parme. = 15 nov. GEBHART. La renaissance italienne et la philosophie de l'histoire; la théorie de Jacob Burckhardt. — Albert DURUY. Le brigadier Muscar; histoire du temps des guerres de la Révolution (biographie curieuse et attachante; elle ajoute plus d'un trait instructif à l'histoire des guerres vendéennes; Muscar fut l'ami de Hugo, le père, et l'on donne ici quelques extraits de leur correspondance. L'empire oublia Muscar, dont la Révolution avait fait un colonel). = 1er décembre. JURIEN DE LA GRAVIÈRE. Un amiral de vingt-quatre ans (don Juan d'Autriche à la bataille de Lépante). — A. GRUYER. Charles IX et François Clouet. = 15 oct., 15 nov. et 1er déc. SCHÉRER. Melchior Grimm (la première étude biographique et critique approfondie qui ait été publiée sur l'auteur de la Correspondance littéraire).

17. — **Le Correspondant**. 1885, 10 oct. — RÉGIS. La nouvelle Italie; souvenirs historiques de la marquise Constance d'Azeglio, de 1835 à 1861. = N. DU BOYS. Le martyre et ses derniers historiens (résume les travaux de M. Allard, de M. Le Blant et de M. J. Rambaud sur les premiers martyrs chrétiens). = 10 nov. CHANTELAUZE. La fin de la Fronde et l'arrestation du cardinal de Retz (raconte, d'après de nombreux documents inédits, l'histoire de ce qu'il appelle très heureusement : la Fronde ecclésiastique, c'est-à-dire de la lutte entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux au sujet de la prison du cardinal de Retz et de l'archevêché de Paris, dont il était coadjuteur. Dans ce 1er art., étudie le rôle de Retz après qu'il eut été nommé cardinal, et pendant le second exil de Mazarin; il est certain qu'à ce moment, comme Retz le dit dans ses mémoires, il ne conspire pas, car il ne songeait qu'à s'emparer de l'esprit du roi et de la reine pour prendre la place de Mazarin; c'est plus tard, après qu'à l'entrevue de Compiègne on eut poliment mais nettement refusé ses services). — FORNERON. L'influence des Français en Russie. = 25 nov. A. DE PONTMARTIN. Mes mémoires; 2e série, seconde jeunesse.

18. — **La Nouvelle Revue**. 1885, 15 nov. — L. DE BROTONNE. Les partis monarchistes sous le second empire. — AULARD. Figures oubliées de la Révolution : le conventionnel Louvet. = 1er déc. FARGES. Beaumarchais et la Révolution; lettres et documents inédits (ces lettres sont

relatives à une fourniture de 50 à 60,000 fusils que Beaumarchais s'était engagé à se procurer en Hollande et à fournir à Dumouriez. « Négotiant et républicain, » c'est ainsi qu'il se caractérise lui-même alors).

19. — La Controverse et le Contemporain. 1885, 15 oct. — Le Danois. L'Acadie et les déportations acadiennes; épisodes de notre histoire coloniale (intéressant récit composé à l'aide des documents publiés dernièrement par Smith : *Acadia*). = 15 nov. L. Guibert. Études sur l'ancienne France; suite : la corporation à Limoges; ses caractères, son rôle, phases principales de son histoire (la corporation des métiers n'eut pas à Limoges de caractère politique; c'est l'édit de 1767 qui donna aux corps de métiers des droits politiques, en confiant à leurs délégués l'élection des magistrats municipaux. Au point de vue professionnel, la liberté pour ainsi dire absolue du commerce et de l'industrie est le fait le plus saillant de l'histoire économique de Limoges au moyen âge; cette liberté fut restreinte à mesure que les métiers ont été érigés en corporations; la maîtrise, jusque-là ouverte à tous, devint d'un accès de plus en plus difficile; une scission profonde s'opéra entre le patron et l'ouvrier, qui ne cessa de s'accentuer). — H. de l'Épinois. Épisode de la Ligue : la réunion d'Henri III avec le roi de Navarre (étudie en particulier les démarches faites par le légat Morosini pour empêcher cette réunion, contenir les Ligueurs, et rétablir entre eux et le roi un accord qui avait été le but constant de la politique du pape Sixte V. L'auteur a mis à profit des documents inédits tirés des archives du Vatican).

20. — Le Spectateur militaire. 4e série, t. XXXI, 1885, oct. — Wolf. Souvenirs de l'expédition du Mexique; suite, le 1er et le 15 nov.; le 1er déc. — Souvenirs militaires du général baron Hulot; suite en nov. (Hulot pendant la Restauration). = Nov. A. R. Les écrits inédits de Vauban (publie deux lettres de Vauban à Chamillard en 1806); fin le 15 nov. = 15 nov. Ed. de la Barre-Duparcq. Lettre sur la bataille de Tagliacozzo, 23 août 1268 (quelques mots sur le rôle d'Errard de Valery, pendant cette bataille).

21. — Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. 2e série, n° 2, 1885. — E. Denis. Les origines de l'unité des frères bohêmes (expose d'une manière fort intéressante comment cette secte s'est formée à la suite des Compactats de Bâle et pour protester contre les dangereuses concessions faites à Rome et subies par les Utraquistes modérés que l'horrible guerre hussite avait énervés. Retrace la biographie de l'archevêque de Prague, Rokytsana, le véritable fondateur de la secte, et de son principal théologien, Cheltchisky. L'auteur renvoie souvent aux excellents travaux de notre collaborateur, M. Goll, sur les frères, leur histoire et leurs doctrines). — Haussoullier. Le dème d'Éleusis (étudie l'organisation politique de ce dème, d'après les inscr. découvertes dans les fouilles. Publie cinq de ces inscriptions).

22. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XVIII,

2e livr., 1885, second sem. — CHARDON. Nouveaux documents sur les comédiens de campagne et la vie de Molière; suite. — Abbé GILLARD. Recherches historiques sur les bénédictines de Lassay; fin. — A. JOUBERT. Recherches historiques sur Châtelain (paroisse de l'ancienne province d'Anjou, diocèse d'Angers, aujourd'hui du diocèse de Laval. Le château et ses seigneurs. Droits féodaux, surtout aux deux derniers siècles; épisodes de la Révolution et de la chouannerie).

23. — Revue africaine. 29e année, 1885, juillet-août. — RINN. Géographie ancienne de l'Algérie. Les premiers royaumes berbères et la guerre de Jugurtha; fin. — TAUXIER. Le patrice Gregorius (ce patrice, cité par Théophanes aux années 5 et 6 de l'empereur Constant, est le même que le Goreïghir des auteurs islamiques, et que le Flavius Gregorius patrice de l'inscription de Tamagudi; ce nom de Flavius qu'il portait étant à cette époque réservé aux membres de la famille impériale, le patrice était certainement parent de l'empereur Constant; il fut vaincu et tué à Suffetula dans la 2e année du règne de cet empereur. Il faut corriger les auteurs arabes en ce qu'ils ont de contraire aux indications de Théophanes). — WINKLER. Description des ruines de Bulla regia.

24. — Revue bourbonnaise. 1885, 15 août. — Abbé RICHEROLLES. Les seigneurs de Saint-Désiré; fin le 15 nov. = 15 nov. GRASSOREILLE. Moulins au XVIe s., suite le 15 déc.

25. — Revue de Gascogne. 1885, nov. — GARDÈRE. Fondation du collège de Condom (en 1565; ses débuts jusqu'en 1586). — Abbé DOUAIS. Raymond Ebo, évêque de Lectoure, 1061-97 (publie un acte relatif à un débat entre les chapitres de Saint-Étienne et de Saint-Sernin-du-Taur. L'acte est sans date, mais postérieur à 1080. L'évêque, qui était en même temps doyen du chapitre de Saint-Sernin, déclare qu'il est vieux et qu'il se dispose à entreprendre le pèlerinage de Jérusalem pour expier ses péchés). — DURIER. Les dates principales de la vie de D. Brugèles (publie des pièces relatives à ce bénédictin, auteur des chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch, 1748). — A. DE LANTENAY. A propos du second mariage du duc d'Épernon (en 1618, Louis de Nogaret obtint du pape Paul V une dispense d'irrégularité par « défaut de naissance légitime; » il avait affirmé lui-même, dans la supplique adressée au souverain pontife, qu'il était né « ex soluto et soluta, » c'est-à-dire hors mariage. Si le second mariage du duc d'Épernon a existé réellement, il a donc dû être tenu fort secret, puisque l'enfant né de cette union se tient lui-même pour illégitime). — J. DE CARSALADE DU PONT. Lettres inédites de Henri III à MM. de Biron et de Ruffec, complétant la notice sur Jean de Lauzières-la-Chapelle. — COMMUNAY. Lettre du cardinal de Joyeuse à M. de Bellièvre, chancelier de France, 4 juillet 1601.

26. — Académie des inscriptions et belles-lettres. 1885. Séances. 23 oct. — M. GERMAIN lit une étude sur les origines de la seigneurie de Montpellier, d'après le *Liber instrumentorum memorabilium,* document

conservé aux archives de la ville. — M. Delisle fait connaître un texte nouveau sur Jeanne d'Arc; c'est un chapitre ajouté à une chronique dite *Breviarium historiale;* il a été écrit par l'auteur (anonyme) de la chronique en 1429, quand on eut reçu à Rome la nouvelle de la délivrance d'Orléans. = 7 novembre. M. Louis Blancard communique un mémoire sur la monnaie romaine au IIIe s. de notre ère. — M. Sal. Reinach rend compte d'une découverte de six lettres de l'empereur Julien, retrouvées par M. Papadopoulos Kérameus; dans une d'elles, il est question du philosophe Musonius Rufus, exilé par Néron à Gyaros, îlot désert des Cyclades; Musonius s'occupait des intérêts de l'île; il y découvrit une source où les bœufs s'abreuvent encore aujourd'hui. C'est ce qu'indique un passage d'une lettre de Julien rapportée par Suidas, et qui avait donné du mal aux commentateurs : Ἐπιμέλετο Γυάρων.

27. — Société nationale des Antiquaires de France. Séances. 2 sept. 1885. — M. E. Molinier entretient la Société des registres des comptes des bâtiments exécutés à Fontainebleau de 1639 à 1642. Ces registres, qui ont appartenu autrefois à la Bibliothèque de Nevers, ont été l'objet d'un échange et se trouvent maintenant à la Bibliothèque du palais de Fontainebleau. Le marquis de Laborde en a déjà publié quelques fragments. M. Molinier en a fait de nouveaux extraits, plus étendus, qu'il se propose de publier. — M. Héron de Villefosse indique des copies d'inscriptions antiques relevées par lui dans le recueil de dessins de Jacopo Bellini, récemment acquis par le Louvre. Ces textes proviennent pour la plupart de la ville d'Este : c'est un renseignement utile pour ceux qui s'occuperont de l'histoire de ce recueil. = 11 nov. M. Ém. Molinier présente un médaillon de bronze qu'il a trouvé en Italie et qui reproduit exactement une cire colorée du XVIe siècle faisant partie des collections Sauvageot, au Musée du Louvre. Grâce à ce médaillon, on peut déterminer l'attribution du personnage qu'il représente : c'est Pietro Machiavelli, et non Francesco Maria della Rovere, duc d'Urbin, indûment indiqué pour le médaillon de cire par le catalogue. — M. G. Rey lit un mémoire sur Raphanée et Bayas, localités dans la principauté d'Antioche dont il détermine l'identification. — M. Demay présente, au nom de M. le comte de la Guère, une matrice de sceau équestre en ivoire du XIe siècle; elle porte la légende : *Sigillum Roberti de Tor.* = 18 novembre. Lecture d'une lettre d'un associé correspondant, qui signale de nouveaux actes de vandalisme commis au Kef (Tunisie); une intéressante inscription romaine, qu'il avait lui-même découverte, vient d'être détruite par un entrepreneur de travaux publics; les colonnes du temple, situé entre les portes de Cherfine et de Bel-Ani, n'ont pas été respectées davantage : elles sont actuellement débitées en petits cubes. — M. Ch. Robert lit une note sur un triens mérovingien inédit, portant les légendes VIGENIANA CIVI et ITVANINI NONIT, et fait observer que le nom de Vienne, en Dauphiné, est toujours, sauf une exception, orthographié VIENNA, sans *g*. = 25 novembre. M. de Barthélemy communique une note sur

une tuile faîtière qui porte les lettres C L · B R· en relief, estampille de la *Classis Britannica*. Cette tuile a été trouvée, ainsi que d'autres spécimens semblables, à Boulogne-sur-Mer, rue de la Porte-Gayolle, sur les bords de la Liane. C'était donc là sans doute qu'était le quartier des équipages de la flotte romaine. — M. Pallu de Lessert parle de son récent séjour en Algérie et des actes de vandalisme dont il a été témoin ; il en fait remonter la responsabilité à l'Administration, qui laisse carte blanche aux entrepreneurs qu'elle emploie ; la masse du public est malheureusement indifférente au sort des antiquités ; il faudrait, par des écrits populaires et peu coûteux, développer le goût des études d'histoire locale. — M. Lecoy de la Marche présente quelques spécimens d'enluminure ; pour l'application de l'or en feuille sur le parchemin, il montre des spécimens envoyés par des artistes de province et exécutés d'après les recettes du *De Arte illuminandi*, qu'il leur avait fournies lui-même.

28. — Société de l'histoire du Protestantisme français. Bulletin. 1885, 15 nov. — Ce numéro est tout entier consacré au compte-rendu des cérémonies qui ont eu lieu à Paris pour rappeler le bi-centenaire de la révocation de l'Édit de Nantes, ainsi qu'aux lettres reçues à ce propos de l'étranger.

29. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. Bulletin. 12e année, 1885, juillet-août. Notice sur les collections de mss. de Jean et Guillaume Budé. — G. Bapst. La châsse de sainte Geneviève en 1793 (publie un document qui donne des indications précises sur le poids et la quantité des pierres et gemmes qui décoraient cette châsse, véritable chef-d'œuvre d'orfèvrerie).

30. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin archéologique et historique. Tome XIII, 1885, 2e trim. — Taupiac. Le très ancien château de Castelsarrazin ; fin. — Ch. Dumas de Rauly. Mémoires de Jacques Thuet, docteur avocat, de 1616 à 1630 (ces mémoires ne sont pas autre chose qu'un livre de raison). — Notes pour servir à l'histoire du département. = Variétés : Ch. de Saint-Martin. Les dates et les origines des coutumes de Saint-Antonin (on a deux rédactions de ces coutumes : l'une en roman, et qui paraît la plus ancienne, est du milieu du XIIe s. ; il n'y est pas encore question des consuls ; l'autre, en latin, paraît être un remaniement du XIIIe s., postérieur à la révolution municipale de Montpellier ; c'est à cette dernière ville que Saint-Antonin a emprunté l'institution du Consulat).

31. — Société d'émulation de l'Ain. Annales. 18e année. 1885, juillet-sept. — Jarrin. La Bresse et le Bugey, 26e, 27e et 28e parties (la Révolution à Bourg et à Belley).

32. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. *Mémoires*. T. XIV. — Guénin. Les notes tironiennes.

33. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1885, 3e livr. — Vicomte DE GROUCHY et comte DE MARSY : Un administrateur au temps de Louis XIV ; fin (dernières années et mort de Robertot ; texte et fac-similé de son testament, signé Thomas de Grouchy, sieur de Robertot, à Paris, 18 sept. 1675). — GALESLOOT. La question d'extradition devant les États de Brabant, 1715 et 1716.

34. — Revue de Belgique. 1885, 15 nov. PHILIPPSON. Le second centenaire de la révocation de l'Édit de Nantes (retrace brièvement l'histoire des protestants en France aux XVIe et XVIIe siècles, pour démontrer les véritables causes et les conséquences de leur destruction par Louis XIV). — Ém. DE LAVELEYE. La propriété collective du sol en différents pays ; suite (étudie l'allmend suisse, après avoir étudié le township puritain de Nantucket).

---

35. — Historische Zeitschrift. Neue Folge. Bd. XIX, Heft 1. — L. BEER. Sur l'histoire de la politique de l'empereur Charles VI (négociations au sujet de l'Espagne ou avec l'Espagne, depuis l'avènement de Charles VI jusqu'à la paix de Vienne, en 1731). — J. VON PFLUGK-HARTTUNG. La politique pontificale dans les bulles des papes (cette politique se manifeste dans la manière de dater les bulles, jusque dans l'écriture même. Quelques exemples à l'appui de cette idée). = Comptes-rendus : *Leblois*. Les bibles et les initiateurs religieux de l'humanité (cet ouvrage doit être considéré comme un véritable événement dans la littérature protestante en France et en Alsace ; c'est toute une philosophie de la religion). — *Galitzin*. Allgemeine Kriegsgeschichte aller Völker und Zeiten. Bd. II : Mittelalter ; traduit du russe par *Streccius* (cette histoire, qui comprend 23 vol. dans l'original, est beaucoup trop vaste pour être traitée partout avec une égale compétence ; trop souvent les récits de bataille sont fautifs, quand on consulte les témoignages contemporains). — *Ritter*. Zur Geschichte deutscher Finanzverwaltung im XVI Jahrh. (ne traite que des finances du duché de Juliers). — *Blümcke*. Die Handwerkszünfte im mittelalterlichen Stettin (travail composé d'après les archives de la ville). — *Schwetschke*. Zur Gewerbegeschichte der Stadt Halle a. S. 1680-1880 (recueil de matériaux utile, bien qu'incomplet). — *Heydenreich*. Bibliographisches Repertorium über die Geschichte der Stadt Freiberg (excellent). — *Wilmans*. Die Kaiserurkunden der Provinz Westfalen. Bd. II : die Urkunden der Jahre 901-1254 (pour la publication de ces textes, l'auteur a suivi la bonne méthode recommandée par Sickel). — *Hæniger*. Der Rotulus der Stadt Andernach, 1175-1256 (bonne publication). — *Martin*. Germania von Jakob Wimpfeling (dans cet écrit, Wimpfeling veut, d'abord, prouver que l'Alsace n'a jamais appartenu à la France, ensuite engager le conseil municipal de Strasbourg à créer un gymnase dans la ville pour relever les études et ajouter à la renommée du conseil et des bourgeois. Texte de cet écrit, publié avec une introduction et des notes intéressantes). — *Hoffmann*. Geschichte der direk-

ten Steuern in Baiern. XIII-XIV Jahrh. (bon travail, composé presque entièrement à l'aide de pièces d'archives). — *Harrasowsky*. Codex Theresianus und seine Umarbeitungen (utiles renseignements sur le travail considérable qui fut accompli sous Marie-Thérèse pour codifier le droit civil de l'Autriche). — *Unsed*. Études sur l'âge de bronze de la Hongrie (soutient que les objets préhistoriques de la Hongrie ne sont qu'une imitation des types scandinaves. Cette hypothèse n'est pas admissible). — *Huber*. Studien über die Geschichte Ungarns im Zeitalter der Arpaden (cinq mémoires excellents sur autant de points de cette histoire). — *Schwicker*. Politische Geschichte der Serben in Ungarn, 1690-1792 (bon et impartial). — *Naber*. Calvinist of Libertynsch? 1572-1631 (excellent essai sur les luttes religieuses du XIVe s., qui coûtèrent la vie à Oldenbarnevelt). — *Bullen*. The Tragedy of sir John van Oldenbarnevelt (cette tragédie, publiée d'abord par Bullen dans sa « Collection of old english plays », excita en son temps une légitime attention. Elle est publiée à nouveau avec une introduction de M. Fruin). — *Reitzenstein* et *Nasse*. Agrarische Zustænde in Frankreich und England (ce 27e des mémoires publ. par le « Verein für Sozialpolitik » ne s'occupe de la situation agricole en Angleterre et en France que pendant les vingt dernières années). — *Colmeiro*. Cortes de los antiguos reinos de Leon y de Castilla (utile introduction aux quatre vol. in-fol. des Actes des cortès de Castille et de Léon qui ont été publiés). — *Duro*. Memorias historicas de la ciudad de Zamora, su provincia y obispado (bon). — *Szymanowski*. Beiträge zur Geschichte des Adels in Polen (cet ouvrage n'est qu'une coll. d'actes mis bout à bout). — *Fischer*. Studien zur byzantinischen Geschichte des XI Jahrh. (publie trois mémoires excellents, le premier surtout, sur le patriarche Xiphilin, célèbre comme juriste, comme écrivain, comme homme d'État). — *Rojas*. Simon Bolivar (ce livre est le meilleur certainement de tous ceux qui ont été publiés à l'occasion du centenaire de la naissance de Bolivar). — *Hanssen*. Agrarhistorische Abhandlungen (excellent).

36. — **Forschungen zur deutschen Geschichte**. Bd. XXV, Heft 3. — Rademacher. Sur la critique des sources de l'histoire de Hongrie (1° Simon de Keza et la chronique de 1358; 2° les chroniques hongroises et les Annales Altahenses). — Pannenborg. Lambert de Hersfeld, auteur des Gesta Henrici IV metrice (Lambert est certainement l'auteur et de ces Gesta, et du Carmen de Bello saxonico, qu'aujourd'hui encore on tient d'ordinaire pour perdu). — Lœwenfeld. Les conséquences immédiates de la paix de Venise, d'après des documents nouveaux tirés du fragment de registre de Cambridge. — F. Wagner. La ligue souabe et les Hohenzollern franconiens; suite. — Hæbler. La bataille de Pavie (nous avons beaucoup de récits sur cette bataille, mais ils ne concordent pas entre eux; cependant on peut, à l'aide de témoignages écrits par des contemporains immédiats, rétablir la véritable physionomie de la bataille; c'est ce qui est tenté ici). — Jungfer. Le Grand

Électeur et Frédéric de Hombourg, 1670-73 (avec un appendice de neuf documents inédits). — Heyck. Ulrich de Richental (quelques détails biographiques sur ce personnage, à qui l'on doit la chronique du concile de Constance). — Ribbeck. Encore une fois Gerhoh de Reichersberg. — Kœstler. Le « Bredingen » de Lambert de Hersfeld, est-ce Breitenbach, ou Breitungen? (c'est probablement près de Breitenbach, sur la Fulda, que Henri IV séjourna en 1073 et combattit en 1075). — Rockrohr. Lambert de Hersfeld et Tite-Live (le récit que fait Lambert d'un soulèvement des Saxons, en 1059, contre le jeune héritier de l'empire, Henri IV, est presque tout entier emprunté à Tite-Live, II, 6). — Falk. Églises possédées par des laïques aux VIIe-XIe siècles.

37. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1885. N° 18. — *Ém. Bourgeois.* Le capitulaire de Kiersy-sur-Oise (appréciation élogieuse, malgré maintes réserves et critiques de détail). — *Gundlach.* Ein Dictator aus der Kanzlei Heinrichs IV (excellente étude diplomatique sur un des copistes de la chancellerie impériale; recherches sur l'auteur de la Vita Henrici IV). = *Hallwich.* H.-M. Thurn, als Zeuge im Process Wallenstein (collection intéressante de textes; mais l'auteur ne réussit pas à démontrer l'innocence de Wallenstein). — *Borkowsky.* Die englische Friedensvermittlung im Jahre 1745 (excellent; montre très bien que Georges II avait conservé sa politique hanovrienne; qu'il y avait aussi, sous la monarchie parlementaire, un « secret du roi » qui paralysait les forces de la diplomatie officielle). = N° 20. *Philippi.* Zur Geschichte der Reichskanzlei unter den letzten Staufern (véritable histoire de la chancellerie impériale sous les Hohenstaufen. Longue discussion au sujet du diplôme de Frédéric II en 1220, que Philippi tient pour non authentique. L'auteur de l'article proteste contre les excès de la méthode hypercritique en matière de diplomatique). — *Dierauer.* Müller-Friedberg; Lebensbild eines schweizerischen Staatsmannes, 1755-1836 (bon). — *Pöhlmann.* Die Uebervölkerung der antiken Grosstädten, in Zusammenhang mit der Gesammtentwicklung städtischer Civilisation (travail très soigné, très critique; conclusions très intéressantes).

38. — Historisches Jahrbuch. Bd. VI, Heft 4. — C. von Höfler. Sur l'histoire de Charles-Quint (critique très acerbe du t. Ier de la Geschichte Karls V de Baumgarten. Voici la conclusion de l'article : « Pouvons-nous dire que l'auteur ait traité convenablement son sujet? En ce qui concerne les recherches préparatoires, assurément non : il ne fait guère usage que des documents imprimés; encore les a-t-il insuffisamment étudiés. En ce qui concerne l'exposition des faits généraux, non encore : il les esquive dans les moments les plus importants et se contente de les supposer connus du lecteur. Il en est aussi peu en ce qui concerne Charles-Quint lui-même, qui paraît au premier plan sur la scène dans les seules occasions où l'auteur aurait pu le laisser dans la coulisse »). — Ehses. La politique du pape Clément VII jusqu'à la bataille de Pavie (expose les difficultés où se trouvait le pape; avant son

élection, il était tout favorable à Charles-Quint; sur le trône de saint Pierre, il songea d'abord au bien de l'église et fit tous ses efforts pour ménager la paix entre l'empereur et le roi de France. On ne peut sans injustice l'accuser d'avoir trahi ses promesses envers Charles-Quint). — Reumont. Nécrologie italienne (notices sur Volpicella, Giuliani, Tonini, Pantaleoni, Mamiani et R. Fulin). = Comptes-rendus : *Balan*. Clementis VII epistolae per Sadoletum scriptae (publie de précieux documents, mais avec trop peu de soin : pas de cotes en tête des actes, peu de notes, beaucoup de fautes typographiques et autres). — Monumenta Germaniae historica. Diplomatum tomus I : Conradi I, Henrici I et Ottonis I diplomata (édition très complète et préparée avec le plus grand soin. Polémique à ce propos contre Pflugk-Harttung. En appendice, le critique reprend la question du privilège d'Otton Ier, dont l'authenticité ne peut plus faire de doute). — Regestum Clementis Papae V. Bd. I (contient de longs prolégomènes, un long Appendix documentorum et les bulles de la première année du pape. Malgré des erreurs, c'est une publication de premier ordre).

39. — Deutsche Rundschau. 1885, nov. — H. Grimm. Les premiers chapitres de la vie de Raphaël. — Bailleu. Le prince Louis-Ferdinand de Prusse (fin de cette biographie intéressante, puisée aux sources originales). = Déc. A. P. Mémoires d'un ex-ministre du Brunswick, d'après ses lettres inédites (analyse 31 lettres de M. de Wolffradt au comte Mellin, chevalier de Saint-Jean, 1823-1832; ces lettres parlent de la France et du Brunswick, surtout du duc Charles-Guillaume-Ferdinand et de ses rapports avec la Prusse).

---

40. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. VI. Heft 3. — Huber. Contributions à l'histoire primitive de l'Autriche (chap. vii : de l'ancienne constitution magyare; viii : organisation de la Carniole aux xie et xiie siècles; ix : le diplôme de Conrad II du 1er juin 1027; du lieu où il fut promulgué, dit Fontana frigida; x : époque où fut conclu le traité de Wenceslas II de Bohême avec le roi de France Philippe le Bel; ce fut en janv. 1304; xi : itinéraire de l'empereur Albert Ier en nov. 1306; xii : rapports de Frédéric II d'Autriche avec l'évêque de Trente, Georges, en 1409 et 1410; du prétendu soulèvement des Trentins en 1410; xiii : invasion des Bavarois en Tirol en 1410). — Ulanowski. Nouveaux documents sur l'histoire d'Ottokar II de Bohême (publie sept chartes inédites, toutes de 1274). — Stieve. Lettres du conseiller impérial Dr. Georg Eder sur l'histoire de Rodolphe II et de la contre-réforme en Autriche au-dessous de l'Enns. — Teige. La seconde chronique d'Opatowitz (ses rapports avec la chronique de Dalimil). — Jaksch. Un fragment ms. inédit de la Vita Gebhardi et successorum. = Heft. 4. Scheffer-Boichorst. Petits mémoires sur l'hist. du M. A. (4e sur l'hist. des Syriens en Occident; les mds et les banquiers syriens exercèrent une réelle influence

à Rome, en Italie et surtout en France. 5° Nicolas II a-t-il révoqué le décret de son élection? Rien ne nous autorise à le croire. On a prétendu que Bonitho parlait d'une loi promulguée en 1060 par le pape « de electione pontificis, » loi souscrite par 113 évêques; l'élection de 1059 avait donc été cassée. Mais il est hors de doute que le fait allégué par Bonitho se rapporte au concile de 1059, où 113 prélats, en effet, assistèrent. Nous connaissons 83 d'entre eux par leur nom. 6° Sur un projet tendant à renverser l'empereur en 1254 et 1255; la correspondance publiée par Busson concernant ce projet est l'œuvre d'un habile faussaire qui vivait à Bamberg et qui a pu avoir de l'évêque, fort mêlé aux affaires politiques, de précieuses indications sur les agissements de Guillaume de Hollande, d'Ottocar de Bohême et autres). — SAUERLAND. Cinq fragments de la chronique de Dietrich de Nieheim (ils ont été écrits vers 1399 et se rapportent au règne de Wenceslas). — E. VON OTTENTHAL. Remarques sur les registres de la Rev. camera apostolorum au xve s. — BOSTEL. Sur la réforme du calendrier grégorien en Pologne. = Comptes-rendus : *Philippi*. Zur Geschichte der Reichskanzlei unter den letzten Staufern (bonne étude diplomatique avec 10 planches). — *Lindner*. Der Codex Altenberger (ce ms. est le plus ancien coutumier qui nous soit parvenu des Allemands de Transylvanie; il est du xve s. L'édition est très fautive; « elle n'est pas scientifique, elle est mauvaise »). = Ergänzungsheft I, Heft 3. E. VON OTTENTHAL. Les registres où sont transcrites les bulles des papes Martin V et Eugène IV (longue étude diplom. sur la rédaction de ces registres; elle est suivie d'une table des registres rangés : 1° d'après l'ordre actuel; 2° d'après l'ordre primitif restitué par l'auteur; d'une table des registres qui, en 1440, se trouvaient dans la chambre du pape; enfin d'une constitution d'Eugène IV pour les « Scriptores litterarum apostolicarum » du 7 juin 1445, avec des extraits puisés dans leurs livres de statuts). — Ed. RICHTER. Recherches sur la géographie historique de l'ancien archevêché de Salzbourg et des territoires voisins, avec une carte.

41.—Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark. Heft 33. Graz, 1885. — WICHNER. Contributions à l'histoire de l'hygiène, de la médecine populaire et des sources thermales en Styrie jusqu'en l'an 1700. — ILWOLF. Les origines du théâtre allemand à Graz. — J. VON ZAHN. Nouvelles additions au Dictionnaire des artistes de Styrie de Josef Wastler. — MAYER. L'industrie du fer à Eisenerz, de 1570 à 1625. — BECK. Écrits satiriques relatifs à la guerre de la succession d'Autriche.

---

42. — Jahrbuch für Schweizerische Geschichte. Bd. X, 1885. — P. SCHWEIZER. La liberté des Schwyzois (tend à prouver que la charte de 1240 n'a eu, de la part de l'empereur Frédéric II, d'autre but que de retenir ou d'intimider le comte de Habsbourg, Rodolphe le Taciturne, en donnant aux Schwyzois des assurances vagues qui ne répondaient qu'imparfaitement à leur désir d'être affranchis de la juridiction comtale

du Zürichgau). — Le R. P. G. Meier. L'École de Saint-Gall au moyen âge (fragment d'une histoire de l'instruction publique en Allemagne jusqu'au milieu du XIIIe siècle). — A. de Gonzenbach. Négociations relatives à la séparation définitive de la Confédération suisse et de l'Empire, 1646-1648 (reproduit, avec quelques développements nouveaux, le contenu d'un travail que M. de G. a publié en 1880 dans les *Mémoires* de la Société d'histoire de Berne, cf. *Revue*, XIV, 230). — G. de Wyss. Sur les *Antiquitates Monasterii Einsidlensis* et le *Liber Heremi* d'Ægidius Tschudi (analyse détaillée de deux manuscrits qui passaient jusqu'à present pour être la copie d'ouvrages plus anciens, et qui doivent, à quelques fragments près, être considérés comme l'œuvre propre de l'historien glaronais). — Table des matières contenues dans les dix premiers volumes du *Jahrbuch*.

43. — Bulletin de l'Institut national genevois. Tome XXVII, 1885. — H. Fazy. L'archéologue F. Lenormant. — C. Fontaine-Borgel. Jean-Pierre Bérenger, ancien syndic et historien de la république de Genève, 1787-1807. — A. Oltramare. Joseph Hornung, professeur de droit, 1822-1884.

---

44. — The Academy. 1885, 10 oct. — *Mommsen*. Römische Geschichte. Bd. V (beaucoup de science, mais plan défectueux; le chapitre relatif à la Grande-Bretagne est le moins satisfaisant de tous, non en ce qui regarde les événements militaires, mais, pour l'état intérieur du pays, les monuments auraient pu fournir plus de détails). — 17 oct. *Del Mar*. A history of money in ancient countries (cet ouvrage n'a aucune valeur). = 31 oct. *Molloy*. Royalty restored; or London under Charles II (roman historique). — *Taylor*. Reminiscenses of Berlin during the franco-german war 1870-71 (sans valeur pour le fond ni pour la forme). = 7 nov. *Tennant*. Sardinia and its ressources (médiocre). = 21 nov. *Rye*. A history of Norfolk (bon travail, mais les renvois ne sont pas assez abondants). = 28 nov. *Murdoch*. A history of constitutional reform (livre d'un dogmatisme lourd, prétentieux et faux). — *Heaton*. The three triumphs of parliament (consciencieux).

45. — The Athenæum. 1885, 10 oct. — *Hodgkin*. Italy and her invaders. Vol. III et IV (traite de la période de 66 ans qui s'étend de la chute de Romulus Augustule à la fin de la domination gothique en Italie. Il reste encore à l'auteur de conduire l'histoire des invasions jusqu'à l'établissement des Lombards. Ces deux nouveaux volumes montrent de grands progrès sur les précédents; terminé, l'ouvrage prendra rang parmi les meilleurs livres d'histoire parus en Angleterre dans ces dernières années). — *Legge*. The life and times of Richard III (beaucoup de science et de conscience mises, par malheur, au service d'une cause insoutenable, celle de la réhabilitation pleine et entière du roi tué à Bosworth). — The court-leet records of the manor of Manchester, 1552-1686, 1731-1846. Vol. I (documents intéressants et bien publiés). = 17 oct. *B. O'Brien*. 50 years of concessions to Ireland 1831-

81. Vol. II (instructif). — *Swallow*. De Nova Villa, or the house of Nevill, in sunshine and in shade (livre très mal fait; les renvois sont indiqués avec une incorrection rare). = 24 oct. The Greville Memoirs, Part II (cette seconde partie se rapporte au règne de la reine Victoria, de 1837 à 1852; contient beaucoup de récits intéressants; l'éditeur a, d'ailleurs, écarté un certain nombre de passages qui auraient pu faire scandale). — *Welford*. History of Newcastle and Gateshead. Vol. II, XVI Cent. (travail estimable, mais sans aucune référence). = 31 oct. *Sir. H. Sumner Maine*. Popular government; four essays (ces quatre essais ont pour but d'avertir le peuple anglais des conséquences néfastes qu'entrainerait le triomphe de la démocratie; le quatrième est cependant une esquisse de la constitution actuelle des États-Unis, que l'auteur admire beaucoup). — *Rye*. A history of Norkolf (agréable volume qui appartient à la série des « Popular county histories »). — *Prinsep*. Record of the services of the honourable East India company's civil servants in the Madras Presidency, 1741-1858 (ouvrage rempli des plus précieux renseignements). — *Sharpe*. Calendar of letters from the Mayor and Corporation of the city of London, 1350-70 (intéressant, mais publié avec peu de critique). = 7 nov. *Mundy*. The journal of Mary Frampton, 1779-1846 (détails curieux fournis soit par ce journal, soit par les lettres que reçut miss Mary Frampton, femme distinguée et friande des nouvelles du jour. Quelques anecdotes sur la France de la Révolution et de l'Empire). = 14 nov. The life of the late general F. R. Chesney, 1789-1872 (le nom de ce général est resté attaché à un voyage de découvertes dans la vallée de l'Euphrate et au projet, plusieurs fois mis en avant, d'un chemin de fer devant mettre ce fleuve en communication directe avec la Méditerranée. Bonne biographie). = 21 nov. *Pears*. The story of the fourth Crusade (sujet étudié avec beaucoup de soin; mais il est excessif de conclure que cette quatrième croisade est la véritable cause de la chute de Constantinople en 1453). — *Th. Rogers*. The british citizen; his rights and privileges (brève histoire des droits politiques du citoyen anglais). = 28 nov. *Overton*. Life in the english church, 1660-1714 (la partie théologique est honnêtement traitée; la partie historique est faible).

46. — The contemporary Review. 1885, déc. — SAYCE. Origine de l'alphabet. — M.-F. WILSON. Histoire de Bâb (autrement dit de Mirza Ali Mohammed, surnommé Bâb ou La Porte, le célèbre réformateur persan; sa vie et ses doctrines). — BRADFORD. Le gouvernement des États-Unis. — FREEMAN. La Bulgarie et la Serbie.

47. — The Westminster Review. 1885, oct. — Les progrès des colonies anglaises : Australie et Nouvelle-Zélande (histoire et statistique). — Le cinquième duc de Leeds (d'après ses mémoires publiés récemment). — Une élection politique à Westminster il y a un siècle.

---

48. — The Nation. 1885, 1er oct. — *H. Bancroft*. History of Mexico.

Vol. V : 1824-61 (collection considérable de matériaux médiocrement arrangés; livre de réelle valeur, malgré de grands défauts). = 15 oct. *Sanborn*. The life and letters of John Brown, liberator of Kansas and martyr of Virginia (bon). = 29 oct. *Owen*. In camp and battle with the battalion Washington artillery of New Orleans (journal tenu régulièrement par l'auteur pendant toute la durée de la guerre; un peu décousu, mais plein de faits). — *Sir J.-F. Stephen*. The story of Nuncomar and the impeachment of sir Elijah Impey (récit attachant d'un curieux épisode du procès de Warren Hastings. L'auteur prend trop vivement parti dans le débat; le style est trivial et forcé). = 5 nov. *General B. Hazen*. A narrative of military services (le récit de la guerre civile par ce général est d'une réelle valeur). — Memorial biographies of the New England historic genealogical Society. Vol. IV, 1860-62 (collection généralement satisfaisante).

---

49. — Rivista storica italiana. Anno II, fasc. 3. — Gentile. Le différend de César avec le Sénat (ce différend commença par la proposition du rappel anticipé de César faite par le consul Marcellus; pendant le cours de la discussion, de 703 jusqu'à la fin de 704 (51 et 50 av. J.-C.), le terme légal du gouvernement de César était arrivé; à la fin de 704, la question restait posée sur la valeur du plébiscite tribunicien. C'était un débat où la lettre de la loi était en lutte avec l'esprit d'équité. L'oppression du droit tribunicien fut l'incident final qui fournit le prétexte à la rupture et aux hostilités. Sur le point de droit, contre les arguments de César, le Sénat n'avait à répondre que par des subterfuges et d'impérieuses dénégations; après la provocation finale, on ne pouvait opposer à l'audacieux proconsul que le mot répété plus tard par Cicéron : « nulla causa justa cuiquam esse potest contra patriam arma capiendi »). — Canetta. La paix de Lodi, 9 avril 1454 (montre l'extrême importance de cette paix, qui donna pour un temps la paix à l'Italie, mais sans assurer le lendemain). = Comptes-rendus : *Rolando*. Le ere storiche principali (trop de raisonnements contestables; des lacunes, des erreurs; œuvre néanmoins estimable). — *C. von Czœrnig*. Die alten Völker Oberitaliens (ouvrage sans valeur). — *G.-B. de Rossi*. Gaetano Marini; iscrizioni antiche doliari (très intéressant ouvrage du célèbre archéologue italien, qu'on a eu tout à fait raison d'imprimer).— *Fœrster*. Ambrosius Bischof von Mailand (biographie estimable). — *Molmenti*. Il Carpaccio e il Tiepolo (ces deux peintres, qui résument toute l'histoire de la peinture vénitienne, l'une à ses débuts, l'autre dans sa décadence, ont fourni à l'auteur un cadre pour peindre la vie à Venise au XVIIe s. C'est surtout comme critique d'art que l'auteur excelle dans ce nouvel ouvrage). — *Scaduto*. Stato e chiesa secundo Fra Paolo Sarpi e la coscienza pubblica, durante l'interdetto di Venezia del 1606-1607 (fait avec beaucoup d'érudition et de critique, mais avec quelque partialité dans les jugements). — *Venturi*. Il vescovo de' Ricci e la corte romana fino alla sinodo di Pistoia (bonne monographie sur ce person-

nage, un des rares prélats jansénistes de l'Italie, à la fin du XVIIIe s.).

50. — Archivio storico italiano. Tome XVI, disp. 5 de 1885. — FERRAI. Documents relatifs au procès de P.-P. Vergerio, 1545-1554. — REUMONT. R. Brown (notice nécrologique). — DESIMONI. Les voyages et la carte des frères Zeno, de Venise. 1390-1403 (rend compte des publications parues depuis 1878 sur le sujet; l'auteur tient aussi fermement que dans le passé pour la véracité des frères Zeno et l'authenticité de leurs voyages, tels qu'ils les ont racontés). — AAR. Les études historiques au pays d'Otranto. — PAOLI. Mélanges de paléographie et de diplomatique (sur les manières dont est représentée la combinaison du *t* et du *i* dans l'écriture cursive ou semi-cursive). = Comptes-rendus : *Brentari*. Storia di Bassano e del suo territorio (bon). — *Cinci*. Dall' archivio di Volterra; memorie e documenti (utiles notices sur les établissements charitables de Volterra). — *Ademollo*. I primi fasti della musica italiana a Parigi, 1645-1662 (bon). — A part : les papiers Strozzi, 1re série; suite. = Disp. 6. GHERARDI. L'antique chambre de la commune de Florence; un registre des dépenses pour l'an 1303 (expose d'abord la compétence et la composition de cette chambre, où était centralisé le service de la trésorerie, dépenses et revenus, d'après les « Provvizioni canonizzate, » rédigés en 1289; quatre camerlins, nommés pour six mois, en dirigeaient les travaux; analyse ensuite un ms. où ont été notées les recettes et les dépenses faites par ces chefs de la trésorerie). — REUMONT. La Hongrie et le saint-siège (insiste surtout sur la légation du cardinal Gentile da Montefiore en 1525-26). = Bibliographie : *Crespellani*. La Zecca di Modena nei periodi comunale ed Estense (travail très consciencieux, et fait de première main). — *Cipolla*. Notizie intorno a Leonardo da Quinto, giudice e letterato veronese del sec. XIV (bon).

51. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno X, fasc. 3. — BARONE. La « Ratio thesaurariorum » de la chancellerie angevine (en 1277, Charles d'Anjou réorganisa le service de la trésorerie; il diminua la charge du grand chambrier par la création d'un grand trésorier; il ordonna que la levée des deniers publics fût faite par des procureurs provinciaux, que les comptes [ou rationes] des entrées et sorties seraient exactement enregistrés sur des cahiers reliés, puis transmis au maître des comptes pour être vérifiés. Analyse les plus importants parmi les actes de cette nature). — FARAGLIA. Notes sur quelques artistes qui ont travaillé à l'église de San Martino et au trésor de San Gennaro). — Diaire napolitain de 1700 à 1709; suite. — RACIOPPI. Sur l'histoire du mot Italie (de l'extension de plus en plus grande qu'il prit jusqu'à Auguste). — SCHIPA. La chronique de San Stefano *ad rivum maris* (cette chronique est une imposture, fabriquée après que Muratori eut publié son recueil, c'est-à-dire à l'époque où ont été composées d'autres chroniques convaincues de fausseté par Pertz, Köpke et Capasso. Pourquoi donc en donner le texte?)

52. — Miscellanea di storia italiana. T. XXIV (Turin, Bocca, 1885). — Ant. Manno. Journal du siège de Turin en 1640 par un contemporain anonyme (publie ce texte, accompagné d'une table des noms et des choses, avec deux cartes du temps en fac-similé). — Al. de Vesme. Van Dyck, peintre de portraits des princes de Savoie, avec le fac-similé d'un autographe inédit de l'artiste. — Intra. Guglielmo Braghiroli; notes biographiques (la vie et les œuvres du chanoine de Braghiroli, mort à Mantoue le 18 nov. 1884). — Picenardi. D'une tentative faite par les Français pour s'emparer du château de Crémone en 1537 (d'après un procès intenté « in civitate Cremonae contra Baptistam de Cavallis, de loco Pomponesco, ob crimen tractatus prodendi arcem Cremonae »). — Dionisotti. Casimiro Danna; notice nécrologique. — Carutti. Rapport sur la cour d'Angleterre par le conseiller d'État Pierre Mallarède, plénipotentiaire de Savoie au congrès d'Utrecht (lettre datée du 17 janv. 1713; elle est assez courte et ne présente qu'un médiocre intérêt. A la suite, lettre du même sur les sentiments du roi et de la reine d'Espagne envers le duc de Savoie). — Provana di Collegno. La donation de Teutcarius ou Cumiana du ixe au xve s. (publie et commente le texte de cette donation faite en faveur du couvent della Novalesa, avril 810; cette donation intéresse l'histoire de la commune de Cumiana, dont on publie en outre la charte d'affranchissement du 15 nov. 1429). — V. Promis. Le testament de Benvenuto de Sangiorgio, 24 oct. 1513 (ce document donne quelques indications historiques sur la famille de Sangiorgio; il permet aussi d'affirmer que le ms. de la chronique latine de cet auteur conservé à la Bibl. nat. de Turin est bien autographe. Texte de ce document, suivi d'un tableau généalogique des comtes de Biandrate, ligne des Benvenuti de San Giorgio). — Mgr Duc. Documents sur l'histoire ecclésiastique du moyen âge (publie trois pièces insérées à la suite d'un pontifical du xie s. : 1° actes d'un concile tenu à Ingelheim en 948; ce document avait déjà été publié; 2° notice des provinces de la chrétienté et des diocèses de Gaule, déjà signalée dans l'Archiv de Pertz, IX, 627; elle paraît avoir été rédigée à Aoste vers l'an 800; 3° un décret inédit concernant la trêve de Dieu). — Appendice : Indices chronologici ad scriptores rerum italicarum quos Lud. Ant. Muratorius collegit (tables dressées par MM. Calligaris, Filippi et Merkel, élèves de l'Athénée de Turin, sous la surveillance de MM. C. Cipolla et Ant. Manno. Ces précieuses tables forment un gros volume de plus de 180 pages).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres a mis au concours les sujets suivants : 1° Pour le prix Bordin : « Écrire l'histoire politique, religieuse et littéraire d'Edesse jusqu'à la première croisade. » (Les ouvrages des concurrents devront être remis au secrétariat avant le 31 décembre 1887.) 2° « Exposer la situation politique, civile et religieuse, telle qu'elle résulte des capitulaires. Compléter cet exposé par les textes des diplômes et des chartes. » 3° Pour le prix Brunet, qui sera jugé en 1888 : « Un travail de bibliographie manuscrit, ou imprimé depuis 1885, relatif à la littérature du moyen âge. »

— Voici le programme pour le concours de l'agrégation d'histoire et géographie, en 1886 : Textes. ARISTOTE. *Politique,* livre II, à partir du chapitre VI : περὶ δὲ τῆς Λακεδαιμονίων πολιτείας (édition Susemihl dans la collection Teubner, pages 55-73). — STRABON. Livre III, chapitres I et II, *Sur l'Ibérie* (collection des classiques grecs-latins de Didot). — FLORUS. Livre II, chapitres I à XXI inclusivement (édition Halm dans la collection Teubner). — GRÉGOIRE DE TOURS. *Historia Francorum,* liv. II, à partir du chapitre VI inclusivement (Édition Arndt, dans les *Monumenta Germaniæ historica,* Hanovre, 1884, in-4°. — Édition de la Société de l'histoire de France, 2 vol. in-8°, 1836-1838. — Édition de dom Ruinart, 1699, in-folio, reproduite dans la *Patrologie latine* de Migne, t. LXXI). — ESTIENNE PASQUIER. *Les Recherches de la France,* livre III, chap. XXIX : « Quand je considère à part moy...; » et livre IX, chap. V : « Quant à moy, suivant ce que... » à XXVII inclusivement. — *Les Recherches de la France* sont comprises dans le premier volume de l'édition in-folio de 1723 des *Œuvres d'Estienne Pasquier.* L'introduction au tome Ier des *Œuvres choisies d'Estienne Pasquier,* par L. Feugère (Didot, 1849, 2 vol. in-12), donne la liste des autres éditions. Cette dernière publication contient, sauf certaines lacunes, les chapitres désignés. — SAINT-SIMON. *Parallèle des trois premiers rois Bourbons,* de la page 292 à la page 365 (dans le tome Ier des *Écrits inédits de Saint-Simon,* publiés par M. P. Faugère, Hachette, 1880, in-8°). = Thèses d'histoire. 1. Institutions politiques et sociales de l'époque homérique. — 2. Rechercher quelles pouvaient être les ressources financières d'Athènes au début de la guerre du Péloponèse. — 3. Réunir et discuter les témoignages antiques sur Cléon. — 4. Réunir et discuter les témoignages antiques sur Alcibiade. — 5. Quelles étaient les idées d'Isocrate sur la politique hellénique. — 6. Eubule. — 7. L'orateur

Lycurgue. — 8. Étudier, surtout d'après Démosthène, *Contra Aristocratem*, pages 617-649, la législation athénienne sur le meurtre. — 9. La royauté spartiate. — 10. La δοκιμασία, à Athènes. — 11. Caton le Censeur. — 12. Déterminer le caractère et la valeur des critiques de Cicéron contre la loi de Rullus. — 13. Étudier la personne et la conjuration de Catilina d'après Salluste et Cicéron. — 14. L'administration de la Gaule narbonnaise d'après le *Pro Fonteio*. — 15. Exposer le rôle de Cicéron depuis la mort de César. — 16. La *Lex Julia municipalis*. — 17. Comment se faisaient les lois et les sénatus-consultes à Rome pendant les deux derniers siècles de la République. — 18. La *Lex de imperio Vespasiani*. — 19. Le sénat romain au temps de Trajan d'après la correspondance de Pline. — 20. Étudier la politique intérieure et le gouvernement de Trajan d'après le *Panégyrique* de Pline. — 21. Étudier les insurrections qui ont marqué la fin du règne de Didius Julianus et le début du règne de Septime-Sévère. — 22. Examiner ce que les œuvres de saint Cyprien peuvent apprendre sur le caractère des persécutions et sur les rapports entre la société païenne et la société chrétienne. — 23. Étudier l'histoire de Constance Chlore : son administration. — 24. L'Empire gaulois au IIIe siècle de notre ère. — 25. Étudier l'édit de Milan en faveur des chrétiens, en tenant compte des découvertes et recherches récentes sur l'histoire du christianisme primitif. — 26. Rechercher ce que les panégyriques que l'on a de Constantin peuvent fournir à l'histoire de cet empereur et de son époque. — 27. Classer par ordre chronologique et expliquer les constitutions du Code Théodosien qui concernent les Curiales. — 28. Étudier dans le Code Théodosien la vie et l'organisation municipale en Gaule. — 29. Étude sur l'édit d'Honorius de 418. — 30. La société du Ve siècle d'après Sidoine Apollinaire. — 31. Apprécier l'autorité historique du *De gubernatione Dei*, de Salvien. — 32. Ennodius et son œuvre. — 33. Étudier l'organisation de la famille à l'époque mérovingienne et son rôle dans l'ensemble des institutions d'après les lois salique et ripuaire, les capitulaires mérovingiens, les formules. — 34. Étude critique sur l'histoire du roi Gontran. — 35. Étude critique sur l'histoire d'Ebroïn. — 36. Administration des domaines de l'Église romaine à l'époque de Grégoire le Grand. — 37. Recueillir et discuter les témoignages relatifs aux rapports des Carlovingiens avec l'Empire de Byzance, depuis l'avènement de Charlemagne à l'empire jusqu'à la déposition de Charles le Gros. — 38. Histoire et organisation du royaume lombard après la conquête franque au temps de Charlemagne. — 39. Recueillir et discuter les textes où il est question de *seniores* et de *vassi* au temps de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. — 40. Recueillir et discuter les textes relatifs à l'institution des *Missi* sous les Carlovingiens après le règne de Charlemagne. — 41. La politique et le gouvernement de Lothaire, fils de Louis le Débonnaire. — 42. Recueillir et discuter les témoignages relatifs aux relations de Jean VIII avec Charles le Chauve. — 43. Étudier l'organisation et le rôle de la diplomatie byzantine anté-

rieurement aux croisades d'après les *Excerpta legationum,* les écrits de Constantin Porphyrogénète, et les principaux chroniqueurs. — 44. Étudier les écrits de polémique composés en faveur du pouvoir pontifical et du pouvoir impérial au temps de Grégoire VII. — 45. Étudier, d'après les *Assises* de Jérusalem et les chroniqueurs, le pouvoir royal et ses attributions dans le royaume latin de Jérusalem.— 46. Étudier, d'après les mêmes sources, le rôle du patriarche et l'organisation religieuse dans le royaume latin de Jérusalem. — 47. Étudier, d'après les mêmes sources, l'organisation militaire dans le royaume latin de Jérusalem. — 48. Étudier, d'après les mêmes sources, les rapports des croisés avec les populations indigènes dans le royaume latin de Jérusalem. — 49. Étudier les relations de Louis VI avec les villes. — 50. Étudier les relations de Louis VII avec les villes. — 51. Examen critique des renseignements que donne Othon de Frisingue au sujet de l'organisation des villes italiennes. — 52. Politique extérieure de Philippe-Auguste. — 53. Rôle d'Innocent III dans la quatrième croisade. — 54. Étudier la procédure et les principaux caractères des enquêtes royales au XIIIe siècle d'après les *Ordonnances* et les *Olim.* — 55. Étudier, d'après les *Ordonnances,* les *Olim,* etc., le rôle et l'administration des baillis et sénéchaux sous Louis IX et Philippe III. — 56. Rechercher, d'après les mêmes documents, ce qu'on entendait par cas royaux, cas réservés au roi, au XIIIe et au XIVe siècle. — 57. Étudier, d'après les mêmes sources et les chroniqueurs, la politique et l'administration dans leurs rapports avec le clergé au temps de Louis IX. — 58. Étudier les rapports de Charles V avec la papauté. — 59. Étudier par quelques exemples les luttes qui ont éclaté dans les villes de France au XIIIe et au XIVe siècle entre la haute bourgeoisie et le commun peuple. (Les candidats indiqueront les régions qu'ils choisiront.) — 60. L'ordonnance cabochienne. — 61. La Pragmatique sanction de Bourges. — 62. L'humanisme italien d'après les *Œuvres* de Poggio. — 63. Étudier d'après les témoignages contemporains les élections pontificales depuis le concile de Bâle jusqu'à l'élection de Léon X inclusivement. — 64. La Turquie au temps de Soliman II. Ses relations avec la maison d'Autriche d'après les *Lettres* de Busbek. — 65. Étudier l'organisation politique et administrative de l'État de Genève sous Calvin. — 66. Étudier la politique et l'administration du cardinal Granvelle dans les Pays-Bas. — 67. Négociations d'Henri IV avec l'Angleterre, 1598-1610, d'après les *Économies royales* et la Correspondance. — 68. Les traités de Münster et d'Osnabrück. — 69. Relations politiques et diplomatiques de la France et de la Savoie, depuis la paix de Nimègue jusqu'à la mort de Louis XIV. — 70. Le régime des colonies françaises d'Amérique sous le règne de Louis XIV. — 71. Déterminer les pouvoirs des intendants de provinces d'après les *Lettres* de Colbert, la correspondance des intendants publiée par M. A. de Boislisle, et la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV* publiée par M. Depping. — 72. Gouvernement parlementaire en Angleterre au XVIIIe siècle : les deux Walpole et lord Chatam. = Thèses de

géographie. 1. Déterminer l'importance, au point de vue de la connaissance générale du relief terrestre, des données recueillies de nos jours sur la profondeur des mers dans l'océan Atlantique et dans la partie septentrionale du Pacifique. — 2. Étudier la formation des îles qui constituent l'archipel polynésien. Chercher, par des exemples, quelle influence la position insulaire a pu exercer sur la flore, la faune et le développement social des indigènes. — 3. Étude comparée des principaux deltas de la Méditerranée. — 4. Expliquer ce qu'il faut entendre par le mot *oasis*. Examiner spécialement les oasis de l'Algérie méridionale; étudier le régime des populations dans le Sahara algérien. — 5. Étudier aux points de vue physique et ethnographique la région des frontières entre la Russie et l'Allemagne. — 6. Le Danube et ses principaux affluents; leur régime, leur nature physique, leur signification commerciale; leur influence sur le groupement des races. — 7. Étude géographique du plateau central de France; rapports entre les populations et le sol. — 8. État actuel de nos connaissances sur le Sahara; voies de commerce qui le traversent. — 9. Apprécier les résultats des explorations contemporaines dans le bassin supérieur du Nil (jusqu'à Khartoum); déterminer les lacunes que présentent encore les connaissances géographiques sur cette région. — 10. L'Inde anglaise; populations, exploitation du sol; organisation politique; importance commerciale. — 11. Étudier, surtout d'après les relations de Guillaume de Rubrouck et de Marco Polo, le développement des connaissances sur l'Extrême-Orient au XIIIe siècle; chercher quelle influence ces idées nouvelles ont pu avoir sur les découvertes du XVe siècle. — 12. Explorations en Australie; leurs résultats. = *N. B.* Les candidats devront remettre, à la suite de la thèse comme de la leçon d'histoire, un sommaire indiquant le plan de l'exposition. Le sommaire de la thèse devra contenir les exactes références aux textes.

— Voici la liste des thèses de l'École des chartes, qui seront soutenues les 25 et 26 janvier 1886. 1. André. Étude sur la cour ducale de Bourgogne sous Philippe le Bon (1419-1467). — 2. Baudon de Mony. Études sur les relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne jusqu'au commencement du XIVe siècle. — 3. Bellemain. Monographie de l'église Saint-Nizier à Lyon. — 4. Borel. Les foires de Genève pendant le XVe siècle. — 5. Cadier. Essai sur les origines des États du Béarn, leur histoire et leur organisation au XVe siècle. — 6. Couderc. Étude sur le gouvernement de Charles IV, dit le Bel, et Catalogue des mandements du règne. — 7. De Fréminville. Les Écorcheurs en Bourgogne (1435-1445). — 8. Gautier. Essai sur l'histoire du chapitre de Vincennes, de 1379 à 1790. — 9. Grand. L'image du monde, poème didactique du XIIIe siècle. Recherches sur le classement des manuscrits de la première rédaction. — 10. Hugues. Étude sur l'ancien collège d'Autun. — 11. Lefranc. Études sur l'histoire et l'organisation de la commune de Noyon jusqu'à la fin du XIIIe siècle. — 12. Le Vavasseur. Chronique d'Artur de Richemont, connétable de France et duc de Bre-

tagne (1393-1458), par Guillaume Gruel, précédée d'une étude sur sa valeur historique. — 13. MARLET. Le comte de Montgomery (1530-1574). — 14. MILLOT. Rapports de Louis XI avec la ville de Troyes. — 15. MORANVILLÉ. Jean le Mercier, sire de Noviant, conseiller de Charles V et de Charles VI (13.. à 1397 ?). — 16. RICHARD. Jean XXII et les Franciscains, depuis l'origine de la question de la pauvreté du Christ jusqu'à l'abjuration de l'antipape Pierre de Corvara (1321-1330). — 17. TAUSSERAT. Poton de Saintrailles, maréchal de France (1390 ?-1461). — 18. TIERNY. Essai sur l'organisation administrative et judiciaire de Montreuil-sur-Mer au XIVe siècle.

— La librairie Reinwald vient de mettre en vente un gros volume sur *Tirynthe ;* il renferme le résultat des dernières fouilles opérées dans les ruines du palais des rois de Tirynthe par M. Henri SCHLIEMANN, avec une préface de M. F. Aldler et des additions par M. W. Dörpfeld. Ce n'est pas la simple traduction de l'ouvrage allemand; l'éditeur a retardé la mise en vente de cette édition française, annoncée déjà pour mai dernier, à cause des fouilles nouvelles qui l'ont enrichie d'un chapitre inédit, le 6e. Le volume est illustré de plans, de planches en chromo-lithographie et de nombreuses gravures.

— Signalons en même temps le splendide vol. que la librairie Didot vient de consacrer aux fouilles du célèbre explorateur de la Troade : *Ilios, ville et pays des Troyens,* avec une autobiographie de l'auteur; ouvrage traduit de l'anglais par Mme Émile Egger; ce volume contient le résultat des fouilles exécutées sur l'emplacement de Troie et des explorations faites en Troade de 1871 à 1882. Il est enrichi d'un grand nombre de plans et de gravures. Nous donnerons prochainement un compte-rendu détaillé de ces ouvrages.

— M. E. BABELON, sous-bibliothécaire au département des médailles de la Bibliothèque nationale, vient de publier chez Rollin et Feuardent une *Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine, vulgairement appelées monnaies consulaires.*

— Deux volumes importants viennent de paraître : l'un, *Cours élémentaire d'épigraphie latine* (Thorin), par M. CAGNAT; l'autre, *Traité d'épigraphie grecque,* par M. Salomon REINACH (Hachette); ces deux manuels manquaient à nos étudiants et à nos professeurs; ils devront figurer désormais dans toute bibliothèque de travail pour l'étude de l'antiquité. Nous y reviendrons en détail.

— Outre la *Chronique de Morée,* texte aragonais trad. par M. Alf. Morel-Fatio, et que nous avons annoncée dans le précédent n°, la Société de l'Orient latin a mis en distribution le t. II, 1re partie, des *Itinera Hierosolymitana et descript. Terrae sanctae bellis sacris anteriora, latina lingua exarata.* Ce fasc., préparé par M. Aug. MOLINIER et M. Ch. KOHLER, contient les textes relatifs aux six premiers siècles de l'ère chrétienne. Les éditeurs font remarquer « qu'ils ont été intentionnellement très sobres de mentions antérieures à Ste-Hélène; c'est en effet à partir de cette

époque seulement que, grâce à la liberté du culte et à l'érection des sanctuaires chrétiens à Jérusalem, commença le grand mouvement religieux qui mit la Palestine en relations fréquentes avec les peuples de l'Occident. » Dans l'énumération des pèlerins et des voyageurs allant en terre sainte ou en Syrie, ou quittant ces contrées pour d'autres régions, ils ont volontairement omis : 1° les apôtres et premiers disciples chrétiens dont les voyages sont rapportés dans le Nouveau Testament; 2° les martyrs, saints et évêques de Palestine, originaires d'autres parties du monde; 3° les administrateurs romains et byzantins de la Judée et de la Syrie. Et en sens inverse : 1° les moines et les évêques palestiniens ou syriens se rendant aux conciles des églises d'Orient ou d'Occident, sauf dans le cas où leur présence à ces assemblées n'était pas signalée par les actes des conciles; 2° les papes et évêques d'Occident, d'origine syrienne ou palestinienne. — Ils avertissent que la fin de leur travail, si minutieux, de dépouillement, tardera sans doute avant de paraitre, et ils font appel aux érudits qui voudraient bien leur indiquer des additions et des corrections pour le présent volume.

— M. Furcy Raynaud a entrepris, sous le patronage de la Société de l'Orient latin, une traduction en français de l'excellente *Histoire du commerce dans le Levant au moyen âge,* par W. Heyd. Le tome I a paru (Leipzig, Harrassowitz; Paris, Lechevalier). Le tome II et dernier est sous presse.

— Le 1er vol. de l'*Histoire intérieure de Rome jusqu'à la bataille d'Actium,* par L. Lange, traduit par MM. Berthelot et Didier, est aujourd'hui terminé (Leroux).

— La 4e partie des Relations entre la France et la régence d'Alger au XVIIe siècle, par M. H.-D. de Grammont, vient de paraitre (Alger, Jourdan); elle est intitulée : *les Consuls lazaristes et le chevalier d'Arvieux,* 1646-90.

— Notre collaborateur M. Ch. Kohler a eu la bonne fortune de trouver parmi les manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève le *Journal,* écrit en français, de Guillaume d'Ercuis, aumônier de Philippe le Hardi et précepteur de Philippe le Bel. Le volume qui renferme ce *Journal* est une sorte de livre de compte, ou, pour employer l'expression consacrée, de *livre de raison* contenant les recettes et dépenses de Guillaume d'Ercuis, ses acquisitions de terres, de maisons ou de menus objets domestiques. Quant au *Journal* qui va de l'année 1284 à l'année 1310, ce n'est point une chronique des événements politiques, bien qu'on y trouve relatés plusieurs faits d'histoire générale; c'est un journal personnel, où l'auteur note les incidents les plus marquants de son existence. On conçoit l'intérêt qu'un livre semblable peut avoir pour la connaissance des mœurs et des usages de cette époque. Ajoutons que, sur la proposition de M. Léopold Delisle, la Société de l'histoire de France a décidé que l'édition de ce *Journal* formerait un volume de sa

collection. La publication sera faite par MM. Ch. Kohler et Émile Molinier.

— La Société de l'histoire de Paris publiera dans son prochain volume de mémoires le *Livre de raison* inédit de Me Nicolas Versoris, avocat au Parlement de Paris, et mettra dans le commerce un certain nombre d'exemplaires du tirage à part. Ce document, dont l'édition est due à M. G. Fagniez, se rapporte à une époque dont on peut dire encore, malgré les publications de MM. Lalanne et Georges Guiffrey, qu'elle compte peu d'ouvrages historiques originaux : il embrasse la période de 1519 à 1530. Il ne faut naturellement pas y chercher, pas plus que dans les journaux domestiques du même genre, une composition réfléchie, savante et critique, il ne faut pas non plus en attendre les révélations, d'ailleurs toujours sujettes à caution, que fournissent les mémoires des personnages qui ont joué un rôle important dans les événements, mais on y trouvera, à côté de détails biographiques sur le monde du Palais, où vivait l'auteur, le récit des faits dont il a été témoin ou qu'il a appris par la notoriété publique, et, ce qui est peut-être encore plus curieux, les impressions d'un bourgeois, arrivé par sa profession à un rang intellectuel assez élevé, écho fidèle, croyons-nous, des idées, des sentiments, des préjugés de la classe parlementaire.

— La Société de l'histoire de Paris vient de publier la table décennale de ses publications (1874-1883), due à M. E. Mareuse, secrétaire adjoint de la Société.

— Annonçons aussi la table des dix premières années de la *Romania*, dressée par M. Gilliéron (Vieweg) ; elle doit être signalée aux historiens, que l'histoire littéraire ne saurait laisser indifférents.

— Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à l'histoire du xviie siècle n'ont pas oublié la discussion soulevée par la thèse française de M. Parmentier en 1877. Cette thèse était consacrée à un ouvrage historique ms. et anonyme, allant, dans le fragment qui s'en était conservé, de 1634 à 1638 (Bibl. nat. Fr. 3754-3757), et que Léopold Ranke avait présenté en 1849 à l'Académie des sciences morales comme un recueil « de journaux et de mémoires tirés des papiers du P. Joseph » (*Französische Gesch.*, éd. 1861, V, 108). L'auteur de la thèse contestait cette origine, qui ressort cependant clairement de l'examen le plus superficiel, et s'efforçait d'établir, contre toute apparence, que le ms. était un supplément des mémoires de Richelieu. (Parmentier, *Étude sur un supplément inédit des mémoires de Richelieu*. Thorin, 1877.) M. Fagniez, qui avait combattu ces conclusions dans la *Revue critique* (nos du 18 janvier et du 15 février 1879. Cf. la réponse de M. Parmentier, no du 13 septembre, et une lettre de M. Vion, no du 11 octobre. Voy. aussi un article de M. Hanotaux dans la *Revue historique*, VII, 411), vient, au cours de ses recherches sur le P. Joseph, de découvrir le ms. complet et autographe, dont la Bibliothèque nationale ne possède qu'une copie incomplète et incorrecte. Ce ms., qui a passé à l'étranger, com-

mence en 1623, et comprend, par conséquent, onze années de plus que le fragment précédemment connu. Il est anonyme, mais l'écriture permet d'affirmer qu'il est l'œuvre de Lepré-Balain, l'auteur de la biographie inédite du P. Joseph qui est en la possession de M. Fagniez. (Voy. la *Mission du P. Joseph à Ratisbonne en* 1630. Tirage à part de la *Revue historique*.) Les deux ouvrages renvoient l'un à l'autre, et celui dont nous signalons la découverte a été, comme la biographie, rédigé à l'aide des papiers et des renseignements communiqués par le P. Ange de Mortagne, compagnon et secrétaire habituel du célèbre capucin.

— MM. Depoin et Dutilleux se proposent de publier par souscription une Histoire de l'abbaye de Maubuisson; l'ouvrage doit comprendre 5 vol. in-4° tirés à 150 exemplaires.

— M. le chanoine de Laborie vient de publier (Bordeaux, imp. Favraud) une biographie de Pierre III, ou Pey-Berland, le 52e archevêque de Bordeaux (1430-56), avec un grand nombre de documents inédits.

— M. Paul Durrieu a réuni en un volume les excellentes biographies publiées par la *Revue de Gascogne*, et que nous avons analysées à mesure qu'elles paraissaient. Comme dans la *Revue de Gascogne*, il est intitulé : *Les Gascons en Italie* (Auch, imp. Balguerie), et contient une série d'études historiques sur Jourdain IV, seigneur de l'Isle-Jourdain, à la conquête du royaume de Naples, 1266-1283; la mort du comte Jean III d'Armagnac, 1391; Bernardon de La Salle, 1359-91; Bernardon de Serres, 1372-1412. Ce sont des récits très agréablement contés, et puisés aux meilleures sources, le plus souvent inédites. Plus de soixante pièces justificatives sont publiées dans le texte ou en appendice. C'est un chapitre de l'histoire des condottieri, des chefs de bande, si nombreux et si célèbres pendant la guerre de Cent ans. La sincérité du fond et la bonne grâce de la forme recommandent ce livre, qui n'intéresse pas seulement les historiens de la Gascogne, mais qui, par plus d'un point, touche à l'histoire générale.

— Voici un petit livre fort bien fait et rempli de documents sur *les d'Estrées, leurs domaines et leurs liens de parenté au pays de Bray* (Haute-Normandie). (Neufchâtel-en-Bray, imprimerie de Mme Cœurderoy-Féray, rue Cauchoise, 1885. In-12 de 180 p.) Ceux qui voudront écrire l'histoire de cette puissante famille, qui donna à la France un grand maître de l'artillerie et plusieurs maréchaux et vice-amiraux, devront consulter ce travail qui est dû à M. Charles Lefebvre de Neufchâtel-en-Bray. Les d'Estrées possédèrent, dès le XIVe siècle, des domaines importants dans la Haute-Normandie; ils y furent alliés aux principales familles du pays. L'auteur, infatigable fouilleur dans les vieilles archives des notaires, dans les greffes et les dépôts publics de sa province, nous fournit un certain nombre de renseignements sur les seigneuries dont ils furent propriétaires, et sur leur généalogie. De semblables travailleurs sont trop rares; peu de gens savent remplir leurs loisirs d'une

façon aussi utile et aussi intelligente, et M. Charles Lefebvre a d'autant plus de mérite, que les honorables fonctions qu'il remplit auprès du tribunal de Neufchâtel ne lui laissent pas toujours le temps qui lui serait nécessaire pour ses importants travaux. Pour compléter les renseignements locaux sur les d'Estrées, il est désirable maintenant qu'un autre travailleur fasse en Picardie les mêmes recherches que M. Lefebvre a faites en Normandie. La moisson sera encore plus riche; le travail sur la Picardie sera singulièrement facilité par la publication de M. de Beauvillé, et par les documents amassés au siècle dernier par dom Grenier.

— La *Revue historique* a parlé, à plusieurs reprises, des archives du Ministère de la marine; nous empruntons aujourd'hui quelques détails utiles au rapport présenté par M. de Rozière à l'Académie des inscriptions sur l'inventaire de ces archives. La série la plus importante des archives maritimes est celle qu'on désigne sous le titre de *Service général* (série B). Elle comprend à la fois les décisions de l'autorité centrale (souverain et ministre), la correspondance générale de la Cour et du Ministère avec les différents fonctionnaires dans les ports, le récit des campagnes, les rapports avec les pays étrangers, la correspondance des consuls, la série de nos anciens traités de commerce, etc. Le premier vol. de l'*Inventaire,* dressé par notre collaborateur M. D. Neuville, vient de paraître. Il contient l'analyse de cent deux volumes, formant la première section de cette vaste série. Ils comprennent ce qui nous reste des décisions royales ou ministérielles depuis 1686 jusqu'en 1790; ces décisions constituent ce qu'on nommait le *Travail du Roi* ou du *Ministre;* elles consistent en un rapport généralement court, désigné, au siècle dernier, sous le nom de *feuille du roi* ou *du ministre,* au bas duquel le roi ou le ministre indiquait en quelques lignes, le plus souvent même en quelques mots, son approbation ou son refus de signer. Le recueil de ces décisions forme 46 vol. On possède en outre, sous le titre de *Délibérations du conseil de la marine,* une collection de 56 vol. in-fol. qui nous font connaître l'organisation de l'administration centrale. Le Conseil de la marine avait été créé par une ordonnance du 3 nov. 1715; il était destiné à remplacer le ministre secrétaire d'État, momentanément supprimé; il a été supprimé à son tour en 1723, et la secrétairerie d'État rétablie. Mais, pendant ses huit années d'existence, il a noté ses délibérations avec le plus grand soin, les distribuant dans l'ordre même des différents bureaux de l'administration de la marine (commerce du Levant, commerce du Ponant, fonds et officiers, pays étrangers, colonies, galères, invalides, fortifications, etc.). Dans cette collection de délibérations, nous trouvons le tableau le plus complet de toutes les attributions du Ministère de la marine sous l'ancien régime. — Nous apprenons avec plaisir que M. D. Neuville a commencé l'impression du t. II de l'*Inventaire.* Il comprendra la série des ordres et dépêches envoyés par l'administration centrale de 1663 à 1790.

— M. Léopold Delisle vient de publier le catalogue analytique des

Collections de Bastard d'Estang à la Bibliothèque nationale; il se rapporte aux chartes, sceaux, peintures et ornements des manuscrits. (Imp. Daupeley, Nogent-le-Rotrou.)

— M. J. Favier a publié l'inventaire annoté de la *Bibliothèque d'un maître échevin de Metz au commencement du XVIe siècle* (Nancy, Sidot).

— M. Émile Legrand a publié chez Leroux une *Bibliographie hellénique,* ou description détaillée des ouvrages publiés en Grèce par des Grecs aux xve et xvie siècles.

— M. Aug. Molinier vient de terminer, pour la collection des documents inédits (section du catalogue), le catalogue des manuscrits des bibliothèques de Toulouse et de Nîmes. C'est un volume rempli de renseignements précieux pour l'histoire du Languedoc en général, et plus particulièrement pour l'histoire des Dominicains et de l'Inquisition. A Toulouse, en effet, se trouvent encore aujourd'hui beaucoup de mss. ayant appartenu aux frères Prêcheurs; ceux de Bernard Gui se placent au premier rang. La préface retrace l'histoire des collections diverses qui ont formé ces deux importants dépôts de manuscrits. Deux excellentes tables terminent cette œuvre importante et qui fait le plus grand honneur à son auteur.

— M. Courajod continue avec une infatigable activité l'enquête qu'il a instituée pour retrouver la fortune actuelle des divers débris du *Musée des monuments historiques,* cette intelligente création de la première République, si inintelligemment détruite par le gouvernement de la Restauration qui, plus que tout autre, aurait dû s'intéresser à sa conservation. Dans le *Bulletin monumental* (VIe série, t. Ier), dans le *Journal des arts* des 14 et 20 novembre et du 4 décembre dernier, dans les numéros 37 et 38 de la *Chronique des arts* (1885), il a poursuivi l'identification de tous les fragments d'architecture et de sculpture qui se trouvent aujourd'hui à l'École des Beaux-Arts, tant dans les cours que dans la chapelle et le jardin. Ces articles permettent de se rendre compte de l'intérêt exceptionnel qu'offrait la réunion d'objets d'art qui perdent tant à être dispersés.

Livres nouveaux. — Histoire locale. — *C. de Beaurepaire.* Notice sur la compagnie des arbalétriers, autrement dite la Cinquantaine de Rouen. Rouen, impr. Cagniard. — *Jadart.* Louis XIII et Richelieu à Reims, du 13 au 26 juillet 1641 (Travaux de l'Académie de Reims, t. LXXV). Reims, Michaud. — *Michaux.* Les milices et les régiments du Soissonnais ; les garnisons et camps de Soissons (Bulletin de la Soc. archéol. de Soissons, XIIIe vol.). Soissons, impr. Michaux. — *Abbé Daux.* Histoire de l'église de Montauban depuis les premiers temps jusqu'à nos jours ; t. II. Bray et Retaux. — *Sorbets.* Origine des noms de lieu pour le département des Landes (Bulletin de la Soc. du Borda). Dax, impr. Jostère. — *Vidal.* Histoire de la Révolution française dans le département des Pyrénées-Orientales, 1789-1800 ; t. I. Perpignan, Julia. — *L. Niepce.* La magistrature lyonnaise, 1771-1883. Larose et Forcel. — *G. Carré.* Les pensionnaires de collège chez les Oratoriens de Troyes au xviiie s. (Académie de Reims. Travaux, t. LXXV). Reims, impr. Monce. — *Abbé Roman.* Notice histo-

rique sur l'antique abbaye de Goudargues et ses diverses phases jusqu'à nos jours. Nîmes, Gervais Bedot (Bull. du Comité de l'art chrétien). — *Ch. de La Monneraye*. Géographie ancienne et historique de la péninsule armoricaine. Saint-Brieuc, Prud'homme. — *Barbier de Montault*. Inventaires et comptes de fabrique de l'église de Sainte-Radegonde-des-Pommiers, Deux-Sèvres (Société des lettres et arts des Deux-Sèvres. Bulletin). Saint-Maixent, impr. Reversé. — *Bécourt*. Les cahiers de Tremont et de Neuville-sur-Orne aux états généraux de 1789 (Soc. des lettres et arts de Bar-le-Duc, t. IV, 1885). Bar-le-Duc, impr. Philipona. — *Chipon*. Notes historiques sur le collège tenu par les pères jésuites à Dôle du Jura. Besançon, Outhenin-Chalandre. — *Chaumont*. Histoire populaire de Chalon-sur-Saône. Chalon, Marceau. — *Dupont*. Histoire du Cotentin et de ses îles. T. III, Caen, Leblanc-Hardel. — *Carel*. Étude sur l'ancienne abbaye de Fontenay, près Caen. Ibid. — *Dubois de Saint-Gelais*. Histoire journalière de Paris, 1716-1717. Impr. Lahure (Soc. des Bibliophiles français). — *Dumaine*. Tinchebray et sa région au bocage normand. T. III : période révolutionnaire, temps actuels, 1789-1884. Champion. — *Gélineau*. Histoire de Blaye pendant les dernières années de l'empire ; siège de 1814. Bordeaux, Féret. — *Lucotte*. Monographie de la commune de Chanceaux, Côte-d'Or. Impr. de Cîteaux. — *Abbé Genty*. Histoire de La Nouville et de sa seigneurie. Palmé. — *Laurent-Hanin*. Histoire municipale de Versailles ; politique, administration, finances, 1787-89 ; t. I. Cerf.

Biographies. — *Bérengier*. L'épiscopat provençal au XVIIIe s. Notice sur Mgr J. de Forbin-Janson, archevêque d'Arles, primat et prince du Saint-Empire, seigneur de Salon et de Saint-Chamas, 1711-41. Marseille, impr. Olive. — *Poulet*. La cour souveraine de Lorraine sous Stanislas : M. d'Aristay de Châteaufort. Nancy, impr. Berger-Levrault. — *S. de Ternas*. Notice généalogique sur la famille de Bouteville, suivie des généalogies des Masse de Combles, Ghesquière de Stradin, Linart d'Aveluy, Vaillant de Bovent, de Brusle et de Pieffort. Douai, impr. Dechristé. — *Audiat*. Saint Vincent-de-Paul et sa congrégation à Saintes et à Rochefort, 1642-1746 (Archives histor. de la Saintonge et de l'Aunis, t. XIII). — *Pagart d'Hermansart*. Le dernier président, lieutenant général de la sénéchaussée du Boulonnais, 1770-90 (Soc. Acad. de Boulogne-sur-Mer. Bulletin, t. IV). Boulogne, impr. Aigre. — *Baguenault de Puchesse*. La campagne du duc de Guise dans l'Orléanais, en oct.-nov. 1587 (Soc. arch. et hist. de l'Orléanais. Mémoires). Orléans, Herluison. — *Debidour*. Étude sur le général Fabvier, 1782-1855 (Mém. de l'Académie de Stanislas). Nancy, Berger-Levrault. — *S. de La Nicollière-Teijeiro*. Un chapitre de l'histoire des évêques de Nantes, suivi de documents inédits (Soc. arch. de Nantes. Bulletin). Nantes, impr. Forest et Grimaud. — *H. Proust*. Correspondance d'une Niortaise en 1783 (Soc. des sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres). Saint-Maixent, impr. Reversé. — *Marquis de la Guère*. Généalogie des comtes de Stutt, marquis de Solminiac, comtes d'Assay, marquis de Tracy. Bourges, impr. Pigelet et Tardy. — *Bazy*. Vie du vénérable Jean de la Barrière, abbé et réformateur de l'abbaye des Feuillants, et ses rapports avec Henri II, roi de France. Picard. — *G. de Contades*. Notice biographique sur le comte G. de Contades, pair de France. Le Mans, impr. Monnoyer. — *Advielle*. Histoire de Gracchus Babeuf et du Babouvisme. 2 vol., Paris, chez l'auteur, 3, rue Guénégaud. — *Imbert de Saint-Amand*. Marie-Louise et l'invasion de 1814. Dentu. — *A. de Martonne*. Généalogie des seigneurs de Château-Gontier. Château-Gontier, Sinoir (extrait des procès-verbaux et documents de la commission hist. et archéol. de la Mayenne).

DOCUMENTS. — *Roman*. Dépouillement du registre des requêtes présentées au roi de France en 1586 et 1587. Plon. — *Cadier*. Cartulaire de Sainte-Foix de Morlaas, Pau, Ribaut. — *E. Arnaud*. Le plus ancien document synodal connu de l'époque du Désert, ou actes du premier synode du Dauphiné au XVIIIe s. Grassard. — *Hubert*. Obituaire du couvent des Cordeliers de Châteauroux, 1213-1782. Picard. — *G. de Contades*. Coblenz et Quiberon; souvenirs du comte G. de Contades. Dentu. — Souvenirs de la baronne de Frossard. 1813-1884. Gautier. — *Abbé Frizon*. Recueil de documents inédits et de pièces rares sur Verdun et le pays verdunois. Verdun, Laurent.

HISTOIRE RELIGIEUSE. — *Abbé Randanne*. Étude historique sur l'ancienne mission de Clermont et ses quatre maisons : l'Hermitage, Salers, Banelle, La Chasse. Clermont-Ferrand, Thibaud (Mém. trad. de Cl.-F., 1882).

Allemagne. — Le 13 sept. est mort M. Heinrich HÆSER, professeur de médecine à l'université de Breslau, un des érudits les plus versés dans l'histoire de l'épidémiologie et de la médecine. On a de lui un *Lehrbuch der Geschichte der Medicin und der Volkskrankheiten* (3e éd., 1875), et une *Geschichte der christlichen Krankenpflege und Pflegerschaften* (1857).

— Le 25 sept. est mort M. Alphons THUN, professeur d'économie politique à l'université de Fribourg-en-Brisgau; on lui doit une *Geschichte der revolutionæren Bewegungen in Russland* (Leipzig, 1883); il n'avait que trente et un ans.

— Le 19 oct. est mort à Mayence le chanoine JOS. HIRSCHEL, auteur de divers ouvrages sur le droit canonique et sur l'histoire de l'Église. — Vers le même temps est mort, à Darmstadt, M. Wilhelm FRANK, qu'ont fait connaître divers écrits, tels que : *Geschichte der Reichsstadt Oppenheim* (1859); *Die Landgrafschaften des deutschen Reichs* (1873); il avait soixante-trois ans.

— Le 21 oct. est mort à Berlin, à l'âge de soixante-neuf ans, M. Robert SPRINGER, très connu par des écrits nombreux sur l'histoire, la philosophie, l'art et la littérature.

— Le 17 nov. est mort à Francfort-sur-le-Mein, âgé de soixante-douze ans, M. Ludwig H. EULER, membre du Comité de publication des *Monumenta Germaniae historica*. — Le même jour est mort à New-York le Dr Gustav SEYFFARTH; il était né en 1796. De 1825 à 1856, il avait professé la philologie et l'histoire ancienne à l'université de Leipzig; on lui doit de nombreux ouvrages sur la mythologie, la chronologie et l'histoire égyptienne.

— M. SEECK, professeur extraordinaire à Greifswald, a été nommé professeur ordinaire pour l'histoire ancienne à la même université. — M. Wilhelm SICKEL a été nommé professeur ordinaire à l'université de Marbourg; M. WÜSTENFELD a été nommé au même titre à Gœttingue. — M. Conrad LANGE, privat-docent à Jéna, a été nommé professeur extraordinaire d'histoire de l'art à Gœttingue.

— L'université de Tubingue a décerné à M. le comte RIANT le grade de docteur en philosophie « honoris causa. »

— Le *Theologischer Jahresbericht*, rédigé jusqu'ici par M. Pünjer, professeur à Jéna, passe sous la direction de M. Lipsius, professeur à la même université.

— Nous donnons ici l'indication de plusieurs catalogues publiés récemment. Gust. Becker : *Catalogi bibliothæcarum antiqui* (Bonn, 1885); l'auteur publie le texte intégral de tous les catalogues connus, antérieurs à l'an 1200; après cette époque, il en donne seulement la liste. — Otto von Heinemann : *Die Handschriften der herzæglischen Bibliothek zu Wolfenbüttel;* la première partie contient les mss. de Helmstedt (Wolfenbüttel, 1886). — Diekamp : *Westfælische Handschriften in fremden Bibliotheken und Archiv;* les fasc. 2 et 3 se rapportent aux mss. conservés à Vienne (dans les *Beitræge zur Geschichte der katholischen Reformation im Bisthume Münster*).

— Quelques-uns de nos lecteurs nous ont demandé à quelles polémiques nous faisions allusion dans la note consacrée à l'ouvrage de M. Lehmann, *Preussen u. die katholische Kirche*, t. V (*Rev. hist.*, t. XXIX, p. 479). Il s'agit des attaques dont M. Lehmann a été l'objet à la tribune du parlement allemand de la part de MM. Majunke et Heereman, députés du centre; et de la réponse péremptoire qu'il leur a adressée dans la *Historische Zeitschrift* (XLIX, 270).

Livres nouveaux. — Histoire générale. — *Gaedeke.* Wallenstein und seine Verhandlungen mit Schweden und Sachsen, 1631-34. Francfort-sur-le-Mein, Rütten. — *E. Hildebrand.* Wallenstein und seine Verbindungen mit Schweden. Ibid. — *Schaible.* Geschichte der Deutschen in England von den ersten germanischen Ansiedlungen in Britannien bis zum Ende des XVIII Jahrh. Strasbourg, Trübner. — *Hasse.* Kœnig Wilhelm von Holland, 1247-56. Ibid.— *Preger.* Die Politik des Papstes Johann XXII, in Bezug auf Italien und Deutschland. Munich, Franz. — *Quidde.* Studien zur Geschichte des rheinischen Landfriedensbundes von 1254. Francfort-sur-le-Mein, Jügel. — *Borée.* Heinrich von England und die Curie 1528-29, Gœttingue, Akad. Buchhandl. — *Hase.* Kirchengeschichte auf Grunlage akademischer Vorlesungen. Theil I : alte Kirchengeschichte. Leipzig, Breitkopf et Hærtel. — *Keussen.* Die politische Stellung der Reichsstædte unter Kœnig Friedrich III, 1440-57. Leipzig, Fock. — *K. Müller.* Die Anfænge des Minoritenordens und der Bussbruderschaften. Fribourg-en-B., Mohr. — *H. Witte.* Zur Geschichte der Entstehung der Burgunderkriege. Herzog Sigmunds von Œsterreich Beziehungen zu den Eidgenossen und zu Karl dem Kühnen, 1469-74. Haguenau, Ruckstuhl. — *Strassburger.* Geschichte der Erziehung und des Unterrichts bei den Israeliten. Stuttgart, Levy. — *Blume.* Quellensætze zur Geschichte unseres Volkes. Bd. II. Kœthen, Schulze. — *Busolt.* Griechische Geschichte bis zur Schlacht bei Chaironeia. Bd. I. Gotha, Perthes. — *Strebel.* Alt-Mexico; archæologische Beitræge zur Kulturgeschichte seiner Bewohner. Hambourg, Voss. — *Wedekind.* Die Réfugiés; Blætter zur Erinnerung an den 200 jæhr. Jahrestag der Aufhebung des Edicts von Nantes. Hambourg, Rielter. — *Felten.* Die Bulle *ne Prætereat*, und die Reconciliations-Verhandlungen Ludwigs des Bayern mit dem Papste Johann XXII. Trèves, impr. Paulinus. — *Jagic.* Briefwechsel zwischen Dobrowsky und Kopitar. 1808-1828. Berlin, Weidmann. — Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen. Bd. XIII. Berlin, Duncker. — *Krause.* Melan-

thoniana. Regesten und Briefe über die Beziehungen Philipp Melanchtons zu Anhalt und dessen Fürsten. Zerbst, Zeidler. — *Laverenz*. Die Medaillen und Gedæchtniszeichen der deutschen Hochschulen; ein Beitrag zur Geschichte aller seit des XIV Jahrh. in Deutschland errichteten Universitæten. Theil I, Berlin, Mitler. — *Dœbner*. Memoiren der Kœnigin von England, 1689-93. Leipzig, Veit. — *Plischke*. Das Rechtsverfahren Rudolfs von Habsburg gegen Ottokar von Bœhmen. Bonn, Cohen. — *Montelius*. Die Kultur Schwedens in vorchristlicher Zeit; traduit par *C. Appel*. Berlin, Reimer. — *Œsterley*. Wegweiser durch die Literatur der Urkunden-sammlungen. Th. I; ibid. — *Adler*. Die Organisation der Centralverwaltung unter Kaiser Maximilian I. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Heilmann*. Der Feldzug von 1800 in Deutschland. Berlin, Wilhelmi. — *Wüstenfeld*. Die Scherife von Mekka im XI (XVII) Jahrh. Gœttingue, Dietrich.

Antiquité. — *Schœnhardt*. Alea; über den Glücksspiel im ælteren rœmischen Recht. Stuttgart, Enke. — *Hesselmeyer*. Die Ursprünge der Stadt Pergamos in Kleinasien. Tubingue, Fues. — *Pohler*. Diodoros als Quelle zur Geschichte von Hellas in der Zeit von Thebens Aufschwung und Grœsse 379-362. Cassel, Kessler. — *H. Droysen*. Untersuchungen über Alexander des Grossen Heerwesen und Kriegführung. Fribourg-en-B., Mohr. — *Holzapfel*. Rœmische Chronologie. Leipzig, Teubner. — *P. von Rohden*. De Palaestina et Arabia provinciis romanis quaestiones selectae. Berlin, Mayer et Müller. — *Karlowa*. Rœmische Rechtsgeschichte. Bd. I : Staatsrecht und Rechtsquellen. Leipzig, Veit. — *Blass*. Die socialen Zustænde Athens im IV Jahrh. vor Chr. Kiel, Universitæts-Buchhandlung. — *Waaser*. Die colonia partiaria des rœmischen Rechts. Berlin, Puttkammer. — *Landgraf*. Die Vita Alexandri Magni des Archipresbyters Leo; nach der Bamberger und æltesten Münchener Handschriften. Erlangen, Deichert. — *Lupus*. Die Stadt Syrakus im Alterthum. Strasbourg, Heitz. — *Melber*. Ueber die Quellen und den Wert der Strategensammlung Polyæns. Leipzig, Teubner. — *Richter*. Die Sklaverei im griechischen Altertume. Berlin, Hirt. — *Kappeyne von Coppello*. Abhandlungen zum rœmischen Staats-und Privatrecht. Heft 2. Stuttgart, Metzler.

Histoire locale. — *Tumbült*. Die westfælischen Siegel des Mittelalters. 1e Abt.: die Siegel der Bischœfe. Ratisbonne, Münster. — *Looshorn*. Die Geschichte des Bisthums Bamberg. Bd. I. Munich, Zipperer. — *Friedensburg*. Schlesiens Münzen und Münzwesen vor dem J. 1220. Berlin, Lehmann.

Autriche-Hongrie. — Vient de paraître chez Friedlein, à Cracovie, le t. VIII des *Acta historica res gestas Poloniæ illustrantia*. Il contient le t. Ier des lois, privilèges et statuts de la ville de Cracovie.

— Le t. II des *Monumenta vaticana historiam regni Hungariæ illustrantia* est paru; il traite de la légation du cardinal Gentile qui fut envoyé par le pape Clément V en Hongrie pour faire reconnaître Charles Robert. Il contient quatre-vingt-huit chartes et en appendice cinquante-deux formules de la chancellerie du légat avec un fragment du *Liber rattonum* de Gentile. Le chanoine Por, de Presbourg, expose, comme prolégomènes, la situation politique de la Hongrie vers 1300, et le Dr Fejerpataki, dans la préface, parle des documents eux-mêmes. De ces deux mémoires écrits en madgyar, le P. Rosty, S. J., donne une traduction en latin (*Histor. Jahrbuch*, VI, 691).

— On annonce le t. Ier des *Regesta diplomatica, necnon epistolaria*

Bohemiae et Moraviae, 4e partie. 1333-46, publié par M. J. Emler, chez Gregr à Prague.

— Les t. XI et XII de l'ouvrage d'O. Klopp, intitulé : *Der Fall des Hauses Stuart und die Succession des Hauses Hannover in Grossbritannien und Irland,* sont parus; ils comprennent les années 1704 et 1707 (Vienne, Braumüller).

Livres nouveaux. — *Schmieder.* Matricula episcopatus Passaviensis saeculi xv. Ch. I. Wels, Trauner. — *Huber.* Geschichte Œsterreichs. Bd. II. Gotha, Perthes. — *Kopallik.* Vorlesungen über die Chronologie des Mittelalters. Vienne, Gerold. — *Kirchhammer.* Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen. Bd. I : Feldzug 1708. Vienne, Gerold. — *C. von Hœfler.* Donna Juana, Kœnigin von Leon, Castilien und Granada, 1479-1555. Ibid. — *Bilek.* Beitræge zur Gesch. Waldsteins. Prague, Rziwnatz. — *Jæger.* Gesch. der landstændisch. Verfass. Tirols. 2 vol. Innsbruck, Wagner. — *Werunsky.* Auszüge aus den Registern der Pæpste Clemens V und Innocenz VI, zur Geschichte des Kaiserreichs unter Karl IV. Ibid. — *Hampel.* Der Goldfund von Nagy-Szent-Miklos, sogenannter « Schatz des Attila. » Budapest, Kilian.

Grande-Bretagne. — Le t. V du *Calendar of letters relating to the negociations between England and Spain,* par M. Pascual de Gayangos, va bientôt paraitre; il se rapporte aux événements des années 1534 et 1535.

— M. Howlett a donné, dans la collection du maitre des rôles, le t. II des Chroniques des règnes d'Étienne, de Henri II et de Richard Ier; il se propose de faire entrer dans cette série de chroniques celle de Robert de Torigni.

— La librairie Douglas d'Édimbourg va très prochainement éditer les chartes de Crosraguel Abbey, soit cent trente documents originaux publiés par M. Hunter Blair sous les auspices de la *Ayrshire and Galloway archæological association.*

— Les celtisants trouveront dans les numéros de l'*Academy* des mois d'octobre et novembre derniers une nombreuse série de corrections à la traduction des *Breton laws,* publiée dans la collection du Maitre des Rôles.

— Un livre sur la question d'Orient ne peut en ce moment qu'attirer l'attention; un recueil de documents sur le sujet ne peut qu'être bien accueilli. Aussi consultera-t-on avec profit la publication récente de M. Thomas Erskine Holland (Oxford, Clarendon press); elle a pour titre : *The european concert in the eastern question,* et contient, analysés ou donnés tout au long, les actes publics relatifs à la question d'Orient, qui ont été négociés ou imposés par les grandes puissances européennes. Comme le dit l'auteur, c'est une sorte de « Corpus juris publici orientalis. » Le volume (xii-363, in-8°) est divisé en cinq chapitres, chacun d'eux correspond à une partie de l'empire ottoman dont les destinées ont été réglées par l'Europe : Grèce (1826-1881); Samos et Crète (1830-1878); Égypte (1839-1885); le Liban (1842-1883); la Péninsule des Balkans (1856-1885), outre un bref chapitre d'introduction générale sur la situation de la Porte à l'égard des grandes puissances, et un appendice

qui contient : 1° les actes relatifs aux réformes religieuses et politiques en Turquie (hatti-chérif de Gulhané, hatti-humayoun de 1856, extrait de la constitution ottomane de 1876); 2° les traités signés entre la Russie et la Turquie (traité de S. Stefano, 1878; traité de paix définitif, 1879; convention relative à l'indemnité de guerre, 1882); 3° les traités signés entre la Porte et l'Angleterre (convention relative à Cypre, du 4 juin 1878, avec l'annexe du 1er juillet); 4° les traités signés entre la Porte et l'Autriche (convention relative à la Bosnie et à l'Herzégovine, du 21 avril 1879). Chaque chapitre est précédé d'une brève analyse des traités avec les renvois précis aux sources officielles; puis vient le texte même des conventions, annoté de même. L'auteur a fait imprimer en italiques les parties de ces actes qui ont été abrogées depuis. Les textes sont la plupart en anglais; quelques-uns, relatifs surtout à l'Égypte, sont en français. Ce n'est pas à proprement parler un livre d'érudition; point de références aux ouvrages publiés sur le sujet; il s'adresse avant tout aux diplomates, aux hommes d'État, qui ont plus besoin de faits que de livres. Aucune appréciation personnelle; l'auteur n'a cherché qu'à être exact et complet. On trouvera un commentaire à certaines parties de cet ouvrage dans le livre de M. Engelhard sur *la Turquie et le Tanzimat*.

— M. Gairdner, de Paisley, vient de publier le t. Ier de ses *Archæological and historical collections relating to the county of Renfrew*. Ce volume est consacré à la paroisse de Lochwinnoch; il en faudra un second pour terminer ce qui se rapporte à cette paroisse; après viendra sans doute le tour de celle de Kilbarchan (*Athenaeum*, 10 oct.).

— La *Historical Society* d'Oxford vient de mettre en distribution les tomes III et IV de ses publications. Le tome III est : *The early history of Oxford*, 727-1110, par M. James Parker, précédé d'une notice sur les origines mythologiques de la ville et de l'Université. Le tome IV, *Memorials of Merton College*, est l'œuvre de M. G.-C. Brodrick. Il comprend deux parties : 1° une histoire abrégée du collège depuis sa fondation jusqu'au XVIIIe siècle; 2° de courtes notices biographiques sur les gardiens et « fellows » élus jusqu'au règne de Guillaume III.

États-Unis. — La librairie Townsend Mac Coun a publié une nouvelle édition du *Historical atlas* de Labberton; chaque carte est accompagnée d'une page de commentaires; l'atlas est terminé par une table des matières très complète qui contient une copieuse bibliographie indiquant, avec les livres, les articles de revue relatifs au sujet.

Italie. — Le troisième congrès historique italien s'est assemblé en septembre dernier, à Turin, sous la présidence du commissaire Correnti. La plupart des sociétés historiques du pays y ont été représentées, ainsi que l'Istituto storico italiano, récemment créé, et dont la *Revue historique* a plusieurs fois déjà entretenu ses lecteurs. M. Bonghi, membre de la commission exécutive de cet Institut, a saisi l'occasion pour déterminer le caractère de cette création et des rapports qu'il était

désireux de voir s'établir entre elle et les diverses sociétés historiques du royaume (voy. la *Rivista stor. ital.*, II, fasc. 3).

— La R. Società romana di storia patria a décidé d'ouvrir des cours préparatoires à l'usage des étudiants en histoire. Les cours ont été inaugurés, le 17 mars précédent, par le président de la Société, O. Tommasini. En outre la Société a entrepris de publier les textes suivants : 1° un poème anonyme sur les gestes de Frédéric Barberousse ; 2° les chroniques romaines des XIVe et XVe siècles ; 3° les lettres de Cola de Rienzo ; le *Regestum sublacense* est entièrement imprimé.

— La R. Deputazione di storia patria pour les provinces de la Toscane, des Marches et de l'Ombrie, a décidé de donner une édition critique des histoires et chroniqueurs florentins, et de publier la chronique de Sercambi en reproduisant les nombreux dessins qui se trouvent dans le ms. de Lucques, et qui sont intéressants pour l'histoire des mœurs et des usages à l'époque où se rapportent les récits du chroniqueur.

— La Società storica lombarda vient de mettre en distribution la seconde partie du *Codice diplomatico laudense,* publié par M. C. Vignati ; elle contient la suite de l'introduction historique, les diplômes 337 à 475, relatifs aux années 1244-1454, le texte des anciens statuts de Lodi et six tables (Milan, Dumolard. Pr. : 20 fr.).

— M. Fr. Brandileone a été chargé, par la présidence de l'Istituto storico italiano, d'étudier, à la Vaticane, le ms. grec n° 847, où se trouve un code de droit gréco-romain, compilé sans doute vers la fin du Xe siècle pour les sujets de l'empereur d'Orient dans l'Italie méridionale.

— L'*Archivio paleografico italiano,* que dirige M. E. Monaci, contient, dans son second volume, les monuments paléographiques de Rome.

— M. Lorenzo Astegiano a été chargé, par la ville de Crémone, de publier les documents relatifs à l'histoire de cette ville, de 715 à 1334.

— Le t. I du *Museo italiano di antichità classica,* dirigé par M. D. Comparetti, vient de se terminer avec la 3e livraison (Turin, Lœscher). Il contient, entre autres mémoires, celui du directeur lui-même sur les inscriptions archaïques de Gortyne.

— Dans son étude sur la légende tragique de Jordano Bruno, dernièrement parue chez Thorin, M. Théophile Dédouits a prétendu que l'on ne possède aucune preuve certaine du supplice de ce personnage. On répond dans l'*Archivio storico per le prov. napol.* (Anno X, fasc. 2), en renvoyant l'auteur aux documents publiés par MM. Bonghi, Ademollo, Berti... M. Ademollo invite les incrédules à lire la relation authentique du supplice conservée aux archives de S. Giovanni decollato à Rome, sous la date du 17 fév. 1600.

— La première partie du t. II des *Monumenta ad Neapolitani ducatus historiam pertinentia* contient les Régestes napolitains de 912 à 1139 ;

dans la préface, écrite en latin, M. Bart. Capasso raconte la provenance originaire et l'histoire des documents analysés ou publiés intégralement dans le présent volume.

— Le t. XI des Monuments historiques publiés par la *R. Deputazione veneta di storia patria* (3e série, chroniques et journaux) contient les *Diarii Udinesi* de 1508 à 1541, par Leonardo et Gregorio Amaseo; au milieu est intercalée la chronique de Giov.-Ant. Azio. A la fin du vol., M. V. Joppi a imprimé l' « Historia della crudel Zobia Grassa ed altri nefarii excessi et horrende calamità intervenute in la città di Udine et patria del Friuli del 1511, » par Greg. Amaseo. Le t. III des Mélanges contient les articles suivants : 1° Artistes vénitiens à Rome aux xve, xvie et xviie siècles, d'après les recherches dans les archives romaines par M. Bertolotti; 2° diplômes inédits relatifs au patriarchat d'Aquilée, de 799 à 1082, publiés par M. Gius. Loschi; 3° sources inédites de l'histoire du pays vénitien de la chute de l'empire romain à la fin du xe s.; 4° l'aqueduc romain et le théâtre Berga de Vicence, par Bern. Morsolin; 5° le Véronais à l'époque romaine; notes historiques par M. Giuliari; 6° pierres, lampes, amphores recueillies au musée d'Este et sur le territoire d'Atesta, par M. Giac. Pietrogrande; 7° noms de lieu rangés d'après leurs désinences dans les provinces de Bellune et dans les pays voisins, par M. Franc. Pellegrini (*Arch. stor. ital.*, 1885, disp. 6, p. 434).

— Le tome IV et dernier de la Correspondance du marquis Gino Capponi, publiée par M. Aless. Carraresi, se rapporte aux années 1864-1876.

— Nous avons reçu la 9e édition de la *Storia della guerra del Vespro siciliano,* par M. Michele Amari (Milan, Hœpli); c'est un travail tout à fait nouveau, et qui comprend maintenant trois volumes. Nous y reviendrons prochainement.

Livres nouveaux. — *C. de Pierlas.* Documents inédits sur Monaco : les Grimaldi et leurs relations avec les ducs de Savoie. Turin, Bocca. — *Savio.* Studi storici sul marchese Guglielmo III di Monferrato ed i suoi figli. Ibid. — *Cian.* Un decennio della vita di M. Pietro Bembo, 1521-31 ; con appendice di documenti inediti. Turin, Lœscher. — *Boglino.* La Sicilia e i suoi cardinali. Palerme, Pedone-Lauriel. — *Cavalcaselle* et *Crowe.* Storia della pittura in Italia dal sec. ii al sec. xvi. Vol. III. Florence, Le Monnier. — *Rachetti.* Genealogie delle nobili famiglie di Ravenna, con note storiche intorno ad esse e ad altri personnagi nobili di Crema sino al sec xix. Crème, Cazzamali. — *Siragusa.* Il regno di Guglielmo I in Sicilia. Part. I. Palerme, tip. dello statuto. — *Ansidei.* Degli antichi signori e conti di Catrano nobili perugini, e delle famiglie derivanti dai medesimi. Rocca San Casciano, tip. Capelli. — *Bozzo.* Una cronaca siciliana inedita del sec. xiv, e il cod. QQ. C. 24 della bibblioteca comunale di Palermo. Bologne, Fava et Garagnani. — *Luxardo.* Saggio di storia ecclesiastica genovese; ossia Vite di alcuni santi ed altri uomini illustri. Vol. IV. Gênes, tip. Crist. Colombo. — Dei monumenti storici pertinenti alle provincie della Romagna. Serie II, Carte. Ravenne, tip. Calderini. — *P. Porro.* Note sulla storia d'Italia. Vol. VI; parte 4a : la guerra dell' Indipendenza. Milan, Dumolard. — *Issaverdens.* Histoire d'Arménie; texte arménien et fran-

çais. Venise, Ongania. — *Motta.* Ebrei in Como ed in altre città del ducato milanese; documenti milanesi del sec. XV. Come, Ostinelli. — *Medin.* Il duca Valentino nella mente di Niccolò Machiavelli. Florence, Ademollo. — *A. di Prampero.* Dismantaduris e morgengebum ; documenti friulani. Udine, impr. Doretti (per le nozze).

Espagne. — Les tomes LXXXII, LXXXIII et LXXXIV de la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España* contiennent la correspondance diplomatique des plénipotentiaires espagnols au congrès de Munster, depuis 1643 jusqu'en 1648, ainsi que plusieurs autres lettres et documents concernant la France, la Hollande, l'Autriche, la Bavière et la Suède. Ces documents ont été publiés par le marquis de la Fuensanta del Valle et don José S. Rayon (Madrid, Bailly Baillière). Nous y reviendrons.

— Dom Ramon ALVAREZ DE LA BRAÑA a publié une brochure assez médiocre, intitulée : *Siglas y abreviaturas latinas con su significado per orden alfabetico ;* la liste de ces sigles est nombreuse; elle est suivie du calendrier romain et d'un catalogue des abréviations usitées dans les chartes pontificales (Léon, 1884).

LIVRES NOUVEAUX. — *Borrego.* Historia de las Cortes de España durante el siglo XIX. T. I; Madrid, Rodero. — *Fernandez Duro.* El gran duque de Osuna y su marina. Madrid, Rivadeneyra. — *Melo.* Historia de los movimientos, separacion y guerra de Cataluña en tiempo de Felipe IV. Barcelone, Cortezo.

Belgique. — L'Académie royale de Belgique a mis au concours les sujets suivants : 1° Quelle fut l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVIe siècle ? 2° Quelle a été, en Flandre, avant l'avènement de Gui de Dampierre, l'influence politique des grandes villes, et de quelle manière s'est-elle exercée ? — Les mémoires devront être envoyés au secrétaire perpétuel avant le 1er février 1886. — Pour 1888, l'Académie demande : « faire le tableau des institutions civiles et politiques de la Belgique pendant la période qui s'étend depuis le couronnement de Pépin le Bref jusqu'à la confirmation de l'hérédité des fiefs par Hugues Capet en France et par Conrad le Salique en Allemagne. »

— M. Henri PIRENNE a été nommé chargé de cours à la Faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège. Il y enseignera la paléographie et la diplomatique.

— M. Léon VANDERKINDERE, professeur à l'université de Bruxelles, l'auteur bien connu du *Siècle des Artevelde,* a publié une *Histoire contemporaine* (Bruxelles, Lebègue), conçue sur un plan vraiment original, et qui rappelle son *Manuel de l'histoire de l'antiquité.*

— Les livraisons 63-66 de la *Bibliotheca Belgica* de MM. Ferd. VANDER HAEGHEN, ARNOLD et VANDEN BERGHE contiennent une biographie circonstanciée de Juste-Lipse, où l'on trouvera beaucoup de détails inconnus, tirés de l'étude très attentive des œuvres mêmes du grand philologue belge du XVIe siècle. A cette biographie est jointe la première partie de la biographie approfondie de ces œuvres (Gand, J. Vuylsteke).

— Dans son *Petit cartulaire de Gand* (1178-1795), M. Frans de Potter publie une série de 214 documents inédits tirés presque tous des archives communales de Gand (Leliaert, Siffer et Cie).

— Dans un discours prononcé en octobre 1885, à Bruxelles, lors de la distribution des prix aux lauréats des concours universitaires, M. Eugène Hubert, professeur à l'université de Liège, a traité la question de la réforme de l'enseignement supérieur historique en Belgique, et a préconisé la création de cours pratiques, l'institution d'assistants et l'admission de *privat-docents* dans les Facultés.

— M. Th. Juste vient de terminer la publication de la deuxième édition de son ouvrage : *le Soulèvement des Pays-Bas sous la domination espagnole* (Bruxelles, Lebègue).

— L'ouvrage récent de M. Max Rooses, conservateur du musée Plantin à Anvers, est intitulé : *Derde schetsenboek* (troisième recueil d'esquisses). Les deux premiers ont paru en 1877 et en 1882 (Gand, Ad. Hoste). Ce sont surtout des études littéraires ; mais l'auteur y fournit mainte fois des chapitres détachés de l'histoire du mouvement flamand en Belgique depuis 1830. On y trouve aussi une grande étude consacrée à M. Taine.

— Nous recommandons, à ceux qui s'occupent de l'histoire religieuse de la grande Révolution française, le remarquable discours de M. Albert Callier, recteur sortant de l'université de Gand, sur l'*Assemblée constituante et l'Église française* (Gand, Ad. Hoste).

— La Société catholique *Davits-fonds* a entrepris la réimpression (4e édition) de la grande *Vaderlandsche historie* (Histoire de la patrie) de feu le chanoine J.-B. David, professeur à l'université de Louvain. C'est un ouvrage actuellement fort suranné. Le tome I vient de paraître (Louvain, Van Linthout).

Pays-Bas. — M. Hooo a écrit une bonne dissertation sur les martyrs du calvinisme, intitulée : *De Martelaren der Hersorming in Nederland,* dans laquelle il étudie la foi, la vie et les écrits des martyrs avant 1566.

— M. van Riemsdyk a publié un livre intéressant sur les Archives des états généraux des Provinces-Unies. Ceux qui s'occupent de l'histoire des Pays-Bas trouveront dans ce livre (*De Griffie van Hare Hoog Mogenden,* La Haye, Nyhoff) non seulement la description du greffe des Provinces-Unies et des principaux offices qui s'y rapportaient, mais aussi des études sur les registres et collections de documents qui composent les archives des États généraux. A défaut d'un inventaire de ces archives, ce livre peut faciliter les recherches dans cet énorme dépôt.

— Dans les *Verslagen en Mededeelingen* de la Société pour le droit ancien des Pays-Bas, nous remarquons une étude de feu M. J.-A. Fruin sur le droit de la république des Provinces-Unies.

— L'Archive pour l'histoire ecclésiastique nous donne une étude de

M. Duker sur la censure ecclésiastique en Frise, au xviie siècle; c'est une étude de mœurs qui nous montre au vrai la société peinte par les Ostade et les Jan Steen. — M. van Manen traite dans le même recueil de l'hérétique van Hattem, dont la doctrine fut représentée par les calvinistes orthodoxes du xviie siècle. — M. Acquoy y publie un poème du célèbre Hendrik van Kalkar, que l'on a récemment proposé comme pouvant être l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

— L'histoire municipale occupe en Hollande plusieurs historiens aujourd'hui. M. Andreae Fockema, professeur de droit à l'université de Leyde, a publié les coutumes de l'intéressante petite ville de Vollenhove, située dans l'ancien évêché d'Utrecht, dont le droit connu remonte au xive siècle. — M. Borgesius a publié une brochure sur l'histoire de la petite ville groninguoise d'Appingedam.

— Du livre de M. Huet, *Het land van Rembrand*, une traduction allemande se prépare sous les auspices de M. von der Ropp à Giessen. C'est un livre qui mérite d'être porté à la connaissance de l'étranger.

— M. Fruin, professeur d'histoire à l'Université de Leyde, a publié, dans le *Nederlandsche Spectator*, un compte-rendu du livre de M. Kervyn de Lettenhove, *les Huguenots et les Gueux*. Il y démontre la partialité excessive et le manque de critique de l'historien belge, dont il loue d'ailleurs l'activité dans la recherche de documents inédits. Surtout M. Kervyn a commis de graves fautes de critique historique quant au caractère du prince Guillaume.

— L'anniversaire de la révocation de l'Édit de Nantes a donné lieu à plusieurs articles de journaux en Hollande; les ministres protestants ont parlé dans toutes les églises de cet événement qui intéresse aussi l'histoire de la Hollande.

— Le savant égyptologue M. Leemans, à Leyde, a célébré le cinquantième anniversaire de sa charge de conservateur et de directeur du célèbre musée des antiquités de Leyde. Ses admirateurs lui ont présenté un album, dans lequel la plupart des savants de la Hollande ont placé un article de leur main sur quelque matière scientifique.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)

ALLARD. Histoire des persécutions pendant la première moitié du IIIe siècle, d'après les documents archéologiques. Lecoffre, XV-524 p. in-8°. — BABEAU. Les artisans et les domestiques d'autrefois. F. Didot, XV-363 p. in-8°. — Comte DE BAILLON. Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans; sa vie et sa correspondance avec son frère Charles II. Perrin, 458 p. in-8°. — CAGNAT. Cours élémentaire d'épigraphie latine. Thorin, X-226 p. in-8°. — Comte J. DELABORDE. François de Chastillon, comte de Coligny. Fischbacher, 501 p. in-8°. — DELACHENAL. Histoire des avocats au parlement de Paris, 1300-1600. Plon et Nourrit, XXVIII-476 p. in-8°. — La générale DURAND. Mémoires sur Napoléon et Marie-Louise, 1810-1814. C. Lévy, III-360 p. in-12. Prix, 3 fr. 50. — DUSSIEUX. Le cardinal de Richelieu; étude biographique. Lecoffre, 382 p. in-8°. — Abbé A. FABRE. Fléchier orateur, 1672-90; étude critique. Perrin, XVI-611 p. in-8°. — FONTANE. Histoire universelle : la Grèce de 1300 à 480 av. J.-C. Alph. Lemerre, 487 p. in-8°. Prix, 7 fr. 50. — Alf. FRANKLIN. Les grandes scènes historiques du XVIe s.; reproduction fac-similé du recueil de J. Tortorel et de J. Perrissin. Fischbacher, in-fol. — GŒRRES. Vie de Jeanne d'Arc, d'après les chroniques contemporaines; trad. de l'allemand par L. Boré. 2e édition. Lecoffre. — Vicomte D'HÉRISSON. Journal d'un interprète en Chine. Ollendorff, 442 p. in-12. — JURIEN DE LA GRAVIÈRE. Les derniers jours de la marine à voiles. Plon et Nourrit, 247 p. in-12. — LALANNE. Les derniers jours du Consulat; manuscrit inédit de Claude Fauriel. C. Lévy, XXIII-512 p. in-8°. Prix, 7 fr. 50. — LALLEMAND. Histoire des enfants abandonnés et délaissés; études sur la protection de l'enfance aux diverses époques de la civilisation. Picard et Guillaumin, 1885, VII-791 p. in-8°. — LIMAYRAC. Étude sur le moyen âge; histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy : Castelnau de Montratier. Cahors, Girma, XLIII-654 p. in-8°. Prix, 7 fr. — MAC CARTHY. Histoire contemporaine de l'Angleterre, 1837-1880; trad. par L. Goirand. Perrin, 4 vol. in-8°, XXXVII-366, 339, 275, 265 p. in-8°. — Lord MALMESBURY. Mémoires d'un ancien ministre, 1807-1869; trad. de l'anglais. 2e édit. Ollendorff, 376 p. in-12. — PINGAUD. Les Français en Russie et les Russes en France; l'ancien régime, l'émigration, les invasions. Perrin, XX-482 p. in-8°. — Ch. SCHMIDT. Précis de l'histoire de l'église d'Occident pendant le moyen âge. Fischbacher, XI-452 p. in-8°.

ADLER. Die Geschichte der ersten sozialpolitischen Arbeiterbewegungen in Deutschland. Breslau, Trewendt, VIII-333 et XIII p. in-8°. — Al. BAUMGARTEN. Gœthe; sein Leben und seine Werke. Bd. I, 2e édit. Fribourg-en-B., Herder, XXVIII-676 p. in-8°. Prix, 8 fr. 25. — G. VON BELOW. Die landstændische Verfassung in Jülich und Berg bis zum Jahre 1511. Teil I. Düsseldorf, Voss, 84 p. in-8°. — DENIFLE. Die Universitæten des Mittelalters bis 1400. Bd. I. Berlin, Weidmann, XLV-814 p. in-8°. Prix, 24 m. — H. DROYSEN. Untersu-

chungen über Alexander des Grossen Heerwesen und Kriegführung. Fribourg-en-B., Mohr. 78 p. in-8°. Prix, 2 m. — G. Gilbert. Handbuch der griechischen Staatsalterthümer. Bd. II. Leipzig, Trübner, VIII-426 p. in-8°. — Gothein. Ignatius von Loyola. Halle, Niemeyer, 178 p. in-8°. — Güldenpenning. Geschichte des oströmischen Reiches unter den Kaisern Arcadius und Theodosius II; ibid., XIV-425 p. in-8°. — Hartfelder. Zur Geschichte des Bauernkrieges in Südwestdeutschland. Stuttgart, Cotta, VIII-475 p. in-8°. — H. Jordan. Topographie der Stadt Rom im Alterthum. Bd. I, 2e Abth. Berlin, Weidmann, IV-487 p. in-8°. Prix, 8 m. — Kugler. Albert von Aachen. Stuttgart, Kohlhammer, 426 p. in-8°. Prix, 8 m. — Lamprecht. Die wirthschaftgeschichtlichen Studien in Deutschland im Jahre 1884. Jena, Fischer. — Pic. Zur Rümanisch-ungarischen Streitfrage. Leipzig, Duncker et Humblot. Prix, 10 marcs. — G. Richter. Annalen der deutschen Geschichte in Mittelalter. Abth. II : Annalen des fränkischen Reichs im Zeitalter der Karolinger. Halle, Waisenhaus, 206 p. in-8°. Prix, 4 m. 50. — Riess. Geschichte des Wahlrechts zum englischen Parlament im Mittelalter. Leipzig, Duncker et Humblot, X-115 p. in-8°. Prix, 2 m. 80. — Th. Schott. Die Aufhebung des Ediktes von Nantes im okt. 1685. Halle, Niemeyer, IV-167 p. in-8°. — Sepp. Der Rücklass der unglücklichen Schottenkœnigin Maria Stuart. Munich, Lindauer, 113 p. in-8°.

Fhr. von Helfert. Geschichte Œsterreichs vom Ausgange der Wiener October-Aufstandes 1848. Bd. IV, 2e partie. Prague, Tempsky; Leipzig, Freytag, 568 p. in-8°. Prix, 10 m.

Amari. La guerra del Vespro siciliano. 9e édit., 3 vol., L-377, 494 et 530 p. in-16. Prix, 15 l. Milan, Hœpli. — Falletti. Assedio di Firenze; contributo. Palerme, Giannone et Lamantia, 499 et 302 p. in-16. Prix, 6 fr. 50 et 3 fr. 50.

Cannan. The duke of St Simon. Oxford, Blackwell, 169 p. in-18. — Plummer. The governance of England, by sir J. Fortescue; a revised text. Oxford, Clarendon Press. — Rogers. The british citizen; his rights and privileges; a short history. S. P. C. K. 192 p. in-12.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

PELLEGRINO ROSSI

BOURGEOIS DE GENÈVE

1816-1833.

Les pages suivantes sont extraites d'un ouvrage qui doit prochainement paraitre sous ce titre : *le Comte Pellegrino Rossi.* La physionomie de Louis-Édouard Pellegrino Rossi, né à Carrare (province de Modène) le 13 juillet 1787, mort assassiné à Rome le 15 novembre 1848, est peu connue de nos contemporains, bien qu'elle soit fort intéressante et fertile en enseignements. En 1811, Rossi, à vingt-quatre ans, était professeur de droit à Bologne (vice-royaume d'Italie). Après avoir embrassé avec enthousiasme, en 1815, la cause de Joachim Murat, roi de Naples, qui incarnait à cette époque celle de l'indépendance italienne, Rossi s'exila de 1815 à 1833 en Suisse, où il joua un rôle important dans sa patrie d'adoption. C'est cette période peu connue de la vie de Rossi, citoyen genevois, que nous publions ici.— Plus tard, ses hautes qualités et son renom de professeur, d'économiste et de jurisconsulte attirèrent l'attention des hôtes du château de Coppet, le duc de Broglie et M. Guizot. Sur leurs instances, Rossi abandonna la Suisse et alla s'établir à Paris, où il ne tarda pas à devenir professeur au Collège de France (1833) et à l'École de droit, membre de l'Institut, pair de France, ambassadeur auprès des papes Grégoire XVI et Pie IX. C'est dans cette dernière situation que la Révolution de 1848 le surprit à Rome. Quelques mois après, Pie IX, qui avait su apprécier le caractère de l'envoyé du roi Louis-Philippe, appela dans ses conseils le comte Rossi, qui reprit sa première nationalité (septembre 1848). Dès lors, secondé par le pontife, Rossi entreprit la plus vaillante des tâches, celle de l'alliance de la papauté avec la civilisation moderne, et « consacra son expérience et son courage au noble mais périlleux essai de rendre les Romains libres et les Italiens unis. » Le parti révolutionnaire, que l'idée féconde et généreuse de Rossi allait anéantir, jura la mort du grand Italien. Deux mois après son

entrée au ministère, il mourait assassiné sur les marches du palais de la Chancellerie, le jour de la réouverture du Parlement.

Cette existence si mouvementée et en même temps si remplie est condensée dans ces mots éloquents de M. Mignet : « Rossi a eu plusieurs patries ; il n'a servi qu'une seule cause, cette belle cause de la science développant la civilisation, de la justice affermissant les États, de la liberté perpétuant les lois. Il l'a soutenue dans ses cours, propagée par ses livres, scellée de son sang ; il en a été l'éloquent docteur et le courageux martyr... Pour elle, il a su, depuis 1815 jusqu'en 1848, s'exiler, écrire, parler, agir et mourir. Son nom marquera dans l'histoire, par l'élévation de ses idées, l'éclat de ses talents, l'utilité de ses ouvrages, la modération de ses actes et la grandeur de sa fin. »

En 1815, au moment où la chute du colosse impérial vint suspendre en France, en Italie, on peut dire dans toute l'Europe, le cours des idées libérales, selon les uns, révolutionnaires, d'après les autres, le jeune Rossi, exilé par le gouvernement pontifical, n'hésita point à se réfugier sur le territoire de la confédération suisse. Toutefois, avant de se fixer à Genève, il séjourna quelques mois à Londres. Eut-il le temps d'étudier à fond les hommes et les mœurs de l'Angleterre, cette autre terre du libéralisme? Nous serions embarrassés de le dire. Il existe, en effet, peu de traces de ce voyage et de ce séjour de Rossi à Londres.

Nous le retrouvons presque aussitôt à Genève, au printemps de 1816. Genève était alors l'asile de tous les grands esprits, un des centres les plus intelligents de l'Europe. A Genève, que Mme de Staël appelait « l'hôpital des blessés de tous les pays, » l'influence de Coppet se faisait sentir, même après la mort et la dispersion de ses hôtes illustres[1].

1. Une année à peine après l'arrivée de Rossi à Genève, la baronne de Staël-Holstein (Louise-Germaine Necker) mourait, quittant ce monde qu'elle avait rempli de sa célébrité un peu bruyante, de sa gloire littéraire et de ses infortunes (1766-1817). Le château de Coppet, où elle voulut mourir, devait longtemps encore, tout rempli de ses souvenirs, conserver les traces de ces deux femmes intelligentes qui l'ont rendu à jamais célèbre, Mmes Necker et Mme de Staël. L'arrière-petit-fils de l'auteur de *Corinne*, le comte Othenin d'Haussonville, dans un charmant ouvrage, *le Salon de Mme Necker, d'après les documents tirés des archives de Coppet*, a élevé un monument précieux à son illustre aïeule et à la pléiade de ses amis. Pourquoi n'achèverait-il pas l'œuvre si bien

Le jeune Italien s'installa dans une modeste maison, aux portes de la ville. Ses premières années se passèrent dans la retraite et le recueillement. L'exilé, accueilli avec intérêt par tous, l'était avec une bienveillance particulière par le bon et estimable Bonstetten[1]. « On le voyait là, dit M. Huber Saladin, aux mardis qui réunissaient toute la société intellectuelle genevoise et étrangère, pâle, triste, animé du seul feu de son regard, modestement dissimulé dans une embrasure de fenêtre, s'exprimant de préférence en italien, ne voulant pas, disait-il, briser les perles de la langue française avant de savoir les enfiler. »

M. Louis Reybaud, parlant de Rossi, écrivait ceci : « Nulle part ailleurs plus qu'à Genève, un esprit de quelque étendue ne pouvait se créer des relations d'un ordre plus élevé et se trouver en contact avec des hommes plus éminents. » Non loin de Genève, le château de Coppet gardait le souvenir qu'y avait laissé la glorieuse châtelaine et conservait encore pour hôtes quelques mois de l'année MM. de Broglie, Auguste de Staël et leurs amis. Ainsi cette hospitalière vallée du Léman, où s'étaient abrités au jour de leur disgrâce Voltaire, J.-J. Rousseau et l'auteur de l'*Allemagne*, pouvait s'enorgueillir encore d'une famille de penseurs, de savants italiens.

Un aimable octogénaire genevois, contemporain et ami de Rossi, le conseiller d'État Pictet de Sergy, un des derniers représentants de l'ancien régime à Genève, a bien voulu nous communiquer de précieux souvenirs sur Pellegrino Rossi.

« La première fois que j'ai vu M. Pellegrino Rossi, nous écrit-il, c'est au mois d'août 1815, dans le salon du baron Crud, à Genthod.

J'avais appris précédemment que M. Crud, appelé à gérer de grandes terres dans la Romagne, s'était trouvé impliqué dans de

commencée en écrivant l'histoire de Coppet depuis la mort de Mme Necker jusqu'à nos jours?

1. Bonstetten, né en 1745 à Berne, mort en 1832 à Genève, littérateur des plus distingués, était le disciple du célèbre philosophe et naturaliste genevois Charles Bonnet, mort en 1793. — Sans parler de la colonie étrangère, qui comptait d'illustres exilés, l'élément genevois était représenté par des hommes de haute valeur et de notoriété, tels que Dumont, l'ami de Mirabeau, commentateur de Bentham, d'Ivernois, de Sismondi, de Candolle, Pictet-Diodati, ancien membre du Corps législatif, Lullin de Chateauvieux, Pictet de Rochemont, Pierre Prévost, de la Rive, le savant professeur Bellot et d'autres noms moins connus hors du territoire de Genève.

graves procès pour lesquels il avait recouru à un jeune avocat de Bologne, assez distingué pour qu'il eût fini par lui promettre sa fille en mariage. Mais ledit avocat, s'étant engagé dans une conspiration contre l'autorité papale, avait été condamné à mort par contumace et était accouru à Genève annoncer à M. le baron Crud qu'il ne croyait plus pouvoir aspirer à la main de sa fille.

M. Rossi ne s'en établit pas moins à Genève. Sa qualité d'adversaire de la Papauté était un titre dans la cité de Calvin; mais sa position de *carbonaro* le recommandait moins à la portion conservatrice ou aristocratique de la société genevoise. Un rare bonheur, ou plutôt un rare savoir faire de sa part ne lui assura pas moins, dès le début, l'intimité et en fait la protection de la famille Calandrini, la plus illustre des familles italiennes réfugiées jadis à Genève pour la foi réformée et encore brillante à l'époque dont je parle (elle s'est éteinte depuis). C'était un appui *à droite*.

En même temps, M. Rossi se trouva plus naturellement mis en rapport avec les hommes les plus marquants du parti libéral modéré, sagement progressif, destiné à procurer à Genève ressuscitée vingt-cinq ans d'une honorable prospérité. Parmi eux, le savant et judicieux avocat Bellot, professeur de droit. Il se lia également avec MM. de Bonstetten, Étienne Dumont, Sismondi et autres.

A cette époque (1820 à 1830), une vieille et modeste maison, à l'angle de la place du Bourg-de-Four, rassemblait sous son toit ce qui restait de plus piquant et de plus nourri comme éléments de conversation, depuis que le salon de Mme de Staël était fermé. Trois ménages, que reliaient entre eux des sentiments d'étroite sympathie, s'y trouvaient réunis.

Le marquis Benigno Bossi, Milanais, épave de la conspiration de 1821 contre la domination autrichienne, avait pu se soustraire aux châtiments qui avaient atteint la plupart de ses illustres complices, Silvio Pellico et les autres, et avait trouvé à Genève non seulement un asile sûr, mais dans la personne de Mlle Bertrand Satoris une compagne énergique, dévouée et douée en même temps du plus brillant esprit. A côté d'eux logeait M. le pasteur Munier, un des chefs les plus considérés de l'Église de Genève, aussi distingué par ses séduisantes qualités d'homme du monde que par son talent de prédicateur. Son épouse, née Amélie Romilly, l'élève favorite du peintre de portraits Massot, joignait à de grands talents artistiques l'esprit le plus original. Le troisième ménage du groupe était celui de l'historien Sismondi. La réputation de M. de Sismondi est faite, non seulement comme savant et écrivain, mais également comme aimable causeur et correspondant. Sa douce et gracieuse compagne, d'une

famille de quakers anglais particulièrement estimée, les Allen, était loin de déparer cette guirlande intellectuelle.

Ces trois ménages, déjà si riches par eux-mêmes en mérites divers, formaient comme un foyer qui attirait les esprits de même nature. On rencontrait dans ces modestes réunions, où le luxe n'entrait absolument pour rien, l'illustre botaniste Pyramus de Candolle, l'éminent oculiste professeur Maunoir, M. Étienne Dumont, Pictet et bien d'autres.

La place de M. Rossi était toute marquée dans cette pléiade, qui tenait à l'Italie par Sismondi et par le marquis Bossi. Néanmoins, il fallait vivre... Le premier soin de M. Rossi fut de fonder un cours public d'histoire de la Suisse. Ce cours piqua fort la curiosité et obtint un grand succès. Le sujet, en lui-même, était fort digne d'intérêt, mais la mise en scène et l'étrangeté du professeur captivèrent surtout l'attention. Sa figure sombre, plus ou moins bistrée, son apparence froide, fatiguée et même quelque peu dédaigneuse, laissait cependant, sous ce masque d'insouciance, deviner une grande énergie de volonté. Cette physionomie attirait, qu'on le voulût ou non, par une sorte de fascination magnétique, mais sa manière de s'exprimer produisait une impression plus profonde encore. M. Rossi avait un accent italien très prononcé; son organe était voilé et en quelque sorte caverneux; il parlait lentement, par phrases incisives, puis il s'arrêtait..., tenant son auditoire suspendu à ses lèvres, silences calculés qui rehaussaient encore l'effet de ses discours. Dans son cours d'histoire de Suisse, il passa rapidement sur l'épisode du serment de Grütli, qu'il ne songea point à contester. En revanche, arrivé à la légende de Guillaume Tell, il s'exprima ainsi : « Quant à l'histoire de Guillaume Tell, dit-il de sa voix la plus mordante, il y a bien des gens qui croient que cela n'est pas vrai..., *mâ*, quant à moi, j'y croirai tant qu'on ne m'en aura pas donné une plus jolie, et je vous engage à en faire autant. » Le succès de ce cours contribua fort à élargir et à consolider la position de M. Rossi à Genève. Il fut admis comme citoyen genevois et nommé bientôt après professeur de droit. Il épousa une personne fort honorable de la bourgeoisie genevoise, Mlle Melly, et dut à ce mariage le privilège de passer quelques années dans une très gracieuse résidence, à Secheron, sur les bords du lac Léman, propriété achetée depuis lors et embellie par M. François Bartholony. Il fonda avec MM. Bellot, Dumont, Sismondi, une savante revue mensuelle intitulée : *Archives de législation*, qui, pendant deux ans, publia des travaux d'un vif intérêt. Enfin, élu membre du Conseil législatif (dit représentatif) du canton de Genève, il joua un rôle important dans le groupe libéral modéré. »

[illegible]

[illegible]

[illegible] Les Genevois, gens pratiques, d'esprit solide autant qu'élevé, utilisèrent les aptitudes et les talents de leur nouveau citoyen.

1 Il n'est pas certain, d'après des documents nouveaux, que Rossi ait été admis gratuitement à la qualité de citoyen genevois, comme on l'a prétendu. Si on lui eut octroyé cette faveur, le *Recueil des lois* du canton de Genève en ferait mention. On trouve simplement dans ce recueil que Pellegrino-Louis-Aldorano Rossi a été admis le 6 mars 1820 à la qualité de citoyen du canton de Genève. Il le fut donc sur sa demande et en suivant les formes ordinaires.

Au mois d'août de la même année 1820, — il n'était citoyen que depuis six mois, — il fut élu membre du Conseil représentatif, corps législatif du canton de Genève. Il y joua un rôle actif. Mais, les séances se tenant à huis clos, et aucune publication du procès verbal des séances n'existant, on ne retrouve point trace de ses discours. On sait seulement qu'il s'opposa vivement à l'établissement de l'assurance mutuelle obligatoire des bâtiments. Il jugeait ce principe trop socialiste, de nos jours, il aurait dit socialiste, mais ce mot n'était pas encore en usage. L'assurance obligatoire fut néanmoins décrétée, malgré son opposition. Ce principe a été aboli en 1883 sur une proposition faite et soutenue par M. Alphonse de Candolle, qui, à cette occasion, rappela l'opinion émise trente ans auparavant par Pellegrino Rossi et s'appuya sur son autorité.

Rossi prit une large part aux travaux du conseil représentatif, entr'autres aux lois sur la liberté de la presse, la publicité des hypothèques, les règles du contentieux administratif, la distinction du mariage civil et du mariage religieux. Une publication périodique, les *Annales de législation et d'économie politique* (1819-1821), reflétait en même temps l'éclat de son enseignement et résumait ses travaux.

Dix années se passèrent ainsi et, sauf quelques rares voyages en France, le professeur ne quitta point le territoire de la Confédération.

Voici encore quelques appréciations d'un Genevois fort érudit, qui en raison de son âge n'a pu être en rapport avec Rossi, mais dont la jeunesse s'est écoulée dans le monde fréquenté par le célèbre professeur.

« Rossi fut un charmeur. Il fascinait tous ceux qui l'approchaient. Au bout de très peu de temps, après son arrivée à Genève, il avait conquis l'amitié des membres des conseils et des professeurs de l'Académie. Dans les premières années du régime de la Restauration, on avait en horreur à Genève les révolutionnaires. Or, bien que Rossi fût tant soit peu classé comme révolutionnaire à cette époque, il avait tellement gagné autour de lui tous les cœurs qu'on ne fit aucune difficulté pour lui conférer la qualité de citoyen genevois.

Rossi a laissé de véritables amitiés à Genève, mais en dehors du cercle de ses intimes on ne l'aimait pas. Antoine Cherbuliez dit qu'il était « dédaigneux. » Il était plus que cela : à l'occasion, il était impertinent. Il savait être d'une amabilité charmante, mais il ne l'était qu'avec ceux qu'il estimait en valoir la peine. Il méprisait les médiocrités et le leur faisait sentir. Quelquefois, il les écrasait d'un sarcasme, de façon à les rendre ridicules à tout jamais. Il voulait du bien à ceux de ses étudiants qui montraient du talent, mais il était impitoyable pour les autres[1].

Ses cours étaient remarquables. Bien qu'ils fussent préparés et médités d'avance, c'était dans l'inspiration du moment que se trou-

1. Un jour, il devait examiner la thèse d'un candidat à la licence. Lorsque le malheureux fut sur la sellette, il l'apostropha ainsi : « Monsieur, j'ignore si vous savez ce que c'est qu'un galimatias. Je distingue deux espèces de galimatias, le galimatias simple et le galimatias composé. Dans le galimatias simple, l'auteur comprend ce qu'il veut dire, mais ne sait pas le faire comprendre aux autres. Dans le galimatias composé, l'auteur ne comprend pas ce dont il parle et ne peut, par conséquent, l'expliquer à autrui. Je range votre thèse parmi les galimatias composés et ne me donnerai pas la peine de la discuter ! »

A peine installé à Genève, Rossi s'appliqua à se perfectionner dans la langue anglaise et la langue allemande. Il vivait alors fort retiré, travaillant sans relâche. En 1817, il fit imprimer en italien le *Giaour*, imitation plutôt que traduction de Byron. « Cette œuvre, dit un de ses biographes italiens, dans laquelle on a voulu trouver réunies les mâles beautés de l'original, la concision de Dante et la noblesse d'Alfieri, contient, on ne saurait le nier, de beaux vers dans un langage robuste! Mais on y entrevoit, plutôt qu'un écrivain classique, un génie vigoureux aigri par le malheur qui a retrouvé, dans la terrible poésie de Byron, un prétexte à soulager et à adoucir sa propre tristesse. »

La poésie, il est vrai, n'était point à Genève le terrain le meilleur à exploiter; d'autres études et un but plus utile et plus pratique devaient tenter l'exilé. Au mois de janvier 1819, les journaux de Genève annonçaient l'ouverture d'un cours public de jurisprudence appliquée au droit romain. C'était le professeur de Bologne qui tentait sur une terre libre et dans une langue étrangère de continuer l'enseignement qu'il avait jadis si brillamment développé dans son pays natal. Le succès fut complet, et bientôt après, en mars 1820, le droit de la bourgeoisie de Genève fut accordé gratuitement à Rossi. Cinq mois après avoir été naturalisé genevois, il était élu député au conseil représentatif à une grande majorité[1].

Les Genevois, gens pratiques, d'esprit solide autant qu'élevé, utilisèrent les aptitudes et les talents de leur nouveau citoyen.

1. Il n'est pas certain, d'après des documents nouveaux, que Rossi ait été admis gratuitement à la qualité de citoyen genevois, comme on l'a prétendu. Si on lui eût octroyé cette faveur, le *Recueil des lois* du canton de Genève en ferait mention. On trouve simplement dans ce recueil que Pellegrino-Louis-Alderano Rossi a été admis le 6 mars 1820 à la qualité de citoyen du canton de Genève. Il le fut donc sur sa demande et en suivant les formes ordinaires.

Au mois d'août de la même année 1820, — il n'était citoyen que depuis six mois, — il fut élu membre du Conseil représentatif, corps législatif du canton de Genève. Il y joua un rôle actif. Mais, les séances se tenant à huis clos, et aucune publication du procès-verbal des séances n'existant, on ne retrouve point trace de ses discours. On sait seulement qu'il s'opposa vivement à l'établissement de l'assurance mutuelle obligatoire des bâtiments. Il jugeait ce principe *anti-économique;* de nos jours, il aurait dit socialiste, mais ce mot n'était pas encore en usage. L'assurance obligatoire fut néanmoins décrétée, malgré son opposition. Ce principe a été aboli en 1883 sur une proposition faite et soutenue par M. Alphonse de Candolle, qui, à cette occasion, rappela l'opinion émise trente ans auparavant par Pellegrino Rossi et s'appuya sur son autorité.

Rossi prit une large part aux travaux du conseil représentatif, entr'autres aux lois sur la liberté de la presse, la publicité des hypothèques, les règles du contentieux administratif, la distinction du mariage civil et du mariage religieux. Une publication périodique, les *Annales de législation et d'économie politique* (1819-1821), reflétait en même temps l'éclat de son enseignement et résumait ses travaux.

Dix années se passèrent ainsi et, sauf quelques rares voyages en France, le professeur ne quitta point le territoire de la Confédération.

Voici encore quelques appréciations d'un Genevois fort érudit, qui en raison de son âge n'a pu être en rapport avec Rossi, mais dont la jeunesse s'est écoulée dans le monde fréquenté par le célèbre professeur.

« Rossi fut un charmeur. Il fascinait tous ceux qui l'approchaient. Au bout de très peu de temps, après son arrivée à Genève, il avait conquis l'amitié des membres des conseils et des professeurs de l'Académie. Dans les premières années du régime de la Restauration, on avait en horreur à Genève les révolutionnaires. Or, bien que Rossi fût tant soit peu classé comme révolutionnaire à cette époque, il avait tellement gagné autour de lui tous les cœurs qu'on ne fit aucune difficulté pour lui conférer la qualité de citoyen genevois.

Rossi a laissé de véritables amitiés à Genève, mais en dehors du cercle de ses intimes on ne l'aimait pas. Antoine Cherbuliez dit qu'il était « dédaigneux. » Il était plus que cela : à l'occasion, il était impertinent. Il savait être d'une amabilité charmante, mais il ne l'était qu'avec ceux qu'il estimait en valoir la peine. Il méprisait les médiocrités et le leur faisait sentir. Quelquefois, il les écrasait d'un sarcasme, de façon à les rendre ridicules à tout jamais. Il voulait du bien à ceux de ses étudiants qui montraient du talent, mais il était impitoyable pour les autres[1].

Ses cours étaient remarquables. Bien qu'ils fussent préparés et médités d'avance, c'était dans l'inspiration du moment que se trou-

1. Un jour, il devait examiner la thèse d'un candidat à la licence. Lorsque le malheureux fut sur la sellette, il l'apostropha ainsi : « Monsieur, j'ignore si vous savez ce que c'est qu'un galimatias. Je distingue deux espèces de galimatias, le galimatias simple et le galimatias composé. Dans le galimatias simple, l'auteur comprend ce qu'il veut dire, mais ne sait pas le faire comprendre aux autres. Dans le galimatias composé, l'auteur ne comprend pas ce dont il parle et ne peut, par conséquent, l'expliquer à autrui. Je range votre thèse parmi les galimatias composés et ne me donnerai pas la peine de la discuter! »

vait leur principal intérêt. Habituellement, lorsqu'il avait pris place dans sa chaire, Rossi commençait par bâiller, par étendre les bras ou par manifester d'une manière quelconque combien il était ennuyé d'avoir à professer ce jour-là. Quelquefois, il interpellait un de ses étudiants : « Monsieur un tel, lui disait-il, où en suis-je resté à la dernière séance? Lisez-moi la fin de votre extrait. » Lorsqu'il était ainsi renseigné, il commençait à parler, mais lentement, sans entrain, exposant son sujet sèchement, quelquefois d'une manière banale. Cependant, au bout d'un quart d'heure, il s'animait; sa phrase devenait alerte, spirituelle, et il terminait toujours d'une manière éloquente. De temps en temps, il négligeait de faire son cours, sans même avoir averti qu'il ne viendrait pas. Il aimait la chasse, et lorsqu'il y avait un passage de gibier, on ne le voyait pas pendant plusieurs jours. Je suppose qu'à Paris il se gênait davantage vis-à-vis de ses étudiants. »

Pour compléter les détails relatifs au séjour de Rossi à Genève, nous empruntons à un remarquable article de M. Antoine Cherbuliez[1]

1. Antoine Cherbuliez, oncle de M. Victor Cherbuliez, membre de l'Académie française, et aujourd'hui naturalisé français, est né à Genève en 1797 et mort à Zurich en 1869. Élève et successeur de Rossi, dans sa chaire à l'Académie de Genève, ce fut un homme d'une haute valeur. « Ses cours, nous disait un de ses compatriotes, qui fut un de ses élèves, étaient très substantiels, très spirituels et semés d'idées originales. S'il n'a pas eu les succès de Rossi, cela tient aux causes suivantes : Cherbuliez n'avait pas un organe agréable, il se posait mal en chaire et, lorsqu'il parlait debout, son geste était disgracieux. Cependant, il se faisait toujours écouter. Rossi cherchait à plaire et était insinuant; Cherbuliez, au contraire, était cassant. Dans les conseils, il attaquait ses adversaires de front, sans s'inquiéter si cela était utile ou non. Un mot qu'il prononça une fois dans le Grand Conseil de Genève le caractérise. Quelqu'un venait de parler d'une manière générale des hommes impopulaires, mais en faisant une allusion transparente à Cherbuliez. Celui-ci demanda la parole et ne répondit que ces fières paroles : « Si on me disait que je suis populaire, je me « demanderais quelle bassesse j'ai pu commettre ou à quelle lâcheté j'ai pu « me laisser aller. »

Cherbuliez avait des idées absolues en politique, en économie politique et sur toutes les questions sociales. Il était du parti qu'on a appelé conservateur libéral et anti-socialiste, et partout il proclamait ses principes sans aucune réserve. Le triomphe du radicalisme en Suisse l'a amené au pessimisme. Il a écrit, en 1845, un livre de circonstance très curieux intitulé : *la Démocratie en Suisse*. Sans le dire, il répond à la *Démocratie en Amérique* de Tocqueville. C'est un livre traçant d'une manière un peu sombre l'avenir réservé à la Suisse. Ses prévisions ne se sont point réalisées, tout au moins pas jusqu'à présent.

Après la révolution sanglante qui eut lieu à Genève en 1846, les opinions conservatrices de Cherbuliez firent qu'on le priva de sa chaire de professeur. Il alla à Paris, y fit d'abord du journalisme, puis, en février 1848, il avait

les extraits suivants sur Pellegrino Rossi. Ils font admirablement connaitre l'homme privé et l'homme public.

« Lorsque Rossi vint à Genève, en 1817, il y attira bientôt, quoique peu connu, l'attention du public éclairé. Ses traits si caractérisés, son visage si expressif, son front si intelligent, ses yeux qui lançaient des éclairs, ses allures originales, son langage sentencieux, mais plein de nerf et riche d'idées, attestaient une de ces natures privilégiées dont la supériorité se fait connaitre sans effort et sans contestation partout où il leur arrive de se produire. La curiosité, une fois excitée par de tels dehors, s'enquit des antécédents de ce jeune Italien et y trouva de quoi confirmer pleinement l'idée qu'on s'était faite de lui. On disait que, devenu avocat et professeur de droit criminel à Bologne dès l'âge de dix-neuf ans, il s'y était fait la réputation d'un incomparable orateur et que, plus tard, appelé dans les conseils du roi Murat, au moment où celui-ci tenta de soulever le peuple de la péninsule contre la Sainte-Alliance en réalisant le rêve de l'unité italienne, il avait fait preuve des plus hautes capacités comme organisateur et comme administrateur. Le rôle qu'il avait joué dans cette malencontreuse tentative lui avait valu le titre de proscrit, si propre, comme chacun sait, à exciter les sympathies des âmes généreuses, et il avait acquis ce titre non point par des menées ténébreuses, mais en travaillant au grand jour pour l'indépendance de son pays, sans faire aucun acte qui pût le rendre suspect à aucun parti ou le compromettre auprès d'aucun gouvernement. Aussi l'impatience était-elle grande chez le public genevois de voir et d'entendre à l'œuvre celui que les bouquetières de Bologne, auxquelles il était cher, pour avoir tiré l'une d'elles d'entre les mains de la justice, avaient surnommé l'*Avvocatino pallido*.

La première « exhibition » (*sic*) publique de ses talents d'orateur eut lieu, si je ne me trompe, dans un cours qu'il donna sur l'histoire et les institutions de la république romaine, et qui obtint un succès

obtenu de Guizot de donner au Collège de France des conférences sur les questions sociales. S'il avait pu les ouvrir, il aurait certainement eu du succès, car il savait traiter ces questions, alors à l'ordre du jour, d'une manière palpitante. Mais la révolution du 24 février survint, et il ne pouvait plus songer à obtenir, des gouvernements qui surgirent, la faveur que lui avait promise Guizot.

Peu après, il obtint la chaire d'économie politique au Polytechnicum de Zurich, où il est mort. De temps en temps, il revenait à Genève, où il donnait de remarquables conférences, qui étaient très suivies par un public d'élite.

Outre ses principaux ouvrages, *Théorie des garanties constitutionnelles* et *De la démocratie en Suisse*, il a publié un certain nombre d'écrits de vulgarisation et a été l'actif collaborateur de la Bibliothèque universelle de Genève et de divers recueils économiques ou littéraires.

prodigieux. L'auditoire, composé autant de femmes que d'hommes, fut d'un bout à l'autre captivé, charmé, ravi, de cet enseignement où tout était neuf, inattendu, saisissant, la forme aussi bien que le fond. Que ceux qui ont connu Rossi se le figurent à trente ans, le visage déjà pâli et creusé par l'étude et la méditation, mais animé encore de tout le feu de la jeunesse, qu'on se rappelle cette physionomie mobile où se peignaient si fidèlement tous les mouvements de l'âme et de la pensée et qu'accompagnait un geste si expressif, cette voix grave, que l'émotion rendait vibrante et qui avait des intonations variées pour chaque forme de discours, cette parole lente, mais fortement accentuée, toujours en possession du mot et de la forme qui convenaient le mieux à l'idée, enfin cette dignité un peu dédaigneuse qui respirait dans le maintien, sur la figure et dans les mouvements de l'orateur, alors même qu'il semblait le moins se posséder. Qu'on se représente tout cela et l'on n'aura pas de peine à concevoir l'enthousiasme d'un public appartenant à l'élite de la société genevoise, par conséquent très instruit, très impressionnable, très sensible à toutes les jouissances intellectuelles, mais ne connaissant guère en fait d'éloquence que celle de ses prédicateurs.

Il est difficile de se représenter, à moins d'avoir assisté à ses cours, ce qu'un tel professeur savait répandre de charme sur les matières les plus arides ou les plus abstraites, par exemple sur le droit romain, grâce aux formes sans cesse variées de sa dialectique et au point de vue toujours élevé, toujours philosophique, auquel il envisageait les questions que son sujet l'appelait à traiter.

Mais c'était surtout dans l'enseignement du droit pénal et de la procédure criminelle qu'il déployait sa puissance de développement et d'argumentation. Ses belles leçons sur le jury seront éternellement présentes au souvenir de ceux qui les ont entendues...

On conçoit aisément quelle influence dut exercer un tel homme sur la législation et sur la vie politique du petit État qui l'avait d'abord adopté comme citoyen, puis appelé dans son conseil suprême. Cette influence était devenue si grande qu'elle avait fini par peser à certaines gens comme un joug contre lequel leur amour-propre et leur sentiment de nationalité se révoltaient.

Pour Rossi, qui n'aspirait certes pas au gouvernement de notre petite cité, et qui, pour me servir de ses propres expressions, se souciait fort peu du retentissement « *d'une renommée municipale*, » l'exercice des fonctions de législateur n'était qu'une corvée gratuite, intéressante seulement à cause de la sphère d'action qu'elle ouvrait à ses éminentes qualités et des moyens qu'elle lui offrait de répandre et d'appliquer ses idées. Si l'on voulait apprécier à leur juste valeur les

services qu'il nous a rendus, il faudrait pouvoir rassembler toutes les idées vraies et salutaires qu'il a mises en circulation parmi nous et dont on retrouve de si nombreuses traces, non seulement dans les lois, à la discussion desquelles il a pris part, mais encore dans la vie intellectuelle et dans l'action politique des hommes qui furent ses collègues et ses disciples...

Sans Rossi, Bellot[1] eût été à Genève l'homme politique le plus influent, l'orateur le plus écouté, le plus habile jurisconsulte et le plus savant professeur de droit. Rossi lui enleva toutes ces palmes : Rossi était son concurrent pour tout et en tout. Eh bien ! Rossi n'eut pas d'admirateur plus naïf, de prôneur plus zélé, de défenseur plus persévérant, de collègue plus loyal et plus indulgent que Bellot. C'est que Bellot s'aimait moins qu'il n'aimait sa patrie et qu'il ressentait, comme fait à lui-même, tout le bien que Rossi faisait à Genève. Vous doutez ? — Il y a là un parfum d'âge d'or qui vous semble suspect ? Je vous l'avais bien dit. Voici pourtant une preuve sans réplique : c'est une lettre que je reçus de Rossi après la mort de Bellot et dont je transcris ce fragment d'autant plus volontiers qu'il honore celui qui l'a écrit en prouvant que son cœur était digne d'un tel attachement et capable de le comprendre :

« ..... Hélas, c'est une terrible nouvelle que vous m'avez apprise ! La lettre m'est tombée des mains. Je n'en croyais pas mes yeux. C'est ainsi que tout s'évanouit : hommes, liaisons, projets ; c'en était un bien cher pour moi que celui d'une visite que je me proposais de lui faire. Notre amitié était si intime et si vive ! Pendant vingt ans, elle n'a pas été troublée d'un nuage. Nous en étions au point que je lui parlais comme je me serais parlé tout haut à moi-même dans un bois écarté. Je n'ai jamais connu un caractère plus noble et un commerce plus sûr. Je ne puis me faire à l'idée de ne plus le revoir. Ce « jamais, » brus-

1. Pierre-François Bellot, né à Genève en 1776, mort dans la même ville en 1836, jurisconsulte éminent, prit une part active aux affaires de son pays lorsque Genève, après la chute de l'Empire, recouvra son indépendance. Comme membre du Conseil représentatif, dont il fit partie jusqu'à sa mort, il combattit le projet de constitution présenté en 1814 par le gouvernement provisoire de la République. Plus tard, cette constitution ayant reçu les améliorations qu'il avait désiré y introduire, il en devint l'un des plus fermes défenseurs. En 1819, nommé professeur de droit civil et de droit commercial, il réunissait à des connaissances profondes la philosophie du droit et l'habitude des affaires, ayant rempli, dans sa jeunesse, les professions d'avocat et d'avoué. Il a élaboré un Code de procédure civile qui fut adopté par le canton de Genève, et qu'on dit fort remarquable. Ce Code fut adopté plus tard par les principautés formant aujourd'hui la Roumanie. Nous ne savons s'il y est encore en vigueur. Sa vie était irréprochable, ses manières pleines de dignité, et la ville de Genève le revendique justement comme un de ses grands citoyens.

quement jeté par la mort entre lui et moi, est une idée funeste avec laquelle je ne puis me familiariser. Il était devenu une partie habituelle de ma pensée. — Qu'en dira Bellot? J'en écrirai à Bellot. Que fait Bellot maintenant? était un monologue intérieur de tous les jours à chaque événement un peu saillant, à chaque projet de quelque importance, au coin de mon feu, avec ma famille. Et, tout à coup, pour toute réponse, un tombeau! Dieu, que sommes-nous! »

Dire que Rossi était écouté dans le Conseil, c'est désigner très imparfaitement l'espèce de culte dont son éloquence, sinon sa personne, y était l'objet[1]. Dès qu'il demandait la parole, chacun devenait attentif, les conversations cessaient, les membres qui se trouvaient dans la chambre de la Reine (notre salle des conférences) rentraient en hâte pour reprendre leurs places. Les sourds se plaçaient sous la bouche de l'orateur, les durs d'oreilles se faisaient le cornet de leurs deux mains, tout le monde criait : chut! chut! et tous les visages étaient tournés vers cette pâle figure dont l'expression valait déjà un discours!

Alors il commençait d'une voix d'abord faible, en laissant tomber ses paroles lentement, une à une, puis s'animant par degré, à mesure qu'il pénétrait plus avant dans son sujet, jusqu'au moment où, arrivé au cœur, au point capital de son argumentation, il déployait tous ses moyens, et chacune de ses phrases devenait un clou acéré que ses regards et ses gestes, comme autant de coups de marteau, implantaient au fond de la tête et du cœur de ceux qui l'écoutaient.

Il savait prendre tous les tons avec une égale facilité, choisissant toujours celui qui convenait le mieux à son but et à la circonstance et se montrant avec le même succès grave ou badin, démonstratif ou véhément, pathétique ou froidement dédaigneux. Jamais on ne mania mieux que lui l'ironie et le sarcasme. Malheur à l'imprudent adversaire qui se permettait de l'attaquer directement ou indirectement, car Rossi, comme tous les vrais orateurs, n'était jamais plus puissant et plus en verve qu'à la réplique. Il débutait par quelques paroles pleines de noblesse et d'élévation, qui captivaient au plus haut degré l'attention et la bienveillance de ses auditeurs, puis, une fois sûr de son terrain, il procédait à l'analyse ou plutôt à la dissection du discours auquel il avait à répondre. Était-ce sa faute alors si la pointe du scalpel de son impitoyable dialectique atteignait

1. « On trouverait difficilement ailleurs, dit M. Huber Saladin, une position semblable à celle que M. Rossi se fit à Genève; il y tenait la première place comme orateur, jurisconsulte, législateur, homme d'État, et personne ne songeait à lui disputer cette supériorité incontestée dans un pays qui n'avait cependant jamais compté autant d'hommes supérieurs qu'à cette époque. »

en passant l'épiderme de son adversaire, si chacune des incisions qu'il y faisait se trouvait saupoudrée de ridicule et si, au milieu d'une hilarité générale et de bruyants éclats de rire, sa malheureuse victime se voyait tatouée de stigmates ineffaçables?

Du reste, Rossi était trop supérieur et trop essentiellement bon pour se laisser entraîner au delà de certaines bornes, même pour se défendre d'une attaque injuste. Il ne poussait jamais l'ironie jusqu'à la personnalité, ni le sarcasme jusqu'à l'insulte. Son amertume, son dédain habituel s'adressaient aux choses plutôt qu'aux personnes, à des types, à des classes, à des espèces plutôt qu'à des individus. Comment ne pas être dédaigneux quand on voit de haut cette cohue qui se nomme le monde et qu'on en connaît les masques pour ce qu'ils sont? Rossi n'avait-il pas le droit d'être difficile en hommes et pouvait-on exiger que cette tête, absorbée par tant de nobles et utiles préoccupations, se mît au service du premier badaud qui voulût le faire causer? »

Avant de continuer ces intéressants extraits, ne nous est-il pas permis de faire remarquer avec quelle rare sincérité d'admiration et de sympathie M. Cherbuliez s'exprime au sujet de Rossi? Bientôt cependant, l'hôte si choyé, si admiré, de Genève va abandonner sa patrie d'adoption. En le voyant s'éloigner pour toujours, M. Cherbuliez ne peut dissimuler ses regrets, empreints, j'oserais presque le dire, d'une touchante mélancolie.

« Si, contrairement à ses penchants naturels, Rossi aima mieux être le second à Rome que le premier dans un village, ce fut la faute du village. En quittant Genève pour s'établir et se faire naturaliser en France, Rossi consulta bien plus ses intérêts que ses penchants innés. J'ose affirmer, de plus, qu'il regretta souvent d'avoir pris ce parti, quoiqu'il ne s'en soit ouvert ni à moi ni à personne que je sache. . . . . .

Comme publiciste, comme orateur, comme jurisconsulte, comme homme d'État, Rossi occupait sans contestation à Genève la première place, et il l'eût occupée toute sa vie s'il y était resté. En France, du moins aux yeux de l'opinion publique, il était au niveau, sinon au-dessous de vingt, peut-être de cinquante célébrités déjà connues, éprouvées, en possession de la vogue et jalouses de cette possession.

Une supériorité comme celle de Rossi, essentiellement fondée sur des dons naturels de l'esprit et sur une organisation privilégiée, se conserve sans efforts, et il était certes, plus que personne, disposé à goûter cet avantage. La chasse et le *dolce farniente* avaient pour lui tant d'attraits que je suis encore à comprendre qu'il ait pu suppor-

ter une existence dont ces deux choses n'absorbaient pas la moitié. Le repos de Rossi était celui d'un penseur, sans doute, mais son esprit capable, sous l'action d'un mobile puissant, de se livrer à une longue et intense application, craignait le joug des occupations régulières et reculait devant l'accomplissement de toute tâche imposée : il aimait, comme tout ce qui est vigoureux, la liberté et la spontanéité. Après un semestre académique, dont il avait su réduire la durée à quatre mois et demi, ses cours particuliers qu'il donnait pendant le même temps, et la session d'hiver du Conseil, il s'échappait, joyeux comme un écolier en vacances, pour aller passer toute la belle saison dans son petit domaine de Genthod, au pied du Jura. Il avait du loisir en abondance, et il en prenait encore, au besoin, sur la durée même de ses fonctions et de ses cours, sans que sa position dans l'État, dans la société ou dans l'enseignement public fût le moins du monde compromise ou menacée. Rossi, échangeant cette position contre celle qu'on lui offrait en France, me rappelle un peu ce cheval de la fable qui aspire à l'honneur d'être monté, ou mieux encore, la conversation du loup avec le chien de bonne maison.

Adieu cette sécurité d'amour-propre et d'ambition qui avait fait de ses vacances légitimes ou usurpées des intervalles de repos complet pour l'âme aussi bien que pour l'intelligence !

..... Nous avions fait plus que de l'accepter. Nous ne l'aurions pas voulu autrement qu'il était ; ses étrangetés nous plaisaient ; nous aimions ses fautes de langage et de prononciation. Toute sa personnalité extérieure nous paraissait en harmonie avec sa tournure d'esprit et ses idées. Si l'on avait métamorphosé Rossi en un Genevois pur sang, on nous l'aurait gâté, il aurait perdu pour nous la moitié de son mérite et de son prestige. C'est aussi une liberté, et la plus précieuse de toutes, que celle d'être entièrement soi et de n'être que soi, une liberté dont on jouit à tous les moments, que l'on peut garder quand les autres manquent et dont la privation empoisonne et rend illusoires celles-ci.

Chez une grande nation qui est et surtout *qui se croit riche en hommes supérieurs*, l'étranger admis au droit de cité est censé, au contraire, recevoir infiniment plus qu'il ne donne. Quels que soient ses mérites et les services qu'il est capable de rendre, ils ne peuvent être mis en balance avec la faveur insigne qui lui est faite. On ne devient français de droit que sous la condition de le devenir aussi de fait. L'assimilation est de rigueur. C'est une cause qui, pour être sous-entendue, n'en est pas moins obligatoire. Mais Rossi avait passé l'âge où l'on change de peau. Ce n'est pas à quarante-sept ans

que l'on change ses habitudes et que l'on transforme un naturel qui s'est développé jusqu'alors en toute liberté.

Aussi je ne crains pas de le dire, quoiqu'il ait été accepté avec empressement par l'élite de la société française, il ne le fut jamais par le gros de la nation. Il était visiblement et devait se sentir dépaysé partout ailleurs que dans le cercle des amis et des appréciateurs qui avaient provoqué sa naturalisation.

..... A tout prendre, dit en terminant M. Cherbuliez, Rossi était un des hommes les plus utiles que notre siècle ait mis en œuvre, et c'est à mon sens un éloge auprès duquel tous les autres pâlissent. Ses éminentes facultés étaient au service de toutes les idées vraiment libérales, de tous les grands intérêts de l'humanité, de toutes les bonnes causes, et jamais on ne le vit, comme tant d'autres, prostituer, dans la poursuite d'une popularité de mauvais aloi ou d'une grandeur imméritée, cette puissance de pensée et de parole qui s'adapte, hélas! à tant d'usages divers, et que le bon Esope signalait déjà comme la meilleure et la pire des choses de ce monde. En même temps, la pénétration et la souplesse de son esprit lui avaient fait acquérir la connaissance des hommes, l'art de les manier, en un mot, le savoir faire, si rarement uni au savoir, et l'avaient rendu homme pratique autant qu'il était homme de théorie et de discussion. »

Pour résumer, en quelques mots, le rôle et la mission de Rossi comme professeur à Genève, il avait entrepris ce que les Royer Collard, les Villemain, les Guizot avaient inauguré en France : la restauration de la science par l'esprit historique et philosophique et l'affermissement du régime constitutionnel par une théorie qu'on appelait déjà *la doctrine*. C'est ainsi que les grands doctrinaires de cette époque, les Guizot, les Broglie, tous les amis de Coppet, en un mot, reconnaissaient dans Rossi leur disciple, leur émule, une vraie parenté d'esprit et de principes. La Revue qu'il avait fondée avec Sismondi, Bellot et Dumont, en 1821, avait pour but de propager ces idées alors nouvelles. C'est là en effet qu'il développa sa théorie des *principes dirigeants* pour l'interprétation des lois, théorie qu'il définit ainsi : « Les principes dirigeants sont aux jurisconsultes ce que les principes philosophiques doivent être aux législateurs : les uns servent à faire les lois, les autres servent à les appliquer. » Ce fut en France, en 1828, que Rossi publia son traité du droit pénal, qui établit si généralement sa réputation de grand criminaliste. Dans ce

livre célèbre, il adoptait le principe spiritualiste de droit pur auquel l'avait ramené son ami le duc de Broglie; d'autre part, il empruntait à Bentham le principe matérialiste de l'utilité sociale.

Le 20 juin 1832, Rossi fut nommé député à la Diète fédérale où devait être discutée la revision du pacte fédéral. Le premier député de Genève était le syndic Rigaud : mais, sur la question de la revision du pacte, il céda la parole à Rossi, qui fut nommé membre de la commission pour l'élaboration du nouveau projet de pacte, et fut chargé de présenter le rapport de la commission.

Le projet du nouveau pacte fédéral fut rédigé en *cent vingt articles*, ayant pour but de réformer les vieilles institutions aristocratiques et cantonales, et de donner plus de régularité, plus de force au gouvernement central.

« Au lieu d'une Diète impuissante, dit M. Mignet, à faire les lois communes et à prévenir les ligues particulières; d'une justice incapable de terminer les différends qui se vidaient ordinairement par les armes; d'un gouvernement débile, tiré d'un seul Canton et que dirigeaient tour à tour l'avoyer de Berne, le bourgmestre de Zurich, le *Landammann* de Lucerne; d'une société imparfaite, hérissée d'inégalités, coupée de douanes intérieures, usant partout de monnaies, de mesures, de poids différents, et ne souffrant pas, en bien des lieux, que le Suisse d'un canton s'établît et commerçât dans un autre, voici ce que consacrait le nouveau pacte.

La Diète recevait son mandat des Cantons; mais elle leur imposait ses lois, y levait des impôts, y organisait des troupes, y empêchait ou réprimait des troubles, y interdisait les alliances. Seule, elle faisait les traités au dehors, comme elle réglait seule l'ordre en dedans, et elle possédait tous les pouvoirs nécessaires à la direction et à la sûreté commune. Une cour fédérale avait la mission et le moyen de substituer, dans les conflits entre les Cantons, les décisions de la justice aux violences de la guerre. L'exercice de l'autorité fédérale était confié à un *Landammann* élu pour quatre ans et pouvant l'être pour huit, assisté d'un conseil, et disposant de forces capables de faire respecter les décrets de la Diète et la sentence de la justice. — La Diète, le Landammann, la cour de justice, la chancellerie venaient, de plus, tous les trois ans d'un pays dans un autre. Ils avaient à jamais leur siège au centre même de la Suisse, dans la ville fédérale de Lucerne. »

« Le *pacte Rossi*, dit à son tour M. J. Garnier, était la constitution d'une République logiquement organisée. Son auteur déploya pour le

faire adopter, non seulement son habileté accoutumée, mais encore une activité qui pouvait surprendre de sa part. La Diète vota unanimement le pacte; mais les cantons ligués à Sarnen et les communes rurales de Lucerne, obéissant au parti *jésuitique et arriéré,* le rejetèrent, aidés par une portion du *parti radical* qui ne s'y trouvait pas assez favorisé. Quinze ans plus tard, ce qui avait été refusé par les coalisés de Sarnen a été subi par les vaincus du Sonderbund[1], et formulé dans la constitution de 1848, œuvre du parti radical qui a beaucoup plus annihilé l'influence des petits cantons arriérés que ne voulait le faire le pacte des modérés de 1833. Tout porte à croire que l'adoption de ce dernier pacte, du *pacte Rossi*, eût évité la désastreuse formation du Sonderbund et des corps francs, et toutes les cruelles agitations par lesquelles la Suisse a passé depuis. »

Un homme d'État suisse nous disait récemment, à propos du pacte fédéral, que l'essai tenté en 1832 de modifier le pacte qui unissait les vingt-deux cantons suisses n'avait aucune chance d'aboutir. Pour les moindres décrets de la Diète, il fallait, paraît-il, réunir les voix de douze cantons, et, en raison de certaines circonstances trop longues à retracer ici, cette majorité était très difficile à obtenir. Mais, lorsqu'il s'agissait de modifier le pacte, c'était bien autre chose. Rien n'avait été prévu en 1815 lorsque la Suisse s'était reconstituée. Il semblait qu'on eût conclu le pacte, péniblement élaboré alors, en vue de le faire durer à perpétuité. Et, en 1833, ceux qui étaient opposés au nouveau projet du pacte prétendaient que, pour modifier l'ancien, le consentement unanime des cantons était nécessaire.

Cependant, la révolution française de 1830 avait eu un contre-coup en Suisse en surexcitant les esprits. La guerre civile avait éclaté dans le canton de Bâle; plusieurs gouvernements cantonaux avaient été violemment renversés; la discorde était partout, et on sentait que, pour y porter remède, il fallait établir un lien fédéral plus fort que par le passé. On était, du reste, d'accord sur le but à poursuivre. C'est ce qui amena la diète constituante de 1832. Une commission, comme nous l'avons dit,

1. Le *Sonderbund*, c'est-à-dire ligue séparative, fut la ligue, l'association formée, en 1846, par sept cantons catholiques de la Suisse (Fribourg, Lucerne, Schwytz, Unterwald, Uri, Valais, Zug) pour résister à la Diète fédérale, qui avait prescrit l'expulsion des Jésuites, des Liguoriens et autres congrégations religieuses. Le général Dufour réussit, presque sans effusion de sang, à dissoudre cette ligue.

avait été nommée pour élaborer un nouveau projet. Rossi fit partie de cette commission et y obtint immédiatement une influence prépondérante, si bien que le projet peut être considéré comme son œuvre. Ce fut lui aussi qui, en qualité de rapporteur de la commission, eut à défendre le projet devant la Diète. Son exposé des motifs est une œuvre remarquable. Aussi le projet de pacte de 1832, bien qu'il n'en fût pas le seul rédacteur, a-t-il reçu le nom de *pacte Rossi,* et, bien qu'il soit resté à l'état de simple projet, il a pris place dans l'histoire constitutionnelle de la Suisse.

Si le pacte Rossi eût été adopté, il aurait épargné à ce pays quinze années de luttes, de révolutions et de guerre civile. Mais le moment n'était pas venu pour une reconstitution de la Suisse. Rossi arrivait trop tôt. L'œuvre d'unification qu'il avait voulu entreprendre, tout en conservant aux cantons leur autonomie, aurait été un changement trop brusque alors. Chacun en sentait la nécessité, mais chacun aussi la voulait différemment. Les uns trouvaient le projet trop radical : ils y voyaient la centralisation et les idées de nivellement prônées par la Révolution française. Les autres voulaient des modifications plus profondes et un gouvernement central beaucoup plus fort, permettant de sabrer d'anciennes institutions et d'en finir du coup avec des errements surannés. C'est ainsi que, pour le malheur de la Suisse, le projet du *pacte Rossi* fut repoussé par les partis extrêmes.

Les républicains suisses, en défiance contre les idées françaises et ne doutant point que le nouveau système gouvernemental n'ait été inspiré par l'exemple des pays voisins, infligèrent cet échec au député de Genève.

N'y aurait-il pas ici un intéressant rapprochement à faire? Ces idées de centralisation fédérale, dont le député genevois Rossi recherchait en 1832 la réalisation au profit de la Confédération helvétique, n'avaient-elles point une analogie singulière, ne contenaient-elles pas en germe le système fédératif que le comte Rossi, ministre du pape Pie IX, rêva d'établir en 1848 pour l'Italie entière, au moment où il fut assassiné par les républicains[1]?

1. Rossi trouva, en 1848, l'Italie dans une position presque analogue à celle de la Suisse en 1832, et le projet de reconstitution rêvé par lui pour ce dernier pays, il voulut l'appliquer à sa patrie d'origine. Il germait, depuis quelques années, en Italie des aspirations vers l'unité, comme celles qui s'étaient fait jour en Suisse depuis 1830. Rossi tenta de les faire triompher sans détruire l'autonomie des différents États. Mais se dressaient devant lui les mêmes difficultés et les mêmes

La Diète fédérale, après avoir refusé de voter le *pacte Rossi,* envoya cependant la même année l'auteur du projet à Paris pour négocier auprès du roi Louis-Philippe, au sujet de l'émigration polonaise.

Ce fut le dernier service qu'il devait rendre à sa première patrie d'adoption. Quelques mois plus tard, le citoyen genevois allait changer de nationalité et devenir sujet français.

Avant de laisser partir notre héros en France, il est intéressant d'examiner en quels termes, à son tour, le jeune duc Albert de Broglie, peu de temps après la mort de Rossi, apprécia l'intervention de Rossi dans les discussions du pacte fédéral.

« Le rôle de Rossi dans la Diète constituante de Suisse, en 1833, fut un des faits capitaux de sa vie politique. M. Rossi arrivait à Lucerne en 1833 pour y représenter, au nom du canton de Genève, une opinion mitoyenne entre les tendances rétrogrades et superstitieuses des petits cantons catholiques et l'exaltation radicale des cantons révolutionnaires. Dès cette époque, de bons esprits prévoyaient qu'une collision finirait par éclater dans ce petit pays où la Providence s'était plu à resserrer tout ce qui divise et anime les hommes, différences de mœurs, de religions et de principes, comme pour se donner, dans un bassin resserré, le spectacle de leurs orages. Pour prévenir cette lutte, le but des hommes modérés était de constituer, dès lors, à la place du pouvoir fédéral incertain, tiraillé, impuissant, qui sortait du pacte de 1815, une autorité centrale véritable, fidèle expression de la majorité de la Suisse, et en mesure de faire respecter à son tour la volonté commune aux minorités turbulentes, et le droit des faibles aux majorités excessives. D'un commun aveu, le pacte rédigé par M. Rossi avait trouvé l'art de concilier l'indépendance cantonale avec la force de l'autorité fédérale. La Suisse entière le regrette aujourd'hui; elle le méconnut alors. Le sacrifice de quelques privilèges ne put le faire agréer des esprits obstinés des paysans catholiques. Le respect d'un droit quelconque fut insupportable aux révolutionnaires. Au lieu d'un devoir qui eût pesé sur tout le monde, les uns aimèrent mieux conserver des prérogatives sans réalité, les autres une force sans entraves. On a vu ce qu'il en est résulté. »

obstacles qu'en Suisse. Une particularité singulière se rencontrait même dans les deux pays. De même qu'en Suisse, un canton, celui de Neufchâtel, relevait d'une couronne étrangère, en Italie, la Lombardie était soumise à la couronne impériale d'Autriche. Rossi, que les obstacles n'avaient pas arrêté en Suisse, espérait peut-être les surmonter avec tant d'autres en Italie. Mais, là aussi, il avait contre lui deux partis extrêmes, également hostiles, et il succomba.

Ces pages écrites en 1848 par le duc, alors prince Albert de Broglie, n'auraient probablement pas été désavouées par Rossi. Le prince de Broglie, secrétaire de l'ambassade de France à Rome, sous le comte Rossi, avait sans doute subi son influence et adopté ses idées.

On a prétendu que Rossi avait quitté la Suisse sous l'empire d'un sentiment de dépit, parce que son projet de pacte n'avait pas été adopté. Nous croyons savoir qu'il n'en est rien. Depuis un an ou deux, il devait avoir reçu des ouvertures pour se fixer en France; et des circonstances de famille le poussaient à écouter ces ouvertures. Il voulut cependant remplir son devoir jusqu'au bout et laisser à sa patrie d'adoption une œuvre qui aurait pu lui assurer pour longtemps un avenir calme et prospère. Mais ses efforts dans ce but n'ayant pas réussi, il n'hésita plus à se rendre là où l'appelait la destinée, et où une carrière digne de son génie s'ouvrait devant lui[1].

1. En 1832, un journal conservateur, intitulé *le Fédéral*, fut créé à Genève. Rossi y collabora activement. On y trouve une série d'articles remarquables, dans lesquels il s'efforce de secouer de sa torpeur la jeunesse genevoise, endormie dans le bien-être, après les grandes épreuves subies par la République, de 1792 à 1815. Genève avait traversé sans secousse l'époque révolutionnaire de 1830, et le régime qui dominait alors semblait être assuré d'un long avenir. Tel n'était point l'avis de Rossi :

« Reconnaissons-le, dit-il, la Suisse se modifie. Sous la vieille couche, il est une couche nouvelle qui se laisse apercevoir. Espérons que le renouvellement s'opérera peu à peu, sans déchirements, sans commotions violentes. Mais ne trompons pas nos enfants, en préparant l'avenir comme si, parvenus à l'âge mûr, ils devaient se retrouver dans la Suisse d'autrefois, suivant paisiblement la routine de leurs pères, obéissant aux oracles de quelques hommes vieillis, comme on dit, dans les affaires, et ne connaissant d'autres délibérations fédérales que les misères qui se traînent d'année en année dans les lourds protocoles d'une diète de quelques jours. »

Les pages écrites par Rossi, pendant qu'il se considérait comme devant rester et mourir citoyen suisse, sont assez rares, et la façon dont le député fédéral gourmande et excite ses nouveaux compatriotes les rend fort curieuses. — « Sans doute, écrivait-il dans *le Fédéral* en 1832, les conseils de la République ne représentent ni le Parlement de Londres, ni l'Assemblée constituante. Mais aussi les hommes qui, à la rigueur, peuvent, avec quelque droit, trouver trop petites pour eux les affaires publiques de leur patrie sont, en tout temps, bien peu nombreux. Il en est bien peu qui puissent, sans vanité, répondre à l'appel de la patrie : « Je ne saurais accepter, j'ai autre chose à faire. » — Rousseau ne cesse de s'occuper de Genève, Saussure a servi son pays. Travaillez pour la science comme Saussure, écrivez une page de Rousseau, et nous vous permettrons ensuite de terminer votre vie dans la mollesse et le repos ! »

Rossi partait attristé du sort de la Suisse. Il la voyait incapable de se reconstituer et prête à se tordre indéfiniment au milieu des factions les plus opposées. Quinze années de déchirements et de luttes stériles devaient lui donner raison. Cherbuliez, son successeur dans la chaire de droit public à Genève, disait un jour : « La réforme du pacte fédéral est indispensable et cependant la Suisse ne pourra jamais s'entendre pour cette réforme..., à moins d'une pression venant de l'extérieur. Espérons toutefois que cette pression ne se fera jamais sentir ! » Cherbuliez, esprit chagrin, voyait sans cesse devant lui des impasses dont on ne pouvait sortir. Rossi, au contraire, estimait que tous les obstacles pouvaient être surmontés. Aussi, lorsqu'on lui parlait de la Suisse, entre 1833 et 1848, il disait toujours : « Pays atteint d'un mal guérissable. »

Il survient périodiquement dans la vie des nations des événements que les politiques les plus clairvoyants ne sauraient prévoir. Le 1er mars 1848 éclatèrent à Neufchâtel, sous l'influence

. . . . . .

« Nos craintes ne sont peut-être que des chimères. Fasse le ciel qu'il en soit ainsi ! Nul ne le désire plus que nous. Indépendamment des raisons essentielles, nous avons une petite raison d'amour-propre et de jouissance personnelle pour le désirer. Une bonne partie de la jeunesse genevoise a reçu de nous quelque instruction. Qu'il nous serait doux de voir ces jeunes gens paraître, avec vigueur, avec éclat, en hommes sur le théâtre du monde !... » « C'est dans le développement de l'esprit humain, dans la continuation de l'œuvre de ses pères que sont le renom, la vie, le rang de Genève : là ou nulle part. Il ne manque pas en Europe de petites villes opulentes, industrielles, riches de riches particuliers. Qui en sait le nom ? qui s'en soucie, si ce n'est, de temps à autre, ceux qui trouvent commode de les dépouiller et de les appauvrir ?..... Les souvenirs de Genève sont très honorables : ils ne sont point effacés de la mémoire de l'Europe. Les faits aussi étaient, jadis, ce qu'ils devaient être, vu les circonstances générales et les exigences du temps. Mais aujourd'hui !... » « Par un effet nécessaire, d'une jeunesse monotone, sans passion, sans ardeur, passée dans l'état de ceux que le Dante ne savait où placer, et sur le compte desquels il s'écriait : *Non ragionar di lor, ma guarda e passa !* on arrivera insensiblement à une vie toute matérielle, à l'insouciance de la chose publique, à l'incapacité pour les affaires, surtout si jamais ils se renouvelaient, ces temps de crise et d'orage, ces événements aussi graves qu'imprévus, qui, au milieu des malheurs de toute espèce, firent cependant briller d'un vif éclat les vertus civiques des vieux Genevois ! — Belle époque que celle où Genève, riche d'hommes capables, en avait pour elle, pour l'Amérique, pour l'Angleterre, pour la France ! »

Rossi termine ce dernier article en demandant la création, à Genève, d'une grande université, afin d'y stimuler énergiquement l'élan scientifique et littéraire.

de la révolution de Paris, des incidents qui enlevèrent ce canton à la maison de Hohenzollern. La question de Neufchâtel s'ouvrit et présageait des malheurs incalculables pour la Suisse. Elle fut heureusement close par la bienveillante intervention de Napoléon III, qui n'oublia jamais l'hospitalité qu'il avait reçue en Suisse. Neufchâtel, cessant d'être une principauté sous la suprématie d'un prince étranger, cessa aussi d'être un obstacle à la reconstitution de la Suisse.

Quelques mois auparavant, une révolution, se présentant sous la forme d'une guerre religieuse entre cantons, avait amené ce que considéraient comme impossible Rossi et Cherbuliez, l'adoption d'un nouveau pacte. Et cependant le pacte élaboré à la fin de 1847 et au commencement de 1848 par la diète fédérale, pacte qui prit avec raison le titre de *constitution fédérale,* risquait encore d'être refusé lorsque, le 24 février 1848, éclata la révolution de Paris. Ce coup de foudre semblait présager un embrasement général de l'Europe. Alors tous les partis désarmèrent en Suisse, et, en présence des événements qui se préparaient, jugèrent prudent d'être constitués. Le projet de constitution fut rapidement achevé et adopté sans difficulté par la plus grande partie de la Confédération. Ce ne fut donc pas une pression, comme le prévoyait Cherbuliez, mais une légitime terreur de l'intervention étrangère qui reconstitua la Suisse.

La constitution de 1848 a complètement pacifié la République helvétique. Rossi n'a pu juger de ses effets. Il ne lui a pas été accordé de voir le couronnement ou plutôt la réalisation de son œuvre, commencée en 1832. La constitution fédérale de 1848 va beaucoup plus loin dans le sens de la centralisation que le *pacte Rossi;* mais elle arrivait quinze ans plus tard et répondait à de nouveaux besoins survenus dans l'intervalle. Quoi qu'il en soit, le nom de Pellegrino Rossi restera à jamais respecté et populaire en Suisse et surtout à Genève, parmi les patriotes intelligents, les libéraux sincères et les lettrés.

Henry D'IDEVILLE.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

CROISADES BOURGUIGNONNES

CONTRE

LES SARRAZINS D'ESPAGNE AU XIe SIÈCLE.

LES PRINCES DE LA MAISON DE BOURGOGNE FONDATEURS DES DYNASTIES ESPAGNOLES ET PORTUGAISES.

Les croisades de Jérusalem sont, depuis nombre d'années, l'objet de sérieuses et profondes études. Grâce aux recherches des savants et aux publications des vieilles chroniques, on a pu reconstituer l'histoire de ces expéditions lointaines et rétablir l'enchaînement des faits qui s'y rattachent. Les croisades contre les Sarrazins d'Espagne et les efforts de nos nationaux contre les infidèles de la péninsule ont été beaucoup moins étudiés et sont bien moins connus, malgré le rapprochement des pays qui furent le théâtre de ces exploits. C'est que la date des événements remonte à une époque plus ancienne, et qu'ici, les seules indications à recueillir proviennent de fragments de chroniques, de passages assez énigmatiques de vies de saints et de quelques chartes restées inédites.

Ce ne sont pas, cependant, de médiocres expéditions que celles qui furent accomplies avec le Cid, dont notre grand tragique a popularisé la vaillance, les triomphes et la mémoire. Nous ne pouvons nous désintéresser de tous les personnages qui prirent part à ces mémorables actions et à ces princes de la maison de Bourgogne qui, à la suite de ces exploits, devinrent les fondateurs des deux grandes dynasties régnantes en Espagne et en Portugal.

Il y avait, au XIe siècle, un courant assez considérable qui entraînait les principaux seigneurs de nos provinces dans les régions du midi, vers l'Espagne et le Portugal. Le pèlerinage de Saint-Jacques de Galice, qui attirait alors une grande affluence de visiteurs, n'était

assurément pas le seul motif de ces excursions. Les exploits de Ferdinand Ier, l'un des plus grands souverains qui aient gouverné en Espagne, et ses luttes contre les mahométans et les infidèles avaient eu partout un immense retentissement.

Au milieu des troubles et de l'anarchie qui désolaient l'Europe, il s'était formé des associations de nobles chevaliers, qui parcouraient le monde en cherchant des aventures. La religion, qui avait consacré leur institution et béni leur épée, les appela à sa défense. L'ordre de la chevalerie dut une grande partie de son éclat et de ses succès à ces expéditions et vit accourir des guerriers, des champions de Dieu, ayant pour mission de protéger l'innocence et combattre les infidèles. L'ambition stimulait aussi l'ardeur de ces dévouements, car, si la religion promettait des récompenses spirituelles, la fortune leur faisait espérer les richesses et les trônes de la terre. Les domaines occupés par les infidèles devaient être l'apanage de ces preux chevaliers, de ces cadets de famille, qui n'avaient pour toutes richesses que leur naissance, leur bravoure et leur épée. Robert le Frison, second fils du comte de Flandre, ne pouvant avoir de part dans les biens de sa maison, disait à son père : « Donnez-moi des hommes et des vaisseaux, et j'irai conquérir un État chez les Sarrazins d'Espagne. »

Le clergé, en favorisant ce mouvement, en donnant un aliment et un essor à cette sève guerrière et bouillonnante des seigneurs féodaux, qui en faisaient chez eux un assez mauvais usage, rendait un véritable service à la société. Les religieux de Cluny contribuèrent surtout à établir des relations constantes entre nos pays et l'Espagne. Une foule de donations, relatées dans les titres de cette abbaye pendant la première moitié du XIe siècle, attestent les rapports entre les souverains de ces contrées et les religieux de Cluny[1]. Vingt-cinq monastères ou prieurés[2] furent fondés dans diverses provinces et mis sous la protection de l'abbé Hugues. L'affection du roi Ferdinand pour cet ordre était si grande qu'il s'engagea à lui verser chaque année un cens de deux cents onces d'or[3]. Son fils Alonzo, animé des mêmes sentiments envers le saint abbé, doubla le chiffre de cette redevance[4]. Pour favoriser l'émigration des moines clunisiens dans ces nouvelles maisons, on leur faisait de grands avantages, et à quelques-uns,

1. Bibl. nat., *coll. Moreau*, supp. t. 283. — Ce volume ne contient que des chartes relatives aux monastères de la péninsule.

2. *Bibl. Cluniacensis*, p. 1746. — Yepez, *Chronica general de San Benito*, in-4°, t. IV, p. 198-319, ne compte pas tous les monastères soumis à Cluny dans ceux qu'il cite, d'après les arch. d'Espagne.

3. Hildebert du Mans, *Vita S. Hugonis*, ch. II, § 9.

4. Migne, *Patrologie lat.*, t. CXLIX, p. 935.

comme au monastère de Najera, Garcie IV de Navarre promettait, en 1052, des domaines, des églises et le dixième des conquêtes qui seraient faites sur les Sarrazins[1].

Les relations entre les religieux avaient amené des relations entre les seigneurs. Sanche-Ramirez, roi d'Aragon et de Navarre, avait épousé Félicie, fille d'Hilduin, comte de Rouci. Ce prince, animé d'une ardeur dévote et belliqueuse, vivait dans une croisade incessante contre les Maures.

Déjà Thibaud de Semur, comte de Chalon-sur-Saône, avait pris part à l'une de ces expéditions. Il était mort, en 1065, à Tolosa, en Biscaye, et quatre chevaliers, ses compagnons, avaient, suivant ses dernières volontés, rapporté dans un tombeau préparé pour sa famille, à Paray, la dépouille mortelle de leur seigneur[2].

Eble, comte de Rouci et de Reims, dont l'activité guerrière avait besoin d'être entretenue, après avoir longtemps ravagé les biens de l'église de Reims et porté la désolation dans son pays, devait trouver, dans ces guerres aventureuses, un but plus avouable et plus digne de son ambition. Il en trouvait l'exemple dans sa propre famille. Il était gendre de Robert Guiscard, qui avait conquis la Pouille et la Calabre, et le beau-frère de Sanche, roi d'Aragon et de Navarre, dont nous venons de parler. Eble s'était décidé à tenter la fortune comme ses illustres parents, et les conventions destinées à régler les conditions de ses conquêtes sur les Maures avaient été préparées par les soins de l'abbé de Cluny[3]. Son expédition, entreprise sur un vaste plan, n'obtint pas le succès qu'il était en droit d'attendre. Il passa en Espagne, dit Suger, avec une armée telle qu'il appartenait à un roi de la lever et de la soudoyer. Peut-être n'était-il pas le seul beau-frère du roi d'Aragon qui partit à son secours. Car Hilduin, comte de Reims et de Rouci, avait laissé dix enfants, trois fils et sept filles, et le roi Sanche pouvait encore compter parmi ses beaux-frères : André, comte de Ramerupt et d'Arcis; Geoffroi, comte du Perche; Hugues de Clermont en Beauvoisis; Thibaut, comte de Reynel; Godefroi de Guise, le comte de Chiny et Faucon, fils de Renaud, comte de Bourgogne[4].

1. Bibl. nat., *coll. Moreau*, t. 283, fol. 56.

2. Canat de Chizy, *Origine du prieuré de Paray-le-Monial*, p. 29.

3. Pignot, *Hist. de l'ordre de Cluny*, t. II, p. 117. Ouvrage que nous consultons souvent, mais qui ne cite pas suffisamment ses sources.

4. Il paraît même certain que Faucon, oncle de Raimond de Bourgogne, tige des rois de Castille et de Léon, fut de cette expédition, et c'est lui qu'Hériman de Laon (l. 1, *De Mirac. B. M. Laudun*, p. 529) qualifie de prince de Serre.

Au moment où commencent ces croisades contre les Sarrazins d'Espagne, croisades qui ont précédé le mouvement qui portait les peuples vers Jérusalem, et dont l'histoire nous est jusqu'ici restée à peu près inconnue, il n'est pas sans importance, pour l'explication des événements ultérieurs, de voir dans quel sentiment l'Église agissait et dans quel sens Grégoire VII écrivait aux grands seigneurs de la chrétienté[1] :

« Vous n'ignorez pas, sans doute, que le royaume d'Espagne a anciennement appartenu de droit à saint Pierre, et qu'aujourd'hui encore, bien qu'il soit occupé par des païens, ce droit étant imprescriptible, il ne peut dépendre d'aucun pouvoir, si ce n'est du siège apostolique. Le comte Eble de Rouci, dont la renommée a dû parvenir jusqu'à vous, désirant entrer dans ce pays pour l'honneur de saint Pierre, et dans le dessein de l'arracher aux mains des païens, a obtenu du siège apostolique qu'il posséderait, du chef de saint Pierre, sous des conditions arrêtées entre nous, les terres d'où il réussirait, par son courage et celui de ses alliés, à expulser les infidèles. Que quiconque, parmi vous, voudra l'aider dans cette entreprise soit animé, pour l'honneur de saint Pierre, de sentiments tels qu'il attende de lui protection dans le péril et qu'il reçoive de lui la récompense due à sa fidélité. Si quelqu'un de vous désirait entrer seul de son côté, avec ses troupes, dans quelque partie de ce pays, qu'il se propose avant tout des intentions droites, qu'il prenne la ferme résolution de ne pas souiller cette terre, après sa conquête, par les mêmes injures qu'y causent aujourd'hui à saint Pierre les infidèles qui l'habitent et qui ignorent Dieu. Nous voulons aussi que tout le monde sache que, si vous n'avez point l'intention de payer dans ce royaume les droits de saint Pierre, nous vous en interdisons l'entrée, en vertu de l'autorité apostolique, plutôt que de voir l'Église, notre sainte mère à tous, recevoir de ses enfants les mêmes injures que de ses ennemis, et cela non seulement au détriment de sa propriété, mais de ses fils eux-mêmes. C'est pourquoi nous avons envoyé dans ces contrées notre cher fils Hugues, cardinal de l'Église romaine, qui réglera toute chose en notre place. »

Cette lettre, écrite en mai 1073, contient des réserves et des revendications qui seront rappelées lorsqu'un cadet des comtes de Bourgogne prendra possession de l'Espagne et lorsque le fils d'un de nos ducs, Henri de Bourgogne, inaugurera en Portugal la dynastie dont il est le chef.

Il faut supposer que c'est sur les instances de l'abbé de Cluny que le

1. Gregorii VII, Epist. D. Bouquet, t. XIV, pp. 566, 567.

duc de Bourgogne Hugues et les barons de cette province se disposèrent à passer en Espagne pour secourir le gendre d'Hilduin de Rouci, Sanche Ier, roi d'Aragon, dont le père avait été écorché vif par les Sarrazins. Nous n'avons l'affirmation de ce fait que dans une chronique rapportée par Duchesne[1], mais dont les termes sont formels. Nous ne croyons pas, avec l'*Art de vérifier les dates*[2], que l'on puisse élever des doutes au sujet de cette expédition, après les détails assez circonstanciés de la généalogie de ce duc donnés par le même chroniqueur à la suite de son récit[3]. Le règne si court de ce prince n'eût pas mérité une telle mention.

Le jeune Hugues Ier, jaloux d'imiter les exploits du Cid, dont la renommée de bravoure avait alors un si retentissant éclat, participa à la prise d'une ville importante qu'on ne nomme point[4] et aida Sanche Ier à s'emparer du royaume de Navarre, dont la conquête, en 1078, coïncide avec la date de l'expédition des seigneurs bourguignons.

Les historiens disent qu'ayant perdu, au retour de ce voyage, Sybille de Nevers, sa femme, dont il n'avait point d'enfants, le duc Hugues se retira à l'abbaye de Cluny, sous la discipline de saint Hugues, son grand-oncle, après avoir remis son duché à Eudes, son frère. Il dut prendre cette détermination vers le mois d'octobre ou de novembre 1078, car la lettre du pape, dont nous allons parler, est du 2 janvier (IV nonas januarii) 1080 (*nouveau style*).

Dans cette lettre[5], qui reflète les plaintes et les récriminations des moines mécontents, Grégoire VII disait à l'abbé de Cluny :

« Si les Romains se rendaient aussi souvent dans vos contrées que les habitants des vôtres se rendent à Rome, je vous aurais fait con-

1. Duchesne, *Script. Fr.*, t. IV, p. 88 : « Secundam expeditionem in Hispaniam, dux Burgundionum Hugo, pluresque alii principum Gallie paraverunt. Quibus rex Aragonensis Sancio, cujus patrem Milonem scilicet regem ipsi Sarraceni jamdudum excoriaverant, obviam venit, eisque ducatum contra eosdem prebuit Sarracenos. Quo duce Hispaniam ingressi, captaque una nobilium ejusdem Hispaniæ urbium, et devastata ex parte ipsa regione, plurimi onusti preda domum remeant, quamplurimis captivis adductis. »

2. Éd. 1818, t. II, p. 42.

3. Duchesne, *Script. Fr.*, t. IV, p. 88 : « Roberto duce Burgundionum obeunte, quem supra retulimus Ainrici regis fuisse fratrem, filio quoque ipsius Ainrico ante obitum patris mortuo, filius ipsius Ainrici Hugo ducatum Burgundie suscepit. Quo facto monacho, post aliquot annos principatum ipsius frater ejus Odo obtinuit. »

4. Duchesne, *Script. Fr.*, t. IV, p. 88.

5. Mabillon, *Annal. benedict.*, t. V, p. 129. — Labbe, *Concil.*, t. X, col. 210. — Duchesne, *Ducs*, pr., pp. 170, 171. — Hardouin, *Concil.*, t. VI, part. I, col. 1409. — Jaffé, *Regesta*, I, 2e édit., n° 5102.

naître, par lettres ou par paroles, ce qui se passe autour de nous, dans les affaires de la terre et dans celles du ciel. Mais, depuis que vous êtes occupé à faire l'éducation des gens de cour, vous prenez peu de souci de ceux de la campagne..... Vous avez enlevé ou vous avez reçu, dans votre paisible retraite de Cluny, le duc de Bourgogne, et, par là, vous avez laissé cent mille chrétiens sans gardien. Si vous avez méprisé les ordres du siège apostolique, comment, du moins, n'avez-vous pas reculé devant les gémissements des pauvres, les larmes des veuves, la désolation des églises, les cris des orphelins, la douleur et les murmures des prêtres et des moines? Que diront de vous les bienheureux Benoît et Grégoire; le premier, qui ordonne d'éprouver un novice pendant un an; le second, qui défend de recevoir moine avant trois ans un homme de guerre? Ce qui nous fait parler ainsi, c'est la douleur de voir qu'on ne trouve plus nulle part de bons princes. On trouve assez, et presque partout, des moines, des prêtres, des soldats et surtout des pauvres qui craignent Dieu; mais, dans tout l'Occident, à peine trouve-t-on quelques princes craignant et aimant le Seigneur. Je ne vous en écris pas davantage, parce que j'ai confiance que la charité du Christ, qui habite en vous, me vengera en vous transperçant le cœur et en vous faisant sentir quelle doit être ma douleur à la vue d'un bon prince enlevé à sa mère. Que si, cependant, un prince qui le vaille succède à son pouvoir, nous pourrons être consolés. Enfin, nous avertissons Votre Paternité d'être plus circonspecte en pareil cas et de préférer à toutes les vertus l'amour de Dieu et du prochain. »

Les exhortations du pape furent impuissantes à rompre les vœux qui rattachaient Hugues Ier à la vie monastique et à la tranquillité du cloître. Il y passa les quatorze dernières années de sa vie[1], jusqu'en 1093[2], dans la retraite et la pratique de toutes les vertus, privé de la vue, pénitence qui lui fut imposée, suivant le biographe de saint Hugues, pour le rendre plus digne de la vie éternelle[3].

Le duc Hugues Ier de Bourgogne aurait donc cessé de régner vers

1. Courtepée dit à tort vingt-cinq ans dans son *Hist. de Bourg.*

2. Comparer une charte de Eudes Ier pour l'abbaye de Saint-Seine, dans laquelle il fonde l'anniversaire de son frère Hugues. — Chifflet, *Lettre touchant Béatrix*, pp. 170-171. — D. Plancher, t. Ier, pr. XLIII.

3. « Vidimus et Hugonem ducem prius Burgundie, et post militie spiritualis signiferum, qui solebat calceos ungere fratrum, seque despicere et humiliare, ut omnes viles persone stuperent, cum sub se viderent principem talem se sternere. Hic post certamen quod gessit, sustinendo etiam corporalem cecitatem tandem obtinuit eternam quam meruit lucem, et suaveolentia nobis exempla reliquit. » — D. Bouquet, t. XIV, p. 73 B.

la fin de 1079, à l'âge de vingt-trois ans, et aurait cessé de vivre à l'âge de trente-sept environ. Mais cette privation de la vue n'aurait-elle pas été la cause de sa prise d'habit? Et, dans l'absence de tout document, comment expliquer cet accident par une cause ordinaire et dans un âge si peu avancé?

C'était, au XIe siècle, un usage assez fréquent de priver de la vue les prisonniers faits dans les combats ou dans le tournoi, ou qui s'étaient rendus coupables de quelque faute grave. Il ne serait pas invraisemblable que l'expédition d'Espagne, sur laquelle nous n'avons aucun détail, ne se soit terminée, pour ce jeune duc, par un épisode tragique. Nous n'émettons toutefois cette hypothèse qu'avec la plus extrême réserve. Le cartulaire de Molème[1] nous offre un exemple curieux de cette étrange et barbare coutume, lorsque Renaud, fils de Valon de Rougemont, fut condamné à perdre la vue à cause de ses crimes ou de ses fautes, « *qui lumine oculorum suorum peccatis suis exigentibus privatus erat.* » Ce seigneur donna à l'abbaye de Molème un domaine à Stigny pour être reçu, à titre de prébendé, dans le monastère et y être nourri le reste de ses jours.

Hugues, abbé de Flavigny, auteur de la chronique bien connue, marque qu'on proposa à Arnoul de Reims de s'avouer parjure de bon gré, sans quoi on lui ferait perdre la vue[2].

Guillaume Talavas, après avoir étranglé sa première femme comme elle sortait de l'église, en avait cependant trouvé une seconde, mais il ensanglanta ses nouvelles fiançailles en faisant crever les yeux à un seigneur normand qu'il avait invité sous prétexte de réconciliation[3].

Saint Bernard, dans une de ses lettres au comte de Champagne, écrite en 1128, pendant le concile de Troyes, nous apprend qu'à la suite d'un duel, fait en présence du prévôt de Bar-sur-Aube, le vaincu avait eu immédiatement les yeux crevés, sur l'ordre du comte de Champagne lui-même.

Cette barbare coutume offre moins d'exemples à partir de la fin du XIIe siècle, mais était encore en usage dans certains pays étrangers. Nous trouvons que le sire de Chateauvillain fut un des quinze chevaliers auxquels les infidèles crevèrent les yeux, lors du premier voyage de saint Louis en terre sainte[4].

Vers la fin du règne de Hugues Ier, duc de Bourgogne, c'est-à-dire en 1078 ou 1079, le comte Hugues de Chalon se rendit à Cluny. Il

1. T. Ier, fol. XVI V^e. — Il s'agit ici de Rougemont, près Montbard.
2. D. Bouquet, *Chr. Verdunense*, t. X, p. 205.
3. D. Bouquet, t. XI, *Praefatio*, p. CCXXXVI.
4. Bougier, *Mém. hist. de la prov. de Champagne*, t. Ier, p. 332.

déclara que, pour le salut de son âme, de celle du comte Thibaud, son père, et de ses autres parents, il donnait aux religieux de Cluny résidant à la Charmée, près Chalon-sur-Saône, des droits d'usage dans la forêt de Bragny pour le chauffage et les constructions, avec faculté d'y entretenir autant de porcs qu'ils voudraient. Cette concession n'était pas gratuite, car le comte reçut des moines quatre-vingts sols; la comtesse, sa femme, vingt; et ses prévôts, Seguin et Roclène, chacun quinze. Eudes, duc de Bourgogne, et Roclène, évêque de Chalon, sont témoins de cette transaction[1].

Il n'est pas douteux que ces ventes déguisées, faites par le comte de Chalon, n'eussent pour but d'augmenter les ressources pécuniaires destinées à son projet d'expédition en Espagne; car il était désireux de venger la mort de son père et d'aller aussi se mesurer avec les Sarrazins. Son départ suivit de près : il eut lieu vers la fin de 1079 ou au commencement de 1080. Mais, pas plus que son père, il ne devait revoir sa patrie; il dut succomber obscurément dans un de ces combats dont l'histoire n'a pas même gardé le nom. Le procès-verbal de l'élection de Walter, évêque de Chalon, en 1080, fait allusion à cette mort toute récente[2]. C'est donc à cette date, et non avant 1075, comme l'affirme l'*Art de vérifier les dates*[3], qu'il faut fixer cet événement.

C'est pour reconnaître les services rendus par les chevaliers bourguignons et par Hugues de Chalon aux seigneurs d'Espagne que la princesse Constance de Bourgogne, fille du duc Robert et veuve de ce comte, dut son alliance avec le roi Alphonse VI, roi de Léon, à la fin de cette même année 1080. Pierre, abbé de Tournus, avait été un des négociateurs de ce mariage : la princesse, se rendant en Espagne, s'arrêta dans cette abbaye et donna aux religieux l'église de Givri, qui était de son patrimoine. En souvenir de cette donation et de la négociation dont elle était un souvenir, elle ôta de son doigt l'anneau dans lequel était enchâssée une topaze et le déposa sur l'autel[4].

Malgré le peu de succès qu'avaient obtenu les seigneurs bourguignons dans le concours qu'ils avaient apporté aux affaires d'Espagne, l'entraînement qui les attirait dans ces lointains voyages ne s'était point ralenti. Beaucoup regardaient comme un devoir d'honneur et comme une obligation, à laquelle ils ne pouvaient se soustraire, la vengeance de leurs parents et de leurs frères d'armes morts en com-

1. Bibl. nat., *fonds Moreau*, t. 30, fol. 81. — Copie de Lambert de Barive.
2. Note de M. Canat de Chizy, déjà citée. Voir, du même auteur, *Origine du prieuré de Paray-le-Monial*, p. 39.
3. Éd. 1818, t. II, p. 134.
4. *Ex chronic. Trenorciens*. D. Bouquet, t. XI, p. 112 c, d.

battant les infidèles. La nouvelle des triomphes d'Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, oncle du duc de Bourgogne, vint donner un nouvel aliment à cet enthousiasme, en même temps que la religion colorait d'une apparence de légalité une guerre dirigée par des chrétiens contre des barbares. C'était l'un des symptômes les plus manifestes de cette vie aventureuse, passionnée, avide de mouvement, qui fermentait chez toutes les nations et qui donnait à la ferveur religieuse un caractère tout actif et tout extérieur. Il en coûtait moins aux seigneurs féodaux d'entreprendre un pèlerinage ou une expédition lointaine, que de faire le plus léger effort sur leurs passions, et ce genre de pénitence convenait merveilleusement à leur humeur vagabonde.

Dès 1085 et les années suivantes, nombre de seigneurs de France, et principalement de Bourgogne, partirent en Espagne : Eudes, duc de Bourgogne[1] ; son beau-frère et cousin Raimond de Bourgogne[2], comte d'Amaous, Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, Savary de Donzy, plus tard comte de Chalon et sire de Vergy, Humbert de Joinville, Robert de Bourgogne[3], oncle du duc Eudes et fils du duc Robert Ier.

Les forces coalisées, jointes aux troupes d'Alphonse VI, parmi lesquelles on comptait l'illustre Cid, investirent Tudela après un siège mémorable qui dura cinq ans. Il est assez étonnant que les historiens bourguignons dom Plancher et l'abbé Courtepée aient ignoré et passé sous silence une expédition aussi importante, dans laquelle le duc Eudes joua un rôle si actif, et qui le retint pendant deux ans éloigné de ses États. L'armée chrétienne, rassemblée près de Tudela, sur l'Èbre, dans la Navarre, assiégea cette place, dont les infidèles s'étaient rendus maitres, la reprit et les chassa ensuite du château de l'Étoile, après quoi ils furent obligés de regagner leurs vaisseaux en diligence[4]. Le duc de Bourgogne était encore en Espagne le jeudi 5 août 1087. Nous le trouvons dans la ville de Léon[5], où il fut très bien accueilli de la reine Constance, sa tante, et du roi Alphonse VI, son époux. Il y confirma la donation faite aux religieux de Tournus

1. D. Bouquet, t. XI, p. 112 D, 113 A, 432 N. — Henri de Bourgogne, le jeune frère du duc Eudes, est regardé à tort comme le chef de cette expédition par quelques historiens. Peut-être fut-il alors emmené chez la reine Constance, sa tante, mais nous n'en avons pas la preuve.

2. Mathilde ou Mahaut, sœur de Raimond, fille de Guillaume Tête-Hardie, comte de Bourgogne, était femme du duc Eudes.

3. Robert, qui gouverna la Sicile après 1103.

4. *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 43.

5. Juenin, *Preuves de l'Hist. de Tournus*, p. 134 ; Chifflet, *Hist. de l'abbaye de Tournus*, p. 331.

par sa tante après la mort de son premier mari, Hugues, comte de Chalon, donation dont le duc et ses officiers s'étaient emparés, « ... cum illo magno exercitu, in quo pene totius nobiles regni Francie, ordinante Deo, venerunt Hispaniam. Venit et supradictus Dux. *Quid fecerunt, et quantum* laboraverunt in obsidione Tudele satis notum est!... »

La chronique de Maillezais met, à la tête de cette expédition, un Guillaume Normand, que l'auteur dit avoir vu : « inter quos unus Guillermus nomine, major ceterorum interfuit, quem vidimus, et erat Normannus. » Ce Guillaume n'était assurément pas Guillaume le Conquérant, duc de Normandie et roi d'Angleterre, car ce prince, mort en 1087, était trop accablé d'infirmités pour aller faire la guerre dans un pays étranger. Ferreras[1] met encore, parmi les chefs de cette expédition, le prince Henri de Bourgogne, qu'il nomme mal à propos Henri de Besançon, sur la foi de Rodéric de Tolède. Cette version est inadmissible, et les historiens portugais ne sont pas mieux renseignés que les historiens français sur les faits relatifs à ce prince. Henri de Bourgogne était encore jeune et n'a pu naître en 1060, comme on l'a dit. Il est cité une seule fois, vers 1079, dans un acte de son frère, le duc Hugues Ier (Guichenon, *Bibl. Sebusiana*, p. 107). Trois ans plus tard, en 1082, il est qualifié de *puer* dans une charte de l'abbaye de Molème donnée par son autre frère, le duc Eudes Ier (Arch. de la Côte-d'Or, 1er cartul. de Molème, pp. 11-12). Nous donnons ces documents inédits dans le premier volume de notre *Histoire des ducs de Bourgogne et de la race capétienne*.

Les personnages que nous venons de citer, et qui accompagnaient le duc Eudes à Léon, étaient, comme lui, couverts de la gloire qui rejaillissait sur ceux qui avaient pris part à ces mémorables combats, et auxquels les romanciers et les trouvères devaient prêter une renommée légendaire et merveilleuse.

Quant au jeune Henri de Bourgogne, il ne paraît plus dans les événements relatifs à son pays natal. Il n'avait pas alors atteint sa vingtième année, et la reine Constance, sa tante, qui avait tant d'obligations aux princes de sa maison, s'intéressa à lui et le fit venir à la cour. Intrépide et aventureux, constamment en guerre contre les infidèles, il seconda vigoureusement les projets du roi Alphonse, qui, pour le récompenser de ses services, lui donna, vers 1095, la main de Thérèse, sa fille naturelle, et le fit en même temps comte du canton de Lusitanie, situé entre le Douro et le Minho. Henri figure en 1100[2]

1. T. III, p. 26.
2. Ère d'Espagne 1138, VIII des Kalendes de février.

dans une charte des monastères espagnols relevant de Cluny, ainsi que sa femme Thérèse, lorsqu'il confirme une donation faite par le roi Alphonse. Son cousin Raimond de Bourgogne[1], qui devait être la tige des rois d'Espagne, est cité dans le même acte[2].

Henri de Bourgogne avait établi sa résidence à Guimaras, sur la rivière d'Ave. Son ardeur belliqueuse ne se ralentit point ; il se signala bientôt par de nouvelles victoires remportées sur les Maures, auxquels il enleva Visco, Lamego, Braga et Coimbre ; il replaça, sur les sièges épiscopaux de ces villes, les évêques qui en avaient été chassés par les Musulmans et reconstruisit plusieurs églises. En 1101, Henri voulut aller en Palestine, comme son frère Eudes et comme son cousin Renaud, comte de Bourgogne. Deux de ses nièces, filles du duc de Bourgogne, faisaient aussi partie de cette expédition, car les grandes dames de l'époque s'étaient mis en tête d'aller également cueillir des lauriers en Terre sainte. Ces filles du duc sont Fleurine[3] et Helie ou Alix, cette dernière femme de Bertrand de Saint-Gilles, comte de Tripoli[4], qu'elle n'avait pas voulu laisser partir seul. La marquise d'Autriche faisait aussi partie de cette armée, qui formait une multitude sans ordre ni discipline. La plupart périrent dans des combats particuliers. Florine, montée sur une mule, après avoir donné l'exemple d'une vigoureuse résistance, disparut dans un de ces massacres[5].

Guillaume de Tyr dit positivement que les comtes de Bourgogne et de Blois[6], ainsi que leurs compagnons d'armes, Geoffroi, comte de Vendôme, le duc de Bourgogne, périrent à la bataille de Rama ; mais le récit d'Albert d'Aix[7], auteur contemporain, mérite plus de confiance quand il assure que, les comtes de Bourgogne et de Blois ayant été faits prisonniers, les Musulmans victorieux lui firent trancher la tête.

1. La sœur de Raimond était femme du duc Eudes.

2. « ..... Facta hec carta in castro Froila, era millesima ca xxxviij, viij° Kalendas Februarii. Adefonsus, Dei gratia totius Ispanie imperator quod fiat confirmo. Ramiundus totius Gallecie comes et gener Regis confirmat. Urraca, soror Regis, confirmat. — Urraca, Regis filia et Raimundi comitis uxor confirmat. Enricus, Portugalensis comes, confirmat. Uxor ipsius Tarasia, filia Regis, confirmat, etc..... » (Bibl. nat., *coll. Moreau*, supp. t. 283, fol. 95. — Copie de Lambert de Barive.) — Nous ne croyons pas utile d'éditer cette pièce, qui n'a aucun intérêt pour la Bourgogne et aura sans doute sa place dans la publication du cartulaire de Cluny.

3. Alb. Aquan., l. V, c. 54. — Duchesne, *Ducs de Bourg.*, p. 27.

4. *Art de vérifier les dates*, t. IX, p. 379.

5. Alb. Aquan., l. V, c. 54. — *Art de vérif. les dates*, t. II, p. 44.

6. « ... ceciderunt in acie uterque Stephanus et alii nobiles... »

7. V. D. Bouquet, t. XIV.

D'autre part, la chronique des gestes des seigneurs d'Amboise[1] raconte que ces mêmes personnages, ainsi que Geoffroi, comte de Vendôme, ayant été conduits, sans qu'on les connût, dans les prisons d'Ascalon[2], ils furent tués à coups de flèche par la trahison d'un autre prisonnier, qui, les ayant fait connaître aux Musulmans, obtint par là sa liberté.

Hugues de France, comte de Vermandois, avait été blessé seulement et avait pu se sauver à grand'peine à Tarse, en Cilicie, où il mourut le 18 octobre suivant[3].

Quant à Eudes, duc de Bourgogne, les uns le font mourir à Rama, les autres à Tarse, et c'est la version la plus accréditée. Ce qui est certain, c'est que son corps fut ramené la même année et reçut la sépulture à Cîteaux.

Plus heureux que ses parents, Henri de Bourgogne put rentrer dans ses foyers; il rapporta des reliques, dont il enrichit la cathédrale de Braga. Dix ans plus tard, il guerroyait en faveur de la reine Urraque, sa belle-sœur, contre Alphonse, roi d'Aragon, son époux, et se faisait tuer au siège d'Astorga (1112), à l'âge d'environ quarante ans[4].

Ce valeureux prince, qui avait, dit-on, la taille haute et le corps bien fait, qui savait concilier avec la bravoure les droits de la justice et de l'humanité, qui, après dix-sept batailles gagnées sur les Maures, était parvenu à les déloger de toutes les provinces, a laissé un renom dont les romanciers espagnols ont tiré parti, et ses exploits, dignes de la muse épique, ont été célébrés par le comte d'Ericeira dans un poème intitulé : *l'Henriqueida.*

Henri de Bourgogne laissait un fils, qui fut la tige des rois de Portugal, deux filles, mariées à de hauts dignitaires de Galice et de Transtamarre, et un fils naturel, qui s'unit d'étroite amitié avec saint Bernard dans un voyage qu'il fit en France, en 1147[5].

La découverte de l'origine des rois de Portugal est relativement moderne. Ce n'est qu'en 1612 que Théodore Godefroy entreprit de démontrer qu'ils descendaient des ducs de Bourgogne de la première

1. D. Bouquet, t. XIV.
2. Orderic Vital, dit Joppé.
3. *Art de vérifier les dates*, t. II, pp. 193, 194.
4. Nous croyons devoir fixer cette date, qui a son importance pour les historiens espagnols et portugais. C'est à tort que l'*Art de vérifier les dates* fait naître Henri en 1060. Son père, Hugues, est mort entre les années 1070 et 1074. Henri dut naître vers 1072. Les chartes de Molème le qualifient de *puer* en 1082 et 1083.
5. Pour Henri de Bourgogne, comparer l'*Art de vérifier les dates, Rois de Portugal;* la *Biographie Michaud; Essai sur la Franche-Comté*, par M. Ed. Clerc, t. Ier, p. 316.

race, issus de la maison de France, s'appuyant sur un fragment de chronique qui venait d'être publié à Francfort[1], provenant du cabinet de P. Pithou[2]. Sa thèse, appuyée sur ce document presque contemporain, fut reconnue exacte par les auteurs qui l'ont suivie et mit à néant les fables éditées par leurs devanciers, dont aucun ne soupçonnait auparavant la vérité.

La maison de Bourgogne, qui donnait naissance à la dynastie des rois de Portugal, commençait une lignée non moins illustre dans la personne d'un autre cadet de famille, beau-frère du duc Eudes : Raimond, comte d'Amaous, frère de Renaud, comte de Bourgogne, qui devint la tige des rois d'Espagne, Castille et Léon, et dont la petite fille, nommée Constance, comme son aïeule, femme d'Alphonse VI, devait s'asseoir sur le trône de France avec Louis VII le jeune.

Raimond s'était fait remarquer par sa bravoure dans de nombreux combats et avait épousé la seule fille légitime d'Alphonse VI. Unis par la gloire comme par l'étroite parenté, puisqu'ils étaient fils du frère et de la sœur, Raimond et Henri de Bourgogne le furent par l'amitié et la reconnaissance dans le cœur du roi de Castille, leur beau-père, « qui les avait placés, dit un auteur contemporain, à la frontière d'Espagne pour qu'ils fussent comme une barrière contre le choc des Sarrazins[3]. »

D'autres seigneurs, venus de France au secours des chrétiens contre les infidèles, prirent alliance dans les royaumes qui avaient été témoins de leurs faits d'armes : Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, épousa Elvire, fille naturelle d'Alphonse VI, et devint ainsi le beau-frère de Raimond et de Henri de Bourgogne.

Il fut, comme ses parents, bienfaiteur de Cluny et exempta les religieux de droits de péage dans tous les domaines soumis à sa domination[4].

Dans les provinces de la péninsule espagnole, les monastères clunisiens attiraient surtout les libéralités. En octobre 1093, trente chevaliers appartenant à ces régions firent donation de l'église bâtie au lieu d'Olgiate, sous le vocable de saint Cassien, et mirent le nouvel

1. En 1596.

2. « ... Hic filiam Roberti ducis Burgundionum elexit in uxorem Constantiam, de qua suscepit filiam quam in matrimonium dedit Raymundo comiti, qui trans Ararim comitatum tenebat. Alteram filiam, sed non ex conjugati thoro natam, Ainrico uni filiorum filio ejusdem ducis Roberti dedit. » — (Moine anonyme de Fleury, commencement du XIIe siècle.)

3. « ... hosque ambos in ipsis finibus Hispanie contra Agarenorum collocavit impetum » (fragment déjà cité).

4. Charte d'environ 1100. Bibl. nat., *fonds Moreau*, t. XL, fol. 89.

établissement sous la juridiction de l'abbé et du monastère de Cluny[1]. En 1100, Alphonse VI écrit à saint Hugues, auquel il donne le titre de *Majesté*, l'assure qu'il n'est point d'homme sur la terre qu'il vénère davantage, qu'il serait heureux de le voir face à face, que, pour le moment, il est occupé à faire rentrer les villes sous son obéissance, que, quand il y sera parvenu, il lui prêtera secours pour la construction de son église, et que, pour le moment, il lui envoie dix mille talents pour dom Seguin, homme digne de considération[2].

Malgré le silence des historiens, la tradition de ces événements mémorables se conserva longtemps dans le souvenir des chevaliers bourguignons. Plusieurs, comme Foulques de Jailly, dont parle la chronique de Flavigny[3], vendront leurs terres pour aller en Espagne. Le pèlerinage de Saint-Jacques de Galice fournit à d'autres l'occasion de visiter des pays témoins de la valeur de leurs ancêtres, de parcourir des provinces conquises par des cadets de famille, qui avaient trouvé des trônes là où des guerriers non moins fameux avaient trouvé obscurément la mort. Le duc de Bourgogne, Hugues II, s'y rendit lui-même, en 1128, en compagnie de Pierre, abbé de Sainte-Bénigne. Vers le même temps, un nommé Aimeri Picaud, d'Asquins, près Vézelay, avait réuni diverses légendes et composé un livre qu'il déposa sur l'autel de Saint-Jacques de Compostelle, lorsqu'il se rendit en Galice avec sa femme, Giberge de Flandre[4]. Suivant des légendes, le pape Calixte Ier (Gui de Bourgogne) aurait lui-même été le compilateur des miracles de ce saint, à la suite d'un de ces pèlerinages[5].

On peut relever, sur nos cartulaires bourguignons, bien d'autres excursions de ce genre accomplies par les seigneurs de la contrée.

L'entraînement des voyages de Jérusalem n'arrêta pas ce mouvement, et, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, les chevaliers, transformés en pèlerins, allèrent de préférence à Saint-Jacques de Galice, malgré les ressources que d'autres sanctuaires, vénérés et consacrés par les souvenirs, pouvaient offrir à la piété des fidèles.

Ernest PETIT, de Vausse.

1. Bibl. nat., *fonds Moreau*, suppl. t. 283, fol. 93. — Copie de Lambert de Barive.

2. Bibl. nat., *fonds Moreau*, suppl. t. 283, fol. 99.

3. Pertz, *Chron. de Flav.*, p. 480.

4. Voir la note sur le recueil intitulé : *De miraculis sancti Jacobi*, par M. Léopold Delisle.

5. Voir les mss. de la Bibl. nat., lat. 3550 et 13775.

LE DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE ESPAGNOL

DE L'ACADÉMIE DE L'HISTOIRE DE MADRID.

L'Académie de l'Histoire de Madrid a décidé la publication d'un *Dictionnaire biographique espagnol*, et même a commencé les travaux préparatoires qui serviront de base à cette vaste entreprise. Le projet est louable et ne manquera pas d'être bien accueilli à l'étranger, car si l'Espagne ne manque pas de *bibliothèques* d'écrivains et de répertoires bibliographiques, elle ne possède encore aucun recueil biographique national. Ceux-là qui s'occupent de l'histoire de la Péninsule savent combien il est difficile de se renseigner sur n'importe quel Espagnol, fût-il des plus célèbres, et, d'autre part, combien les biographies générales, publiées en France ou ailleurs, sont insuffisantes pour la partie espagnole, précisément parce que leurs auteurs n'ont pas trouvé en Espagne qui les guidât et leur facilitât leur tâche.

La commission académique, qui semble avoir surtout pris pour modèle la *Biographie nationale belge*[1], vient de publier un programme en six articles « pour la rédaction des fiches qui doivent servir de matériaux au dictionnaire biographique espagnol. » Il n'y a rien à reprendre dans ces six articles, et il convient même d'applaudir aux recommandations de sobriété et d'exactitude qui y sont explicitement adressées aux auteurs[2]. Puissent-ils s'y conformer ! Mais il manque quelque chose à ce programme, ou, pour mieux dire, l'un de ses articles, qui est ainsi conçu : « Il sera publié une fois l'an dans le *Bulletin* la liste alphabétique des fiches présentées, afin d'éviter les répétitions, » laisse entrevoir que l'Académie n'a pas, avant de commencer, pris une mesure indispensable en pareille matière. J'entends qu'après s'être entourée de toutes les informations désirables, elle n'a pas dressé la liste des articles qu'elle entendait insérer dans son dictionnaire et ne les a point répartis entre ses membres. Si pourtant elle abandonne à l'initiative individuelle le choix des notices, il en résultera forcément et de graves lacunes et beaucoup d'inutilités. Que

1. *Boletin de la R. Academia de la Historia*, t. VII, p. 194.
2. *Ibidem*, t. VII, p. 424.

ne fera pas l'amour du clocher et de la province! Une liste arrêtée après discussion aurait paré à cet inconvénient.

A la suite de son programme, la commission a cru devoir donner le spécimen d'une de ces fiches provisoires qu'elle réclame de ses collaborateurs. La notice qu'elle renferme est consacrée à D. Juan d'Autriche, le fils de Charles-Quint. On ne pouvait mieux choisir, mais on pouvait mieux faire. Certes, il eût été facile d'être plus exact, sans même recourir aux sources contemporaines, M. Gachard[1] et d'autres écrivains modernes s'étant déjà chargés de la besogne : il ne s'agissait que de résumer. Malheureusement, la commission, qui étale beaucoup de bibliographie (et quelle bibliographie!), ignore ces travaux récents.

La notice est inexacte. Par exemple : « D. Juan naquit à Ratisbonne en 1546. » D. Juan est né en 1547 (et c'est D. Modesto Lafuente qui l'a le premier établi), à Ratisbonne? Nul ne le sait. Ou encore : « Il y a des motifs de croire que Barbara Blomberg servit de prête-nom à une dame de plus haut rang. » Il y a, en fait, toutes sortes de raisons de penser le contraire; bien plus, il est démontré que Barbara a été la vraie mère de D. Juan : cela ressort d'une foule de témoignages, et notamment d'extraits de lettres de Philippe II produits par Gachard.

La notice est incomplète. Sans l'étendre davantage, et rien qu'en supprimant des banalités (ainsi les trois dernières lignes : *Corta fué su vida*, etc.), l'auteur pouvait y introduire, par exemple, quelques indications sur la postérité de D. Juan. Il n'est pas indifférent de savoir que D. Juan eut une fille naturelle qui fut mariée en 1603 à un grand seigneur sicilien, Fabricio Branciforte, prince de Butera, d'autant plus que la chose était fort connue en Espagne au XVIIe siècle et que plusieurs chroniqueurs et romanciers de l'époque en parlent[2].

Mais n'insistons pas sur la notice elle-même. Aussi bien l'Académie serait-elle en droit de dire que ce n'est là qu'une ébauche. Ne parlons que de la bibliographie destinée à la compléter. Cela du moins devait être à peu près complet et définitif, et surtout bien ordonné. Or, cette bibliographie est une vraie salade. Les sources contemporaines y sont mêlées aux livres de seconde main et aux livres que l'auteur ne connait que par des références; plusieurs ouvrages y sont cités sans la date et le lieu de publication, enfin les renvois à de

1. *Don Juan d'Autriche. Études historiques*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XXVI et XXVII.

2. Pellicer, *Avisos* (8 octobre 1641) dans le *Semanario erudito*, t. XXXII, p. 140; *Estebanillo Gonzalez*, éd. Rivadeneyra, p. 294 *b*.

grandes collections ou à des recueils manuscrits ne rendent pas compte du tout de la nature des pièces qu'on y peut consulter.

Voyons le détail. La relation de Lépante de Fernando de Herrera (Séville, 1572) est un livre rarissime; pourquoi ne pas dire qu'il a été réimprimé dans les *Documentos inéditos*, t. XXI, p. 243 ? Et qu'est-ce que cette manière de citer sous trois noms d'éditeurs, comme s'il s'agissait de trois ouvrages différents, la grande *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, et comment l'Académie peut-elle confondre Sans de Barutell, qui n'a jamais collaboré à cette collection, avec Pedro Sainz de Baranda, qui en a édité une vingtaine de volumes? J'en passe d'autres. Quant aux omissions, elles foisonnent. Il existe de D. Juan de nombreux documents autobiographiques, lettres politiques ou militaires et lettres intimes, dont plusieurs ont été publiées ces dernières années, les unes par M. Morel-Fatio, d'après d'assez mauvaises copies, et d'autres par Stirling, d'après des originaux : rien de tout cela n'est cité. Parmi les sources contemporaines, je note l'omission de Brantôme et des relations vénitiennes, dont il y a tant à tirer sur la vie intime de D. Juan; parmi les collections de documents historiques, celle de D. José Aparici sur Lépante (Madrid, 1847), à moins que le renvoi *La Revista militar*, t. V, p. 233, ne s'y applique, mais il fallait le dire. En fait de livres de seconde main, tandis que l'Académie mentionne des élucubrations sans valeur du XVIIe et du XVIIIe siècle, elle oublie et D. Modesto Lafuente, qui a trouvé des choses nouvelles, et les études de Gachard, uniquement fondées sur des documents originaux, et l'*Antwerp delivered in* 1577 de Stirling, magnifique publication, et même, de ce dernier écrivain, son *Don John of Austria* (Londres, 1883), en deux forts volumes in-8° !

En somme, la fiche-spécimen est à recommencer, car il serait vraiment fort regrettable que les collaborateurs du *Dictionnaire biographique espagnol* rédigeassent leurs notices sur un modèle aussi défectueux. Il est temps encore de changer de système.

Domingo ROSTRITUERTO.

LE GÉNÉRAL DUGOMMIER.

I.

1736-1791.

Naissance de Coquille Dugommier. — Sa famille. — Ses débuts dans la carrière militaire. — Son retour à la vie civile. — Sa nomination à l'Assemblée générale coloniale de la Guadeloupe. — Ses trois voyages à la Martinique. — Son départ pour la France.

Jacques Coquille Dugommier naquit dans la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, à la Basse-Terre (Guadeloupe), le 1er août 1738[1]. Il était fils légitime de messire Germain Coquille, conseiller du roi au Conseil supérieur de cette île[2], et de dame Claire Laurent.

Sa famille était riche, considérée et nombreuse. Pour se distinguer entre eux et diviser leurs branches, plusieurs de ses membres ajoutèrent des surnoms à leur nom patronymique[3]. C'est ainsi que Jacques Coquille prit le nom de Dugommier, tiré du lieu dans lequel il avait une fort belle habitation[4]. Il possédait en outre une sucrerie et une caféière dans la commune des Trois-Rivières, au quartier de la Grande-Anse, et une maison à la Pointe-à-Pitre.

Dugommier (nous ne devons plus l'appeler que du nom que l'histoire a consacré) embrassa fort jeune la carrière militaire[5]. Il n'avait

1. C'est à tort que ses biographes lui ont donné, généralement, les prénoms de Jean-François et l'ont fait naître aux Trois-Rivières, en 1736. (*Biographie ancienne et moderne; — les Antilles françaises*, par Boyer-Peyreleau; — *Biographie des contemporains*; — Bécherelle; — Bouillé; — *Nouvelle biographie générale*; — *Histoire de la Guadeloupe*, par Lacour, etc., etc.) On trouvera à la fin de cette biographie, pièce n° 1, la copie textuelle de son acte de baptême.

2. Germain Coquille mourut à la Basse-Terre (Guadeloupe), le 7 février 1774, à l'âge de soixante-quinze ans.

3. Ainsi il y avait : Coquille *Sainte-Croix*, conseiller; Coquille *Champfleury*, greffier du conseil; Coquille *de Chevrigny*; Coquille *Valoncourt*, etc.

4. Le quartier du Gommier est situé dans les hauteurs de la Basse-Terre, à sept kilomètres environ de la ville, et à une altitude d'à peu près 600 mètres.

5. D'après la *Nouvelle biographie générale*, tome XV, p. 91, et Boyer-Pey-

que quinze ans et demi lorsqu'il entra, comme cadet, le 15 mars 1753, dans la compagnie des Cadets gentilshommes des colonies établie à Rochefort.

Il fut choisi, en 1755, pour discipliner les recrues en dépôt à la citadelle de Saint-Martin en Ré.

S'étant fait remarquer par son amour des armes, par toutes les qualités, en un mot, qui font le bon soldat, il fut nommé garçon major le 16 janvier 1757, et, quatre mois après (le 20 mai), officier sur les batteries de la marine. Pendant cette période, c'est-à-dire de 1756 à 1758, il servit, en qualité d'officier, sur les batteries de la Rochelle et de l'île de Ré, tant pour les établir que pour exercer les canonniers de la côte.

Le 26 août 1758, il obtint le grade d'enseigne d'une compagnie d'infanterie, et il fut chargé de conduire des recrues à la Martinique dans l'escadre de Bompar.

En 1759, Dugommier se distingua à la Guadeloupe, lors du siège de cette colonie par les Anglais[1] et, deux ans plus tard, à celui de la Martinique. Après la prise de cette île, il fut le seul officier de la Guadeloupe qui suivit sa garnison en France.

Dugommier avait une belle taille, une figure ouverte et imposante, un front large et découvert, des yeux pénétrants et pleins de feu, un caractère vif, mais bon, un génie actif; sa bravoure, son intelligence de la guerre lui auraient certainement valu les grades supérieurs; mais, se croyant victime d'un passe-droit, il abandonna la carrière qu'il s'était ouverte si honorablement. Réformé, sur sa demande, en 1763, comme enseigne dans les compagnies franches détachées de la marine, après dix ans de bons et loyaux services, il se retira à la Guadeloupe, dans ses propriétés, pour y jouir en paix de sa pension de réforme; le guerrier devint agriculteur[2].

releau, *Hommes marquants de la Guadeloupe*, 1er volume, Dugommier serait entré au service à l'âge de treize ans. Selon Châteauneuf (*Histoire des grands capitaines de la France*, tome Ier, p. 218), ce serait à seize ans. Lacour, dans son *Histoire de la Guadeloupe* (t. II, chap. III, p. 40), nous dit à dix-sept ans. Dugommier avait réellement alors quinze ans sept mois et quinze jours.

1. La flotte anglaise, ayant à sa tête le commodore Moore, fut signalée le 21 janvier 1759. Le 23, elle détruisit la ville de la Basse-Terre, et le jour même les Anglais débarquèrent à la rivière des Pères. Les Guadeloupéens résistèrent longtemps et firent des prodiges de valeur pendant toute la durée de ce siège. Mais, sans secours de la métropole ni de la colonie sœur de la Martinique, il fallut céder à la force, et la colonie devint anglaise le 1er mai 1759. L'île fut rendue à la France le 4 juillet 1763.

2. D'après la *Nouvelle biographie générale*, il serait parvenu au grade de lieutenant-colonel. Sa biographie, publiée dans le n° 15 (21 avril 1857) du jour-

L'absence de renseignements certains nous empêche de faire connaître avec plus de détails les premières années que Dugommier passa sous les drapeaux et que nous appellerons sa première étape militaire.

Il semble qu'après les fatigues des camps, il lui fallût la vie paisible des champs. Il coulait, en effet, des jours tranquilles, aimé, considéré de tous. Nul ne savait alors le secret des hautes destinées qui devaient inscrire le nom de Dugommier en caractères ineffaçables dans l'histoire de ce temps si fertile en grands hommes.

Le 12 février 1765, Dugommier épousa, dans la paroisse de Sainte-Anne (Grande-Terre, Guadeloupe), Mlle Marie-Dieudonnée Coudroy-Bottée, fille légitime de M. Pierre-Antoine Coudroy-Bottée, ancien capitaine aide-major de ce quartier, et de Mme Marie-Dieudonnée Néron[1].

D'après Lacour[2], Mme Dugommier était d'un caractère difficile; elle faisait au contraire le bonheur de son mari, d'après Châteauneuf, qui s'exprime ainsi[3] : « Riche colon, heureux père, plus heureux époux, il partageait ses jours entre l'étude et l'agriculture. La paix de son habitation s'évanouit lorsque la liberté apporta dans les colonies les orages des révolutions. » Il ajoute que Dugommier disait quelquefois avec douleur : « Avant la Révolution tous mes jours étaient sereins; je n'avais point d'ennemis. »

Quoi qu'il en soit, Dugommier vécut tranquille sur ses propriétés, à la Guadeloupe, chéri des siens, aimé de ses esclaves qu'il traitait paternellement, jusqu'en 1789, époque à laquelle la colonie se ressentit des idées révolutionnaires de la mère patrie. Mais n'anticipons pas sur les événements.

A l'époque du rétablissement des milices, c'est-à-dire en 1765, Dugommier, dont les capacités militaires étaient bien connues, fut nommé provisoirement, par le gouverneur de la Guadeloupe, major du bataillon des milices du quartier de la Basse-Terre, le 1er avril 1765, et confirmé dans ce grade le 10 décembre de la même année[4].

nal *La Guadeloupe*, le fait arriver jusqu'au grade de maréchal de camp. — Il est mort, comme nous le verrons plus tard, général de division, commandant d'armée.

1. Le même jour, et en même temps, se mariait, dans la même paroisse, le frère de Dugommier, Robert-Germain Coquille, avec Mlle Renée-Désirée Coudroy-Bottée. Les deux frères épousaient les deux sœurs.

2. *Histoire de la Guadeloupe*, t. II, ch. III, p. 43.

3. *Histoire des grands capitaines de la France pendant la guerre de la liberté*, t. Ier, p. 218.

4. Ce grade, qui n'a jamais été assimilé à celui de major des troupes de ligne, fut supprimé par ordonnance du 1er janvier 1787.

L'indépendance des États-Unis d'Amérique venait d'être proclamée et la France se trouvait en guerre avec l'Angleterre. Cette déclaration de la guerre fut apportée aux Antilles par la frégate *la Concorde*, le 17 août 1778, avec ordre du roi d'user de représailles envers les Anglais.

En décembre de la même année, Sainte-Lucie était prise par les Anglais presque sans coup férir, car l'île possédait à peine cent hommes de troupes régulières ; sa milice ne put donc tenir longtemps. Il fallut reconquérir cette colonie et son siège fut de suite décidé. Un vaisseau fut expédié à la Guadeloupe pour y chercher le régiment d'Armagnac. Le 14 décembre 1778, quatre mille hommes et douze à quinze cents volontaires créoles, tant de la Martinique que de la Guadeloupe, furent embarqués sur l'escadre du comte d'Estaing, qui appareilla, de la Martinique, à deux heures, et qui, le soir même, était en vue de Sainte-Lucie.

Après une journée d'attaques, par mer, d'Estaing et de Bouillé, gouverneur des îles du Vent, opérèrent, dès le 16 au matin, un débarquement de troupes auprès du Gros-Ilet dans l'anse du Choc.

Ce siège ne fut pas heureux. Malgré le courage de nos marins et l'intrépidité de nos soldats et de nos volontaires créoles, il fallut rembarquer les troupes, car on venait d'apprendre que les Anglais attendaient comme renfort l'escadre de Byron, qui arrivait de New-York. Notre armée navale regagna donc la Martinique, où elle arriva à Fort-Royal dans la nuit du 29 au 30.

Dugommier faisait partie de cette expédition, et l'on put remarquer sa bravoure.

Après tant de services rendus, Dugommier méritait une récompense. Le gouverneur, comte d'Arbaud, le proposa, mais vainement, au ministre de la marine et des colonies pour la croix de Saint-Louis.

La vie des champs n'était pas faite pour Dugommier, il le sentait bien. Aussi saisissait-il avidement toute occasion de faire ressortir ses qualités belliqueuses. Il voulait reprendre du service et il faisait tout pour y arriver. Il en fit la demande en ces termes[1] :

Milices. — Guadeloupe. — Le 3 octobre 1779.
Bataillon de la Basse-Terre.

Il est entré le 15 mars 1753 dans la compagnie des cadets gentilshommes établis alors au port de Rochefort. Il fut choisi en 1755 pour

1. Archives personnelles. Résumé écrit en marge du mémoire : « Jacques Coquille Dugommier, écuyer, entré au service du roi au commencement de 1753, réformé, avec pension, à la paix, major du bataillon de la Basse-Terre depuis sa création en 1765, commandant d'un bataillon de volontaires depuis la guerre. »

discipliner les recrues en dépôt à la citadelle de Saint-Martin-en-Rhé.

En 1756, 1757 et 1758, il servit, en qualité d'officier, sur les batteries de la Rochelle et de l'île de Rhé, tant pour les établir que pour exercer les canonniers de la côte. En 1759, il fut chargé de conduire des recrues à la Martinique dans l'escadre de M. de Bompar.

Il a continué à servir dans les troupes détachées de la marine. Il s'est trouvé aux sièges de la Guadeloupe et de la Martinique. Après la prise de cette île, il fut le seul officier de la Guadeloupe qui suivit sa garnison en France, où il a été réformé avec une pension dont il jouit encore.

Ayant sollicité inutilement de l'emploi dans le militaire et désirant d'être toujours utile à son prince, à la création des milices, il a accepté la majorité du bataillon de la Basse-Terre. Depuis la guerre, M. le général l'a honoré du commandement des volontaires de la Guadeloupe. Il s'est embarqué avec cinquante volontaires pour aller à la défense de Sainte-Lucie, et, sensible aux témoignages de satisfaction que lui a donnés M. le comte d'Arbaud, il est prêt à donner de nouvelles preuves de son zèle pour mériter auprès de lui les grâces du roi.

Il les sollicite avec d'autant plus de confiance qu'il les a vu accorder à plusieurs cadets, ou à d'autres officiers qui, comme lui, ne peuvent pas prouver un aussi long service sans interruption.

COQUILLE DUGOMMIER.

En marge de cette supplique se trouvaient les apostilles suivantes :

1° Les lettres, ordres et commissions, dont il est fait mention dans le présent mémoire, m'ont été communiqués par M. Coquille Dugommier, major de mon bataillon, et je sollicite avec empressement et plaisir la protection de M. le général pour lui faire obtenir la récompense due à son mérite et au zèle dont il a si souvent donné des preuves depuis près de vingt-sept ans.

DUGUÉRUY.

2° Cet officier est un de ceux qui, parmi les officiers de milice, montre le plus de zèle et de bonne volonté ; il en a donné une preuve à l'attaque de Sainte-Lucie, où il marcha avec quinze volontaires de la Guadeloupe dès qu'il apprit que cette île était attaquée. Je l'ai établi commandant d'un des bataillons de volontaires blancs qui doivent servir avec l'armée ; ses services sont sans interruption depuis 1753 et ils sont plus recommandables que ceux de la plupart des officiers de milices : son zèle, sa volonté, et l'ardeur qu'il montra pour être de toutes les actions de guerre et l'ancienneté de ses services, sont des titres qui le rendent susceptible de la grâce qu'il sollicite, qui doivent même lui obtenir des préférences et qui justifient la demande que j'ai déjà faite, à ma dernière inspection, de la croix de Saint-Louis. Je renouvelle cette même demande et je supplie le ministre de la lui accorder à ma sollicitation.

Basse-Terre, 20 octobre 1779.

Le comte D'ARBAUD.

Dugommier joignit à cette pétition la copie ci-dessous d'une lettre qu'à la date du 2 juin 1770 M. le duc de Praslin lui écrivait :

M. le comte d'Ennery m'a informé, Monsieur, de votre zèle pour le service; j'en ai rendu compte au roi, et Sa Majesté, qui en a été satisfaite, m'a chargé de vous le témoigner de sa part.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

DUC DE PRASLIN.

Satisfaction n'ayant pas été donnée à cette supplique, malgré les bons témoignages à l'appui, Dugommier la renouvela le 1er septembre 1780. En marge de cette demande le gouverneur écrivit :

Les services utiles de M. Dugommier m'ont déterminé, dès il y a trois ans, à solliciter la grâce dont il renouvelle encore aujourd'hui la demande. Je l'ai cru dès lors méritée. Depuis cette époque, il a donné en toutes occasions des preuves d'un zèle soutenu et d'un empressement à se rendre utile qui justifient de plus en plus mes sollicitations en faveur de cet officier.

D'ARBAUD.

Le ministre n'avait pas attendu cette dernière pétition pour faire droit, en partie, à la demande du gouverneur, et, à la date du 16 avril 1780, Dugommier avait été fait chevalier de Saint-Louis. Il avait certes bien mérité cette distinction. Mais ses vœux n'étaient pas exaucés puisqu'il ne pouvait encore obtenir sa réintégration dans l'armée.

Dugommier nourrissait dans son cœur les sentiments d'un pur et franc républicain. Ce fut donc avec bonheur qu'il vit s'ouvrir dans son pays l'ère de la liberté. Aussi accueillit-il avec enthousiasme les idées nouvelles qui se développaient en France et dont la colonie devait se faire l'écho. Connu déjà par son libéralisme et son patriotisme, il ne tarda pas à devenir un drapeau pour tous ceux qui partageaient ses principes.

La Guadeloupe était tranquille; elle avait arboré avec joie le drapeau tricolore : à la Basse-Terre et à la Pointe-à-Pitre toutes les classes de la population le saluèrent par des chants d'allégresse, des fêtes, des illuminations. Mais, comme un nuage après le beau temps, la jalousie vint souffler la discorde entre les deux villes : la Pointe-à-Pitre se demanda pourquoi la Basse-Terre avait sur elle certaines prérogatives, entre autres celle d'être le siège du gouvernement. Les esprits se montèrent à ce point que le gouverneur, le baron de Cluny, crut devoir convoquer extraordinairement l'Assemblée coloniale, le 19 octobre 1789, pour aviser avec elle aux moyens de les calmer. Mais elle déclina ses pouvoirs, déclarant qu'une Assemblée élue par

le peuple pouvait seule y parvenir. On résolut donc de convoquer une autre assemblée composée de quatre-vingt-seize membres[1]. La Pointe-à-Pitre demanda aussitôt que ses séances eussent lieu dans son sein. La Basse-Terre réclama la même faveur. Alors, de part et d'autre, il y eut des attroupements tumultueux, des affiches placardées, etc. L'ordonnateur, Petit de Viévigne, dénonça ces faits au conseil supérieur, qui, à la date du 22 octobre, rendit l'arrêt suivant : « Que le peuple le plus doux et le plus généreux de l'univers sera averti par toutes les voies de prudence et d'usage que les attroupements tumultueux, les placards, affiches et écrits séditieux et toute violence publique ou particulière sont des excès et des crimes, qui rendent les coupables indignes de cette liberté légitime et précieuse vers laquelle tendent tous les vœux et toutes les espérances; et que les tribunaux, gardiens des lois qui assurent cette liberté, seraient dans l'obligation de punir suivant la rigueur de ces mêmes lois. La cour invite tous les citoyens à joindre au secours des lois le pouvoir du bon exemple. »

On tourna la difficulté en décidant que l'Assemblée, convoquée pour le 1er décembre, se réunirait au Petit-Bourg. Mais ce bourg, alors un des plus considérables de la colonie, se trouvait néanmoins trop petit pour pouvoir loger convenablement les membres de l'Assemblée coloniale et les premières autorités du pays. Aussi la nécessité porta l'Assemblée à décider qu'elle tiendrait par la suite ses séances tantôt à la Basse-Terre, tantôt à la Pointe-à-Pitre.

Le premier soin de cette Assemblée, dont Dugommier faisait partie, fut de s'occuper d'un règlement de police intérieure. Une commission fut nommée à cet effet et Dugommier fut choisi pour être un des commissaires rédacteurs.

Nous croyons devoir extraire ce qui suit du procès-verbal de la séance du lendemain (2 décembre 1789) :

M. Dugommier dit : « Messieurs, voici un article que j'aurais désiré mettre sous vos yeux avant le discours de M. le général; il est question de convenir qu'il ne sera jamais parlé parmi nous de *scission*.... » Au mot de *scission*, M. Blin, électeur de la Basse-Terre, secondé par MM. ses collègues, s'est écrié avec cet élan du cœur qui nait du moment : « Il n'y a point de scission !... Nous devons être et nous sommes tous frères. Oui, Messieurs, nous le sommes, et vous l'êtes comme nous ! »

Alors tous les électeurs de la Grande-Terre, emportés subitement par le mouvement du sentiment répandu dans tous les cœurs, ont

1. L'île était alors divisée en trente-deux paroisses. Chacune d'elles devait élire trois députés.

répété le même cri : « Oui, nous sommes tous frères ; plus de serment, plus de scission, embrassons-nous !... Un *Te Deum !* Faisons serment d'être à jamais inséparables ! » Et chacun de courir dans les bras l'un de l'autre. Enfin, c'était à qui imaginerait un moyen nouveau d'exprimer son enthousiasme patriotique. M. le général versait des larmes de joie. Plusieurs électeurs y mêlèrent les leurs ; tous étaient émus, attendris, et le désordre du plaisir n'a commencé à se calmer qu'après le *Te Deum.*

C'est alors que cette assemblée, en signe d'union, prit le titre d'*Assemblée générale coloniale.*

Elle remplissait noblement la tâche qu'elle s'était promise : s'occupant sans relâche des institutions du pays : transformation des anciennes milices en gardes nationales, organisation des municipalités et des assemblées administratives, etc. Ainsi tout allait pour le mieux.

Il n'en était malheureusement pas de même à la Martinique, où la guerre civile commençait à souffler. La ville de Saint-Pierre surtout semblait prise de vertige ; elle voulait recomposer sa milice ; elle refusait d'envoyer des députés à la nouvelle Assemblée [1] ; elle tenait en un mot à tout s'approprier.

Il ne fallait qu'un prétexte pour y faire éclater des troubles sérieux. Il s'en présenta un au théâtre, le 21 février 1790. Deux officiers du régiment de la Martinique, Malherbe et Duboulai, qui ne portaient pas la cocarde tricolore, furent accusés de l'avoir outragée. Une querelle très vive s'éleva entre eux et des bourgeois. Le lendemain il y eut échange de cartels, et le lieu du combat fut choisi près des casernes. Mais l'affluence de la populace était telle que les troupes, craignant un conflit, prirent les armes. Alors les bourgeois se retirèrent et la foule, en s'enfuyant, répandit l'alarme dans toute la ville. On sonna le tocsin. Le Maire, pour calmer la fureur du peuple, qui demandait à grands cris Malherbe et Duboulai, se rendit auprès d'eux pour les décider à se retirer à la municipalité ; mais la présence du premier magistrat de la cité ne put empêcher la populace d'outrager ces deux officiers et de les mettre au cachot à la batterie d'Esnotz. Les troupes, craignant d'être assaillies dans leurs casernes, se retirèrent par le chemin de la Basse-Pointe, afin de gagner Fort-Royal [2], ce qui permit aux bourgeois de s'emparer de la garde des postes. Un coup de fusil ayant été tiré par une sentinelle, on crut que les troupes revenaient sur leurs pas pour délivrer leurs officiers. On sonna de

1. Ces assemblées avaient été créées dans les colonies par ordonnance du 7 juin 1787 pour asseoir et répartir les impôts.

2. Il y a sept lieues de Saint-Pierre à Fort-Royal.

nouveau le tocsin; on courut au Fort, où l'on força le garde-magasin de remettre les clefs de la poudrière : on était dès lors maître de la ville.

Dès le lendemain on réorganisa la milice nationale; on embarqua Malherbe et Duboulai pour Fort-Royal, d'où ils partirent pour la France peu de jours après[1].

De ce moment il s'établit une scission complète entre les militaires de la colonie et les habitants de Saint-Pierre. Ceux-ci craignant d'être assiégés demandèrent immédiatement du secours, non seulement aux paroisses, mais encore aux îles voisines. De tous côtés on accourut à la défense de cette ville.

La Guadeloupe répondit à cet appel en envoyant au secours des Pierrotins cent hommes de son régiment, accompagnés du gouverneur Cluny et de Dugommier. Lorsque l'on sut à Saint-Pierre l'arrivée de ces deux personnages, dont l'un occupait de si hautes fonctions et l'autre leur était bien connu par sa bravoure, la ville entière, ayant à sa tête le maire et les échevins, se porta à leur rencontre pour les féliciter. La milice sous les armes, musique en tête, avec deux pièces de campagne, les attendait sur le rivage : ils furent reçus, en un mot, avec les honneurs militaires.

Les autorités locales avaient essayé, mais vainement, de rétablir la concorde entre les troupes et les Pierrotins. Clugny et Dugommier se rendirent, le 7 mars, à Fort-Royal, dans le même but. Ils furent plus heureux et en revinrent deux jours après porteurs de la paix. La joie fut extrême, et ils furent comblés de remerciements. Leur mission étant heureusement remplie, ils se rembarquèrent pour la Guadeloupe, le 13 mars, avec les honneurs militaires qu'on avait tenu de nouveau à leur rendre et au milieu des acclamations les plus chaleureuses de la ville entière.

La paix obtenue par le baron de Clugny et Dugommier fut de courte durée. Peu de jours après leur départ de l'île, les patriotes de Saint-Pierre se mirent en guerre ouverte avec l'autorité. Les planteurs, dirigés par Dubuc, prirent le parti du Gouvernement, et beaucoup d'hommes de couleur se joignirent à eux pour faire cause commune contre les Pierrotins. On se réunit à Fort-Royal.

La ville de Saint-Pierre s'adressa de nouveau et avec instance, le 5 avril 1790, à la Guadeloupe à l'effet de solliciter de sa part une nouvelle intervention. Le gouverneur résolut de retourner à la Martinique, et l'Assemblée coloniale ayant désigné quatre de ses membres

1. Ils s'embarquèrent le 1er mars, sur la frégate *l'Active*, qui accompagnait un navire américain affrété pour porter en France cent cinquante soldats que l'on congédiait.

pour l'accompagner, Dugommier s'offrit pour commander les volontaires qu'on devait y envoyer[1]. Plein d'ardeur et désireux de contribuer à rétablir une seconde fois la paix dans la colonie sœur, il monta sur un des bancs du cours Nolivos, à la Basse-Terre, et se mit à haranguer le peuple. Bientôt trois cents jeunes gens, enthousiasmés à sa voix, s'offrirent, et la petite troupe s'embarqua.

Lorsque les volontaires de la Guadeloupe arrivèrent à Saint-Pierre, ils trouvèrent les habitants de cette ville dans un tel état d'exaspération qu'ils parlaient déjà de marcher sur Fort-Royal, où s'était réuni le parti du Gouvernement. L'affluence considérable de tous les patriotes des îles voisines excitait encore l'ardeur de ceux de la cité. Les bruits les plus alarmants circulaient : on prétendait que les planteurs armaient leurs nègres et les poussaient à la révolte ; que les mulâtres, à la tête de ceux-ci, pillaient les propriétés de tous ceux qui partageaient l'ardeur patriotique; que la ville elle-même était menacée. Clugny accepta de se rendre à Fort-Royal, accompagné de 20 députés, pour y négocier une nouvelle paix.

Pendant qu'il y remplissait cette noble mission, l'exaltation était à son comble à Saint-Pierre. Un individu de la banlieue s'était rendu au conseil de ville en faisant voir sur son corps des blessures que lui avait faites une bande de mulâtres et de nègres pour le contraindre à leur livrer son argent. Il ajoutait que ces hommes avaient défendu à ses esclaves de travailler. Sans attendre le résultat de la démarche tentée par le baron de Clugny, on résolut de faire une sortie contre ces pillards. Le plan en fut arrêté et on en confia l'exécution à Lambert, officier de troupes, Dugommier et Vauchot, officier de milices.

Ces deux derniers, avec cent quinze hommes, devaient se diriger sur le Morne-aux-Bœufs, en passant par les Carbet, pendant que Félix, capitaine de chasseurs, avec sa troupe et quatre-vingts volontaires de Saint-Pierre, aurait gagné les hauteurs de manière à les rejoindre et à prendre l'ennemi entre deux feux. Vauchot et Dugommier se rendirent au poste indiqué. Mais à peine y étaient-ils qu'ils furent assaillis par une bande de nègres et de mulâtres commandée par des blancs. Ils essuyèrent leurs feux, d'ailleurs assez mal nourris, et y répondirent de leur mieux. L'ennemi, déjà supérieur en nombre,

1. Boyer-Peyreleau (*Les Antilles françaises*, etc., vol. II, ch. III, p. 363) s'exprime ainsi à cette occasion : « L'assemblée de la Basse-Terre, à laquelle des députés de Saint-Pierre se présentèrent, nomma quatre de ses membres pour aller y ramener le calme. Une jeunesse ardente s'offrit pour les accompagner, et le brave Dugommier, que la Guadeloupe s'honore d'avoir vu naître, fut choisi pour les commander. » Il est à remarquer que cette *jeunesse* avait *cinquante-quatre ans*.

augmentait toujours; aussi Vauchot et Dugommier s'inquiétèrent-ils de ne pas voir arriver Félix avec sa troupe. Enfin accourut un dragon leur annonçant que ce dernier avait été forcé de se replier sur le Carbet, et qu'il les y attendait. Mais l'estafette fut renvoyée à Félix avec prière de se rallier à eux pour opérer ensemble leur retraite.

Enfin, vers trois heures, apparut la troupe de Félix. Ce secours vivement attendu leur permit de se retirer avant la nuit, sans crainte d'être enveloppé par un ennemi dont le nombre allait toujours croissant. Ils battirent en retraite en se repliant sur le Carbet, où ils trouvèrent un renfort qui leur avait été envoyé de Saint-Pierre. Ils auraient pu passer la nuit dans ce bourg et recommencer l'attaque le lendemain avec plus de succès, mais Félix jugea plus prudent d'y laisser une compagnie de grenadiers pour protéger le quartier et de rentrer en ville, trop heureux de n'avoir eu dans cette sortie que quelques hommes blessés.

Clugny, comme on devait s'y attendre, ne fut pas heureux dans sa démarche et revint à Saint-Pierre le 15 avril. En apprenant cet insuccès, les patriotes, et surtout les confédérés de la Guadeloupe, voulurent marcher sans délai sur Fort-Royal. Mais le baron de Clugny réussit, non sans peine, à calmer leur exaltation.

Les membres de l'Assemblée coloniale de Sainte-Lucie, débarqués ce jour-là même, se rendirent dès le lendemain à Fort-Royal pour faire une nouvelle tentative de rapprochement; mais ils échouèrent comme le gouverneur de la Guadeloupe.

Découragé par cet insuccès, le baron de Clugny parlait déjà de se retirer avec ses volontaires, lorsqu'il apprit qu'une insurrection venait d'éclater à la Guadeloupe. Son devoir l'y appelant, il se rembarqua donc avec sa suite, laissant la ville de Saint-Pierre peu rassurée et pour ainsi dire livrée à elle-même, car bon nombre de volontaires retournèrent dans leurs foyers.

Un complot se tramait, en effet, à la Guadeloupe dans les ateliers d'esclaves des communes de la Capesterre, de la Goyave et du Petit-Bourg. Il fut étouffé par l'exécution des cinq principaux chefs; et la tranquillité du pays fut rétablie.

Les jeunes gens de la Basse-Terre qui avaient accompagné le gouverneur et Dugommier à la Martinique ne furent plus appelés que les *Volontaires de Dugommier*.

Si la Guadeloupe était redevenue tranquille, la Martinique ne l'était guère. Nous ne tarderons pas à voir le brave Dugommier, avec ses volontaires, y faire un troisième voyage, appelés toujours par les patriotes de Saint-Pierre.

Le 3 juin 1790, jour de la Fête-Dieu, la milice de Saint-Pierre vou-

lut, pendant la procession, déployer le drapeau tricolore. Des blancs seuls furent convoqués pour l'escorter. Les hommes de couleur, dont la milice était également composée, réclamèrent. Il fut alors décidé, pour ne donner raison à aucun parti, que le drapeau ne sortirait pas.

Pendant cette même procession, des jeunes gens de la race blanche voulurent entrer au fort, malgré la défense de la sentinelle, homme de couleur, qui n'exécutait que sa consigne. On sonna le tocsin. De part et d'autre le sang coula. Le gouverneur se rendit à Saint-Pierre avec des forces militaires afin de rétablir l'ordre. On fit des arrestations, et l'on conduisit les prisonniers à Fort-Royal. Mais la majeure partie de la troupe, qui était jusqu'alors pour les planteurs, se rangea du côté des patriotes, et le chef de la colonie fut contraint de s'enfermer dans le fort Saint-Louis, puisque déjà le fort Bourbon donnait le signal de la révolte en tirant sur la ville. Le gouverneur fut alors forcé de se retirer à la campagne, au Gros-Morne, accompagné de la seule compagnie de grenadiers restée fidèle, et de faire appel aux planteurs, qui, suivis d'un certain nombre d'hommes de couleur et d'esclaves armés, s'empressèrent d'entourer sa personne.

Dès que la ville de Saint-Pierre apprit les événements qui s'étaient passés à Fort-Royal, elle s'insurgea également. Deux camps ou partis se formèrent : les villes et la troupe d'une part, le gouverneur et la campagne de l'autre. La guerre civile fut déclarée.

Comme précédemment, Saint-Pierre fit appel aux autres villes des îles pour avoir du renfort. De tous les côtés il en arriva, car partout on la croyait victime de l'autorité du gouverneur, des prétentions des planteurs et du pillage des esclaves.

A la Guadeloupe les esprits turbulents commençaient à s'agiter. Elle ne put cependant pas rester sourde à la voix de sa sœur et lui envoya encore du secours. Coquille Dugommier partit pour la troisième fois à la tête de ses 300 volontaires fédérés et de 250 militaires du régiment de la Guadeloupe, auxquels s'étaient joints 12 artilleurs. Cette troupe, embarquée sur un brick américain, quitta la Basse-Terre le 6 juin 1790 et arriva le lendemain à Saint-Pierre.

Fort-Royal comptait alors à peu près 4,200 hommes bien armés et bien approvisionnés.

Le jour même de leur débarquement, les patriotes de la Guadeloupe, s'adressant à ceux de la Martinique, leur disaient dans une proclamation[1] :

Chers concitoyens,

Les patriotes de la Guadeloupe, citoyens-militaires et militaires-

1. *Histoire de la Martinique*, par Sidney Daney, vol. V, p. 107 et suiv.

citoyens, se sont réunis et sont descendus sur vos rivages : fidèles à leur serment, ils viennent sur l'autel qui a reçu le gage de leur fraternité déposer au sein du Dieu de la Révolution le tribut de leurs actions de grâces et de leur reconnaissance pour l'événement à jamais mémorable qui va dans cette colonie rendre au patriotisme le même éclat dont il brille dans toutes les provinces de l'empire français. Nous venons donc, généreux frères, unir nos sentiments et nos forces aux vôtres, afin de protéger tous les colons de votre île contre tous les ennemis domestiques qui pourraient profiter d'une dissension funeste pour se livrer au désordre; nous venons avec la ferme résolution de faire rentrer dans le respect et la soumission qu'elle doit aux blancs une classe d'hommes dont les prétentions absurdes et choquantes, malheureusement soutenues par l'erreur de quelques-uns de nos frères, ont été la source la plus féconde des maux qui affligent cette colonie; nous venons enfin inviter ceux de nos frères qui ne pensent pas comme nous à repousser tout projet de combat, dont le triomphe, quel qu'il soit, ne saurait causer une joie pure, et graverait sans doute des impressions douloureuses dans des cœurs qui doivent au même sang la vie et le sentiment. Chacun de retour dans ses foyers, tous invoqueront la raison et la sagesse pour prendre paisiblement le parti qu'elles leur dicteront, ou, si l'on craint encore la discorde par la différence des opinions, on attendra tranquillement de l'assemblée nationale la médiation nécessaire pour concilier tous les intérêts.

Il est facile de voir par cette proclamation que les Pierrotins avaient induit en erreur les patriotes de la Guadeloupe, et que ceux-ci pensaient de bonne foi venir au secours des habitants des villes opprimés par ceux de la campagne, ayant à leur tête le chef même de la colonie. Ce qui le prouve encore c'est la lettre suivante que Dugommier écrivait au gouverneur, le vicomte de Damas, et qu'il remettait aux députés porteurs des propositions de paix du chef de la colonie[1] :

Monsieur le général,

Je suis dans cette colonie : je m'y suis porté avec 300 volontaires confédérés et 250 militaires de la Guadeloupe, auxquels se sont réunis 12 artilleurs. Les troubles qui désolent et qui exposent une grande partie de l'île aux plus affreux malheurs n'ont pu suspendre un seul moment notre zèle patriotique à venir offrir tous les secours possibles pour rétablir la paix et nous opposer aux désordres des esclaves, que pourrait favoriser la dissension qui existe parmi les blancs.

Je dois à ma conscience, mon général, et à l'intérêt que je dois prendre aux planteurs, de vous avertir, afin qu'ils le sachent par vous, que la plus grande effervescence règne dans cette armée. Les militaires ne se possèdent plus : ils montrent la plus grande animosité contre les

1. *Histoire de la Martinique*, par Sidney Daney, vol. V, p. 129, ou *Histoire de la Guadeloupe*, par A. Lacour, vol. II, ch. III, p. 36.

mulâtres et paraissent décidés à venger les blancs, qu'ils ont humiliés. Je vous supplie donc, mon général, d'employer votre influence dans l'armée du Gros-Morne pour la porter à éviter une sortie, dont les effets ne pourraient être que très funestes et très déplorables pour tout le monde. En mon particulier, je fais non seulement des vœux pour le retour de l'harmonie entre nos frères, mais encore je ne cesserai de porter les esprits à la modération et au respect des propriétés.

Je suis, etc.

COQUILLE DUGOMMIER.

M. de Chabrol, qui joua un grand rôle dans tous ces événements, avait tenté une démarche de conciliation auprès du gouverneur, pour arriver à la nomination de quatre commissaires pris dans chaque camp, qui auraient arrêté les bases d'un traité de paix ; mais l'Assemblée coloniale avait repoussé cette proposition.

Deux jours après, le vicomte de Damas écrivait à Chabrol pour lui fixer un rendez-vous; la ville alors, par méfiance, posa d'abord des conditions; ce qui devait nécessairement exciter le parti de la campagne. Le 21, le gouverneur envoyait à Fort-Royal une députation de trois habitants, pris en dehors du Directoire colonial, pour faire connaître ses intentions et pour écouter les propositions de la ville, qu'ils trouvèrent dans une grande effervescence et une vive agitation. Le jour même, à la suite d'une fédération opérée entre les troupes et les volontaires des îles voisines et les troupes et les citoyens des deux villes, Chabrol était proclamé, au fort Bourbon, commandant général des forces. C'est alors que se présentèrent les trois députés. On ne voulut pas les entendre. Ils furent forcés de se retirer en laissant les propositions écrites du général. C'est à l'un d'eux que Dugommier remit la lettre que nous venons de lire.

Les patriotes décidèrent qu'il fallait attaquer le camp du Gros-Morne, formé des planteurs ayant à leur tête le gouverneur. Le 22 juin, Bacquié, négociant de Saint-Pierre, membre de l'Assemblée coloniale, qui avait épousé la cause de la ville, se dirigea du côté du quartier de Sainte-Marie avec 500 ou 600 hommes et prit position au Pain-de-Sucre, à trois lieues environ du camp du Gros-Morne. Il devait attaquer de ce côté, en même temps que les troupes de Fort-Royal attaqueraient par le Lamentin.

L'armée du Gros-Morne[1] était de 1,800 hommes au plus; elle

1. D'après Sidney Daney (*Histoire de la Martinique*, vol. V, p. 132), voici la composition de cette armée : « Il y avait, au camp même du Gros-Morne, 800 hommes ; 200 étaient disséminés dans différents endroits des quartiers de Sainte-Marie et de la Trinité ; 100 grenadiers, auxquels s'étaient joints des volontaires, occupaient le fort de ce dernier bourg ; 400 habitants et hommes

manquait d'armes et de munitions; mais elle avait l'avantage sur les habitants des villes de connaître parfaitement les lieux qu'elle occupait, lieux boisés et très accidentés.

Les patriotes de Fort-Royal, de leur côté, ne pouvaient se mettre en campagne, parce qu'ils manquaient de moyens de transport pour les vivres, le bagage et l'artillerie. Ils résolurent donc de s'en procurer et pour cela, le 24 juin, un détachement d'une vingtaine de soldats sortit de la ville pour parcourir la campagne environnante et s'emparer des nègres et des mulets dont ils avaient besoin. Mais, près de l'habitation Barthouille, il rencontra l'un des postes avancés des planteurs, composé en grande partie de mulâtres commandés par de Percin; la lutte s'engagea, et, vaincus par le nombre, les patriotes furent obligés de fuir et de rentrer en ville.

Cette défaite ne fit qu'exciter encore les patriotes contre les planteurs. Il fut décidé que dès le lendemain on ferait une sortie générale contre le camp du Gros-Morne.

Cette décision fut connue des planteurs, qui, sachant, par leurs espions, que les patriotes passeraient par le Lamentin pour se rendre au Gros-Morne, arrêtèrent immédiatement leur plan de défense. Il consistait à laisser l'ennemi s'engager dans la partie de la route comprise entre les habitations *la Trompeuse* et *l'Acajou*, partie très boisée, et de l'y envelopper. On eut soin d'y faire abattre des arbres, afin de rendre la route difficile, non seulement pour l'artillerie, mais pour les piétons; toutes les forces se concentrèrent à *l'Acajou*, pour se diviser ensuite en trois corps : un d'eux commandé par Dugué père et Courville devait se tenir sur l'habitation *le Vassor*, et, une fois la colonne des patriotes engagée, l'arrêter par la tête. Alors Percin, se disséminant dans les bois avec sa troupe, viendrait l'attaquer par le flanc, et Dugué fils, avec le troisième corps, la prendre par derrière. Ce plan était bien conçu et devait réussir.

Le 25 au matin, les patriotes de Fort-Royal, au nombre de 1,400, se mirent en marche vers le Lamentin pour de là se porter sur le Gros-Morne, qui se trouverait cerné d'un côté par eux et de l'autre par les 600 hommes de Bacquié, venus de Saint-Pierre et situés au Pain-de-Sucre.

Il avait été décidé que les troupes, bien que divisées en deux

de couleur tenaient différents postes au Lamentin et s'avançaient dans les environs de Fort-Royal, jusqu'à la vue du fort Bourbon. Le camp du Gros-Morne était lié au Lamentin par deux postes de 100 hommes chacun, dont l'un était placé vers l'habitation Garnier et l'autre entre ce dernier point et le camp. C'était donc en tout un effectif d'environ 17 à 1,800 hommes assez mal armés, possédant trois milliers de poudre au plus. »

colonnes, suivraient la même route; mais, arrivées à la rivière Monsieur, les chefs changèrent d'avis : Chabrol avec sa troupe prit un sentier par les hauteurs, et Dugommier, avec 900 hommes et 4 pièces d'artillerie, continua par le grand chemin du côté de la mer. Ils devaient se rejoindre sur l'habitation *l'Acajou*.

Les habitants, qui étaient prévenus de ce qui se passait par des éclaireurs, laissèrent Dugommier et sa troupe pénétrer bien avant dans le chemin qu'ils avaient embarrassé à dessein, et, lorsque son artillerie, qui occupait le centre de la colonne, fut bien engagée, les grenadiers qui marchaient en tête furent arrêtés, au moment où ils arrivaient sur l'habitation *l'Acajou*, par une décharge des troupes de Dugué père et de Courville. En même temps, la queue de la colonne, encore sur l'habitation *la Trompeuse*, était attaquée par Dugué fils et les mulâtres; le centre était assailli vigoureusement par Percin.

La lutte devint générale et acharnée. Assaillis sur trois points à la fois, les patriotes comprirent que tous les avantages étaient du côté de l'ennemi, souvent invisible, puisqu'il se retranchait derrière les arbres du bois, et dont presque tous les coups étaient mortels. Ils résistèrent d'abord avec courage; mais survint le désordre, et la confusion devint de plus en plus grande : il fallut prendre la fuite pour échapper au trépas.

Une moitié de la colonne patriote resta sur le terrain : de part et d'autre il y eut des prodiges de valeur.

Chabrol, averti de la défaite de Dugommier, revint sur ses pas et put se retirer sans grande perte.

Le succès de cette journée, qui prit le nom de *Bataille de l'Acajou*, causa une grande joie au Gros-Morne. Dans leur enthousiasme, les planteurs allaient attaquer le Pain-de-Sucre, lorsque les troupes de Bacquié se replièrent sur Saint-Pierre.

Non seulement les patriotes furent vaincus à la bataille du 25, mais encore ils furent calomniés. Le parti opposé prétendit avoir trouvé dans leurs bagages des instruments de supplice et même du poison dont ils devaient se servir contre les habitants qu'ils feraient prisonniers. Le directoire colonial et le gouverneur ordonnèrent une enquête et il en résulta que ce bruit était une infâme calomnie.

C'est à cette occasion, sans doute, que Châteauneuf dit[1] :

Les ennemis de Dugommier armèrent les noirs contre lui. Dans un des premiers combats qui firent couler le sang dans les villes, accouru pour sauver son détachement enveloppé par une armée de mulâtres, il vit six des siens mutilés, dix autres furent hachés par morceaux; un

1. *Histoire des grands capitaines de la France*, vol. Ier, p. 219.

capitaine de mulâtres fit lier 26 prisonniers, et, fléchissant le genou, donna l'ordre de les fusiller, de sang-froid, et longtemps après le combat; d'autres furent plongés dans les cachots. Ces premières barbaries furent exercées par des blancs; ils croyaient sauver leurs biens et fermer leur île à la révolution.

Le même auteur ajoute :

Dugommier ne commandait que 4,000 hommes. Il eût pu égaler ses forces à l'armée ennemie, en armant les esclaves; mais il n'en eut jamais la coupable pensée. Les patriotes de la Martinique accusèrent les plus riches colons d'avoir commencé la révolte des nègres en leur donnant des armes, et de leur avoir enseigné à massacrer les blancs et eux-mêmes par ce funeste exemple. On força un riche propriétaire du parti de Dugommier de donner la liberté à ses esclaves, pour prix d'avoir porté les armes et *bien servi contre leurs maîtres.* « O vous, écrivait Dugommier à ses ennemis, qui avez approuvé l'armement des esclaves contre leurs maîtres, je vous dénonce comme les fléaux des Antilles! Une foule de noirs fugitifs vient de passer à Saint-Domingue; doutez-vous qu'ils ne soient à la tête des bataillons qui en ruinent les campagnes, qui en exterminent les riches habitants? Ils ont appris, à la Martinique, à se servir de la torche et du fer : ils ont appris, avec impunité, à massacrer les blancs. Votre aveuglement, la fureur du pouvoir vous ont fait relâcher le lien politique si nécessaire à vous-mêmes pour resserrer les chaînes que vous vous préparez. »

Le commandant du roi bombarda le Fort-Royal, et réduisit la ville et la garnison à la plus cruelle famine. Pour lever contre Saint-Pierre, retraite de Dugommier, une armée nombreuse et formidable, on permit aux nègres le pillage et le massacre des habitants; on donna le commandement de cette horrible troupe à un nègre esclave, nommé Fayance, échappé au dernier supplice. Dugommier résista pendant sept mois, quoiqu'il eût perdu par la famine plus d'un tiers de ses forces. Jamais l'amour de la liberté n'enfanta autant de prodiges de bravoure que dans ce petit coin du Nouveau-Monde. S'il eût été un petit bourg de l'ancienne Grèce, il eût été immortalisé par ses historiens. Telle fut l'incroyable résistance de ces Français. Le commandant du roi les accusa d'avoir voulu livrer la colonie aux Anglais, tandis que Dugommier, qui les commandait, écrivait à M. Mathéus, gouverneur de la Grenade, « de ne point envoyer de secours à cet attroupement monstrueux de blancs, de noirs et d'esclaves, coupables de cruautés qui devaient soulever toutes les nations policées. » Il conjurait ce gouverneur anglais, au nom de l'humanité et de l'intérêt des puissances qui avaient des intérêts dans cet archipel, d'arrêter les effets *d'une si effrayante contagion;* mais les Anglais avaient jeté dans cette île tous les ferments de la discorde, pour l'affaiblir et s'en rendre maîtres.

Mais reprenons notre récit. La défaite de l'*Acajou* laissa entre les

mains des habitants du Gros-Morne bon nombre d'armes et de munitions, qu'ils distribuèrent à ceux qui en manquaient. Mais ne se sentant pas assez forts pour poursuivre l'ennemi, ils restèrent maîtres de la campagne. Les patriotes, de leur côté, désillusionnés, car la victoire pour eux devait être certaine, ne songèrent plus à attaquer et se mirent sur la défensive. On divisa les forces : Chabrol fut nommé commandant de Fort-Royal, et Molerat commandant de Saint-Pierre. Malgré son désastre, Coquille Dugommier conserva la confiance des patriotes et fut nommé commandant de tous les volontaires confédérés.

Saint-Pierre fit encore appel aux îles voisines pour avoir du renfort. De tous les côtés il lui en vint. La Guadeloupe y envoya 400 hommes de son régiment.

Si les planteurs étaient maîtres de la campagne, les patriotes possédaient le littoral. Les deux partis ennemis souffraient de cette situation. Les premiers manquaient de toutes les denrées du commerce; aussi des ateliers de nègres dévastaient les habitations et descendaient jusque près des villes pour piller ceux qui en sortaient. Les patriotes, à leur tour, se répandaient dans les campagnes voisines pour les saccager : de part et d'autre, il y avait du brigandage. Le gouverneur faisait tout pour éteindre la guerre civile. Dès le lendemain du désastre du 25, il avait proposé une amnistie aux soldats qui rentreraient dans le devoir; mais presque tous les officiers avaient refusé. On essaya des pourparlers qui furent sans effet. Et même des députés venus des îles voisines tentèrent, mais vainement, de réconcilier les deux partis.

Telle était la situation de la Martinique lorsque, de France, arrivèrent un vaisseau et une frégate de l'État. Ils se déclarèrent pour le parti dit de la campagne. Le gouverneur fit alors une nouvelle proclamation pour tenter une réconciliation. En même temps arrivait le décret de l'Assemblée nationale, du 6 août 1790, sur le rétablissement de la discipline militaire. Chabrol le lut aux soldats réunis au fort Bourbon; ceux-ci ne voulurent rien entendre. Il donna alors sa démission et fut imité par plusieurs de ses officiers. Ils furent mis en état d'arrestation, soupçonnés de vouloir se retirer au Gros-Morne. A Saint-Pierre, la lecture de la proclamation et du décret produisit le même effet. Four et Crassons de Médeuil, à Fort-Royal, Dugommier et Vauchot, à Saint-Pierre, furent alors accusés d'avoir empêché la réconciliation proposée par le gouverneur.

L'Assemblée coloniale de la Guadeloupe, réunie à la Pointe-à-Pitre, le 28 octobre 1790, sous la présidence de Saint-Jean, ajouta foi à la dénonciation portée contre les troupes et les volontaires,

qu'elle avait envoyés à la Martinique, et principalement contre Dugommier, le chef des confédérés, que l'on accusait de vouloir bouleverser les îles afin de se faire proclamer dictateur; elle rendit un décret pour rappeler tous les volontaires. Le gouverneur, en même temps, fut prié de faire revenir les troupes.

Si cette dénonciation indigna les patriotes de la Guadeloupe, qui déclarèrent qu'ils ne sépareraient pas leur cause de celle de leur digne compatriote, elle causa une émotion telle, dans les îles voisines, que Sainte-Lucie et la Martinique crurent devoir protester contre une telle calomnie.

La ville de Saint-Pierre tout entière vota les éloges les plus pompeux à Dugommier, et, dans son deuxième district, celui du Mouillage, un citoyen prononça, au milieu des plus chaleureux applaudissements, le discours suivant[1] :

Messieurs,

Je partage avec vous la douleur, l'indignation que vient de produire dans chacun de vous la lecture de la dénonciation qu'un criminel directoire a osé prononcer contre le vertueux, le généreux, le brave Dugommier. Pénétrés des plus vifs sentiments que ses rares qualités ont fait naître en vous, nous avons frémi d'horreur au récit de la calomnie atroce que ces hommes pervers, nés pour le malheur de la Martinique, n'ont pas craint de consigner dans cet infâme écrit. Ce nouveau crime qui leur manquait, ce crime d'un genre inconnu, réservé à la scélératesse, a soulevé nos âmes; elles sont encore émues de tous les transports d'une juste colère; que dis-je! elles sont indignées, courroucées, outragées... Oui, Messieurs, elles le sont de la manière la plus forte.

C'est le patriote si digne de toute notre affection, sur lequel le despotisme expirant vomit sa rage et son désespoir; c'est le vertueux Dugommier que nous respectons, parce que la vertu nous en impose la douce loi; le généreux Dugommier, qui trois fois a volé à notre secours, que nous chérissons, parce que la reconnaissance nous en fait le devoir sacré; le brave Dugommier, que nous admirons, parce que son patriotisme et sa bravoure nous forcent à l'admiration; c'est ce ferme soutien de la régénération française dans les colonies, ce puissant appui de Saint-Pierre opprimé, ce valeureux commandant, la terreur des despotes, l'effroi de leurs satellites; c'est l'immortel Guadeloupéen enfin que le directoire de la Martinique cherche à nous enlever, parce qu'en lui, en lui seul réside le destin de cette ville infortunée, parce que son départ entraînerait celui des braves militaires et confédérés qui, l'ayant mis à leur tête, sont arrivés et ne peuvent repartir qu'avec lui.

Proclamé à la Basse-Terre, par l'unanimité la plus flatteuse, chef des militaires-citoyens et des citoyens-militaires qui devaient nous prêter

1. *Histoire de la Martinique*, par Sidney Daney, vol. V, p. 162 et suiv.

leurs forces, M. Dugommier n'a obéi à cette propension naturelle qui le fait tout quitter pour voler au secours des malheureux que lorsqu'un décret du comité général colonial de la Guadeloupe, sanctionné par M. de Clugny, a consacré la légalité de cette glorieuse démarche. Il a donc marché, mais avec l'agrément des représentants de la colonie; il n'est venu défendre nos foyers que lorsqu'il en a été requis par la loi : c'est donc la loi qui lui a confié les armes de la patrie. Il s'est joint à nos frères de Marie-Galante, de Sainte-Lucie, de Tabago, pour demander la paix; mais, loin d'être écoutée, la médiation imposante de toutes nos Antilles, qui, en attestant nos maux, proclame la justice de notre cause, n'a fait que rendre plus furieux M. Damas et ses adhérents. A la paix que nous sollicitons encore en vain, nos ennemis ont préféré la guerre civile; voyant s'approcher l'instant fatal où le patriotisme triomphant allait faire cesser le règne de la tyrannie, ils ont ordonné le signal affreux de l'insurrection des esclaves; dans le délire de leurs criminelles prétentions, ils les ont armés contre nous, ils leur ont commandé la dévastation et le meurtre.

Mais nos cœurs sont déjà soulagés; le noir affreux qui y régnait a disparu; je n'ai fait qu'ébaucher l'éloge du héros des Antilles, et le sentiment qui nous déchirait a été dissipé comme la lumière dissipe l'obscurité; il a fait place à un sentiment plus durable, c'est celui du mépris.

Oui, Messieurs, vouons au mépris le plus profond cette dénonciation, chef-d'œuvre de l'aristocratie, dernière ressource du despotisme aux abois : que la plus grande publicité la transmette à toutes les îles, à la France entière; que ses auteurs, qui ne peuvent échapper à la vengeance qui les attend, soient livrés d'avance à l'exécration publique; qu'elle soit une preuve irrévocable des atrocités dont ils sont capables; qu'elle atteste à nos derniers neveux que les ennemis de la nouvelle constitution, parvenus au comble des forfaits, en ont outrepassé la mesure, en le souillant du plus grand de tous.

Réunissons-nous, Messieurs, que toutes nos voix n'en fassent qu'une pour dénoncer à l'assemblée générale coloniale de la Guadeloupe, par l'organe des commissaires réunis au fort Bourbon, les hommes perfides qui ont cherché à surprendre sa religion. Les malheureux! Harpies dont parle l'antiquité, leurs mains impures ont tracé cet écrit sacrilège et en ont osé souiller la pureté de cette assemblée! Mais qu'elle se rappelle que la seule ressource du crime attaqué est de prêter ses affreux attributs au juste vengeur qui le poursuit; qu'elle sache que les auteurs de nos maux ne peuvent en prolonger le terme dans notre île qu'en les propageant dans la sienne; qu'elle les connaisse, et qu'elle recule d'horreur en apprenant qu'un de ses membres, celui que la Guadeloupe doit s'enorgueillir d'avoir vu naître, celui que nous portons dans nos cœurs, et pour la conservation duquel nous sommes prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang, n'en a pas été respecté; qu'elle juge cette tyrannique aristocratie, qui, voyant s'avancer la fin de ses

vexations, exhale en vaines tentatives son venin décomposé; qu'elle prononce, et alors plus calme, n'écoutant que la sagesse dont la voix lui a dicté tant de beaux décrets, cette respectable assemblée se joindra à nous, à tous les patriotes de cet archipel français, pour abandonner au mépris et à l'exécration publics l'outrage hideux de la bassesse et de la calomnie.

Mais c'est assez vous entretenir du sujet qui nous a forcés à nous assembler : encore quelques mots, Messieurs, et ma voix, fidèle interprète des sentiments dont vous avez manifesté la forte énergie, rentrera dans le silence. Ces derniers mots ne peuvent être employés à vous parler de l'hydre dont vous avez vu la dernière tête, qui, poursuivi par l'intrépide Dugommier, a essayé de traverser les mers pour se reproduire à la Guadeloupe. C'est du sein de notre assemblée, où il a pris naissance, qu'il lançait la discorde et la guerre. C'est aussi dans le sein des fidèles représentants de la tranquille Guadeloupe qu'il se flattait de fournir une nouvelle carrière de crimes, en y distillant son poison infect. Abandonnons le monstre consigné dans le Gros-Morne, cherchant un reste de vie dans le sang de nos infortunés patriotes. Un sujet plus noble va consacrer mes dernières paroles.

M. Coquille Dugommier vient de jurer, et les troupes de ligne et les volontaires confédérés ont juré après lui, de ne quitter nos rivages que lorsqu'ils les auront garantis du pillage, de la flamme et de la mort. Ces généreux frères ont juré, et nous nous reposons sur la foi de leur serment. Déjà la palme du patriotisme qui doit couronner leurs travaux croît et s'élève chaque jour.

Transportons-nous donc, Messieurs, au delà de ce temps, trop long à notre impatience; franchissons la durée de nos calamités et arrivons à l'époque fortunée où, du sein de toutes les îles, sortira un concert de voix qui chanteront les louanges de notre libérateur. Qui, plus que les patriotes de la Martinique, qui lui devront la vie et un reste de propriétés, aura de plaisir à chanter Dugommier et ses vertus! Le jour qui éclairera ce beau jour ne verra parmi nous que les enfants de la régénération ; le soleil qui luit en France, pour montrer dans tout son éclat la loi qui a vivifié ce bel empire, luira aussi pour nous. Alors nous nous joindrons à nos heureux frères de la métropole, pour lesquels nous aurons combattu et versé notre sang; nous confierons aux pinceaux de l'immortalité le tableau des deux vainqueurs du despotisme. Ce sera toujours avec les yeux de l'admiration et de la reconnaissance, que nos générations présentes et futures y verront le Lafayette de la France, le Dugommier des îles du Vent.

Les troupes, sous les ordres de Dugommier, se réunirent et, après délibération, résolurent de rester à la Martinique jusqu'au rétablissement de la paix. Une partie des volontaires fit de même, l'autre s'en retourna à la Guadeloupe.

On essaya encore, mais vainement, de réconcilier les deux partis

belligérants. Les patriotes avaient eu à souffrir de la présence du vaisseau et de la frégate de l'État, qui s'emparèrent des navires qu'ils avaient à leur disposition. Ils perdirent, le 19 novembre, l'Ilet-à-Ramier, qui se rendit, faute d'eau, après quelques jours de siège. Dès le lendemain, l'ordre fut donné aux volontaires et aux troupes des îles voisines de quitter la Martinique dans un bref délai, et le commandant de la station signifia aux capitaines de navires marchands d'aller porter leurs cargaisons sur les autres points de l'île.

Toute la population de la ville s'émut à cette nouvelle. Il y eut des réunions et, après décision, on fit connaître, par des adresses à Rivière, que Saint-Pierre aimait mieux périr que céder.

Peu de temps après, des bruits de guerre avec l'Angleterre circulaient dans l'île; et, comme il fallait sérieusement s'occuper de la défense de Fort-Royal, en cas d'une attaque étrangère, Rivière demanda que ce port militaire fût rendu, à cet effet, au pouvoir du gouverneur. L'union des partis belligérants devenait indispensable; on lui répondit par des propositions de paix, et l'adresse suivante, signée Molerat, Dert-Govello, Coquille Dugommier, de tous les chefs de districts, etc., fut envoyée au chef de la colonie[1] :

Monsieur le général, les citoyens de Saint-Pierre et les auxiliaires qui veillent à sa défense s'empressent de vous témoigner les inquiétudes que leur donnent les nouvelles extérieures. Des forces étrangères s'assemblent et menacent les colonies françaises. Le grand intérêt de la mère patrie est le seul qui doive nous occuper dans une pareille circonstance; ce sentiment est gravé dans nos cœurs, et jamais nos intérêts particuliers n'y prévaudront. Nous vous invitons donc, monsieur le général, au nom de la nation, à suspendre de part et d'autre tout acte d'hostilité, à renvoyer par-devant son assemblée la discussion de nos différends, et à nous entendre de bonne foi et de concert pour la conservation des colonies. Nous nous disons tous patriotes! Eh bien! prouvons-le par ce généreux effort, qui élève l'homme au-dessus de lui-même et lui fait sacrifier ce qu'il a de plus cher à l'avantage de sa patrie! Alors, un arrangement qui puisse obtenir la confiance réciproque vous donnera la facilité d'exécuter tout ce que vous croirez convenable à la défense de cette île; alors les auxiliaires retourneront dans leurs garnisons respectives, et les nouveaux citoyens français manifesteront partout à l'ennemi l'énergie que leur donne la régénération, et, si tous les colons en sont pénétrés, ils seront invincibles.

Mais les choses en restèrent là, et les hostilités continuèrent de part et d'autre.

Sur ces entrefaites, les colons de la Martinique, de la Guadeloupe

1. *Histoire de la Martinique*, par Sidney Daney, vol. V, p. 173.

et de Sainte-Lucie se concertèrent et résolurent de nommer des commissaires chargés de rédiger les vœux des colons sur leur constitution et leur administration, vœux que provoquait le décret de l'Assemblée nationale du 8 mars 1790. L'Assemblée coloniale de la Martinique rendit, le 8 décembre, un nouvel arrêté par lequel le gouverneur était prié de s'opposer, par tous les moyens en son pouvoir, à toute importation de denrées coloniales dans Saint-Pierre et à tout transport de marchandises de cette ville dans les quartiers, etc. Cette décision fut sanctionnée par le vicomte de Damas, mais repoussée énergiquement par les négociants et commissaires de Saint-Pierre, qui signifièrent leur opposition au gouverneur, au commandant de la station et à l'Assemblée coloniale.

Pendant ce temps, de fréquentes rencontres avaient lieu entre les détachements des deux partis, et celui de la campagne faisait tout pour empêcher les provisions d'arriver à Fort-Royal et à Saint-Pierre, afin de réduire ces villes par la famine.

Le 26 décembre 1790, les patriotes, au nombre d'environ six cents, fondirent sur les retranchements élevés du côté de la Case-Navire. Ils surprirent la garde avancée, qu'ils massacrèrent ; mais ils furent battus à leur tour par les habitants, qui leur prirent une pièce de canon. Ceci avait lieu dans les environs de Fort-Royal. Du côté de Saint-Pierre, on ne se battait pas moins. C'est ainsi que se termina l'année 1790.

Chaque parti avait rendu compte en France, à son point de vue, de l'état déplorable de la Martinique. Aussi, pour y faire cesser les troubles, l'Assemblée nationale, par décret du 29 novembre 1790, pria le roi d'envoyer aux Antilles quatre commissaires appelés à procéder provisoirement à leur organisation, etc. Cette nouvelle parvint à la Martinique en janvier 1791 par l'aviso *le Ballon*, arrivé à la Trinité. La ville de Saint-Pierre s'empressa alors d'envoyer une députation auprès du gouverneur pour l'engager à cesser les hostilités, en attendant l'arrivée des commissaires qu'envoyait l'Assemblée nationale. Le vicomte de Damas répondit que les choses resteraient en l'état. De part et d'autre on s'accusait, on se reprochait le mal commis et l'on se menaçait réciproquement de la justice que feraient les commissaires à leur arrivée.

Le comte de Béhague, le nouveau gouverneur, et les quatre commissaires, qui étaient MM. Lacoste, Magnitot, Mondenoix et Linger, quittèrent la France à la fin de janvier 1791 et arrivèrent à la Martinique le 12 mars suivant.

Le parti des villes, qui s'était livré à la joie lorsque l'escadre fut signalée, ne tarda pas à voir qu'il fallait céder. Dès son arrivée, le

comte de Béhague adressa aux soldats du régiment de la Martinique une proclamation sévère qui jeta l'étonnement et l'alarme dans le parti. Il ordonna aux troupes d'évacuer le fort Bourbon et désarma tous les soldats patriotes en leur annonçant qu'ils allaient retourner en France. Il défendit toute communication entre les troupes nouvelles et les anciennes. Il prescrivit aux volontaires des îles voisines de quitter sur-le-champ la colonie et de ne jamais y reparaître en armes, sous peine d'être considérés comme traîtres à la patrie. Dugommier et ses volontaires furent donc forcés d'obéir, malgré le serment qu'ils avaient fait de n'abandonner la Martinique qu'après y avoir rétabli l'ordre, la paix et l'union.

Avant de quitter l'île, Dugommier adressa les adieux suivants aux citoyens de Saint-Pierre et aux patriotes réfugiés dans cette ville[1] :

Chers et vertueux amis,

La loi l'ordonne, je pars. Cependant, il m'est impossible de le faire sans vous témoigner mes vifs regrets. Vous m'avez accoutumé à chérir mon séjour parmi vous, à ne point séparer mon existence de la vôtre; et j'essayerais en vain de vous exprimer combien me coûte le sacrifice de mes sentiments à l'obéissance que tout bon citoyen doit à une loi légitime. Elle me console néanmoins en vous promettant dès à présent protection et sûreté. Reposez-vous donc entièrement sur elle, puisque vous avez combattu pour l'obtenir, et prenez confiance aux ministres choisis par la nation et le Roi pour son exécution. Leur intérêt le plus grand est votre bonheur et ils y travailleront avec plaisir lorsqu'ils connaîtront vos vertus. Ils verront avec admiration que vous avez respecté dans votre enceinte les propriétés de vos ennemis; ils verront encore, avec une surprise honorable pour vous, que pendant plus de six mois d'une guerre opiniâtre et cruelle, où la plus grande partie des militaires étaient abandonnés de leurs officiers, où la confiance en ceux qui conduisaient la chose publique était si souvent ébranlée, où l'ordre, par conséquent, devait souffrir fréquemment par les circonstances difficiles, vous avez tout surmonté pour conserver à la ville la gloire de ne craindre aucun reproche de l'humanité dans ces mouvements dangereux, où l'esprit de parti se livre si malheureusement aux impulsions de l'animosité. Vos sentiments, les sentiments de vos défenseurs ont repoussé loin de vous ces scènes d'horreur qui déchirent les cœurs honnêtes et sensibles; et, je peux l'affirmer, cette modération est la pierre de touche du vrai patriotisme. Je me félicite donc, braves amis, d'avoir partagé avec vous les dangers que nous avons courus pour étayer dans cette île infortunée la régénération française. Notre tâche est finie; remettons ce dépôt précieux entre les mains de la nation, dont les secours ont franchi les mers pour le soutenir et rétablir la paix en dis-

1. *Histoire de la Martinique*, par Sidney Daney, 5e partie, vol. V, p. 427.

sipant pour toujours les erreurs qui l'ont troublée. Je le désire ardemment et je dépose ici le témoignage des vœux que je n'ai cessé de faire pour vous en voir jouir plus tôt. Recevez de plus le tribut bien légitime, et que je paye avec ivresse, aux sentiments que vous m'avez toujours témoignés. La reconnaissance d'un mortel ne suffit pas ; j'invoquerai donc dans la chaleur d'une âme entièrement à vous celui qui peut tout pour votre félicité.

Le 23 mars, les dames de la ville, en récompense des services rendus à la colonie par Dugommier, lui offrirent une épée, un ceinturon brodé de leurs mains et un hausse-col. Linger, l'un des quatre commissaires envoyés par l'Assemblée nationale, le complimenta sur la conduite qu'il avait tenue pendant son séjour à la Martinique.

Le lendemain, toute la population de Saint-Pierre était sur pied ; chacun tenait à saluer une dernière fois le *Lafayette des îles du Vent*. Un *Te Deum* fut chanté dans l'église du Mouillage. Dugommier y assistait avec ses volontaires et les soldats du régiment de la Guadeloupe. La milice était sous les armes. La cérémonie terminée, le cortège et toute la population l'accompagnèrent sur la place du Mouillage, où il s'embarqua avec les siens aux cris cent fois répétés de : *Vive Dugommier !*

Cette démonstration de la part non seulement de la populace, mais encore de la société de Saint-Pierre, témoigne en faveur de Dugommier et donne un démenti aux accusations calomnieuses portées contre lui.

La guerre civile n'était malheureusement pas finie à la Martinique. Mais, laissons là l'histoire de cette colonie et suivons Dugommier à la Guadeloupe, où il fut reçu, à la Basse-Terre, avec ses volontaires par les ovations de la municipalité et des patriotes.

Ces démonstrations patriotiques déplurent à une partie de la population, qui ne voyait dans Dugommier que le chef du parti révolutionnaire. On était persuadé qu'à la Martinique, les planteurs représentaient l'aristocratie et les citadins la démocratie. Dugommier et ses trois cents volontaires étaient presque dans un état de suspicion. Ils portaient ombrage au gouvernement de la colonie ; on craignait, bien à tort, que, profitant de l'influence qu'il exerçait sur eux et sur les soldats de troupe qui l'avaient accompagné à la Martinique et de l'enthousiasme qu'il inspirait aux patriotes, il ne se fît proclamer par eux chef de l'île.

Comme signe distinctif, les volontaires de Dugommier portaient à la boutonnière une médaille. Un arrêt de l'Assemblée coloniale leur en interdit le port. Mais la municipalité de la Basse-Terre non seule-

ment se refusa à le promulguer, mais les autorisa à porter l'uniforme et à rester armés, et reconnut Dugommier pour leur chef.

Le dimanche 3 avril 1791, celui-ci se promenait dans la ville, se dirigeant du côté du fort Saint-Charles (aujourd'hui fort Richepanse), accompagné d'un certain nombre de volontaires en uniforme et en armes, ainsi qu'ils y étaient autorisés par la municipalité, et criant : *Vive la nation ! vive Dugommier !* Les autorités s'en épouvantèrent, pensant sans doute que, de concert avec une partie des troupes, il allait s'emparer du fort et les pousser à la révolte, afin d'accomplir son vœu et de se faire proclamer chef de la colonie. Trois jours après (le 6 avril), onze sous-officiers ou soldats du régiment, sur de simples préventions, furent arrêtés, conduits à la Pointe-à-Pitre et embarqués pour la France.

Ces violences ne pouvaient qu'exciter les patriotes contre les autorités et exalter les esprits en faveur de Dugommier. Celui-ci, déjà brouillé avec une partie de sa famille à cause de ses opinions politiques, comprit que le parti le plus sage était de quitter son pays pour ne plus être en butte à de pareils soupçons. D'un autre côté, ses intérêts particuliers avaient beaucoup souffert pendant son séjour à la Martinique. Il fut même obligé de vendre la propriété dont il avait pris le nom. Les patriotes lui offrirent alors la mission délicate d'aller en France plaider leur cause. Il accepta avec empressement. Il espérait ainsi, tout en remplissant son mandat, obtenir un emprunt qui lui permit de rétablir sa fortune gravement compromise.

Dugommier partit donc. Sa femme, qui dirigeait sa sucrerie des Trois-Rivières, la quitta pour aller demeurer à Sainte-Anne, auprès de sa mère, Mme Coudroy-Bottée. Il laissa sa procuration à M. Larriveau et confia la gestion de sa propriété à M. Cauby, patriote d'un caractère très vif, dont il eut plus tard à se plaindre.

C'est dans ces conditions et plein d'incertitude que Dugommier quitta, en juillet 1791, sa famille et la Guadeloupe, son pays natal, qu'il ne devait plus revoir.

II.

1791-1794.

Arrivée de Dugommier en France. — Son séjour à Paris. — Il est nommé général de brigade. — Il passe à l'armée d'Italie. — Campagne d'Italie. — Siège de Toulon. — Campagne d'Espagne. — Sa mort.

Parti pour la France en juillet 1791, comme nous l'avons vu,

Dugommier n'arriva à Marseille que le 5 novembre suivant. Le jour même, il s'empressa d'écrire à son mandataire, M. Larriveau, négociant à la Basse-Terre, la lettre suivante, qui fait connaître les bons sentiments dont il était animé[1] :

A Marseille, le 5 novembre 1791.

Mon cher Monsieur,

Je vous envoie ci-inclus un bulletin qui vous mettra au fait de mon départ, de ma traversée et de mon arrivée dans cette ville. Il est donc inutile que j'ajoute rien à cet égard. Je vous répéterai seulement que j'ai bien souffert de toutes manières. Le retard de mon arrivée abrège la grande tournée que je me proposais de faire dans les différentes places de commerce. Je me rends tout de suite à Paris, où j'arriverai encore à temps pour les intérêts de ma mission. Je m'étais flatté de trouver de vos nouvelles en France, après le long séjour que j'ai fait en mer.

Les troubles de Saint-Domingue alarment tout notre commerce, et je ne suis pas sans inquiétude sur la Guadeloupe. Indépendamment du désordre général, je crains que la vivacité de mon géreur n'en ait occasionné de particuliers sur l'habitation. Rassurez-moi promptement là-dessus, je vous prie. Les lettres que j'emporte pour Paris me donnent les plus grandes espérances pour l'emprunt en question. Aussi je vous fais d'instantes prières pour tâcher d'allonger la courroie jusqu'à ce que j'aie vérifié mon espoir. Je vous écrirai aussitôt mon arrivée à Paris. Adressez-moi vos lettres sous le couvert de M. Kertzem, maître de l'hôtel des Milords, rue du Mail, à Paris.

Les denrées coloniales sont à un prix fou. Quelques années de cette faveur me mettraient bientôt au large, avec votre bonne administration. Combien de fois n'ai-je pas dissipé les inquiétudes de l'éloignement par la confiance que je vous dois ! Je vous prie donc de vouloir bien me continuer vos bons offices, malgré le dégoût que peut vous donner l'état malheureux de mes affaires. Je recommande à vos bontés mon atelier, et particulièrement la famille de Bibiane et la pauvre Luce, qui nous ont toujours donné les plus grands témoignages de fidélité et d'attachement.

Mandez-moi, je vous prie, la situation de ma chère sœur. Soulagez-la, en grâce, en tout ce qui dépendra de vous. Dans les rapports d'intérêts qui existent ou qui ont pu exister entre elle et moi, traitez-la comme je voudrais être traité, et surtout comme je l'aime.

Si mon frère n'est plus à la Guadeloupe, remettez, je vous prie, sa lettre à ma sœur. Adieu, mon cher Monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que votre très estimable petite, et suis tout à vous.

COQUILLE DUGOMMIER.

Votre traite sur M. Pre Siau a été acceptée.

1. *Archives personnelles.* Cette lettre n'a été reçue à la Guadeloupe que le 17 mars 1792.

A cette même époque, Mme Dugommier, qui avait quitté sa mère à Sainte-Anne et qui était revenue sur son habitation des Trois-Rivières, se trouvait dans un tel état de dénûment qu'elle écrivait, le 15 décembre 1791, à M. Larriveau, le billet suivant[1] :

Monsieur, je ne puis attendre que vous veniez à l'habitation pour me donner les deux moèdes et demie. Je suis sans souliers, sans chapeau, j'espère de les recevoir par le porteur. Je suis votre servante.

Bottée DUGOMMIER.

Arrivé à Paris, Dugommier fit tout ce qu'il put, mais inutilement, pour obtenir un emprunt. Le moment n'était pas favorable. Il en avisa M. Larriveau, qui fit alors un appel, pour venir à son secours, à son frère aîné, Coquille, procureur général à la Guadeloupe. Ce dernier y adhéra par la lettre suivante, qui fait connaître son appréciation sur l'homme qui, peu de temps après, devait se rendre illustre et faire honneur à son pays[2] :

Sainte-Anne, ce 2 mars 1792.

Monsieur,

Ce que vous me marquez par votre lettre du 28 m'afflige sans m'étonner : je connais ce caractère, que la ruine de ses enfants peut porter à tous les excès, et je vois que l'on veut ruiner cette famille pour en punir le chef... Quelle sera la fin de tout cela? Quel sera le dénouement du drame de la Révolution? Je n'en sais rien; mais il me semble que le roman de M. Dugommier y est assez particulièrement lié pour ne finir que là.

Je ne vous répondrai que sur la conclusion de votre lettre. Elle ne m'étonne pas non plus : c'est la même tentative faite déjà, de concert avec vous, par Mme Dugommier auprès de sa mère : c'est une somme de *trente-trois mille livres* que vous voulez que je jette au fond d'un abime... Je vous le demande, Monsieur, à combien de cent mille livres impose-t-on tout mon bien pour contribuer à réparer toutes les fautes de M. Dugommier? Je voudrais le savoir définitivement. Je vous ai parlé quelquefois de ma position. Elle est encore embarrassée. Je dois : je ne puis rien ôter de mon revenu, après mon nécessaire, sans le consentement de mes créanciers. Tel est le plan de conduite que je suis constamment depuis que j'ai fait les grosses acquisitions qui feront la fortune de mes enfants. La mienne est faite... Il me faut si peu de chose! Par les arrangements que j'ai pris avec M. Angeron, et à cause des mandats qu'il a acceptés, tous mes créanciers sont réunis en sa personne; toutes mes récoltes sont à lui. Je lui tiendrai parole; rien ne m'y fera manquer. Il faut donc qu'il me permette d'aller au secours de M. Dugommier pour que je puisse le faire; autrement, ne comptez pas

1. *Archives personnelles*. La moède est une pièce de monnaie.
2. *Histoire de la Guadeloupe*, par A. Lacour, t. II, ch. III, p. 44.

sur moi. J'ai à l'étuve pour lui vingt-cinq à trente barriques de sucre, qui pourra être pilé et envoyé à la Basse-Terre sous quinze jours. Voyez donc M. Angeron. Dites à mon fils, de ma part, de se joindre à vous auprès de ce galant homme, dont, en vérité, j'abuse. Si cela ne peut réussir, écrivez ou faites écrire à Saint-Pierre, exposez le danger où se trouve l'homme qu'ils appellent leur ami, leur sauveur; obtenez l'emprunt de cette somme de *trente-trois mille livres,* remboursable dans un an avec l'intérêt à 10 0/0 : Mme Bottée et moi, nous nous rendrons cautions solidaires de ce remboursement à l'échéance. J'en contracte ici l'obligation formelle, et ma présente lettre *me lie* d'avance.

Je vous salue et suis bien sincèrement à vous.

COQUILLE.

M. Larriveau répondit de son mieux à la confiance que Dugommier avait mise en lui. Il avait fort à faire, car Mme Dugommier, d'un caractère difficile, lui causait quelquefois des embarras. On peut en juger par ce qui suit[1] :

M. du Castaing, établi, par l'acte du 28 du mois dernier, séquestre de l'habitation sucrerie de M. Coquille Dugommier, que je représente par procuration, peut consentir à ce que Mme Coquille Dugommier prenne sur l'habitation la négresse Andrèse, que son mari lui avait donnée depuis longtemps pour la servir, d'y joindre le jeune nègre Charles pour son domestique, et la petite capresse nommée Arsène, âgée de six ans, sous l'obligation néanmoins, de la part de Mme Dugommier, de répondre desdits esclaves et de les représenter quand justice l'ordonnera. De plus, ne consentira M. Castaing à lui livrer les deux derniers qu'autant que Mme Coquille Dugommier s'en retournera à Sainte-Anne, chez madame sa mère, et le jour de son départ seulement. Jusqu'alors, le petit nègre Charles restera attaché aux travaux de l'habitation. Je promets aussi toujours, en ma qualité de chargé de pouvoirs de M. Dugommier, de faire une pension de cinquante moèdes à Mme Dugommier, payables par quartier, sous la condition aussi qu'elle s'en retournera chez madame sa mère, et le premier quartier comptera du jour de son départ de l'habitation.

Fait à la Basse-Terre (Guadeloupe), le 14 mars 1792.

LARRIVEAU.

Je déclare aussi que la pension de Mme Dugommier cessera si tous autres nègres de l'habitation que ceux ci-dessus désignés allaient joindre Mme Dugommier à Sainte-Anne, soit pour rester avec elle ou pour aller travailler à la journée pour son compte, comme cela est déjà arrivé de la part du nègre Anatole.

LARRIVEAU.

J'accepte les conditions ci-dessus. Je promets de m'y conformer.

Bottée DUGOMMIER.

1. *Archives personnelles.*

On voit que M. Larriveau se méfiait de Mme Dugommier tout en étant bon pour elle, et il avait raison, car quatre mois après, c'est-à-dire le 14 juillet, M. Brindeau lui écrivait des Trois-Rivières[1] :

Monsieur,

J'ai toujours eu le désir d'obliger; mais, dans cette circonstance, je ne puis me rendre à la demande de Mme Dugommier. C'est elle qui a causé le dérangement de mes nègres. Ceux qui sont aux galères l'ont dit à plusieurs personnes. Ils ont, de plus, avoué qu'elle leur a dit à eux-mêmes de ne pas se rendre. Il faut qu'elle me remette les esclaves qu'elle a chez elle et leurs journées jusqu'à la remise. Vous me devez aussi remettre le nègre Donon. On m'assure qu'il est à présent à Sainte-Anne. Si vous étiez à ma place, Monsieur, vous en feriez autant que moi. Il est bien cruel d'avoir acheté un bien horriblement cher et de ne pas jouir des nègres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

BRINDEAU.

M. Larriveau avait aussi à lutter contre les créanciers de son mandant, qui se montraient souvent fort exigeants, pensant punir ainsi le grand patriote créole. On le savait; aussi les amis de Dugommier allaient vis-à-vis de ceux-là jusqu'à la menace. Le sieur Cauby, gérant de l'habitation des Trois-Rivières, au lieu d'y planter des cannes et d'y faire du sucre, y faisait de la politique et désorganisait tout. Il fallut le remplacer. Mais les choses en étaient à ce point que M. Larriveau fut forcé d'en arriver à un sacrifice : vendre cette propriété, afin de désintéresser les créanciers de Dugommier et faire une pension à sa femme. Et pendant que sa fortune se démembrait, Dugommier s'occupait activement à Paris des intérêts des patriotes de la Guadeloupe et de la Martinique. Pour pouvoir mieux défendre la cause coloniale, il s'était même lié avec plusieurs montagnards, les plus avancés de la Révolution, entre autres avec Marat.

Député extraordinaire des îles du Vent auprès de l'Assemblée législative, à Paris, le 4 décembre 1791, Dugommier fit paraître, à cette époque, un mémoire intitulé : « *Ma profession de foi*[2]. » Il y disait :

J'ai vécu cinquante ans sous le despotisme militaire. J'ai connu, à quatorze ans, la morgue et l'injustice de ceux qui commandent. J'ai trop souvent gémi d'avoir vu le caprice et la faveur l'emporter sur les ordonnances et l'équité. Réformé et rendu à l'état civil, j'ai cru pouvoir

1. *Archives personnelles*.

2. Il ne m'a pas été possible d'en trouver le texte, même à la Bibliothèque nationale. J'emprunte cet extrait à Châteauneuf (*Histoire des grands capitaines de la France*, etc., t. I, p. 255).

respirer librement dans mes foyers ; mais ils étaient en Amérique, et j'ai trouvé tous les abus qui m'avaient révolté sous l'uniforme. Devenu *bourgeois*, j'étais isolé, sans autre protection que celle de la loi, et cette loi était presque toujours muette quand je la réclamais. J'ai dévoré cent fois un juste ressentiment : j'ai partagé, avec des millions de citoyens, la douleur de voir la plus grande portion du genre humain avilie par l'opinion de quelques êtres, que les préjugés seuls élevaient au-dessus des autres. J'ai eu toute ma vie un pareil système en horreur. Pendant cinquante ans, je n'ai pu que soupirer. Un moment inespéré, un moment plus heureux a tout changé ; la Révolution nous a régénérés, et l'homme enfin est rétabli dans toute sa dignité. Qui peut me faire un crime de mon enthousiasme pour un nouvel ordre de choses selon mon cœur ? Qui peut, sans crime, me reprocher de combattre pour le soutenir, quand il est applaudi par ma nation et par mon roi ? Oui, j'approuve l'égalité, j'idolâtre la liberté et je déteste l'oppression. Appelé pour y résister, je volerais au bout de l'univers. Quels étaient les opprimés à la Martinique, où j'ai porté mon faible secours ? N'étaient-ce pas mes amis arrachés de leur asile, plongés dans des cachots flottants, loin de la terre et de l'air ? N'était-ce pas une ville entière privée de tous les droits que lui donne la Révolution et menacée de sa ruine par une armée de nègres et de mulâtres ? Oui, je le jure, je dévoue le reste de ma vie à la liberté, à l'égalité et à la justice : partout où je verrai l'oppression, je me mêlerai aux braves qui voudront y résister. Si quelqu'un me prête d'autres vues, il me calomnie, et je le plains, car il est injuste. Eussé-je à parcourir une carrière aussi longue que celle qui est derrière moi, je la remplirais des preuves du sentiment qui me *transporte*. Le ressort qui me pousse ne m'est point étranger ; il était dans mon cœur, il était comprimé, la Révolution le dégage, et *je mourrai patriote*.

Tout en remplissant son mandat, Dugommier sollicitait activement du gouvernement de l'emploi pour lui et pour ses fils, soit en France, soit dans les colonies.

Ainsi, le 12 avril 1792, il présentait au ministre de la marine un mémoire dans le but de faire placer ses trois fils. Par suite, le 30 du même mois, le ministre adressait deux lettres de recommandation : l'une à M. de Brissac, commandant général de la maison militaire du roi, en faveur du fils aîné de Dugommier, que celui-ci désirait voir entrer dans la garde à cheval de S. M., et l'autre au ministre de la guerre, en faveur des deux autres fils que leur père demandait à faire placer dans les troupes de ligne. Le 17 juillet suivant, les mêmes démarches étaient renouvelées.

A l'aide de la réputation de vrai républicain qu'il s'était faite, de ses anciens services et de quelques amis dévoués et influents, Dugommier fut nommé, le 10 octobre 1792 (an Ier de la République), maréchal de camp (général de brigade), mais sans emploi. Il avait

été élevé à ce grade en vue seule de lui procurer une pension de retraite plus forte.

Cependant, le 30 du même mois, il présenta au ministre de la marine et des colonies le mémoire suivant[1] :

Coquille Dugommier, maréchal de camp, sollicite de l'emploi dans les armées de la République. Il a l'honneur de représenter, au ministre de la marine, qu'il a contenu, à la Martinique, dix mille hommes, militaires et volontaires, dans le respect de la loi et qu'il a préservé la ville de Saint-Pierre, place la plus importante pour notre commerce aux îles du Vent, de la ruine dont elle était menacée par les brigands qui l'ont assiégée pendant huit mois; Coquille Dugommier connaît les localités des colonies, les inconvénients du climat, les moyens de leur échapper, l'esprit des habitants blancs et de couleur, celui des esclaves, et il se flatte de pouvoir être utile dans des circonstances où il faut, par le sentiment autant que par l'intérêt propre, commettre les uns et les autres à un médium raisonnable qui rétablisse la paix dans les colonies et rende l'activité au commerce national. Dugommier propose de présenter ses vues au pouvoir exécutif, qui jugera plus convenablement du poste qu'il voudra lui confier.

COQUILLE DUGOMMIER.

Il ne réussit qu'à obtenir du service pour deux de ses fils, qui étaient une de ses constantes préoccupations. Ils furent nommés sous-lieutenants d'infanterie : Chevrigny, le 29 octobre 1792, et Dangemont, le 6 mars suivant.

Louis XVI était mort; la France, en deuil et terrifiée; la Convention nationale faisait tous ses efforts pour triompher de ses nombreux ennemis; chacun devenait soldat, et les mots de patrie et de liberté étaient dans toutes les bouches, dans tous les cœurs. Cette liberté que Dugommier aimait tant et à la défense de laquelle il s'était voué n'existait guère alors que dans l'armée : aussi plus que jamais sollicitait-il d'y rentrer. Il écrivait au ministre de la marine et des colonies, le 20 février 1793[2] :

Citoyen ministre,

J'ai sollicité auprès de vous de l'emploi dans les colonies. Mon civisme reconnu et les services essentiels que j'ai rendus aux patriotes des îles du Vent et au commerce national dans la ville de Saint-Pierre de la Martinique, le rapport que vous aviez ordonné des pièces authentiques qui appuyaient ma demande et déposées dans vos bureaux, tout me faisait espérer un emploi qui pourrait me consoler des persécutions que j'éprouve depuis si longtemps avec ma famille de la part des colons

1. *Archives du ministère de la marine et des colonies.*
2. *Archives du ministère de la marine et des colonies.*

contre-révolutionnaires et qui m'auront mis à même de continuer d'être utile à la République. Si mes démarches auprès de votre ministère n'ont pas eu le succès que j'avais lieu d'attendre, j'espère que vous voudrez bien me donner une forte recommandation pour mes enfants et pour moi au ministre de la guerre, afin de me mettre le plus tôt possible en activité. Vous ne pouvez refuser cet acte de justice à une famille qui s'est sacrifiée pour la Révolution et qui est au nombre de ceux que l'Assemblée nationale renvoie au pouvoir exécutif, afin d'en obtenir les secours qui dépendent de lui.

COQUILLE DUGOMMIER.

Dugommier, qui s'occupait sans relâche des intérêts coloniaux, avait fait un mémoire et l'avait remis au ministre de la marine et des colonies. Il lui écrivait le 24 février[1] :

Citoyen ministre,

Permettez-moi de vous rappeler que vous avez réclamé mon mémoire, il y a trois jours, pour examiner les apostilles de plusieurs députés qui l'appuient. Vous m'avez promis, après la connaissance que vous en aurez prise, de me recommander au ministre de la guerre, afin d'obtenir, pour mes enfants et pour moi, de l'emploi dans les armées; puisque les circonstances ne vous ont point encore permis de me placer dans les colonies, vous êtes le protecteur né de tous ceux qui ont bien mérité de la patrie dans ces contrées, c'est à ce titre que je me réclame de vous. Veuillez bien, je vous prie, me renvoyer mon mémoire avec la lettre pour le ministre de la guerre.

DUGOMMIER.

Deux jours après, n'ayant pas reçu satisfaction, il réitéra sa demande au ministre. Enfin, le surlendemain (28 février), ayant été en personne réclamer son mémoire, on le lui rendit.

En attendant qu'on lui donnât un poste en France, il sollicitait toujours de servir dans les colonies. Il s'utilisait en cherchant tous les moyens possibles de les rendre prospères. Il s'occupait de leur organisation. A cet effet, il rédigea le mémoire suivant[2] :

Mémoire concernant les îles du Vent, présenté au Comité de salut public par Coquille Dugommier, maréchal de camp.

La République française, déclarée une et indivisible, s'est engagée dès lors à protéger toutes les parties qui lui appartiennent. Dès lors, l'attention du gouvernement doit se distribuer également et s'opposer au moindre dénombrement. Ainsi, les colonies ont le droit de la solliciter non seulement pour leurs intérêts particuliers, mais encore pour l'avantage général de la nation, au commerce de laquelle elles sont si

1. *Archives du ministère de la marine et des colonies.*
2. *Archives du ministère de la marine et des colonies.*

nécessaires. En conséquence, un décret du souverain avait déjà ordonné les mesures les plus propres à leur conservation. La guerre avec l'Angleterre les suspendit et les réduisit enfin à l'envoi de deux frégates pour porter aux îles du Vent trois commissaires civils et quelques officiers d'administration. Une tempête les a ramenés dans nos ports et, dans ce moment, ces colonies paraissent abandonnées, malgré l'urgence des secours qu'elles réclament depuis si longtemps. Une députation de contre-révolutionnaires en a sollicité à la cour de Londres; Béchague et ses fauteurs, de concert avec le commandant de la station française, ont enlevé tous les vaisseaux de l'État, qui augmenteront vraisemblablement les forces que le ministre anglais y a fait passer. Il est donc d'une nécessité reconnue et plus impérieuse que jamais de ne pas différer l'exécution des nouvelles mesures qu'exigent les îles du Vent. Elles doivent être calculées sur leur besoin et d'après la situation politique de la République. Je ne dirai rien du premier envoi des deux frégates, mesure qui a compromis l'intérêt général, et il ne serait pas facile de le prouver : il vaut mieux s'attacher à démontrer qu'il est indispensable d'en prendre de plus efficace. Il en faut pour la mer et pour la terre.

Pour la mer, il convient d'avoir une station nationale au moins égale à celle de nos ennemis. Nous avons appris, par les nouvelles publiques, que les Anglais avaient envoyé deux vaisseaux et quatre frégates pour se réunir à leur station ordinaire, composée d'un vaisseau et trois frégates. Ils rallieront la *Ferme* et le *Calipso,* ce qui leur donnera, dans cet archipel, une force navale de quatre vaisseaux et de sept à huit frégates. Nous devons donc leur opposer la même force pour les vaincre ou du moins déjouer leurs projets contre notre commerce dans cette partie du monde.

Quant à la terre, il parait qu'ils ont ajouté à leurs garnisons dans les petites Antilles deux régiments d'infanterie et quelque artillerie; nos garnisons à nous y ont été dévastées par la félonie des anciens gouverneurs, qui ont constamment déporté tous les militaires fidèles à la République. Il convient donc de réparer ce désordre en faisant passer promptement dans nos îles, pour les protéger, 3,000 hommes d'infanterie et d'artillerie, enfin les munitions et autres approvisionnements convenables à l'expédition. Il y a, dans l'exécution de ces mesures, un choix et un détail que je ne peux développer ici et que je mettrai sous les yeux des chefs qui auront la confiance du gouvernement. Mes connaissances locales, mon expérience coloniale me donnent la facilité de les éclairer sur tous les objets qui peuvent concourir à leur succès, et je le ferai sans réserve, en bon républicain.

COQUILLE DUGOMMIER,
Général de brigade.

A Paris, ce 17 avril 1793, l'an Ier de la République.

Le 22 mai 1793, grâce à quelques patriotes influents, Dugommier

fut enfin désigné pour servir à l'armée d'Italie, commandée par Dumerbion.

Le 30 du même mois, il remerciait en ces termes le ministre de la guerre[1] :

Citoyen ministre,

Je viens de recevoir mes lettres de service. Je vous remercie de m'avoir mis à même d'être utile à la République, et c'est en bien méritant d'elle que je veux vous prouver ma reconnaissance.

Je vais donc accélérer les dispositions nécessaires à mon départ. Je vous prie de jeter un coup d'œil sur la réclamation ci-incluse. Je suis prêt à présenter toutes les pièces qui la constatent et j'espère que vous voudrez bien l'accueillir au nom de la justice nationale.

COQUILLE DUGOMMIER.

Mais, pour se mettre en campagne et se rendre en Corse, où il était appelé à servir, il fallait au général de l'argent et il n'en avait malheureusement pas. Il demanda donc, le 8 juin, une indemnité plus forte que l'indemnité réglementaire, sa gratification de campagne ne pouvant suffire pour lui et ses fils qu'il soutenait, car ils étaient dans les grades subalternes. Il ajoutait que depuis deux ans il remplissait gratuitement auprès de l'Assemblée nationale les fonctions de député des colons patriotes. Quatre jours après, il sollicita, tant du ministre de la guerre que de la Convention nationale, un secours qui lui permit de se rendre à son poste; dans sa supplique au ministre, il ajoutait que sa dernière ressource était de le prier de lui faire payer mille écus à compte de ses appointements et traitements échus, promettant de partir dans trois jours. Il n'obtint rien.

Avant sa nomination de maréchal de camp, et sur ses instances, il avait été proposé pour le gouvernement de l'île de Tabago. Comme il préférait servir aux colonies, il écrivit au ministre de la marine et des colonies, à cette occasion, le 22 juin 1793[2] :

Citoyen ministre,

J'ai appris que vous m'aviez proposé au Conseil exécutif pour gouverneur de Tabago. Comme je suis employé dans l'armée d'Italie et que j'ai ordre de partir incessamment pour l'île de Corse, je serai bien aise de connaître par vous-même vos dispositions à mon égard, afin que je puisse me décider pour l'une ou l'autre mission.

DUGOMMIER,
Général de brigade.

1. *Archives du ministère de la guerre.*
2. *Archives du ministère de la marine et des colonies.*

Il reçut du ministère, le 27 du même mois, la réponse suivante :

Le Comité de salut public ayant, citoyen, par son arrêté du 20 de ce mois, ajourné sa décision, sur la proposition faite par le ministre de la marine de vous nommer au commandement de Tabago, c'est à vous à juger s'il vous convient d'attendre cette décision ou d'aller occuper l'emploi qui vous est destiné dans l'armée d'Italie.

Le lendemain du jour qu'il recevait cette réponse (le 28 juin), il écrivait au ministre de la guerre[1] :

Citoyen ministre,

J'ai vu, sur les registres du Conseil exécutif, que vous m'aviez proposé pour gouverneur de Tabago et qu'il avait approuvé votre choix : depuis, nous avons appris la conquête de cette île par les Anglais. Le citoyen Corolleo, commissaire civil aux îles du Vent, croit que cet événement ne peut pas nuire à ma nomination. Mais, citoyen ministre, je désirerais avoir la double fonction de commandant général des troupes destinées à la protection de nos colonies du Vent. Cette dernière couvrirait la nullité de la première et me donnerait encore les moyens de la mettre en activité. Je vous prie donc, citoyen ministre, de m'accorder cette nouvelle preuve de votre confiance. J'y répondrai avec zèle et les sentiments que j'ai voués à la République.

DUGOMMIER,
Général de brigade.

Dugommier avait été, en effet, proposé par le Conseil exécutif pour le commandement de Tabago; mais le comité de salut public ayant, par son arrêté du 20 du même mois, ajourné cette proposition, le ministre en avisa le général Dugommier, comme nous l'avons vu plus haut, en lui laissant l'option d'attendre que sa nomination au commandement de Tabago soit confirmée, ou d'aller occuper l'emploi qui lui était offert dans l'armée d'Italie.

Il est probable que Dugommier ne pouvait être nommé commandant des troupes destinées à faire rentrer Tabago au pouvoir de la République, tant qu'il n'y aurait pas eu d'armée chargée spécialement de cette expédition.

Le 12 juillet 1793, le ministre de la marine transmettait, en l'appuyant, à son collègue de la guerre un nouveau mémoire de Dugommier sollicitant pour ses deux fils des places d'adjudant dans l'état-major des colonies et particulièrement aux îles du Vent.

Mais, ne perdant pas son idée de vue, le 25 du même mois, Dugommier écrivait encore au ministre de la marine et des colonies[2] :

1. *Archives du ministère de la guerre.*
2. *Archives du ministère de la marine et des colonies.*

Citoyen ministre,

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier au sujet de l'organisation militaire concernant les colonies. Vous savez combien il est urgent de s'occuper de cet objet. Je vous prie donc de m'envoyer une lettre au président du Comité de marine, dans laquelle vous ferez sentir la nécessité de décider un plan qui vous mette à même de secourir les colonies, en disant ce que vous pensez de celui que je propose, ce qui servira à me faire entendre dans la séance de ce soir.

DUGOMMIER,
Général de brigade.

Dès le lendemain, la communication suivante était faite au président du comité de marine[1] :

Le citoyen Coquille Dugommier, citoyen président, dont vous connaissez les lumières et le patriotisme, a proposé un plan d'organisation militaire pour les colonies. Cette mesure devient de jour en jour plus urgente ; il est intéressant, pour la République et les colonies, d'arrêter le plan dont l'exécution peut assurer leur salut. Je vous prie, citoyen président, d'indiquer au citoyen Dugommier le jour auquel vous pourrez en conférer avec lui. Les développements qu'il vous en donnera vous feront sentir les avantages qui peuvent en résulter pour les colonies et l'examen qui vous en sera soumis décidera des moyens d'exécution qu'il conviendra d'employer.

Trois jours après (le 29), Dugommier écrivait de nouveau au ministre de la marine et des colonies[2] :

Citoyen ministre,

Vous devez connaître tous les sacrifices que j'ai faits aux principes de la Révolution. C'est par leur effet que je me trouve à 1,500 lieues de mes propriétés, qui sont en proie à la malveillance des contre-révolutionnaires de nos colonies. Je désire y faire passer un de mes enfants pour sauver les débris de notre fortune. Ils sont au service de la République, et, désirant que celui que je destine à repasser les mers lui soit toujours utile, je vous prie de lui accorder une place dans l'administration de la Guadeloupe. J'espère, citoyen ministre, qu'enfin j'obtiendrai de votre ministère quelque consolation de toutes les contrariétés désespérantes que j'éprouve depuis que je me suis voué au parti qui vous a fait ministre.

DUGOMMIER,
Général de brigade.

Le ministre y donna son approbation le 7 août suivant. Dugom-

1. *Archives du ministère de la marine et des colonies.*
2. *Archives du ministère de la marine et des colonies.*

mier avait donc la satisfaction de voir ses fils placés selon son désir. Et c'est l'esprit calme et le cœur content qu'il se préparait à partir pour l'armée d'Italie.

Mais Dugommier, qui, comme nous l'avons déjà vu, n'avait pas de ressources pécuniaires, sollicita de nouveau du ministre le paiement de son traitement depuis le 22 mai, date de ses lettres de service comme attaché à l'armée d'Italie, jusqu'à ce jour (17 août 1793), qu'il est resté à Paris. Il demanda 3,000 livres, à-compte sur ses appointements. Mais on pensa que cet officier général, n'ayant pas joint son poste, devait être considéré comme absent par congé, et, dans ce cas, payé sur le pied de paix, pendant cette période. C'est dans ce sens que le ministre accueillit la demande de Dugommier, et il lui fut notifié que si, à dater de quinze jours d'ici, il n'était pas rendu à son poste, et que si le ministre n'en recevait pas de nouvelles du général en chef de l'armée d'Italie, il le ferait remplacer.

Dugommier partit donc sur-le-champ.

J'emprunte au *Spectateur militaire* (cahier d'octobre 1844) le détail suivant : « Il (Dugommier) était en ce moment dans un tel état de dénûment qu'il fut obligé de solliciter auprès de la Convention nationale une avance de mille écus pour pouvoir faire ses équipages. « Il me pria, dit Marec, membre du comité de la marine et des colo- « nies, d'appuyer sa demande, ce que je fis avec autant de zèle que « d'attendrissement. » On dit qu'il se rendit à pied à sa destination. »

Arrivé au quartier général de la Pape, près Lyon, Dugommier en donna avis à l'adjudant de la cinquième division au ministère de la guerre, le 27 août 1793, en ces termes[1] :

Je viens de prendre les ordres du général Kellermann à son quartier général, et je pars dans l'instant pour l'armée d'Italie, où il a désigné ma brigade. Je vais donc être en mesure d'être utile à la République, et c'est vous, citoyen, qui m'en avez procuré les moyens. Permettez donc que je vous remercie et que j'entretienne l'intérêt que vous avez pris à ma situation par le zèle avec lequel je continuerai à servir ma patrie.

Le général de brigade employé à l'armée d'Italie,

DUGOMMIER.

Sur l'ordre de Dumerbion, général en chef de l'armée d'Italie, le 15 septembre 1793, le général Serrurier est remplacé à Utelle par Dugommier. De ce moment commence pour lui une série de hauts faits d'armes qui, tout à son honneur, feront la gloire de la France.

1. *Archives du ministère de la guerre.*

Les Austro-Sardes[1] voulaient passer le Var et pénétrer dans la Provence, où ils espéraient se joindre aux alliés réunis à Toulon. Dans ce but, le général de Wins, avec 8,000 hommes, venait de descendre par la vallée de la Blure et s'emparer de Gillette et le Broc, afin d'y former, à Gillette surtout, des magasins, et d'en faire la base de ses opérations ultérieures. Ce plan était bien conçu, car, maître de ces deux positions, il pouvait passer le Var à volonté, se porter sur les derrières du corps français occupant le comté de Nice, pénétrer en France et couper ainsi les communications avec l'intérieur. Dès que Dugommier sut que Gillette était occupé par 4,000 Austro-Sardes et 6 pièces de canon, il envoya l'ordre au chef de bataillon Martin de se porter de Broc sur Gillette. Il confia ensuite la défense d'Utelle, son quartier général, à l'adjudant général Despinois, et, prenant avec lui 300 chasseurs et grenadiers, il marcha sur l'ennemi, en recrutant les divers détachements qu'il avait pu trouver sur son passage. Après une course de sept lieues, pendant la nuit, il se trouva, le 19 octobre (22 vendémiaire an II), au point du jour, en présence des Austro-Sardes, qui le croyaient encore à Utelle. Malgré la fatigue et l'infériorité numérique de ses soldats, car ils étaient un contre quatre, il attaqua l'ennemi avec une telle vigueur que rien ne put résister au choc impétueux des Français, qui chassèrent de Gillette le corps d'armée du général de Wins, après lui avoir tué 800 hommes, fait 700 prisonniers et capturé son artillerie, ses tentes et ses munitions[2]. De son côté, le chef de bataillon Martin fut assez heureux, en opérant son mouvement sur Gillette, pour chasser les Austro-Sardes du village de la Roque, qu'ils étaient en train de piller[3].

Gillette repris, Dugommier s'empressa de ramener ses troupes à Utelle, craignant, de ce côté, une attaque du gros de l'armée du général de Wins. Ses pressentiments ne le trompaient point. En effet, le surlendemain, les Piémontais, profitant d'un brouillard épais qui rendait la nuit encore plus obscure, surprirent les avant-postes français, dont les soldats, fatigués par une longue et pénible marche, étaient presque tous endormis. Ils furent égorgés avant d'avoir pu saisir leurs armes. Mais le bruit donna l'éveil à la grand'garde, qui n'eut que le temps de faire un feu de mousqueterie sur l'ennemi et

1. C'est-à-dire la réunion en une seule armée des Piémontais, des Croates et des Autrichiens.

2. Ce combat, peint par Alphonse Rochu, en 1836, figure aux *Galeries historiques du palais de Versailles* (tableau n° DCXI).

3. C'est sur la proposition chaleureuse de Dugommier que le chef de bataillon Martin a eu son brevet de général. Quant à Dugommier, c'est après cette affaire qu'il fut nommé général de division.

de se retirer sur le village. Un seul poste, placé sur le pic très élevé de la Madone, n'avait pas été surpris par l'ennemi et tenait bon. Instruit de la situation, Dugommier prend immédiatement ses dispositions. Il donne ordre aux capitaines Partonneaux et Guyeux, à la tête de 600 grenadiers et chasseurs, de voler au secours du poste de la Madone, mais avec la recommandation de ne pas brûler une amorce et de repousser les assaillants à la baïonnette : ce qui se fit ponctuellement. Dugommier, en même temps, donne ordre d'éteindre tous les feux, de ne tirer aucun coup de fusil, et de demeurer dans le silence le plus absolu : il veut à son tour surprendre l'ennemi.

Pour arriver au camp français, l'ennemi est forcé de passer par des gorges profondes, couvertes de rochers. C'est là que Dugommier, avec 600 hommes, a résolu de l'exterminer. De son camp, il aperçoit les feux des bivouacs des Piémontais. Dès que parut le jour, il vit ceux-ci descendre des hauteurs pour venir l'attaquer, s'enfoncer dans les gorges où sont embusqués ses soldats. Dès que les colonnes ennemies s'y sont bien engagées, Dugommier ordonne de se démasquer et de commencer le feu. Les Piémontais, surpris, luttent quelque temps, mais ils sont bientôt forcés, au nombre de 5,000, de battre en retraite, écrasés par les Français, qui les repoussent bien loin avec de grandes pertes. Ce succès, remporté le 22 octobre 1793 (1er brumaire), mettait l'armée dans une situation moins précaire et, tout en garantissant la Provence contre une invasion étrangère, rendait la sécurité aux Français dans le comté de Nice. Dugommier avait donc bien mérité de la patrie. Voici d'ailleurs en quels termes il rend compte au ministre de la guerre de ces journées des 18, 19 et 22 octobre[1] :

A Utel, le 22 octobre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Citoyen ministre,

Je vous adresse une copie de la relation des journées des 18 et 19 octobre, que j'ai faite aux représentants près l'armée d'Italie. J'ai cru que ce détail pourrait vous intéresser et que c'était même un tribut que je vous devais, puisque vous m'aviez employé dans cette armée. Je vous dirai de plus qu'aujourd'hui 22 octobre, le poste d'Utelle, qui couvre Levinzo et Nice, a été attaqué, à une heure du matin, avec furie par 5,000 hommes que commandait le général Saint-André. Ils ont été repoussés avec perte, de notre côté, de sept à huit concitoyens et autant de blessés. L'ennemi a perdu plus de cent hommes trouvés près de nos postes et nous lui avons fait quinze prisonniers. Fort heureusement, je suis rentré à Utel le lendemain de l'affaire de Gillette, ainsi que les

1. *Archives du ministère de la guerre.*

forces que j'en avais tirées pour le secourir. L'ennemi ne s'attendait pas que nous eussions fait sept lieues par une marche forcée pour nous rendre à propos à notre poste naturel. Mais notre prévoyance a déjoué son projet, et il a eu encore la honte de se retirer avec une force très supérieure.

Citoyen ministre, permettez que je réclame auprès de vous la justice nationale envers les braves frères d'armes qui se sont le plus distingués dans les journées des 18 et 19. (Suivent toutes les propositions.)

DUGOMMIER.

Copie de sa lettre aux représentants du peuple près l'armée d'Italie[1] :

A Utel, le 21 octobre 1793.

Citoyens représentants,

Les journées des 18 et 19 ont été aussi funestes à nos ennemis que glorieuses pour les défenseurs de la République. Gillette renfermait 600 de nos frères enveloppés par 4,000 hommes, Autrichiens, Croates et Piémontais. Gillette, l'un des postes essentiels à l'armée d'Italie dans les Alpes-Maritimes, l'une des clefs de nos frontières, méritait bien les efforts de l'ennemi pour l'emporter. Ce village, vivement attaqué vers dix heures du matin, le 18, essuya jusqu'à six heures du soir le feu de ses canons et de ses colonnes; mais ce bruit n'en imposa pas à notre brave garnison : elle résista et, dans sa défense vigoureuse, trouva encore l'occasion de faire 88 prisonniers.

J'étais accouru d'Utel au Broc, au premier bruit de danger qui menaçait nos frères d'armes. N'ayant avec moi que 200 hommes frais à opposer à cette multitude d'ennemis, je résolus d'attendre qu'un renfort de 300 chasseurs, qui m'avaient rejoint par une marche forcée, fût en état de me seconder. Enfin, mon rassemblement n'ayant pu s'élever au delà de 500 hommes, je crus encore qu'il était imprudent de le mettre en mouvement en plein jour; j'employai donc la journée à observer la position de l'ennemi, ses mouvements et à établir mon plan d'attaque. Nous passâmes la nuit au bivouac, le feu révolutionnaire pour chauffage et le triomphe de la République pour méditation. A trois heures du matin, nous traversons le Var à gué et nous abordons les ennemis dans le plus grand silence; 300 chasseurs gagnent les hauteurs qui dominent Gillette, et le reste de la colonne marche à mi-côte, toujours parallèlement à leur feu. Forçant bientôt les postes avancés, nous arrivons à une redoute, formidable par sa position et par l'artillerie qui la défend; son but est de nous arrêter; les citoyens Guillot, Parrat, Cazabonne et Gaspard à la tête des chasseurs, tous ceux qui peuvent les suivre s'élancent dans les retranchements, baïonnette au bout du fusil. Ce n'est plus un combat, c'est une lutte terrible : nous sommes un contre trois et nous sommes vainqueurs. La redoute est enlevée,

1. *Archives du ministère de la guerre.*

l'ennemi fuit, ou met bas les armes; enfin, à neuf heures du matin, Gillette est dégagé, nous y entrons victorieux, nous embrassons nos frères, et la montagne retentit du cri de : *Vive la République !* C'est bien sur la MONTAGNE que ce cri est sincère et dans toute son énergie !

L'ennemi a perdu, dans cette affaire, plus de quatre cents hommes restés sur le champ de bataille. Un corps de Croates, de Barbares, qui nous combattait pour la première fois, a été entièrement détruit. Le nombre de ses blessés égale au moins celui de ses morts. Nous lui avons fait 700 prisonniers, parmi lesquels plusieurs officiers d'un grade supérieur et un prince napolitain. Nous lui avons pris deux pièces de canon, une partie de ses équipages, une immense quantité d'effets, et, si j'avais eu 200 hommes de plus à diriger sur l'autre revers de la montagne qu'il occupait, le reste de son armée n'existerait plus. Ce succès présente un résultat d'autant plus heureux qu'il rassure entièrement nos concitoyens des frontières voisines et qu'il a garanti notre propre territoire de l'invasion dont il était menacé. Il me reste à remplir, citoyens représentants, un devoir bien cher à mon cœur en rendant justice à nos frères d'armes; ils ont tous acquis plus que jamais, dans cette journée, le droit de se dire *républicains français*.

DUGOMMIER.

En rendant compte, le 1er brumaire (22 octobre), des avantages remportés dans cette affaire par l'armée d'Italie (aile gauche), le chef de l'état-major de cette armée dit[1] :

Le général Dugommier, commandant l'aile gauche de l'armée, arrivé la veille avec du renfort, joint à ceux que le général en chef avait envoyés, jugeant par la manière dont Gillette était investi que le meilleur parti qu'il eût à prendre était d'attaquer l'ennemi le lendemain pour dégager ce poste, fit ses dispositions en conséquence : il divisa sa troupe en trois colonnes; les chasseurs du 28e et ceux du 50e régiment, commandés par le capitaine Parral, formaient celle de droite; les chasseurs du 91e et ceux du 11e, commandés par le capitaine Guillot, formaient celle du centre, et le citoyen Cazabonne, à la tête de la compagnie franche de Clairac, formait celle de gauche : cette troupe ne montait pas à plus de 500 hommes. Les colonnes s'étant mises en marche à quatre heures du matin, le 19, quoiqu'elles essuyassent plusieurs décharges des ennemis, marchèrent toujours avec la plus grande intrépidité sans tirer un seul coup de fusil, conformément à l'ordre qu'ils avaient de ne faire feu que lorsqu'ils seraient à portée du pistolet de l'ennemi; la compagnie franche de Clairac, parvenue à cette distance, ayant reçu alors l'ordre de tirer, fit un feu de file suivi de la charge, la baïonnette en avant; il n'y eut, dans ce moment, à ce poste que deux Autrichiens tués, quelques blessés et quelques prisonniers; de fait, le surplus des ennemis gagnaient la redoute à toutes jambes. Alors

1. *Archives du ministère de la guerre.*

la colonne du centre, s'étant jointe avec celle de la gauche, les poursuivirent et sautèrent ensemble dans le retranchement, dans lequel tout succomba ou prit la fuite; pendant ce temps, celle de droite entourait l'ennemi, qui, se trouvant investi en partie et poursuivi à grands coups de fusil jusqu'à la redoute où était le canon, mit bas les armes et se rendit; toutes les redoutes étant prises, nos braves chasseurs, après avoir fourni une escorte suffisante pour emmener les prisonniers, au nombre de 500, ayant été joints peu de temps après par la garnison de Gillette, poursuivirent l'ennemi à plus d'une lieue et demie dans les montagnes, en firent un grand carnage, qui ne se termina qu'avec la nuit, et les mirent dans une déroute complète.

Cette victoire est remarquable autant par le courage de nos braves républicains que par la grande disproportion des combattants, puisque près de 4,000 hommes, munis de six pièces de canon, retranchés sur des hauteurs avantageuses, ont été complètement battus et mis en déroute par 500 hommes, qui leur ont fait 600 prisonniers, y compris 22 officiers, parmi lesquels se trouvait le prince de Marsico Nuovo, fils de l'envoyé de Naples à la cour de Turin; le nombre de tués et blessés, dans ces affaires, est évalué à 800 hommes. On leur a pris trois pièces de canon, un nombre considérable de fusils, cartouches et autres effets; je dois à la vérité d'assurer que ce récit n'est pas exagéré, qu'il est au contraire très fidèle, et que nous n'avons eu que 35 hommes au plus tués ou blessés. On ne s'étendra pas sur l'éloge des chefs ni des braves républicains qu'ils ont conduits au combat : tous se sont conduits de manière à montrer aux despotes coalisés à quelle hauteur de courage l'amour de la liberté peut porter ceux qui combattent sous ses drapeaux.....

Le 25 octobre, Dugommier écrivait d'Utelle au ministre de la guerre[1] :

Citoyen ministre,

Bien m'en a pris d'avoir fait rentrer subitement à Utel les détachements que j'en avais tirés pour secourir Gillette. L'ennemi comptait sur notre absence lorsqu'il a attaqué mon quartier général, le 19; nous l'avons battu près Gillette, à dix lieues d'Utel. Le 20, nous y étions rendus, et, dans la nuit du 21 au 22, l'ennemi a cru nous prendre en défaut : mais il s'est rudement trompé, et nous l'avons renvoyé avec la courte honte.

Vous trouverez ci-incluse, citoyen ministre, une copie de la dépêche que j'ai adressée aux représentants du peuple près de notre armée. Elle fera connaître les braves citoyens qui se sont le plus distingués dans la défense d'Utel. J'espère que vous voudrez bien être favorable au désir que j'ai de voir récompenser ceux de nos frères d'armes qui se démontrent le mieux.

DUGOMMIER.

1. *Archives du ministère de la guerre.*

On voit qu'il avait à cœur de faire récompenser tous ceux qui le méritaient.

Peu de jours après le combat d'Utelle, Barrère, au nom du comité de salut public, disait à la Convention nationale[1] :

C'est à la Convention à nommer les généraux, sur la présentation de son Comité de salut public. Il vous présente Doppet pour l'armée des Pyrénées-Orientales, Dugommier pour celle de l'Italie, mais il sera spécialement chargé de diriger le siège de Toulon. Ce général a été choisi d'après l'observation qui vous a été faite par un représentant du peuple, arrivé cette nuit, qu'il fallait à la tête du siège de Toulon un homme d'un grand caractère et qui eût une réputation militaire. Cartaux commandera l'armée des Alpes.

La Convention confirme ces nominations.

Le 3 novembre 1793, Dugommier fut nommé général de division commandant en chef l'armée devant Toulon.

Dugommier laissa de bons souvenirs de son passage à Utelle. Il était aimé, estimé de tous et apprécié pour ses idées franchement démocratiques ou républicaines. Voici un trait qui le démontre. En écrivant du Broc, le 22 octobre 1793 (1er brumaire), au citoyen Compane, commandant militaire aux Ferres, Anouilt lui dit en post-scriptum[2] :

P.-S. — Je t'annonce l'arrivée prochaine du général Dugommier; c'est un bon enfant. Ta défense vigoureuse et ta réponse républicaine lui ont fait désirer te connaître. S'il vient, nous irons de ton côté. Dans ce cas, prépare de quoi faire quelques bons *toasts* avec du vin vieux. Il aime ça et moi aussi.

E. Anouilt, adjudant major.

Dans la séance du 3 frimaire (23 novembre 1793) de la Société des amis de la liberté et de l'égalité, siégeant aux Jacobins de Paris[3], un citoyen accuse Dugommier. Un autre le justifie des inculpations qui lui sont faites. Robespierre lui-même prend la défense de ce général, qui, dit-il, « compte en sa faveur les témoignages des patriotes et « celui de ses propres actions. » Les brillants succès obtenus par Dugommier lui valurent donc le commandement de l'armée d'Italie, et, en cette qualité, il fut spécialement chargé de la direction du siège de Toulon. Il reçut l'ordre de remettre le commandement de l'armée

1. Séance du 13 brumaire 1793. Voir la *Gazette nationale* ou le *Moniteur universel* du 5 octobre 1793, n° 45.

2. *Archives du ministère de la guerre.*

3. *Moniteur universel* du 28 novembre 1793, n° 68.

du comté de Nice au général Dumerbion, et se rendre sur-le-champ à son nouveau poste.

Avant de commencer le récit du siège de Toulon, il convient de rappeler ici quelques faits se rattachant à cette ville, qui, depuis le 26 août 1793, avait été livrée aux Anglais et aux Espagnols par les royalistes[1].

Dès le 7 septembre 1793, Cartaux, avec 7 ou 8,000 hommes, avait forcé les gorges d'Ollioules, fortifiées et défendues par les Anglais, et avait repoussé ceux-ci vers la ville, après avoir pris les montagnes de Faron et du cap Brun, positions importantes, qu'il ne tarda pas à perdre, n'ayant pas de forces suffisantes pour les conserver et encore moins pour affronter une attaque sérieuse : il tenait cependant l'ennemi en échec et lui faisait essuyer des pertes. Le général Lapoype, avec 4,000 hommes, occupait le côté opposé, vers Sollies et Lavalette. Le général Dugommier vint prendre son poste le 16 novembre 1793. Il arriva le soir au camp d'Ollioules. Il avait pour aide de camp un de ses fils. Une réputation méritée l'y avait précédé. Robespierre jeune écrivait de Nice, le 22 brumaire, au Comité de salut public[2] :

Nous comptons au nombre des victoires l'éloignement du général Cartaux de l'armée sous Toulon. Le général Dugommier, qui l'a remplacé, est digne de la confiance des républicains. Il sait inspirer l'amour de la liberté, réchauffer les âmes tièdes. Un jour qu'on lui demandait comment il faisait pour se faire aimer des soldats, il fit cette réponse, qui vous peindra son âme, c'est que *je les aime*.

L'armée sous Toulon était composée d'un tiers de recrues. L'ar-

1. A Toulon, la force de nos ennemis est, pour l'armée navale, de 25 vaisseaux ou frégates, armés et équipés à demi, vu le débarquement des canonniers matelots mis à terre pour le service des forts : ils sont 200 environ.

La garnison est composée de soldats :

Anglais	2,000
Espagnols	2,000
Savoyards	1,500
Napolitains	5,000
Esclavons	200
Total	10,700 hommes environ de troupes réglées.

Mais l'ennemi attendait, assurait-on alors, un nouveau et dernier convoi de :

Portugais	6,000
Espagnols	6,000
Anglais	2,000
Total	14,000 hommes ; ce qui aurait porté la garnison de Toulon à 24,700 hommes (*Archives du ministère de la guerre*).

2. *Archives du ministère de la guerre.*

tillerie était assez nombreuse, mais il y avait disette de poudre. Dugommier se mit à l'œuvre sans perdre de temps. Aussi, dès le 20, c'est-à-dire quatre jours après son arrivée, le représentant du peuple Salicetti écrivait à ses collègues du Comité de salut public[1] :

Citoyens mes collègues,

Quoiqu'il ne soit arrivé que cinq bataillons des secours qui, depuis longtemps, nous étaient promis de Ville-affranchie et de l'armée des Alpes, le général Dugommier fait toutes ses dispositions pour attaquer l'ennemi sur différents points avant qu'il ait reçu les renforts qu'il attend tous les jours. On travaille à force à de nouvelles batteries contre Malbousquet et pour battre celle qui défend l'approche des forts de Balagnier et de l'Aiguillette : elles vont être achevées dans trois jours, et j'ai lieu de croire que, sous peu, j'aurai une action d'éclat à vous annoncer.

Le général Dugommier va bien : il répondra à votre attente et à celle de tous les patriotes. Je suis toujours seul ici ; Barras et Fréron n'arrivent pas.

Salut et fraternité.

SALICETI.

Le premier soin du général en chef fut de convoquer un conseil de guerre, devenu fameux (25 novembre 1793), à l'effet de discuter le plan d'attaque régulière rédigé par le comité des fortifications, et envoyé de Paris par le Comité de salut public. Ce plan, reconnu bon, ne fut pourtant pas suivi : on s'arrêta à un autre mieux conçu et plus convenable. Il consistait à commencer par attaquer la redoute anglaise située sur la montagne de Faron, à l'ouest de l'Eguillette, puis simultanément le fort Malbousquet et, à gauche, le cap Brun, et enfin le fameux fort l'Eguillette, surnommé *le Petit Gibraltar*. A ce conseil avait pris place, en l'absence du commandant de l'artillerie, le chef de bataillon Bonaparte. C'est lui qui fit voir, avec son admirable perspicacité, que la clef de la place était le fort l'Eguillette et qu'il fallait le prendre à tout prix pour se rendre maître de Toulon.

Dugommier avait partagé son armée en deux corps : le principal, dont il prit le commandement, était à l'ouest : il embrassait le front des défenses extérieures, de la place de Faubregas au *Ban de quatre heures*, c'est-à-dire depuis le fort Malbousquet jusque sur le promontoire qui ferme la petite rade ; le second, celui de l'est, était confié au général Lapoype, qui avait campé près du village de Lavalette : il s'étendait depuis la montagne de Faron, qui commande la ville au nord, jusqu'au cap Brun et au fort Lamalgue, qui défend l'entrée de

1. *Archives du ministère de la guerre.*

la grande rade. Ce développement des troupes, comme on le voit, était considérable.

On commença par serrer la place. Puis Bonaparte, à la faveur de quelques oliviers qui cachaient ses artilleurs, put établir sur la hauteur des Arènes une batterie[1] de 8 pièces de 24 et 4 mortiers, dirigée sur Malbousquet. Le 29 novembre, à quatre heures après midi, les républicains démasquèrent cette batterie et se mirent à tirer sur ce fort avec un feu bien nourri; l'ennemi répondit avec vigueur. L'occupation des Arènes par les républicains était trop préjudiciable aux assiégés pour qu'ils ne fissent pas tous leurs efforts pour s'emparer de cette position. De plus, les Français, en s'y installant, avaient eu le soin de détourner, en cet endroit, le courant d'eau qui se rendait à Toulon, de sorte que la ville était privée d'une partie de ses eaux. Une grande sortie fut donc décidée. Le 30 novembre, au point du jour, 5 ou 6,000 hommes de la garnison, presque tous Anglais, sortent de Toulon, se dirigeant partie directement sur la montagne des Arènes et partie dans le vallon des Piétaillas, pour s'emparer également des différents postes commandés par le général Garnier. Les Français sont surpris et abandonnent la batterie, dont les canons sont encloués par les Anglais. Ceux-ci, dans leur élan, poursuivent les républicains et menacent même de s'emparer de la grande route d'Ollioules. Mais Dugommier, aidé des commissaires de la Convention, réussit à rallier les bataillons rompus, harangue avec énergie ses troupes et, se mettant à leur tête, se précipite sur l'ennemi. Le choc est terrible. Les républicains, à leur tour, culbutent les Anglais, en reprenant la batterie des Arènes, et les obligent à se retirer en désordre, laissant sur le champ de bataille un grand nombre de morts et de blessés. Ils sont poursuivis jusque dans le chemin couvert de Malbousquet, et c'est là seulement que les feux de ce fort arrêtent l'élan des Français. Parmi les prisonniers anglais se trouve le général en chef O' Hara, qui venait d'être chargé de la défense de Toulon.

Au sujet du général O' Hara, j'emprunte au *Spectateur militaire* le fait suivant[2] :

Après l'action, quatre soldats du 4e bataillon de l'Ardèche, étant de corvée pour enterrer les morts et enlever les blessés, trouvèrent un officier anglais blessé grièvement et qui ne voulait pas se rendre prisonnier; il cherchait à se détruire; c'était le général O'Hara, qui avait

1. Les soldats avaient nommé ce retranchement *Redoute de la Convention.*

2. Cahier d'octobre 1844. Notice historique sur le général en chef Dugommier, etc.

commandé la sortie. Les soldats se saisissent de lui par force, le mettent sur un brancard et prennent la route de l'ambulance. Un soldat allobroge, qui les rencontre, veut tuer le général anglais; mais il en est empêché par deux volontaires de l'Isère et deux du 59e. Lorsque le général O'Hara fut en convalescence, il destina 60 louis aux soldats qui lui avaient sauvé la vie et les fit remettre à Dugommier pour leur en faire la distribution. Les volontaires de l'Ardèche, désignés pour recevoir cette somme, se rendent au quartier général; l'or est mis sur une grande table. *Voici, mes camarades*, dit Dugommier, *ce que le général anglais me charge de vous offrir*. Les soldats reculent de quatre pas et, d'un ton martial, répondent : *Mon général, nous n'avons pas besoin d'or, mais de pain et de cartouches; nous sommes Français et savons notre devoir*. Dugommier les remercia au nom de la République et leur dit : *Ce trait sera gravé dans l'histoire; je vous offre un assignat de* 500 *livres au nom du gouvernement*. Les soldats l'acceptèrent, à la condition de le partager avec le bataillon. Cette scène intéressante eut lieu le 10 décembre. Dugommier renvoya le même jour au général anglais ses 60 louis... O'Hara serra la main de l'aide de camp qui lui rapporta son or et lui dit : « Dites à votre général qu'avec de pareils soldats il sera bientôt maître de Toulon. »

Dans cette affaire où les Français, leur premier moment d'effroi passé, déployèrent la plus grande bravoure, Dugommier reçut deux coups de feu. Le soir même, il rendait compte au ministre de cette journée en ces termes, et sa lettre a été lue à la Convention nationale par Barère, dans la séance du 16 frimaire[1] :

Quartier général d'Ollioules, le 10 frimaire, IIe année républicaine (30 novembre 1793).

Citoyen ministre,

Cette journée a été chaude, mais heureuse; depuis deux jours, une batterie essentielle à notre plan faisait feu sur Malbousquet et inquiétait beaucoup, vraisemblablement, ce poste et ses environs. Ce matin, à cinq heures, l'ennemi a fait une sortie vigoureuse qui l'a rendu maître d'abord de tous nos avant-postes de la gauche et de cette batterie, à la première fusillade. Nous nous sommes transportés avec célérité à l'aile gauche : je trouvai presque toutes ses forces en déroute; le général Garnier se plaignant de ce que ses troupes l'avaient abandonné, je lui ordonnai de les rallier et de se porter à la reprise de notre batterie; je me mis à la tête du 3e bataillon de l'Italie, pour me porter de même, par un autre chemin, à la même batterie. Nous avons eu le bonheur de réussir; bientôt ce poste est repris; les ennemis, vivement repoussés, se replient de tous côtés, en laissant sur le terrain un grand nombre de morts et de blessés; cette sortie enlève à leur armée plus de

1. *Gazette nationale* du 7 décembre 1793, n° 77.

1,200 hommes, tant tués que blessés et faits prisonniers; parmi ces derniers, plusieurs officiers d'un grade supérieur, et enfin leur général en chef, M. O'Hara, blessé d'un coup de feu au bras droit. Les deux généraux devaient être touchés dans cette action, car j'ai reçu deux fortes contusions, dont une au bras droit et l'autre à l'épaule, mais sans danger. Après avoir renvoyé vivement l'ennemi d'où il revenait, nos républicains, par un élan courageux, mais désordonné, ont marché vers Malbousquet sous le feu vraiment formidable de ce fort; ils ont enlevé les tentes d'un camp qu'ils avaient fait évacuer par leur intrépidité.

Cette action, citoyen ministre, qui est un vrai triomphe pour les armes de la République, est d'un excellent augure pour nos opérations ultérieures; car, que ne devons-nous pas attendre d'une attaque concertée et bien mesurée, lorsque nous faisons bien à l'improviste?

Je ne saurais trop louer la bonne conduite de tous ceux de nos frères d'armes qui ont voulu se battre; parmi ceux qui se sont le plus distingués et qui m'ont le plus aidé à rallier et à pousser en avant, ce sont les citoyens Buonaparte, commandant l'artillerie[1]; Aréna et Cervony, adjudants généraux.

Salut et fraternité.

Le général en chef de l'armée d'Italie, chargé de la conduite du siège de Toulon,

DUGOMMIER.

Ces premiers succès produisirent des effets différents : dans Toulon, la consternation; dans l'armée française, la joie et l'espérance. Aussi les assiégés se fortifièrent-ils davantage à Malbousquet, à Missici, au cap Brun et sur les hauteurs en avant de l'Eguillette. Dugommier, de son côté, attendait, pour un assaut définitif, l'arrivée de quelques bataillons aguerris de l'armée du Var.

Le même jour (30 novembre, 10 frimaire), il écrivait du quartier général d'Ollioules, au ministre de la guerre[2] :

Citoyen ministre,

J'ai reconnu ce qu'il y avait de plus essentiel au succès de nos armes sur Toulon. Tu verras, par les différents mémoires que je t'envoie, un précis de notre situation, que je te prie de communiquer au Comité de salut public. J'y joins l'arrêté, par un conseil de guerre, des premières mesures contre l'ennemi.

J'attends la perfection de deux batteries qui doivent jouer un beau rôle dans cette journée. Je n'ai pas voulu compromettre notre secret

1. Bonaparte, à cette occasion, fut promu au grade de colonel. Voyez ses états de service dans l'ouvrage du colonel Iung : *Bonaparte et son temps*, II, 385 et suiv.

2. *Archives du ministère de la guerre.*

par la poste ordinaire, et je t'ai dépêché, en conséquence, un courrier extraordinaire. Dans peu, j'espère t'apprendre quelque chose de nouveau et d'heureux. Depuis la tenue de notre conseil de guerre, il nous est arrivé quelques bataillons. Quoi qu'il en soit, pour la réussite d'une expédition chatouilleuse, je ne pourrai pas rassembler plus de 8,000 hommes. Tu en verras l'état envoyé par les divers commandants. Tu sens donc la nécessité de diriger avec prudence le plan d'attaque et de ne mettre de l'audace que dans l'exécution. Citoyen ministre, tu es averti que nous sommes exposés à manquer de poudre si nous sommes forcés de faire le siège de Toulon. Tu es averti, de plus, que la force de l'armée est très insuffisante à cette nécessité, et que sa subsistance, en tout genre, mérite aussi la plus grande attention du gouvernement, pour peu que les choses traînent en longueur (j'espère que cela ne sera pas); je dois tout prévoir et tout dire. Ainsi donc, citoyen ministre, j'invoque ton ardent patriotisme : puise partout où tu pourras les ressources dont nous avons besoin. Je me suis décidé à appeler de l'armée d'Italie un léger renfort et quelques officiers. Tu m'a promis de prendre en considération les demandes que je t'ai faites. Elles sont fondées sur un mérite bien connu dans ceux dont je t'ai proposé l'avancement. Je les ai vus travailler, et ils ont bien mérité ; je t'en envoie la liste, et je te prie d'y avoir égard. Sois sûr que je te présente de bons et braves républicains. Il convient à l'intérêt général de récompenser pour encourager : ce sera toujours le grand ressort du cœur humain. Il convient encore que tu m'adresses les divers brevets. Délivrés par moi, ils alimentent la confiance que des officiers doivent à un général, lorsqu'ils verront qu'il a soin de faire valoir les circonstances où ils se distinguent. Je te prie donc, citoyen ministre, d'avoir égard, par mon courrier, à mes justes réclamations. Je te remercierai, parce que je crois sincèrement que c'est justice.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Je te prie de te souvenir, citoyen ministre, des braves frères d'armes que je t'ai recommandés. Leur récompense est une justice dont je te remercierai et qui tournera au profit de la République. Les citoyens Guyot et Gaspard ont été faits adjudants généraux ; tu as oublié le citoyen Parra, ancien capitaine au 28e, et qui, dans l'affaire de Gillette, s'est aussi bien exécuté qu'eux. Je te demande donc pour lui un brevet d'adjudant général, chef de brigade. Je te demande encore un brevet de général de brigade pour le citoyen Martin, chef de bataillon de la Haute-Garonne ; enfin un brevet de chef de bataillon pour le citoyen Pelletier... Je te promets de te donner avant peu des nouvelles agréables aux bons républicains. J'attends avec impatience la perfection de quelques mesures nécessaires à mon projet.

DUGOMMIER.

Le 4 décembre (14 frimaire an II), il écrivait encore au ministre de la guerre, du quartier général d'Ollioules[1] :

Rien de nouveau depuis le 10. L'ennemi travaille à l'entour de ses postes et nous, nous perfectionnons les nôtres. Les batteries nécessaires à l'exécution du dernier plan d'attaque, que je t'ai envoyé par un courrier extraordinaire, sont presqu'entièrement achevées, et nous ne tarderons pas à ouvrir la scène. L'armée attend avec impatience ce jour; elle s'est fortifiée de plusieurs bataillons depuis le dernier compte que je t'en ai rendu; quelques autres me sont annoncés; en attendant, je t'envoie notre situation actuelle; tu verras que nous sommes pauvres en artilleurs; je viens d'en demander à Dumerbion une ou deux compagnies, selon qu'il le pourra absolument; je vais en mendier aussi quelques-unes à Cartaux : son armée n'en a pas un aussi urgent besoin que la nôtre; vois, citoyen ministre, ce que tu pourras faire de ton côté; je te remercierais bien si tu pouvais m'envoyer la compagnie de Richouf et les citoyens Pélardi et Lanvernier avec les compagnies auxquelles ils sont attachés; ils doivent être aux environs de Brest ou de Lorient; je connais ces officiers pour d'excellents républicains, et j'ai pu juger également de leurs talents en Amérique, où ils ont servi avec moi. J'ai encore demandé à Dumerbion le bataillon de la Haute-Garonne, celui du ci-devant 28e, et la compagnie de chasseurs de Clérac; j'ai fait cette demande le lendemain de la sortie que nous avons repoussée, parce qu'elle a dévoilé l'extrême besoin que j'en avais et qu'il était nécessaire de rassurer les divisions qui en demandaient.

Je me réfère à ce que je t'ai mandé dans ma dernière concernant la poudre; tu verras, par l'état que je t'envoie, combien il est urgent de songer très sérieusement à cette munition; fais-en, je t'en prie, affluer vers nous la plus grande quantité possible. Il est intéressant que tu donnes des ordres à toutes les fabriques de balles de n'en plus fondre qu'à 20 à la livre : il s'en trouve une grande quantité que refusent les trois quarts de nos fusils, ce qui contribue beaucoup à la dilapidation de la poudre, parce que le soldat jette la cartouche qui ne peut lui servir. Cet objet est très pressant pour l'intérêt de la République; il conviendrait même de faire passer à un crible approprié au calibre que je t'indique toutes les balles déjà fabriquées, pour refondre celles qui n'y seraient pas conformes.

Je te prie d'approuver l'appel que j'ai fait de mon second fils, officier au ci-devant 4e régiment d'infanterie, en garnison à Brest; j'espère que tu ne me refuseras pas de m'envoyer pour lui une commission de capitaine adjoint à l'état-major de cette armée.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Tu verras, citoyen ministre, dans l'état ci-inclus que m'a fourni le

1. *Archives du ministère de la guerre.*

commandant d'artillerie, que nous n'avons des poudres que pour les attaques des postes extérieurs de Toulon; encore la plus grande partie de cette poudre n'est pas tout à fait près de nous. Je vais donner les ordres nécessaires pour l'approcher. La journée du 10 nous a considérablement arriérés en cartouches d'infanterie; on en a usé (chose incroyable et pourtant vérifiée) 500,000. Je te ferai passer un arrêté que j'ai sollicité des représentants du peuple pour réprimer le funeste abus de cette dilapidation. Tu verras encore, par un autre état de situation, la force de notre armée.

Je te préviens, citoyen ministre, que le citoyen Dugua, général de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales, a été appelé, par les représentants du peuple, dans celle que je commande et qu'il est chef de l'état-major.

A cette même époque (décembre 1793), Dugommier présenta sur le siège de Toulon des observations fort judicieuses. Nous les reproduisons à la fin de cette étude, pièce n° 2.

Le 7 décembre (17 frimaire), Dugommier écrivait au ministre de la guerre[1] :

Citoyen ministre,

J'ai reçu ta lettre du 6 frimaire; je n'ai aucune nouvelle des munitions et bouches à feu que tu m'annonces de Valence. Le représentant Ricord m'a communiqué les différents plans et projets relatifs au siège de Toulon; la plupart sont calculés sur des moyens que je n'ai point. Tu dois avoir vu, par le courrier extraordinaire que je t'ai envoyé, celui dont les situations supérieures imposent la préférence et celui arrêté par le conseil de guerre. Tu peux les comparer tous; il te sera facile de les juger d'après mon exposé et la carte topographique. L'ennemi continue toujours à tirer sur les postes que nous établissons; mais notre besogne va son train et il nous fait peu de mal. J'espère que, dans très peu de jours, nous lui en ferons davantage; j'ai bien vu le citoyen Menendrieu, mais non pas ses incendiaires; je n'en connais pas de meilleurs que la bombe et le boulet rouge. Tout n'est pas dans une égale activité à Marseille. J'ai été obligé d'écrire au Comité de surveillance de cette ville pour seconder, par une assistance extraordinaire, le commandant d'artillerie de cette place dans les fabrications des cartouches d'infanterie et dans tout autre objet de son ministère, qui exige la plus grande célérité. Tu m'as fait grand plaisir en m'annonçant les 6,000 hommes de Toulouse, ils ne sauraient arriver trop tôt; cependant, je ne les attendrai pas pour donner de nos nouvelles à l'ennemi : sois assuré que nous avons tous un désir bien sincère d'épouvanter, par l'exemple de Toulon, les rebelles qui voudraient à l'avenir troubler la République. Nous avons reçu les sans-culottes de Marseille; cette troupe

1. *Archives du ministère de la guerre.*

est assez mal composée, mais j'espère qu'elle se modèlera sur les bons bataillons de volontaires que nous avons ici. Tu dois avoir vu, par mon plan d'attaque proposé, que je resserre ma circonvallation, que je me rassemble le plus possible et que je me suis concentré avec la division de l'armée d'Italie, qui fait partie de celle-ci. L'ennemi ne connaîtra jamais mes projets que par leur exécution. Mes blessures m'ont retenu quelques jours; elles vont bien; je me suis fait porter hier pour observer de nouveau le flanc gauche de la redoute anglaise et de l'Aiguillette; aujourd'hui, j'ai vu la droite; c'est afin d'établir les mesures nécessaires à leur attaque, qui ne tardera pas. J'espère que j'aurai bientôt quelque chose d'agréable à te mander. Des déserteurs nous assurent que la perte des Anglais a été bien plus considérable que nous l'avions cru; ils ont rentré une grande partie de leurs blessés dans Toulon.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Dans une lettre du 19 frimaire, il disait encore au ministre de la guerre : « Tu m'annonces dans ta dernière lettre un renfort de 6,000 hommes. Il ne saurait arriver trop tôt; plus notre masse sera forte, plus le coup sera terrible. »

Le lendemain, 13 décembre (20 frimaire), Dugommier écrivait de nouveau au ministre de la guerre[1] :

Chaque jour, notre position s'améliore par la perfection des batteries nécessaires à l'attaque des postes extérieurs qu'occupe l'ennemi et indiqués dans mon plan d'attaque; je voudrais pouvoir t'en dire autant des autres moyens qui doivent contribuer à mon succès; mais je ne sais par quelle combinaison au moins absurde plusieurs bataillons aguerris, qui m'avaient été annoncés à mon arrivée devant Toulon, restent en arrière, tandis qu'on m'inonde de bataillons de réquisition dont la plus grande partie n'est point armée et qui n'apportent ici d'autre aptitude que celle de consommer inutilement nos subsistances. Par l'état de situation que je t'envoie, tu verras que notre force apparente s'élève à 34,952 hommes, tant dans la division de l'Est, commandée par le général Lapoype, que dans celle de l'Ouest; mais la force réelle, c'est-à-dire celle qu'on peut employer avec quelque espoir, ne s'élève pas à 20,000 hommes; en effet, soustraction faite des bataillons point armés, de ceux qui le sont depuis leur arrivée au camp, des recrues nombreuses qui existent dans les autres, de toute cette masse inerte et inhabile, plus propre à nuire qu'à servir, l'armée se réduit à peine à la moitié de ce qu'elle paraît dans l'état de situation. Il est donc non seulement intéressant et même urgent de donner des ordres positifs aux généraux de qui dépendent les troupes qui sont à Valence, à Grenoble, Moutier, Saint-Pierre-Dalbigni, etc., de les faire passer incontinent à cette

1. *Archives du ministère de la guerre.*

armée; c'est dans de pareilles garnisons qu'on devrait employer les bataillons de nouvelles levées, pour les y armer et les discipliner, et non devant une place qu'on assiège et qui a besoin des corps bien organisés. Je dois te faire part encore d'une autre inconséquence : tandis que j'écume cette armée d'étrangers qui nous emporte tous les jours le mot d'ordre, on m'envoie ici le bataillon de chasseurs des Alpes, composé tout entier de Piémontais, d'Italiens, d'Espagnols et d'Allemands; n'est-ce pas les exposer visiblement à un retour qui peut nous être préjudiciable ?

Je passe à présent aux subsistances. Je t'ai mandé que, depuis quelque temps, le fourrage allait mal; nous sommes menacés d'en manquer totalement; alors, le service de l'artillerie et de quelqu'autre partie essentielle à l'armée est gravement compromis. Tu y porteras le remède qui dépend de toi; la subsistance de l'homme demande également la plus grande attention, soit pour l'assurer elle-même, soit pour la transporter à propos. La poudre et les autres munitions de guerre exigent encore ta sollicitude : je t'ai mandé que nous étions bien loin de la quantité calculée raisonnablement et nécessaire à notre but. Prends donc, je te prie, les mesures convenables à notre situation; il s'en faisait une fausse et énorme consommation dans les camps; pour arrêter cette funeste dilapidation, j'ai donné consigne sur consigne; elles étaient peu respectées; enfin j'ai provoqué des représentants du peuple l'arrêté ci-inclus. Il te prouvera que je n'ai rien négligé pour conserver une munition si précieuse. Il nous faudrait 5 à 6,000 fusils pour armer les bataillons ci-dessus et pour changer, au besoin, des armes qui se détériorent accidentellement, et qu'on doit remplacer subitement pour le bien du service.

En me chargeant de la direction de cette armée, j'ai dû l'organiser de façon à la rendre digne de sa véritable destination : il m'a fallu rappeler la plus grande partie de nos frères d'armes au respect des lois militaires; beaucoup péchaient par ignorance. Il eût été presque injuste de les punir avant de les éclairer; j'ai donc fait un extrait du Code pénal, que j'ai distribué dans toute l'armée; nous en éprouvons déjà un bon effet, et j'ai lieu d'espérer que nos frères d'armes connaîtront à l'avenir le prix du bon ordre. Les corps qui étaient dans cette armée étaient disséminés dans une infinité de détachements épars et éloignés de leur principal noyau; je les ai tous réunis, et chacun sert aujourd'hui dans son bataillon naturel; l'avantage de cette mesure n'a pas besoin d'être développé. Je fais compléter les compagnies de grenadiers. J'en établis dans les bataillons qui n'en ont point; je réunis aussi les chasseurs, dont j'augmente le nombre; j'appelle dans ces deux armes les citoyens de bonne volonté qui peuvent se trouver dans les nouvelles levées et qui sont noyés dans la nullité de leurs corps. Une fois incorporés dans les grenadiers ou chasseurs, ce seront des hommes utiles; enfin, citoyen ministre, je fais de mon mieux pour répondre à la confiance dont on m'a honoré et pour donner aux moyens que j'ai trouvés le ressort néces-

saire au succès; aide-moi de ton côté, car tu sais qu'un général, aujourd'hui, n'est pas maître de ses dispositions; je l'ai éprouvé dernièrement dans l'appel que j'ai fait des détachements éloignés de leurs corps; on les a retenus malgré moi. Il en est de même de tout autre sujet; ce n'est plus une tête qui commande, toutes celles qui ont quelque autorité sont de la partie, et cependant, quand elle est perdue, la tête seule du pauvre général en répond.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

P.-S. — Je te fais passer deux pièces, dont l'une fait honneur aux volontaires de cette armée et l'autre tranquillise sur le sort de nos frères prisonniers à Toulon. Le représentant du peuple Bauvais n'est point détruit, comme on l'avait dit; il existe, nous n'en pouvons pas douter, et nous savons que son collègue Bell a péri par ses propres mains.

Trois jours après (23 frimaire), Dugommier écrivait au Comité de salut public[1] :

Citoyens représentants,

J'ai reçu l'ordre que vous m'avez donné de faire partir le général anglais, le colonel espagnol et autres officiers de marque. Il y a quelques capitaines hors d'état d'être transportés. Ils sont à l'hôpital de Marseille. Quant aux prisonniers, je les avais déjà, de concert avec les représentants, éloignés d'Ollioules, et ils étaient en route pour Valence, où ils doivent attendre ce que vous aurez décidé de leur sort. J'ai fait partir, sans perdre un moment, deux citoyens membres de la société populaire de Marseille, et revêtus de la confiance publique pour les accompagner et les surveiller, ils ont à leurs réquisitions les gendarmes nécessaires à cette mission, qu'ils vont remplir sans s'arrêter, comme vous le disiez, à aucune circonstance; la blessure du général anglais était la seule qui pût mériter quelque délai; mais je crois qu'il fait (*sic*) aujourd'hui beaucoup mieux. Quant aux deux miennes, elles me permettent en ce moment de vaquer à mes fonctions extérieures, quoique l'escarde au bras droit ne soit pas encore tombée; celle de l'épaule gauche est en meilleur train; j'ai trouvé, dans la lettre que vous m'avez adressée, de quoi en guérir bien d'autres; mais je vous avouerai que j'ai été sensible au reproche d'avoir traité le général anglais avec trop de politesse. Je ne me rappelle pas les expressions d'une réponse qui peut-être vous a fait juger de ma conduite avec lui; j'ai pu, sur le champ de bataille, ne pas donner assez d'attention à sa tournure lorsqu'elle fut provoquée; le plaisir du succès, l'embarras du moment, mille bouches qui parlent à la fois doivent excuser quelques termes qui n'auraient pas le caractère de la circonstance; quant au fond, quant aux procédés, pour le coup, toute l'armée (excepté un Allobroge qui a voulu tuer le général anglais quand

1. *Archives du ministère de la guerre.*

on le conduisait; il a été retenu par deux volontaires de l'Isère et deux du 59e régiment : c'est ceux à qui étaient destinés les 60 *louis* du général) doit en partager le tort s'il y en a, surtout quand elle a su que nos frères d'armes piémontais étaient bien traités; nous avons été humains sans cesser, je vous le jure, d'être républicains, car nous n'avons pas épargné quelques traitres qui se sont trouvés prisonniers et qui ont subi la rigueur de la loi, aussitôt qu'ils ont été reconnus; ceux qui sont exposés aux représailles ont quelque intérêt à les rendre les moins dures possible. Quoi qu'il en soit, ce motif paraissait bien moins conduire mes frères d'armes que ce sentiment sublime qui a toujours distingué le Français victorieux et qui ne peut que s'exalter dans un cœur libre.

Je me suis plaint, dans ma dernière dépêche, au ministre de la quantité de bataillons de nouvelles levées, la plupart non armés, qu'on a envoyés devant Toulon, tandis que des bataillons exercés restent dans des garnisons intérieures, où ils ne sont d'aucune utilité saillante; je lui ai fait part de notre embarras dans plusieurs parties de l'administration; le fourrage manque depuis quelques jours; la poudre invoque aussi la plus sérieuse attention, ainsi que des fusils; l'armée, grossissant chaque jour, exige également un surcroit de subsistances en tout genre; je vous conjure de pourvoir par tous les moyens possibles; quant à l'habillement, la partie la plus essentielle, ce sont les souliers; le climat est assez doux, et l'on supporte aisément les autres privations; mais les souliers sont indispensables.

J'ai rassemblé hier, citoyens représentants, tous les officiers généraux et commandants de corps pour leur communiquer l'ordre général d'attaque que vous trouverez ci-inclus (voir cet ordre à la fin, pièce n° 3); je me dispose à l'exécuter après-demain, sauf quelques circonstances extraordinaires. J'aurais bien voulu me porter en même temps dans la presqu'île de la Croix-des-Signaux; mais ma courroie est trop courte, et j'ai à peine de quoi assurer raisonnablement le succès dans les points que nous attaquons.

Soyez persuadés que je vous parle avec franchise : la moitié de cette armée est nulle; sans être connaisseurs, il ne faut que voir pour en être convaincus. Je vous jure que, le 10 frimaire, nous n'avons pas été plus de 5 à 600 hommes qui avons réparé le désordre de l'aile gauche, et elle avait plus de 5,000 hommes pour se défendre. Ce n'est pas qu'en général on ne soit brave; mais il faut être conduit, il faut surtout être soutenu dans le danger par l'exemple, le ton des officiers, et malheureusement ils ne valent pas leurs subordonnés. Les trois quarts ne s'occupent que de leurs plaisirs et de la nouvelle existence dont ils jouissent; je serai à même un jour de vous démontrer les abus et le désordre qui résultent d'une certaine organisation. L'ignorance est sur la même ligne que le talent; pire que cela, le vice marche au niveau de la vertu, et souvent la balance est en sa faveur, parce que le vicieux est plus *ancien* que l'homme de mérite.

L'égalité en droits est un principe dont l'exacte observation est plus

nécessaire au système militaire qu'à nul autre; mais ce droit est essentiellement le mérite; c'est à lui seul qu'on doit dispenser l'avancement avec la plus scrupuleuse impartialité pour le bien de la chose; alors chacun a l'émulation d'acquérir le talent de bien mériter, et l'on trouve aussi les ressorts nécessaires à la machine.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Le jour suivant (14 décembre), le général en chef, accompagné des commandants Bonaparte et Marescot, et de quelques autres officiers, fit la reconnaissance de la grande redoute anglaise, poste formidable placé sur une hauteur, en face de La Seyne, et surnommé par l'armée française le *Petit Gibraltar*. Cette redoute anglaise, que les assiégés croyaient inaccessible par son escarpement, était de plus défendue par plusieurs rangs de fortifications, des palissades multipliées, des fossés profonds et des abatis d'arbres. Sa garnison était de 1,500 hommes et elle était garnie de 36 bouches à feu. Inspection faite du terrain, Dugommier décida qu'une colonne devait menacer la route en face pendant qu'une autre, filant le long de la mer, escaladerait la sommité retranchée qui domine le fort de l'Eguillette. En même temps, l'artillerie devait doubler le feu de ses batteries et les généraux Garnier et Mouret devaient avec leurs divisions se tenir devant les forts Saint-Antoine et Malbousquet, afin d'arrêter, au besoin, toute sortie ou diversion de l'ennemi sur ces points.

Les choses ainsi arrêtées, dès le 16 décembre, chacun était à son poste, malgré le mauvais temps, car la pluie ne cessait de tomber en abondance. Les soldats, pleins d'ardeur et d'enthousiasme, attendaient impatiemment l'heure de l'assaut.

Le 17, à une heure du matin, le signal est donné. Pendant qu'à l'est le général Lapoype combat avec succès, les deux colonnes commandées par les généraux Labarre et Victor gravissent à l'envi l'une de l'autre la hauteur sur laquelle est assise la redoute anglaise. En ce moment éclate un orage épouvantable. Malgré la pluie, qui rend le sol glissant, les accidents de terrain, le feu des canons et de la mousqueterie ennemie, les républicains parviennent au pied de la redoute. Mais là ils sont arrêtés par un épaulement de six mètres d'élévation, défendu par des feux croisés et soutenus. La position paraît imprenable, mais les républicains ne reculent pas, bien qu'ils soient décimés; non seulement des pierriers vomissent sur eux une pluie de grenades, mais des pièces plongeantes foudroient les premiers rangs, tandis que d'autres plus élevées atteignent l'extrémité des colonnes d'attaque. Alors, malgré ce carnage, les soldats, montant les uns sur les autres, à la courte échelle, finissent par arriver

à la hauteur des embrasures de la redoute, et, profitant du moment de recul des pièces qui ont fait feu, pénètrent dans l'intérieur. Là, le combat s'engage corps à corps et les Anglais se défendent avec intrépidité. Deux fois les républicains sont culbutés, mais, par un troisième et dernier élan, ils s'établissent dans l'épaulement. La voix des chefs était couverte non par les cris des blessés, mais par l'éclat du tonnerre mêlé aux détonations du canon; cependant, les cris de victoire se font entendre, car toutes les traverses posées à l'intérieur par les Anglais pour les défendre sont abattues, et les Français, malgré l'obscurité de la nuit, enclouent les canons, massacrent les assiégés et demeurent maîtres de la forteresse.

Au jour, l'ennemi, retiré sur les hauteurs qui dominent les forts l'Eguillette et Ballaguier, simule une attaque soutenue par le feu de ses vaisseaux et de ses pontons; mais les Français ne s'en émeuvent pas; Dugommier tenait à laisser ses hommes se reposer après une victoire si bien remportée. Son intention, d'ailleurs, était de profiter de la nuit suivante pour achever de chasser l'ennemi de tout le promontoire.

A l'est, le général Lapoype combattait avec non moins de succès.

Les républicains eurent, à ces différentes attaques, 1,200 hommes tués ou blessés; la perte des alliés fut évaluée à 2,000 hommes tués, blessés ou prisonniers.

Le 18, l'ennemi évacua successivement les forts des Pommets, de Saint-Antoine, de Saint-André, de Malbousquet et le camp Saint-Elme; et, le lendemain, il abandonna le dernier qui lui restait, le fort Lamalgue.

Laissons parler Dugommier lui-même. Du quartier général d'Ollioules, le 29 frimaire an II (19 décembre 1793), il rendait compte ainsi au ministre de la guerre de la prise de Toulon[1] :

Citoyen ministre,

Toulon est rendu à la République, et le succès de nos armes est complet. Le promontoire de l'Aiguillette devant décider le sort de la ville infâme, comme je te l'avais mandé. Les vaisseaux n'ont jamais attendu les bombes, et une position d'où ils peuvent les craindre devait nous amener à leur retraite. Le 26 frimaire, tous les moyens furent réunis pour la conquête de cette position. Le temps nous contraria et nous persécuta jusqu'à près d'une heure du matin ; mais rien ne peut éteindre l'ardeur d'un homme libre qui combat des tyrans; aussi, malgré tous les obstacles du temps, nos frères s'élancent dans le chemin de la gloire aussitôt l'ordre donné. Les représentants du peuple Robespierre, Sali-

1. *Gazette nationale* du 6 nivôse an II (26 décembre 1793), n° 96.

cetti, Ricord et Fréron étaient avec nous. Ils donnaient à nos frères l'exemple du dévouement le plus signalé; cet ensemble fraternel et héroïque était bien fait pour mériter la victoire; aussi ne tarda-t-elle point à se déclarer pour nous et nous livra bientôt, par un prodige à citer dans l'histoire, la redoute anglaise, défendue par une double enceinte, un camp retranché, des buissons composés, des chevaux de frise, des abatis, des puits, treize pièces de canon du calibre de 36, 24, etc., cinq mortiers et 2,000 hommes de troupes choisies; elle était soutenue, en outre, par les feux croisés de trois autres redoutes qui renfermaient 3,000 hommes. L'impétuosité des républicains et l'enlèvement subit de cette terrible redoute, qui paraissait à ses hauteurs un volcan inaccessible, épouvantèrent tellement l'ennemi qu'il nous abandonna bientôt le reste du promontoire et répandit dans Toulon une terreur panique, qui acquit son dernier degré lorsqu'on apprit que les escadres avaient résolu d'évacuer les rades. Je fis continuer, dans la même journée, les attaques de Malbousquet et autres postes; alors Toulon perdit tout espoir, et la redoute rouge, celle des Pommettes, de Farron et plusieurs autres furent abandonnées dans la nuit suivante. Enfin Toulon fut aussi évacué à son tour; mais l'ennemi, en se retirant, eut l'adresse de couvrir sa fuite, et nous ne pûmes le poursuivre. Il était garanti par les remparts de la ville, dont les portes, fermées avec le plus grand soin, rendirent impossible le moindre avis. Le feu qui parut à la tête du pont fut le seul indice de son départ; nous nous approchâmes aussitôt de Toulon, et ce ne fut qu'après minuit que nous fûmes assurés qu'il était abandonné par de vils habitants et l'infâme coalition qui prétendait faiblement nous soumettre à son révoltant régime.

La précipitation avec laquelle l'évacuation générale a été faite nous a sauvé presque toutes nos propriétés; la plus grande partie des vaisseaux a été préservée des flammes, l'arsenal, le magasin, la corderie, les provisions de toute espèce, le trésor de l'ennemi; enfin, à la réserve de quelques vaisseaux enlevés et brûlés, Toulon nous rend par la force tout ce que sa trahison nous avait ravi. Je vous enverrai incessamment l'état que je fais dresser de tous les objets qui méritent attention.

Tandis que la division de l'Ouest de notre armée préparait ce grand événement, celle de l'Est, commandée par le général Lapoype, s'était portée avec le citoyen Barras, représentant du peuple, sur la montagne de Pharaon (*sic*) et avait enlevé sa première redoute; toutes les autres, ainsi que le fort Pharaon, furent évacuées par l'ennemi comme celle de l'ouest. Nous avons perdu 75 à 80 de nos frères, et le nombre des blessés est environ de 250. Il n'est guère possible de connaître la perte de l'ennemi que par leurs blessés dans notre ambulance; mais on peut assurer qu'en y ajoutant les morts et les prisonniers, nous lui avons enlevé, dans cette journée, plus de 1,200 combattants.

Ainsi se termine, citoyen ministre, la contre-révolution du Midi; nous le devons aux braves républicains formant cette armée, qui, tout entière, a bien mérité de la patrie et dont quelques individus doivent

être distingués par la reconnaissance nationale. Je vous en envoie la liste et vous prie de bien accueillir ma demande. Elle vous fera connaître tous ceux qui ont été les plus saillants dans l'action, et j'attends avec confiance l'avancement que je sollicite pour eux.

Salut et fraternité. DUGOMMIER.

Cette lettre a été lue à la Convention nationale dans la séance du 5 nivôse, par Barrère. Sa lecture a été interrompue par les plus vifs applaudissements et les cris plusieurs fois répétés de *Vive la République!*

Aussi la Convention nationale décréta que l'armée de Toulon avait bien mérité de la patrie et qu'une fête nationale consacrerait cette importante victoire.

Afin de fixer l'opinion publique sur les événements de Toulon, Dugommier fit un mémoire sur cette reddition (on le trouvera à la fin, pièce n° 4). Le 8 nivôse, il l'envoyait, du quartier général de Toulon, au président de la Convention nationale, en lui disant[1] :

Je te prie, citoyen président, de communiquer à la Convention un court mémoire que j'ai cru convenable de publier pour redresser l'opinion publique, que de fausses relations pourraient induire en erreur sur la réduction de Toulon. Il est dicté par la plus scrupuleuse impartialité et par la vérité, que j'aime autant que la République. Nous aurions pu envoyer les drapeaux que nous avons trouvés en grand nombre dans les postes évacués; mais nos braves frères d'armes ne prirent que les drapeaux emportés sur la brèche ou arrachés des mains de l'ennemi. Ils auraient rougi d'une trivialité qui ne doit plus en imposer à personne. J'aurais pu également me donner quelque éclat personnel en prenant les devants pour annoncer un grand événement; mais Toulon était réduit; j'y avais contribué de toutes mes facultés. C'était assez pour moi : la gloire est entière à mes frères d'armes. Je cherche encore dans l'obscurité les braves soldats qui se sont le plus distingués, et je ne publierai les noms des officiers qu'après avoir fait connaître ceux qui les ont secondés.

Salut et fraternité. DUGOMMIER.

Après le siège de Toulon, la Convention décréta la démolition de la ville, et la formation d'une commission militaire chargée de juger tous ceux qui avaient pris part à l'insurrection. Les commissaires de la Convention furent implacables dans leur vengeance et se montrèrent si sanguinaires que le brave et digne Dugommier, indigné, crut devoir se présenter devant eux et protester en ces termes[2] :

1. *Archives du ministère de la guerre.*

2. *Victoires, conquêtes, désastres, revers et guerres civiles des Français*, par une société de militaires (1793-1794), vol. VIII, siège de Toulon, p. 157 et suiv.

Citoyens, leur dit-il, sans doute il y eut dans cette ville des traîtres qui ont ouvert ces portes aux Anglais; mais les plus grands coupables ont fui. S'il est des hommes criminels qui aient osé attendre la vengeance nationale, le temps vous les fera connaître; lui seul peut éclairer votre justice et calmer les haines qu'enfantent les guerres civiles. Si vous punissez aujourd'hui, toutes les passions choisiront leurs victimes. Contemplez cette ville déserte et désolée. Eh! qui allez-vous faire périr? Des vieillards, des femmes, des enfants, des individus sans courage et sans énergie, qui n'ont pas même eu l'intention de porter les armes contre vous ou qui n'ont été qu'égarés.

Ces nobles paroles du général en chef ne produisirent aucun effet sur des hommes passionnés et agissant en pleine Terreur. Il n'obtint malheureusement d'eux que cette réponse, « qu'ils n'étaient pas venus seulement pour vaincre, mais pour terrifier[1]. »

Le 24 décembre, Dugommier rendait compte au ministre de la guerre qu'il faisait tout déblayer devant Toulon; qu'il renvoyait des troupes aux divers corps qui les avaient versées; que des bâtiments, ignorant la reddition de la ville, y apportaient des munitions de guerre et de bouche, etc. Enfin, il demandait à être remplacé dans le commandement de l'armée d'Italie, ajoutant que de vive voix il lui expliquerait ses motifs, et il s'étendait sur les difficultés qu'il éprouvait à faire le bien, etc. Le jour même, il écrivait au Comité de salut public[2] :

Citoyens représentants,

Je travaille sans relâche aux mouvements convenables pour cantonner tous les bataillons qui ont servi à la réduction de Toulon : je ne garderai ici que ceux qui sont nécessaires à sa conservation. Je renvoie à l'armée d'Italie les forces qu'elle avait fournies dès le commencement du siège. Je dispose toutes les autres à filer, quand vous l'ordonnerez, vers la même armée ou celle des Pyrénées-Orientales, ou celle des Alpes; dans trois jours au plus tard, notre camp sera parfaitement déblayé et chacun sera en route ou rendu à sa destination. J'ai pris également les mesures qu'exigeaient l'artillerie, les batteries et forts nouvellement repris, l'arsenal, le port et ses magasins. Chaque jour, nous découvrons quelques nouveaux dépôts utiles à la République.

J'ai remis aux représentants du peuple la clé du trésor des coalisés, qu'ils n'ont pas eu le temps d'emporter : ce qui prouve que leur déroute a été complète. Une foule de cadavres, que la mer rend au rivage, attestent encore la précipitation avec laquelle ils ont fui les armes républicaines; enfin, tout ce que nous découvrons de leur retraite porte le

1. *Nouvelle biographie générale*, par Firmin-Didot frères, t. XV, 91, 92, 93.
2. *Archives du ministère de la guerre.*

caractère de la terreur la plus panique; permettez que je ne vous répète point quelques détails que vous trouverez dans ma dépêche au ministre de la guerre.

Citoyens représentants, j'ai demandé à la Convention un successeur à l'armée d'Italie; je vous prie d'appuyer ma demande et de m'envoyer mon congé par premier courrier. Quand je serai près de vous, je vous exposerai les raisons qui m'y déterminent; je ne cherche point le repos, mais j'aime mieux travailler dans une place où je n'aurai à répondre que de ma personne.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Le 26 décembre, le ministre de la guerre félicite Dugommier du triomphe complet obtenu sur Toulon, etc. Le lendemain, il informait les représentants du peuple, près l'armée d'expédition de cette ville, que Dugommier était destiné à remplacer le général Doppet, malade, dans le commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales.

Et pendant que cet ordre arrivait à destination, Dugommier, qui l'ignorait encore, écrivait au ministre de la guerre, le 28 décembre, pour lui rendre compte de la distribution en cantonnement des troupes de l'armée de siège et de la marche qu'il avait suivie dans cette opération, etc. Il terminait ainsi[1] :

J'ai demandé à la Convention un successeur à l'armée d'Italie; en attendant, j'envoie au secours de Dumerbion le général Labarre et plusieurs officiers généraux; quant à moi, je me dispose à me rendre incessamment à la Convention, où le suffrage de mes concitoyens m'a appelé. J'attends avec impatience ce moment où je pourrai te témoigner la reconnaissance que je te dois de m'avoir mis à même d'être utile à ma patrie.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Le vainqueur de Toulon (c'est ainsi que l'appelle Thiers[2]) se disposait à quitter le port de la Montagne (nom que portait alors Toulon) pour se rendre à la Convention nationale, où l'appelait le suffrage des patriotes de la Martinique, lorsque le Comité de salut public lui fit savoir que, pour le moment, la France avait plus besoin de son bras que de sa parole[3]. Il passa donc à l'armée des Pyrénées-Orien-

1. *Archives du ministère de la guerre.*

2. *Histoire de la Révolution française*, vol. VI, p. 285.

3. C'est sans doute ce qui induisit en erreur Boyer-Peyreleau (*Les Antilles françaises*, etc., vol. Ier, p. 298), qui prétend que Dugommier avait refusé d'être député de la Martinique à la Convention nationale. Comparez Iung, *ouvrage cité*, II, p. 395.

tales. Il en prit le commandement, par intérim, le 16 janvier 1794, pendant la maladie de Doppet. Il sollicita alors, mais en vain, la faveur d'emmener avec lui Bonaparte, dont il avait deviné le génie. Il se dirigea vers Perpignan avec une partie du matériel et des troupes qui lui avaient servi à prendre Toulon, après avoir passé par Montpellier et Seray. Il s'était arrêté aussi deux jours à Marseille pour se procurer des fusils et donner des ordres nécessaires à l'armée qu'il allait commander.

Dugommier fut reconnaissant des services que lui avait rendus Bonaparte pendant le siège de Toulon. Aussi, devinant dans le modeste commandant d'artillerie l'homme qui devait plus tard remplir le monde de sa gloire, il rendit loyalement justice à son mérite, et écrivit au Comité de salut public[1] : « Récompensez et avancez ce jeune homme, car, si on était ingrat envers lui, il s'avancerait tout seul. » Il demanda et obtint le grade de général de brigade pour Bonaparte, qui se rendit alors à l'armée d'Italie. « A l'armée des Pyrénées, dit la *Correspondance de Napoléon Ier* (vol. XXIX, p. 25), Dugommier parlait sans cesse de son commandant d'artillerie de Toulon, et en avait inculqué une haute opinion dans l'esprit des généraux et officiers qui depuis, de l'armée d'Espagne, se rendirent en Italie. De Perpignan, il lui envoyait des courriers à Nice lorsqu'il remportait des succès. » Napoléon, de son côté, n'oublia point par la suite l'homme qui l'avait si bien compris au début de sa carrière militaire. Il ne put rien pour Dugommier, puisque celui-ci mourut dès la fin de 1794, mais il laissa à ses héritiers, dans son testament, un souvenir digne du grand homme[2].

Le premier mot d'ordre donné par Bonaparte, nommé premier consul, fut *Frédéric II* et *Dugommier;* le second fut l'inverse du

1. Challamel, *Histoire de Napoléon* (siège de Toulon), et *Correspondance de Napoléon*, t. XXIX, p. 25.

2. En voici la copie :

« Ce 24 avril 1821. Longwood.

« Ceci est un quatrième codicile à mon testament.

« Par les dispositions que nous avons faites précédemment, nous n'avons pas rempli toutes nos obligations, ce qui nous a décidé à faire ce quatrième codicile.

« 1° Nous léguons au fils, etc...

« 2° Nous léguons au fils ou petit-fils du général Dugommier, qui a commandé en chef l'armée de Toulon, la somme de cent mille francs; nous avons sous ses ordres dirigé ce siège, commandé l'artillerie; c'est un témoignage de souvenir pour les marques d'estime, d'affection et d'amitié que nous a données ce brave et intrépide général. » (*Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXXII, p. 592.)

premier, c'est-à-dire *Dugommier* et *Frédéric II.* Lors de l'expédition de Saint-Domingue, il donna des instructions spéciales au capitaine général Leclerc pour faire rentrer la famille Dugommier dans tous ses biens à la Guadeloupe.

C'est à partir de ce moment, la reprise de Toulon, que la France, par de hauts faits d'armes, dus à la vaillance de ses généraux et de ses soldats, acquit cette supériorité militaire qu'elle conserva pendant vingt ans.

Trente-cinq mille Français s'étendaient depuis Thuir et Toulonge jusqu'à Saint-Nazaire, couvrant Perpignan, c'est-à-dire qu'ils occupaient le pays compris entre l'embouchure du Rhône et la rive droite de la Garonne : ils formaient l'armée des Pyrénées-Orientales. Ils reculaient devant les Espagnols et leur avaient laissé prendre toutes les places de la frontière. Ceux-ci étaient maitres de toute la partie des Pyrénées qu'arrose le Tech. Leur armée, de 25,000 hommes, était commandée par le marquis de Las Amarillas, qui, plus tard, fut remplacé par La Union. Le gros de cette armée se réunit dans la plaine du Boulou. Son général en chef s'enferma dans des lignes fortifiées et garnies d'artillerie. Deux redoutes, celles de Montesquieu et de la Trompette, construites avec le plus grand soin, couvraient le flanc droit du camp, le plus exposé aux attaques des Français. La gauche des Espagnols s'étendait depuis Ceret jusqu'à Oms, et leur droite s'appuyait sur Collioure et Port-Vendre.

Dugommier avait bien envie de se mesurer aussitôt avec les Espagnols, mais le mauvais état de son armée l'en empêcha. Aussi écrivait-il, le 1er février (13 pluviôse an II), de son quartier général de Perpignan, aux députés de la Convention, membres du Comité de salut public[1] :

Citoyens représentants,

Malgré le désir que j'avais de rendre visite aux Espagnols aussitôt mon arrivée à l'armée dont on m'a confié le commandement, j'ai été forcé de me borner à reconnaître les positions respectives et nos moyens en tout genre. Autant j'ai eu de plaisir de rencontrer deux représentants du peuple bien décidés à laisser aux généraux l'exercice libre de leurs fonctions, se bornant à donner aux leurs toute l'activité dont elles sont susceptibles, et bien suffisantes pour les occuper, autant j'ai été vivement affecté de l'état de l'armée. J'ai trouvé les bataillons renouvelés presque en entier, les anciens volontaires détruits par le fer ou la maladie, la moitié sans armes ou avec de mauvaises, les 7/8 des fusils sans baïonnettes, la tenue du soldat très mauvaise, sa subsistance précaire, son vêtement de même.

1. *Archives du ministère de la guerre.*

J'ai trouvé l'artillerie nulle pour une armée dont l'importance ne peut être disputée, puisqu'elle défend notre territoire entamé par l'ennemi, qui jouit d'une superbe partie.

J'ai trouvé la cavalerie sur les dents, ainsi que les chevaux de charroi, faute de fourrage, et, tandis que l'imprévoyance des administrateurs laisse périr de faim les animaux dont l'armée a le plus urgent besoin, une négligence criminelle nous enlève, dans les hôpitaux, nos frères d'armes. Depuis le 1er nivôse, plus de 500 y ont péri ; la santé la plus robuste y serait ruinée en peu de jours ; partout, la malpropreté la plus dégoûtante y propage la putridité dans l'air et dans les personnes.

Les représentants du peuple, à qui j'en ai rendu compte, ont pris les mesures les plus convenables pour sauver nos frères d'armes.

Les troupes qui nous viennent de Port-de-la-Montagne ne sont pas encore toutes arrivées. Je regretterai toujours d'avoir vu rayer du tableau que j'avais présenté quelques bataillons dont l'exemple et l'action auraient produit le meilleur effet dans cette armée qui, dans les circonstances présentes, mérite toute l'attention de la République. Un jour viendra, j'espère, qu'un général aura confiance entière et que l'on se défiera autant de l'égoïsme des autres que du sien.

D'après l'esquisse que je vous fais de notre situation, il est superflu de vous dire que je ne suis pas encore en état d'attaquer ; je ne veux le faire que pour un coup décisif, et je répugnerai toujours à perdre des frères pour d'autres succès. Il faut toucher le but : il faut donc conserver et rassembler tous nos moyens pour réussir.

Élite dans les hommes que j'emploierai, subsistances et munitions de toute espèce assurées, calcul exact et comparaison des moyens respectifs, l'approbation des bons officiers et généraux dans la préférence de l'attaque, voilà, citoyens représentants, ce qui m'occupe nuit et jour ; il ne faut avec cela qu'un heureux moment, et vive la République !

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Quinze jours après, c'est-à-dire le 17 février 1794 (29 pluviôse an II), Dugommier rend compte au ministre de la guerre qu'il a divisé son armée en trois lignes, et il lui en explique les motifs. Il se plaint aussi de fausses mesures qui compromettent l'intérêt général et l'égoïsme qui règne presque partout. En remerciant le ministre d'un envoi de fusils, il lui fait connaître qu'ils sont arrivés en mauvais état, sans baïonnettes. Les briquets lui font défaut. Il lui annonce aussi la formation de quelques compagnies de traîneurs pour suppléer au travail des chevaux. Il lui demande en même temps que la brigade de génie qui sert dans son armée soit complétée, afin que les travaux dans les camps et aux chemins de communication prennent une nouvelle activité. Enfin il insiste pour qu'on lui envoie des bataillons aguerris, ajoutant que la maladie décime son armée et

qu'il prend toutes les mesures possibles pour en arrêter les progrès : l'ennemi, paraît-il, est encore, sous ce rapport, plus maltraité que nous.

Le 5 mars (15 ventôse), Dugommier fit un mémoire sur la situation de son armée. Le voici[1] :

En arrivant à l'armée des Pyrénées-Orientales, je parcourus nos positions et je fis les reconnaissances nécessaires de celles de l'ennemi. Il occupait deux points essentiels séparés par un assez long espace. J'examinai nos moyens en tout genre, et je tâchai, par l'espionnage, de connaître ceux que l'on pouvait leur opposer. Je me vis forcé d'attendre le rassemblement des nôtres et leur organisation, me promettant d'attaquer l'ennemi par les deux points essentiels, Saint-Elme et Bellegarde, si nos moyens, en s'accroissant, me le permettaient, ou partiellement, s'ils étaient bornés. Je n'ai pas manqué de faire connaître au gouvernement ce qu'il fallait pour l'attaque générale. J'ai eu la douleur de voir avorter les belles espérances que l'on me donnait.

A présent que la campagne va s'ouvrir, pour assurer le succès de nos armes, il convient, en établissant le plan qui doit la diriger, de jeter un coup d'œil sur l'armée ennemie, sur sa position, sur ses moyens, en même temps que nous examinerons les nôtres, en tout genre, avec autant d'attention. Selon tous les rapports que j'ai pu obtenir, soit des espions, soit des déserteurs, l'armée ennemie peut être forte d'environ 30,000 hommes : 24 à 25,000 hommes d'infanterie et 3 à 4,000 hommes de cavalerie. Elle est employée à la défense de toutes les parties enlevées à la République, depuis le Port-Vendre jusqu'à Bellegarde et Prats-de-Mollo, dans une étendue de plus de douze lieues sur la longueur et de deux ou trois lieues de largeur. On rencontre, dans tout cet espace, une quantité de postes plus ou moins forts, selon les localités ou le plus de consistance qu'ils ont reçue de l'art. Saint-Elme et Bellegarde sont les plus considérables et offrent le plus de difficultés. Bellegarde, surtout, est à l'abri de toute attaque brusque. Notre armée, à nous, nous présente 27,000 hommes d'infanterie disponibles et 900 hommes de cavalerie ; dans les 27,000 hommes, il s'en trouve 9,000 de nouvelle levée qui ont besoin d'instruction, et dont la majeure partie n'est pas même encore armée ; ainsi, cette dernière portion de notre force ne peut absolument être active sans compromettre le tout et ne peut être placée qu'en seconde ligne, où elle se formera et aura le temps de recevoir les fusils qui lui manquent. Il nous reste donc 18,000 hommes, dont il faut tirer le meilleur parti possible, dans la première ligne, où ils sont destinés. Ces 18,000 hommes sont composés des bataillons de grenadiers et de chasseurs, des bataillons ou partie des bataillons d'infanterie qui peuvent agir offensivement. D'après cet aperçu, il est impossible d'attaquer l'ennemi sur tous les points.

1. *Archives du ministère de la guerre.*

Il faut donc se borner à être sur la défensive d'un côté, tandis que, de l'autre, nous ferons tous nos efforts pour enlever un des deux points essentiels. J'avais d'abord donné la préférence à Bellegarde, espérant qu'après sa réduction, les autres parties tomberaient d'elles-mêmes, en les menaçant vivement et déployant une force formidable ; mais le siège de Bellegarde pouvant traîner en longueur, la pénurie de nos fourrages, les inquiétudes que donnent les subsistances tirées toutes par terre par des charrois lents et souvent insuffisants, tout me détermine à attaquer, avant tout, Saint-Elme, pour ravoir le Port-Vendre et rétablir ainsi, en faveur de notre armée, la communication maritime qui nous facilitera l'arrivée de tout ce qui peut être utile. En conséquence, j'établis, vers le village de Fourques, la tête de la première ligne, en l'appuyant sur les montagnes voisines, et je la descends vers le Mas-Deo, en lui donnant la courbe nécessaire pour arriver à Ortaffa et en choisissant les positions les plus avantageuses à des batteries stationnaires qui protégeront les divers campements. Je les réduis en trois : un camp au-dessus du Mas-Deo, en allant vers Fourques, à la droite et un à la gauche, vers Ortaffa. Entre le Mas-Deo et le camp d'Ortaffa, un ou deux postes intermédiaires bien fortifiés pour mettre, vers les côtés correspondants de Mas-Deo et d'Ortaffa, l'ennemi entre deux feux, s'il avait la fantaisie de passer par les intervalles.

Cette ligne bien établie et défendue par six batteries stationnaires placées le plus heureusement possible, je décide l'attaque de Saint-Elme. Pour l'enlever, ainsi que Collioure et Port-Vendre, je fais mouvoir, au même moment, 12,000 hommes. 6,000 hommes partiront d'Ortaffa et formeront dans leur marche une ligne perpendiculaire au point correspondant de la montagne opposée à Ortaffa, pour fermer le passage aux secours que l'ennemi pourrait envoyer de Céret et du Boulon vers Collioure, qui sera travaillé par 6,000 hommes partis d'Edme. Il nous resterait donc, depuis les postes intermédiaires jusqu'à Fourques, 6,000 hommes, le camp d'Ortaffa ayant fourni les 6,000 qui forment la ligne répressive au delà du Tech. Les 9,000 hommes, non armés ou non instruits, formeront la seconde ligne, à une distance convenable aux circonstances, qui pourront exiger de présenter à l'ennemi le spectacle d'une armée plus nombreuse et à l'intérêt de nos frères, en les plaçant de façon qu'ils ne puissent être que sur une bonne défensive, tant qu'ils ne seront pas en état d'entrer en première ligne.

D'après cette distribution de notre force disponible, nous attaquons l'ennemi, nous couvrons Perpignan ; toute la partie depuis Ortaffa jusqu'à Elne et jusqu'à la Lame est également couverte par l'armée offensive, et les 12,000 hommes qui forment la ligne défensive sont distribués de façon à s'entre-secourir aisément et efficacement. Après avoir réduit la partie maritime envahie par l'ennemi, nous dirigeons nos vues au côté opposé et nous portons sur Bellegarde, en suivant les mesures que la convenance des localités nous suggérera pour la réussite.

Quartier général de Perpignan, le 15 ventôse de l'an II de la République française une et indivisible.

DUGOMMIER.

Dix jours après avoir écrit ce rapport, Dugommier, toujours infatigable, en fait un autre le 15 mars (25 ventôse), sur la presqu'île de Leucate. Il en fait ressortir les avantages et il est d'avis qu'il faut en tirer parti, etc.

Dugommier employa donc la mauvaise saison à réorganiser son armée, afin de pouvoir prendre l'offensive au retour du beau temps. Il la répartit ensuite sur les points qu'il jugeait les plus importants de défendre, c'est-à-dire le long du Tech et du Réart, Sainte-Colombe, Terrats, Lupia, Treuillas, Ponteilla, Saint-Cyprien, Elne, Ortaffa et Montescot. Les Espagnols, qui occupaient la rive droite du Tech depuis le camp de Boulou jusqu'à la mer, laissaient faire : ils attendaient un général en chef et des renforts.

Un plan d'opérations, conçu par Dagobert, fut envoyé à Dugommier par le Comité de salut public : il s'agissait de s'emparer de Gironne et de s'établir entre la Fluvia et le Ter. L'armée espagnole ainsi contournée pouvait être anéantie; mais ce plan offrait de sérieuses difficultés, eu égard surtout au délabrement d'une grande partie de l'armée. Aussi le général en chef n'hésita pas à en concevoir un autre, qui consistait à masser ses forces et à les diriger sur Collioure en même temps que l'on bombarderait Saint-Elme. Les Espagnols, adossés aux Pyrénées, pourraient être alors écrasés sur la route de Bellegarde et du col de Porteil. Le Comité adopta ce plan.

Le 27 mars 1794, l'armée se mit en mouvement. Le général Augereau, qui commandait la droite, vint prendre ses positions au Monestier, à Mas-Deu, à Pulla, à Fourques et à Villemolac. Le général Pérignon, qui formait le centre, ayant sa réserve sous les ordres du général Victor Perrin, auprès de Bayde, s'établit du Réart aux Brouillas. A gauche le général Sauret, installé à Ortaffa, se tenait prêt à passer le Tech au premier signal. En même temps, le général Dagobert, qui occupait Puycerda, se porta sur Monteilla avec 6,000 hommes, y battit le comte de Saint-Hilaire et le poussa jusqu'à Castel-Ciudad. N'osant pas, faute de canons, assiéger la citadelle de Seu-de-Urgel, où s'était réfugiée la garnison, il imposa une contribution de cent mille francs à cette ville et revint à Puycerda avec une charge de butin et 7 pièces de canon[1]. Malheureusement, peu de

1. Un tableau, peint par Renoux, en 1837, représente le combat de Monteilla, qui s'est livré le 10 avril 1794. Il figure aux *Galeries historiques du palais de Versailles* (t. III, n° DCXVII).

jours après, ce brave général y mourut d'une fièvre maligne. A la suite de cet échec, le marquis de Las Amarillas, après avoir abandonné la gauche du Tech et replié ses troupes dans la plaine du Boulou, se démit de ses fonctions. Il eut pour successeur La Union.

Le mois d'avril s'écoula sans rien de bien saillant de part et d'autre. Les vents contraires gênaient la flottille française dans ses mouvements. Cependant, bien que son armée manquât des choses les plus nécessaires, Dugommier gagnait toujours du terrain et fatiguait les Espagnols par des combats d'avant-postes. Pour leur donner le change, il les attaqua du côté d'Oms, le 28 avril, et il battit le comte de La Union. Le surlendemain, le feu s'ouvrit sur toute la ligne. Le général Pérignon, avec 6,000 fantassins et 1,000 chevaux, passa le Tech à Saint-Jean-de-Pages et Banyuls-les-Aspres, s'empara des redoutes de la Trompette et de Montesquieu, et, coupant la droite des Espagnols, empêcha la retraite des troupes du camp de Bellegarde. En même temps, la brigade du général Martin s'empara des Albères. Le combat dura jusqu'à la nuit et les Français restèrent maitres de leurs positions. Le lendemain, 1er mai, dès cinq heures du matin, les Français ouvrent de nouveau le feu sur les rives du Tech et attaquent le camp du Boulou. Ils enlèvent deux redoutes et occupent les Albères et le chemin de Bellegarde. Ils sont enfin maitres du camp du Boulou et la France compte une victoire de plus[1] ! Voici le récit qu'en fit Dugommier au représentant du peuple Beauchamp de Bagnole, le 12 floréal an II (1er mai)[2] :

Citoyen représentant,

Voici une esquisse de notre matinée, elle est aussi exacte que l'a pu tracer un aperçu rapide; nous avons battu l'Espagnol à plate couture, et il est déjà relancé aux deux extrémités de toute sa conquête par le ci-devant Roussillon. Il nous a laissé 200 pièces au moins de toute espèce d'artillerie, toutes leurs munitions, des magasins pleins de subsistances, près de 2,000 prisonniers, parmi lesquels il se trouve un officier général, 3 colonels et 75 officiers de tout grade. Le nombre des morts et des blessés est en proportion des prisonniers, toutes leurs tentes et effets de campement, d'immenses bagages, enfin tout ce qui caractérise une déroute complète. Je me porte ce soir sur Collioure et Port-Vendre, et j'espère vous en rendre bon compte. Castagnier est

1. La prise du camp du Boulou a été reproduite sur la toile, en 1836, par Renoux, et ce tableau figure à Versailles (voir les *Galeries historiques*, etc., vol. III, n° DCXXI).

2. *Archives du ministère de la guerre* et *Gazette nationale* du 18 floréal an II (7 mai 94), n° 228.

enfin arrivé hier au soir; mais trop tard pour me servir de lui dans l'attaque combinée de terre et de mer. La réduction des Albères avait si fort effrayé l'ennemi que l'ordre était déjà donné pour évacuer tous leurs postes, mais nous avons eu le bonheur de les prévenir et de profiter de leur terreur panique. Leur comte de Lunion a parfaitement donné dans le panneau; il a cru que le chemin que j'avais fait tracer par la droite de l'armée était celui dont je devais me servir pour aller à lui; il s'est empressé d'en interrompre la communication et il a eu la sottise de perdre son temps dans la montagne où je l'avais attiré, et j'ai profité de son erreur pour attaquer vivement par notre centre; rien ne put égaler l'ardeur avec laquelle nos frères d'armes ont tombé sur l'ennemi, et nous allons dès ce soir même le poursuivre dans ses derniers retranchements.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Dès que la nouvelle de cette victoire fut connue à Paris, la Convention s'empressa de décréter que Dugommier et son armée avaient bien mérité de la patrie[1].

Cette victoire, qui nous rendit le Tech et nous porta au delà des Pyrénées, ne coûta pas mille hommes aux Français. L'ennemi, en s'enfuyant en désordre, nous laissa 1,500 prisonniers, 140 pièces de canon, 800 mulets chargés de leurs bagages, et des effets de campement pour 20,000 hommes. On compara, à l'époque, cette déroute à celle de Rosbach.

Dugommier ne se reposa pas sur ses lauriers[2]. Sans perdre de temps, il se mit en demeure de bloquer Bellegarde, Collioure, Port-Vendre et Saint-Elme. Nous le verrons partout vainqueur[3].

1. Voici ce décret :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de salut public, décrète :

. . . . . .

« Article 3. — L'armée des Pyrénées-Orientales a bien mérité de la patrie dans la journée du 10 floréal.

« Art. 4. — Les dépêches officielles des armées d'Italie et des Pyrénées-Orientales et Occidentales seront imprimées et envoyées sur-le-champ, par des courriers extraordinaires, aux armées de la République.

. . . . . .

« Ce décret est adopté au milieu des plus vives acclamations et des cris de Vive la République. » (*Moniteur universel* du 7 mai 1794, 18 floréal.)

2. Il était infatigable : quand il ne se battait pas, il écrivait. A cette même époque, 12 mai (23 floréal), il fit un mémoire sur la Catalogne. On le trouvera à la fin de cette étude, pièce n° 5.

3. A cette époque (mai 1794, prairial an II), l'armée républicaine se composait de 68,000 hommes, répartis comme suit, d'après Jomini (*Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, vol. VI, chap. XLI, p. 155) : « 13,000 étaient en Cerdagne sous Doppet; 10,000 répartis dans les places et

Du quartier général d'Argèles, le 2 mai (13 floréal), Dugommier lança la sommation suivante au général commandant la place de Collioure[1] :

L'armée victorieuse est devant Collioure.

Je te somme au nom de la République de lui rendre cette partie de son territoire. Nous avons tous juré de mourir ou de la reprendre. Si tu refuses à la justice, à l'humanité de mettre bas les armes, tu répondras des victimes que tu vas sacrifier au délire d'une vaine résistance. Sois assuré que nul ne peut être inaccessible aux baïonnettes républicaines, et que vous y passerez tous si vous refusez la ressource que nous vous offrons. Réponse avant la nuit. Jette un coup d'œil sur les soldats qui te parlent par mon organe, ils brûlent d'impatience de connaître ta décision.

DUGOMMIER.

Les Espagnols tinrent bon, et la lutte continua.

Le lendemain, nous poursuivons l'ennemi. Le fort des Bains est à nous. Trois colonnes sont en marche : celle de droite sur Arles, Prats-de-Mollo et Saint-Laurent-de-Cerdans; celle du centre sur le col de Bagnols; celle de gauche sur Collioure et Port-Vendre, qui sont serrés de près ainsi que Bellegarde. Sans l'opiniâtreté des émigrés, les Espagnols se seraient même déjà rendus.

La Union avait rallié les débris de son centre au col de Porteille; sa gauche s'était repliée sur Saint-Laurent-de-la-Mouga, et sa droite était restée intacte dans ses positions. Il espérait défendre le sommet des Pyrénées en s'établissant entre Bellegarde et Collioure; mais que pouvait-il faire sans artillerie et avec des troupes ébranlées? En effet, à l'approche des hussards républicains, ses soldats prirent en désordre le chemin de Figueras.

Pendant que le général Chabert s'empare du col de Banyuls, Dugommier passe le Tech entre Elne et Ortaffa, et se rend maître d'Argelès. Par des chemins détrempés par la pluie et sous une température glaciale, les Français, obligés de traîner parfois à bras des pièces de gros calibre et des mortiers, parviennent, par des prodiges de valeur, à s'établir sur les hauteurs de Saint-Elme. De ce fort, qui commande Port-Vendre et Collioure, Dugommier pourra écraser l'ennemi de son artillerie, placée avec intelligence sur le sommet des montagnes voisines, et empêcher sa retraite. L'entrain et la gaîté règnent

postes de la côte; 20,000 autour de Bellegarde et au camp de Cantalup; 22,000 en observation sous Augereau et Pérignon; 3,000 de cavalerie sous le général Dugua, cantonnés. »

1. *Archives du ministère de la guerre.*

dans l'armée française. On bivouaque sur les montagnes. Le général en chef lui-même s'installe dans une misérable cabane construite par ses soldats. Tous, confiants dans leur chef, qui leur donne sans cesse l'exemple du courage et de la résignation, ne pensent qu'à vaincre pour la gloire de la France.

Dans la nuit du 16 mai, les Espagnols occupant Collioure, Port-Vendre et Saint-Elme font, à l'improviste, une sortie combinée, et attaquent si vigoureusement les Français à Puy-de-las-Daynas, où commandait le général en chef, que celui-ci fut blessé et ne dut son salut qu'au courage et au dévouement des grenadiers d'un bataillon du 28e régiment, qui se firent presque tous tuer à ses côtés en le défendant. Mais les Français restèrent maîtres du terrain et l'ennemi fut contraint de rentrer dans ses murailles. Le 18 mai, Dugommier fait sommation au commandant du fort Saint-Elme de se rendre. Celui-ci répond qu'il fera connaître ses intentions quand il en sera temps. Le lendemain, à son tour, il envoie un parlementaire demander à Dugommier une suspension d'armes. Alors, pour réponse, notre général en chef lui renvoie sa propre phrase de la veille. Le jour suivant, nouvelle demande du commandant du fort. Cette fois, Dugommier lui répond par des coups de canon. Bellegarde est toujours cerné par nos troupes, et les divers cols qui y conduisent sont occupés par la division du centre, dont le quartier général est à la Jonquière. Une attaque nocturne est faite dans le dessein de ruiner les camps occupés par l'ennemi entre Saint-Elme et Port-Vendre, et de tenter simultanément l'escalade de Saint-Elme. La première partie de l'exécution de ce projet a eu un plein succès, mais trop de précipitation a nui à la seconde. L'échec du 16 mai surtout découragea les Espagnols. Aussi, le 23, ils demandèrent à capituler. Mais Dugommier leur imposa des conditions qu'ils trouvèrent trop dures et qu'ils repoussèrent. Les Français rouvrirent alors le feu avec une telle vigueur que l'ennemi fut forcé d'évacuer le fort Saint-Elme et Port-Vendre, déjà bloqué par la flottille française, et de se concentrer à Collioure. Il en fut également chassé par notre marine et par les feux du fort Saint-Elme, dont nous étions devenus maîtres. Cette fois, les Espagnols, ne pouvant plus fuir ni par terre, ni par mer, furent forcés de capituler. Le 29 mai, Collioure fut rendue à la France, et sa garnison, forte de 7,000 hommes, fut autorisée à rentrer en Espagne, sous la condition qu'il nous serait rendu un nombre égal de prisonniers français. Les Espagnols déposèrent les armes à Banyuls-la-Maizo et firent serment de ne plus tirer les armes contre la France jusqu'à la conclusion de la paix. Voici le récit que, du quartier géné-

ral de Port-Vendre, Dugommier en fit, le 28 mai 1794 (9 prairial), au Comité de salut public[1] :

Citoyens représentants,

Le 4 prairial le général espagnol envoya un parlementaire pour demander une capitulation. La brèche du fort Saint-Elme était fort avancée et devait lui donner de justes inquiétudes. Je lui fis parvenir les propositions convenables aux circonstances. Après une longue discussion, l'officier chargé de les faire accepter se retira sans avoir terminé et les hostilités recommencèrent. Le feu de nos batteries se renouvela avec plus de succès que jamais, et il ne fallait plus que sept ou huit heures de leur service pour faire écrouler la partie supérieure de la plate-forme avec la garnison. Dans la nuit du 6 au 7, elle évacua, et celle de tous les forts de Port-Vendre la suivit dans Collioure. Nous en fûmes bientôt instruits, et à la pointe du jour Saint-Elme et les autres postes abandonnés par l'ennemi furent occupés par les troupes républicaines. Je jugeai que le moment était favorable pour sonder les dispositions du général espagnol, et je le trouvai disposé plus que jamais à entendre le conseil de la nécessité. Après une vigoureuse et longue résistance, il s'est donc rendu à la force de nos armes et nous a restitué toute la partie de la République qu'il avait envahie sur cette frontière. 7,000 hommes ont mis bas les armes et nous ont livré tous les magasins de munitions de guerre et de bouche, toute leur artillerie, enfin, ce qui caractérise un avantage complet qui est développé dans la capitulation dont je vous fais passer une copie conforme à l'original. Il ne nous reste plus que Bellegarde à reprendre, et je pars demain pour visiter la division du centre et celle de la gauche. Je laisse environ 3,000 hommes pour conserver Collioure et Port-Vendre, et j'ordonne au reste des troupes de se rallier au centre et à notre droite, afin de réunir notre armée et présenter à l'ennemi un ensemble dont l'effet ne peut manquer d'être heureux. J'attends les instructions que je vous ai demandées.

Vive la République !

Salut et fraternité. DUGOMMIER.

C'est après 24 jours de bivouac, que nos braves frères d'armes ont supportés sur les montagnes froides et humides avec un courage héroïque, qu'ils ont cueilli pour la République les doux fruits de la victoire.

Dès que la Convention nationale connut la nouvelle victoire remportée par Dugommier, elle décréta, le 15 prairial (3 juin), que l'armée des Pyrénées-Orientales ne cessait de bien mériter de la patrie et que sur la place du village de Banyuls un obélisque de granit serait

1. *Archives du ministère de la guerre.*

élevé avec cette inscription : *Ici sept mille Espagnols posèrent les armes devant les républicains et rendirent à la valeur ce qu'ils tenaient de la trahison.*

Le 8 juin (20 prairial), Dugommier écrivait au Comité de salut public :

Bellegarde est toujours bloqué. Les troupes soustraites momentanément du centre y sont rentrées. La gauche, maintenant en cantonnement, sera demain rassemblée de nouveau. Sans notre extrême pénurie en poudre, nous serions partout en mesure d'agir, etc., etc. Il y a eu hier une affaire très chaude entre la division du centre et l'ennemi campé devant Liers.

Non seulement la poudre faisait défaut, mais nos braves soldats manquaient de tout, comme nous l'avons déjà vu. Et malgré cela ils faisaient des prodiges de valeur, luttant presque toujours contre la maladie et contre des troupes bien plus nombreuses, et gagnant toujours du terrain. Ainsi s'écoula tout l'été de 1794. Les Espagnols manquèrent à leur parole. Non seulement La Union, sous prétexte que le général Navarro, qui signa la capitulation de Collioure, avait outrepassé ses pouvoirs, refusa de nous rendre un nombre égal de prisonniers français, mais il incorpora aussitôt dans son armée les 7,000 hommes qui avaient déposé les armes dans le village de Banyuls-la-Maizo. Alors, la Convention, indignée de la conduite de ce général en chef, comprit les Espagnols dans le décret d'extermination porté contre les troupes anglaises, et défendit aux troupes françaises dans les Pyrénées de faire aucun prisonnier espagnol. Mais nos soldats, pas plus que leur général en chef, ne voulurent se rendre complices d'une résolution aussi barbare[1].

Depuis la prise de Collioure, Dugommier employait un corps de 15 à 20,000 hommes à faire le siège de Bellegarde. Il voulait éviter à cette place française les suites d'un siège meurtrier et opiniâtre, et pour cela il l'avait fait bloquer étroitement, afin de forcer les Espagnols à se rendre par la famine. D'un autre côté, un renfort ayant porté l'armée espagnole à 45,000 combattants, La Union crut pouvoir hasarder une bataille pour dégager la place assiégée. Aussi, le 13 août, il massa 20,000 hommes à Saint-Laurent-de-la-Mouga et dirigea d'autres colonnes sur divers points, depuis Campredon jusqu'à la mer. Par une marche nocturne, afin de ne pas être aperçu des Français, le général Courten put arriver à la montagne de Terrados, la gravir et surprendre nos troupes. Le général Lemoine, pris à

1. Le *Moniteur universel* a publié, à ce sujet, la correspondance échangée entre les deux généraux en chef.

l'improviste, défendit énergiquement la rive droite de la Mouga, perdit et reprit sa position, et enfin, à la troisième attaque des Espagnols, fut forcé de leur abandonner le terrain. Le général Augereau, averti par la canonnade, fit tête à l'ennemi, et, après un vif combat, finit par le culbuter. Puis il se porta au secours des généraux Sauret et Lemoine, qui étaient aux prises avec les troupes espagnoles du général Courten. Alors, on se battit avec acharnement à la baïonnette. La lutte fut longue et indécise jusqu'à midi. A ce moment, le général Augereau, voyant faiblir la brigade du général espagnol Isquierdo, donna ordre au général Mirabel de se porter en toute hâte sur la hauteur de la fonderie de Terrados, afin d'attaquer le flanc de cette brigade, déjà ébranlée, et de lui couper la retraite. Cet ordre fut admirablement exécuté, et, au moment où nos soldats se précipitaient sur les Espagnols, le brave général Mirabel tomba frappé d'une balle à la tête. Les Français, pour venger leur chef, se battirent comme des enragés. Le chapeau du général Lemoine fut emporté par un boulet, le général Sauret fut blessé et le général Augereau fut frappé de deux balles. Les Espagnols, pris de tous côtés, se débandèrent, fuirent et laissèrent sur le terrain 250 hommes, dont un maréchal de camp et plusieurs officiers supérieurs. Du côté de la mer, les Français sont non moins vainqueurs. Ils repoussent également les Espagnols qui attaquaient le col des Frères.

Voici le récit qu'en fit Dugommier et qui fut lu à la Convention nationale par Barrère, dans la séance du 5 fructidor[1] :

Le général en chef de l'armée, aux représentants du peuple composant le Comité de salut public. — Au quartier général du Boulou, le 28 thermidor, l'an IIe de la République française une et indivisible.

Citoyens représentants, l'armée des Pyrénées-Orientales vient de prouver que, si les Français sont terribles dans l'attaque, ils ne sont pas moins redoutables dans la défense. Depuis près de trois mois, le perfide La Union rassemblait toutes ses forces, tous ses moyens pour nous obliger à lever le blocus de Bellegarde, et pour ravitailler cette place : les signaux de détresse qu'elle ne cesse de répéter ont hâté l'exécution de ses desseins.

Le 26 thermidor, à deux heures du matin, l'armée espagnole, accrue des garnisons de l'intérieur, d'un ramas de paysans et étrangers, formant ensemble 50,000 hommes, parut devant les postes principaux de notre armée. Au même instant, la droite et la gauche furent attaquées, ainsi que la partie littorale du col de Banyuls; mais c'est à Saint-Laurent-de-la-Mouga, dont la possession lui aurait facilité l'approche du col de Porteil et le ravitaillement de Bellegarde, c'est à notre droite, qu'elle

1. *Gazette nationale*, du 7 fructidor an II (24 août 1794), n° 337.

voulait enfoncer pour couper notre ligne et nos communications ultérieures, que s'attacha particulièrement cette multitude d'ennemis : 20,000 hommes se jetèrent, à la faveur de la nuit, sur le camp de Terrade, occupé par la brigade de Lemoine, et sur deux bataillons de chasseurs défendant la droite de Saint-Laurent. La surprise, la confusion, suites inséparables de l'obscurité, firent d'abord céder à la supériorité du nombre quelques-unes de nos positions; l'ennemi même s'était emparé de nos batteries avancées. Les approches du jour changèrent la face du combat, l'un des plus longs et des plus terribles qui se soit livré depuis la guerre de la liberté contre la tyrannie.

L'Espagnol, déjà enorgueilli de quelques avantages, s'est vu arracher des mains la victoire toujours fidèle à nos frères d'armes. Il était cependant midi que l'ennemi tenait encore : on se battait corps à corps; la baïonnette, le sabre, les quartiers de roche lancés du haut des montagnes faisaient justice des violateurs de la capitulation de Collioure, et lavaient dans leur sang les outrages faits à la République. Le général Augereau ordonne un mouvement décisif : la brigade de Mirabel doit forcer à la baïonnette la ligne de l'Espagnol sur les hauteurs de la Fonderie : elle se réunit à trois bataillons du général Lemoine, dans la gorge qui sépare la Mouga du village de Terrade; elle marche sur ce village pour couper l'ennemi; le reste de la division s'ébranle : le cri de *guerre à mort,* qui déjà s'est fait entendre, retentit dans tous les rangs. L'Espagnol fuit, il est arrêté dans sa retraite par les troupes du brave Mirabel, qui, furieuses d'avoir perdu leur chef, ne font plus de quartier : il est pris en flanc par les chasseurs, en tête par la réserve de la Mouga; il est battu, il est poursuivi de toutes parts. Les soldats vêtus de rouge sont des Anglais aux yeux des républicains, ils sont taillés en pièces. La lassitude et la nuit mettent seules un terme aux succès de nos armes, et l'Espagnol ne remporte encore une fois, de ses efforts, que la honte, la terreur et la défaite.

D'après le rapport du général Augereau, 2,500 ennemis, dont un maréchal de camp et plusieurs officiers de marque, sont restés sur le champ de bataille qu'ils avaient un moment usurpé. 100 hommes seulement, la plupart étrangers, ont obtenu la vie de quelques-uns de nos tirailleurs, dont ils sont parvenus à émouvoir la pitié. Nous avons eu de notre côté environ 600 blessés, et nous avons perdu 187 frères d'armes, parmi lesquels nous avons tous à regretter le général Mirabel, tué à la tête de sa brigade qu'il avait toujours conduite à la victoire.

Tels sont les glorieux événements qui ont signalé la droite de l'armée; c'était aux vainqueurs de la Mouga à la bien défendre : la même énergie, la même intrépidité qu'ils avaient montrées le 30 floréal, ils les ont déployées le 26 thermidor.

La division de gauche a suivi leur exemple : elle a poussé l'ennemi devant elle; elle l'a forcé de se retirer en désordre, et ses tirailleurs lui ont enlevé une pièce de canon. Nous n'avons pas été moins heureux au col des Frères, devant Banyuls. Le premier bataillon du Tarn et les

grenadiers des Bouches-du-Rhône, pressés par des forces supérieures, ont repoussé à coups de baïonnettes un débarquement soutenu par des chaloupes canonnières, et mis également en fuite une colonne d'ennemis qui les attaquait par les hauteurs.

Je ne vous citerai point encore les actions d'éclat, les traits de valeur et d'héroïsme qui ont caractérisé mes frères d'armes dans cette journée à jamais mémorable. J'attends des détails; je suis occupé à les recueillir et je remplirai mon devoir en offrant incessamment à la Convention le nom des guerriers qui ont acquis le plus de droits à la reconnaissance nationale. Ce que je puis vous assurer, en rendant hommage à la vérité, c'est qu'il y a eu émulation d'efforts, de courage et de dévouement entre les généraux, les officiers et les soldats républicains, et que tous ont bien mérité de la patrie.

Les généraux de division, Sauret et Augereau, ont été blessés en partageant les périls de leurs frères d'armes; mais heureusement leurs blessures sont légères.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

A la suite de ces divers combats, la Convention nationale décréta que l'armée des Pyrénées-Orientales ne cessait de bien mériter de la patrie et que le nom du général Mirabel serait inscrit sur la colonne du Panthéon[1].

C'est un mois après ces brillants faits d'armes, c'est-à-dire le 17 septembre 1794, que, réduite par la famine, Bellegarde se rendit après un blocus de 134 jours[2].

Dans la séance de la Convention nationale du 3 vendémiaire an III, Fourcroy, au nom du Comité de salut public, s'exprime ainsi[3] :

La France n'a plus d'ennemis sur son territoire, Bellegarde est rendu à la République.

Voici les lettres :

Au quartier général de Bellegarde, le IIe jour sans-culottide, l'an II de la République française une et indivisible.

Citoyens représentants,

L'armée des Pyrénées-Orientales vient de mettre le sceau aux triomphes de la République sur son territoire, entièrement purgé de ses ennemis; Bellegarde est à nous; c'est le fruit d'un blocus opiniâtre et sévère qui a forcé la garnison de se rendre à discrétion, en soumettant son sort à la générosité française.

1. *Gazette nationale* du 7 fructidor an II, n° 337 (24 août 1794).

2. La reprise de Bellegarde, peinte par Renoux, en 1837, figure à Versailles (voir *Galeries historiques du palais de Versailles*, n° DCXXXIII).

3. *Gazette nationale* du 27 septembre 1794, n° 6 (5 vendémiaire an III).

Bellegarde est intact, et dans cet état d'intégrité notre frontière se trouve toute protégée aux frais des Espagnols. Cette place nous donne plus de 60 bouches à feu et 40 milliers de poudre.

Salut et fraternité.

Le général en chef,
DUGOMMIER.

Le représentant du peuple, près l'armée des Pyrénées-Orientales, à la Convention nationale.

Au fort de Bellegarde, le IIe sans-culottide, l'an II de la République française une et indivisible.

Bellegarde vient d'être restitué à la République; tout s'est rendu à discrétion. Ces hordes espagnoles, campées non loin de nous, peuvent voir le drapeau tricolore flotter sur cette forteresse.

La reddition de Bellegarde est le fruit de la constance de l'armée des Pyrénées-Orientales et surtout de la valeur qu'elle a déployée dans la journée du 26 thermidor. C'est à vous, citoyens collègues, qu'il appartient d'exprimer à son égard la reconnaissance nationale.

Vous avez donné à la place de Condé le nom de Nord-Libre, nous donnons provisoirement à celle-ci le nom de Midi-Libre, en attendant que vous ayez définitivement vous-même statué sur cette nouvelle dénomination.

Le général en chef doit vous faire parvenir copie des articles qui lui furent proposés hier par le commandant de la place, copie de la réponse par lui faite[1], et copie de la lettre par laquelle le commandant de la place s'est rendu à discrétion[2].

Il a éte trouvé 68 bouches à feu sur les remparts, et dans les magasins 40 milliers de poudre et beaucoup de fusils; nous vous enverrons les détails au premier jour.

La garnison était encore composée de 1,000 hommes; ils n'avaient point de drapeaux, mais nous vous en ferons passer au premier jour 25 ou 30, qui ont été pris à Collioure, Saint-Elme, Port-Vendre et à l'affaire du Boulou.

Salut et fraternité.

DELBRET,
Représentant du peuple.

1. Au général espagnol :

« Au quartier-général de Bellegarde, le 2e jour des sans-culottides, l'an II de la République.

« Je ne peux accepter aucune de tes propositions. La garnison se rendra à discrétion : elle attendra son sort de la générosité française.

« Signé : DUGOMMIER. »

2. Réponse : « Bellegarde, le 18 septembre 1794.

« A la réplique que tu me fais, je réponds être d'accord avec ce que tu proposes et ce que tu offres.

« Signé : le marquis de VALLESANTORO,
« Commandant espagnol de la place de Bellegarde. »

La lecture de ces lettres, ajoute le *Moniteur universel*, a souvent excité les plus vifs applaudissements. Fourcroy propose le projet de décret suivant, qui est adopté :

La Convention nationale décrète :

Article 1er. L'armée des Pyrénées-Orientales ne cesse de bien mériter de la Patrie.

Article 2. Le fort de Bellegarde prendra désormais le nom de *Sud-Libre.*

Article 3. L'évacuation entière du territoire de la République sera célébrée par une fête décadi prochain; le Comité d'instruction publique est chargé de régler le mode d'exécution de cette fête.

Article 4. La nouvelle de la reddition de Bellegarde sera envoyée à toutes les armées; le télégraphe la transmettra sur-le-champ à l'armée du Nord.

Le même jour que Dugommier annonçait, en toute hâte, au Comité de salut public la prise de Bellegarde, il lui écrivait du quartier général de Bellegarde (18 septembre)[1] :

Citoyens représentants,

J'arrête, une seconde fois, votre attention sur la mesure suspensive que j'ai cru devoir prendre à l'égard de la garnison ennemie de Bellegarde; je ne serai tranquille que quand vous l'aurez approuvée, et que vous aurez provoqué en confirmation la générosité de la Convention nationale qui peut, seule, pardonner aux Espagnols. Ma conduite envers eux a été fondée sur l'urgence de notre situation qui devenait, de jours en jours, plus critique; par conséquent, sur la nécessité de présenter un appas à nos ennemis, et de sacrifier, un moment, notre ressentiment à l'intérêt public. Sur la joie universelle du peuple français, en voyant sortir de son territoire le dernier esclave qui le souillait, et enfin sur le devoir d'écarter de nos frères d'armes, détenus en Espagne, toute occasion de représailles. Le décret de la Convention qui nous ordonne de ne plus faire de prisonniers, si la capitulation de Collioure demeure sans exécution, convient sans doute à un champ de bataille; mais, s'il m'est permis d'émettre ici mon opinion, je pense qu'il est susceptible de modification à l'égard des places auxquelles il faut pouvoir offrir des conditions pour les obtenir; car il arrivera souvent que les commandants et les garnisons même réduites au désespoir, par la perspective d'une perte assurée, préféreront se faire sauter, et s'enterrer ainsi sous les ruines, plutôt que de se rendre; nous avons choisi, pour le restituer à la République, le seul moyen qui pût accélérer sa réduction; je le suis encore, davantage, par le décret de la Convention qui frappe de mort tous les Espagnols; c'est donc à vous de me relever de cette

1. *Archives du ministère de la guerre.*

double obligation, et de prononcer, définitivement, sur le sort des officiers et des soldats ennemis de la garnison de Bellegarde.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

P.-S. — Le représentant Delbret vous annonçait, dans sa lettre, que nous avions trouvé des émigrés dans Bellegarde. Mais, vérification faite, ce sont des paysans catalans qui étaient employés par les Espagnols aux travaux du fort, et qui sont compris dans la garnison. Une seule famille originaire de Céret nous a paru justement suspecte et j'ordonne qu'elle soit traduite au tribunal de l'arrondissement. On vient de découvrir dans le fort un Allemand déserteur des drapeaux de la République; il va être fusillé.

On voit par cette lettre combien il répugnait à Dugommier de faire exécuter un décret inique. Il savait qu'en résistant aux ordres de la Convention, il jouait sa position de général et même sa tête; mais son noble cœur se révoltait : il voulait avant tout être humain, l'histoire lui rend cette justice. Il fut cependant forcé de céder devant la loi, et le II vendémiaire an III (2 octobre), il prit l'ordre du jour suivant[1] :

A l'avenir, il ne sera plus fait de prisonniers espagnols; leurs prêtres et leurs nobles seront pris en otages, le général espagnol n'ayant pas exécuté la convention de Collioure. — Toutes les personnes attachées à l'armée qui louent ou occupent des appartements dans la commune de Perpignan les mettront, pendant leur absence, à la disposition de leurs frères d'armes malades, etc.

Quelques jours après la reprise de Bellegarde, Dugommier écrivait au Comité de salut public la lettre suivante[2] :

Au quartier général de Lalgullana, le 2 vendémiaire, l'an IIIe de la République française une et indivisible.

Citoyens représentants,

La Union a voulu s'approcher de Bellegarde lorsqu'il n'était plus temps. Le cinquième jour des sans-culottides, il fit avancer 7,000 hommes sur notre avant-garde; il porta également, sur notre gauche, de gros détachements d'infanterie et de cavalerie, et à la pointe du jour il nous attaqua, pour s'emparer d'une position intermédiaire qu'il croyait avantageuse à son armée; il trouva, pour son malheur, quelques bataillons de nos chasseurs qui justifièrent bien leur dénomination, et qui, après quelques heures d'engagement très chaud, mirent en déroute tout ce gibier espagnol.

Les détachements de notre centre et de notre gauche eurent le même succès vis-à-vis des colonnes qu'ils combattirent. Nos chasseurs ont

1. *Archives du ministère de la guerre.*
2. *Gazette nationale* du 5 octobre 1794, n° 14.

pris à l'ennemi 4 pièces de canon et quelques autres effets; et partout il a été repoussé dans ses retranchements jusque sous le feu de nos batteries. Sa perte, en général, est évaluée à 600 hommes laissés sur le champ de bataille: nous avons eu 50 blessés et quelques morts à proportion.

Je ne dois pas vous laisser ignorer un trait qui fait honneur à l'humanité et que je n'ai pas manqué de récompenser au nom de la République; un garde-valonne, Liégeois de naissance, déserte au milieu du combat, passe à côté d'un de ses frères blessés. Viens, lui dit-il, camarade, avec moi; ils te tueront si tu restes ici. Il le charge aussitôt sur ses épaules et le porte pendant plus d'une heure, pour gagner l'ambulance. Ce vertueux Liégeois est bien digne de la liberté que nous avons donnée à sa patrie! Tous les déserteurs qui nous arrivent en très grand nombre démontrent, d'une manière bien touchante, le plaisir qu'ils ont de se trouver avec des hommes libres; je crois qu'il ne resterait pas un soldat au tyran de Madrid, s'ils voyaient tous l'accueil que nous faisons à leurs camarades.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Peu de jours après, Delmas, au nom du Comité de salut public, donna lecture à la Convention nationale, dans sa séance du 6 brumaire, de la lettre suivante, de Dugommier, datée du quartier général de Lagullana, le 21 vendémiaire, l'an IIIe de la République française[1] :

Citoyens représentants, d'après le rapport de tous les déserteurs, il paraissait que l'on cachait à l'armée ennemie la reddition de Bellegarde; je crois qu'aujourd'hui personne n'en ignore. J'ai fait faire un immense pavillon tricolore que nous venons d'inaugurer avec éclat. Vingt-cinq coups de canon, tirés en salut, au moment où il s'élevait, pour attester le triomphe des républicains, ont dû réveiller l'attention des Espagnols, et porter leurs regards sur cette forteresse qui n'est et ne sera jamais souillée par l'esclavage. Au sortir du Sud-Libre, nous nous sommes rendus, avec le représentant du peuple Delbret, au centre de l'armée. Un local convenable était préparé pour lui présenter le drapeau par excellence. Chaque bataillon, chaque armée avait ses députés. Les deux braves frères d'armes, chargés de nous transmettre ce gage de la reconnaissance nationale, sont entrés aussitôt dans le cercle, et se sont approchés de l'autel destiné à l'offrande. Ils le présentent au représentant du peuple, qui nous développe l'intention et les sentiments de la Convention, lorsqu'elle décréta l'envoi d'un drapeau à chaque armée. *Voilà celui des Pyrénées-Orientales; voilà le vôtre.* Il est interrompu par une explosion patriotique qui sortait du fond des cœurs; le silence renait, et il remet le drapeau au général en chef. « Camarades, s'écrie-t-il,

1. *Gazette nationale* du 29 octobre 1794, n° 38.

« voici le plus beau jour de l'armée des Pyrénées-Orientales, si la vic-
« toire est douce, la reconnaissance de la patrie l'est bien davantage.
« Vous l'éprouvez en ce moment; nous l'éprouvons tous, en voyant ce
« témoignage glorieux et sacré de la Convention nationale. C'est le fruit
« de votre courage, de votre confiance, de tous les travaux que vous
« avez si généreusement fournis pendant cette campagne. Nous n'avons
« pas besoin de jurer de la défendre; jurons de verser le reste de notre
« sang pour augmenter son triomphe. *Vive la Convention! Vive la Répu-*
« *blique!* » Ces cris cent fois répétés avec l'enthousiasme de la liberté, d'une joie bien pure, bien unanime, mêlés de fanfares analogues, ont accompagné le drapeau de l'armée dans tous les rangs, pour y recevoir l'hommage de tous les cœurs. Citoyens représentants, cette journée sera complètement agréable pour vous, si vous pouvez vous acquitter envers les deux braves citoyens qui y ont contribué avec tant de zèle et de fraternité. Nous vous prions de prendre en considération l'intérêt si bien mérité que nous devons à leur sort.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

A cette même époque, la Société populaire de la commune de Cahors, enthousiasmée des triomphes de nos troupes, s'adressant à ses frères d'armes des Pyrénées-Orientales, leur dit, à la date du 21 vendémiaire (12 octobre 1794)[1] :

Soldats de la liberté,

Ce n'était pas assez pour vous d'avoir rabaissé l'orgueil du gouvernement britannique, en chassant de Toulon les bandes de brigands que la perfidie et la trahison y avaient appelés; ce n'était pas assez pour vous de rendre ce port maritime à la République, et ses habitants à la liberté; il vous fallait de nouveaux triomphes, et le Sénat français vous montra l'Espagnol maître de quelques cités de nos contrées méridionales. Vous accourez, précédé du char de la Victoire, la confiance renait dans ces contrées malheureuses, la malveillance y est comprimée, les complots de nos ennemis déjoués, et de beaux jours vont luire sur l'horizon de cette frontière. Le Boulou, Cérets, Saint-Elme, Collioure, Port-Vendre et autres postes importants tombent devant les enfants de la liberté, et ces succès leur en préparent de plus éclatants.

L'insolent La Union combattait par des rodomontades; selon lui, Bellegarde devait rester la propriété du monarque capétien et servir de monument à l'héroïsme et à la valeur de ses satellites. Mais les républicains de l'armée des Pyrénées-Orientales avaient juré de rendre ce fort à la République, et ce serment n'a pas été vain; il était celui d'hommes libres. Privations de toute espèce, combats journaliers, bivouac, intempéries du temps, dénûment de vêtements, tout est surmonté, et le boulevard de la République (Bellegarde) est arraché des

1. *Archives du ministère de la guerre.*

mains du tyran de Madrid, et les autocrates qui la défendaient passent sous le joug des républicains.

Gloire vous soit rendue, armée de héros; continuez à défendre de vos corps la liberté de notre patrie, à la sceller de votre sang, continuez à fixer les destinées d'une nation qui s'enorgueillit de vous avoir confié le droit de la défendre, et nous répéterons avec les représentants : l'armée des Pyrénées-Orientales ne cesse de mériter de la patrie.

Signé : VERGNAC, président, etc.

Nos soldats, en effet, faisaient dans cette armée des prodiges de valeur, et pourtant ils manquaient du nécessaire. Les fourrages surtout faisaient défaut et paralysaient l'emploi des chevaux. Aussi Dugommier, du quartier général du Boulou, à la date du 8 brumaire (29 octobre), écrivait aux représentants du peuple près son armée[1] :

Citoyens représentants,

Vous verrez par le procès-verbal ci-inclus et la copie de la lettre du général de la cavalerie que la détresse des fourrages compromet toujours l'existence des chevaux et l'intérêt de nos armes comme celui de la République. Je vais être forcé de renvoyer toute la cavalerie pour ne pas avoir la douleur de voir périr les chevaux. Quant à moi, il est bien juste de me décharger d'une responsabilité effrayante, lorsque les moyens ne suffisent pas à l'exécution de mes dispositions. Je suis arrêté aujourd'hui au Boulou par le mauvais ordre qui règne dans l'administration, car il n'est pas possible que le général en chef, qui doit mettre tout en mouvement et que l'urgence des circonstances peut exiger qu'il y soit lui-même, ne trouve pas les secours nécessaires à son activité, qui lorsqu'elle est entravée peut compromettre la chose générale. Je vous prie donc d'ordonner que dorénavant chez le distributeur le général en chef ne trouve point le refus qu'il a éprouvé aujourd'hui, lorsqu'il n'exige que ce qui lui est accordé par la loi et que des circonstances impérieuses pour le bien du service l'exigent avec lui.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

P.-S. — Je viens de recevoir une lettre de Simoffin, payeur français en Espagne. Il me fait espérer la rentrée de nos frères prisonniers et, d'après ses expressions, ils ne peuvent pas tarder. Voilà donc la capitulation de Collioure en bon train. Le reste suivra bientôt.

Malgré tout, Dugommier continuait à combattre l'Espagnol, et souvent le Comité de salut public enregistrait une victoire de plus. De son quartier général d'Agullana, le 12 brumaire (2 novembre), notre général en chef lui écrivait[2] :

1. *Archives du ministère de la guerre.*
2. *Archives du ministère de la guerre* et *Moniteur universel.*

Citoyens représentants,

Nos avant-postes se sont essayés hier avec l'ennemi ; ils se sont conduits bravement ; mais cependant l'affaire n'a rien eu de remarquable.

L'ennemi venait, depuis quelques jours, harceler nos bivouacs, au revers de la Montagne-Noire. Ses dispositions militaires donnaient même lieu de croire que son projet était de les cerner. Nous avions journellement quelques volontaires blessés.

Le général divisionnaire Augereau, dans l'intention de mettre fin à ces escarmouches journalières, et d'en degoûter l'ennemi pour jamais, fit embusquer, le 10 au soir, 600 chasseurs, sous les ordres du chef de bataillon Papin. A la pointe du jour, nos avant-postes furent attaqués, comme à l'ordinaire. Les Espagnols étaient en assez grand nombre. Lorsqu'ils ont été assez avancés, nos républicains sont partis des broussailles où ils étaient cachés, et sont tombés sur eux la baïonnette dans les reins.

D'après les rapports particuliers, ils ont laissé un nombre considérable de morts et de blessés sur le champ de bataille. Cependant leur perte ne peut être estimée au juste. Nous n'avons eu que six hommes légèrement blessés et un jeune tambour, âgé de dix ans, tué par un éclat d'obus.

L'ennemi a été obligé de se retirer en déroute ; il a été poursuivi dans ses retranchements. L'artillerie légère a beaucoup contribué à jeter l'épouvante dans ses rangs. Je ne saurais trop faire l'éloge de cette troupe, dont, malheureusement, je ne peux employer qu'une compagnie, par la pénurie excessive de subsistances et de fourrages où se trouve cette armée, ce qui me force à laisser les deux autres compagnies, ainsi que la cavalerie, sur les derrières. Je vous ai déjà rendu compte de notre détresse dans la lettre que je vous ai écrite hier, et j'entrerai encore dans des détails plus étendus.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

P.-S. — Je reçois à l'instant des nouvelles de la 5e division. Elle vient d'avoir quelque succès. L'adjudant général Gilly me marque qu'il vient de faire une reconnaissance très avancée. Il s'est (par ordre du général Charlet) porté successivement, avec les grenadiers et chasseurs, sur Tores et Dory, de là ils ont poussé jusqu'à Castella qu'ils ont enlevé de vive force. La prise de Castella est remarquable. Les Espagnols avaient sept retranchements, les uns derrière les autres, formés par des lignes de rochers que la nature semblait avoir arrangés pour sa défense. La résistance de ses habitants avait toujours été si opiniâtre qu'elle leur avait mérité, de la part de leur tyran, un drapeau blanc portant les armoiries d'Espagne. Cette prise a malheureusement coûté la vie à un brave républicain. Neuf autres ont été blessés. L'on a trouvé dans Castella des caisses de munition, et du blé que l'on n'a pu emporter. L'on y a mis le feu. Leur camp, leurs bagages, leurs maisons crénelées, tout a été détruit et renversé. Huit Suisses ont quitté l'ennemi aux cris

de vive la République. Le décret de guerre à mort a été exécuté sur tous les Espagnols que l'on a pu atteindre.

DUGOMMIER.

Le lendemain (3 novembre), Dugommier écrivait encore au Comité de salut public[1] :

J'ai à vous rendre compte d'une tournée que je viens de faire sur la droite de cette armée. Je me suis rendu d'abord au Pratz-de-Mollo ; j'en ai visité le fort et les différentes positions. De là, je me suis porté à Saint-Laurent-de-Cerda et ensuite sur Coustouges qui n'en est éloigné que d'une demi-lieue et qui se trouve en avant, sur la gauche. Les redoutes que j'avais ordonnées, pour protéger cette partie intéressante de la frontière, étaient entièrement achevées. J'ai trouvé tout dans le meilleur ordre; partout, j'ai vu les armes briller et les troupes animées du même esprit et du même zèle pour la défense de la patrie.

La position de Saint-Laurent-de-Cerda m'a paru exiger la plus sérieuse attention et un état de défense formidable. Cette commune se trouve située jusqu'au pied des montagnes, dans une gorge qui se rétrécit considérablement du côté de l'Espagne, et qui s'élargit en entrant sur notre territoire.

J'ai donc jugé convenable et même urgent, pour établir avec avantage la sûreté de Saint-Laurent-de-Cerda et de toute cette partie de la frontière, de faire tracer une redoute à double enceinte, dans une position si heureuse que, si mon avis pouvait être de quelque poids auprès de vous, je demanderais qu'elle fût destinée, à la paix, et même plus tôt, si l'on pouvait en avoir les facilités, à l'établissement d'un fort capable de protéger cette partie. Un pareil ouvrage, à qui l'on donnerait tous les moyens de défense que l'art peut procurer et qui serait encore protégé par la nature, offrirait un point de défense imprenable et la République pourrait alors se flatter d'avoir, dans cette partie, un nouveau fort de Bellegarde. Je tiens d'autant plus à cet avis que, si l'ennemi pouvait avoir un instant l'idée d'entreprendre quelque tentative sur les derrières de cette armée, et par conséquent de la tourner, je crois que ce serait le seul endroit par où il pourrait le faire avec quelque succès.

J'ai jugé en outre à propos de faire élargir de 10 et 12 pieds les chemins qui conduisent d'Arles à Saint-Laurent-de-Cerda et à Pratz-de-Mollo. C'est toute la largeur dont ils puissent être susceptibles. Cette mesure est nécessaire pour faciliter les transports en tout genre, d'artillerie, de vivres, de munitions, de fourrages et de blessés, en cas d'attaque. En vain objecterait-on que ce chemin peut être préjudiciable et servir un jour contre nous. Ce chemin est latéral aux montagnes et est bordé dans toute sa longueur de positions et de précipices qui en rendent la défense extrêmement facile et, indépendamment des avantages qui doivent en résulter pour cette armée pendant la guerre, les

1. *Archives du ministère de la guerre.*

habitants de cette contrée y trouveront encore dès à présent, et à la paix plus particulièrement, une nouvelle voie qui rapprochera leurs communications, étendra leurs commerces, vivifiera enfin toute cette partie.

J'ai été ensuite faire l'inspection de l'artillerie volante à Saint-Laurent-de-la-Solongne, où je suis forcé de la laisser, par la disette excessive de fourrages où se trouve cette armée. Cette troupe est parfaitement tenue. J'ai été enchanté de la position et de la régularité de ses manœuvres. Je n'ai que des éloges à faire des officiers qui sont à la tête, et des regrets à avoir de ne pouvoir l'employer pour le moment.

Pour donner ensuite à mon voyage toute l'utilité que je m'en proposais et, en même temps, pour satisfaire mon cœur, j'ai été visiter tous les hôpitaux. J'ai été consoler mes braves frères d'armes que des blessures honorables éloignent de l'armée et je les ai tous assurés de la reconnaissance et du souvenir que la République conserverait de leurs services et de leurs belles actions. J'ai eu lieu d'être parfaitement satisfait de toutes ces visites, partout j'ai vu les hôpitaux bien tenus, bien aérés, les malades bien soignés et la plus grande propreté observée. J'ai dû être d'autant plus attendri de ce spectacle qu'à mon arrivée dans cette armée, ils étaient dans le plus grand désordre et que je les regardais tous comme des tombeaux.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Comme on le voit, le général en chef ne cessait de se multiplier. Il allait partout, veillait à tout, et que n'aurait-il pas fait avec de pareils soldats, si son armée n'avait pas été dans la pénurie la plus complète, malgré ses incessantes réclamations! C'est encore du quartier général d'Agullana que le 18 brumaire (9 novembre 1794) Dugommier écrivait au citoyen Félix, à Paris :

J'ai reçu, citoyen, avec bien de l'intérêt ta lettre du 23 vendémiaire. Je m'empresse d'y répondre et de te remercier de ce que tu veux bien m'y dire d'obligeant. J'étais déjà instruit des malheurs qui vous ont affligés dans les colonies et j'en ai gémi. Plus d'une fois j'ai souhaité pouvoir vous presser contre mon cœur, et solliciter auprès de la Convention et du gouvernement les secours que vous avez droit d'attendre de la sollicitude et de la bienfaisance de la nation. Je ne me suis cependant pas borné à des vœux, et déjà, à la première nouvelle de votre arrivée, j'avais écrit au Comité de salut public pour qu'il fît cesser vos malheurs en faisant connaitre à la Convention et votre constance et vos sacrifices à la patrie. Mes collègues de leur côté ont travaillé efficacement, et vous jouissez maintenant de la liberté.

Il eût été bien doux pour moi, citoyen, de pouvoir t'appeler à l'armée que je commande; mais je ne le puis. La loi me défend de donner aucun brevet. Les représentants du peuple près des armées n'en ont plus eux-mêmes la faculté. Les décrets de la Convention nationale

l'ont attribué au Comité de salut public seul. J'approuve le parti que tu vas prendre de demander de l'emploi à la Guadeloupe. Je désire bien sincèrement que tu puisses réussir. Le gouvernement ne pourra faire un meilleur choix.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Comme on le voit encore par cette lettre, même au milieu de ses nombreuses occupations de général en chef d'une armée, Dugommier travaillait pour le bonheur de son pays natal et de ses compatriotes. Quelques jours encore, et le *Libérateur du midi* aura cessé de vivre. Suivons-le dans ses derniers exploits.

Après la reddition de Bellegarde, La Union, avec 50,000 hommes de troupes, avait pris position depuis Saint-Laurent-de-la-Mouga jusqu'à la mer. Tous les points culminants de cette ligne étaient fortement défendus et paraissaient imprenables.

Dugommier, qui avait à peine 25,000 hommes, manquant de pain et dépourvus de tout, dut diviser ses forces pour combattre l'ennemi dans ses retranchements formidables. Il donna ordre au général Augereau d'attaquer la gauche de l'armée espagnole et au général Pérignon la droite. En même temps, le général Sauret devait faire de fausses attaques du côté de la Jonquière. Le général en chef gardait, comme réserve, la cavalerie sous les ordres des généraux Dugua et Quesnel, et l'artillerie légère commandée par le général Guillaume.

Voulant prévenir l'ennemi disposé à attaquer, Dugommier, dès le 11 novembre, ordonne au chef d'état-major de faire rassembler à la Jonquière les fourrages nécessaires pour y nourrir, pendant quatre jours, 1,800 chevaux, qu'il est dans l'intention de rassembler pour l'expédition qu'il médite. Le 16 novembre au soir, le général Augereau passe la Mouga, et, marchant toute la nuit, arrive avant le jour sur les derrières des Espagnols, par le revers méridional de la montagne de la Madeleine. La brigade du général Davin se joint à lui. Le général en chef, accompagné du conventionnel Delbret, passe une partie de la nuit dans une grotte. A quatre heures du matin, ils se rendent sur le sommet de la Montagne-Noire, d'où ils peuvent tout voir et tout diriger. Le 17, à six heures du matin, l'attaque fut générale sur toute la ligne. Le général Augereau attaque les Espagnols sur le revers septentrional de la montagne de la Madeleine : il se trouve en face du corps commandé par le général Courten et composé d'Espagnols et d'émigrés français. Le combat s'engage énergiquement de part et d'autre. Les républicains, pleins d'ardeur, chargent à la baïonnette : les Espagnols battent en retraite, les émigrés tiennent bon, mais ils sont forcés aussi de fuir, et Augereau, après une lutte

acharnée, reste maître de toutes les positions sur la rive droite de la Mouga jusqu'à Escaulas[1]. Le général Sauret fut moins heureux : il avait d'ailleurs des forces trop faibles pour lutter contre les 25,000 Espagnols commandés par les généraux Belvis et Tarranco. Aussi fut-il repoussé avec perte ; mais il se battit toute la journée.

Le lendemain, 18 novembre, dès six heures du matin, les Français recommencent l'attaque sur tous les points. On se bat avec acharnement jusqu'au soir sans que la victoire se prononce d'un côté ou de l'autre. Mais cette journée était la dernière pour le général en chef de notre armée, qui mourait de la mort des braves. Laissons parler des auteurs plus autorisés que nous[2] : « Augereau, après avoir rassemblé toutes ses troupes, marche de nouveau sur la gauche des Espagnols, que Courten avait ralliée. En même temps, les autres divisions se portaient courageusement en avant. Dans ce moment, un obus, lancé par les Espagnols, éclate sur la tête du général en chef, Dugommier, qui, stationnaire au centre de son armée, n'avait point quitté la Montagne-Noire. Ce général est renversé, sa tête est fracassée, son sang rejaillit sur ceux qui l'entourent. Ses officiers et deux de ses fils qui se trouvaient à ses côtés le relèvent; un reste de vie l'animait encore, et, général prudent jusque dans les bras de la mort, il dit aux officiers qui l'entouraient : « Faites en sorte de cacher ma « mort à nos soldats, afin qu'ils achèvent de remporter la victoire, « seule consolation de mes derniers moments[3]. » Il expire en prononçant ces mots. Le commissaire conventionnel Delbret, témoin de ce funeste événement, ordonne sur-le-champ au général Pérignon de prendre le commandement de l'armée[4]. » Il était huit heures du matin, le combat continuait toujours. Les Français n'avaient pu

1. Ce combat prit le nom de *Bataille de la Mouga*. Grenier, en 1836, l'a reproduit sur la toile. Ce tableau est à Versailles (voir *Galeries historiques du palais de Versailles*, t. III, DCXXXVIII).

2. *Victoires et conquêtes*, vol. III, 1re coalition. Bataille de la Montagne-Noire.

3. Ce même fait est rapporté par Lamartine dans son *Histoire des Girondins*, vol. VII, livre 56.

4. Le surlendemain (19 octobre 1794), parut l'ordre du jour dont j'extrais ceci (*Archives du ministère de la guerre*) :

« Ordre du jour.

« L'armée et la République entière vient de perdre un de ses plus braves défenseurs dans la personne du général en chef Dugommier, tué d'un éclat d'obus à la batterie de la Montagne-Noire. Ses frères d'armes ont à regretter en lui un ami, un général toujours victorieux, un soldat, que toutes ses vertus rendaient digne de la cause pour laquelle il est mort. Le général de division Pérignon lui succède provisoirement dans le commandement de l'armée, etc.

« Signé : Delbret, représentant du peuple. »

entamer ni le centre, ni la gauche de l'ennemi, lorsque la nuit força les deux armées de prendre quelque repos.

Le lendemain, le nouveau général en chef, ignorant en partie le plan de son illustre prédécesseur, n'osa pas reprendre l'offensive. Les Espagnols, de leur côté, avaient besoin de repos; la lutte ne recommença donc que le surlendemain, et la victoire fut pour nous. Et, ce jour-là, ils perdirent également leur général en chef, La Union, au combat de Notre-Dame-del-Rour et Llers. Sa mort fut également cachée à ses soldats pendant toute la durée de l'action. Outre cette perte et celle de deux autres généraux, ils laissèrent encore 10,000 hommes sur le champ de bataille, 8,000 prisonniers, 30 pièces de canon, 2 drapeaux et tous leurs bagages.

Dugommier, dont l'âme était si patriotique, n'était malheureusement plus là pour jouir d'un tel triomphe. Sa mort jeta le deuil dans l'armée; les soldats, qui l'idolâtraient, le pleurèrent comme un père. L'armée, recueillie, assista à ses funérailles. On l'enterra à Bellegarde, dans la forteresse de Saint-Sébastien, au pied de l'arbre de la liberté[1]. « Nul ne prononça d'oraison funèbre, dit Châteauneuf[2], mais on entendit les sanglots de ses officiers et les larmes de ses soldats coulèrent sur sa tombe. »

C'est ainsi que finit, de la mort des braves, l'illustre Dugommier, surnommé, à la Martinique, le *Lafayette des îles du Vent*, et, en France, le *Libérateur du midi!*

III.

Réflexions. — La veuve de Dugommier. — Ses enfants.

Dugommier mourut après avoir chassé l'ennemi du territoire français; mais que sa joie eût été grande s'il avait pu voir s'achever la fameuse bataille d'Escola, qui ne dura pas moins de cinq jours et qui fut si glorieuse pour la France! Cette victoire fut célébrée dans toute la République par des fêtes les plus brillantes. Mais au milieu d'elles la mort de Dugommier excitait des regrets unanimes, car on perdait en lui une de nos illustrations.

La mort du général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales fut annoncée à la Convention nationale dans la séance du 5 frimaire

1. Voir l'acte dressé à cette occasion, à la fin de ce travail, pièce n° 6.
2. *Histoire des grands capitaines de la France*, t. I, p. 240.

(25 novembre 1794), par une lettre du représentant du peuple Delbret, datée d'Agullana le 28 brumaire, qui se terminait ainsi[1] :

Nous avons à regretter la mort du général en chef Dugommier; nous étions sur la montagne Noire, où il était monté pour être mieux à même de voir et diriger les opérations; les ennemis jetaient sur cette montagne une quantité considérable d'obus; un de ces obus tomba sur la tête du général, qui mourut sur le coup. Je l'ai fait enterrer sur le fort de Sud-Libre; je laisse à la Convention nationale le soin d'honorer sa mémoire et de secourir ses enfants.

J'extrais du procès-verbal de cette même séance ce qui suit :

Porcher fait lecture de la lettre suivante adressée à la Convention nationale, par un adjudant général de l'armée de Dugommier et son ami particulier.

L'adjudant général Boyer jeune, au président de la Convention nationale. — Laugulana, le 28 brumaire, l'an III de la République.

Citoyen président, pénétré comme je le suis des bonnes dispositions de la Convention nationale à l'égard des enfants qui ont perdu leur père, en défendant honorablement la cause de la République; pénétré de la reconnaissance qu'elle conserve à leur souvenir et de la certitude qu'elle s'empressera d'accorder à une famille malheureuse toutes les consolations que réclame sa déplorable situation, je viens de fixer un instant votre attention sur celle du brave général Dugommier, mort au milieu de ses triomphes et au comble de sa gloire. Ayant été honoré plus particulièrement de sa confiance, et ayant connu, pendant sa vie, les ressources et les facultés qu'il pouvait avoir, je vais vous donner des renseignements exacts, et que personne ne pourrait vous donner avec plus de vérité.

Le général Dugommier jouissait en Amérique, avant la Révolution, de deux millions de biens : à cette époque, il fut un des premiers à embrasser avec enthousiasme la cause de la liberté. Son patriotisme hautement prononcé le fit nommer colonel des gardes nationales à la Martinique; la défense rigoureuse du fort Saint-Pierre, qu'il soutint à leur tête contre les troupes rebelles du traitre Béhague, est connue de tout le monde. Les patriotes des colonies étant alors réduits à un petit nombre, et gémissant dans la plus grande oppression, il fut envoyé en France par ses concitoyens, pour y solliciter des secours contre les ennemis de la Révolution.

Il vint donc en France en 1792, et fit alors, auprès des ministres, tout ce qu'il put pour délivrer ces contrées éloignées de l'état d'oppression qui les accablait. Les communications ayant été interrompues, il prit le parti de rester en France, et de se vouer de nouveau à la défense de la patrie.

Il fut employé comme général de brigade à l'armée d'Italie; il eut

1. *Gazette nationale* du 9 frimaire an III (29 novembre 1794), n° 69.

ensuite le commandement du siège mémorable de Toulon, et fut enfin nommé général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales. C'est à ses sages dispositions que l'on a dû les fameuses journées des 11 et 12 floréal, la prise de Saint-Elme, Collioure, Port-Vendre et Bellegarde, tous les succès, enfin, de cette armée, et l'évacuation totale du territoire de la République par les Espagnols.

Toutes ses victoires lui avaient mérité, à juste titre, le nom de libérateur du Midi; mais, enfin, il était parvenu au plus haut point de gloire, et il ne manquait plus à ses triomphes que de mourir les armes à la main, comme il est mort hier 27, en donnant ses ordres pour le nouveau succès qui a couronné cette journée.

En mourant, il laisse deux fils, tous deux adjudants généraux dans cette armée, dignes héritiers des vertus républicaines de leur père; c'est le seul héritage qu'il leur a transmis, et ils n'ont absolument d'autres ressources que leurs appointements, et une fille qu'il adorait, et qui dans ce moment est à Marseille, et se trouve sans aucun moyen d'existence. Sa femme, qui est restée dans les colonies auprès de sa mère, se voit, à l'âge de cinquante-six ans, dans la plus affreuse détresse, ayant vu tous ses biens devenir la proie des rebelles, et les Anglais étant, pour cet instant, maîtres de la patrie qu'elle habite.

Un autre de ses fils s'était embarqué sur la flotte destinée à porter des secours aux Iles-du-Vent; le vaisseau qu'il montait fut séparé des autres par une bourrasque, et on n'a aucune connaissance de son sort.

Voilà, en peu de mots, la triste situation de la famille du brave général Dugommier, qui n'a d'autre ressource que dans la bienfaisance et la reconnaissance nationales.

Outre les quatre enfants dont je viens de parler, le général Dugommier avait aussi un fils et une fille naturels; il prenait soin de leur enfance, et avait placé l'un dans une maison d'éducation à Belleville, près Paris, et l'autre auprès de sa fille à Marseille. Ces deux enfants se trouvent aujourd'hui seuls et étrangers dans le monde, sans aucune espèce de fortune, leurs mères étant deux personnes de couleur. Ne pensez-vous pas comme moi, citoyen président, que la Convention nationale se fera un plaisir, et même un devoir, d'assurer l'existence et l'éducation de ces deux infortunés?

Voilà, citoyen président, les réflexions que mon cœur m'a dictées; en vous les communiquant, c'est un tribut que je paye à l'amitié et à la mémoire d'un homme auquel nous devons tous la plus grande estime, et qui va exciter les regrets de la République entière.

Salut et fraternité.

BOYER jeune.

Cette lettre est renvoyée au Comité de salut public pour donner des renseignements sur la famille du général Dugommier.

La Convention ordonne en outre l'insertion au Bulletin.

Marec. — Je me sens pressé de rappeler à l'Assemblée un fait qui honore encore le brave général que nous venons de perdre, et qui

retrace cette honorable pauvreté dans laquelle vivaient les premiers généraux de la République romaine : c'est ici un trait digne des Camille et des Fabricius, et des beaux temps de Rome.

Dugommier avait perdu une immense fortune dans les colonies, en s'y dévouant à la défense de la République. Lorsqu'il fut nommé à Paris général de brigade, au mois de septembre 1793, il y vivait dans un tel état de dénuement qu'il fut obligé de solliciter auprès de la Convention nationale une avance de mille écus pour pouvoir faire ses équipages. J'étais alors membre du Comité de la marine et des colonies, et Dugommier se donna la peine de venir chez moi pour me prier d'appuyer sa demande; ce que je fis avec autant de zèle que d'attendrissement.

Sans ce léger secours, Dugommier ne serait peut-être pas parti; et c'est peut-être aussi à cette cause, si minime en apparence, qu'ont tenu les immortelles victoires de Toulon, de Collioure, de Saint-Elme et Bellegarde, etc., qui placent Dugommier sur la ligne des plus célèbres généraux de l'antiquité. (On applaudit.)

La Convention ordonne l'insertion de ces faits au Bulletin.

Par un décret du même jour (5 frimaire an III), elle ordonna d'inscrire le nom du général Dugommier sur la colonne élevée au Panthéon à la mémoire des défenseurs de la patrie[1].

Trois jours plus tard, l'éloge de Dugommier fut lu à la tribune nationale : il avait en effet bien mérité de la patrie, puisqu'il avait versé tout son sang pour elle[2]!

Pendant que Dugommier illustrait les armes de la France et qu'il payait de sa vie sa dette à la patrie, que se passait-il à la Guadeloupe, son pays natal, où il avait laissé une partie de sa famille? Reportons-nous-y, et nous verrons[3] que la veuve du brave général, jetée dans un cachot de la geôle de la Basse-Terre, alors sous la domination britannique, ne pouvait communiquer avec les personnes du dehors que sur un ordre de l'administrateur général. Le sieur Larriveau, mandataire de son mari, pour pénétrer jusqu'à elle, eut besoin du *laisser-passer* suivant :

Je prie M. le prévôt de laisser communiquer M. Larriveau avec Mme Dugommier, détenue dans la geôle.

Basse-Terre, le 30 avril 1794.

L'administrateur général,
CLAIRFONTAINE.

La famille Coquille Dugommier, autrefois dans l'opulence, se

1. *Bulletin des lois*, 2e trimestre, an III, n° 472.
2. *Moniteur universel* du 1er décembre 1794, n° 71.
3. *Histoire de la Guadeloupe*, par A. Lacour, vol. II, p. 47.

trouva dans la misère. Et tout fut sourd au récit de son infortune! On ne tint même pas compte de ce qui avait été promis ou accordé! Voire même le décret de la Convention nationale pris, le 24 août 1795, sur le rapport du Comité de salut public et dont voici la teneur[1] :

Article 1er. A dater du jour de la mort du général Dugommier, il est accordé à la citoyenne Dugommier, sa veuve, une pension annuelle de 3,000 livres, qui lui sera payée de six en six mois par la trésorerie nationale, sur la simple présentation de son certificat de vie et du brevet de pension qui lui sera expédié, à cet effet, par les commissions des armées, et confirmé par le Conseil exécutif.

Art. 2. Le Comité de salut public est chargé de prendre tous les moyens d'opérer, sans délai, l'échange du fils aîné du général Dugommier, actuellement prisonnier en Angleterre, ainsi que de pourvoir à son avancement militaire et à celui de ses deux frères, présentement au service de la République.

Art. 3. A dater du jour de la mort du général Dugommier, il est accordé une pension annuelle de 1,500 livres, payable de six en six mois, à chacun de ses enfants dénommés ci-après, savoir : A la citoyenne Justine Dugommier; à la citoyenne Augustine Dugommier; au citoyen Adonis Dugommier. Le brevet leur en sera expédié par la commission des secours, et confirmé par le Conseil exécutif.

Art. 4. Le Comité de salut public est chargé de pourvoir aux moyens et aux frais nécessaires pour la traversée du citoyen Dugommier, chef de bataillon, jusqu'à la Guadeloupe, où sa mère, veuve du général Dugommier, est réfugiée.

L'an IX de la République, Bonaparte accordait à la veuve du vainqueur de Toulon une pension de trois mille francs. Je n'ai pu savoir si elle en avait joui. Cette infortunée, veuve de l'illustre Dugommier, mourut à la Basse-Terre (Guadeloupe), le 15 avril 1810.

Malgré bien des recherches, tant au ministère de la marine et des colonies qu'à celui de la guerre, et le bienveillant concours qui m'a été prêté par le personnel de ces deux départements, il ne m'a pas été possible d'arriver à avoir des renseignements positifs sur les enfants du général Dugommier. Voici les seuls qui me paraissent certains. Ils concernent :

1° Claire-Antoinette, dite Justine, née à la Basse-Terre (Guadeloupe), le 12 juillet 1766. — Elle épousa en premières noces le colonel Pierre Dumoutier, qui mourut à Saint-Pierre (Martinique), le 10 octobre 1819; et, en secondes noces, Étienne Collet, capitaine-

1. *Archives nationales. Procès-verbaux de la Convention nationale*, tome 68, page 159.

adjudant du parc d'artillerie, à la Basse-Terre (Guadeloupe), le 28 décembre 1820.

2° Jacques-François Germain, dit Dangemont, né à Sainte-Anne (Guadeloupe), en août 1767. Il a embrassé la carrière des armes. Il était auprès de son père, en qualité de chef de bataillon adjudant général provisoire, quand celui-ci fut frappé de l'éclat d'obus qui l'a tué. Nommé adjudant général chef de brigade, il a cessé ses fonctions en pluviôse an VIII.

3° Jacques-Germain-François, dit Chevrigny, né à la Basse-Terre (Guadeloupe), le 10 juin 1773. Il a également embrassé la carrière des armes et se trouvait aussi auprès de son père lorsque celui-ci mourut. Il était alors adjudant général, chef de bataillon. Il se maria en Hollande, à La Haye, le 25 décembre 1803, avec Mlle Anne-Marie-Antoinette-Louise Zecca. Il mourut en Russie (Moscou) où il avait été fait prisonnier de guerre dans la campagne de 1812. Sa veuve a eu une pension viagère de 600 francs.

4° Désiré, appelé aussi Adonis, né à la Guadeloupe, le 31 août 1787. Il entra également au service comme élève de marine, le 11 avril 1801. Congédié le 26 septembre 1814. Rentré au service comme voltigeur de la garde, le 15 avril 1815. Retraité, comme capitaine d'infanterie, le 26 juin 1838. Chevalier de Saint-Louis le 17 août 1822, et de la Légion d'honneur le 9 juin 1831. Les enfants tenaient de leur père : ils payèrent noblement leur dette à la patrie.

Dépouillé, dans les colonies, de 200,000 livres de rentes par les Anglais, dit Châteauneuf[1], il (Dugommier) ne laissa pas de quoi payer ses funérailles. Il avait connu l'indigence, et il savait compatir. Devenu général, son mépris pour les richesses fut tel qu'on put lui appliquer avec justice ces mots d'un historien sur Épaminondas, mort comme lui victorieux sur le champ de bataille : « Paupertatem adeo facile perpessus est, ut de republica nihil præter gloriam ceperit. » L'adversité vint, une seconde fois, accabler sa famille et une jeune fille qu'il avait chérie entre tous ses enfants. Mme Dugommier fut mise aux fers par les Anglais, lorsqu'ils s'emparèrent de la Guadeloupe; elle supporta avec la fermeté d'une Lacédémonienne les rigueurs que l'ennemi se plut à faire éprouver à la femme d'un général français et victorieux. Des officiers prisonniers avec elle m'ont attesté que, couchée sur le plancher, et manquant de nourriture, elle ne descendit jamais à la moindre prière pour obtenir sa liberté; elle inspira à ces officiers, par sa constance et ses sentiments élevés, la plus grande vénération. Elle écrivait alors à sa fille : « Ce qui « doit me consoler, s'il est possible, de la mort de ton père, c'est qu'il « a péri glorieusement, en défendant sa patrie; » et quelque temps

1. *Histoire des grands capitaines de la France*, vol. Ier, p. 152.

après : « Tous mes biens sont séquestrés. Quoique je sois dans la plus « affreuse misère, mon courage ne m'abandonne pas : suis mon exemple, « fille adorée ! »

La Convention avait décrété que le nom du général Dugommier serait gravé sur la colonne du Panthéon, et qu'une pension de 10,000 francs serait payée à sa famille. Le Directoire négligea ce premier devoir de la nation envers un général qui l'avait sauvée de l'invasion de l'ennemi; il n'adoucit jamais la profonde misère de ses enfants; il oublia un de ses fils dans les prisons de l'Angleterre, où le désespoir termina sa vie. Des secours inhumainement refusés, l'abaissement de l'infortune, l'éloignement ou l'insensibilité des amis du père, tel était le funeste héritage de la fille de Dugommier. De tous ceux qui avaient reçu des bienfaits ou des honneurs de ce général, nul ne la soulagea : un officier (le colonel Dumoutier), presque aussi pauvre qu'elle, fut le seul qui se montra fidèle au souvenir de l'amitié. « Si je succombe au « champ d'honneur, lui avait écrit le général Dugommier, et que tu me « survives, prends soin de ma malheureuse épouse et de mes enfants. » Ce brave officier, réformé, pour prix de ses services, ne recevait depuis deux ans que 9 francs par mois. Malgré son indigence et ses blessures, il fit 200 lieues à pied pour consoler la fille de son ami. Son cœur fut déchiré lorsqu'il la vit abandonnée, pâle et desséchée de tristesse et de faim. La pauvreté la lui rendit plus chère; il l'épousa. L'espoir les rappelait de Marseille à Paris; ils sollicitèrent des secours pour ce long voyage. La fille de l'immortel Dugommier n'obtint qu'une feuille de route, comme la fille d'un simple soldat.

La France a immortalisé le nom de Dugommier en faisant graver sur les tables de bronze de Versailles l'inscription suivante : « Jean-François Coquille Dugommier, tué à la redoute de la Montagne-Noire (Pyrénées-Orientales), le 17 novembre 1794, à l'âge de cinquante-six ans. » Le nom du général Dugommier est également inscrit sur le côté ouest de l'arc de triomphe de l'Étoile. Il existe à Marseille une promenade qui porte le nom de *boulevard Dugommier*. Une rue de l'ancien Paris s'appelle rue Dugommier. Par un décret récent, ce nom vient d'être donné à une nouvelle rue de Toulon. Plusieurs villes de France ont légué ce nom à un monument, à une place, à une rue..... A la Guadeloupe, rien ne rappelle cet enfant du pays ! Espérons que la colonie lui élèvera une statue. Si sa situation financière ne le lui permet pas, qu'une souscription publique s'ouvre, elle sera vite couverte, nous n'en pouvons douter, et la Guadeloupe aura payé sa dette de reconnaissance au général Coquille Dugommier !

VAUCHELET.

APPENDICE.

I.

Baptême de Jacques Coquille.

Paroisse du Mont-Carmel, Basse-Terre (Guadeloupe).

Aujourd'hui onze août mil sept cent trente-huit, a été baptisé Jacques, fils légitime de messire Germain Coquille, conseiller du Roy au Conseil supérieur de cette isle, et dame Claire Laurent, ses père et mère; le parrain a été messire Jacques Marin, conseiller du Roy en ses Conseils supérieurs des isles françaises de l'Amérique, subdélégué à l'Intendance des dites isles, la marraine demoiselle Marie-Anne Férière; l'enfant est né le premier du mois; en foy de quoy ont signé : Marin, Coquille, Marie-Anne Férière, Saint-André Corfin de Saint-Marc, Révérend Carme.

(Archives du Ministère de la marine et des colonies.)

II.

Observations sur le siège de Toulon.

Le succès d'une entreprise quelconque dépend du calcul exact des moyens que l'on y emploie, de leurs justes proportions et de leurs rapports respectifs. Nous avons une place forte à réduire. Elle est défendue par ses remparts, par une marine formidable, par des postes extérieurs et enfin par 25,000 hommes environ. Voilà tout ce qui provoque nos mesures d'attaque. Voyons d'abord celles qui conviennent : nous examinerons ensuite les moyens qu'elles exigent.

D'après le tableau que nous présente l'ennemi dans sa position, nous ne pouvons aller à lui victorieusement que de deux manières. L'une en suivant les règles que l'art prescrit pour réduire les places fortes, l'autre en profitant d'un incident extraordinaire que les hasards de la guerre font naitre, et dont l'adresse profite pour abréger. Cela posé et reconnu, il faut enlever la totalité ou une grande partie des postes extérieurs de l'ennemi, pour nous faciliter l'approche de la place. Tout en exécutant cette mesure, nous aurons l'œil ouvert pour saisir une chance heureuse qui nous mènerait plus rapidement au but; si cette chance ne se présente pas, nous nous serons toujours avancés dans la ligne que nous avons à parcourir, et nous n'aurons pas perdu de temps. Maintenant, faut-il attaquer l'ennemi dans tous ses postes extérieurs ou se borner à

ceux qui nous offrent le plus d'avantage? Cette question nous mène naturellement à l'examen de nos moyens. Lorsqu'ils seront connus, il sera facile de répondre à la question. Le premier moyen est l'armée, le second la subsistance, le troisième l'artillerie et les munitions de guerre.

L'armée doit être au moins double de celle de l'ennemi. Encore sera-t-on au-dessous des règles communes des sièges; celle que nous avons à combattre est de 25,000 hommes au moins. La nôtre devrait donc s'élever à 50,000 hommes, et, dans ce moment, nous n'en avons qu'environ 30,000. Encore, dans ces 30,000, en trouve-t-on 10,000 point armés ou peu exercés. Ainsi, la force vraiment effective se réduit jusqu'à présent à 20,000.

Nous n'avons donc pas une force suffisante pour entreprendre le siège de la place; nous n'avons pas, à beaucoup près, le complet de l'artillerie en armes et en munitions qu'il exigerait. Nous voilà donc forcément réduits à exécuter, en attendant les grands moyens, les mesures provisoires qui nous avanceront d'autant vers notre but et nous mettront plus à même de profiter de quelque événement ruineux pour l'ennemi. Ainsi, notre situation actuelle ne nous permet même qu'une marche successive ou un choix dans les postes que nous attaquerons. On peut déterminer ce choix par quelques raisonnements sur les localités. Les vaisseaux sont les remparts maritimes de la ville de Toulon. Si nous les forçons de s'éloigner, elle perd son principal appui, et nous sommes assurés d'y répandre la consternation. Parmi les différentes positions qu'occupe l'ennemi et qui conviennent à cette vue, que peuvent seconder nos moyens présents, la redoute anglaise doit attirer d'abord notre attention, parce qu'elle nous ouvre le chemin de l'Aiguillette et de Balaguier, d'où l'on peut découvrir les escadres combinées. Les hauteurs de Cap-Brun deviennent aussi, à l'opposé, une bonne correspondance. La jouissance de ces deux positions va désoler la marine ennemie et lui ordonner une station critique dans la saison où nous sommes. Il faut donc, avant tout, nous placer à l'Aiguillette et sur les hauteurs de Cap-Brun. Nous avons les moyens nécessaires à l'exécution de ce projet et, tandis que nous les réunissons pour la réussite, on stimulera partout ailleurs des attaques afin de distraire l'ennemi. Il n'y a que l'attaque de Malbousquet qui pourrait devenir sérieuse, car, à l'aide des batteries qu'on dirige contre ce poste, pour peu que leur jeu fût heureux, je ne serais pas surpris de le voir enlever dans l'enthousiasme de nos premiers succès ou très peu de temps après.

Si la fortune nous donne encore Malbousquet, nous y prendrons racine, parce que le poste formera au centre une ligne de feu que les bombes peuvent prolonger jusque dans Toulon, parce que ce poste, loin de nous dévier de notre projet en nous éparpillant mal à propos, resserre notre centre et, par conséquent, le fortifie, enfin parce que ce poste nous facilite singulièrement les approches de la ville; maitres de ces trois positions, nous y prendrons la contenance la plus respectable possible et la plus funeste aux vaisseaux. Cependant, de nouveaux travaux vers

la place se perfectionneront, le complément des munitions arrivera, l'armée deviendra plus nombreuse, et nous serons en état et en mesure de frapper le dernier coup avec un succès assuré.

Par le plan d'attaque que je propose, on doit apercevoir que je laisse l'ennemi disséminé dans beaucoup de postes et qu'au contraire, nous bornant à lui en enlever deux ou trois seulement, mais nécessaires à nos vues, nous les entourons d'une force suffisante pour les conserver. L'attitude de l'ennemi après l'événement, celle de notre armée, enfin les circonstances qu'il faut toujours consulter à la guerre régleront notre conduite ultérieure.

Plan d'attaque qui doit suivre les observations sur le siège de Toulon.

D'après des renseignements sûrs, l'ennemi est fort dans la redoute anglaise et aux environs de 4,000 hommes. Il faut l'attaquer avec une masse de 6,000, qui seront distribués selon le meilleur ordre possible et choisis dans les divisions de l'Ouest; celle de l'Est fournira le contingent nécessaire à l'opération sur les hauteurs de Cap-Brun. Le reste de cette division se bornera à surveiller l'ennemi et à soutenir l'opération.

La partie gauche des divisions de l'Ouest, commandée par le général Garnier, se bornera à soutenir la batterie de la Convention, qui fera feu sur Malbousquet. Il placera, entre cette batterie et celles que l'ennemi occupe au bas de Faron, des détachements assez forts pour repousser ceux qui viendraient inquiéter le travail de la Convention, et il cherchera, sans se compromettre nullement, à inquiéter l'ennemi lui-même dans ses postes.

Le général Mouret, au centre, prendra également les positions les plus abritées et les plus heureuses pour veiller les démarches de l'ennemi vers sa partie, tandis que les batteries de la poudrière frapperont de toutes leurs forces Malbousquet. Il ne permettra absolument aucun mouvement sans un ordre ultérieur du général en chef. De demi-heure en demi-heure, il lui rendra compte, ainsi que le général Garnier, de ce qui se passera autour d'eux, et, s'il y a quelque chose d'urgent, dans la réussite même, le général aura soin d'indiquer le lieu où on le trouvera.

Par des signaux convenus, le général commandant la division de l'Est fera connaître sa situation et, de même, il connaîtra la nôtre. C'est de la droite des divisions de l'armée que partiront les 6,000 hommes contre la redoute anglaise. Ils y seront pris en plus grande partie et seront complétés, si la nécessité l'exige, par les autres divisions. On établira, dans le voisinage, un dépôt de subsistances et de munitions de guerre. Quand les batteries qui doivent jouer un rôle dans cette journée seront perfectionnées, quand le dépôt sera pourvu, les républicains se lèveront et jureront de ne plus s'asseoir qu'à la place de leurs ennemis.

Tandis qu'ils porteront dans les postes attaqués une épouvante fondée sur une réalité terrible, nos frères qui ne pourront être de la fête

feront feu sur toutes nos positions qui peuvent atteindre la vile coalition : ainsi nous l'occuperons de toutes parts. Ainsi se préparera le premier succès de l'armée, succès qui attisera dans tous les cœurs le feu révolutionnaire.

D'après le plan d'attaque que j'ai proposé au conseil assemblé, on voit que je n'ai eu en vue d'abord que les vaisseaux. Enfin, sentant la nécessité de rassembler nos faibles moyens, j'ai cru devoir les diriger de manière à priver l'ennemi de son principal appui. C'était donc en m'approchant des points d'où l'on peut inquiéter les vaisseaux et les forcer d'abandonner la petite rade, l'Aiguillette et Balagnier servent ce dessein, et les batteries de mortier établies aux maisons de Cap-Brun les auraient également molestés dans la grande rade, où ils doivent se réfugier sortant de la petite rade. Maître de ces deux positions et fort par l'exécution de cette mesure, j'aurais ensuite travaillé l'ennemi sur Faron et sur Malbousquet, dans les suppositions que ce dernier poste aurait résisté; cependant, notre armée se serait renforcée, les grands moyens nous seraient arrivés, et nous nous serions avancés tout à fait vers la place; mais le conseil, en présence des représentants, a décidé que l'attaque serait fausse et que la véritable se porterait sur Faron; je ne disconviens pas de l'importance de cette position, et c'est par là même que j'aurais voulu m'y porter avec des moyens plus rassemblés; mais le général Lapoype, qui commande la division destinée à cette opération, a rassuré le conseil en exposant qu'il avait assez de forces pour ce succès : ainsi soit.

DUGOMMIER,
Général en chef de l'armée d'Italie
et chargé du siège de Toulon.

(Archives du Ministère de la guerre.)

III.

Ordre général que doit suivre la division de l'Ouest, de l'armée de la République, devant Toulon, le jour fixé pour l'attaque des postes extérieurs.

Il se fera, à la droite de la division de l'Ouest, un rassemblement de 7,000 hommes le jour indiqué pour l'attaque des postes extérieurs, 4,000 seront choisis dans les bataillons les plus aguerris de cette partie de l'armée, les 3,000 autres seront fournis par le centre et la gauche de la division ou complétés par les grenadiers et chasseurs qui vont être réunis; les 7,000 hommes seront divisés en trois colonnes : l'une, de 2,000 volontaires, commandés par le citoyen Victor, se dirigera vers le flanc droit de la redoute anglaise et du promontoire de l'Aiguillette; la seconde, commandée par le citoyen Brulé, se dirigera sur le flanc gauche de la même redoute et du même promontoire.

La troisième se tiendra en observation pour se porter rapidement au secours de l'une ou de l'autre, selon les circonstances.

Ces trois colonnes exécuteront avec exactitude des instructions qui leur seront données à chacune dans leurs attaques respectives et qui doivent varier selon les localités.

Il sera établi, le plus près possible du point de départ des colonnes, un lieu commode et sûr pour y tenir les rafraîchissements nécessaires aux combattants et tous les secours convenables à la chose.

Le commandant de l'artillerie aura également à sa portée un dépôt de toutes les munitions et approvisionnements relatifs à sa partie, soit pour le jour de l'attaque, soit pour l'exécution rapide des mesures provoquées par le succès de l'action et dirigées tout de suite sur les vaisseaux ; ainsi il veillera à pourvoir son dépôt de tous les moyens qu'exige la prompte confection des batteries à mortier et à boulets rouges, qu'exige aussi le plan d'attaque.

Le corps du génie se partagera : le commandant avec la plus grande partie se tiendra à la droite de la division, et les autres au centre.

Tous les bataillons non armés seront assemblés, et on y réunira les citoyens qui se vouent aux travaux. Le commandant du génie et celui de l'artillerie en disposeront selon qu'ils le jugeront à propos, soit à porter des fascines, soit des échelles, approcher des munitions ou enfin de coopérer à la confection des batteries et retranchements nécessaires. En attaquant le promontoire de l'Aiguillette, nous devons prévoir trois hypothèses. La première, de l'enlever tout entier dans notre brusque attaque ; devenus libres possesseurs, nous courons deux chances : l'une en pouvant, dans la nuit même, établir contre les vaisseaux nos batteries projetées, et nous le ferons, si leur feu nous le permet, sans un grand sacrifice d'hommes ; mais si ce feu très violent nous empêche de nous abriter dans une nuit, les colonnes se retireront hors de sa portée, mais toujours assez près pour toucher sur l'ennemi qui tenterait une descente ; nous tiendrions cette position jusqu'à la perfection de nos batteries, qui s'élèveraient dans les nuits suivantes.

La seconde hypothèse nous rend maîtres seulement de la redoute anglaise. Alors nous nous y installons et nous prenons nos mesures pour détruire successivement les postes inférieurs.

La troisième hypothèse est d'être entièrement repoussés. Alors nous rentrons chez nous avec le plus d'ordre possible, chacun dans son poste respectif.

Nous fortifions notre défensive, et nous préparerons une nouvelle attaque avec de plus grands moyens ; tandis que nous attaquerons le promontoire de l'Aiguillette, le centre et la gauche de la division de l'Ouest resteront debout, leurs batteries feront le feu le plus vif possible ; elles seront soutenues par la surveillance de toutes les troupes, constamment sous les armes pendant la nuit.

Les troupes du centre et de la gauche seront immobiles, à moins qu'elles ne soient attaquées ; alors elles se borneront à repousser l'ennemi de nos lignes, et les commandants attendront l'ordre du général en chef ; ils correspondront avec lui, par des ordonnances à cheval, de

demi-heure en demi-heure et, si la circonstance l'exige, dans la minute même. Le général aura soin d'indiquer le lieu où il se trouvera.

Il y aura aussi, au centre de la gauche, deux dépôts de rafraîchissements pour les troupes qui les défendront, ainsi que les secours analogues à la circonstance.

Si l'attaque du promontoire est parfaitement heureuse, une partie des forces qui l'auront enlevé se ralliera promptement au centre pour le précipiter sur Malbousquet, pour peu que ce poste promette à l'entreprise.

Les commandants soutiendront avec le plus grand soin tous leurs subordonnés dans le silence et dans le calme nécessaire pour bien surveiller, et dans le respect de l'ordre, sans lequel rien ne réussit.

La division de l'Est exécutera, de son côté, les mesures arrêtées par le conseil de guerre, qui a réglé le plan d'attaque général.

Le général qui la commande portera donc sur Faron les forces convenables au succès et dirigera sur Cap-Brun celles qui doivent en simuler l'attaque; il pourvoira, de son côté, aux besoins respectifs des colonnes qui seront en mouvement. Il sera averti du jour fixé.

Le commandant du génie fera passer à sa division le nombre d'ingénieurs qu'il croira nécessaire.

Fait au quartier général d'Ollioules, le 23 frimaire, l'an II de la République.

Le général en chef de l'armée d'Italie et de celle dirigée contre Toulon,

DUGOMMIER.

(Archives du Ministère de la guerre.)

IV.

Mémoire sur la prise de Toulon.

Je ne me suis pas empressé de donner les détails les plus essentiels de la reddition de Toulon, parce que je devais croire que beaucoup d'autres pouvaient se livrer à ce doux loisir et satisfaire la juste curiosité du public sans préjudicier à de plus importantes occupations.

Toulon est pris! Ces trois mots suffisaient aux quatre coins de la République, au moment où l'armée républicaine eut la gloire d'entrer dans les murs de la ville rebelle. Les détails, pour être exacts, ne pouvaient venir qu'après la collection et la connaissance des faits; surtout lorsqu'ils se passaient dans des positions opposées et éloignées. J'ai vu quelques relations imprimées qui blessent la dignité républicaine. Elles s'écartent de la vérité. Elles présentent à la nation de petits intérêts et dégradent (je le dis à regret) le mérite de nos braves frères d'armes en publiant qu'ils n'ont trouvé en entrant à Toulon que de vils troupeaux. Hâtons-nous d'effacer une impression défavorable qu'un récit infidèle dicté par la précipitation (si ce n'[illegible] par un autre motif moins excusable) a pu laisser dans l'opin[illegible] que.

Il n'est personne qui, connaissant Toulon et ses défenses, ne vît que son côté faible était celui dont on pouvait approcher les escadres combinées et diriger sur elles des bombes et des boulets rouges. Il n'est personne qui, connaissant la marine, ne sache que jamais vaisseau ne les attendit. La position qui nous donnait plus facilement avantage sur l'ennemi était sans contredit le promontoire de l'Éguillette. Les autres étaient trop couvertes par Lamalgue et ses fortifications environnantes. Maîtres de l'Éguillette, nous ordonnions impérativement aux ennemis d'évacuer le port et la rade.

Cette évacuation forcée répandait la consternation dans la ville. La consternation nous la livrait et tout ce qui est arrivé a été parfaitement conforme à ce raisonnement déposé au Comité de salut public, il y a plus d'un mois. Cette mesure fut donc arrêtée par un conseil de guerre tenu à Ollioules, qui décida qu'on attaquerait la redoute anglaise comme la clé du promontoire; qu'en même temps on se porterait sur Pharon et que dans tous les autres postes de la République on simulerait à la fois des attaques qui présenteraient le plan d'une attaque générale. Il fallut en conséquence rassembler et établir les moyens convenables au succès du plan. L'affaire du 10 frimaire, où l'on fit prisonnier le général anglais, retarda nos mesures, surtout concernant les cartouches d'infanterie, dont on fit, dans cette journée, une incroyable consommation. Enfin, le 26 du même mois, nous crûmes être en état d'attaquer. L'ordre fut donné et le feu de nos batteries, dirigé par le plus grand talent, annonça à l'ennemi sa destinée. Tandis que nous faisions entendre nos dernières raisons, les colonnes offensives s'organisaient et attendaient la nuit pour se mettre en marche. La journée fut affreuse; une pluie continuelle et toutes les contrariétés qu'entraîne le mauvais temps pouvaient attiédir l'ardeur de nos guerriers, mais tous ceux qui avaient juré sincèrement le triomphe de la République ne démontraient que l'impatience d'entendre battre la charge. Ce moment arriva à une heure après minuit. Une colonne eut ordre de marcher sur l'extrémité inférieure du promontoire pour couper la double communication du camp ennemi avec la mer et avec la redoute anglaise. Une autre était réservée à attaquer par l'extrémité supérieure le front de ladite redoute qui, pendant la journée, avait été maltraitée par nos batteries. Ces deux mesures rendaient nul le feu intermédiaire de la redoute anglaise, de la double enceinte et des autres redoutes dont elle est flanquée. Elles furent négligées, ces mesures, par ces circonstances forcées si extraordinaires à la guerre et surtout dans un temps où il est assez difficile de faire exécuter tout ce qui est un peu combiné. Les deux colonnes, ou pour mieux dire une faible partie de ces colonnes, se porta tout entière sur la redoute anglaise. Pendant près de deux heures, ce fut un volcan inaccessible. Tout ce que l'audace dans l'attaque, l'opiniâtreté dans la défense peut offrir en spectacle fut épuisé de part et d'autre; mais enfin, l'opiniâtreté céda à l'audace et les républicains entrèrent triomphants dans la redoute. Elle était défendue par une force majeure en hommes

et en armes, par 28 canons de tout calibre et 4 mortiers. Elle était défendue par une double enceinte, un camp retranché, des chevaux de frise, des puits, des buissons épineux et par le feu croisé de trois autres redoutes. Enfin, on peut dire avec vérité que c'était un chef-d'œuvre de l'art, qui prouvait combien l'ennemi savait apprécier la position dont elle défendait l'entrée. Cette redoute, dominant tout le promontoire, nous en assurait la conquête, et, comme nous allions y mettre la dernière main, l'ennemi simula une résistance sérieuse et couvrit adroitement sa retraite. Il égorgea dans ses postes ses chevaux et ses mulets; il abandonna une immense quantité de munitions de toute espèce et plus de cent bouches à feu, mortiers et canons épars sur le promontoire. Près de 500 prisonniers, des tas de cadavres, une foule de blessés, enfin l'Éguillette en notre possession, rendirent cette action décisive, comme on l'avait prévu. Les vaisseaux se retirèrent au large et Toulon trembla. Ses redoutes rouge, blanche, Pomet et Malbousquet furent successivement évacuées. Les hauteurs de Pharon avaient été aussi enlevées par notre division de l'est dans l'attaque combinée et le double succès fit évacuer de ce côté les forts Pharon, Artigues, Saint-Antoine et la redoute du Cap-Brun. Ces différentes positions furent aussitôt occupées par les troupes de la République. Voilà le tableau exact de la journée du 28. Il n'y manque qu'un trait que je réservais pour l'embellir et le rendre plus cher au peuple. Qu'il y voie donc ses représentants donnant l'exemple du dévouement. Salicetti, Robespierre, Ricort et Fréron étaient sur le promontoire de l'Éguillette, et Barras sur la montagne de Pharon. Nous étions tous volontaires! Cet ensemble fraternel et héroïque était bien fait pour mériter la victoire. Elle était à nous complète. Nous l'ignorions encore, parce que la ville était toujours protégée par Lamalgue, par ses remparts soigneusement fermés et par la ligne des vaisseaux qui faisaient bonne contenance. Cependant, ils attendaient tous avec une douloureuse impatience la nuit pour fuir nos bombes et nos échelles. Nous n'en fûmes avertis que par le feu mis à la tête du port et à quelques magasins. Nous nous approchâmes aussitôt. Lamalgue tenait toujours et nous avertissait que l'évacuation n'était pas encore achevée.

Enfin, les portes de la ville s'ouvrirent et quelques habitants se disant républicains nous invitèrent à y entrer. Notre première attention se porta sur l'arsenal et les vaisseaux, qu'il fallait préserver des flammes. On prit également les précautions qu'exigeaient les poudreries. Nous ne pouvions craindre de voir sauter la ville, comme on l'a écrit. Absurdité pour ceux qui la connaissent, erreur pour les autres. Nos ennemis, saisis d'une terreur panique, s'étaient précipités dans toutes sortes d'embarcations et trouvaient en grande partie la mort où ils croyaient trouver leur salut. Les autres se réfugièrent aux îles d'Hyères avec leurs vaisseaux.

Ce jour mémorable, qui a rendu à la République son plus beau port, qui a vengé la volonté générale d'une volonté partielle et gangrenée, dont le délire a causé les plus grands maux, ce jour a réellement

éclairé plus tôt qu'on ne s'y attendait, et le triomphe des Français républicains et la honte de la vile coalition qu'ils ont combattue. Son trésor délaissé, un butin immense en subsistances, en munitions de guerre, en mille objets précieux, rachètent au centuple quelques vaisseaux brûlés ou enlevés, quelques magasins incendiés. Enfin, l'égalité, la liberté relevées pour toujours dans le midi de la France par ce grand événement. Voilà ce qu'il fallait présenter à l'histoire, et non des gémissements qu'on n'a point entendus, des risques qu'on n'a point courus, des troupeaux qu'on n'a point vus, et enfin de petits détails qui ont encore le malheur d'être la plupart controuvés. Quelques faits particuliers compléteront cette esquisse tracée par la plus scrupuleuse exactitude et j'ose dire par une sincère impartialité. J'en appelle à mes frères d'armes qui ont vu de près le fond du canevas.

Après avoir établi dans la ville la force nécessaire à sa sûreté, un commandant temporaire et des officiers pour y surveiller; après avoir reçu de mes frères d'armes le serment unanime de respecter les soussignés[1], je me retirai au quartier général, où s'étaient rendus les représentants, et je m'occupai des divers ordres qu'exigeait l'armée. Je reçus dans la journée, des personnes que j'avais commises à cet effet, les détails suivants, que je transmets au public.

État des vaisseaux et autres bâtiments existant dans le port de Toulon.

13 vaisseaux de ligne, dont un de 120 canons, 3 de 80 et 9 de 74.
1 sur le chantier.

Total 14 vaisseaux.

5 frégates.
2 sur le chantier.

Total 7 frégates.

Vaisseaux et frégates brûlés.

9 vaisseaux.
3 frégates.
1 ponton de carène.

Total 13.

Vaisseaux emmenés par l'ennemi.

3 vaisseaux.
5 frégates.
2 corvettes.
3 gabares.
1 brick.

1. Le chef de bataillon Marescot, commandant le génie, a fait aussi son rapport en même temps que celui de Dugommier.

Magasins incendiés.

Magasin général.

Magasin de la grande mâture.

Magasin du hangar des futailles.

Le grand hangar n'a pas été touché; il y reste beaucoup de bois.

Le magasin aux câbles est plein de grains, ainsi que celui qui est au-dessus du grand hangar. On estime qu'il y a 40,000 charges de blé.

La corderie est pleine de chanvre. Le bâtiment n'a pas été touché.

Le 28 au matin a sauté la poudrerie du fort Pomets et celle de Cap-Brun, vers les 10 ou 11 heures.

La nuit du 28 au 29 a sauté la frégate *Iris,* mouillée près de la Grosse-Tour. Vers les deux heures du matin a sauté le *Thémistocle.* C'est ce que nous entendîmes, étant devant les portes de Toulon.

Il n'y a point eu de poudrerie en pierres de sautée.

DUGOMMIER,

Général en chef de l'armée d'Italie et chargé du siège de Toulon.

(Archives du ministère de la guerre.)

V.

Mémoire de Dugommier sur la Catalogne.

23 floréal an II (12 mai 1794).

Une partie de l'armée des Pyrénées-Orientales a déjà le pied en Espagne, et bientôt toute l'armée sera disposée à marcher de front dans ce royaume. Quel sera le but du gouvernement et l'ordre qu'il donnera pour y arriver? J'ignore : quoi qu'il en soit, je crois devoir communiquer mes réflexions sur la Catalogne. L'armée y entrera-t-elle comme un torrent, dont le débordement dévaste tant et ne laisse, après son passage, que l'aridité, la désolation et le long témoignage de tout ce qu'il a détruit? Il a beau entraîner, dans son lit, les effets les plus précieux, il ne l'emportera jamais dans l'opinion sur ces fleuves bienfaisants qui fertilisent et font désirer leur voisinage, et qui présentent à l'armée une marche plus digne de nos principes. La Catalogne est une superbe et riche province, par ses moissons de toute espèce et ses manufactures; elle est recommandable par ses mines et ses ports sur la Méditerranée; mais ce qui doit surtout décider à ménager les Catalans en entrant sur leur territoire, c'est la certitude d'établir entre l'Espagne et la France un nouveau boulevard plus assuré que les Pyrénées : c'est l'avantage que présente la Catalogne réunie à notre République. Le Catalan est brave, actif, laborieux, ennemi de l'Espagnol. Il a toujours aimé la liberté, et lorsqu'il lui verrait adjoindre l'égalité, cette reine du peuple, il serait bientôt à ceux qui combattent pour ses principes; surtout s'il trouve encore la fraternité : c'est elle qui doit régler la conduite de notre avant-garde; elle aura à sa tête le drapeau de la fraternité. Partout où il sera respecté, elle fera passer à l'armée le mot d'ordre; ce mot sera Protection, et les Catalans, bientôt francisés, j'ose

le prédire, nous faciliteront tous nos projets ultérieurs sur l'Espagne. Nous respecterons donc, en Catalogne, les propriétés des particuliers, le clergé séculier et les paroisses : ce clergé est en opposition ouverte avec les moines; ces derniers, ainsi que leurs couvents, tomberont sous la faux de la raison. Les ecclésiastiques en seront enchantés et nous préconiseront, parce qu'ils se croiront relevés de l'abaissement où une sotte préférence les tient à l'égard des moines. Nous saisirons tout ce qui peut appartenir au gouvernement. Il y aura sûrement en Catalogne, comme ailleurs, des émigrés qui ne voudront pas du système démocratique; leur dépouille, celle du gouvernement, celle des moines, qu'il n'est pas difficile de justifier aux yeux du peuple, suffiront bien au delà aux dépenses de l'armée. En conservant les propriétés des hommes de bonne volonté, en même temps que nous élevons ceux qui n'ont rien, par notre système, on peut prévoir comme un événement certain que nous n'aurons pas fait vingt lieues en Catalogne, avec cette mesure politique, que le reste de la province se lèvera pour venir à nous; alors, on établira, d'une manière solide, la prise de possession; on achèvera de fraterniser, par un commerce franc et loyal, et ce sera de ses limites que l'armée française partira, comme de ses foyers, pour mettre le reste de l'Espagne entre sa force et celle des Pyrénées-Orientales.

(Archives du ministère de la guerre.) DUGOMMIER,
Général en chef.

VI.

L'ordonnateur en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales certifie que ce jourd'hui, 29 brumaire an III de la République, à onze heures du matin, le cadavre de Jacques-Coquille Dugommier, général en chef de ladite armée (Pyrénées-Orientales), mort dans la glorieuse journée du 27 de ce mois, à huit heures du matin, aux avant-postes de la redoute, sur la Montagne-Noire, a été enterré au pied de l'arbre de la liberté, dans un des bastions du fort de Sud-Libre (Bellegarde), en présence de plusieurs officiers généraux, du citoyen Hurand, capitaine au 70e régiment d'infanterie, commandant le fort, et des troupes des différents détachements de l'armée, commandés, savoir : celui de l'artillerie par le citoyen Méline, celui de la division n° 1 par le citoyen Batul, celui de la division n° 2 par le citoyen Brun, capitaine au 3e bataillon de la Haute-Loire, et celui de la division n° 3 par le citoyen Garnier, sous-lieutenant au 2e bataillon de l'artillerie, qui ont assisté au convoi funèbre.

Dont acte, qui a été dressé par l'ordonnateur en chef, en défaut d'officier public civil, signé : Delai, du citoyen Lame, général de division, chef de l'état-major de ladite armée, et dudit citoyen commandant Hurand, assistants, le dit jour 29 brumaire, IIIe année de la République. Signé : Probst, Hurand, le général, chef de l'état-major, général Lamer.

(Archives du ministère de la guerre.)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Documents. — Les importantes publications de textes entreprises par les élèves des écoles françaises d'Athènes et de Rome se continuent avec une régularité tout à fait digne d'éloges. L'éditeur (Thorin) a mis récemment en vente le fascicule 7 des *Registres d'Innocent IV*, par M. Élie Berger, qui contient le régeste des bulles de la 8e année (1250-51), et le fascicule 4 du *Registre de Benoît XI*, par M. Ch. Grandjean, qui contient une double table, analytique et chronologique. Avec un cinquième fascicule l'ouvrage sera terminé. D'autres entreprises du même genre sont annoncées et en bonne voie d'exécution : *les Registres d'Honorius IV et de Nicolas IV*, par MM. Prou et Langlois; le *Liber censuum* de l'église romaine, par M. Paul Fabre. Je n'oublie pas le *Liber pontificalis*, dont les deux premiers fascicules ont déjà paru et dont l'éditeur, M. l'abbé Duchesne, vient d'être appelé à créer à l'École des hautes études un cours pour l'étude critique des antiquités chrétiennes; ce sera là, autant qu'on peut en augurer déjà, le joyau de la collection. Je n'aurais qu'un regret à exprimer : c'est le prix très élevé de chaque fascicule; cette masse considérable de documents devrait pouvoir se trouver entre les mains de tous les érudits qui s'occupent du moyen âge. Combien peu pourront se procurer le moindre de ces ouvrages ! L'unique volume du *Registre de Benoît XI* coûtera plus de 60 fr. C'est payer cher d'indispensables instruments de travail.

La *Société des Anciens textes français* a mis en distribution pour 1884 quatre volumes. Je ne parlerai pas de la *Mort Aymeri de Narbonne*, qui ne reproduit aucun souvenir historique précis. Je ne ferai que mentionner les *Œuvres poétiques de Philippe de Remi, sire de Beaumanoir*, publiées par M. Hermann Suchier; je crois cependant devoir appeler l'attention sur la préface où l'auteur résume avec beaucoup de savoir et de soin ce que l'on peut savoir actuellement sur la vie du grand jurisconsulte du XIIIe siècle [1]; je signale aussi d'intéres-

1. M. Suchier, p. XIV, ne parle que des fils de Beaumanoir. On a découvert

santes indications sur les œuvres de certains versificateurs du xve s. qui ont expliqué à leur façon l'origine des guerres contre les Anglais; l'histoire poétique des grands événements n'est pas sans intérêt pour l'histoire politique. A cette dernière se rapportent plus directement le tome IV des *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, publiées par M. le marquis DE QUEUX DE SAINT-HILAIRE, et surtout le tome II de la *Chronique du Mont-Saint-Michel*, publiée par M. Siméon LUCE. On sait que la chronique elle-même forme la moindre partie de cette dernière publication. M. Luce, qui a réuni tant de documents sur la guerre de Cent ans, nous donne ici, parfois l'analyse, le plus souvent le texte complet de trois cents pièces d'archives relatives au Mont-Saint-Michel et à la défense nationale en basse Normandie pendant l'occupation anglaise. Une excellente table permet de s'y retrouver. C'est là le mérite singulier de M. Luce : c'est le plus exact, le plus abondant, le mieux informé des commentateurs; c'est ainsi qu'il a enrichi le texte de Froissart, le plus copieux des chroniqueurs du moyen âge. Dans sa *Jeunesse de Du Guesclin*, les notes, les digressions, les appendices luttent d'intérêt avec le texte lui-même. Dans sa *Jeanne d'Arc à Domrémy*, qui vient de paraître (Champion), les documents sont la partie essentielle [1]. Voilà six ans que M. Luce s'est mis en quête de renseignements relatifs aux premières années de Jeanne d'Arc. Il a voulu connaître la famille et le pays, le milieu où est née et s'est développée celle qui devait sauver la France, savoir quel événement humain lui a donné la première idée de sa mission, trouver des raisons historiques pour expliquer les divines apparitions qui ont enseigné à Jeanne son devoir et l'ont conduite à son glorieux martyre. Sa persévérance a été couronnée de succès. Il a recueilli plus de deux cent cinquante pièces inédites qui viennent très heureusement compléter les inestimables indications fournies par les actes des deux procès de condamnation et de réhabilitation. Il n'a pas d'ailleurs laissé à d'autres le soin de les mettre en œuvre : il en a tiré la matière de trois articles substantiels qu'on a déjà lus dans la *Revue des Deux-Mondes*, et qui forment l'introduction du présent volume. On ne saurait trop louer l'art patient avec lequel l'auteur nous expose le résultat de ses recherches. Le gain pourrait paraître un peu mince s'il s'agissait de toute autre personne que de Jeanne d'Arc : dans

récemment le nom d'une fille. Voyez Guérin, *Documents concernant le Poitou*, II, 31. Cf. *Rev. hist.*, XXV, 362.

1. *Jeanne d'Arc à Domrémy; recherches critiques sur les origines de la mission de la Pucelle, accompagnées de pièces justificatives.* 1 vol. de CCCXIII et 416 pages. Les pièces remplissent 362 p. Une bonne table rédigée par M. H. Stein complète ce beau volume.

une vie aussi extraordinaire, les théologiens ont fait une large place au surnaturel ; d'autre part, la critique indépendante se trouvait souvent arrêtée devant des faits inexpliqués. Sur plus d'un point, le livre de M. Luce répond aux affirmations téméraires des uns, aux doutes ou au scepticisme des autres. Il a prouvé que le respect pour les choses réputées saintes n'empêche pas l'historien de faire œuvre de critique. Je me demande seulement s'il était nécessaire de consacrer tant de pages aux Franciscains de l'Observance, pour expliquer l'emploi fréquent par Jeanne d'Arc des mots *Jhesus*, *Maria*. Je suis loin de nier l'influence exercée par les Frères mineurs sur les idées ou les pratiques de la « bonne Lorraine ; » mais on perd celle-ci trop longtemps de vue. M. Luce, qui attache un grand prix à la valeur littéraire des ouvrages historiques, me pardonnera cette légère critique.

Avec M. l'abbé Douais, nous rétrogradons d'un siècle et demi en arrière : le fascicule 8 des *Archives historiques de la Gascogne* contient la fin des documents qu'il publie sur les *Frères prêcheurs en Gascogne au XIIIe et au XIVe siècle* (Paris, Champion ; Auch, Cocharaux) ; ils racontent brièvement la fondation des couvents dominicains et la vie de leurs premiers prieurs. M. Douais a donné à la suite des notices biographiques sur plus de cinq cents Frères prêcheurs dont il a rencontré le nom au cours de ses recherches. On lui saura bon gré de ce travail fort intéressant, bien qu'on eût souhaité des notes encore plus abondantes pour les documents, et plus de renvois aux sources pour les notices. On pourra y puiser une foule de renseignements pour l'histoire religieuse et même pour l'histoire politique[1].

C'est surtout pour l'histoire anecdotique que l'on consultera le *Diarium* de J. Burchard ; M. Thuasne vient de nous en donner la fin (Leroux). Son troisième et dernier volume se rapporte aux années 1500-1506, c'est-à-dire aux trois dernières du pontificat d'Alexandre VI et aux premières de Jules II. Naturellement c'est sur Alexandre VI que la curiosité est attirée tout d'abord, et elle est amplement satisfaite. Non pas que Burchard se complaise aux anecdotes scandaleuses ; témoin curieux, mais sans passion, il raconte les orgies du palais, les divertissements de la place publique, la mort du pape, etc., avec le même soin scrupuleux et impartial que les cérémonies qu'il est chargé de diriger à l'église, à la réception des ambassadeurs

1. Une indication deux fois répétée, p. 263 et 273, nous apprend que Simon de Montfort, « magni Simonis Monfortis filius, » fit construire à ses frais un beau dortoir pour l'infirmerie du couvent des Frères à Bordeaux, et que, dans l'église du couvent, fut ensevelie une fille qu'il perdit toute jeune. L'existence de cette enfant était restée ignorée des derniers historiens du comte de Leicester.

étrangers, à l'ouverture des conclaves, etc. M. Thuasne a mis ce point hors de doute dans la préface qui ouvre son dernier volume; il a de plus résumé le peu que l'on sait de la vie de Burchard[1] et nous l'a montré honnête homme, méticuleux et circonspect, modéré en tout, ami de la bonne chère sans tomber dans la débauche, sachant demander en temps opportun et aimant à recevoir, sans être avide, assez indifférent à l'égard du bien et du mal, et cependant compatissant à ses heures, même à l'égard de ses ennemis; en résumé, caractère estimable et dont le témoignage doit être pris en très sérieuse considération. En appendice, M. Thuasne a publié un certain nombre de pièces justificatives, la plupart relatives aux Borgia; il y donne par exemple le texte exact de certaines bulles que M. de L'Épinois avait déjà fait connaître; elles prouvent que César Borgia est un enfant adultérin, né alors que son père était déjà évêque et cardinal[2]. On reprochera certainement à M. Thuasne l'excessive indigence des notes, trop de négligence dans l'identification des noms propres, mais on ne pourra que le remercier d'avoir été le premier à nous donner dans son entier ce document de premier ordre.

La Commission des archives diplomatiques a décidé de publier l'inventaire sommaire des pièces contenues dans le fonds dit : *Mémoires et documents*. Un volume, relatif à la France, a déjà paru. Plus récemment, elle a fait commencer l'inventaire analytique du fonds appelé : *Correspondance politique*, et où l'on trouve, outre les dépêches proprement dites, les lettres particulières échangées par les agents de la France au dehors avec les secrétaires d'État, et les pièces de toute nature qu'ils joignaient à leur correspondance. C'est par l'Angleterre que débute ce travail, accompli sur le modèle des *Calendars* anglais. Les vol. III, IV et V de ce fonds contiennent la correspondance de M. de Castillon (oct. 1537-août 1538) et celle de M. de Marillac (avril 1539 à sept. 1548); cette dernière est de beaucoup la plus importante : elle comprend près de quatre cent cinquante pièces, tandis que de l'autre on n'en a plus conservé qu'une centaine. D'ailleurs elles se rapportent l'une ou l'autre à la même période : celle où François Ier, rendu prudent par ses revers, cherche à négocier au lieu de combattre, où il essaie de se ménager des alliances contre

1. M. Thuasne a partout fait imprimer le nom avec cette orthographe : Burchard; c'est, dit-il, celle des mss.; mais sur les actes publics, il est écrit Burckardus. M. Thuasne n'a pas dit que cette dernière forme est aussi donnée par le sceau dont il donne lui-même un fac-similé. C'est la véritable.

2. « ... In sexto tue etatis anno constitutus existis (c'est de César qu'il s'agit), et defectu natalium pateris de episcopo cardinali genitus et conjugata... » (bulle de Sixte IV, du 1er oct. 1480). Voy. le supplément à l'appendice, p. II et VI.

Charles-Quint, sans renoncer encore à l'espoir de s'entendre avec l'empereur. Naturellement il désirait attirer dans son parti le souverain qui passait pour l'arbitre de la paix européenne, qui l'avait été en effet en plusieurs circonstances, mais qui était trop défiant pour s'engager résolument en faveur de personne. Plus encore que la politique extérieure de Henri VIII, c'est le caractère de ce prince que peignent ces très intéressantes correspondances[1]. Le portrait n'est pas flatté, car nos ambassadeurs, M. de Marillac surtout, professaient une médiocre estime pour l'homme qui se conduisait envers l'Église avec tant de fourberie, de violence et d'avidité. Ils rendent cependant justice à ses talents, en particulier à sa vigilance toujours en éveil, à la rapidité et à la sûreté de ses informations : « Il n'y a un seul bruit, en lieu que ce soit, que des premiers il n'en ait le vent, soit nouvelle fausse ou vraie, jusques aux plus petites particularités, que princes désirent peu entendre, et il en parle comme s'il connoissoit non seulement les rois et seigneurs, mais aussi les ministres, la puissance et force, les lieux, les desseins et les occasions, pour avoir hommes siens à gage dispersez par tout le monde, qui ne font autre métier que lui écrire » (p. 128). On lira surtout avec intérêt les dépêches relatives aux projets de mariage de Henri VIII avec une princesse française et de sa fille Marie avec le duc d'Orléans, au mariage du roi avec Anne de Clèves, à son divorce et à ses velléités de rapprochement avec cette épouse répudiée. Une courte notice biographique sur M. de Castillon et M. de Marillac, des notes trop rares peut-être, une table excellente permettent à ce volume de rivaliser avec ceux des *Calendars* anglais les plus justement appréciés.

Signalons aussi un nouveau volume du *Recueil des Instructions*. C'est M. Geffroy, on le sait, qui s'est chargé des États scandinaves; il vient de nous donner le volume relatif à la Suède. On n'ignore pas quel est l'objet très nettement circonscrit de ce recueil; on l'a déjà dit ici, et je n'ai pas à y revenir[2]. Le présent volume est aussi intéressant que le précédent, relatif à l'Autriche, sinon plus, car il présente moins de lacunes, et, d'autre part, la diplomatie française y parait plus à son honneur. L'alliance de la Suède était trop précieuse pour que la France n'envoyât pas à Stockholm ses meilleurs agents; ils y occupaient un poste de premier ordre; leurs instructions ne touchaient pas seulement les affaires suédoises, mais aussi celles de

1. *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre* (1537-42), publiée par M. Jean Kaulek. Alcan.

2. *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. Suède.* Alcan. Cf. *Rev. hist.*, XXIV, 368.

toute l'Europe. Comme Venise, la Suède, même déchue, a continué d'être un excellent poste d'observation ; moins heureuse que Venise, elle faillit compromettre son existence même par l'incapacité de ses souverains et la corruption de sa noblesse. Dans l'étude magistrale qui sert d'introduction au volume, M. Geffroy a résumé avec justesse et ampleur le rôle de la France à l'égard de ce petit peuple, qui, pendant près d'un siècle, joua un si grand rôle. Il n'a pas dissimulé les fautes que notre diplomatie a plus d'une fois commises, il a insisté de préférence sur les services qu'elle a rendus, en particulier lors de la Révolution de 1772, qui sauva la Suède et illustra Gustave III; c'est à M. de Vergennes que revient en partie cette victoire aussi avantageuse pour notre alliée que pour nous.

Ouvrages divers. Moyen age. — Au seuil du moyen âge, je me hâte de placer Jules Quicherat ; le tome II de ses *Mélanges d'archéologie et d'histoire* vient de paraître, par les soins de M. R. de Lasteyrie, son disciple et son successeur à l'École des chartes; il est relatif à l'archéologie du moyen âge (A. Picard). On y retrouvera non sans plaisir des mémoires justement célèbres : l'essai de restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours, les études sur l'art dit si improprement ogival et sur l'architecture romane; une très curieuse notice sur l'album de Villard de Honnecourt, etc.; mais surtout on y lira de précieux fragments inédits du cours d'archéologie que Quicherat a professé avec tant d'éclat à l'École des chartes. A ceux qui ont suivi les leçons du maître, cette rédaction définitive du cours n'apprendra presque rien de nouveau. C'est peut-être eux cependant qui en jouiront le plus; leurs souvenirs animeront ces leçons si compactes et concises jusqu'à la sécheresse. Les autres éprouveront peut-être quelque déception : la rapidité sobre et toujours affirmative de l'exposition, dans une science encore si incertaine, est une qualité éminente dans un cours public professé à des commençants; dans un livre elle paraît dogmatique à l'excès. Quicherat fut un professeur d'un rare talent; on est tenté parfois de se demander s'il ne lui manquait pas quelque partie du parfait érudit. A coup sûr, ce qu'il a écrit est moins profitable pour l'esprit que ce qu'il a enseigné. On n'en sera pas moins reconnaissant à ses disciples de publier les fragments de son œuvre inachevée, discutable sur plus d'un point, mais qui a exercé une si grande influence sur les progrès de notre archéologie nationale.

C'est un modèle d'érudition que le volume de M. Ch. Pfister intitulé : *Études sur le règne de Robert le Pieux*, 996-1031[1]. L'auteur

1. Vieweg. Forme le 64e fasc. de la *Biblioth. de l'École des hautes études.*

connait admirablement les sources et la bibliographie du sujet. Il a dressé le catalogue des diplômes conférés par le second roi capétien; la liste qu'il a dressée et à l'aide de laquelle il a pris soin d'établir les séjours du roi comprend tout près de cent numéros; dans le nombre comptent douze diplômes inédits; une excellente étude diplomatique leur sert d'introduction. On aurait souhaité aussi bien une étude critique sur les chroniqueurs de l'époque. Quant à l'ouvrage en lui-même, il manque un peu d'unité; c'est moins un livre qu'une suite de dissertations sur le règne de Robert II : la vie de Robert, la nature, les organes et les ressources du pouvoir royal sous son règne, ses guerres, ses rapports avec l'Église, sa politique extérieure, forment le sujet d'autant d' « études » spéciales où l'on perd parfois le roi de vue. Par exemple, l'auteur ne se contente pas de nous parler du célèbre précepteur de Robert, Gerbert d'Aurillac, et de nous dire quelle était la nature et la portée de son enseignement; il nous trace un tableau d'ensemble de l'enseignement en général, tel qu'il était distribué à la fin du xe siècle dans les écoles monastiques ou épiscopales; à Gerbert, il oppose Abbon; à l'école de Reims, celle de Fleury-sur-Loire. Cette dissertation est très intéressante à coup sûr, bien que le contraste entre les deux écoles me paraisse forcé, mais elle ne se rattache qu'indirectement au sujet. J'en dirai autant du chapitre relatif au duché de France; cette étude sur l'origine et l'importance du titre de duc de France, que Robert ne porta jamais, serait tout à fait à sa place dans une histoire de Hugues Capet ou de Hugues le Grand. Enfin la personne même de Robert nous échappe un peu; les éléments ne manquent pas pour reconstituer la physionomie si curieuse dans sa complexité, mais c'est le lecteur qui doit les chercher au début et à la fin du volume. Le livre de M. Pflster est une thèse pour le doctorat ès lettres; et dans cette thèse il y a plusieurs thèses. Je me hâte d'ajouter que chacune d'elles prise à part est un modèle de discussion solide et approfondie. On lira surtout avec fruit les chapitres consacrés au pouvoir royal et aux rapports du roi avec l'Église et la société laïque. Sur la plupart des points, l'auteur est arrivé aux mêmes conclusions que M. Luchaire dans son beau livre sur les institutions capétiennes, et il y est arrivé d'une manière indépendante. Il a fort bien montré que les premiers Capétiens et Robert en particulier sont fort loin d'avoir été des souverains impuissants ou incapables; il a mis en lumière les obstacles qu'ils trouvèrent dans l'organisation féodale triomphante, et les ressources que leur fournit un clergé dépendant, riche et dévoué. On comprend mieux après l'avoir lu le caractère et l'importance multiple de la révolution de 987 à la fois sociale, politique et nationale, et nous ne pouvons

que féliciter chaudement l'auteur de ce brillant début dans le domaine de l'érudition [1].

M. Pfister raconte dans le plus menu détail la conquête de la Bourgogne par Robert le Pieux. Le même sujet vient d'être étudié à un point de vue différent par M. Ernest Petit, de Vausse, dans son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne* (Lechevalier). M. Petit est un chercheur curieux et heureux; pendant de longues années, il s'est occupé de recueillir un peu partout les pièces relatives au duché primitif de Bourgogne. Sa moisson a été abondante; sa collection particulière est très riche [2]; il y a puisé à pleines mains pour composer le présent ouvrage. Je l'ai rapproché de celui de M. Pfister; ce n'était pas dans l'intention de les comparer. M. Petit n'est évidemment pas rompu comme lui à la pratique difficile de la méthode critique. Il raconte les événements autant que possible dans l'ordre chronologique; il écrit les annales de la maison de Bourgogne plutôt que son histoire. Il recherche le détail exact; les vues d'ensemble lui manquent. Si l'on veut se représenter une image aussi fidèle que possible du roi Robert, ce n'est pas chez lui qu'on la trouvera : il en reste sur ce point aux données de l'histoire traditionnelle. Cependant son ouvrage ne doit point passer inaperçu, ne serait-ce que pour les deux cent trente documents qu'il publie en appendice, et dont plusieurs sont inédits.

Voici un livre très curieux : *la Tactique au XIIIe siècle*, par M. Henri Delpech (A. Picard). L'auteur s'est proposé d'établir que le moyen âge a possédé une véritable école de guerre, que les troupes de cavalerie et d'infanterie recevaient une réelle instruction militaire; que, sur le champ de bataille, on savait disposer savamment les différents corps de combattants, qu'ils ne se jetaient pas au hasard dans la mêlée, mais qu'ils exécutaient des manœuvres savantes et réfléchies. Pour cela, il a commencé par exposer, avec le plus grand luxe de détail, les deux batailles de Muret (1213) et de Bouvines (1214); puis il a étudié plus spécialement la tactique de l'infanterie et celle de la cavalerie dans un grand nombre de batailles livrées soit en Europe soit en Orient; enfin, après avoir tiré de ces faits particuliers les conclusions générales qu'ils paraissent comporter, il est remonté aux origines de cette tactique qu'il trouve partout

1. La thèse latine de M. Pfister est une étude sur Fulbert de Chartres.

2. On en peut juger par le catalogue des actes qui lui appartiennent, catalogue qu'il a publié chez Champion sous le titre : *Chartes, manuscrits et autographes; documents historiques sur la Bourgogne.* Ces actes vont du XIVe au XVIIIe s. Ajoutons que le vol. dont il est question plus haut n'est que le t. Ier de l'*Histoire des ducs de Bourgogne;* il s'arrête à l'année 1125.

consciente d'elle-même : origines romaines et origines orientales, et il termine en montrant comment le moyen âge a su être original en imitant les autres et comment la brillante école de guerre du XIIIe s. tombe en décadence et se transforme après Charles d'Anjou et les croisades. Que les grandes victoires remportées au XIIIe siècle, c'est-à-dire à la plus brillante époque du moyen âge, n'aient pas été l'œuvre d'un pur hasard, que des manœuvres habilement combinées en aient assuré le gain, on l'admettra volontiers à première vue, et, après le livre de M. Delpech, on n'en pourra plus douter. L'auteur ne va-t-il pas trop loin cependant en parlant de grande tactique, d'enseignement rationnel de la guerre, d'école traditionnelle ? Il nous montre que le moyen âge a connu et pratiqué à peu près toutes les formations possibles de combat pour la cavalerie comme pour l'infanterie ; n'est-ce pas la meilleure preuve qu'il n'existait pas encore ce que nous entendons aujourd'hui par le mot de grande tactique ? Où voit-on qu'il y ait eu un enseignement de la guerre ? M. Delpech a-t-il trouvé nulle part qu'au moyen âge on ait dressé la théorie de l'art militaire comme on a fait pour le syllogisme ? Sans doute, il y avait des règles, des traditions ; il y eut aussi d'habiles hommes de guerre pour les mettre en pratique. Tout cela ne constitue pas cependant ce qu'on peut appeler proprement un art de la guerre ; ce n'en est que le métier. Il y aurait lieu d'autre part de revoir de près les exemples allégués par M. Delpech, et l'on trouverait qu'il pèche sur plus d'un point de détail. Ce n'est pas le lieu en ce moment, et d'ailleurs nous y reviendrons dans un article spécial ; mais il convient de rendre hommage aux recherches étendues de l'auteur, à son talent d'exposition, à sa probité scientifique ; son livre sera le guide obligé de toute histoire militaire au moyen âge.

Le tome III de l'*Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt (librairie de la Société bibliographique), comprend les années 1435-1444 et porte comme sous-titre : le Réveil du roi. C'est une époque de transition féconde où Charles VII rentre dans Paris, réprime la Praguerie, signe une trêve avec l'Angleterre, décrète la Pragmatique sanction, commence la réorganisation de l'armée. Ce « réveil » du roi, à quelles causes peut-on l'attribuer ? Le nom d'Agnès Sorel se présente ici naturellement à l'esprit ; quelle part d'influence la dame de Beauté a-t-elle réellement exercée ? Il y a vingt ans déjà, M. de Beaucourt avait fait définitivement la lumière sur cet épisode de la vie de Charles VII ; il n'a pu aujourd'hui que reproduire ses conclusions en les fortifiant de preuves nouvelles : Agnès Sorel ne fit sa première apparition à la cour qu'en 1443, six ans après la rentrée du roi dans Paris, deux ans après le siège de Pontoise, où le roi montra

tant d'énergie et d'activité. Agnès n'a donc pu être pour lui « cause de France recouvrer ; » ce point est à jamais hors de contestation. M. de Beaucourt émet avec grande apparence de vérité cette supposition qu'Agnès fut poussée à la cour par un favori du roi, Pierre de Brézé, désireux, par ce moyen, de « tenir le roi en sujétion. » Il n'y a donc eu là qu'une intrigue banale; elle réussit aisément auprès d'un prince volontiers faible auprès des femmes, fatigué peut-être aussi, à l'âge de quarante ans, de sa fidélité envers son épouse légitime, après qu'elle lui eut donné quatorze enfants. Très importants sont les chapitres relatifs aux rapports du roi avec l'église de France, le concile de Bâle et le pape; la Pragmatique sanction y est analysée avec une grande précision. L'auteur, si indulgent pour Charles VII, ne peut s'empêcher de juger sévèrement le décret de Bourges; il ne supporte pas l'idée qu'on ait songé à limiter l'autorité du pape dans l'Église; à ses yeux le gallicanisme est une honte dont toute la responsabilité retombe sur la mémoire de Philippe le Bel; il n'a pas été autre chose qu'un instrument de règne entre les mains des souverains despotiques. Très vrai pour le règne de Louis XIV, ce point de vue est trop étroit pour le XVe siècle. M. de Beaucourt ne veut pas voir ce qu'il y avait de juste, de légitime, de bienfaisant dans les tentatives réformatrices des grands conciles de cette époque. Il est manifeste que l'Église, tout comme les gouvernements laïques, marchait lentement au despotisme; d'éminents esprits le redoutaient non sans raison et cherchèrent à entraver les progrès de la papauté souvent dangereux pour l'Église même. Le gallicanisme est une des formes de cette opposition; la royauté le favorisa évidemment, parce qu'elle y trouvait son compte; mais il est injuste de considérer seulement les abus que l'on commit sous son nom. D'ailleurs, cet élément d'opposition ne fut jamais bien redoutable, car il heurtait les sentiments et les tendances de l'époque, qui conduisaient à l'absolutisme dans l'Église aussi bien que dans l'État; mais il est permis de regretter que l'Église n'ait pu organiser un régime tempéré, comme on le regrette pour la royauté. — Je n'ai fait qu'attirer l'attention sur les endroits les plus saillants du nouveau volume de l'histoire de Charles VII; ai-je besoin d'ajouter que, s'il offre le même défaut de composition que les précédents, il est, comme eux aussi, rempli de faits et de documents? A cet égard, ce livre est une merveille.

Il nous manquait un bon précis d'histoire ecclésiastique. M. Ch. Schmidt, si profondément versé dans l'histoire religieuse du moyen âge, vient de nous le donner[1]. Il prend soin de le dire dans sa pré-

1. *Précis de l'histoire de l'Église d'Occident pendant le moyen âge.* Fischbacher. L'auteur prend cette histoire seulement à partir de Charlemagne.

face : il ne s'adresse pas aux érudits; il a voulu simplement donner « un manuel concis, sobre, ne donnant que les faits les plus caractéristiques et ne mêlant au récit que peu de réflexion. » Il y a parfaitement réussi, trop même peut-être : l'exposé commence si brusquement et s'arrête si court qu'on croirait qu'il y manque un début et une fin. Un peu plus de considérations générales n'eût pas été inutile : M. Schmidt est un critique trop exercé et trop impartial pour prendre ainsi ses précautions contre lui-même. Ces lacunes n'empêcheront pas son précis de rendre les plus grands services. Les historiens laïques (d'esprit comme de robe) n'accordent pas toujours aux choses de l'Église l'importance de premier ordre qu'elles méritent, surtout au moyen âge; c'est peut-être faute de les bien comprendre. Le présent ouvrage aidera beaucoup à cette intelligence nécessaire. Il est bien divisé, clair, très complet dans sa concision, abondant en renseignements bibliographiques. Il sera le compagnon indispensable des étudiants qui voudront pénétrer au cœur même de l'histoire médiévale.

Époque moderne. — C'est peut-être dans la première partie de ce bulletin, consacrée aux publications de texte, qu'il eût convenu d'annoncer le nouvel ouvrage de M. le comte Jules Delaborde sur *François de Chastillon, comte de Coligny* (Fischbacher); comme les trois volumes relatifs à l'Amiral, celui-ci vaut surtout par les documents qu'il contient; ils y sont fort abondants, et forment une utile contribution à l'histoire des guerres de religion auxquelles le fils de l'amiral prit une part active et parfois brillante, de 1575 à 1591. En présence de ce labeur heureux, on ne se sent plus le courage de signaler à nouveau les défauts qu'on a déjà reprochés à l'auteur : la prolixité de ses récits, l'emphase monotone de son style, l'étroitesse de ses jugements[1]; il vaut mieux le remercier de son livre, en oubliant l'ennui qu'il vous a causé.

M. Delaborde est un dévot; à le lire, on se croirait au prêche. M. de Janzé est un libéral. Son histoire des persécutions dirigées contre les huguenots de France, pendant le siècle qui suivit la Révocation de l'édit de Nantes[2], est un pamphlet, ou mieux, un réquisitoire violent, partial, trop souvent gâté par l'invasion de la politique

1. Voici, par exemple, en quels termes M. Delaborde parle de l'abjuration de Henri IV : « On ne le sait que trop ! Un jour vint où, avec une légèreté de cœur et une facilité de concessions que rendaient inexcusables les solennels avertissements et les judicieux conseils d'amis dévoués, il sacrifia à de faux calculs politiques les suprêmes recommandations d'une mère telle que Jeanne d'Albret, et déserta sa foi. »

2. *Les Huguenots; cent ans de persécution*, 1685-1789. Grassard.

journalière; il n'apprendra rien de nouveau et ne convertira personne. C'est une œuvre de circonstance, et qui ne restera pas.

Comme M. Delaborde, il a écrit *ad probandum*. M. le duc D'AUMALE, dans son *Histoire des princes de Condé pendant le XVIe et le XVIIe siècle*, écrit *ad narrandum*. Son récit toujours clair, nourri de faits et rajeuni par l'emploi fréquent de documents inédits, d'une élégance aisée et simple, a besoin, pour s'élever, d'un grand nom ou d'un grand événement. Dans les deux nouveaux volumes qui viennent de paraître (C. Lévy, t. III et IV), il a trouvé un admirable sujet pour un bon peintre d'histoire : c'est le grand Condé. Le t. III est presque tout entier consacré à son père, Henri II, mais c'est le vainqueur de Rocroy, de Fribourg, de Nordlingue, qui est le centre et comme le point lumineux de l'un et de l'autre volume; le t. IV ne traite qu'une période de trois ans (1633-46), mais quel moment héroïque ! Les brillants exploits du jeune duc d'Enghien (ou Anguien, si l'on veut) y sont exposés avec autant de talent que de science. On connaît déjà, d'ailleurs, le récit de la journée de Rocroy, paru depuis longtemps dans la *Revue des Deux-Mondes*, et celui des combats devant Fribourg, publiés ici même. L'auteur a porté l'épée avant de tenir la plume; il a commandé en chef de braves troupes; il était plus compétent que personne pour faire revivre ces grands noms de la gloire française.

M. le duc d'Aumale a su renouveler un sujet bien souvent traité; pourra-t-on dire que M. le comte DE BAILLON ait rendu le même service à Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans ? Sans doute il nous fait connaître d'intéressants fragments de sa correspondance avec son frère Charles II [1]; mais était-ce une raison pour refaire la biographie entière de l'aimable belle-sœur de Louis XIV et raconter une partie du règne de Charles II ? Il eût mieux valu écourter le récit, et publier ces lettres à la suite, sous leur forme originale, avec une traduction, au besoin, pour celles que le roi écrivit en anglais; elles sont un peu perdues dans un exposé terne et long. C'est dommage, car elles présentent pour la plupart un réel intérêt.

Voici un livre très agréablement écrit, très vivant, sur l'influence exercée par la France à l'extérieur au XVIIIe siècle : *les Français en Russie et les Russes en France*, par M. Léonce PINGAUD (E. Perrin). Les rapports de nos hommes d'État avec le gouvernement russe, de nos philosophes avec la grande Catherine ont été souvent étudiés. C'est un des points de l'histoire politique et litté-

1. *Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, sa vie et sa correspondance avec son frère Charles II.* E. Perrin.

raire du XVIIIe siècle que nous connaissons le mieux; venu après tant d'autres, M. Pingaud ne se contente pas de résumer leurs travaux; il y ajoute le résultat de ses propres recherches, soit dans nos archives, soit dans les précieuses publications russes de correspondances privées et de papiers d'État; enfin et surtout, ce qui est en grande partie neuf dans son livre, c'est l'étude sur l'émigration française en Russie. On s'arrête avec un vif intérêt sur deux figures, fort originales chacune en son genre, et que l'auteur a peintes avec une évidente prédilection : le comte de Damas, volontaire héroïque et indiscipliné, dont les états de service ont été si brillants et si mal récompensés, et le duc de Richelieu, qui créa le port d'Odessa. Quant aux résultats exercés par l'influence française, M. Pingaud les résume dans sa conclusion avec beaucoup de finesse et de mesure : « Nous avons passé là comme partout, peuple léger et hardi, qui ne calcule ni ce qu'il perd ni ce qu'il donne. Ce que nous faisions en Russie, nous venions de le faire en Amérique. Ici et là, tous allaient de l'avant; leur demander ce qu'ils espéraient en échange de leurs peines serait ne pas les comprendre. Tel est l'esprit français, se dépensant au profit des autres sans espoir de récompense, ni même de gratitude. » La conclusion générale qu'on peut encore tirer de ce livre, c'est qu'en Russie au moins l'émigration n'a pas été stérile; elle a servi aux Russes.

Le dossier de l'émigration est loin, d'ailleurs, d'être complet. M. le colonel DE GUILHERMY vient d'y ajouter une nouvelle pièce en publiant les papiers de son père, Jean-François-César de Guilhermy[1], lieutenant principal au présidial de Castelnaudary, député du tiers aux états-généraux, royaliste convaincu et fidèle, conseiller du comte de Provence, attaché à la légation du roi à Londres jusqu'en 1814; intendant de la Guadeloupe en 1814 et 1815, mort en 1829, comprenant déjà que les fautes des royalistes compromettaient la dynastie. M. de Guilhermy a été l'ami du duc d'Orléans, le futur Louis-Philippe, et son correspondant, surtout au moment où le gendre du roi de Sicile fut appelé en Espagne pour exercer un commandement en chef; mais la jalousie de l'Angleterre, attisée par le marquis de Wellesley, frère aîné de Wellington, celui qu'on appelait le « Nabab » ou le « Grand Mogol, » et par les royalistes ultras, la « république de Manchester, » comme on les appelait encore, qui ne pouvaient pardonner au fils de Philippe-Égalité la mort de Louis XVI, empêcha le duc d'Orléans de rien faire. Tout ce qui se rapporte à ces intrigues, où

1. *Papiers d'un émigré*, 1789-1829; *lettres et notes extraites du portefeuille du baron de Guilhermy*. Plon et Nourrit.

l'on voit reparaître de temps à autre la figure oubliée de Dumouriez, est d'une lecture particulièrement piquante et instructive. M. de Guilhermy fut de ceux qui sentirent profondément le vide et la stérilité de l'émigration à outrance. « Il ne faut pas, écrit-il en 1810, chercher les âmes honnêtes parmi des gens se prétendant, avec tant de jactance, purs et rectilignes, sur lesquels mon opinion a étrangement changé, depuis plus de vingt ans que j'ai l'honneur et le malheur de les connaître et de les voir de près » (p. 266). Et ailleurs : « Je n'ai ni l'espoir, ni le désir de revoir ma patrie (1812). J'ai plus de cinquante ans. J'ai regret aux vingt années que j'ai perdues à me nourrir de projets et d'espérances devenues chimériques. Je ne puis offrir que ma fidélité au nouveau souverain qui m'adoptera, mais aussi ferme que celle que j'ai portée au souverain dont j'étais né sujet » (307). Il songeait alors à se retirer en Russie. Le projet n'eut pas de suite, et M. de Guilhermy put employer mieux son activité en empêchant les Anglais de garder la Guadeloupe, qu'ils avaient occupée pendant les Cent-Jours, et qu'ils espéraient bien ne pas rendre.

M. Aulard nous ramène à l'histoire intérieure de la Révolution avec ses deux excellents volumes sur les *Orateurs de la Législative et de la Convention* (Hachette). Ce qu'il avait déjà fait pour Mirabeau, Cazalès, La Fayette, il l'a recommencé pour les Girondins, les Dantonistes, les partisans de Robespierre, Marat et tout le reste. Ce n'est pas un ouvrage de rhétorique sur l'éloquence parlementaire; c'est avant tout une étude biographique et morale sur les orateurs de la Révolution, grands ou petits, depuis les prodigues de discours, comme Vergniaud et Danton, jusqu'aux silencieux comme Siéyès, aux bègues comme Camille Desmoulins, aux timides comme Condorcet. Et quelle variété de portraits ! Comme cette critique pénétrante et bien informée fait revivre tant de figures originales ! On ne voit pas que l'auteur ait de prédilection ni d'antipathie pour aucune d'entre elles; avant de les juger, il veut les faire comprendre. Les plus calomniés, les plus conspués, comme Danton et Marat, ont droit à l'équité de l'histoire : M. Aulard ne se fait pas l'écho de leurs ennemis ni de leurs dévots; il les explique. Son appréciation de Marat, en particulier, est très intéressante; quant à Danton, il le défend habilement, avec les arguments du Dr Robinet, contre les perfides accusations de ses adversaires; il compte même y revenir dans un ouvrage spécial qui ne manquera pas d'exciter une légitime attention. En réalité, il fournit sur les Girondins et les Montagnards un plus grand nombre de faits exacts et d'idées justes qu'on n'en trouve dans la plupart des grandes histoires de la Révolution, et des plus renommées.

Le 3e volume de l'*Histoire de la Monarchie de Juillet*, par M. Paul Thureau-Dangin (Plon et Nourrit), se rapporte aux années 1836-1839, que l'auteur appelle justement « la crise du gouvernement parlementaire. » C'est l'époque de la trop fameuse coalition dont le triomphe a si fort contribué à discréditer le régime de Juillet et compromis la France même aux yeux de l'Europe toujours défiante. Rien de plus triste, de plus écœurant, que ces mesquines intrigues, où s'abaissèrent des hommes d'État d'une intelligence à certains égards supérieure, tels que Thiers ou Guizot. M. Thureau-Dangin les expose sans réticence, avec une grande abondance de détails puisés aux meilleures sources, souvent inédites; il les condamne avec d'autant plus d'autorité que ses opinions personnelles le rapprochent du parti orléaniste. C'est la période ingrate du règne de Louis-Philippe : l'action gouvernementale flotte incertaine dans les questions de politique intérieure et extérieure, à propos des affaires algériennes comme au sujet des questions religieuses, dans les tentatives de rapprochement avec l'Autriche comme dans les velléités d'intervention en Espagne. M. Thureau-Dangin met admirablement en lumière cette stérilité laborieuse où s'épuisait la France, à la veille des plus graves complications européennes. Son livre suggère d'amères réflexions qui ne sont pas à l'honneur du régime parlementaire, tel qu'on a essayé de le pratiquer en France de 1815 à 1848; il instruit et il fait penser. Un critique avisé comparait dernièrement sa manière de comprendre et d'exposer l'histoire à celle de Guizot. L'éloge est flatteur et mérité.

Il me reste à signaler plusieurs ouvrages dont l'objet est plus général. M. Paul Viollet a terminé avec un second fascicule son *Précis de l'histoire du droit français* (Larose et Forcel); après avoir, dans le 1er fascicule, donné l'indication des sources et traité des personnes, il résume le développement juridique relatif à la famille, aux biens et aux contrats ou obligations. Je ne sais si les étudiants, auxquels il s'adresse, liront beaucoup ce Précis, où il y a peu de discussions dogmatiques, et où s'étale une érudition si riche, si variée. C'est un excellent guide pour les recherches personnelles; on le jugera peut-être insuffisant pour aider à la préparation d'un examen. En tout cas, la pratique de ce précieux manuel ne pourra qu'éveiller ou aiguiser le sens juridique, tant les aperçus sont ingénieux, et présentés d'un style net, leste, incisif. Les historiens y trouveront un remarquable exposé du régime féodal, en tant du moins qu'il s'agit du droit privé. M. Viollet nous promet une Histoire de droit public de la France; nous l'appelons de tous nos vœux; en attendant, son Précis a sa place marquée et nécessaire dans la bibliothèque de tout homme désireux de connaître les origines, le

développement et le dernier état des institutions sociales de l'ancienne France, qui sont la base fondamentale du droit nouveau.

C'est un point seulement de cette histoire sociale que traite M. Albert Babeau dans son aimable livre : *les Artisans et les Domestiques d'autrefois* (F. Didot). Il nous fait pénétrer dans leur vie journalière : à la maison, à l'atelier, dans leurs rapports avec leurs patrons et leurs maîtres. Comme tous les autres volumes du même auteur, celui-ci se distingue par le choix heureux des faits et leur habile arrangement. Sur certains points, on souhaiterait une étude plus approfondie : ainsi sur la situation économique de l'ouvrier, de même aussi sur les mœurs des laquais de grande maison à Paris; par exemple, il fallait faire comprendre pourquoi la Constituante a refusé de reconnaître aux domestiques à gage les droits de citoyens actifs. Mais c'est un livre d'une lecture attrayante et instructive. Il sera bientôt suivi d'un essai du même genre sur « les Bourgeois d'autrefois. »

En 1882, l'Académie des sciences morales et politiques avait mis au concours un sujet très attachant : rechercher comment, soit dans l'antiquité, soit chez les peuples modernes, a été résolu le problème des enfants trouvés ou assistés, ou délaissés par leur famille. Le prix a été décerné à M. Léon Lallemand. Son mémoire, qui forme un gros volume [1], mérite cette flatteuse distinction. Je n'ai pas à parler ici de la partie relative à la législation qui organise aujourd'hui la protection de l'enfance soit dans notre pays, soit dans les divers États de l'ancien et du Nouveau-Monde; mais il convient de signaler la partie historique, très importante, puisqu'elle comprend plus de 250 pages, et traitée avec beaucoup de soin. Naturellement, c'est à la France qu'est réservée la plus grande place dans cette revue rétrospective; et, dans la France, à Paris. Ainsi, l'auteur a retracé à l'aide de nombreux documents [2], souvent inédits, l'histoire de la maison dite « de la Couche, » où étaient recueillis et soignés les enfants

1. *Histoire des enfants abandonnés et délaissés; études sur la protection de l'enfance aux diverses époques de la civilisation.* Alph. Picard et Guillaumin.

2. Les archives des maisons hospitalières ont fourni à M. Lallemand plus d'un détail utile. Je signalerai à ce propos la suite du grand travail de M. Brièle sur l'Hôtel-Dieu : *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris;* le premier fasc. du t. IV, qui vient de paraître (Alph. Picard), contient la fin des comptes et dons et legs faits à l'Hôtel-Dieu avant 1789. Les dons et legs sont très intéressants pour l'histoire d'un certain nombre de familles considérables, sans compter beaucoup de faits curieux pour l'histoire de Paris et de plusieurs autres communes. La préface et les tables paraîtront avec le second fascicule.

orphelins, pauvres ou abandonnés [1]. On y voit que la protection de l'enfance n'a pas été l'œuvre exclusive de saint Vincent de Paul : elle avait déjà reçu un commencement d'organisation avant lui; mais il lui donna une impulsion décisive. Ailleurs, M. Lallemand fait remarquer (p. 237) que l'admission secrète des enfants au moyen des tours n'existait en France, avant 1789, qu'à l'état tout à fait exceptionnel. La règle était au contraire qu'on devait rechercher les parents d'un enfant trouvé, et qu'on les faisait contribuer pécuniairement, quand il était possible, aux frais d'entretien de l'enfant. Je le répète, ce livre abonde en renseignements précieux sur un des sujets les plus touchants, à coup sûr, que l'on puisse traiter. Il s'adresse aussi bien à l'homme d'État qu'au moraliste et à l'historien.

Je terminerai en appelant l'attention sur deux traductions d'ouvrages anglais, qui ont obtenu dans la mère patrie un succès légitime : une *Histoire contemporaine de l'Angleterre, depuis l'avènement de la reine Victoria jusqu'aux élections générales de* 1880, par M. Mac-Carthy, député à la chambre des Communes, et, comme l'on sait, un des chefs les plus ardents du parti radical [2]; l'autre est l'*Histoire générale de l'Europe par la géographie politique* [3]. Cette dernière a pour auteur le plus fécond peut-être des grands historiens de l'Angleterre actuelle : M. Edward-A. Freeman, dont la curiosité inquiète se porte à la fois sur les sujets les plus différents de l'histoire. Le traducteur a contrôlé avec soin les faits d'un ouvrage où l'on désire avant tout la plus grande exactitude; surtout il a soumis à une revision très rigoureuse l'atlas qui accompagne le texte, et qui doit en être le vivant commentaire [4]. Il est juste de remercier ici le courageux éditeur des sacrifices qu'il a faits pour améliorer cette partie, assez défectueuse dans la publication originale. Enfin, M. Lavisse a consenti à présenter l'ouvrage ainsi remanié au public français, et à ce propos il a écrit une brillante esquisse de l'histoire de l'Europe présentée dans ses grandes périodes chronologiques.

Ch. Bémont.

1. Cette partie a été tirée à part et mise en vente chez Champion, l'éditeur de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

2. Trad. par M. Léopold Goirand en 4 vol. Perrin.

3. Trad. par M. Gustave Lefebvre, un vol. de texte et un atlas. A. Colin.

4. Non seulement l'atlas a été revu avec soin, mais encore le traducteur a eu l'heureuse idée d'ajouter au bas de chacune des cartes un bref résumé des modifications politiques et territoriales qu'elle constate.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

La Marine des anciens, par M. l'amiral Jurien de la Gravière, 2 vol. in-18. Paris, Plon, 1880. — **La Marine des Ptolémées et la Marine des Romains,** par le même, 2 vol. in-18. Paris, Plon, 1885.

M. l'amiral Jurien de la Gravière vient de terminer une intéressante série de volumes sur les marines antiques. Les deux premiers remontent à 1880, les deux derniers ont paru au commencement de l'année 1885. Nous y trouvons dans les curieux rapprochements, auxquels l'auteur se complait, entre les faits de l'histoire maritime antique et ceux de l'histoire maritime moderne ou même contemporaine, un souci patriotique des mystérieuses et redoutables éventualités de la guerre navale de demain. Les flottilles grecques que l'on tirait à terre chaque soir, que l'on traînait par-dessus les isthmes, les flottilles plus barbares des Goths, qui ne précédèrent que de deux cents ans les flottilles normandes et portèrent la ruine et la terreur jusqu'au cœur de l'empire romain, lui fournissent de précieux arguments à l'appui de vues personnelles, dont on trouve incidemment le développement dans tous ses livres. Il cherche, dans l'histoire des flottes athéniennes, des règles pour la tactique que devront adopter nos modernes navires à éperons, mus par la vapeur, et, à ce titre, aussi indépendants de l'état de la mer et du vent que pouvaient l'être les navires à rames. Il prend les récits des auteurs anciens, les traduit dans une langue toujours littéraire, souvent ornée de tous les charmes de la plus séduisante poésie, irréprochable au point de vue technique, et cependant à la portée de tous. Si, dans ces récits si vivants, la critique relève des exagérations ou des erreurs, c'est aux auteurs anciens qu'il faut les imputer. Dans ce que leur a prêté l'illustre amiral, tout est vrai, tout est juste, et, lorsqu'ils lui ont fourni des fables au lieu de vérités, il les a revêtues d'un langage *maritimement* vrai.

Le cadre, il le peint d'après nature. Les mers où voguent les trières lui sont connues ainsi que les récifs où elles se sont brisées. Il y a commandé des bâtiments et des escadres, il en connaît les périls et les ressources, il y a fait la guerre, il y a laissé de glorieux souvenirs.

Les questions archéologiques tiennent naturellement une place dans les récits de M. l'amiral Jurien. En effet, comment élucider le moindre événement de l'histoire maritime antique, sans restituer d'abord les navires qui y ont figuré?

Plus libre à l'égard des auteurs modernes qu'à l'égard des écrivains de l'antiquité, M. l'amiral Jurien de la Gravière s'est nettement prononcé, à plusieurs reprises, contre les hypothèses de l'érudition alle-

mande. Les conceptions de Graser lui paraissent inacceptables. La trière de M. Cartault, elle-même, n'aurait sans doute pas grâce auprès de lui. Faute de mieux, il accepterait, peut-être, les conclusions d'un vieux chef d'escadre des galères de France, Barras de la Penne, quoique celui-ci, tout en s'inspirant des idées de son temps sur les navires à rames, en soit venu, par respect pour les textes, à proposer des restitutions peu pratiques au point de vue maritime.

M. l'amiral Jurien de la Gravière aura rendu service à l'érudition en apportant à des idées générales, d'une justesse incontestable, l'autorité de sa science et de son talent. La marine égyptienne était sans doute fort déchue sous Cléopâtre. Néanmoins, la flotte d'Antoine comprenait certainement à Actium de bien plus gros navires que celle d'Octave, et la bataille d'Actium est réellement le triomphe des petits bâtiments sur les grands.

Enfin, il est un point que nous devons toucher avant de passer à un autre livre, sur lequel nous aurons à nous étendre longuement.

C'est grâce à M. l'amiral Jurien de la Gravière que des études historiques un peu spéciales sont devenues populaires. Tout le monde a lu ses charmants volumes. S'il s'était uniquement préoccupé de discuter des textes, il n'aurait pas pénétré chez bien des esprits que la technicité effraie. Séduits par les grâces délicates et les brillantes couleurs de son style, ses lecteurs n'hésiteront pas aujourd'hui à suivre sur le même terrain des écrivains plus austères, qui leur apporteront de savants chapitres d'histoire au lieu d'une épopée. D. N.

Les Marines de guerre de l'antiquité et du moyen âge, par M. l'amiral Serre. 1 vol. in-8°. Paris, Baudoin, 1885.

Le livre de M. l'amiral Serre, lors même que quelques-unes de ses conclusions seraient contestées, restera certainement comme l'ouvrage le plus important qui ait été écrit jusqu'ici sur l'archéologie navale antique. Toute une partie de ce livre échappe naturellement à notre critique, car nous ne possédons ni la science de l'ingénieur, ni l'expérience du marin. Nous avons cru cependant ne pouvoir pas nous désintéresser d'un ouvrage d'érudition, à l'égard duquel un officier de vaisseau ou un mathématicien ne se trouverait sans doute pas moins embarrassé que nous. Nous sommes du reste décidé à ne pas nous départir d'une extrême réserve, et à donner au lecteur un résumé exact des théories de M. l'amiral Serre, plutôt que des critiques de détail.

L'auteur a exposé clairement sa méthode : « On débute toujours, dit-il, dans les recherches archéologiques, par l'étude des textes, des inscriptions et des monuments figurés; on déduit laborieusement des unes et des autres les apparences, les formes, les dimensions, les détails du navire qu'on entreprend de restituer. Ce ne sont là que les matériaux de l'édifice; étant donnée leur origine, il faut en vérifier la valeur. Pour l'apprécier, le marin a un critérium infaillible : il construit le

bâtiment, il l'arme, il le fait naviguer; il cherche si, eu égard aux lieux, aux saisons, aux parages, à la destination connue, à l'état de l'industrie, ce bâtiment a les qualités possibles et s'il remplit les conditions nécessaires; » et plus loin, résumant ses idées avec l'énergique précision du langage des mathématiciens, l'auteur ajoute qu'il est plus facile et plus sûr « de retrouver les caractères en fonction des aptitudes que de déterminer d'abord les caractères. »

Il consacre une première partie, intitulée : *Considérations générales,* à l'exposition des lois scientifiques inéluctables, dont les constructeurs anciens ont dû, plus ou moins consciemment, faire l'application. C'est la donnée technique du problème. Nous rencontrons successivement dans cette première partie, avec figures à l'appui, des théories de la propulsion, de la production du travail des rameurs, de la distribution et de l'utilisation de ce travail. Puis vient une étude du rôle et des aptitudes du navire de guerre à rames; puis la description d'une polyrème *rationnelle.*

Cette polyrème *rationnelle,* dont M. l'amiral Serre retrouvera les principaux caractères dans la trière athénienne, est la solution la meilleure du problème de la construction du bâtiment de guerre à rames.

Mais cette solution n'est pas la seule possible. Il existe des solutions dérivées, dont l'adoption a pu devenir nécessaire par suite de l'invention de nouveaux engins et des changements politiques et sociaux survenus parmi les peuples du littoral de la Méditerranée. Dans un chapitre intitulé : *Polyrémie étagée des galères de grandes dimensions,* M. l'amiral Serre énumère les caractères des bâtiments dérivés de la polyrème *rationnelle.*

Il passe ensuite en revue d'autres solutions, tout à fait distinctes des premières, théoriquement inférieures, qui ont cependant prévalu à leur tour. C'est ainsi qu'il termine sa première partie par deux paragraphes sur la *polyrémie adriatique* et l'*unirémie.*

Après nous avoir appris tout ce que l'on peut dire à priori sur la marine de guerre antique, et nous avoir décrit une série de types dont les caractères « ont été déterminés en fonction des aptitudes, » l'auteur passe du domaine de la théorie dans celui des faits. Il identifie, dans la mesure du possible, les types idéalement constitués avec des navires réels, qui ont figuré dans les guerres navales et ont été plus ou moins explicitement et fidèlement décrits par les auteurs anciens. Ce travail d'identification remplit toute la deuxième partie du livre intitulé : *Restitutions.*

La polyrème *rationnelle,* c'est la trière athénienne de la fin du ve siècle et du commencement du ive. C'est un navire à rames et à éperons. Il a trois rangs d'avirons superposés, ce qui le fait classer parmi les polyrèmes étagées. Il a, comme la trirème vénitienne, quarante-huit avirons de chacune des catégories inscrites dans les inventaires. Son équipage de vogue comprend cent quarante-quatre rameurs. En réglant l'effectif sur cette base, et en réduisant au minimum le nombre des soldats embarqués, on arrive à deux cents hommes, tout compris. Le navire déplace 120 tonneaux.

Quant à la vogue, elle peut être simultanée ou successive, c'est-à-dire que les trois rangs de rames peuvent être bordés et actionnés soit en même temps, soit isolément.

Dans le premier cas, l'équipage est employé tout entier; les rameurs sont *interposés dans le sens longitudinal et juxtaposés dans le sens transversal;* les tâches sont inégales, les conditions de la vogue sont mauvaises, d'où l'on peut conclure que la vogue simultanée n'est, pour la trière, qu'une manœuvre de parade rarement employée.

Dans le second cas, il faut distinguer : selon les circonstances, on emploie soit la totalité, soit la moitié, soit un tiers de l'équipage de vogue, et l'effort demandé à ces divers groupes de rameurs est proportionné au service à rendre. L'élément de la vitesse, c'est-à-dire la force déployée, varie ainsi d'une manière considérable. Il est d'un grand intérêt que l'on puisse varier le propulseur en raison de la quantité d'énergie dont on dispose. De là l'emploi successif de rames de différentes grandeurs, établies à différentes hauteurs et le mot adopté par l'auteur de *polyrémie étagée successive.*

« La charpente et l'aménagement de la coque de la trière athénienne présentent des caractères particuliers. Le navire n'a pas de quille; son fond est constitué par des poutres jointives dont l'assemblage forme une sole incompressible dans le sens de la longueur et très rigide dans le sens transversal; cette sole se relève à l'arrière suivant le profil de la poupe; à l'avant, elle est embrassée par les branches de l'éperon; sur sa face interne sont entaillés et chevillés les couples qui dessinent les contours de la carène et reçoivent le bordé. Aux deux extrémités de la chambre de vogue, deux cloisons transversales en planches croisées réunissent les flancs : entre ces deux cloisons, deux autres cloisons longitudinales correspondantes aux quilles de côté, solidarisent le pont et le fond et divisent la cale en trois parties : une partie centrale pour l'eau et les vivres qui s'accède par des panneaux percés entre les grands hiloires des bancs, deux galeries latérales avec plancher qui s'accèdent par de longues écoutilles percées dans le pont tribord et bâbord. C'est sur ces planchers que les rameurs du troisième rang prennent leur plan de pose; c'est sous ces planchers qu'est arrimé le lest; c'est dans ces galeries, appelées pour cette raison les thalames, qu'on loge les malades et les blessés. En dehors du bordé, entre la flottaison et la lisse porte-tolets règnent trois fortes préceintes entaillées avec des écharpes obliques. Ce système de triangles invariables concourt avec les cloisons intérieures à la rigidité du bateau. Sur les préceintes les plus hautes sont attachées de grosses ceintures en cuir remplies de matières compressibles (les hypozômes), de sorte que, lorsque les bancs sont en place et que leur arc-boutement rend les deux flancs solidaires, la charpente des hauts offre une grande résistance aux compressions latérales. »

Telle est, en abrégé, le type décrit par l'amiral Serre comme étant celui de la trière athénienne. Le modèle d'un bâtiment ainsi conçu a été construit pour le musée naval du Louvre, où tout le monde peut aller en admirer les formes gracieuses; nous en donnons ici la reproduction.

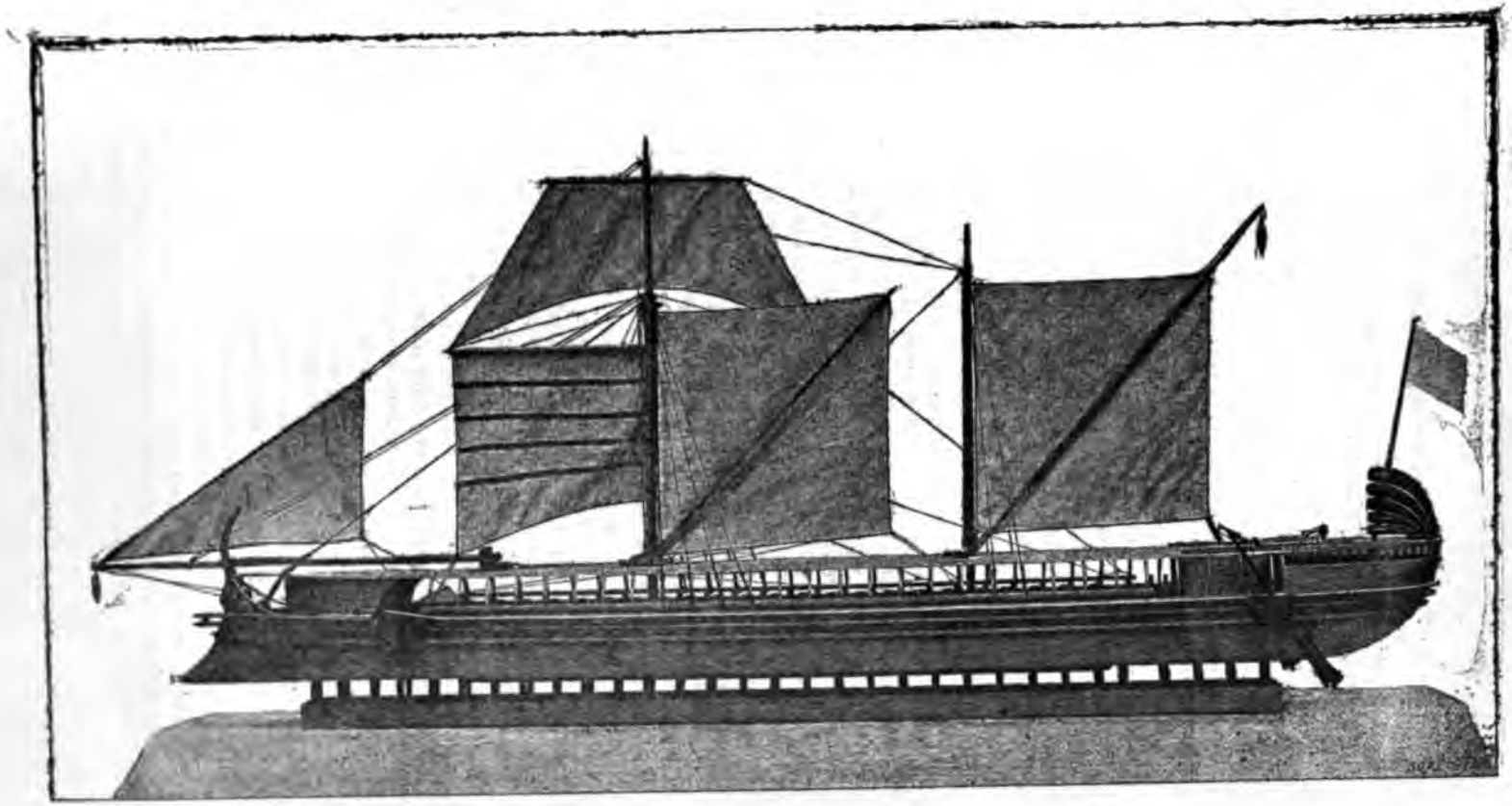

Quant à la vogue, elle peut être simultanée ou successive, c'est-à-dire que les trois rangs de rames peuvent être bordés et actionnés soit en même temps, soit isolément.

Dans le premier cas, l'équipage est employé tout entier; les rameurs sont *interposés dans le sens longitudinal et juxtaposés dans le sens transversal;* les tâches sont inégales, les conditions de la vogue sont mauvaises, d'où l'on peut conclure que la vogue simultanée n'est, pour la trière, qu'une manœuvre de parade rarement employée.

Dans le second cas, il faut distinguer : selon les circonstances, on emploie soit la totalité, soit la moitié, soit un tiers de l'équipage de vogue, et l'effort demandé à ces divers groupes de rameurs est proportionné au service à rendre. L'élément de la vitesse, c'est-à-dire la force déployée, varie ainsi d'une manière considérable. Il est d'un grand intérêt que l'on puisse varier le propulseur en raison de la quantité d'énergie dont on dispose. De là l'emploi successif de rames de différentes grandeurs, établies à différentes hauteurs et le mot adopté par l'auteur de *polyrémie étagée successive.*

« La charpente et l'aménagement de la coque de la trière athénienne présentent des caractères particuliers. Le navire n'a pas de quille; son fond est constitué par des poutres jointives dont l'assemblage forme une sole incompressible dans le sens de la longueur et très rigide dans le sens transversal; cette sole se relève à l'arrière suivant le profil de la poupe; à l'avant, elle est embrassée par les branches de l'éperon; sur sa face interne sont entaillés et chevillés les couples qui dessinent les contours de la carène et reçoivent le bordé. Aux deux extrémités de la chambre de vogue, deux cloisons transversales en planches croisées réunissent les flancs : entre ces deux cloisons, deux autres cloisons longitudinales correspondantes aux quilles de côté, solidarisent le pont et le fond et divisent la cale en trois parties : une partie centrale pour l'eau et les vivres qui s'accède par des panneaux percés entre les grands hiloires des bancs, deux galeries latérales avec plancher qui s'accèdent par de longues écoutilles percées dans le pont tribord et bâbord. C'est sur ces planchers que les rameurs du troisième rang prennent leur plan de pose; c'est sous ces planchers qu'est arrimé le lest; c'est dans ces galeries, appelées pour cette raison les thalames, qu'on loge les malades et les blessés. En dehors du bordé, entre la flottaison et la lisse portetolets règnent trois fortes préceintes entaillées avec des écharpes obliques. Ce système de triangles invariables concourt avec les cloisons intérieures à la rigidité du bateau. Sur les préceintes les plus hautes sont attachées de grosses ceintures en cuir remplies de matières compressibles (les hypozômes), de sorte que, lorsque les bancs sont en place et que leur arc-boutement rend les deux flancs solidaires, la charpente des hauts offre une grande résistance aux compressions latérales. »

Telle est, en abrégé, le type décrit par l'amiral Serre comme étant celui de la trière athénienne. Le modèle d'un bâtiment ainsi conçu a été construit pour le musée naval du Louvre, où tout le monde peut aller en admirer les formes gracieuses; nous en donnons ici la reproduction.

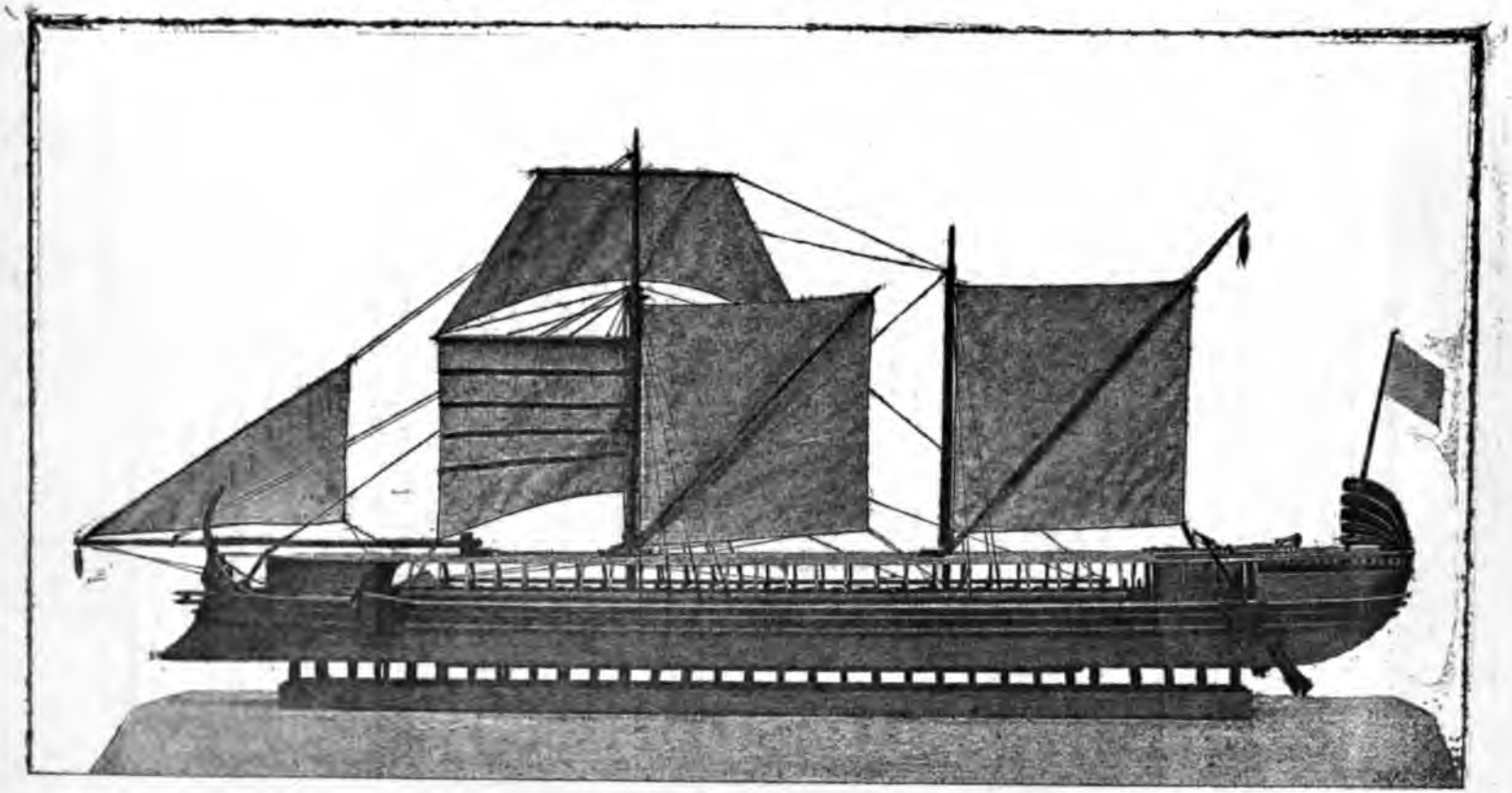

Nous sommes obligé de laisser de côté un certain nombre de types, tels que ceux des *bateaux ouverts,* appelés par les grecs eïkosores, triacontores, pentecontores, sur lesquels l'auteur nous fournit les renseignements nécessaires; nous négligerons aussi les *navires longs,* que quelques nations maritimes employaient dans l'archipel et nous passerons immédiatement aux navires de grand échantillon, tels que la tetrère, la pentère qui figurèrent dans les flottes antiques vers le milieu du IVe siècle, lorsque l'invention des machines de guerre, fort justement désignées par M. l'amiral Serre sous le nom d'*artillerie,* modifia les conditions du combat naval. Ces cuirassés de l'antiquité, dont les chambres de vogue étaient protégées contre les projectiles et dont le pont supérieur était aménagé pour recevoir des machines de jet, sont des dérivés de la trière et rentrent dans la catégorie des polyrèmes étagées de grandes dimensions. Suivant l'auteur, les noms de ces nouveaux navires ont donné lieu à bien des méprises. En réalité, ce sont encore des trières ou des bâtiments à trois rangs de rames, car jamais plus grand nombre de rangs de rames n'a été employé dans l'architecture navale antique. C'est ce qu'il explique d'une manière fort claire et qui nous paraît décisive dans un paragraphe spécial consacré à la *nomenclature des galères grecques, ioniennes, égyptiennes de rangs supérieurs.* Nous ne pouvons mieux faire que d'en reproduire ici la conclusion :

« En résumé, chez les anciens, nous trouvons pour le classement des navires à rames ou portant des rames, deux origines et deux méthodes. Dans les temps primitifs, les bateaux tiraient leur nom parfois du nombre de leurs rames, parfois du nombre de leurs rameurs; la triacontore, la pentécontore étaient poussées par trente, cinquante matelots. Lorsque les polyrèmes étagées ont paru, on a fait précéder le suffixe de leurs noms par un nom de nombre égal à l'équipe de la grande rame; puis on a employé devant ce même suffixe la somme des chiffres des groupes simples et des groupes doubles. En général, la nomenclature reposant sur le nombre des rames ou celui des rameurs, comparable à la nomenclature moderne basée sur le nombre des canons, était caractérisée par le suffixe *oros;* celle qui parlait de la force de l'équipe, comparable à celle qui avait pour base le calibre de ces canons, était caractérisée par le suffixe *érès.*

« Parfois le même bateau portait deux noms empruntés chacun à une de ces nomenclatures : ainsi une pentécontore était aussi une dière quand elle avait deux jeux d'avirons. Ce sont ces dières qui sont devenues les birèmes côtières des Latins.

« Le suffixe *oros* n'était habituellement appliqué qu'aux noms des galères ouvertes; de même le suffixe *érès* n'était appliqué qu'aux noms des polyrèmes pontées; cependant nous trouvons (le cas est rare, il est vrai) des trières qui n'étaient que des caïques à trois paires de rames, et le plus grand navire qu'ait connu l'antiquité était une *eikosore* évidemment polyrème; il est vrai que l'eikosore d'Hiéron n'était pas une galère. »

Le livre si substantiel dont nous venons de donner une analyse très incomplète se termine par une suite de « paraphrases » de plusieurs passages de Polybe et de César. L'auteur nous montre les navires qu'il a restitués jouant leur rôle dans les batailles de Drépane et de Chio, qui fournissent la matière de discussions intéressantes. Il a ajouté à ces récits un morceau d'une plus grande portée. C'est l'histoire du siège d'Alexandrie. Non seulement l'auteur y réduit à leurs proportions exactes les navires romains et égyptiens qui servirent d'appui aux armées des deux adversaires, mais encore il trouve dans ses souvenirs, sa science et sa pratique de marin les éléments d'une très intéressante restitution du port d'Alexandrie, 47 ans avant notre ère.

Il n'y a rien de systématique dans cette série « d'illustrations » ajoutées à la théorie de l'architecture navale antique. Ce sont des essais, qui ont déjà paru isolément dans le journal *la Nature*, et qui sont réédités tels quels avec des notes, dont quelques-unes feront peut-être double emploi avec les explications données dans le corps du livre. L'auteur a cru, à juste titre, que, sur un sujet si nouveau, les répétitions n'étaient pas à craindre.

L'ouvrage est accompagné d'un appendice qui contient la traduction d'une récente brochure de l'amiral italien Fincati, intitulée *la Trirème*, ouvrage important à double titre, parce qu'on y trouve, avec la restitution complète et certaine d'un navire du IVe siècle, la doctrine d'un savant et d'un marin. M. l'amiral Fincati pense que les traditions grecques et romaines sont arrivées presque intactes aux constructeurs du moyen âge. Les trirèmes de Lépante auraient été les sœurs cadettes des trières de Salamine. Cet aperçu est à la fois fécond et incomplet. M. l'amiral Serre montre dans le corps de son livre, et dans les notes qu'il a jointes à la traduction de l'ouvrage italien, que les solutions du problème de la vogue ont varié en fonction des lieux, des besoins et des moyens. « Ce ne sont pas les faits qui sont constants, c'est la relation entre les faits et les lois qui les déterminent qui est éternelle. »

M. l'amiral Serre a fait une tentative singulièrement nouvelle et intéressante. C'est la première fois qu'un système général de restitution de la marine antique nous est proposé.

Quand on a lu ce petit livre, — qui n'est lui-même que la substance d'un ouvrage plus étendu, dont nous souhaitons la très prochaine publication, — il ne reste plus grand'chose des solutions partielles proposées jusque-là. En acceptant les navires dont l'auteur nous donne les plans et les devis, on lit facilement les grands historiens de l'antiquité, Thucydide, César, Tacite. Avec d'autres écrivains, les difficultés apparaissent. Comment en serait-il autrement ? Les textes que l'antiquité nous a légués ne peuvent avoir tous la même valeur. Si l'on veut que l'archéologie navale antique devienne une science digne de ce nom, il faut cesser de la traiter comme un sermon, et de s'appuyer sur tout fragment grec ou latin comme sur un texte d'évangile. L'ouvrage de M. l'amiral Serre est à la fois complet et tout à fait original : complet,

en ce sens que l'antiquité grecque et latine y est étudiée tout entière au point de vue naval : original, en ce sens qu'une critique technique, à la portée de peu d'écrivains il est vrai, mais presqu'absolument négligée jusqu'ici, y est constamment appliquée. Ce livre sera certainement très lu et très discuté. C'est un terrain tout nouveau, où des controverses jusqu'ici stériles peuvent devenir fécondes et décisives. Voici mes navires et voilà les textes, semble dire l'amiral, les textes sont expliqués. Mes navires vont sur l'eau. Faites-en d'autres, si vous pouvez, mais qu'ils voguent ! D. N.

Zur rumænisch-ungarischen Streitfrage. Skizzen zur æltesten Geschichte der Rumænen, Ungarn und Slaven, von Jos.-Lad. Pič, mit einer Abbildung und einer Karte. Leipzig, Dunker et Humblot, 1886.

Le livre de M. Pič traite à vrai dire trois sujets distincts, dont le premier seulement, *Das rumænische Volksthum,* est en rapport avec son titre ; les deux autres parties, *Ost Europa im IX Jahrhundert und die Wanderung der Ungarn,* et *Des anonymus Belae Wahrheit und Dichtung,* touchent moins directement à la question roumaine ; d'ailleurs, M. Pič, par sa manière d'envisager ces questions, s'occupe plutôt de l'histoire des peuples slaves que de celle du peuple roumain. Ainsi, il traite dans deux chapitres, qui font à eux seuls plus de la moitié de l'ouvrage, des « altslavische Burgen » et de la « altslavische Handels-und Kriegsflotte, » que l'on pourrait difficilement mettre en relation avec l'histoire des Roumains. M. Pič nous dit, il est vrai, dans sa préface, « que le manque de preuves directes l'avait forcé à prendre les choses de plus haut, et à introduire des recherches sur les anciennes institutions slaves ; c'était d'autant plus nécessaire que celles-ci sont intimement liées aux institutions roumaines et maghyares. » Nous ne comprenons pas trop en quoi, par exemple, l'histoire des villes de Kiev ou de Novgorod, l'importance de la route commerciale du Dniéper pour les relations des Slaves avec les Grecs intéresseraient l'histoire des Roumains ou des Hongrois, et surtout apporteraient de nouvelles lumières dans la question débattue entre les deux peuples, sur la priorité de leur établissement dans la Dacie. M. Pič ajoute encore qu'il avait l'intention de joindre à son ouvrage un chapitre sur l'ancienne administration slave, mais qu'il s'est vu obligé « de réserver cette question pour un travail séparé qui paraîtra plus tard. » Une pareille étude aurait sans aucun doute puissamment contribué à élucider la question roumaine, car, ainsi que M. Pič le remarque lui-même, si les institutions et le droit des Roumains ont été empruntés par ceux-ci aux peuples slaves, il est évident qu'ils ont dû habi[illegible] la [illegible]acie avant les Hongrois (p. 267). Mais, comme M. Pič ne no[illegible] d[illegible] [illegible]as dans son livre le résultat de ses recherches sur l[illegible]

les chapitres mentionnés plus haut, que l'introduction, force nous est de reconnaître que le travail de M. Pič manque de l'unité que parait supposer son titre.

Dans la première partie de son ouvrage, « la nationalité roumaine, » M. Pič revient sur la question de la continuité des Roumains dans la Dacie, après un voyage entrepris par lui dans les pays habités par ce peuple; il trouve que les résultats de ses recherches historiques sont confirmés d'une manière surprenante par les observations ethnographiques que lui a suggérées son excursion dans les pays roumains. Il a trouvé, en effet, que le type des paysans roumains du Banat et de la Transylvanie méridionale, c'est-à-dire précisément de la partie de l'ancienne Dacie où la colonisation romaine fut le plus intense, portait un cachet romain très caractérisé, pendant que les habitants du nord, de la Moldavie et de la Bucovine ressembleraient plutôt par leurs traits aux Daces de la colonne trajane, et proviendraient des Daces romanisés. M. Pič admet que les Daco-Romains durent se retirer dans les montagnes durant l'invasion des barbares, et joint à l'argument invoqué par nous-même, en faveur de cette thèse (la nomenclature exclusivement roumaine de presque toutes les montagnes de la Transylvanie[1]) encore une observation aussi vraie que judicieuse, c'est l'habitude conservée par les Roumains de ce pays de célébrer plusieurs de leurs fêtes sur le sommet des montagnes, souvenir évident de leur séjour d'autrefois dans ces refuges naturels.

M. Pič s'occupe surtout de l'origine des Roumains de la Macédoine. Il observe d'abord avec raison que, malgré les ressemblances frappantes que le dialecte parlé par ce peuple présente avec celui des Roumains de la Dacie trajane, il n'en existe pas moins des différences profondes, qui ne sauraient trouver une explication, si on admettait que ceux-ci eussent vécu en commun avec les Macédo-Roumains jusque vers le XIe ou XIIe siècle de notre ère. En effet, comment expliquer alors le fait surprenant que les langues de ces deux peuples diffèrent souvent quant à l'élément latin qu'elles contiennent? Ainsi, les mêmes notions sont reproduites en daco et en macédo-roumain par des mots pris dans des éléments différents de la langue latine. Ainsi :

vent se dit en D.-R.		*vînt* et en M.-D.		*aer*
chant	—	*cîntare*	—	*vers*
ensemencer	—	*sâmâna*	—	*plînta*
vingt	—	*douezeci*	—	*gingitzi (viginti)*
terre	—	*pamînt*	—	*loclu*

et bien d'autres encore.

Ce qui est bien plus extraordinaire, c'est que la terminologie pastorale diffère dans les deux langues. Par exemple :

colline se dit en D.-R.		*deal*	en D.-M.	*vahte*
grange	—	*cochar*	—	*plunitzâ*

1. *Les Roumains au moyen âge*. Paris, Leroux, 1885. Chapitre Toponymie.

crème	se dit en D.-R.	*smintînâ*	et en M.-D.	*camaon*
fromage	—	*urdâ*	—	*ghizâ*
maître berger	—	*baciu*	—	*câsarlu*

Si les Daco-Roumains étaient venus au nord du Danube à l'état de bergers, après avoir vécu dans cette condition à côté des Macédo-Roumains pendant plusieurs siècles, il est évident que de pareilles différences dans la terminologie pastorale n'eussent pu se produire. Il faut donc admettre que les deux tronçons de ce peuple se sont séparés, avant qu'il ait été rejeté dans la vie pastorale; donc, dans les premiers temps de l'invasion des barbares. Cette séparation, qui arriva encore du temps où l'élément romain était vivant au sein de ce peuple, expliquerait que plusieurs notions identiques aient pu être reproduites par des mots différents d'origine latine dans les deux langues. Pourtant leur communauté d'existence antérieure rendrait parfaitement explicables les ressemblances plus marquées, qui existent entre ces deux dialectes, que celles qu'ils partagent en commun avec les langues romanes de l'Occident.

Il existe plusieurs indications historiques que les Macédo-Roumains se sont détachés des Roumains de la Dacie trajane, et que ce n'est pas le contraire qui a eu lieu, comme le soutiennent Rœsler et ses disciples. M. Pič en analyse quelques-unes, telles que le récit du stratège byzantin Kékavménos, celui de la vie de St. Démêtre. On pourrait en ajouter encore d'autres.

C'est dans cette idée que réside la véritable solution de la question roumaine. Mais elle a besoin de bien d'autres développements que M. Pič ne nous donne pas. Il ne fait que toucher à la question, sans l'étudier d'une manière complète. L'auteur passe ensuite à l'analyse des divers écrits qui mentionnent l'existence des Roumains au nord du Danube avant le XIIe siècle, tels que le poème des Nibelungen, la chronique hongroise de Simon de Kéza, celle de l'anonymus Notarius, la chronique russe de Nestor.

Il s'appuie aussi sur l'écrit d'un moine bulgare du mont Athos, Païsie (histoire des Bulgares, rédigée vers l'année 1762); ce moine rapporte le fait que l'empereur Assan, le fondateur du second empire bulgare ou Vlaho-Bulgare, serait *venu de Valachie en Bulgarie*. M. Pič rapporte cette Valachie à celle dont l'existence est constatée plus tard au nord du Danube, et en tire un argument pour la présence des Roumains au nord du fleuve avant le XIIe siècle. A notre avis, c'est mal servir une cause que d'invoquer à son appui de pareils arguments. D'abord, où est la garantie que le moine bulgare du mont Athos ait puisé ses renseignements à d'anciennes sources, comme veut bien le supposer M. Pič? N'est-il pas plus probable que Païsie a mal compris ou mal rendu le rapport de l'historien byzantin Nicétas Choniate, contemporain de l'empereur Assan? Ce dernier dit que cet empereur était *d'origine valaque*; c'est de son propre fond, sans doute, qu'il a ajouté que cet empereur *était venu de Valaquie en Bulgarie*. Puis, nous ne voyons

pas ce qui a pu autoriser M. Pič à transporter la Valaquie du moine Païsie sur la rive gauche du Danube, quand il est connu que plusieurs contrées de la Thessalie et de la Macédoine, peuplées par les Valaques, portaient ce nom au sud des Balkans, pendant qu'à la même époque Nicétas Choniate nomme *Scythie* la Valachie actuelle[1]. Une Valachie au nord du Danube ne saurait exister avant la fondation de cet État, arrivée en 1290. Antérieurement à cette époque, il y avait bien dans les montagnes qui couronnent le nord de cette province, ainsi qu'en Transylvanie, quelques petits duchés; mais ceux-ci étaient soumis à l'autorité hongroise et non à l'état bulgare, qui avait perdu sa domination sur la rive nord du fleuve, par l'arrivée des Hongrois en Transylvanie et des Cumans en Valachie.

Enfin M. Pič repousse avec de bonnes raisons les arguments contre la continuité des Roumains dans la Dacie, tirés du grand nombre de mots slovènes ou bulgares qui se trouvent dans la langue de ce peuple. Il démontre facilement que l'élément slave, qui s'est fondu dans la nationalité roumaine, est de même origine que celui sur lequel s'est greffée celle des Hongrois, c'est-à-dire slovène ou bulgare, et comme les Hongrois n'ont jamais passé le Danube pour acquérir dans leur langue cet élément, et qu'ils ont pu se l'incorporer au nord du fleuve, on ne saurait dire pourquoi les Roumains n'en auraient pas fait autant. Quelle nécessité y a-t-il à faire absolument séjourner les Roumains dans la Mœsie, à seule fin de leur faire absorber l'élement bulgaro-slovène de leur langue? Il en est de même de leur église bulgare, à laquelle les Roumains ont bien pu être soumis, la domination du premier empire bulgare s'étendant jusqu'à la Theiss.

Un autre argument, que l'on se plait à invoquer contre l'ancienneté plus grande des Roumains dans la Transylvanie que celle des Hongrois, est déduit du nom même de ce pays : les Roumains eux-mêmes le nomment *Ardeal*, qui viendrait du maghyare *Erdely* (de erdö = forêt). M. Pič observe avec raison que ce nom pourrait tout aussi bien dériver d'une racine aryenne *ardh*, d'où skr. *urdhva*, ancien perse *arda*, ancien bactre *ehredva*, latin *arduus*, qui signifient partout *haut*, *escarpé*. Cette étymologie est d'autant plus probable que plusieurs dénominations analogues se rencontrent dans les Gaules et en Italie, *Arduenna silva*, *Ardea*. L'analogie avec le hongrois *Erdely* serait purement fortuite. D'ailleurs, les Roumains de la Transylvanie entendent sous leur *Ardeal* autre chose que les Hongrois sous la dénomination d'*Erdely*. Les Roumains ne comprennent sous ce nom qu'une partie de la Transylvanie. Pour eux, la ville de Clouche n'est pas en *Ardeal*, mais bien en Hongrie, pendant que ceux-ci appliquent le terme *Erdely* à toute l'étendue du pays.

1. Nic. Chon. Ed. Bonn, p. 485. Comp. *idem*, p. 841 : Τὰ Θετταλίας-...νῦν μεγάλη Βλαχία κικλήσκεται. Phrantzès, Ed. Bonn, p. 414 : Τῆς μικρῆς Βλαχίας. Schol. Thucyd., II, 102 : Δολοπιά νῦν καλουμένη Ἀνώβλαχα. Benjamin de Tudèle, Ansbert, Villehardouin mentionnent aussi ces Valachies situées au delà des Balkans.

Dans la seconde partie de son livre, M. Pič expose d'abord à nouveau l'ethnographie de l'Europe orientale vers le IXe siècle, et la trouve en grande partie determinée par les Slaves ; il passe ensuite à l'étude des fortifications élevées par les Slaves sur toute l'étendue de l'immense région habitée par eux. Il en fait un dénombrement, d'après les noms conservés dans les sources du moyen âge et les fouilles archéologiques, et évalue en définitive au nombre d'à peu près cinq mille les villes, bourgs et châteaux forts élevés par les Slaves dans les pays qu'ils habitaient. Il en tire un argument de plus pour la vie sédentaire des peuples slaves. M. Pič oublie pourtant de nous expliquer comment il se fait que presque chaque établissement slave fut une forteresse. Nous croyons en découvrir la raison dans le fait de l'invasion mongole, qui ravagea l'Europe orientale pendant presque tout le moyen âge, et qui forçait les peuples slaves, bien moins barbares que les Mongols, à chercher un abri derrière des murailles.

L'auteur passe ensuite à l'étude du commerce que les peuples slaves entretenaient avec les Byzantins; il établit les principales routes que suivait ce commerce, et, après avoir esquissé le trouble que causa dans le monde slave l'apparition des Hongrois, il s'occupe « pour la troisième fois » de la route suivie par ce peuple pour entrer en Pannonie, et se prononce pour la plaine qui contourne les Carpathes par le nord.

La dernière partie du livre de M. Pič est consacrée à réhabiliter la chronique anonyme du notaire du roi Béla. Il reconnaît que cette chronique transporte au temps où les Hongrois arrivèrent en Pannonie plusieurs faits qui eurent lieu seulement longtemps après. Mais c'est là un défaut habituel à tous les chroniqueurs, qui pensent que le monde a dû exister de tout temps tel qu'il se trouve sous leurs yeux et qui, tout en rapportant des faits véridiques, mêlent souvent à leurs récits des inexactitudes et même des fables. Il s'agit donc, non pas de rejeter en entier le témoignage d'une chronique pour la raison qu'elle contient plusieurs faits évidemment faux, mais d'exercer une critique judicieuse qui sépare la vérité du mensonge.

On sait que le notaire anonyme mentionne l'existence d'un duché roumain en Transylvanie au temps de l'arrivée des Hongrois. Les partisans de la non-continuité des Roumains font tous leurs efforts pour repousser ce malencontreux témoignage. Ne pouvant faire autrement, ils tâchent de prouver que l'anonyme n'a produit qu'un tissu de mensonges et d'absurdités. M. Pič, en prenant la défense du chroniqueur hongrois, démontre pièces en mains que son récit, malgré toutes ses inexactitudes, n'en contient pas moins un fond de vérité. Relativement aux Roumains, il répète une observation faite déjà par M. Tomaschek [1], que le notaire anonyme ne pouvait être tellement dépourvu de sens de vouloir faire accroire à ses contemporains que les Valaques, — qui,

1. Critique du livre de Rœsler, *Romænische Studien*, dans la *Zeitschrift für œsterreichische Gymnasien*, 1872, p. 152.

d'après la théorie de Rœsler, avaient commencé à immigrer en Transylvanie à peine depuis soixante ans, — étaient d'anciens habitants du pays. Le notaire anonyme vit au plus tard sous le roi Béla IV (1235-1270), et Rœsler et ses disciples placent la réimmigration des Roumains dans la Dacie vers la fin du XIIe et le commencement du XIIIe siècle.

A.-D. XÉNOPOL.

The fall of Constantinople, being the story of the fourth crusade by Edwin PEARS. LL. B. late president of the european bar at Constantinople. — London, Longmans and C°. 1885, in-8°, XVI-414 p.

« En m'occupant pendant mon séjour à Constantinople d'études d'histoire byzantine, j'arrivai à cette conclusion que le changement de direction de la quatrième croisade a amené l'établissement des Turcs en Europe, » et que « la conquête de Constantinople par les Latins a été la première faute des Occidentaux dans la question d'Orient[1]. » — M. Pears partage évidemment la manière de voir du professeur Seeley, dont la maxime favorite est que l'histoire doit avoir un objet pratique[2] et qu'elle est une science auxiliaire de la politique. Scandalisé par les procédés du gouvernement actuel de Constantinople, il a écrit contre les Turcs une histoire de la quatrième croisade.

Après les travaux excellents de K. Hopf, de Klimcke et de M. le comte Riant sur un sujet qui suscite depuis quelques années, tant en France qu'en Allemagne, une si abondante littérature[3], il semble qu'il n'est plus permis de toucher à l'histoire de la quatrième croisade que pour apporter des documents ou des hypothèses susceptibles de trancher les controverses pendantes. Or, M. P., qui est médiocrement au courant des sources et des recherches antérieures, n'apporte aucun texte nouveau. A défaut d'une contribution véritable, M. P. aurait pu donner au moins un récit complet, critique et documenté des événements de la croisade, en discutant toutes les interprétations qu'on en a proposées. Il ne l'a pas fait; sa narration est à la fois sèche et incomplète; elle est même dépourvue des détails de topographie locale que le séjour de l'auteur à Constantinople et ses relations avec M. Papasti auraient dû lui suggérer; quant aux références, elles sont rares, vagues, et parfois mal choisies (par ex. p. 188). M. P. s'est contenté en réalité d'écrire un exposé assez banal des événements qui ont préparé, en affaiblissant l'empire grec, la chute de Constantinople, et, dans la seconde partie de son livre (p. 221 et suiv.), l'histoire abrégée de la croisade célèbre qui

1. Préface, pp. XII, XIII.
2. V. Seeley, dans *Macmillan's Magazine*, XL, 289.
3. Voir un article de M. Geffroy, *Revue des Deux-Mondes*, 1er déc. 1883.

a consommé, suivant son expression, « ce grand crime du moyen âge » (p. 242). — Chemin faisant, M. P. est amené, à la vérité, à adopter quelques conjectures de M. Riant et de M. Tessier, mais, comme il s'en empare sans les fortifier de preuves ou de raisonnements inédits, son adhésion n'a point de valeur scientifique.

Du reste, M. P. prend soin d'avertir dans sa préface (p. XII) qu'il n'a pas eu en vue le même but que ses devanciers. Cela s'entend : il a examiné « l'aspect politique de la conquête de Constantinople. » De là, sans doute, son dédain pour certaines questions qu'il a traitées très légèrement, telles, par exemple, que la question des relations de Philippe de Souabe avec les chefs de la croisade et celle du traité conclu, selon K. Hopf et son école, entre Venise et le sultan; sur tous ces points, secondaires à son gré, M. P. n'a pas de doctrine.

En revanche, ce gentleman a parsemé son ouvrage de quelques *excursus* qu'on ne s'attendait guère à y trouver : sur les mérites comparés de la religion chrétienne et du mahométisme (pp. 19-23); sur la condition des étrangers à Constantinople et sur le fonctionnement du régime des capitulations (p. 146 et s.) que M. P. apprécie, en sa qualité d'avocat; enfin sur les « malédictions » du joug turc qui, s'imposant à l'Orient, grâce à la destruction de la puissance byzantine par les croisés de 1204, a empêché l'empire des Comnènes de se régénérer et d'arriver naturellement, comme les autres États de l'Europe, « à la réforme religieuse et à une révolution démocratique » (p. 220).

Ajouterons-nous que le style de M. P., d'une coupe très vulgaire d'habitude, se relève parfois d'une pointe d'étrangeté, grâce au goût singulier de l'auteur pour les comparaisons empruntées à l'histoire moderne? Ainsi, l'auteur caractérise Foulques de Neuilli en déclarant qu'il a été « un Wesley ou un Whitefield dans un cadre moyen âge » (p. 228). Il est dit que Murzuphle apparaît comme le Gambetta de la révolution byzantine (p. 331). Les rudes soldats de l'Occident se sont conduits avec les moines faibles et subtils de Constantinople comme les « *privates* » anglais avec les dévots du Bengale ! etc.

En résumé, le travail de M. P. n'est point sans défauts; mais, ce qui est plus grave, il n'a pas beaucoup de qualités. Il serait pourtant injuste de ne pas avouer que la lecture en est attachante et qu'il y a des livres de troisième main qui sont très inférieurs à celui-là.

Ch.-V. LANGLOIS.

Louis XIV et Strasbourg, essai sur la politique de la France en Alsace, d'après les documents officiels et inédits, par A. LEGRELLE, docteur ès-lettres. Quatrième édition. Paris, Hachette, 1884 ; XVI-806 p. in-8°. Prix : 7 fr. 50.

La troisième édition du livre de M. Legrelle attendait depuis si longtemps son tour sur notre bureau que l'auteur a trouvé le loisir d'en

donner une édition nouvelle. C'est la quatrième en six ans, et chaque fois M. Legrelle a su reprendre son sujet avec des développements inédits nouveaux, si bien que le mince volume de 1878 est devenu le respectable in-octavo dont nous avons à rendre compte aujourd'hui. En le remettant sans cesse sur le métier, en le remaniant pour le compléter, en y effaçant des erreurs qui déparaient les éditions primitives, l'auteur en a fait l'un des livres assurément les plus utiles qui aient paru dans ces dernières années sur l'Alsace, soit de l'un ou de l'autre côté des Vosges, soit aussi sur la rive droite du Rhin. Si l'accueil qu'il a trouvé en France, et qu'il méritait par les richesses des informations nouvelles offertes au public, ne l'a pas empêché d'être vivement et parfois injustement critiqué dans la presse quotidienne et même dans les recueils érudits de l'Allemagne, la raison n'en est pas difficile à deviner. De part et d'autre, les passions politiques contemporaines compliquent une discussion qui gagnerait à être purement scientifique. Ce n'est pas que M. Legrelle, — nous avons hâte de le dire, — ait oublié de parti pris les devoirs de l'historien en traitant un sujet qui, vieux de plus de deux siècles, peut encore être qualifié de brûlant aujourd'hui. Mais son récit, très justement dirigé contre une appréciation fausse, ou du moins peu impartiale, de la politique française en Alsace, a, sans doute involontairement, trop appuyé dans la direction opposée. Entre le tableau traditionnel des violences continuelles et des noirs complots de l'*Erbfeind,* donné par la plupart des écrivains d'outre-Rhin, et l'assimilation graduelle, j'allais dire paternelle, de la province d'Alsace à la monarchie bourbonnienne, que nous dépeint notre auteur, la différence est grande. Un lecteur qui ne connaîtrait rien, par lui-même, de tout ce passé serait fort perplexe s'il devait décider où est la vérité vraie sur ce chapitre de notre histoire. Évidemment aussi, M. Legrelle a eu les nerfs agacés d'entendre répéter sans cesse les vieilles déclamations contre « la France toujours ambitieuse et perfide[1], » par les mêmes gens qui trouvent fort naturels la conquête de la Silésie et le démembrement de la Pologne ; mais l'historien doit savoir commander à ses nerfs, et, s'il est habile, il ne se laissera jamais entraîner, par les exagérations de l'adversaire, à en commettre lui-même en sens contraire. M. Legrelle n'est pas toujours resté à l'abri de ce reproche, en ce qui concerne Louis XIV et ses agissements en Alsace, et l'on pense bien que ceux dont il est l'antagoniste n'ont pas manqué d'en tirer parti, en affectant de n'avoir rien à se reprocher eux-mêmes sur cette matière.

Le livre du savant versaillais se compose, il est temps de le dire, de deux parties d'inégale longueur. Nous y trouvons d'abord un tableau largement esquissé des relations de la France avec Strasbourg, depuis le moyen âge jusqu'à la fin de la guerre de Trente ans. L'auteur consacre ensuite le gros de l'ouvrage à l'examen détaillé de la politique de

1. C'est, on le sait, le titre d'un des pamphlets anonymes les plus connus du temps, dirigé contre la politique d'agrandissement de Louis XIV.

Mazarin, puis de Louis XIV, vis-à-vis de la petite république, depuis 1648 jusqu'au moment où elle dut ouvrir ses portes à une garnison française, tout en conservant, dans une certaine mesure, ses privilèges politiques et religieux. Pour ce qui est de l'introduction, nous ne voulons pas en parler ici plus longuement, réservant pour les notes quelques observations de détail que provoquent certains points du récit. Nous disons que l'auteur y appuie trop, peut-être, sur le désintéressement absolu de la politique française, depuis le milieu du XVIe siècle, dans ses nombreuses offres de services vis-à-vis de Strasbourg. En politique, tous les services se paient, et c'était le cas aussi bien au XVIIe siècle que de nos jours. Seulement, où M. Legrelle a tout à fait raison, c'est quand il argumente contre les historiens qui témoignent d'une indignation si vertueuse à propos des convoitises, sur la rive gauche du Rhin, reprochées aux Valois comme aux Bourbons. Il leur serait bien difficile, en effet, d'expliquer et de justifier le développement de la plupart des autres États de l'Europe, soit au XVIIe siècle, soit aussi plus tard, en adhérant strictement aux belles maximes appliquées par eux à Louis XIV. Les grands politiques et les conquérants ont déjà la part assez belle en ce monde; il faudrait renoncer à les poser encore en modèles de vertu. Il faudrait, en tout cas, ne pas employer deux poids et deux mesures quand on aspire à juger les hommes, ceux du XVIIe siècle et d'aujourd'hui.

Quant au sujet principal, à celui qui remplit six cents pages du livre de M. Legrelle, c'est une étude approfondie des trente-trois années qui séparent les traités de Westphalie de la capitulation de 1681. L'auteur a fouillé de la façon la plus consciencieuse les archives du Ministère des affaires étrangères et celles de la guerre, pour éclairer ce chapitre d'histoire générale et locale d'une plus vive lumière. Quand on compare son travail aux récits de Strobel, de Coste, de Rathgeber, ou bien encore au mémoire plus ancien de Scherer (*Der Verrath Strassburg's*, 1843), on est frappé de la masse de détails nouveaux que nous fournit son volume. Ses plus âpres critiques eux-mêmes ont dû avouer qu'il avait très considérablement élargi le cercle de nos connaissances sur cette période si curieuse et si douloureuse à la fois de l'histoire de la province d'Alsace. Sans doute, M. Legrelle aurait pu nous fournir des renseignements plus détaillés encore, en venant puiser aux archives strasbourgeoises elles-mêmes, au lieu de se contenter des analyses sommaires de l'*Inventaire* de M. Brucker. Il aurait trouvé, chez le savant et dévoué conservateur de ces richesses historiques, toutes les facilités de travail possibles, car ces documents scientifiques ne sont nullement inaccessibles aux travailleurs du dehors, comme on semble l'avoir fait croire à tort à M. Legrelle. L'*Inventaire*, ne donnant point les dates précises, ne saurait suffire à retracer un tableau vraiment complet de la politique extérieure de notre république; d'ailleurs, beaucoup de documents isolés ont été détruits ou perdus pendant la tourmente révolutionnaire. Mais on conserve aux Archives la série complète des procès-verbaux du Conseil des Treize, depuis 1599, et celle du Conseil des Vingt-Un, depuis 1539 déjà; c'est

grâce à leur dépouillement systématique qu'on complétera quelque jour le volume de notre auteur, comme aussi en fouillant les dépôts viennois, trop insuffisamment exploités jusqu'ici.

A son récit général, M. Legrelle mêle la discussion d'une thèse juridique, au succès de laquelle il tient avant tout et qui, pourtant, me semble assez difficile à soutenir. Il s'agit de montrer, le texte des traités en main, que Louis XIV avait entièrement et pleinement le droit d'agir en Alsace, comme il l'a fait après la Fronde, brisant la résistance des petits dynastes et des villes impériales, repoussant toute immixtion de la diète de Ratisbonne, enserrant de plus en plus Strasbourg, dont le magistrat se sentait, vis-à-vis de son puissant voisin, à peu près dans la position du chat et de la souris[1]. Ce que M. Legrelle prétend avoir été fait de plein droit et *bona fide,* répondent les historiens allemands, n'a pu se faire qu'en donnant une entorse perpétuelle au texte même des traités, et là-dessus s'engage une discussion dont les jurisconsultes et les philologues de profession seuls pourraient apprécier toutes les finesses. Nous avouerons qu'il nous parait tout à fait inutile d'analyser ici, à notre tour, les paragraphes 73, 74, 79 et 87 de « l'instrument de paix » de Münster, instrument de discorde, s'il en fût jamais, du moins en ce qui regarde les régions rhénanes. A quoi bon discuter sur telle tournure latine ambiguë et argumenter à perte de vue sur le *Jus in Alsatiam* ou le *Jus in Alsatiâ !* Si M. Legrelle n'attachait une si haute importance à ces épineux problèmes, nous nous hasarderions à lui dire que toute cette discussion nous parait oiseuse. Et voici pourquoi : c'est que, dès le premier jour, chacune des deux parties contractantes a cherché à duper l'autre, sans que l'adversaire se soit un seul instant fait illusion sur cette disposition d'esprit de la puissance rivale. Avant même de signer le document en question, le docteur Volmar, l'un des délégués autrichiens, disait que « ce traité était arrangé de façon à ne pas tenir longtemps, » et Servien, le plénipotentiaire français, déclarait à son tour, en le ratifiant, qu'il « protestait contre toutes les gloses dont les Alle-

1. Legrelle, p. 463. C'est là la note *vraie* de la politique de Louvois et de Louis XIV dans les années qui s'écoulent depuis 1678 à 1681, et même dans les années précédant le traité de Nimègue. L'auteur est vraiment trop accommodant pour le compte des autres ; il en veut aux Strasbourgeois de « l'âpreté de leurs revendications » (p. 458) ; aux Alsaciens, en général, de leur « âpreté entêtée et pointilleuse » (p. 179). Ils auraient évidemment dû jouer avec plus d'entrain le rôle du guillotiné par persuasion. On dirait qu'il éprouve, par moments, quelque chose des sentiments de Colbert de Croissy, qui écrivait, en 1659, avec le naïf étonnement d'un courtisan de Versailles : « Ces bourgeois des villes d'Alsace, quoique sous la tyrannie de leurs magistrats, sont, néanmoins, tellement infatués du nom de liberté, qu'ils donnent à cet esclavage, qu'ils le préféreront toujours aux espérances de toutes les grâces, faveurs, charges et bienfaits que le mérite et les services peuvent obtenir d'un monarque puissant. » C'est là un éloge involontaire qu'on peut signaler avec satisfaction dans le passé, et qui resterait encore mérité de nos jours.

mands s'obstinaient à l'obscurcir. » On n'avait donc d'illusions ni d'un côté ni de l'autre. L'empereur acceptait une formule de rédaction peu claire, puisqu'il comptait prendre plus tard sa revanche et rentrer, à l'aide d'une bonne guerre (il l'essaya en 1674), dans ses terres héréditaires de la Haute-Alsace. Mazarin l'acceptait de même, s'en remettant à l'avenir pour interpréter les textes à son gré, se ménageant là, comme notre auteur le dit lui-même, « une de ces *queues* qu'il aimait à laisser aux affaires, afin de les ressaisir plus tard au moment propice[1]. Pourquoi, dès lors, cette longue querelle sur le sens de certains paragraphes du traité de Münster, qui ne disent rien en réalité, puisqu'ils signifient tout ce qu'on veut leur faire dire avec leurs clauses embrouillées à dessein, leurs *ita tamen,* etc.? De pareils logogryphes se résolvent d'ordinaire à la tête d'une bonne armée. Les logomachies juridiques restent la consolation suprême du parti vaincu dans la lutte, et la meilleure preuve que Louis XIV n'a *trompé* personne, la seule qu'aurait dû alléguer notre auteur, c'est le fait qu'il a refusé sans cesse, soit à l'empereur, soit aux États de l'Empire, de modifier ces formules qui ne leur disaient rien de bon pour leurs libertés futures; ils étaient donc bien et dûment avertis du danger qui planait sur leur tête[2]. Quant aux usur-

1. Rien ne montre mieux la parfaite inutilité, j'allais dire la futilité, d'une discussion juridique pareille que la démonstration esquissée par un jeune savant allemand, M. Marcks, dans les *Goettinger gelehrte Anzeigen* (1885, p. 114-142), précisément en réponse à M. Legrelle. Les mêmes mots, qui semblent décisifs à M. Legrelle, semblent également décisifs à M. Marcks, mais dans un sens diamétralement contraire. M. Marcks a raison, à notre avis, contre M. L. quand il déclare que le traité de Westphalie fut interprété, dès le premier jour, d'une façon « *widersprechend und doppeldeutig,* » et qu'il ajoute : « *Diess wussten, von Anfang an, beide Parteien.* » Seulement, il ne peut se prévaloir ensuite de cette prétendue *mauvaise foi* des plénipotentiaires français, puisqu'il raconte (p. 125) comment les négociateurs allemands revinrent plusieurs fois à la charge (*bestürmten*) pour obtenir « *eine sie sichernde Erklaerung.* » Cela leur fut catégoriquement refusé (*es wurde abgeschlagen*). Les agents diplomatiques de Ferdinand III étaient donc mis en garde contre ce qui allait arriver tôt ou tard. Ils l'étaient aussi par la protestation formelle de Servien (18 février 1649) « contre toutes les gloses dont les Allemands s'obstinent à obscurcir le texte définitivement accepté. » L'accord extérieur était donc absolument factice dès l'abord.

2. On peut s'étonner aussi que M. Legrelle n'ait pas accentué davantage un fait qui, pour l'historien moderne, doit primer, en fin de compte, toutes ces subtilités byzantines. C'est que, bien certainement, les villes libres impériales d'Alsace ne se souciaient pas alors d'obéir à la couronne de France. Je le renvoie à l'une des pages du livre de M. Mossmann : *Recherches sur la constitution de la Commune à Colmar* (Colmar, Jung, 1879, p. 130), pour qu'il y voie ce qu'on doit penser de la conduite du duc de Mazarin à l'égard de cette ville; ce grand bailli, qui se « perdait dans le labyrinthe de ces complications féodales, » n'imaginait rien de mieux, pour en sortir, que le pur arbitraire et la violence brutale. M. L. caractérise cette opposition de la façon suivante : « Ce goût pour l'autonomie et l'individualisme, qui, bien qu'il ne soit pas l'instinct

pations successives du monarque français (pour employer une locution courante), il faut bien avouer que la force même des choses le poussait en avant. Ce n'était pas pour les quelques lieues carrées de terrain directement soumises aux Habsbourgs que le roi de France avait soutenu la longue lutte dont il sortait victorieux, et ses adversaires eux-mêmes l'auraient traité de naïf s'il s'était contenté en Alsace de ce qu'ils prétendaient lui offrir. Du moment qu'il franchissait les Vosges, il ne trouvait une frontière solide et facile à défendre que sur les bords mêmes du Rhin. Strasbourg lui était indispensable pour assurer la paix dans la nouvelle province, exposée sans elle à des invasions réitérées, et c'est après cette dernière conquête seulement qu'il put faire frapper sa médaille célèbre : *Gallia Germanis clausa*. C'est la théorie fameuse, encore inédite alors, des « glacis naturels » qu'il appliquait ce jour-là, et ceux qui l'ont reprise depuis à leur usage seraient mal venus à lui en reprocher aujourd'hui la mise en pratique anticipée.

Cette occupation, nous dit notre auteur, se fit par étapes prolongées et fut relativement facile. Elle n'en eut pas moins lieu, nous le savons, contre le vœu de la majorité des habitants du pays et fut, pour beaucoup, un sujet de patriotique tristesse. Peut-être M. Legrelle aurait-il pu, dans son récit, appuyer davantage sur cette situation douloureuse. Ce n'est pas nous qui avons étudié, pendant si longtemps et de si près, l'histoire de Strasbourg en ces années tourmentées, et marquées au sceau d'une décadence irrémédiable, qui tenterons de diminuer jamais l'importance des épreuves matérielles et morales par lesquelles nos ancêtres passèrent alors, bien qu'on ne puisse les comparer d'aucune manière aux tribulations autrement douloureuses de leurs descendants actuels. Il ne faut pas oublier cependant qu'au XVIIe siècle, on ne consultait pas les États et les provinces sur leurs dispositions intimes à l'égard des nouveaux maîtres que leur octroyait la Providence, et si, de nos jours, les victimes des grands cataclysmes historiques ont le droit théorique de faire entendre leurs voix pour protester et se plaindre, l'histoire contemporaine ne nous montre guère que ces plaintes aient été jamais exaucées par les vainqueurs. Mais nous devons nous interdire ici cet ordre d'idées, que les historiens du XXe siècle traiteront avec une plus entière indépendance. Ils diront, avec une liberté de jugement qui n'est malheureusement pas de ce temps, si l'on n'a pas vu reparaître bien souvent, dans l'histoire, avec des circonstances aggravantes, et chez les races les plus diverses, ces façons d'agir qu'on reproche avec tant d'âpreté, et non sans raison d'ailleurs, à la mémoire de Louis XIV.

Disons, en terminant, que M. Legrelle a fait justice, une fois pour toutes, — il faut l'espérer du moins, — des calomnies ridicules répandues, dès le lendemain de la capitulation, par tout l'empire, et qu'on

de la grandeur, semble inné chez les hommes des cités d'Alsace,..... allait leur faire faire appel aux mêmes vétilles *pour se soustraire aux avances de la monarchie française* » (p. 188).

n'a cessé de répéter depuis, sans apporter l'ombre d'une preuve à l'appui; nous voulons parler de la « grande trahison de Strasbourg » par ses propres magistrats, insulte toute gratuite venant aggraver encore leur réelle infortune. Nous recommandons à tous ceux qui seraient tentés de reprendre, une fois de plus, ces vieilles redites la lecture des pages que M. Legrelle consacre à les réfuter en détail, s'appuyant sur les raisons les plus concluantes. Nous en avions exposé jadis un certain nombre dans les notes du *Mémorial* de Reisseissen, et notre opinion n'était plus à faire à cet égard. Mais nous avons appris un détail bien curieux par le livre de M. Legrelle; c'est à Louis XIV lui-même que remonte en partie l'origine de ces bruits outrageants pour l'honneur de la petite république strasbourgeoise. Dès le 14 octobre 1681, il écrivait à M. de Verjus, son ambassadeur à la diète de Ratisbonne : « Il est bon que vous fassiez répandre le bruit qu'il ne s'y est rien fait (à Strasbourg) que de concert avec les habitants. » Et c'est ainsi que, par une espèce de jugement de Dieu, l'orgueilleux monarque fournissait lui-même à ses ennemis les éléments d'une des accusations les plus blessantes (et les plus fausses) dont on le poursuit jusqu'à ce jour[1].

R.

1. Nous ajoutons ici un certain nombre de petites rectifications de détail dont M. Legrelle pourra profiter dans une édition prochaine. P. 11. Nous sommes heureux d'annoncer à M. L. que « le regrettable M. Liblin » vit toujours et dirige à Belfort la *Revue d'Alsace*. — P. 73. Au lieu d'*Anhalt*, lisez *Anholt;* il ne faut pas confondre le souverain protestant avec le général catholique. — — P. 95. Ce n'est nullement par haine religieuse que le magistrat donna l'ordre de démolir, en 1633, certaines d'entre les communautés catholiques de Strasbourg, mais pour la raison bien simple que ces vieux édifices étaient bâtis contre le mur d'enceinte qu'on devait consolider. — P. 119. M. L. écrit : « On a été jusqu'à affirmer que Mansfeld avait caressé l'espoir de s'y tailler une principauté (en Alsace). » Ce n'est pas une *affirmation;* cela ressort des documents publiés par Villermont, dans son *Ernest de Mansfeld*, et des brochures publiées en 1622 et 1623. — P. 121. A propos de Bernard de Weimar, il y aurait à tirer parti maintenant des ouvrages de M. de Gonzenbach, sur Erlach, et de M. Droysen sur le prince saxon lui-même. — P. 207. Lire *Kloeckler*, pour *Koeckler*. — P. 258. La *Revue d'Alsace* de 1835 n'était pas encore dirigée par M. Ch. Boersch, mais par M. Reiner, duquel est l'article en question. — P. 261. L'introducteur des ambassadeurs, « M. de Berlise, » s'appelait, à vrai dire, M. de Berlepsch. Si j'avais proposé d'abord le nom de *Peblitz*, c'est que M. Brucker avait cru lire, sur les pièces d'archives, *Beblize;* en tout cas, c'est un nom allemand francisé par les rédacteurs des pièces françaises. — P. 262. Il n'y avait pas de « comtes de *Hanau-Buchsweiler*, » mais des comtes de *Hanau-Lichtenberg*, dont la capitale était *Bouxwiller*. — P. 338. Au lieu de *Chastenoy*, lisez *Chatenois*. — P. 365. Pour *Bischen*, l. *Bischheim*. — P. 367. Je dois remercier M. Legrelle de m'avoir rendu attentif à une erreur commise dans mon édition du *Mémorial* de Reisseissen. La conversation du duc de Lorraine avec Frid et Dietrich ne se rapporte pas, en effet, à la séance du 29 septembre. — P. 370. Il n'est pas si difficile de « fixer la scène » qui se passe au sujet d'une mission du secrétaire de la ville, Güntzer. G. a été à Barr le 11 octobre

(vieux style); il y est resté du 12 au 15. Il est rentré à Strasbourg le 16 octobre et reparti le même jour pour Barr. Il y est allé encore une fois le 20. Le 23, il est chez le maréchal de Créquy, à Goxwiller; c'est le 24 qu'a lieu la scène à l'hôtel de ville. Le 30, Güntzer lui-même rentrait en ville. Ces dates précises sont extraites des procès-verbaux officiels. — P. 401. M. L. a raison de relever le fait qu'il y eut *deux* missions du conseiller Saladin auprès du duc de Lorraine, l'une en avril, l'autre en juillet. — P. 488. Au lieu de *Hochburg*, lisez *Hochberg*. — P. 612. Pour *Crokow*, l. *Krockow*. — P. 640. Pour *Schmising*, l. *Schmirsing*. — P. 656. Pour *Itzeboe*, l. *Itzehoe*. — P. 668. « Un publiciste nommé Schrag. » Ce n'était pas le premier publiciste venu; Frédéric Schrag avait été professeur à l'Université et avocat général de la république de Strasbourg; il était parfaitement compétent pour traiter la matière et rendait les sentiments d'une notable partie de la bourgeoisie d'alors. — P. 677. Je me vois obligé de protester contre les conclusions tirées par M. L. de certains faits mentionnés par moi dans les notes de mon édition de Reisseissen. Il a mal compris ce qui y était dit de « baptêmes d'enfants catholiques » faits par des ministres luthériens, auxquels il reproche là-dessus leur zèle de propagande, etc. Dans les textes en question, il s'agit d'enfants *illégitimes* de filles *luthériennes*, qui, d'après un récent édit du roi, devaient tous être baptisés dans la religion catholique. Cet édit n'avait pas encore été communiqué aux pasteurs de la campagne, et deux d'entre eux furent accusés par les Jésuites d'avoir violé la loi. Je n'ai pas davantage affirmé, dans mes notes, que les pasteurs déclamaient, « avec une violence d'énergumènes, » contre leurs adversaires religieux. Ils avaient autre chose à faire que d'attaquer; c'est à peine s'ils parvenaient à se défendre contre mille vexations puériles ou odieuses de la part des autorités civiles, militaires et ecclésiastiques. Je prépare en ce moment, d'après les documents officiels de la ville de Strasbourg, un travail sur la situation religieuse de Strasbourg au moment et immédiatement après la révocation de l'Édit de Nantes. M. L. y trouvera, je l'espère, des preuves assez convaincantes pour changer assez notablement ce qu'il dit de la paix et du calme dont jouirent alors les protestants d'Alsace. Assurément, on ne les expulsa pas en masse, comme dans le reste de la France, on n'y fit pas des dragonnades, mais les violences et surtout les taquineries mesquines et continuelles n'y manquèrent pas. — P. 683. Ici encore, il y a malentendu de la part de M. L. Reisseissen ne dit nullement que la veuve du professeur Kuhn fut la seule à émigrer; il la cite seulement à cause d'une contestation sur les taxes d'émigration à solder. Il faut voir d'ailleurs, dans les procès-verbaux des XIII pour 1686, avec quel sans-gêne d'arbitraire Louvois demandait qu'on expulsât cette bourgeoise de sa maison à elle, uniquement parce que M. de Vissac, l'un des hauts fonctionnaires militaires de la garnison, voulait demeurer seul dans la maison dont il avait loué un étage. Il fallut obéir! On comprend que de pareils procédés devaient aigrir les habitants plus que toutes les privations de liberté politique proprement dite, dont le petit peuple, en effet, ne profitait guère avant cela. Trois des avocats généraux de la ville, Schrag, Stoesser et Binder, émigrèrent avant et après la signature de la paix de Ryswick. — P. 686. Au lieu de d'*Antigny*, l. d'*Autigny*. — P. 698. Au lieu de *Grevenbock*, l. *Grevenbroich*.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des questions historiques**. 20e année, 1886, 1er janvier. — ALLARD. Les persécutions en Espagne pendant les premiers siècles du christianisme (utilise surtout les renseignements fournis par le poète Prudence sur les persécutions de Dioclétien). — H. DE L'ÉPINOIS. La réconciliation de Henri III et du duc de Guise, d'après les documents des archives du Vatican; mai-juillet 1588. — GÉRIN. Le pape Innocent XI et le siège de Vienne en 1683, d'après des documents inédits (la marche des Turcs sur Vienne était concertée avec le gouvernement français, qui applaudit à leurs premiers succès et s'affligea de leur défaite. Le pape blâma cette conduite anti-chrétienne, mais avec mesure; il réserva même à la France une place dans la croisade qu'il ne cessa d'encourager contre les Turcs; enfin, il n'a jamais dans cette crise européenne agi en ennemi opiniâtre de la France). — SCIOUT. Le Directoire et la République romaine (organisation de la République sous la pression des troupes françaises, des violences dont elle fut victime). — Comte RIANT. La légende du martyre en Orient de Thiémon, archevêque de Salzbourg, 28 sept. 1102 (on a retrouvé récemment un texte de cette légende, par Henri de Breitenau. Pour être empreint de couleur légendaire, ce texte n'en a pas moins une base historique; l'archevêque de Salzbourg, pris par les Musulmans, fut sans doute supplicié à Ascalon en mai 1102. Il périt en même temps que plusieurs des chefs de l'arrière-croisade de 1101 : le comte de Blois, Étienne le Hardi, comte de Bourgogne, le comte Geoffroi II de Vendôme, etc.). — Dom F. CABROL. Un nouvel écrit des temps apostoliques; la doctrine des douze apôtres (montre quelle est l'importance de la Διδαχή découverte par Mgr Bryennios pour l'étude de la vie, des mœurs et des institutions des sociétés chrétiennes primitives). — Abbé BATIFFOL. Jérôme de Jérusalem, d'après un document inédit (ce personnage paraît avoir écrit au milieu du VIIIe s., en 740; on a de lui quelques fragments d'une apologie du christianisme par demandes et par réponses, à l'aide desquels l'auteur a réussi à reconstituer le dessein général de l'ouvrage, tout en déterminant la date, jusqu'ici inconnue, où vivait l'écrivain). — Abbé MARTIN. Lettres autographes de Frédéric II, roi de Prusse, 1712-86 (l'auteur a eu trente-neuf de ces autographes entre les mains; il montre combien d'altérations elles ont subies dans les éditions modernes des œuvres du roi). = Bulletin bibliographique. *Brunengo*. L'impero di Babylonia e di Ninive (excellent résumé des travaux antérieurs; selon l'auteur, les textes assyriens et chaldéens prouvent l'excellence et l'exactitude des Écritures). — *Baudrillart*. Les populations agricoles de la France (très

intéressant). — *F. de Mély*. Le trésor de Chartres, 1310-1793 (beau volume, avec des illustrations remarquables). — *Ewald* et *Löwe*. Exempla scripturæ wisigothicæ 40 tabulis expressa (excellent).

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes**. Tome XLVI, 1885, 6e livr., ch. v. — Langlois. Une lettre adressée à Alfonse de Poitiers, 24 mars 1251 (lettre expédiée de Toulouse par Thibaut d'Étampes, son chapelain, au sujet des affaires de Provence, du Venaissin et du Languedoc; elle touche aussi aux rapports de Marseille avec la maison de Toulouse). — H. Omont. Catalogue des mss. grecs de Guillaume Pelicier; suite et fin. — J. Vaesen. Catalogue du fonds Bourré à la Bibliothèque nationale; fin. — L. Delisle. Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc (il a été écrit à Rome dans l'été de 1429, après la levée du siège d'Orléans et avant le sacre de Charles VII; l'auteur est un Français, auteur d'une chronique universelle qui s'arrête à 1428; description des mss. de cette chronique, qui doit prendre le nom de « Breviarium historiale. » C'est après l'avoir achevée que l'auteur ajouta le très intéressant article complémentaire relatif à Jeanne d'Arc. L'auteur, encore anonyme, a mis à profit les écrits de Landolfe et de Jean de Colonne; dissertation sur la vie et les écrits de Landolfe, auteur d'un « Breviarium historiarum, » et de son neveu Jean, auteur d'un « Mare historiarum. » Ce dernier naquit en 1298; il atteste dans sa chronique que la bulle « Ausculta fili » a été solennellement brûlée devant le peuple par ordre de Philippe le Bel. M. Delisle publie le texte latin de la note relative à Jeanne d'Arc, et les annotations de Jean de Colonne relatives à l'histoire de France). = Bibliographie. *Lehmann*. Das tironische Psalterium der Wolfenbütteler Bibliothek (utile supplément à la grammaire et au dictionnaire de l'écriture dite tironienne). — *Roy*. Le ban et l'arrière-ban du bailliage de Sens au xvie s. (fournit de précieux renseignements sur la géographie féodale; indique nettement les obligations auxquelles étaient soumis les possesseurs de fiefs pour satisfaire au service du ban). — *Boselli*. Tableaux généalogiques de la dynastie capétienne (très utile).

3. — **Revue critique d'histoire et de littérature**. 1885, n° 49. *Weinitz*. Des dom Diego de Aedo y Gallart Schilderung der Schlacht von Nœrdlingen (très intéressant et consciencieux). = N° 51. *Latychew*. Inscriptiones antiquæ oræ septentrionalis Ponti Euxini græcæ et latinæ (les inscriptions pour ces parages, de 80 qu'elles atteignaient au temps de Bœckh, dépassent 500; elles sont fort bien publiées par le savant russe). — *Graf York von Wartenburg*. Napoleon als Feldherr (excellente étude critique; panégyrique de Napoléon, dont l'auteur ne dissimule pas les fautes, par exemple à Marengo). = 1886, n° 1. — *Blümer*. Portraitkœpfe auf antiken Münzen hellenischer und hellenisierter Völker (excellente reproduction, avec un très utile commentaire chronologique). — *Lalanne*. Les derniers jours du Consulat; ms. inédit de Fauriel (souvenirs très intéressants sur le 18 brumaire, le duc d'Enghien,

Georges et Moreau ; il est vrai que Fauriel ne doit pas toujours être cru sur parole). = N° 2. *Roquette*. De Xenophontis vita (bonne dissertation). — *Desprez*. Le maréchal Ney, Desaix, Kléber et Marceau (bonnes biographies). = N° 3. *H. de Villefosse* et *Thédenat*. Inscriptions romaines de Fréjus (excellent). = N° 4. *A. von Domaszewsky*. Die Fahnen im rœmischen Heere (mémoire très intéressant). = N° 5. *Peltier* et *Cagnat*. Res gestæ divi Augusti (bonne adaptation de l'important ouvrage de Mommsen sur le monument d'Ancyre; texte et traduction des notes les plus importantes de l'éditeur allemand).

4. — **Bulletin critique**. 1886, n° 1. — *J.-B. de Rossi*. Musaici cristiani delle chiese di Roma; fasc. XIII-XIV (le critique discute les questions relatives à la mosaïque de Sainte-Pudentienne). — Variétés : DOUAIS. La Bible en catalan, de J.-F. de Heredia, grand maître de l'ordre de Saint-Jean, 1376-96 (texte et traduction d'une quittance délivrée le 23 sept. 1433, à Palerme, par le notaire Pierre Marti; elle mentionne une traduction de la Bible « en vulgar, » faite au XIV° s., et nous en retrace en partie l'histoire). = N° 2. *Denifle* et *Ehrle*. Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters (1er numéro d'un recueil périodique destiné à exercer une grande influence dans le domaine de l'histoire ecclésiastique). — *G. Desjardins*. Le Petit Trianon; histoire et description (très curieux). = N° 3. *Leist*. Græco-italische Rechtsgeschichte (excellent travail sur l'ensemble des institutions grecques et romaines avant la séparation des deux races).

5. — **Le Curieux**. T. II, n° 25, déc. 1885. — Mme Tallien; fin (notes sur les enfants de son troisième mari, le prince de Chimay).

6. — **La Révolution française**. 1885, 14 déc. — JEANVROT. Julien Minée, évêque constitutionnel de Nantes. — ADVIELLE. Les frais de transport des monnaies sous Necker. — MATHEZ. Pontarlier sous la Révolution; suite. — DUVAND. L'insurrection et le siège de Lyon en 1793; suite. = 1886, 14 janv. ROUVIÈRE. Quatrefages de Laroquete, constituant du Gard (sa biographie et son rôle politique, d'après les lettres adressées par lui, de Versailles et de Paris, au général d'Albignac, son parent, le héros de Jalès). — GOUMAIN-CORNILLE. Le milliard des défenseurs de la patrie et le milliard des émigrés (l'auteur cherche uniquement à montrer quelle fut « l'énormité du crime des émigrés. » Rien sur l'histoire même du milliard). — ADVIELLE. Les rentes de Beaumarchais (son nom se trouve deux fois sur un débris de bordereau de rentes sur le Trésor, pour 2,363 et 865 livres). — DUVAND. L'insurrection et le siège de Lyon en 1793; suite (procès et mort de Chalier). — JEAN-BERNARD. Les représentants de Languedoc à l'assemblée des notables.

7. — **Bulletin des bibliothèques et des archives**. 1885, n° 4. — Circulaire aux préfets relatives à la confection d'un catalogue des mss. proprement dits, conservés dans les dépôts d'archives des départements. — Rapport de M. L. Delisle sur l'état actuel de la Bibliothèque natio-

nale et sur la marche des différents services dans les dernières années (donne des détails résumés, mais très précis, sur la composition du département des imprimés, sur le nombre de livres qu'il renferme et sur le système de rangement auquel ils sont assujettis. La longueur des tablettes occupées par les collections de ce département atteint 34 kilomètres). — Additions au supplément grec de la Bibliothèque nationale (34 nouveaux vol. sont entrés au départ. des mss. depuis la publication de l'Inventaire sommaire en 1883).

8. — **Revue des Deux-Mondes**. 1885. 15 déc. — E. Lavisse. La décadence mérovingienne (le roi mérovingien, à l'origine, est un parvenu qui dispose d'un riche trésor de biens et de fonctions publiques; il a gaspillé ce trésor en le dépensant au jour le jour; il devait finir et il a fini par la banqueroute). = 1886, 1er janv. Rothan. Souvenirs diplomatiques. Les relations de la France et de la Prusse de 1867 à 1870. 1er art. : les pourparlers diplomatiques à l'exposition universelle de 1867. 2e art. (15 janv.) : l'Allemagne au lendemain de l'affaire du Luxembourg; l'art. 5 du traité de Prague; 3e art. (1er févr.) : la France et l'Autriche, l'entrevue de Salzbourg, la circulaire prussienne du 7 sept. 1867 (met en relief la politique tracassière, turbulente, haineuse de la Prusse; cette attitude provocatrice devait fatalement aboutir à la guerre). — Schérer. Melchior Grimm, 4e art. : Grimm et Catherine; la Révolution et l'émigration; la fin. — H. Houssaye. La Grèce depuis le congrès de Berlin. = 15 janv. Ém. de Laveleye. En deçà et au delà du Danube; 6e art. : la Roumélie orientale, la Macédoine, Constantinople. — A. Bardoux. La bourgeoisie française pendant la Révolution (montre pourquoi, après avoir tant contribué à renverser l'ancien régime, il lui fut impossible, non seulement d'organiser un nouvel ordre de choses politiques, mais encore d'y occuper sa place légitime). = 1er février. Jurien de la Gravière. La marine depuis 1812, d'après les souvenirs inédits de l'amiral Baudin-Albert. — Duruy. Un nouveau grand homme : Dubois-Crancé, d'après le colonel Iung.

9. — **Le Correspondant**. 1885, 25 déc. — Chantelauze. La fin de la Fronde et l'arrestation du cardinal de Retz, 2e art. (conspiration royaliste contre les princes et les Frondeurs, 1652, afin de provoquer la rentrée du roi à Paris; projet du cardinal de se mettre à la tête de ce mouvement, afin de rentrer en grâce; mesures prises par Mazarin pour le faire échouer. Voyage de Retz à Compiègne pour demander au roi la paix et sa rentrée à Paris. Heureux dénouement de la conspiration royaliste; rôle double de Retz et de Mazarin). 3e art. le 26 janv. 1886 (instructions secrètes de Mazarin contre l'ancien chef de la Fronde; décision du grand conseil ordonnant l'arrestation du cardinal; il est arrêté le 19 déc. 1652; le roi sut dissimuler son dessein avec l'art le plus parfait et jusqu'au dernier moment). = 1886, 10 janv. Lefebure. De l'action catholique en France depuis cinquante ans. — P. de Raynal. Le mariage d'un roi (le mariage de Louis XV, d'après les « Papiers

du Bourg, » conservés à l'Arsenal, et où se trouvent de nombreuses lettres de Stanislas et de Marie Leczinska; celles du roi de Pologne sont pleines de détails sur le mariage de sa fille et les circonstances particulières où il fut inopinément résolu).

10. — **La Controverse et le Contemporain.** 1886, 15 janv. — Guilleux. La venue de saint Pierre à Rome. 1er art. (ce fait se range parmi les faits les mieux certifiés, « autant du moins qu'on peut pousser l'exigence pour une époque d'origines où l'on était tout à l'action, et sans le moindre souci de transmettre à la postérité une histoire, un événement, un souvenir »). — Mgr de Harlez. Les livres sacrés ou canoniques de la Chine; fin. — Uzed. La société espagnole sous Philippe IV, d'après les drames de Calderon. — Allard. Le pontificat de saint Corneille et la persécution de Gallus; 1er art. (s'attache surtout à mettre en relief le rôle de saint Cyprien).

11. — **Revue de l'Extrême-Orient.** T. III, n° 3; juillet-sept. 1885. — Rapport sur la Grande muraille de Chine, où il est prouvé que cette muraille, telle qu'elle est communément décrite, non seulement n'existe pas, mais même n'a jamais existé; suivi d'un article sur la barrière de pieux de Léao-Tong, par M. l'abbé Larrieu. — Cordier. Voyage de Pierre Poivre en Cochinchine; suite. Journal d'un voyage à la Cochinchine depuis le 29 aoust 1749, jour de notre arrivée, jusqu'au 11 février 1750. — Imbault-Huart. Une rivalité de palais au temps de la dynastie des Han. Page d'histoire chinoise.

12. — **Revue maritime et coloniale.** 1886, janv. — Guët. Les origines de l'île de Bourbon; suite. = Février. Chabaud-Arnault. Études historiques sur la marine militaire de la France (jusqu'à Richelieu; insiste surtout sur la marine marchande au temps de Charles V).

13. — **Le Spectateur militaire.** 1885, 15 déc. — Cte de Margon. Henri II de Montmorency; sa mort; suite le 1er janvier. — Les luttes de la Serbie pour conquérir son indépendance; suite le 1er janvier. = 15 janvier. Lehautcourt. La défense nationale dans le nord; suite. Bataille d'Amiens; suite le 1er févr. — Wolf. Souvenirs de l'expédition du Mexique; suite.

14. — **Revue de géographie.** 1885. déc. — L. Deschamps. La question coloniale en France au temps de Richelieu et de Mazarin; fin. = 1886, janvier. Malte-Brun à Napoléon; mémoire sur la colonisation de l'île Formosa, 1809. = 1886, févr. Piat. La cité des califes : Bagdad. — Foncin. Les indigènes de l'Algérie. — A. de Gerando. Formation de la nationalité hongroise; suite.

15. — **Bulletin de correspondance hellénique** (École française d'Athènes). 9e année, déc. 1885. — Pottier et S. Reinach. Fouilles dans la nécropole de Myrina; suite : éléphant foulant aux pieds un Galate. — J. Martha. Inscriptions de Naxos. — Clerc. Fouilles à l'heraion de Samos. — Durrbach. Inscriptions du Péloponèse. 1° Tégée;

2° Laconie (une de ces inscriptions concerne un certain Pomponius Panthalès Diogénès Aristeus, honoré par la cité pour des services exceptionnels rendus pendant qu'il était agoranome; l'inscr. permet de reconstituer sa généalogie). — HOLLEAUX. Fouilles au temple d'Apollon Ptoos (des fragments de sculptures et d'inscr. y ont été découverts).

16. — Revue archéologique. 3e série, t. VI, nov.-déc. 1885. — REVILLOUT. Un fermage du temps d'Amasis, de l'état de la propriété à cette époque (explique un contrat de fermage, d'après l'original en démotique du Louvre). — Dr VERCOUTRE. La médecine sacerdotale dans l'antiquité grecque. — MENANT. Intailles de l'Asie mineure. — GAIDOZ. Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue; fin. — DELOCHE. Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne; suite. — J. REINACH. Chronique d'Orient. Fouilles et découvertes à Chypre depuis l'occupation anglaise.

17. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 1885, n° 6. — GLASSON. Le droit de succession dans les lois barbares (on n'y trouve pas l'origine certaine du retrait lignager ni celle des réserves coutumières; ce droit de préemption des parents apparait seulement au XIe s.). — TANON. L'ordre du procès civil au XIVe s.; fin (la justice civile de Villeneuve-Saint-Georges). — ROMAN. Chartes de libertés ou de privilèges de la région des Alpes; fin (chartes d'Embrun, Névache, Briançon, les Crottes, Montgardin, Le Queyras).

18. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances. 1885; juillet-sept. — DELISLE. Le manuel de Dhuoda (le ms. de ce manuel, qui vient d'entrer à la bibliothèque de Nimes, est important pour l'histoire littéraire du IXe s.; il donne le texte complet d'un traité de morale composé en 841 et 842 pour l'éducation des petits-fils du fameux Guillaume de Gellone. Sa mère Dhuoda a passé pour la fille de Charlemagne; la souscription du ms. en question met hors de doute la fausseté de cette attribution). — DIEULAFOY. Expédition en Susiane (compte-rendu des fouilles opérées pendant cette campagne). — HEUZEY. Une prêtresse grecque à Antipolis (nommée dans une inscription qui donne une forme du dialecte grec local pour le mot correspondant au latin sacerdos : thucolis). — LE BLANT. Le christianisme aux yeux des païens. — CAGNAT et REINACH. Découvertes de villes nouvelles en Tunisie. — GREGORY. Les cahiers des mss. grecs. — Ch. ROBERT. Ogmius, dieu de l'éloquence, figure-t-il sur les monnaies armoricaines? (fort contestable; les monnaies armoricaines qui présentent, sur le champ, de petites têtes d'hommes sont plutôt des médailles frappées en souvenir d'une victoire). — DELOCHE. Études sur quelques cachets et anneaux de l'epoque mérovingienne. — ROBERT. Dissemination et centralisation alternatives de la fabrication monétaire depuis la période gauloise jusqu'au commencement de la deuxième race. = Séances. 1885, 27 nov. M. BRÉAL présente la première partie des Inscriptions sanscrites du Cambodge, recueillies par M. Aymonier et

publiées dans les *Notices et extraits des mss.*; il en fait ressortir la valeur exceptionnelle. = 4 déc. M. Bergaigne donne des détails sur les dernières inscriptions recueillies en Indo-Chine par M. Aymonier; elles fournissent de précieux renseignements sur les guerres entre le royaume de Tchampa, la Chine, le Cambodge et l'Annam du viie au xve s. de notre ère. = 11 déc. M. d'Arbois de Jubainville lit un mémoire sur les institutions judiciaires et l'autorité judiciaire chez les Celtes. = 18 déc. M. le marquis d'Hervey de Saint-Denis lit une note sur la valeur réelle des termes Annam et Annamites. — M. Alf. Croiset étudie la constitution du texte de Thucydide à propos d'un ms. de la Bibl. nat., le Cisalpinus, dont Bekker n'a pas donné une analyse assez minutieuse. = 18 et 23 déc. M. Th. Reinach lit un travail sur le classement des monnaies cypriotes.

19. — Académie des sciences morales et politiques. Compte-rendu. 1886; janvier, 1re livraison. — Chéruel. Examen d'un mémoire de Lemontey intitulé : tentatives de Louis XIV pour se faire élire empereur d'Allemagne (il est très certain que Mazarin eut en 1657 le désir de faire nommer Louis XIV empereur d'Allemagne et qu'il fit à ce sujet des ouvertures diplomatiques. Son illusion dura peu, mais elle fut réelle. Mazarin fut d'ailleurs prompt à en revenir; les négociations de Francfort, habilement dirigées, aboutirent à la ligue du Rhin et préparèrent la paix des Pyrénées. Lemontey n'a vu que la vaine tentative de Mazarin; les résultats lui ont échappé).

20. — Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique, 1885, n° 2. — Mireur. Une vente d'esclave au xvie s. (à Fréjus le 28 oct. 1550). — Roman. Tarif des droits de leyde ou de marché perçus par ordre des consuls d'Embrun à la fin du xive ou au commencement du xve siècle). — Barbier de Montault. Processionnal de l'abbaye de Saint-Aubin, à Angers (décrit du ms. de liturgie angevine de la fin du xvie s.). — Lhuillier. Documents concernant Jeanne Grosbois, veuve de Gabriel Méronnet, comédien du roi, 1648. — M. de Richemond. Quatre lettres d'Abraham Tessereau, secrétaire du roi, à Élie Bouhéreau, conseiller et médecin ordinaire du roi, à la Rochelle, 1679-88 (intéressent l'histoire du protestantisme). — Delisle. Sur une communication de M. Brutails relative à une bulle sur papyrus du pape Serge IV (à la suite, le texte de cette bulle est publié par M. Brutails).

21. — Société nationale des Antiquaires de France. Séance du 16 décembre. — M. le pasteur Frossard présente le croquis d'un petit autel en marbre de Saint-Béat, recueilli par M. le baron d'Agos, à Tibiran (Haute-Garonne), il n'en reste que la partie inférieure, sur laquelle on aperçoit des ornements gravés au trait, à savoir sur le dé, la moitié d'une roue à huit rais, sur la base une petite roue à quatre rais, accostée de deux *svastikas*. L'association de ces emblèmes lui paraît confirmer les conjectures émises par M. Gaidoz dans un récent mémoire.

Les chars à roues pleines dont il est question dans ce mémoire sont encore en usage dans le pays basque. Le bruit désagréable des roues frottant sur l'essieu avait fait appeler *Musique du roi Joseph* les convois militaires formés de ces chars pendant la guerre d'Espagne. Un membre conteste l'utilité de l'emploi du mot indien *svastika*, introduit depuis peu dans le langage archéologique pour désigner le symbole auquel les savants qui s'en sont occupés les premiers ont donné le nom de *croix gammée* intelligible pour tout le monde. — M. Guillaume Rey lit un mémoire sur la Cavea de Roab qui, au XIIe siècle, formait la frontière orientale de la province de Galilée. — M. Schlumberger lit, au nom de M. le Cte Riant, un mémoire intitulé : « La part de l'évêque de Bethléem dans le butin de Constantinople, en 1204. » — A cette occasion, M. Courajod dit avoir vu dans le trésor d'Halberstadt, en Westphalie, des étoffes et d'autres objets byzantins qui y sont conservés depuis 1204. = 1886. Séance du 20 janvier. M. Courajod remet sous les yeux de la Société un médaillon qu'il lui avait présenté déjà en 1882 et que plusieurs croyaient de fabrication moderne. Ce médaillon est gravé dans le *Promptuarium iconum insigniorum*, publié à Lyon en 1553. Il y est attribué à Antigone, mais c'est en réalité une imitation d'un Mithridate. — M. de Montaiglon signale un sceau padouan, dont la légende a été jusqu'ici réputée indéchiffrable, elle est ainsi conçue : MVSON ⁝ MONSATHES ⁝ MARE ⁝ CERTOS ⁝ DANT ⁝ MICHIPINES; or, il est facile, avec de légères corrections, d'en trouver le sens. Elle doit être lue ainsi . MVSON · MONS · ATHES · MARE · CERTOS · DANT · MICHI · FINES.

22. — Société de l'histoire du Protestantisme français. Bulletin. 1885, n° 12. — P. de Witt. Les protestants hollandais en France en 1787 (il est piquant de voir la France, cent ans après la Révocation, servir d'asile aux républicains protestants chassés de Hollande après la révolution de 1786, et les difficultés créées au gouvernement par ces émigrés, auxquels on n'osait ni refuser ni accorder l'autorisation de construire des chapelles et des temples). — Cte J. Delaborde. Exposé sommaire des circonstances dans lesquelles Louise de Coligny, princesse d'Orange, fit son testament en 1620, et texte de cet acte. — Weiss. La conversion par le clergé régulier des nouveaux convertis du Dauphiné; lettre de Colbert de Croissy à Lebret, 29 oct. 1685. — Puaux. Éphémérides de l'année de la Révocation : nov.-déc. 1685. = 1886, n° 1. Doinel. Les assemblées du désert à Châtillon-sur-Loire, et le curé Aupetit, 1777-80. — Cadier. L'administration des biens ecclésiastiques du Béarn après 1569; Robert de la Taulade, ministre de Dax. — Draussin. Les protestants de Chaumerac, en Vivarais, 1745. — Frossard. Étude historique et bibliographique sur la discipline ecclésiastique des églises réformées de France.

23. — Société de l'histoire de Paris. Bulletin, 12e année, 1886, 6e livr. — Paris en 1596, vu par un Italien; récit de F.-G. d'Ierni, tra-

duit de l'italien par G. Raynaud. — Baron Pichon. Contrat de mariage de Germain Pilon, 27 avril 1567. — Bonnardot. Le siège de Metz en 1552, d'après des registres du bureau de la ville de Paris; suite.

24. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin archéologique et historique. T. XIII, 1885, 3e trim. — Moulenq. Les coutumes de Villemade (l'acte est du 10 déc. 1371; il est en langue vulgaire, publié avec traduction française en regard). — Dumas de Rauly. Mémoires de Jacques Thuet, docteur-avocat, de 1616 à 1630; fin. — H. de France. Étude sur la population montaubanaise au xviie s. — Ch. de Saint-Martin. La communauté de Saint-Nicolas-de-la-Grave était-elle comprise dans le ressort de l'ancienne juridiction de Verdun? (Oui.)

25. — Annales de l'École libre des sciences politiques. 1re année, n° 1. 1886, 15 janv. — Albert Sorel. Les plans politiques de Mirabeau en 1790 (montre ce qu'il y avait de profond et d'irréalisable dans ces projets; leur plus grand obstacle était la personne même de Mirabeau et les impardonnables folies de sa jeunesse). — R. Kœchlin. La politique française au congrès de Rastadt; les préliminaires et la formation du Congrès (ajoute des faits et des vues intéressantes à l'excellent ouvrage de M. Hüffer sur le sujet).

26. — Annales de Bretagne. 1re année, 1886; n° 1. — Ant. Dupuy. La Bretagne au xviiie s. : l'affaire de la constitution municipale; épisode de l'histoire de la ville de Rennes, 1757-82 (épisode très curieux de la lutte entre les municipalités et la royauté, raconté exclusivement à l'aide des archives municipales de Rennes). — Loth. De l'importance des études de linguistique celtique au point de vue historique (montre cette importance par des exemples; explique à nouveau le vrai sens des mots galls, gaels et kimrys, montre qu'on a pris à tort le mot Brennus pour un nom commun; que M. Longnon, dans son *Atlas historique*, s'est trompé en ce qui concerne la Bretagne, etc.; article instructif).

27. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse. 6e année, 34e livr. (supplementaire). — Abbé Bellet. Histoire du cardinal Le Camus; suite (sur les affaires religieuses de 1682). — Chanoine Ul. Chevalier. Documents relatifs aux représentations théâtrales en Dauphine, de 1483 à 1535; suite. = 35e livr., nov.-déc. 1885. Chanoine Albanès. Les evêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux au xive s.; suite (avec des documents inedits). — Chanoine Toupin. Justine de la Tour-Gouvernet, baronne de Poët-Celard; episode des controverses religieuses en Dauphine durant les vingt premières annees du xviie s.; suite.

28. — Revue de l'Agenais. 12e année, livr. 9 et 10. — Bourroussé de Laffore. Etat de la noblesse et des vivant noblement de la sénéchaussée d'Agenais, en 1717; suite. — Andrieu. Histoire de l'imprimerie en Agenais depuis l'origine jusqu'à nos jours; suite. — Barascud. Comment Agen mangeait au temps des derniers Valois; suite. — Blade. Memoire sur l'histoire religieuse de la Novempopulanie romaine; fin

(des premiers évêques dont le nom est cité pour les diocèses formés des onze « civitates » de la province; des sectes hétérodoxes).

29. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XVIII, 1885, second semestre. — CHARDON. Nouveaux documents sur les comédiens de campagne et la vie de Molière; suite; fin dans la livraison suivante. — S. DE LA BOUILLERIE. L'enlèvement de Françoise Rouillet de Beauchamps, 10 juin 1638 (récit de cet enlèvement, d'après les pièces du procès intenté par le père de la jeune fille au ravisseur, René de Belrient, qui fut condamné à mort par le présidial du Mans en 1638, mais obtint des lettres de rémission en 1643 par l'entremise du duc de Beaufort). — A. JOUBERT. Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine (lettre adressée à Mazarin par P.-E. de Beaumanoir de Lavardin, par laquelle il sollicite sa nomination à l'évêché du Mans, 30 avril 1648). — Abbé ESNAULT. Notes historiques et bibliographiques sur le Maine. = Tome XIX, 1886, 1er trim. TRIGER. Une forteresse du Maine pendant l'occupation anglaise : Fresnay-le-Vicomte, 1617-50. — Dom PIOLIN. Louise de Savoie, comtesse du Maine, 1515-1534 (détermine l'année exacte où la mère de François Ier devint comtesse du Maine, et les circonstances mal connues dans lesquelles elle fut mise en possession de ce fief).

30. — Revue de Gascogne. T. XXVI, 1885, 12e livr. — MAUMUS. L'école de Mirande au XVIe et au XVIIe s. — Dr SORBETS. Mars Lelhunnus et les dix-neuf autels votifs d'Aire (Mars était adoré à Aire sous le nom de Lelhunnus; ce nom se lit sur trois autels votifs). — TAMIZEY DE LARROQUE. Reliquiæ benedictinæ; suite; mémoire autobiographique rédigé par dom Malherbe (en 1797). Discours prononcé par l'ex-bénédictin dans une loge maçonnique. — J. DE CARSALADE DU PONT. Lettres complétant la notice de Jean de La Chapelle Lauzières; fin. = 1886, janvier. — GARDÈRE. Le collège de Condom avant les Oratoriens. — LAVERGNE. L'inscription du château de Madirac, près de La Romieu (gravée en l'honneur de Bertrand du Bousquet, président au présidial de Gascogne). — Louis XV, le duc de Gramont et le régiment des gardes françaises, d'après des documents inédits. = Févr. Abbé DUCRUC. Les curés de Cazaubon depuis le Concordat de 1801. — Ant. DE LANTENAY. Louis de Nogaret (il reçut tous les ordres majeurs le même jour, 30 juillet 1628). — TAMIZEY DE LARROQUE. Reliquiæ benedictinæ; fin. — COMMUNAY. Correspondance du duc de Gramont et de Louis XV, 1743; suite.

31. — Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. 1885, n° 3. — TANNERY. Sur la chronologie des philosophes antésocratiques.

---

32. — Revue d'Alsace. 14e année, oct.-déc. 1885. — REUSS. Un physiocrate tourangeau en Alsace et dans le margraviat de Bade; Charles de Butré, 1724-1805; suite (sa situation à la cour du margrave, physiocrate convaincu, comme on sait; sa correspondance avec l'auteur de l'*Ami des hommes*). — MOSSMANN. Matériaux pour servir à l'histoire

de la guerre de Trente ans, tirés des archives de Colmar; suite : janvier-mai 1645. — M. N. Le siège de Belfort, du 24 déc. 1813 au 26 avril 1814 (d'après des notes d'un témoin oculaire). — Ant. Benoit. Les protestants du duché de Lorraine sous le règne du roi Stanislas; fin. — Berdelle. Les Trois-Épis, dans la Haute-Alsace; fin.

---

33. — Historische Zeitschrift. Bd. XIX, Heft 2. — Koch. La constitution de Genève et le contrat social de Rousseau (Rousseau s'est inspiré des idées appliquées dans les constitutions d'Athènes et de Rome; il en a aussi emprunté à celle de Genève; mais ce n'est pas la constitution de Genève telle que l'avait réglée l'acte de médiation de 1738, qui forme la base du contrat social; ce sont les prétentions élevées par la bourgeoisie de Genève luttant contre cette constitution; avant Rousseau, elle avait cherché à mettre en pratique certaines théories que Rousseau lui a prises plus tard. L'objet de la présente étude est d'établir ce point). — Brückner. Les archives du prince Woronzov (analyse des trente volumes dont se compose aujourd'hui cette collection si importante pour l'histoire de la Russie au XVIIIe s. La *Revue historique* a déjà plusieurs fois attiré l'attention sur elle). = Bibliographie. *Schubert*. Geschichte der Könige von Lydien (livre de discussions; des matériaux, nulle exposition; pas de divisions en chapitres, pas de tables, résultats en partie négatifs). — *Pflugk-Harttung*. Perikles als Feldherr (la thèse de l'auteur est celle-ci : Périclès était un homme d'État médiocre et un médiocre général; Thucydide s'est tout à fait trompé et nous a trompés à son égard. L'auteur est d'ailleurs incapable de prouver son hypothèse). — *Judeich*. Cæsar in Orient (critique des sources parfois contestables; mais très bon exposé des faits accomplis par César en Orient depuis Pharsale jusqu'à son retour à Rome). — *Corsi*. Lo stoicismo romano, considerato particolarmente in Seneca (bon). — *Dahlgren*. Högskolan i Athen under IV århundradet e kr. (étude estimable sur l'école d'Athènes, en particulier sur les professeurs qui y ont enseigné au IVe s. ap. J.-C.). — *Schmidt*. Zur Geschichte der Langobarden (bonne étude sur les sources de cette histoire et sur les émigrations des Lombards. Tient au courant des résultats acquis à la science depuis les travaux de Bethmann). — *Kæhler*. Zur Schlacht von Tagliacozzo (l'auteur n'a pas raison contre Ficker, qui a le plus exactement exposé, d'après les sources, la marche de Conradin). — Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte (analyse les six mémoires suivants : Kolde, *Luther und der Reichstag zu Worms*, 1521; Koldewey, *Heinz von Wolfenbüttel; ein Zeitbild aus dem Jahrhundert der Reformation;* Stæhelin, *Zwingli und sein Reformationswerk;* Benrath, *An den christlichen Adel deutscher Nation von des christlichen Standes Besserung; von Dr M. Luther;* Bossert, *Würtemberg und Janssen*. Ce dernier ouvrage est apprécié avec une sévérité qu'une note de la rédaction trouve excessive). — *Heigel*. Kurfürst Joseph Clemens von Köln und das Projekt einer Abtretung Bayerns an Œsterreich, 1712-15 (excellent). — *Ch. de*

Blankcart-Surlet. Essai sur l'histoire moderne de 1740 à 1860; 5 vol. (œuvre de compilation composée dans un esprit très déclaré en faveur à la fois des jésuites et de la politique prussienne). — *J. van Praet*. Essais sur l'histoire politique des derniers siècles (bon). — *Bluntschli*. Denkwürdiges aus meinem Leben (contient beaucoup de détails intéressants sur le mouvement des esprits en Allemagne au XIXe s.). — *Jacobi*. Lændliche Zustænde in Schlesien wæhrend des vorigen Jahrhunderts (montre les efforts persévérants de Frédéric II pour améliorer la condition économique de la Silésie). — *Schuster* et *Franke*. Geschichte der sæchsischen Armee (sujet ingrat, traité avec conscience). — *Obser*. Wilfrid der æltere, Bischof von York (simple recueil de matériaux, d'ailleurs choisis et publiés avec soin).

34. — Neues Archiv. Bd. XI, Heft 2. — G. WAITZ. Sur le Catalogus Felicianus (objections contre l'opinion de l'abbé Duchesne, relative à l'époque où ce ms. a été composé et à son importance pour l'histoire du Liber Pontificalis). — E. DÜMMLER. Une addition aux œuvres d'Eginhard (Loup de Ferrières parle dans une de ses lettres d'un écrit d'Eginhard « de adoranda cruce, » dédié par Eginhard à l'abbé de Ferrières; ce ms. a passé jusqu'ici pour perdu; M. D. croit qu'il se trouve dans un ms. de Vienne, déjà décrit par M. Denis en 1793. Publie le texte de cette « Quaestio de adoranda cruce »). — H. SIMONSFELD. Compendium historiae Trojanae-Romanae (texte de cette chronique, dont on n'avait encore publié que quelques fragments). — HOLDER-EGGER. Rapport sur un voyage en Italie, 1885 (publie 1° la Visio Raduini, que Flodoard a fait passer tout entière dans sa chronique et qui se rapporte aux luttes des fils de Louis le Pieux; 2° un Catalogus regum italicarum de Lucques; 3° des notes sur les mss. de Martin de Troppau et des œuvres de Riccobald de Ferrare). — GUNDLACH. La Vita Henrici IV et les œuvres de Sulpicius Severus (montre que l'auteur de la Vita a connu les écrits de Sulpice Sévère et utilisé la chronique de ce dernier). — ZEUMER. Nouveaux commentaires sur des recueils d'anciennes formules franques (doute encore, et cette fois avec une plus grande abondance d'arguments, que Marculf ait dédié son livre à l'évêque de Paris, Landri). — Th. MOMMSEN. Pièces sur l'histoire ecclésiastique tirées du cod. cap. Novar., 30 (publie trois pièces sur les conseils d'Éphèse en 449 et de Chalcédoine en 451; elles sont importantes pour l'histoire de la suprématie du saint-siège). — LŒWENFELD. Onze bulles pontificales (du VIIe au Xe s.). — WATTENBACH. Chartes et documents divers du XIIe et du XIIIe s. — E. DÜMMLER. Extraits de mss. — LEHMANN. Sur l'édition de la Lex Ribuaria (recueille des variantes et corrige quelques erreurs au texte donné par Sohm). — HOLDER-EGGER. Extraits de récents catalogues de mss. (bibliothèques de Helmsted et de Dresde).

35. — Historisches Jahrbuch. Jahrg. VII, Heft 1. — DITTRICH. Sur l'histoire de la Réforme catholique; 2e art. (étude sur le réformateur Giberti, de Vérone; sa biographie et ses œuvres). — A. VON REUMONT.

L'esclavage à Florence au XIVe et au XVe s. (le trafic des femmes d'Orient, achetées et vendues à Florence, forme pendant deux siècles une branche importante du commerce florentin; étude sur les origines de ce trafic et sur la législation par laquelle il fut régi. La conquête turque a entravé le commerce des esclaves circassiennes; on trafiquait encore au XVIe s. de femmes bulgares, serbes ou herzégoviniennes). — SAUERLAND. Sur le *De scismate* de Dietrich de Nieheim. = Comptes-rendus : *Specht*. Geschichte des Unterrichtswesens in Deutschland von den æltesten Zeiten bis zur Mitte des XIII Jahrh. (très intéressant). — *Paulsen*. Geschichte des gelehrten Unterrichts auf den deutschen Schulen und Universitæten von Ausgang des Mittelalters bis zur Gegenwart (excellent). — *Janssen*. Geschichte des deutschen Volkes. Bd. IV (ce 4e volume étudie la révolution politique et religieuse de 1555 à 1580; l'auteur s'efface le plus souvent possible derrière les personnages historiques dont il cite en grande abondance et avec beaucoup d'art les lettres et les actes). — — Analecta Franciscana. Tomus I (commence une édition critique des œuvres de saint Bonaventure).

36. — Deutsche Rundschau. 1886, janvier. — Mémoires d'un ex-ministre du Brunswick; fin (détails sur l'administration du roi Jérôme en Westphalie). = Février. GÜSSFELDT. Mes souvenirs sur le prince Frédéric-Charles de Prusse (ces détails se rapportent exclusivement à la vie privée du prince, agrémentée de maigres anecdotes sur la campagne de France). — O. HARTWIG. Un conclave au siècle dernier (d'après les lettres de Benoît XIV et le journal du conclave de 1740).

37. — Archiv für Anthropologie. Bd. XVI, Vierteljahrsheft 1-2. — WELCKER. Les races déterminées par la craniologie (les Hindous se séparent nettement au point de vue ethnographique des autres Aryens. Parmi les Germains, deux groupes se distinguent : dans l'un sont les Islandais, les Danois, les Norvégiens et les Suédois; dans l'autre, les bas Saxons, les Francs du Rhin et les Hollandais. Les Roumains et les Néo-Grecs se présentent comme ayant été fortement slavisés. Les Madgyars n'appartiennent à la race mongolique qu'au point de vue du langage; au point de vue ethnique, ils se rattachent étroitement aux Slaves).

38. — Correspondenzblatt der Deutschen Gesellschaft für Anthropologie und Urgeschichte. 1885. — BAUR. Sur le fétichisme et le culte des âmes considérés comme la forme primitive de la religion (combat l'opinion que les idées religieuses des sauvages soient la plus ancienne forme religieuse pour les peuples civilisés d'aujourd'hui). — HEIM. Sur l'histoire des monts de Thuringe, région du sud-est (cette région fut sans doute occupée à l'origine par les Wendes, qui y établirent des verreries). — VON KOCNEN. Sur la population primitive de la province rhénane et les plus anciennes traces de leur culture et de leur religion (ces plus anciens habitants sont des Germains). — KOLLMANN. La diffusion du type blond et du type brun dans l'Europe centrale (croit que les nationalités actuelles font reconnaître les différentes

races dont chacune est composée). — Kuhn. Les habitants de Ceylan, leur langue et leur origine (les habitants primitifs de l'île n'appartenaient à aucune des tribus sauvages du continent, ils furent si profondément arianisés que même les tribus sauvages de l'île ont perdu leur langue propre, qui a disparu devant le prakrit). — Hettner. Les fouilles à Neumagen sur la Moselle en 1884 (les nombreux tombeaux qu'on y a fouillés prouvent que la population gallo-romaine y jouissait d'un bien-être extraordinaire; ils fournissent beaucoup de renseignements sur la vie privée). = Comptes rendus : *Rygh*. Norske Oldsager (très bon). — *Schested*. Archæologiske Undersögelser (remarquable). — *Von Trœltsch*. Fundstatistik des vor-römischer Metallzeit im Rheingebiete (très bon).

39. — Archæologisch-epigraphische Mittheilungen. Jahrg. IX, Heft 1. — Hirschfeld. Rapport sur un voyage en Dalmatie (publie un choix d'inscriptions, la plupart de Salone, avec quelques notes). — Schuchhardt. Les fortifications romaines des frontières dans la Dobrudja (résume les résultats de deux voyages dans le pays, avec une carte; marque l'existence d'un triple retranchement, deux en terre, l'autre en pierre, ils sont antérieurs au temps de Trajan). — Domaszewski. Inscriptions d'Asie Mineure (publie 138 de ces inscriptions, tant grecques que latines). — Frankfurter. Bulletin épigraphique de l'Autriche; suite (publie des inscr. nouvelles ou propose des corrections à d'anciennes).

40. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXXXI, Heft 8. — Soltau. La date de la fondation de Rome selon Caton (Caton la plaçait en 744, soit 238 ans avant le commencement de la République, et ce dernier événement en 506. = Heft. 9. Arnold. Sur Athénée (corrections au texte des livres 12-15). — Brandt. De l'époque où fut composé le poème de Lucrèce (intéressante étude biographique sur Memmius, à qui le poème est dédié; confirme le jugement défavorable porté par Cicéron sur ce personnage). — Luterbacher. Sur la troisième décade de Tite-Live (remarques sur la critique du texte). — Knocke. Sur la campagne de Germanicus de l'an 16 apr. J.-C. (combat expressément l'opinion d'après laquelle la bataille d'Idistavisus fut livrée sur la rive gauche du Weser; il est certain que Germanicus passa le fleuve).

41. — Philologus. Bd. XLIV, Heft 3, 1885. — J. Schmidt. Le monument d'Ancyre (ce monument porte le caractère d'une inscription funéraire; il ne pouvait donc relater que les exploits fameux d'un si grand personnage. Mommsen a donc tort de le prendre pour une apologie de la politique déshonnête d'Auguste. Quant aux campagnes en Arabie et en Éthiopie, c'est avec raison que le monument les mentionne comme contemporaines l'une de l'autre). — Becker. Les lettres à Brutus (le style et la langue prouvent qu'elles ne peuvent être de Cicéron; elles sont trop déclamatoires et offrent trop de contradictions avec des faits constatés d'ailleurs). — Chambalu. Flaviana (l'auteur partage le règne

de Vespasien en trois périodes : 1° le gouvernement provisoire de Mucien jusqu'à l'arrivée de Vespasien à Rome, au milieu d'octobre 60; 2° le gouvernement de Vespasien seul jusqu'au retour de Titus; 3° le règne en commun de Titus et de Vespasien. Titus triompha à Rome au milieu de juin 71). — Ohnesseit. Les villes de l'ager romanus (pour connaître les fonctionnaires inférieurs employés dans ces villes, il faut distinguer deux époques : la première qui va jusqu'au milieu du IIe s. apr. J.-C., la seconde jusqu'à Justinien. C'est seulement dans la première que l'organisation communale est purement romaine; dans la seconde, c'est une copie de l'administration de la capitale. Ainsi la gravure et l'édilité sont des institutions du Latium primitif; leur décadence tient à ce que, à l'origine, elles ont été placées sous l'autorité supérieure des décemvirs; leur compétence était une simple délégation). — H. Haupt. Les publications de l'année sur Dion Cassius (l'auteur aboutit à cette conclusion que Cassius, comme tous les historiens de l'antiquité, ne fit qu'un travail de compilation, sans s'astreindre à une source unique. En général, il mérite confiance; pour l'histoire de son temps, il est l'unique autorité; mais, dans le détail, et quand il caractérise les personnages historiques, il est sans valeur, parce qu'il s'abandonne alors à sa fantaisie de rhéteur).

42. — Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft. 1885, Heft 1. — Grill. Le prétendu Jahve de Lao-tseu (les trois attributs que Lao-tseu donne au dieu souverain I-Hi-Wei ne désignent pas le Jahve hébraïque, car ces trois mots sont d'origine vraiment chinoise, qui expriment l'immatérialité de Dieu). — Stade. Le nom de Samarie et son origine (la forme originaire de ce nom était à peu près Schamarain; cette localité existait longtemps déjà avant la fondation attribuée à Omri; c'était le chef-lieu de la tribu juive de Schamer). = Heft 2. Smend. Sur l'apocalyptique juive (on ne doutait point que Jéhovah, après avoir si cruellement châtié son peuple, ne l'élevât un jour; c'est cette grandeur future du peuple juif que dépeignent les apocalypses sous des couleurs toutes d'imagination; en réalité, elles ont été rédigées au temps où Antiochus Epiphane ravagea le temple; c'est à cet événement que se rapporte le plus important monument de l'apocalyptique juive, la prophétie de Daniel, dont il faut placer la rédaction en 166-165 av. J.-C.). — Stade. Sur le livre des Rois (le récit de la mort d'Athalie et du couronnement de Joas se rencontre dans une double version : dans l'une, ce sont les indices religieux de l'acte qui sont mis surtout en relief: dans l'autre, les raisons purement politiques; cette dernière version est sans contredit la plus vraisemblable).

43. — Archiv für katholisches Kirchenrecht. Mayence, 1885, Heft 6. — Schmitz. Le pénitentiaire de Théodore dans la collection des mss. Hamilton à la bibliothèque royale de Berlin (ce ms., qui est du VIIIe s., complète dans une large mesure les sources connues jusqu'ici du pénitentiaire de Théodore; ce qui concerne la dîme pour l'époque

mérovingienne est clairement exposé; c'était alors une donation volontaire faite par les laïques; le clergé l'adopta à son tour, pour la distribuer aux malheureux et aux nécessiteux. Publie le texte du pénitentiaire d'après une récension toute récente).

44. — Der Katholik. Jahrg. LXIII. Mayence, 1883. — Woker. La ville impériale de Brème, le droit de bourgeoisie et les corps de métier (expose les tentatives inutiles faites par les catholiques au XVIIe s. pour obtenir l'accès dans ces corporations et au droit de bourgeoisie). — Sur l'histoire ecclésiastique du duché de Clèves (Keller, dans un livre sur la réforme catholique dans l'Allemagne du nord en 1530-34, avait prétendu qu'à Clèves on essaya, sous l'influence d'Érasme, de prendre une position intermédiaire entre le luthéranisme et le catholicisme; tout au contraire, les mesures prises par le duc sont toutes en faveur du catholicisme; ses conseillers, qu'il suivait en tout, étaient d'ardents catholiques). = Comptes-rendus : *Grisar*. Studien zu Galilei (très bon). — *Von Buchwald*. Bischofs-und Fürstenurkunden des XII u. XIII Jahrh. (bon). = Jahrg. LXIV, 1884. *Bellesheim*. Apologie du pape Liberius (rapporte à Liberius une inscription chrétienne dans laquelle un pape anonyme est l'objet des plus grands éloges; l'attribution à Liberius s'appuie sur la tradition du peuple romain). — Les sécularisations opérées par la Révolution française et leurs conséquences pour les catholiques d'Allemagne (elles ont été beaucoup plus graves en Allemagne qu'en France). — Schmitz. La peine de la prison et ses rapports avec la discipline ecclésiastique (jusqu'au VIe s., l'Église n'eut pas de prisons à elle propres; au contraire, elle s'efforçait de convertir en pénitences religieuses une peine qui lui déplaisait; le caractère propre de la juridiction germanique la contraignit à établir une justice spéciale pour les prêtres). — Wiclif considéré comme traducteur de la Bible (il y en avait déjà trois avant lui; Wiclif n'a d'ailleurs rien fait autre que de traduire les quatre évangiles, et encore d'une manière inexacte). — La politique ecclésiastique en Prusse sous Frédéric II, 1747-57 (Frédéric II forma le projet d'amoindrir systématiquement le nombre des catholiques). = Comptes-rendus : *Bachen*. Preussen und die katholische Kirche (bon). = N° 4. Schlesinger. L'îlot de langue allemande d'Iglau (les progrès de la colonisation allemande autour d'Iglau ont été également favorisés par la noblesse et par le clergé pour des motifs purement matériels, et en particulier en vue de l'exploitation minière. La population indigène ne put sérieusement empêcher cette active émigration). — Bilek. La contre-réforme dans la ville et le pays d'Éger (importée par les Jésuites, elle réussit à ramener tout à fait au catholicisme la ville et son territoire). = Comptes-rendus : *Pypin* et *Spasović*. Geschichte der slavischen Litteraturen (très bon). — *Schindler*. Der heilige Wolfgang in seinem Leben und Wirken (très bon). — *Huber*. Geschichte Œsterreichs (très bon).

45. — Historisch-politische Blætter für das katholische Deut-

schland. Bd. XCV, 1885. — Th. La famille des sires d'Aquino et sa situation à l'égard de l'empire et de la papauté au xiiie s. (bien que cette famille fût en général bien disposée pour l'église, Thomas d'Aquino, comte d'Acerra, n'en a pas moins été un fidèle partisan de l'empereur Frédéric II ; le centre de l'activité de ce personnage fut la Palestine, dont il voulait faire un patrimoine héréditaire de l'empereur, et le royaume des Deux-Siciles). — L'histoire de l'Europe occidentale de 1660 à 1740, par Onno Klopp (l'historien catholique a raison de faire ressortir l'importance de la victoire des Alliés à Hochstædt en 1704 ; ce fut pour l'Église une délivrance des périls que lui faisait courir l'ambition de Louis XIV). — Ratzinger. Sur l'histoire de l'assistance publique (ce grand accroissement de la mendicité au xve s. ne peut être attribué à la manière dont l'Église et les villes avaient organisé et pratiquaient le service des aumônes, mais aux modifications intervenues dans les conditions économiques ; la richesse en argent avait supplanté la richesse en nature, et c'était précisément la population des campagnes qui, à la différence de l'époque antérieure, fournissait le principal contingent à l'armée des vagabonds). — J. B. Rapports de Frédéric le Grand avec l'église catholique en Prusse (ce roi ne pouvait tolérer que la puissance spirituelle fût indépendante du temporel ; cette indépendance était contraire à son système de centralisation. De là des actes d'intolérance et même de cruauté). — Gutberlet. La science des religions comparées (critique longuement et vivement le système de Max Muller ou hénothéisme, donné comme ayant été la forme primitive du culte divin). — Wittmann. La guerre des Paysans dans l'ancien évêché de Bamberg (les principales demandes des insurgés dans la haute Franconie étaient la liberté de la chasse et la transformation de la dîme en une redevance du trentième ; en outre, le prince évêque devait mettre la main sur tous les biens de la noblesse et du clergé et devenir le maître unique de ses sujets). — Nouveaux documents sur l'histoire de Clément VII (critique très vivement la négligence avec laquelle Balan a publié ces documents. Quant aux tergiversations du pape à l'égard de Charles-Quint, l'auteur les justifie par la crainte que lui faisait éprouver la puissance, alors si grande, de François Ier ; il n'en est pas moins vrai que sa conduite manque de franchise). — Les princes de la maison des Guelfes dans l'histoire (s'efforce de les justifier du reproche d'avoir eu une politique anti-patriotique). = Comptes-rendus : *Holzherr*. Geschichte der Reichsfreiherren von Ehingen bei Rottenburg (bon). — *Plenkers*. Der Däne Niels Stensen (bon). — *Hirn*. Erzherzog Ferdinand II von Tirol, 1529-95 (excellent).

46. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1886, Quartalheft 1. — Grisar. Le plus ancien canon de la messe de l'église romaine, récemment publié. — Blötzer. Le saint-siège et les synodes œcuméniques de l'antiquité (les huit premiers conseils œcuméniques ont-ils été convoqués par les évêques de Rome ou du moins avec leur assentiment ? A-t-il [illegible] lu l'appr[illegible] [illegible]ques pour que leurs décrets fussent

valables? Le prof. Funk l'a nié; l'auteur du présent article s'efforce de prouver l'affirmative en prenant pour exemple le concile de Chalcédoine, dont les actes nous ont été conservés). = Comptes-rendus : *Pawlicki*. Der Ursprung des Christenthums (on ne trouve dans cet ouvrage qu'un bref examen et une réfutation d'hypothèses rationalistes sur les origines du dogme catholique). — *Likowski*. Geschichte des allmähligen Verfalls der unirten ruthenischen Kirche im XVIII u. XIX Jahrh. unter polnischem und russischem Scepter (bon).

47. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. VIII, Heft 1-2, 1885. — Zahn. Études sur Justin Martyr. — Bunz. Le Concordat wurtemburgeois de 1857. — K. Müller. Revue des travaux publiés de 1875 à 1884 sur l'histoire ecclésiastique des xive et xve siècles (excellent aperçu critique). — G. Wolfram. Sur le Concordat de Worms. — Th. Kolde. Carlstadt et le Danemark. — J. Ney. Notes sur l'histoire du Reichstag de Spire de 1526.

48. — Akademie der Wissenschaften zu München. Philosoph-philol.-und histor. Classe. Sitzungsberichte. 1885, Heft 2. — Von Lœher. Signification, droit et histoire des bijoux qui ornaient le heaume (la héraldique et les ornements du heaume ne sont pas un témoignage de la fantaisie au moyen âge; c'est une tradition qui vient en droite ligne des antiquités germaniques). = Heft 3. Riezler. Agnès Bernauer et les ducs bavarois (le duc Albert de Bavière-Munich fut réellement marié avec Agnès Bernauer; ce sont les soucis du duc Ernest et du pays qui furent cause de sa mort : cette mésalliance pouvait faire passer le pays aux mains des ducs de Bavière-Ingolstadt. Sa mort violente causa une satisfaction générale. Appendice composé de toutes les pièces réunies sur ce sujet). — Würdinger. Sur le couronnement de Max-Emmanuel de Bavière (fait ressortir l'esprit scientifique avec lequel l'armée bavaroise fut organisée à cette époque; ceci explique le rôle si important que joue ce pays dans les troubles de l'Europe). — Ohlenschlager. Explication du mot Bibturg (tous les noms de lieu qui ont une forme semblable ou analogue ont été construits sur des débris de constructions romaines; le nom, — il s'appelle en réalité Bettburg, — signifie emplacement de camp ou forteresse de camp).

49. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Carlsruhe, 1885. Bd. XXXIX, Heft 2. Regestes de la noblesse du pays de Mortenau; fin (analyse d'actes relatifs aux nobles de Schauenbourg pour les années 1090-1450). — Von Weech. Cartulaire de l'abbaye cistercienne de Salem (publie, le plus souvent par extraits, 65 chartes comprises entre 1291 et 1294; elles sont importantes pour l'histoire du Haut-Rhin et surtout des familles notables du pays). — Rapport de la commission d'histoire badoise sur les travaux entrepris pour étudier, classer et inventorier les archives des communes, des corporations et des particuliers dans le grand-duché).

50. — Archiv für Geschichte und Alterthumskunde von

Oberfranken. Bd. XV, Heft 3, 1883. — Gradl. Histoire des amoindrissements successifs du territoire d'Éger. — Schanz. Sur l'histoire primitive de l'université d'Erlangen (c'est à Luther qu'on doit la première idée de fonder une université sur le territoire de Nuremberg; après qu'on eut songé à Fruchtwangen et, au xviie s., à Culmbach, on résolut de constituer en université l'Académie des chevaliers d'Erlangen; c'est ce qui eut lieu en 1743). — A. Schmidt. Les mines d'étain de Fichtelgebirge (étaient déjà exploitées à l'époque préhistorique). — Neustadt. Les séjours du margrave Georges de Brandebourg, 1484-1543. = Bd. XVI, Heft 2, 1884. Zapf. Sur l'histoire des guerres entre les Germains et les Slaves, surtout au ixe s. (de 846 à 900, on ne compte pas moins de dix-huit expéditions de Germains contre les Slaves; de la paix conclue en 884 entre Charles le Gros et Zventivold de Moravie). — Id. Les noms de lieu dans le district de Münchberg. — Neustadt. Les séjours du margrave Casimir de Brandebourg, 1481-1527.

51. — Bamberger historischer Verein. 1882. Bericht 45. — Rapport sur les travaux de la Société en 1882. — Raab. Histoire du village et de la paroisse de Rattelsdorf; fin (des sécularisations opérées en 1807 à nos jours). — Gradl. Une ordonnance pour un tournois à Bamberg en 1478 (texte trouvé aux archives municipales d'Éger; l'initiative du tournois fut prise par la chevalerie franconienne; la noblesse souabe, bavaroise et rhénane y est invitée). — Klieber. Le Chat, une forteresse sur la frontière du Nordgau bavarois (le mot vient du bas-latin catus et signifie un moyen de défense; cette forteresse appartient à un système souvent employé de fortifications; elle était dirigée contre les Slaves). = Bericht 46, 1883. Weber. La culture de la vigne à Bamberg (mentionnée dès le ve s., elle a été développée sous Charlemagne. Les faits qui expliquent sa disparition sont l'épuisement du sol, les ravages de la guerre de Trente ans, la concurrence du houblon depuis le xviiie s., la suppression des couvents, enfin le désastreux hiver de 1829-1830).

52. — Zeitschrift des Vereins für thüringische Geschichte. Neue Folge. Bd. III, Heft 3. — Lippert-Herrmann. La politique de Georges Ier dans la question d'Erfurt, en 1635-38. = Heft 4. B. Schmidt. Arnold de Quedlinburg et les plus anciens récits sur l'histoire de la maison de Reuss (utilise une copie récemment découverte d'Arnold à Munich, copie qui se trouve imprimée à la fin, à côté du texte allemand). — W. Genast. La société d'arbalétriers de Weimar pendant les trois siècles de son existence; contribution à l'histoire de la bourgeoisie allemande.

53. — Mittheilungen des Vereins für Anhaltische Geschichte. Bd. VI, Heft 1, 1884. — Krause. Diderich von dem Werder (né en 1584, il fut conseiller privé à Cassel, donna sa démission pendant la guerre de Trente ans, fut employé comme représentant à la cour de Vienne et auprès des généraux impériaux, et plus tard des Suédois). =

Heft 2. SCHULZE. Signification des noms des cours d'eau, montagnes, vallées, plaines et forêts, villages, etc., qui se trouvent dans le Harz d'Anhalt. = Heft 5, 1885. ZAHN. La ville d'Aken sur Elbe sous la dynastie ascanienne. — SUHLE. La ville de Bernburg pendant la guerre de Trente ans (d'après les notes du diacre Ludwig et plusieurs comptes municipaux). — HOSÆUS. Ce qui s'est passé à Dessau et à Wörliz en oct. et nov. 1806, d'après la correspondance de la duchesse Louise avec Matthieson (ce dernier se montre avec un caractère énergique et résolu).

54. — Bremisches Jahrbuch, 2e série. Bd. I. 1885. — Sources de l'histoire de la réforme à Brème : 1° Pièces d'archives, 1523-1534, publiées par W. VON BIPPEN ; 2° Récits contemporains, par DÜNZELMANN ; 3° Lettres, par F. IKEN (lettres de Heinrich de Zutphen et de Luther). En appendice, le poème de Mélanchthon sur Heinrich de Zutphen (qui fut tué et brûlé à Heide le 10 déc. 1524).

55. — Mærkische Forschungen. Bd. VIII. Berlin, 1884. — SELLO. Les sources du droit municipal de Brandebourg. — BOLTE. Une représentation théâtrale à Spandau, Noël 1549 (parle d'une pièce de théâtre composée par le prêtre G. Lasius, et en général des écrits dus à l'auteur ; extraits de la pièce à la fin). — MÜNZER. Les écrits de circonstances publiés en Brandebourg sous le grand électeur (1° avant la guerre suédo-polonaise, ils sont relatifs surtout à l'affaire de Clèves et Juliers ; 2° pendant cette guerre (1656-1660), ils attaquent vivement la politique suédoise ; 3° de 1672 à 1673, elles se tournent contre la politique française ; 4° de 1674 à 1675, ils mettent la Suède en garde contre la France ; 5° depuis 1676, ils sont souvent dirigés contre la Suède).

56. — Zeitschrift des Vereins für Geschichte und Alterthum Schlesiens. Bd. XIX, 1884. — H. VON WIESE. Les événements militaires dont le comté de Glatz a été le théâtre pendant la première guerre de Silésie jusqu'à la capitulation de Glatz. — GRÜNHAGEN. La Silésie sous le règne du roi Ferdinand Ier, 1527-64. — BAUCH. Le comte Saurma-Jeltsch (fut chargé d'affaires de l'empereur auprès de la cour de Rome ; mourut en 1527, après avoir été pillé, lors du siège de Rome par le connétable de Bourbon). — WAHNEN. Oppeln au temps de la guerre de l'Indépendance (services d'étapes fournis aux Russes depuis le 19 mai 1813 ; ambulances pour les blessés russes). — ROSSBACH. Le péril turc en 1541 et les Silésiens (ceux-ci s'engagèrent à fournir 500 pfunden ; négociations avec la Lusace, la Moravie, le Brandebourg, à propos du péril commun). — MIKLOWITSCH (utilise plusieurs chartes tirées du livre de formules de Henricus Italicus et relatives à la détention du duc Henri, tombé prisonnier aux mains de Boleslaw II le 18 février 1277, et à l'invasion d'Ottocar de Bohême). — GRÜNHAGEN. Deux chartes silésiennes de l'époque du roi Wenceslas (toutes deux en latin et relatives au clergé). — WERNICKE. Procès de sorcellerie à Grünberg au XVIIe s.

57. — Archiv für œsterreichische Geschichte. Bd. LXVII, erste Hälfte. — Von Arneth. Le comte Philippe Cobenzl et ses mémoires (publie les mémoires de Cobenzl, qui remplit des fonctions importantes au Ministère des affaires étrangères sous Marie-Thérèse, Joseph II, Léopold II et François. Ils donnent des renseignements intéressants, surtout pour l'époque de Joseph II, qui avait pour lui une amitié toute particulière, et qu'il accompagne dans son voyage à Paris; de même aussi pour l'époque où il fut ambassadeur d'Autriche auprès du premier consul. La valeur historique des mémoires est cependant fort mince, parce que Cobenzl était un homme d'un esprit fort étroit). — Huemer. Sur l'histoire de l'empereur Rodolphe Ier (publie un poème en latin où est chanté le combat livré dans Marchfeld; l'auteur est sans doute un Allemand et certainement un contemporain).

58. — K. Akademie der Wissenschaften. Philos.-historische Classe. Sitzungsberichte. Vienne, 1885. Bd. CX, Heft 1. — Brandt. Liste des fragments des écrivains ecclésiastiques latins qui sont contenus dans le ms. d'Orléans n° 169 (description minutieuse du ms. et des différents morceaux qui le constituent).

59. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. VII. Heft 1.— Al. Schulte. Études sur les premiers temps de l'histoire des Habsbourg et de leurs possessions, surtout en Alsace. 1° le monastère d'Ottmarsheim et les Habsbourg en Alsace jusque vers l'an 1120. — Kaltenbrunner. Le recueil des lettres de Berard de Naples (les recherches de l'auteur, portant sur un grand nombre de mss., confirment les conclusions auxquelles était arrivé M. Delisle sur les rapports des divers mss. qui contiennent ce recueil). — Graf A. Thürheim. Lettres de Fried. de Gentz au comte Louis Starhemberg (ces lettres sont en français; elles vont de 1802 à 1806). — Busson. Sur Nicolas III; plan d'une division de l'empire en quatre royaumes (Ptolémée de Lucques nous parle de ce plan; il doit avoir été réellement conçu, du moins en ce sens que l'empereur Rodolphe eut l'idée de faire de l'Allemagne un royaume héréditaire). = Bibliographie. *Celakovsky*. Codex juris municipalis regni Bohemiae. Tom. I. Privilegia civitatum Pragensium (publication très utile et très soignée). — *Fritz*. Das Territorium des Bisthums Strassburg um die Mitte des XIV Jahrh. und seine Geschichte (dissertation très bien conduite; l'auteur a cependant négligé beaucoup de documents intéressants de la rive droite du Rhin). — *Ad. Bruder*. Studien über die Finanzpolitik Herzogs Rudolfs IV von Œsterreich, 1358-65 (bon travail; mais il est très exagéré de dire que les impôts à cette époque montaient au huitième des revenus annuels). — *G. von Buchwald*. Deutsche Gesellschaftsleben im endenden Mittelalter. Bd. I (bon). — Les programmes d'histoire dans les classes moyennes en Autriche en 1885.

60. — Mittheilungen des Vereines für Geschichte der Deutschen in Bœhmen. Jahrg. XXIII. N° 3. — Bilek. La contre-réforme

dans les villes minières de l'Erzgebirge, 1623-78 (les protestants de l'Erzgebirge refusèrent obstinément de devenir catholiques, malgré les garnisaires qu'on établit chez eux ; ils préférèrent pour la plupart se retirer en Saxe). — Katzerowsky. De la part prise par la ville de Saaz au soulèvement bohémien en 1547 (Saaz avait très nettement accusé ses sympathies pour le protestantisme ; elle était allée jusqu'à refuser au roi Ferdinand l'entrée dans la ville. La punition de la ville et des États bohémiens surtout fut très douce). — Gœrner. Une chronique manuscrite de Komotau (l'auteur est sans doute Meisner, connu d'ailleurs ; elle se rapporte aux événements de l'année 1596). — Loserth. Sur la Vita Brunnonis (cette chronique, signalée pour la première fois en 1846, mais restée jusqu'alors ensevelie dans l'oubli, décrit l'époque où le Premysl, Ottocar de Bohême, était à l'apogée de sa puissance ; il y est surtout question de son sage et fidèle conseiller l'évêque d'Olmutz, Bruno ; la notice est sans doute l'œuvre d'un religieux et appartient à l'année 1264). — Id. Sur Albertus Ranconis de Ericinio (ce savant bohémien du xive siècle fut en relations littéraires avec l'archevêque Richard d'Armagh, primat d'Irlande, l'adversaire des ordres mendiants). = Comptes-rendus. *Hallwich*. Johann Merode (excellent). — *Wapler*. Wallensteins letzte Tage (bon). — *Wetzer*. Wallenstein und die Pilsener Reverse, 1634 (très bon). — *Wolkan*. Studien zur Reformationsgeschichte Nordbœhmens (bon). — *Grünhagen*. Geschichte Schlesiens. Bd. I (très bon). — *D'Elvert*. Zur Geschichte des Deutschthumes in Œsterreich-Ungarn (bon). — *Jacobs*. Geschichte der in der preussischen Provinz Sachsen vereinigten Gebiete (excellent).

---

61. — The English historical Review. Janv. 1886. N° 1. — Lord Acton. L'enseignement de l'histoire en Allemagne (les chefs de l'érudition historique en Allemagne au xixe s. ; leur œuvre est considérable sans qu'on doive en exagérer la portée ; mais ils ont ouvert des voies nouvelles). — Le prévôt d'Oriel. Homère et l'histoire primitive de la Grèce. — Freeman. Les tyrans de la Bretagne, de la Gaule et de l'Espagne, 406-411. — Seeley. La maison de Bourbon (histoire du Pacte de famille au xviiie s. depuis 1733 ; son extrême importance pour l'histoire générale de l'Europe ; la France l'a exercé au moins autant par ses alliances de famille que par sa littérature philosophique). — Notes sur les mémoires de Charles C. Greville (l'auteur de cet article, qui est, dit-on, un lord âgé, un whig convaincu, ajoute d'intéressants souvenirs personnels à ceux de Greville sur les affaires parlementaires de 1842 à 1846). — Garnett. Poèmes anciens sur César Borgia. — Law. Cuthbert Mayne et la bulle de Pie V (cet ancien ministre anglican, devenu catholique, fut arrêté en 1577. On a dit qu'on avait saisi sur lui une bulle de Pie V qu'il était chargé de distribuer aux catholiques persécutés par la cruelle législation d'Élisabeth. Le fait est inexact ; il semble bien cependant que Mayne n'a pas craint de faire une active propagande, on

en fit un crime de haute trahison, et ce malheureux fut pendu). — S. R. Gardiner. Un ancien traité sur la liberté de conscience (c'est un des premiers qui aient été publiés en Angleterre pendant la guerre civile; il date de 1643; analyse de cet écrit). — Wilson. La campagne du général Braddock (publie une lettre d'un certain W. Johnston qui fit partie de l'expédition dirigée contre le fort Duquesne et si mal terminée). = Bibliographie : Memoirs of the life of colonel Hutchinson; by his widow (bonne contribution à l'histoire de la guerre civile). — *Hutton*. Selections from the life and correspondence of sir J. Bland Burges (B. Burges a été sous-secrétaire pour les affaires étrangères, de 1789 à 1795; ses papiers contiennent de nombreux matériaux pour l'histoire extérieure de cette époque. L'éditeur n'en a rien tiré. Il n'a montré qu'une chose, comment il ne faut pas faire un livre). — *W. L. Garrison*. 1805-79; the story of his life told by his children (bonne contribution à l'histoire de la lutte contre l'esclavage).

62. — The Academy. 1885, 4 déc. — *Higginson*. A larger history of the United States of America, to the close of president Jackson's administration (ouvrage rempli d'inégalités choquantes; c'est l'œuvre d'un critique impartial et bien renseigné, d'un écrivain de talent, mais œuvre incomplète, et qui ne répond pas à son titre). = 19 déc. *Kebbel*. A history of Toryism (livre sincère, bien informé, mais de conception très étroite). = 26 déc. *Bagwell*. Ireland under the Tudors (sage, savant, sincère). — *Wordsworth*. The pontifical offices used by David de Benham, bishof of St Andrews (très intéressant pour l'histoire de la liturgie et de l'épiscopat écossais au XIIIe s.). — *Pocock*. The troubles connected with the Prayer-book of 1549 (publie un grand nombre de matériaux sur l'histoire d'Angleterre en 1549 et 1550). = 1886. 9 janvier. Personal memoirs of U. S. Grant. Vol. I (important surtout pour la campagne du Mexique). = 16 janvier. *Mulhall*. History of prices since the year 1850 (petit livre très instructif). = 23 janvier. *Fortescue*. The governance of England (excellente édition critique). — *Saintsbury*. Marlborough (très bonne biographie, bien que par certains points trop élogieux). = 30 janvier. *Froude*. Oceana, or England and her colonies (amusant et instructif au plus haut degré). = 6 février. *Bruce*. Life of general sir Charles Napier (biographie intéressante, mais un peu superficielle d'un des conquérants de l'Hindoustan).

63. — The Athenæum. 1885, 5 déc. — *Dalton*. Life and times of general sir Edwar Cecil, viscount Wimbledon, colonel of an english regiment in the dutch service 1605-31, and one of H. M. most honourable Privy council, 1628-38 (collection précieuse de documents sur l'expédition de Cadix en 1625, la guerre contre la Hollande et la guerre civile. Mais le personnage a été aussi médiocre général que triste homme d'État; sa biographie est donc tout à fait dénuée d'intérêt). = 12 déc. *Kebbel*. A history of Toryism, from the accession of Mr. Pitt to power in 1783 to the death of lord Beaconsfield in 1881 (écrit avec plus d'en-

thousiasme, pour le parti tory, que de science et d'impartialité). — *Dæbner*. Memoirs of Mary queen of England, 1689-93 (intéressant pour l'étude du caractère et de la vie privée de la reine; peu de détails historiques). — *White*. The journal of W. Dowsing, of Stratford, parliamentary visitor appointed under a warrant from the earl of Manchester for demolishing the superstitions pictures and ornaments of churches within the county of Suffolk in the years, 1643-44 (nouvelle édition assez médiocre, mais fort utile, d'un document des plus curieux pour l'histoire de l'art religieux en Angleterre). — *Grazebrook*. The heraldic visitations of Staffordshire, made by sir R. St George Norroy in the years 1663-64 (très utile pour l'histoire locale). — *Briscoe*. Old Nottinghamshire; second series (sans valeur). — Du lieu de l'entrevue de Henri Ier avec Robert de Normandie, en 1101 (ce lieu, d'après M. Chester-Waters, est indiqué dans une charte par les mots « apud Wesbian, » en février 1102; il faut lire : « apud Westberrian, » ce qui désigne Westbury). = 26 déc. *Burke*. Anecdotes of the Connaught circuit, from its foundation in 1604 to close upon the present time (anecdotes amusantes, parmi lesquelles plus d'une intéressera les historiens). — *Hertslet*. A general Index to Hertslets commercial treaties; vol. I-XV (très important; cet index permettra de mettre à profit les trésors inappréciables enfouis dans ce recueil de traités de commerce signés par la Grande-Bretagne avec les États étrangers). = 9 janvier. *Bagwell*. Ireland under the Tudors; vith a succinct account of the earlier history (guide excellent et très bien informé à travers l'histoire confuse d'un pays qui n'a jamais connu l'unité politique). — *Jackson*. The court of France in the xvith century 1514-59 (sans valeur). = 26 janvier. Lord Beaconsfield's correspondance with his sister 1832-52 (très curieux). — *Dixon*. History of the church of England, from the abolition of the roman jurisdiction. Vol. III (intéressant et bien écrit. Les jugements que porte l'auteur sur certains membres du clergé catholique ou réformé au xvie s. ne seront pas du goût de tout le monde; c'est ainsi qu'il est fort sévère pour Knox). = 30 janv. *Mulhall*. History of prices since 1850 (bon).

64. — Transactions of the R. Historical Society. Nouvelle série; vol. III, 1re partie. — Clarke. Étude critique sur la légende de l'Atlantide et sur les communications préhistoriques avec l'Amérique (il y a certainement eu, dans la plus haute antiquité, des communications fréquentes entre la côte africaine de Guinée et celle du Mexique. Il s'est même formé sous le nom d'Atlantide un vaste empire où la race ibérique a joué un rôle capital; quand l'immigration de cette race eut cessé, les rapports entre les dix royaumes de l'Atlantide cessèrent; avec les Grecs on entra dans une nouvelle histoire qui a éclipsé l'autre. L'auteur semble ne connaître aucun des travaux français récents sur ce sujet). — Solly-Flood. L'histoire du prince Henry de Monmouth, et le chief justice Gascoign (la vie débauchée et criminelle que l'on prête au futur Henri V est une pure légende; il n'y en a aucune trace dans les chroni-

queurs ni dans les archives du Conseil privé. Quant à l'insulte grossière qu'on lui prête à l'égard du juge Gascoigne, elle a pour origine un fait vrai : c'est le fils aîné d'Édouard Ier qui se permit d'insulter grossièrement un juge royal. Dans les écrivains postérieurs, ce prince de Galles, fils d'Édouard Ier, devint soit le fils de Henri IV, soit celui de Henri VII. Article très intéressant et très probant).

65. — The Westminster Review. 1886, janv. — De l'influence exercée par l'empire romain sur l'église catholique (analyse des conférences en Angleterre, par M. Renan). — Grattan et le parlement Irlandais (exposé chaleureux de la vie parlementaire du célèbre patriote irlandais).

---

66. — The Nation. 1885, 26 nov. — *Higginson.* A larger history of the United States of America to the close of president Jachson's administration (excellent). = 3 déc. *Ropes.* The first Napoleon; a sketch, political and military (intéressante esquisse). = 24 déc. *Dicey.* Lectures introductory to the study of the law of the constitution (très intéressant). = 31 déc. *Poore.* Descriptive catalogue of the government publications of the United States; 5 sept. 1774-4 march 1881 (publication très incomplète; l'index n'est pas exempt de lacunes. Labeur considérable, qui ne rendra pas tous les services qu'on en doit attendre). = 1886, 7 janvier. *Admiral Porter.* Incidents and anecdotes of the civil war (livre à la fois très amusant et très intéressant; célèbre amiral et aussi un bon romancier). — *Mackay.* The founders of the american republic (bon). — *Johnston.* A history of the United States for schools (manuel excellent). = 14 janv. *Mac Clellan.* The campaigns of Stuart's cavalry (ouvrage aussi remarquable pour la forme que pour le fond, et qui manquait à l'histoire de la guerre civile). = 28 janv. *G. W. Schuyler.* Philip Schuyler and his family (bonne monographie d'une famille de colons qui, mentionnée pour la première fois en 1650, compte aujourd'hui plus de cinq cents représentants).

---

67. — Rivista storica italiana. Anno II, fasc. 4. — Cipolla. Chieri et les Grandes compagnies en mai 1398 (des mesures que la ville forte de Chieri dut prendre pour se défendre contre ces « compagnies d'aventure »). — Venturi. L'art à Ferrare à l'époque de Borso d'Este. = Comptes-rendus : *Giachi.* Amori e costumi latini (recueil d'articles agréables à lire). — *Gandini.* Alberto da Gandino giureconsulto del sec. XIII (beaucoup d'erreurs et de lacunes). — *Occioni-Bonaffons.* La scuola d' « Instituta juris » fondata in Udine nel sec. XV (excellent mémoire sur l'enseignement du droit romain en Italie). — *Tarducci.* Vita di Cristoforo Colombo (excellente biographie qui se lit avec le plus grand plaisir).

68. — R. Accademia dei Lincei. Atti. Rendiconti. 4e série, vol. I, fasc. 28. — Tommasini. Lettres inédites de Francesco Giucciardini contenues dans un ms. des archives du Vatican (analyse de ce ms. qui four-

nit un grand nombre de lettres inédites, et en outre des variantes très importantes au texte de mainte lettre publiée par M. Canestrini). — Narducci. Lettres de Federico Cesi contenues dans les mss. de Galilée (il y en a 132, dont 23 entièrement inédites et 23 publiées seulement en partie. Table de ces lettres avec l'indication des ouvrages où elles ont été publiées).

69. — Archivio storico italiano. Tome XVII, disp. 1 de 1886. — I. del Lungo. Protestatio Dini Compagni (menacé d'exil par les Noirs victorieux, Dino Compagni proteste contre l'illégalité de cette condamnation, en déclarant que l'année après sa sortie de charge de prieur n'est pas encore écoulée, et que, d'après la forme des chapitres et ordonnances de justice, il ne peut être molesté ni dans sa personne, ni dans ses biens. 7 mai 1302. Si Dante avait été prieur en 1301 au lieu de l'être en 1300, il eût bénéficié de cette loi invoquée par D. Compagni, et n'eût pas été exilé). — Tocco. Quelques chapitres de la Cronaca delle Tribolazioni (il s'agit de la chronique où sont racontées les sept persécutions, ou « tribulations, » dirigées contre les zélateurs franciscains. Recherches critiques sur la composition de cette chronique, qui paraît être de plusieurs auteurs : les cinq premières persécutions, peut-être racontées par fratre Angelo, qui réussit à y échapper; la sixième paraît avoir été fabriquée à l'aide de la lettre adressée par le frère A. da Cingoli, dit Clareno, au pape Jean XXII, et dans laquelle ce moine essaie de se disculper des accusations dirigées contre lui. C'est de cette sixième partie que l'auteur donne plusieurs extraits, avec une traduction italienne en regard; cette dernière est du xvie s., et attribuée sans preuve à fra Giovanni de Vintimille). — La Mantia. Francesco Paolo Di Blasi, jurisconsulte du xviiie s. = Bibliographie. *C. von Hæfler.* Donna Juana (travail difficile à lire, qui se perd trop souvent dans des considérations oiseuses de politique générale, mais exact et consciencieux). — *Sbigoli.* Tommaso Crudeli e i primi framassoni in Firenze (très curieux. M. Perrens a résumé les faits de ce livre dans un récent article de la *Revue des Deux-Mondes*). — *Bertolotti.* Artisti in relazione coi Gonzaga signori di Mantova (met en œuvre un très grand nombre de documents inédits). — *Carutti de Cantogno.* Le comte Humbert Ier aux Blanches-Mains; trad. par le comte A. de Foras (traduction accompagnée d'utiles critiques). — *G. de Stefani.* Bartolommeo ed Antonio della Scala (exposé intéressant et soigné de la fin de la maison des Scaliger; on regrette que l'auteur ait passé sous silence tout ce qui touche aux institutions et aux mœurs dans leurs États). = A part. Les papiers Strozzi; suite.

70. — Archivio della R. Societa romana di storia patria. Vol. VIII, fasc. 3-4. — Stevenson. Observations sur la « Collectio canonum » de Deusdedit (étudie la valeur critique du ms. 3833 du Vatican. Les copies de la « Collectio » ont été nombreuses; un exemplaire s'est trouvé entre les mains de l'auteur auquel on doit les extraits insérés dans le ms. 1984 du Vatican. Les extraits de Deusdedit qui se trouvent dans Cencius le Camérier sont empruntés aux *Gesta* d'Albinus, qui à

puisé directement dans Deusdedit. Ces diverses copies sont bonnes ; ce sont aussi de bonnes copies qui ont été utilisées pour les extraits insérés dans la *Collectio britannica*. Quant au ms. 3833, loin d'être le plus autorisé, il est le plus incorrect et le plus plein de lacunes). — G. Tomasetti. De la campagne de Rome au moyen âge ; suite (suite de la voie latine, territoire de Grottaferrata). — Claretta. Rapports d'éminents artistes romains avec le duc Charles Emmanuel II de Savoie, étudiés d'après la correspondance diplomatique de ce prince. — Coletti. Extraits des diaires de Stefano Caffari (publiés d'après trois registres du xve siècle conservés à l' « Archivio notarile e storico » de Rome, fournissent des renseignements pour les années 1424 à 1455 ; l'éditeur n'a donné que les notes d'un intérêt historique ou public). — Cugnoni. Droits du chapitre de S. Maria della Rotonda au moyen âge (documents tirés d'un ms. sur papier du xviie siècle). — Monaci. Sur un passage non compris d'un papyrus de Ravenne (il y a doute sur la lecture d'un mot de la 28e ligne du papyrus Corvisieri publié dans l'*Arch. paleogr. ital.*, I, tav. 1-5 ; il faut lire « devotissimus, » épithète qui convient fort bien au fonctionnaire public désigné dans l'acte pour le mot « chirocrista »).

71. — Giornale ligustico. Anno IX, fasc. 9-10. 1885, sept. et oct. — Belgrano. La captivité du dernier Vasa (à la prière de l'Espagne, le roi de Pologne, Ladislas VII, envoya son frère, Jean Casimir, pour commander une flotte destinée à détruire le commerce français dans la Méditerranée. De Gênes, Jean Casimir se rapprocha de Marseille, mais il fut pris sur un vaisseau qu'il montait, en mai 1638, et mis en prison à Salon. Il n'en sortit qu'en mars 1640, après avoir promis de ne pas porter les armes contre la France. L'intervention de l'ambassadeur génois en France avait été stérile ; le prisonnier avait essayé vainement de toucher Richelieu et le P. Joseph. Analyse des pièces relatives à cet épisode). — Claretta. Le doge de Gênes à la cour de Versailles, en mai 1685. — Braggio. Antonio Ivani, humaniste du xve s. ; suite au fasc. 11-12. — Belgrano. Note sur Christophe Colomb (publie une lettre adressée par Francesco Trincadino, agent ducal à Bologne auprès de Giovanni II de Bentivoglio, à Ludovic le More, 17 juin 1493 ; il y est question des différends entre les rois d'Espagne et de Portugal ; il y est dit que le roi d'Espagne avait envoyé Colomb « alla cerca et acquisto de quelle isole meridionali al transito del mare Indico, » avec plusieurs caravelles et deux grosses nefs, « et com molta quantità di tele et altri panni, per indurre il modo et forma del vestire in quelle gente et populi simplici et nudi, cum tentare de attraherli, usando verso de loro liberalità et humanitate »). — Id. Lettre d'André Doria à Sadolet, 16 sept. 1526. = Fasc. 11-12. Sainte Catherine de Sienne à Varazze (relation contemporaine du séjour forcé que fit la sainte dans ce petit port de la rivière de Gênes). — Passage du nonce Carlo Rossetti à Gênes, 1639 (extrait du diacre composé par D. Fantozzi).

72. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno X,

fasc. 4. — Diaire napolitain de 1700 à 1709; fin. — Le baron N. La « Ratio thesaurariorum » de la chancellerie angevine; suite (avril et mai 1282). — FARAGLIA. Fabio Colonna (savant naturaliste et médecin du XVIIe s. Il mourut le 25 juillet 1640; étude suivie de plusieurs documents, parmi lesquels des lettres de F. Colonna, membre de l'académie des Lincei, confrère de Galilée). — SCHIPA. Une date controversée (en quelle année a été fondé le duché de Bénévent? Sans doute en août 570). — CAPASSO. Nouveaux volumes de registres angevins, formés récemment au moyen de cahiers et de feuillets qui existaient, mais épars et oubliés, aux archives d'État de Naples (ils composent aujourd'hui 4 vol. et comprennent toute la durée de la première maison d'Anjou. L'inventaire de ces pièces est donné à la suite de l'article). = Bibliographie. *Stroffolini*. La contea di Capua; saggio storico-critico (il s'agit du comté de Capoue au IXe s.; beaucoup d'affirmations téméraires). — *Capasso*. Gli archivii e gli studii paleografici e diplomatici nelle provincie napoletane fino al 1818 (instructif discours d'ouverture au cours de paléographie que l'auteur professe aux archives d'État de Naples).

---

73. — **Bibliothèque universelle et Revue suisse**. 1885, déc. — FORNERON. Mme de Staël et la police de Napoléon Ier (ajoute peu au récit de M. Welschinger sur les tribulations de M. de Staël à propos de son livre sur l'Allemagne). = 1886, janvier. N. DROZ. Un magistrat républicain : le landammann Heer; 1er cat. (attachante biographie d'un des plus honnêtes hommes d'État glaronnais, 1825-1880). — GIANPIETRO. Un capucin au XVIe s. La vie du très révérend Père Francesco Vastarini, surnommé « Fucedola. »

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Al. de Clercq, l'auteur du *Recueil des traités de la France,* dont le 14e vol. vient de paraître (Pedone Lauriel), est mort le 4 décembre dernier, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

— M. l'abbé Fleury, auteur d'une *Histoire de l'église de Genève,* parue il y a quelques années en 3 vol., est mort le 1er novembre.

— M. de Falloux, membre de l'Académie française, est mort le 6 janv. 1886. Nous n'avons point à parler ici de son rôle politique, ni de son attitude dans les questions religieuses de notre époque; nous devons au moins rappeler deux ouvrages de lui : une *Histoire de Louis XVI,* publiée en 1840, et une *Histoire de saint Pie V* (1844) ; un recueil d'articles intitulé : *Études et souvenirs* (1885); enfin, l'œuvre capitale de sa vie, et qui est presque autant un manifeste qu'un livre d'histoire et de morale : *Madame de Swetchine, sa vie et ses œuvres* (1859).

— Le 26 janvier est mort M. Armand Baschet, bien connu par ses recherches dans les archives d'Italie, et surtout par la campagne qu'il a menée avec tant de verve, de science perspicace et de succès contre l'ancienne administration des archives des affaires étrangères. De là est sorti son livre sur les *Papiers du duc de Saint-Simon;* on lui doit encore : *les Archives de Venise; la Diplomatie vénitienne; les Comédiens italiens à la cour de France; la Jeunesse de Catherine de Médicis.* Sous le titre un peu énigmatique : *le Roi chez la reine,* il a raconté avec beaucoup de piquant le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, et surtout l'histoire de leur rapprochement dans les dernières années.

— M. Emmanuel Miller, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort à Nice le 9 janvier dernier. Il était très versé dans la langue et la littérature du grec ancien et du moyen âge. Outre un grand nombre d'articles dans le *Journal des savants* et une *Revue de bibliographie analytique* qu'il fonda en 1840 avec Fortia d'Urban, et qui vécut seulement six ans, on lui doit un *Recueil des itinéraires anciens,* comprenant l'itinéraire d'Antonin, la table de Peutinger et un choix de périples grecs (1845), des *Mélanges de littérature grecque* (1868); des *Mélanges de philologie et d'épigraphie* (1876); une *Chronique de Chypre,* éditée et traduite avec le concours de M. Sathas (1881-82). En 1848, il avait donné le 1er vol. d'un *Catalogue des mss. grecs de l'Escurial;* il y travaillait encore à la fin de sa vie.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. G. Boissier en remplacement de M. Léon Renier. Pour le fauteuil de M. Egger, il n'y a pas eu de résultat : les deux candidats en présence, M. Héron de

Villefosse et M. Longnon, ayant atteint et gardé chacun 15 voix, l'élection a été ajournée.

— M. Gustave DESJARDINS a été nommé professeur d'épigraphie latine au collège de France, en remplacement de M. Léon RENIER, décédé. Il a été remplacé à l'école normale supérieure par M. Paul GUIRAUD.

— Le conseil municipal de Paris a créé auprès de la Sorbonne une chaire d'histoire de la Révolution française; c'est lui qui en fournit le traitement chaque année et en désigne le titulaire. M. AULARD, ancien professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, a été chargé de cet enseignement nouveau. M. Aulard est l'auteur des remarquables études sur les orateurs de la Législative et de la Convention dont nous avons parlé plus haut.

— Le ministre de l'instruction publique vient d'instituer auprès de l'École des hautes études une section nouvelle pour l'enseignement de l'histoire des religions. Les cours sont arrêtés comme suit pour l'année 1886 : M. A. BERGAIGNE : religions de l'Inde; — M. LEFÉBURE : religions de l'Égypte; — M. DE ROSNY : religions de l'Extrême-Orient; — M. Maurice VERNES : religions sémitiques; — M. H. DERENBOURG : religions sémitiques; — M. CARRIÈRE : langue hébraïque; — M. Ern. HAVET : histoire des origines du christianisme; — M. Albert RÉVILLE : histoire des dogmes; — M. SABATIER et M. MASSEBIAU : littérature chrétienne; — M. Jean RÉVILLE : histoire de l'église chrétienne; — M. ESMEIN : histoire du droit canonique. — Les conférences commencent le 1er mars.

— Une nouvelle société savante est en voie de formation à Paris : un certain nombre d'érudits, parmi lesquels MM. Boissier, Croiset, Delisle, L. Havet, G. Paris, Renan, Tournier, Weil, se proposent de fonder une association en vue d'encourager et de publier des descriptions ou des collations de mss., des indices verborum, des scholies, des textes inédits, appartenant à l'une et à l'autre antiquité classique. La cotisation annuelle serait de 20 fr. Les adhésions sont reçues dès maintenant par M. H. Omont, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, et bien connu par ses inventaires des mss. grecs de Paris, de la province et de l'étranger. Une assemblée générale se réunira dans le courant de mars pour constituer définitivement l'Association pour la philologie grecque et latine.

— MM. E. LAVISSE, GIRY, LUCHAIRE, LEMONNIER, PROU, THÉVENIN, etc., ont décidé de publier des éditions nouvelles des textes historiques les plus importants pour l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne, dans un format commode et à des prix modérés. La publication serait faite par fascicules que les adhérents s'engageraient à payer; le prix de cette sorte de souscription annuelle ne dépasserait d'ailleurs pas dix fr. Nous recommandons vivement cette création aux professeurs des villes de second ordre qui ne possèdent pas les grandes collections de documents, et surtout aux candidats à la licence et à l'agrégation d'his-

toire. Voici quelques publications qui sont déjà promises ou prêtes à paraître : *Raoul Glaber*, par M. M. Prou ; *Vita Ludovici VI*, par M. Aug. Molinier ; *Textes relatifs aux institutions publiques et privées aux époques mérovingienne et carolingienne*, par M. M. Thévenin ; *Textes relatifs à l'histoire ecclésiastique depuis les origines jusqu'au XIe siècle*, par M. C. Bayet ; *Textes relatifs à l'histoire du Parlement depuis les origines jusqu'au XIVe siècle*, par M. Ch.-V. Langlois ; *Textes relatifs à l'histoire du Parlement au XIVe et au XVe siècle*, par M. F. Aubert ; *Textes relatifs à l'histoire des états généraux au XIVe et au XVe siècle*, par M. Coville ; *Textes relatifs aux rapports de la royauté avec les villes en France depuis le XIVe jusqu'au XVIIIe siècle*, par A. Giry ; *Textes relatifs aux institutions politiques, administratives et judiciaires de la France de* 1515 *à* 1789, par M. J. Roy. Cette première liste donne une idée assez exacte du caractère du Recueil projeté et des séries diverses qu'il contiendra. *Raoul Glaber* et la *Vita Ludovici* inaugureront les textes originaux de notre histoire, que l'on se propose de mettre, sous une forme commode, à la portée de tous. Les textes relatifs aux institutions des périodes mérovingienne et carolingienne, empruntés aux documents législatifs et juridiques et aux historiens, permettront au lecteur d'acquérir des notions exactes sur la vie politique et la vie sociale dans leurs manifestations principales pendant cette période. Les autres textes éclaireront l'histoire d'une grande institution, Église, états généraux, Parlement, royauté. On est prié d'adresser les adhésions à M. Prou, 152, boulevard Montparnasse, Paris.

— M. Monin a adressé à M. Ludovic Drapeyron la lettre suivante, que nous nous empressons de reproduire :

La célébration du centenaire de 1789 et l'exposition universelle projetée offrent une occasion unique aux Sociétés savantes des départements, et en particulier aux Sociétés de Géographie, de faire œuvre commune, nationale, sans rien perdre de leur liberté d'action et sans sortir du cercle de leurs études préférées. Il s'agirait d'avoir enfin, de la main des hommes les plus compétents, un état de la France en 1789 : non pas de la France en général (la question peut paraître épuisée par d'excellents ouvrages), mais de la France par provinces, par pays, et même par villes et par localités. Il me semble qu'il appartiendrait aux Sociétés : 1° d'établir, au moyen des catalogues publiés ou manuscrits, une bonne bibliographie historique et géographique de chaque province jusqu'à la formation des départements ; 2° de donner quelque idée des ressources que présentent pour chaque province les archives départementales, communales, etc.; 3° de recueillir les renseignements curieux de statistique agricole, industrielle, commerciale, etc., qui leur seraient adressés directement ; 4° de demander à leurs membres les plus instruits, ou encore de mettre au concours, des travaux dont le titre serait : État de la province de N... en 1789, — et dont l'étendue, le plan, pourraient être discutés et fixés à l'avance par chaque Société. Ces « états » seraient publiés dans les bulletins des Sociétés, des Facultés des lettres,

tirés à part, et réunis dans une section spéciale, lors de l'Exposition de 1889. Des conférences sur chaque province attireraient leur public spécial, parmi la foule des visiteurs accourus des quatre coins de la France.

— Après Bordeaux, Caen, Lyon et Poitiers, la faculté des lettres de Rennes a décidé de publier des *Annales*. Le 1er fascicule vient de paraître (Rennes, Plihon et Hervé). MM. Antoine Dupuy et Loth y ont fait insérer deux intéressants articles sur l'histoire de la Bretagne et sur la philologie celtique. On en trouvera l'indication plus haut.

— L'École libre des sciences politiques a décidé de publier des *Annales*, paraissant par fascicules trimestriels. Le premier est paru le 15 janvier dernier chez Alcan. Nous donnons plus haut l'analyse des articles historiques qu'il contient.

— La librairie Armand Lévy a commencé la publication d'une *Grande Encyclopédie*, dont les huit premiers fascicules ont déjà paru. L'histoire y sera traitée avec un soin particulier : une notice de M. A. Giry sur Abbeville mérite d'être signalée.

— Les t. IX et X de l'*Histoire du Languedoc*, nouvelle édition entreprise par Ed. Privat, de Toulouse, viennent de paraître. Le t. X contient les preuves et pièces justificatives du t. IX, une centaine de chartes et documents nouveaux, un index géographique et onomastique. Ce gros travail a été en grande partie dirigé et exécuté par notre collaborateur, M. Aug. Molinier, si compétent pour l'histoire de nos anciennes provinces du Sud. Il ne reste plus à publier aujourd'hui que les t. XI et XII et l'Album épigraphique.

— M. J. Delaville Le Roulx a subi, le 24 déc. dernier, les épreuves du doctorat ès lettres à la Sorbonne; il avait présenté les deux thèses suivantes : *De prima origine Hospitalariorum hierosolymitanorum*, et : *la France en Orient au XIVe s.; expéditions du maréchal Boucicaut* (Thorin).

— La librairie Thorin annonce la prochaine publication d'un *Manuel des antiquités romaines*, sous la direction de M. Gust. Humbert. C'est une traduction du célèbre *Handbuch* de Marquardt et Mommsen. Le Droit public romain, du second, sera traduit par M. P.-Fr. Girard; l'Administration romaine et la Vie privée des Romains, du premier, par MM. A. Weiss, Louis Lucas, E. Vigié et M. Brissaud.

— La librairie Hachette a publié un excellent *Manuel des institutions romaines*, par M. Bouché-Leclercq, qui rendra les plus grands services aux professeurs et aux étudiants des Facultés.

— La même librairie a mis en vente le 31e fascicule du *Nouveau Dictionnaire de géographie universelle*, par MM. Vivien de Saint-Martin et Schrader; le t. XI de la *Géographie universelle* d'Élisée Reclus (l'Afrique); elle a commencé le t. IV de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, par MM. Perrot et Chipiez (la Sardaigne et la Judée). Enfin le fasc. 10 du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de M. Saglio vient de paraître.

— La librairie de la Société bibliographique a mis en vente le 4e fasc. du *Glossaire archéologique* de M. Victor Gay; il comprend les mots de *Coutellerie* à *Épaulière*.

— M. Louis Blancard a publié le t. I de ses *Documents inédits sur le commerce de Marseille au moyen âge;* il comprend un grand nombre de contrats commerciaux du XIIIe s., provenant pour la plupart des archives des Manduel, gros commerçants marseillais pendant plusieurs générations. Les tables seront données à la fin du t. II. Nous donnerons un compte-rendu détaillé de cette intéressante publication quand elle sera terminée (Marseille, Barlatier-Feissat).

— La Société académique de l'Aube a décerné récemment une médaille d'or à la *Revue de Champagne,* qui publie deux volumes par an depuis 1876 et qui est dans le cours de sa dixième année. Cette revue, fondée et dirigée par M. M. de Barthélemy, a inséré un grand nombre de documents et de travaux historiques relatifs aux quatre départements de la Champagne. Elle a rendu de réels services à l'histoire et à l'érudition locales, et elle mérite d'être comptée parmi les bonnes publications périodiques de province.

Parmi les travaux imprimés en 1885 dans la *Revue de Champagne,* nous pouvons citer : *Notice sur la maison de Grandpré,* par M. Anatole de Barthélemy; *Cinquante ans de souvenirs d'un ancien préfet* (M. de Barthélemy); la suite de l'*Histoire de l'abbaye d'Orbais,* par Dom du Bout; *la Famille d'Adrienne Lecouvreur, la Vie du maréchal de Schulemberg,* par M. de Gourjault; *les Fiefs de la mouvance royale de Coiffy,* par M. Bonvallet; *la Monographie de l'abbaye de Bonnefontaine,* par M. Chardron; *une Lettre de François Ier, la Liste des prieurés, commanderies et hôpitaux de l'ancien diocèse de Troyes,* par M. l'abbé Lalore; *le Château de Villebertin, le Voyage de Du Buisson Aubenay à Macheret,* par M. Albert Babeau; *les Notes sur l'église réformée de Nettancourt,* par M. Dannreuther; *Souvenirs d'un élève de l'école d'artillerie de Châlons,* publiés par M. Pingaud; *Guerres de la Fronde dans la baronnie du Thour,* par M. H. Jadart, etc.

— M. l'abbé Lalore vient de publier un volume sur les *Sires et les barons de Chacenay* (Troyes, Lacroix, in-8° de XXIII-477 p.).

— Il a été imprimé à Saint-Germain en Laye, chez Doiselet, une notice de 130 p. sur la *Paroisse Saint-Jean de Troyes, sa formation, ses développements, son état actuel.*

— A l'occasion du 50e anniversaire de sa fondation, la Société des antiquaires de Picardie a décidé d'organiser une exposition archéologique, qui sera ouverte du 1er juin 1886 au 4 juillet suivant au musée d'Amiens.

— Nous avons déjà parlé de l'excellent *Choix de lectures de géographie* que M. L. Lanier fait paraître chez Belin; aux volumes déjà publiés sur l'Amérique du Nord et l'Afrique s'en est ajouté un troisième sur l'Europe. C'est un gros volume de près d'un millier de pages rempli,

non seulement d'intéressantes lectures, mais encore de notices géographiques, statistiques, historiques, sans compter nombre de cartes et croquis. Dans les indications bibliographiques, on remarquera une innovation heureuse et que nous avions déjà réclamée : l'auteur y a marqué les meilleurs livres de langue étrangère. En un mot, c'est un précieux répertoire pour l'étude de l'Europe actuelle.

— La librairie Festcherin a cru devoir publier, à l'occasion des événements d'Orient, une brochure de M. Pricot de Sainte-Marie sur les *Slaves méridionaux, leur origine, etc...* Cette brochure n'est qu'une édition de titre d'un travail du même nom édité en 1874 à la librairie Chevalier. Ce travail avait provoqué alors les justes observations de la critique : il est absolument sans valeur. On y lit (p. 64) que Montaigne professait pour Ducange une vive admiration; p. 31, que les Szeklers appartiennent à la race slave; ailleurs, des mentions comme celle-ci : Porphyrogénète dit p. 32 (de quelle édition ?). Il n'y a de changé dans cette édition de titre qu'une dédicace à M. de Fourtou qui a disparu. M. de Sainte-Marie a eu depuis 1874 l'occasion de rendre de sérieux services à la science; il ferait bien, croyons-nous, de supprimer ce *péché de jeunesse,* qui ne peut en aucune façon servir les intérêts de sa réputation.

— Deux nouveaux volumes du *Catalogue général des mss. des bibliothèques publiques de France* viennent de paraître chez Plon : le t. I pour la bibliothèque de l'Arsenal, par M. Henry Martin; et le t. III pour les bibliothèques de Châlons, Soissons, Moulins, Ajaccio, Agen, Saint-Quentin, Provins, Beauvais, Meaux, Melun, Noyon, Corbeil, Gap, Bourbourg et Vendôme.

— Le t. III du *Catalogue de la bibliothèque du ministère de la guerre* (Impr. nat.) contient tout ce qui a trait à l'histoire des guerres, à la biographie des guerriers célèbres, etc. Avec ce volume se termine la première partie du catalogue, qui se rapporte exclusivement aux forces de terre et de mer.

— Une table supplémentaire de la *Revue des Deux-Mondes* vient de paraître (1874-1886); on songe à donner une nouvelle édition de la table, continuée jusqu'à la présente année.

— La librairie Hachette annonce une table analytique et alphabétique du *Tour du Monde.*

— M. Jouin a publié une *Table alphabétique et raisonnée des noms, matières et gravures* contenus dans le t. I-XXII, 2e série, de la *Gazette des beaux-arts* (1869-80).

— Dans la série des *Inventaires sommaires des archives départementales,* signalons le t. II des *Archives de Maine-et-Loire,* archives civiles, série E, par M. C. Port, et le t. V des *Archives du Nord,* archives civiles, série Chambre des comptes de Lille, nos 2339 à 2787, par M. J. Finot.

Livres nouveaux. — Documents. — *Durier.* Cartulaire des Hautes-

Pyrénées. T. I. Champion. — *Id.* Statuts de la rivière de Saint-Savin. Tarbes, impr. Larrieu (extrait du Souvenir de la Bigorre). — *Mavidal* et *Laurent*. Archives parlementaires de 1787 à 1860. 2e série, t. LX, du 4 au 30 juin 1829. Dupont. — *Halphen*. Documents inédits concernant la prise de Montmélian par le roi Henri IV en 1600. Librairie des bibliophiles. — *Meynier*. Les États de Franche-Comté en 1788; documents inédits (Soc. d'émulation du Doubs; Mémoires). Besançon, impr. Dodivers. — *Bonvarlet*. Notes et documents pour servir à l'histoire des maisons religieuses et hospitalières et des églises de la Flandre maritime (Annales du comité flamand de Flandre, t. XV). Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq. — *An. de Charmasse*. La charte de Montceaux-le-Comte, 1245-74. Autun, impr. Dejussieu. — *Hugues*. Mémoires d'Antoine Court, 1696-1729. Toulouse, Lagarde. — Entrée du roy Charles IX et de la reyne-mère Catherine de Médicis en la ville de Sens, le 15 mars 1563; relation inédite, extraite du ms. d'Éracle Cartault, chanoine du diocèse. Claudin et Champion.

Histoire locale. — *Legeay*. Recherches historiques sur Cheméré-le-Gaudin. Le Mans, impr. Monnoyer (extrait du Bull. soc. d'agric., sciences et arts de la Sarthe). — *Id.* Recherches historiques sur Saint-Georges-du-Plain; ibid. — *Bouquet*. Histoire civile et militaire de Neufchâtel-en-Bray, par dom Bodin. Rouen, Métérie (Soc. de l'hist. de Normandie). — *Bonnabelle*. Notes et documents sur Condé-en-Barrois. Bar-le-Duc, impr. Philipona. — *Guillotin de Courson*. Études historiques sur la Bretagne : l'église de Rennes à travers les âges. Nantes, Forest et Grimaud (extrait de la Revue de Bretagne et de Vendée). — *Bianquis* et *Lesens*. La Révocation de l'édit de Nantes à Rouen; essai historique. Rouen, Deshays. — *E. de Beaumont*. Notice sur les gens de guerre du comte de Saint-Paul qui sont enfouis à Coucy depuis 1411. Baschet. — *Beautemps-Beaupré*. Notice sur les baillis d'Anjou et du Maine à la fin du XIIIe s., et sur leurs conflits avec l'évêque d'Angers. Orléans, impr. Girardot (Acad. des sc. mor. et polit. Compte-rendu). — *Combier*. Les justices subalternes en Vermandois (extrait de la *Picardie*). Amiens, Delattre-Lenoël. — *Marquis*. Notice historique sur le château d'Étampes. 2e édit. Étampes, Coute-Migeon. — *Devet*. Saint-Étienne sous la Révolution : la contribution patriotique de 1789. Saint-Étienne, Chevalier. — *Grignon*. Description et historique de l'église de N.-D.-en-Vaux de Châlons, collégiale et paroissiale. Châlons, Thouille (Annales de la Soc. d'agriculture du dép. de la Marne). — *Canel*. Histoire de Pont-Audemer; t. I. Pont-Audemer, Impr. admin. de l'hospice. — *Dutilleux* et *Depoin*. L'abbaye de Maubuisson; histoire et cartulaire (Soc. hist. du Vexin). Pontoise, impr. Paris. — *Duverger*. Le premier grand procès de sorcellerie aux Pays-Bas; la Vauderie dans les États de Philippe le Bon. Arras, impr. Moullé. — *Mataigne*. Notes historiques et géographiques sur Auvers-sur-Oise. Pontoise, impr. Paris. — *Dom Noël*. Notice historique sur le canton de Renwez (Almanach-Annuaire histor. de la Marne). Reims, impr. Matot-Braine.

Biographies. — *Bonhomme*. Mme la comtesse de Genlis; sa vie, son œuvre, sa mort, 1746-1830). Libr. des bibliophiles. — *Germain*. Anoblissement des enfants de Ferri de Calabre par le duc de Lorraine, en 1529 (Soc. d'archéol. lorraine. Journal). — G. d'Huart. Le colonel Jean de Croonders, gouverneur de Hombourg, 1644-71 (Soc. d'arch. lorraine. Mémoires 1885). Nancy, impr. Crépin-Leblond). — *J. de Laborie*. Biographie de Pierre III ou Pey-Berland, le cinquante-deuxième archevêque de Bordeaux, 1430-56. Bordeaux, impr. Favraud.

Allemagne. — Le 2 déc. dernier est mort le Dr W. Diekamp, pri-

vat-docent à l'Académie de Munster; il avait été à Vienne l'élève de Sickel. Tout jeune encore, il avait déjà donné des preuves de ses solides connaissances en ce qui concerne la diplomatique pontificale. Dans les *Mittheilungen* de Vienne, il a publié en 1882-83 deux excellents articles sur des documents pontificaux du XIe au XIVe s. Son livre : *Die neuere Literatur zur päpstlichen Diplomatik* (Munich, 1883), montre quelle compétence il avait en pareille matière. Il travaillait à la Vaticane pour préparer une nouvelle édition critique du *Liber diurnus*. Il était aussi très versé dans l'histoire de la Westphalie et de l'ancienne Saxe; il appartenait au parti ultramontain. Son livre sur Widukind, chef des Saxons, avait été couronné en 1877.

— Le 29 déc. est mort, à l'âge de soixante-quatorze ans, le Dr MINCKWITZ, professeur à l'université de Leipzig; il avait traduit un grand nombre d'ouvrages classiques et d'histoires littéraires.

— M. WACHSMUTH, professeur de philologie classique à l'université de Heidelberg, est nommé à Leipzig. — M. KAIBEL, professeur de philologie classique à Greifswald, est nommé à Strasbourg.

— M. Aug. WILMANNS, directeur de la bibliothèque de Gœttingue, a été nommé directeur général de la bibliothèque royale de Berlin, qui vient d'être réorganisée; on y a créé un conseil d'administration (curatorium) composé de quatre membres et d'un président nommés par le gouvernement.

— A l'automne prochain paraîtra pour la première fois un catalogue général des écrits académiques, discours d'apparats, dissertations inaugurales, etc., publiés par toutes les universités prussiennes.

— Les deux premiers fascicules du *Centralblat für Bibliothekwesen* pour l'année 1886 contiennent un excellent catalogue des catalogues des mss. des bibliothèques allemandes.

— La bibliothèque royale de Dresde a reçu du roi de Saxe la bibliothèque de Sibyllenort (Silésie), qu'il a héritée du dernier roi de Brunswick; elle contient environ 200 mss. et 30,000 vol., et offre une grande importance pour l'histoire de la Silésie.

— La librairie Perthes, de Gotha, a entrepris une collection de manuels pour l'histoire ancienne. Les volumes déjà parus sont ceux de A. Wiedemann : *Ægyptische Geschichte* (en 2 parties : 1° jusqu'à la mort de Toutmès III; 2° jusqu'à Alexandre le Grand); — Busolt : *Die griechische Geschichte* (1re partie, jusqu'aux guerres médiques); — *Geschichte der römischen Kaiserzeit*, par H. Schiller (t. I jusqu'à l'avènement de Dioclétien). — M. Tiele vient de donner la 1re partie de la *Babylonisch assyrische Geschichte;* elle s'arrête à la mort de Sargon II, en 705.

— La librairie Hertz, de Berlin, a mis en vente la 5e édition du t. I de l'excellent livre de WATTENBACH : *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter bis zur Mitte des XIII Jahrh.*

LIVRES NOUVEAUX. — HISTOIRE GÉNÉRALE. — *J.-G. Droysen*. Geschichte der

preussischen Politik : 5e partie : Friedrich der Grosse, Bd. IV. Leipzig, Veit. — *Lenz*. Der Rechenschaftsbericht Philipps des Grossmüthigen über den Donaufeldzug 1546 und seine Quellen. Marbourg, Elwert. — *Wenzelbürger*. Geschichte der Niederlande. Bd. II. Gotha, Perthes. — *Pappenheim*. Die altdænischen Schutzgilden; Genossenschaft. Breslau, Kœbner. — *Bauch*. Die Markgrafen Johann I und Otto III von Brandenburg in ihren Beziehungen zum Reich, 1220-67. Breslau, Trewendt. — *Stein*. Der Grosse Kurfürst. Halle, Waisenhaus. — *Müller*. Berlin und Wien in den Jahren 1845-52; politische Privatbriefe des damaligen K. Legationssekretærs M. Fr. Graffen Vitzthum von Eckstædt. Stuttgart, Cotta. — *Œsterley*. Wegweiser durch die Literatur der Urkunden-Sammlung. Theil I. Berlin, Reimer. — *Fr. X. von Wegele*. Geschichte der deutschen Historiographie seit dem Auftreten des Humanismus. Munich, Oldenburg. — *Marchet*. Studien über die Entwickelung der Verwaltungslehre in Deutschland von der zweiten Hælfte des XVII bis Ende des XVIII Jahrh. Ibidem. — *Elter*. Luther und der Wormser Reichstag, 1521. Bonn, Cohen. — *Rosenhagen*. Zur Geschichte der Reichsheerfahrt von Heinrich VI bis Rudolf von Habsburg. Leipzig, Fock. — *Spannagel*. Zur Geschichte des deutschen Heerwesens, vom Beginn des X bis zum Ausgang des XII Jahrh.; ibid. — *Ewald*. Die Eroberung Preussens durch die Deutschen. 4e livre. Halle, Waisenhaus.

Histoire étrangère. — *Kurth*. Landulf der ælttere von Mailand; ein Beitrag zur Kritik italiænischer Geschichtsschreiber. Halle, Niemeyer. — *Thode*. Franz von Assisi und die Anfænge der Kunst der Renaissance in Italien. Berlin, Grote. — *L. Schmidt*. Zur Geschichte der Langobarden. Leipzig, Fock.

Antiquité. — *Nœldecke*. Ueber Mommsen's Darstellung der rœmischen Herrschaft und rœmischen Politik im Orient. Leipzig, Brockhaus. — *Hartmann*. Der ordo judiciorum und die Judicia extraordinaria der Rœmer. Gœttingue, Vandenhœck. — *Baumeister*. Denkmæler des classischen Alterthums. Bd. I. Munich, Oldenburg. — *Breusing*. Die Nautik der Alten. Brème, Schünemann. — *Veish*. Das rœmische Kœln. Bonn, Marcus. — *Hubert*. De arbitris atticis et privatis et publicis. Leipzig, Fock. — *Ritterling*. De legione Romanorum X gemina; ibid.

Histoire locale. — *Voss* et *Stimming*. Vorgeschichtliche Alterthümer aus der Mark Brandenburg. Liefer. 1. Brandebourg, Lunitz. — *Friedensburg*. Landgraf Hermann II der gelehrte von Hessen, und Erzbischof Adolf I von Mainz. Marbourg, Elwert. — *Hilgard*. Urkundenbuch zur Geschichte der Stadt Speyer. Strasbourg, Trübner. — *Wolky*. Urkundenbuch des Bisthums Culm. Heft. 3. Danzig, Bertling. — *Below*. Die landstændische Verfassung in Jülich und Berg bis zum J. 1511. Dusseldorf, Voss. — Westfælisches Urkundenbuch. Supplément, première livr., jusqu'en 1019. Münster, Regensberg. — *Tibus*. Die Jakobipfarre in Münster, 1508-23. Ibid.

Autriche. — Le 25 nov. dernier est mort à Innsbruck le Dr Jos. Jungmann, auteur de travaux estimés sur l'histoire de l'Église; il avait cinquante-six ans.

— M. Maassen a publié au t. CIX des *Mémoires de l'Académie des sciences de Vienne* deux importants mémoires sur le recueil de canons connus sous le nom du Pseudo-Isidore.

Livres nouveaux. — *Fraknoi*. Ungarn vor der Schlacht bei Mohacs, 1524-26; auf Grund der pæpstlichen Nontiaturbriefe; trad. par Schwicker. Budapest, Lauffler. — *Bruder*. Studien über die Finanzpolitik Herzog Rudolfs IV von

Œsterreich, 1358-95. Innsbruck, Wagner. — *Brandl.* Codex diplomaticus et epistolaris Moraviae. Bd. XI, 1375-90. Brünn, Winiker. — Fontes rerum austriacarum, 2e partie : Diplomata et acta. Bd. XLIV. Vienne, Gerold.

Grande-Bretagne. — Nous avons, il y a peu de temps, annoncé la prochaine publication d'une *Revue historique* anglaise. Le n° 1 est, en effet, paru le 1er janvier dernier à Londres (Longmans). On sait que le directeur de cette revue, qui manquait à l'Angleterre, est le Rév. Mandell Creighton, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Cambridge. Chaque fascicule comprendra, comme celui-ci, des articles de fond, des mélanges et documents, des comptes-rendus critiques, une chronique, une liste des ouvrages publiés récemment, et l'analyse d'un certain nombre de revues périodiques. On trouvera plus haut l'analyse du n° 1.

— M. W. Skene prépare une seconde édition de son livre : *Celtic Scotland.*

— Le 4e vol. des *Pipe rolls* publiés par la « Pipe-roll Society » contient le rôle de la 7e année de Henri II (1160-61).

— L'*Athenæum* annonce (26 déc. 1886) qu'en faisant le catalogue des mss. Rawlinson à la Bodléienne, M. Macray en a trouvé un très intéressant sur l'histoire du Quiétisme ; c'est un exemplaire de la vie de Mme Guyon, avec des corrections données comme étant l'œuvre même de l'auteur. La plus grande partie du ms. est marquée comme ayant été transcrite d'après l'original par un M. de Piailler.

— Une société s'est fondée à Madras sous le titre de *Madras sanskrit and vernacular text Society ;* elle se propose de recueillir, de conserver et de publier d'anciens et bons mss. sanscrits et indigènes.

— On sait avec quelle vivacité a été attaquée récemment dans certaines revues anglaises l'édition des Brehon laws. L'*Athenæum* du 2 janvier dernier se déclare autorisé à déclarer que la commission ne songe pas à publier une édition nouvelle des documents compris dans les quatre volumes déjà parus ; elle a chargé M. Atkinson de publier le reste de l'ouvrage, avec les collations des mss. et un glossaire.

— L'*Asiatic Society of Bengal* vient de publier, à l'occasion de la centième année de sa fondation, l'analyse de ses travaux : *Centenary review of the researches of the Society,* 1783-1883 (Calcutta, Thacker, Spink et Cie).

— La bibliothèque de l'université, à Cambridge, a commencé la publication d'un bulletin hebdomadaire, contenant l'indication des livres entrés chaque semaine à la bibliothèque. C'est ce qui existe depuis plusieurs années déjà à la Bibliothèque nationale de Paris.

— M. Philip-A. Ashworth, avocat, vient de traduire en anglais l'histoire de la constitution anglaise de R. Gneist (Londres, Clowes). — D'autre part, on annonce un nouvel ouvrage de M. Gneist : une Histoire du Parlement anglais depuis le IXe siècle.

— Le volume récemment publié par la *Historical mss. Commission*

contient cinq rapports, dont les trois plus importants, rédigés par M. William Fraser, se rapportent aux mss. du comte d'Eglington, de sir J. Stirling-Maxwell et de M. Drummond Moray.

— Les t. XI et XII des publications de la Record Society contiendront une liste des dépositions faites devant l'échiquier des comtés de Chester et de Lancastre de 1558 à 1702, et un recueil varié de documents relatifs à l'histoire locale.

— Le t. XII des *Calendars of State papers,* relatif à la période révolutionnaire (collection du Master of the rolls), s'étend sur une période de treize mois, en 1658-59; il se rapporte à la mort du Protecteur et au gouvernement de Richard Cromwell.

— Dans la même collection viennent aussi de paraître le t. III du *Syllabus, in english, of Rymer's Fœdera,* publié par sir Th. D. Hardy (index et appendice), et le t. VII des *Materials for the history of Thomas Becket.*

— Sir William Hardy a donné sa démission de Deputy keeper des Public Records; il a été remplacé par Mr. H. C. Maxwell-Lyte.

— La librairie Longmans annonce une nouvelle série de petits livres d'histoire intitulée « Historic towns; » elle est dirigée par M. E.-A. Freeman et M. Hunt.

— On songe à réimprimer l'index de *Brotherhood and guestling of the Cinque Ports.* Les documents indiqués dans cette table vont de l'année 1433 à 1828.

— Le second volume des Court leet records de Manchester contient les procès-verbaux des séances de ces cours de 1586 à 1618; le troisième ira jusqu'à l'année 1647. Ils ont été préparés par M. J.-P. Earwaker.

— La librairie Cassell vient de publier une Histoire du prince de Bismark, en 2 vol., par M. Charles Lowe.

— La seconde partie des publications de la *Palæographical Society* (seconde série) vient de paraître.

— La librairie Longmans espère publier à l'automne prochain le t. I d'une Histoire de la grande guerre civile, par M. Samuel Gardiner (jusqu'au 23 novembre 1644).

— Sous le titre : *Narratives of scottish catholics under Mary Stuart and James VI,* le P. W. Forbes-Leith a publié chez W. Paterson (Edimbourg) une collection de lettres et de pièces d'archives relatives à l'histoire d'Écosse après l'introduction du protestantisme; elles sont empruntées aux archives du Vatican et aux archives de la Société de Jésus; elles ne sont publiées que sous la forme d'une traduction anglaise.

Italie. — M. le comte Giulio Porro Lambertenghi, président de la Société d'histoire lombarde, est mort le 22 nov. dernier, à l'âge de soixante-quatorze ans.

— Dans les premiers jours de février est mort à Turin le comm.

Nicomede Bianchi, sénateur du royaume et surintendant des archives du Piémont. Il était né en 1818, à Reggio-Emilio. Émigré en Piémont après 1849, il fut le confident et le collaborateur de Cavour. Ses deux principales œuvres historiques sont : la *Storia documentata della politica europea in Italia del* 1814 *al* 1861 (Turin, 1865-72, en 8 vol.) et la *Storia della monarchia piemontese del* 1773 *al* 1861, qu'il laisse inachevée. Comme surintendant des archives (il avait été nommé en 1871), il a publié deux intéressants volumes d'inventaires : les *Materie politiche relative all' estero negli Archivi di stato piemontesi* (Modène, 1876), et les *Carte degli Archivi piemontesi* (Turin, 1881) ; nous omettons à dessein plusieurs autres publications de moindre importance. La *Revue historique* a souvent parlé des travaux de M. Bianchi (voy. la Table des cinq premières années).

— En vertu d'un nouveau règlement, la Bibliothèque nationale centrale de Florence a commencé en janvier et continue tous les quinze jours la publication d'un *Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa*.

— Au mois de janvier 1866, le conseil municipal de Palerme décida de vendre les pièces d'argenterie anciennes appartenant au sénat de Palerme et à la commission du mont-de-piété. Ces objets, qui avaient pour la plupart une valeur artistique ou historique, furent vendus au poids du métal. De là grand émoi parmi les archéologues de l'endroit : la municipalité se défendit en prétendant que ces objets n'avaient aucune importance à aucun point de vue. M. Palomes a repris la question et prouve, par des documents inédits, que la ville a gaspillé un véritable trésor. Il termine en rappelant des déprédations récentes commises dans les bibliothèques et archives de l'Italie ; il rappelle cette vente de quarante quintaux de livres provenant des corporations religieuses supprimées, et l'émotion que cet acte produisit en son temps (1880) en Italie et à l'étranger ; il donne une liste des mss. de la Bibliothèque nationale de Bologne, qui ont été dérobés et vendus à l'étranger ; il signale des faits semblables à Parme, à Pérouse et ailleurs. Ici l'on souhaiterait moins d'exclamations et plus de détails précis. Il raconte enfin comment, dans le courant de mai dernier, on ouvrit à Viterbe la tombe du pape Clément IV : les autorités firent enlever l'anneau, les gants, les sandales, les fermails de la chape, mettre les ossements en désordre. Il fallut un ordre du ministère pour que tout fût remis en place. Est-ce là le fait d'un peuple civilisé, demande l'auteur ? (*Civiltà?* Palerme, tip. dell' Armonia.) Nous lui répondrons en demandant un supplément d'informations sur ces actes de vandalisme, dont l'Italie n'est pas seule victime.

— Le ministère de l'instruction publique en Italie a commencé la publication d'un recueil d'index et de catalogues de bibliothèques, musées, etc. Signalons le premier fascicule du catalogue des *Codici palatini* de la bibliothèque régionale centrale de Florence, dirigé par le prof. Adolfo Bartoli (Rome, Bencini, 1885). Ce premier fasc. contient la des-

cription de 81 mss.; pour chacun d'eux, on donne des indications paléographiques et bibliographiques, avec une brève et méthodique analyse de ce qu'il contient. C'est un travail fort bien fait, à ce qu'il nous semble, et digne des meilleures recommandations.

— On a publié à Florence le premier numéro d'une *Miscellanea fiorentina d'erudizione e storia*, par M. Jadoco Del Badia, sous-archiviste aux archives d'État de Florence. Il paraîtra une livraison par mois ; chacune contiendra : un court article de fond, des documents illustrés de commentaires, enfin de copieuses notices et indications. Pour l'étranger, le prix est de 7 l.

— Le conseil municipal de Barletta promet une récompense de 6,000 l. à l'auteur d'une bonne histoire de cette ville.

— L'Académie royale de Naples a décidé de décerner un prix de 500 l. à l'auteur d'une bonne monographie sur Robert d'Anjou et son temps.

— La librairie Lemonnier (Florence) a publié le 3e fasc. (1re partie) de la *Collezione fiorentina di facsimili paleografici*; il contient six planches de mss. grecs et six de mss. latins. La partie latine due aux soins de notre collaborateur M. C. Paoli comprend : un bréviaire du temps d'Otton Ier (pl. XXV), deux pages de statuts de la corporation des marchands de Florence, de 1317 et 1339 (pl. XXVI et XXVII), un ms. de la Divine Comédie que l'on doit regarder comme antérieur à 1333 et que l'on considère comme le plus ancien (pl. XXVIII), et deux documents des années 780 et 1330.

— M. Luciano Banchi a publié en une élégante plaquette (Sienne, tip. F. Bernardino, 1886) les *Statuti della Cosa di S. Maria della Misericordia volgarizzati circa il* 1331. Dans la préface, l'auteur étudie la question du fondateur de cet établissement charitable qui, d'après une tradition constante remontant à la seconde moitié du XIVe siècle, fut S. Andrea Gallerani, chevalier viennois du XIIIe s. M. Banchi croit que cette tradition, comprise avec une certaine discrétion, est acceptable.

— Le prix Bressa, de 12,000 l., décerné tous les quatre ans au livre le plus important paru dans la période précédente, vient d'être attribué à M. Pasquale Villari, pour son beau livre sur Machiavel.

— Après plusieurs années d'interruption, la bibliothèque historique et littéraire de Sicile a repris le cours de ses publications; le t. XXVIII, qui vient de paraître, contient la suite du très curieux diaire du marquis de Villabianca pour les années 1783 et 1784. L'éditeur, M. G. di Marzo, donne l'assurance de continuer maintenant d'une façon régulière cette publication.

Belgique. — La science vient de faire une perte immense en M. Gachard, qui est mort à Bruxelles le 24 décembre 1885, âgé de plus de quatre-vingt-cinq ans, tout en ayant conservé une lucidité d'esprit et un entrain au travail que beaucoup de jeunes gens pourraient lui envier.

Sa vie entière, si longue et si féconde, a été consacrée à l'histoire, et il s'était acquis par ses travaux un nom vraiment européen.

Louis-Prosper Gachard était né à Paris le 12 mars 1800. Venu en Belgique tout jeune encore avec ses parents, il débuta comme ouvrier typographe; mais il se signala par une intelligence précoce qui le fit remarquer et lui valut bientôt la protection de M. Van Gobbelschroy, l'un des ministres les plus éclairés du roi Guillaume des Pays-Bas. C'était après Waterloo; et la Belgique, réunie à la Hollande, s'éveillait à la liberté et à l'activité intellectuelle, après plus de deux siècles de torpeur et de domination étrangère.

Les dépôts d'archives de la Belgique se trouvaient alors dans le plus lamentable désordre. Depuis les guerres religieuses du XVIe siècle, qui s'étaient terminées par l'écrasement des provinces belges, rien n'avait été fait pour la conservation des documents officiels par les gouvernements qui se succédèrent : l'Espagne n'y songea pas; Marie-Thérèse d'Autriche érigea une académie dont l'influence ne fut pas grande; les Jacobins, le Consulat et l'Empire avaient bien d'autres préoccupations en Belgique. Napoléon Ier songea cependant à centraliser à Paris toutes les archives de son empire, mais le plan n'aboutit pas. L'administration hollandaise, qui appréciait la valeur nationale des archives, créa une administration chargée de conserver et d'inventorier les richesses du pays; on commença même, sous la direction de l'archiviste général de Jonge, la publication de grandes collections de documents, telles que les *Actes des états généraux* du XVIe siècle, dont un volume avait paru avant la révolution belge de 1830.

C'est alors que le jeune Louis Gachard, qui avait passé avec honneur par le dépôt d'archives de Tournai, fut nommé en 1826 secrétaire archiviste adjoint du royaume à Bruxelles. On le chargea aussitôt de rechercher dans la capitale et dans les dépôts provinciaux les documents relatifs à l'opposition faite par le clergé belge au gouvernement précédent. Ainsi se forma sa vocation de pionnier historique, si l'on peut dire. En même temps, il fut frappé du déplorable état des archives dans tout le royaume, et il dénonça les dangers de cette situation au ministre. Quand éclata la révolution belge, son chef, l'archiviste général, qui était Hollandais, quitta le pays, et, en 1831, Gachard lui succéda. Choix heureux, dont le pays n'a eu qu'à se féliciter, car personne n'a plus fait pour l'histoire nationale de la Belgique que ce Français, qui, d'ailleurs, avait obtenu la grande naturalisation.

Gachard était tout désigné pour être le réformateur des dépôts d'archives. Grâce à son opiniâtreté et au prestige dont il jouissait sous tous les ministères, il organisa de toutes pièces une administration spéciale dont il était le chef tout-puissant, et qui avait ses ramifications dans les neuf provinces. Partout il fit ouvrir les portes à deux battants aux savants belges et étrangers, et pendant longtemps la Belgique fut le pays de l'Europe où les archives étaient les plus accessibles au public. Gachard donna ainsi l'exemple aux autres nations. Les archivistes provinciaux furent chargés d'inspecter les archives des communes, et cette surveillance s'étendit jusqu'aux moindres villages. Aux frais de l'État et des provinces, on entama partout à la fois l'impression d'inventaires

détaillés et de grandes collections de documents, et partout Gachard montait toujours le premier à l'assaut. Despotique et envahissant, il menait tout le personnel des archivistes comme un régiment. Les services qu'il a rendus au pays par cette énergique et tyrannique réorganisation des archives sont inappréciables, et ses réformes continueront à porter leurs fruits de plus en plus.

En même temps, son activité personnelle tenait du prodige et ne peut s'expliquer que par de nombreuses collaborations, qu'on l'a accusé de dissimuler trop généralement. On peut dire que tous les archivistes de la Belgique travaillaient pour lui, et qu'à Bruxelles il était à la tête d'un laboratoire historique extrêmement actif, où un personnel nombreux exécutait sous ses ordres le gros œuvre des travaux qu'il signait de son nom.

Il avait débuté en 1830 par un recueil intitulé *Analectes belgiques*. Pendant plus de cinquante ans, il publia chaque année des collections de documents, des notices, des mémoires, des rapports, des inventaires. Toute l'Europe savante connait sa *Correspondance de Guillaume le Taciturne* (6 vol., 1847-1866), qui complète les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* de l'historien hollandais Groen van Prinsterer, et surtout cette admirable *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas,* publiée d'après les originaux conservés dans les archives royales de Simancas (5 vol. in-4°, 1848-1879), qui, bien qu'inachevée, restera le plus beau titre de Gachard à la reconnaissance des travailleurs.

Citons encore les collections de documents qu'il a publiés sur la révolte des Gantois sous Charles-Quint, les voyages de Charles-Quint, sa retraite et sa mort au monastère de Yuste, sa correspondance avec le pape Adrien VI, la correspondance de Marguerite de Parme avec Philippe II, les actes des états généraux des Pays-Bas pendant les guerres de religion (1576-1585), les lettres de l'empereur Maximilien sur les affaires des Pays-Bas, la correspondance d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, comme gouverneur général de Philippe II dans les Pays-Bas espagnols en 1600 et en 1632, les lettres et le lieu de naissance de Rubens, etc., etc. Signalons enfin une réimpression de l'*Histoire des ducs de Bourgogne* de Barante, que Gachard publia avec des centaines de rectifications et d'annotations de tout genre (2 vol., 1838).

Sans cesse Gachard parcourait l'Europe, fouillant les dépôts d'archives et les bibliothèques, afin d'y découvrir des documents concernant l'histoire de la Belgique. A ces recherches infatigables, poursuivies par lui jusque peu d'années avant sa mort, nous devons une infinité de notices et de rapports extrêmement précieux pour les spécialistes. Citons surtout ses mémoires sur les archives de Simancas, de La Haye, de Dusseldorf, de Gand, du conseil suprême de l'Inquisition à Madrid, des princes de Chimay, de Tournai, de Mons, du cardinal Granvelle à Madrid et à Besançon, de Vienne, de Munich, de Prague, de Metz, de la famille Farnèse à Naples, de Lille, de Dijon, etc.; ses notices sur les bibliothèques de Paris, de Madrid, de l'Escurial, de Gênes, de Munich,

des princes Chigi et des princes Corsini à Rome, de Berlin, etc. A ces perquisitions incessantes faites à l'étranger se rattachent aussi ses deux grands recueils : *les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial* (1875) et *la Bibliothèque nationale à Paris* (2 vol., 1875 et 1877), où il a publié une grande quantité de notices et de documents inédits concernant l'histoire de Belgique.

Vers 1825, le gouvernement des Pays-Bas avait créé une commission pour la publication de documents relatifs à l'histoire nationale ; déjà on avait mis la main à l'œuvre, lorsque l'entreprise fut arrêtée par la révolution belge de 1830. Gachard reprit ce vaste projet, et en 1834 fut constituée la commission royale d'histoire, dont il fut l'âme jusqu'à sa mort. Lors du centenaire de l'Académie royale de Belgique (1872), à laquelle cette commission est rattachée, il publia un intéressant *Rapport* sur les travaux de cette institution si féconde. Citons encore son remarquable *Rapport* de 1866 sur les archives générales du royaume depuis 1831. Gachard a rendu aussi des services signalés à la commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances.

Gachard, qui a amoncelé tant de documents qu'il faudra plusieurs générations d'historiens pour épuiser cette mine qu'il a rendu accessible au grand public savant, n'a pas eu le temps d'écrire beaucoup de livres ; mais les deux principaux qu'il a produits sont des œuvres de tout premier ordre : *Don Carlos et Philippe II* (2 vol., 1863) et l'*Histoire de la Belgique au commencement du XVIIIe siècle* (1880). Ce dernier ouvrage obtint le prix quinquennal d'histoire nationale (5,000 fr.) à l'unanimité du jury, en 1881.

Gachard était l'honneur de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique ; de plus, il était correspondant de l'Institut de France et des académies de Madrid, de Vienne, d'Amsterdam, de Munich, de Pesth, etc. Il était aussi très décoré. Ses funérailles, célébrées à Bruxelles dans les derniers jours de décembre, ont été vraiment imposantes.

Gachard a été l'un des premiers dans ce siècle à saisir l'importance des archives et à pressentir les relations qu'elles pouvaient fournir. Par sa prodigieuse fécondité et par les trouvailles presque miraculeuses qu'il a faites à Simancas et dans tous les dépôts de l'Europe, il a été en quelque sorte le prince des archivistes de notre temps. P. F.

— MM. Ferd. Vander Haeghen, Arnold et Vanden Berghe viennent de détacher de leur *Bibliotheca belgica* et de publier à part le premier volume de leur *Bibliographie Lipsienne*, consacrée à la vie et aux œuvres du célèbre philologue belge du XVIe siècle, Juste-Lipse. L'ouvrage comprendra trois volumes. Il est publié aux frais de l'université de Gand, dont M. Vander Haeghen est le bibliothécaire, et envoyé gratuitement à un grand nombre de bibliothèques étrangères. Quelques exemplaires seulement sont dans le commerce au prix de 12 fr. le volume de 600 pages environ. Un portrait de Juste-Lipse, un fac-similé d'une de ses lettres et de nombreuses reproductions de marques typographiques, etc., ornent le premier volume (Gand, J. Vuylsteke).

— M. Ch. Piot, archiviste adjoint, a été nommé archiviste général du royaume en remplacement de M. Gachard. M. Piot est lui-même un vétéran de l'histoire nationale en Belgique. Son dernier grand travail est la continuation de la *Correspondance du cardinal Granvelle*, restée inachevée par la mort du premier éditeur Edm. Poullet.

— L'*Annuaire de l'Académie royale* de Belgique (Bruxelles, Hayez) contient trois notices nécrologiques importantes : *Guillaume Geefs*, par M. le chevalier Marchal, où l'on trouvera des indications curieuses sur l'histoire de l'école belge de sculpture depuis 1830; *Jacob Heremans* (en flamand), par M. le professeur L. Rœrsch, qui retrace la vie de ce philologue distingué en même temps que les phases du mouvement flamand dont Heremans fut un des chefs les plus éminents; et *Louis Hymans* par M. le professeur J. Stecher, qui nous esquisse une histoire très vivante du journalisme et des lettres françaises en Belgique pendant les quarante dernières années.

— M. Nap. de Pauw, procureur du roi à Bruges, qui a entrepris avec M. Julius Vuylsteke la publication des comptes communaux de Gand à l'époque des Artevelde, vient d'éditer, dans la collection des bibliophiles gantois, les ordonnances des échevins de Gand au xive siècle (*Voorgeboden der stad Gent in de 14e eeuw;* Gand, Hoste). C'est une mine pour l'histoire des institutions et des mœurs de la Flandre au temps de la guerre de Cent ans.

— M. J. Lameere, procureur général à la cour d'appel de Gand, a, comme il en a pris l'habitude, consacré son discours de rentrée à l'examen d'une question de droit historique. Cette fois, il a traité de *l'Importation du jury sur le continent* (Bruxelles, Alliance typographique).

— Mgr. Namèche, ancien recteur de l'université catholique de Louvain, a détaché de son grand *Cours d'histoire nationale* (en voie de publication) une série de volumes édités à part sous le titre spécial de : *le Règne de Philippe II et la lutte religieuse dans les Pays-Bas au XVIe siècle* (Louvain, Charles Fonteyn). Les trois premiers volumes en ont paru en 1885. Ils vont jusqu'au sac de Naarden par les soldats du duc d'Albe.

— M. Frans de Potter continue sa grande monographie sur les monuments et les institutions de la ville de Gand (*Gent van den vroegsten tyd tot heden;* Gand, Hoste). La première livraison du tome III a paru en décembre 1885.

— M. Hermann van Duyse, conservateur de l'important musée archéologique de la ville de Gand, a offert au public un livre de vulgarisation, qui contient cependant quelques découvertes intéressantes : *Gand monumental et pittoresque* (Bruxelles, Lebègue et Cie). M. van Duyse vient d'être chargé aussi par l'éditeur Bruylant-Christophe de Bruxelles d'écrire le texte d'une monographie illustrée, plus étendue, sur la même ville, qui doit servir de pendant à l'ouvrage de feu Louis Hymans, *Bruxelles à travers les âges*, et à l'ouvrage de M. Genard (en cours de publication), *Anvers à travers les âges*.

— J.-J. Altmeyer, professeur à l'université libre de Bruxelles, est

mort en 1877, laissant en manuscrit une œuvre à laquelle il avait travaillé presque toute sa vie, et qui remplissait plus de 25 volumes. Le gouvernement belge acheta le manuscrit à la famille du défunt, et une commission se constitua pour veiller à la publication de cette œuvre colossale, dont deux volumes viennent de paraitre et forment une partie séparée, intitulée : *les Précurseurs de la Réforme aux Pays-Bas* (Bruxelles, Muquardt). On jugera de l'importance de ce livre par la simple énumération des chapitres : Les premières hérésies et la scolastique dans les Pays-Bas. — La satire et les premières hérésies. — Jean van Ruysbrœck et le mysticisme. — Les frères de la vie commune. — Origines de la Renaissance dans les Pays-Bas. — Érasme et les hommes de son temps. — Pédagogues et jurisconsultes. — Louis Vivès. — Marguerite d'Autriche et la Renaissance dans les Pays-Bas. — Corneille Agrippa et ses disciples. — La satire populaire. — Les historiens, les géographes et les numismates. — L'anatomie et la botanique. — L'imprimerie aux Pays-Bas. — Érasme et Luther.

Suisse. — L'excellent éditeur des lettres de Mirabeau à Reybaz (*Un collaborateur de Mirabeau*, Paris, 1874), M. Philippe Plan, est mort, le 14 juillet dernier, à Genève, où il remplissait avec une rare distinction les fonctions de conservateur de la Bibliothèque publique.

— M. Th. de Liebenau vient de publier les premières livraisons d'un recueil édité avec luxe, que le gouvernement de Lucerne l'a chargé de préparer pour le 500e anniversaire de la bataille de Sempach : *Die Schlacht bei Sempach. Ein Gedenkbuch zur fünften Saecularfeier*. Lucerne, Prell.

— La librairie Huber, de Frauenfeld, a mis en vente, sur le même sujet, une dissertation de M. le Dr O. Hartmann (*Die Schlacht bei Sempach. Historisch-kritische Studie*, brochure in-8° de 60 p.), dont la conclusion très nette est qu'on ne peut à peu près rien savoir de certain de cette mémorable journée.

— M. le Dr E. Göfzinger vient de publier, pour la première fois, dans les Mém. de la Soc. d'hist. de Saint-Gall (tome XX), la *Chronique de Fridolin Sicher*. Sicher, né en 1490 à Bischofszell, mort à St-Gall en 1546, était un organiste de talent et un prêtre de mérite, quoique médiocrement cultivé. Ayant eu de bonne heure l'habitude de noter pour lui-même et pour quelques amis les événements petits ou grands de son voisinage, il nous a laissé, dans deux rédactions successives, l'une plus sommaire, l'autre un peu plus arrondie, un mémorial des années 1515 à 1530. Cet ouvrage, qu'il serait injuste de comparer avec les écrits autrement distingués de Vadian ou de Kessler, n'en est pas moins fort intéressant, soit à cause de la loyauté parfaite de l'auteur et du soin constant qu'il a pris de marquer les limites de son information, soit à cause de l'esprit de tolérance et de charité qui l'anime d'un bout à l'autre : nulle trace de préjugé confessionnel ; on pense, en lisant Sicher, à ce curé de Glaris qui, après avoir célébré le matin la messe pour les catholiques, prêchait l'après-midi pour les réformés ; et, à part

un ou deux passages un peu vifs sur la politique excessive de Zurich et de Zwingli, il semble que le brave chapelain de Bischofszell, si dévoué qu'il fût à son seigneur l'abbé de Saint-Gall, n'était pas éloigné de donner raison à ce qu'il appelle sans détour « la doctrine de l'Évangile. » Bref, la rencontre de cet homme de paix, égaré au milieu des orages du XVIe siècle, produit un effet si bienfaisant qu'on l'écoute volontiers, alors même qu'il ne parle que de très petites choses.

— M. le pasteur A. Guillot a publié, l'été dernier, sur les *Débuts de la Réformation à Genève* (Cherbuliez; in-12 de VIII et 176 p.), un excellent petit livre qui se recommande à la fois par le tour populaire et l'impartialité de l'exposition. Une 2e édition, revue et corrigée, a suivi de près la première.

— M. Th. Dufour vient de nous donner, à peu de distance l'une de l'autre, deux de ces dissertations ingénieuses et savantes dont il est depuis longtemps coutumier. La première, sous le titre : *Un opuscule inédit de Farel,* est la reproduction intégrale, avec introduction, notes et annexes, d'un résumé des actes de la « Dispute de Rive » (1535), récemment retrouvé dans les archives de Genève, et attribué avec raison par l'éditeur à Guillaume Farel. La seconde est un tirage à part de la *Notice historique sur Jean Perrissin et Jacques Tortorel,* que M. Dufour a mise en tête des *Grandes Scènes historiques du XVIe siècle* publiées sous la direction de M. Alfred Franklin (Paris, Fischbacher). La *Revue* aura l'occasion d'en reparler.

— M. le professeur Fréd. de Wyss vient de publier le tome II et dernier du grand ouvrage qu'il a consacré à la mémoire de son grand-père et de son père : *Leben der beiden zürcherischen Bürgermeister David von Wyss Vater und Sohn* (Zürich, Orell et Füssli, in-8° de VIII et 630 p.). C'est, comme on le sait déjà, une très importante contribution à l'histoire de la Confédération suisse de la fin du XVIIIe siècle, et le volume que nous annonçons aujourd'hui est de ceux qui méritent, à tous égards, une étude approfondie. On y trouve, dans les premiers chapitres, nombre de renseignements nouveaux sur les événements de 1813-1815, le congrès de Vienne, la neutralité de la Suisse, etc., et, plus loin, d'abondants extraits de la correspondance échangée entre le bourgmestre David II de Wyss et l'avoyer bernois N.-F. de Mülinen, correspondance qui jette un jour très vif sur l'histoire encore assez peu connue de la Restauration (1814-1830).

Grèce. — M. Sathas vient de publier en volume son étude sur les *Stradiots* grecs[1], qui a paru en une série d'articles dans la revue d'Athènes ἡ Ἑστιά. L'auteur y retrace l'histoire de ces mercenaires pendant le moyen âge, et l'influence qu'ils ont exercée sur l'art militaire en Occident, où ils auraient introduit les traditions de la tactique grecque et byzantine. L'étymologie de quelques termes militaires européens sert à l'auteur comme une preuve additionnelle de cette influence.

1. Ἕλληνες Στρατιῶται ἐν τῇ Δύσει.

Ainsi fait-il dériver le mot *hussard* du grec χυσάριος (de χωσιά, embuscade).

— Le même auteur continue son importante publication des « documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge, » tirés des archives de Venise. Le 6e volume en a été publié en 1885[1].

— M. S. Lambros publie en fascicules une histoire de la Grèce depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'avènement du roi Othon[2]. Il en a déjà paru cinq numéros. L'ouvrage est illustré et sera complété en une cinquantaine de fascicules de deux feuilles chacun. Il formera trois volumes in-8°.

— M. N. Politis publie, également en fascicules, un ouvrage illustré sur la Grèce antique d'après l'allemand de J. Falke[3]. Il sera complet en une trentaine de numéros.

— Il se publie en même temps à Athènes une nouvelle édition de l'histoire de M. C. Paparrigopoulos, la première édition étant depuis longtemps épuisée[4].

— M. le Dr Paspatti, dont on connaît déjà les importants travaux sur les monuments byzantins de Constantinople, a publié une étude approfondie sur les palais des empereurs byzantins[5]. Les excavations opérées dans Stamboul, pour le percement de la ligne ferrée d'Andrinople, lui ont permis de faire des recherches et des découvertes, qui l'ont amené à des résultats différant des conclusions de M. J. Labarte.

— L'Association historique et liturgique de la Grèce, fondée depuis tantôt deux ans, continue régulièrement la publication de ses fort intéressants Δελτία trimestriels. Les quatre premières livraisons forment un volume in-8° de 760 pages, contenant plusieurs monographies importantes et des documents inédits, ayant trait à l'histoire du moyen âge grec, ainsi que des temps plus récents[6]. La bibliographie qu'y publie M. N. Politis n'est pas le moindre des services que cette publication rend aux études historiques grecques. Les deux derniers numéros parus forment la moitié du 2e volume.

1. Paris, Maisonneuve et Leclerc, pp. 333, in-fol.

2. Ἱστορία τῆς Ἑλλάδος, μετ' εἰκόνων, ἀπὸ τῶν ἀρχαιοτάτων χρόνων μέχρι τῆς Βασιλείας τοῦ Ὄθωνος, ὑπὸ Σπ. Λάμπρου. Ἐν Ἀθήναις. Καρ. Μπίκ.

3. Ἑλλὰς, ὑπὸ Ἰακώβου Φάλκε, κατὰ μετάφρασιν ἐλευθέραν ἐκ τῆς Γερμανικῆς; ὑπὸ Ν. Γ. Πολίτου. Ἐν Ἀθήναις, Karl Wilberg.

4. Ἱστορία τοῦ Ἑλληνικοῦ Ἔθνους ἀπὸ τῶν ἀρχαιοτάτων χρόνων μέχρι τῶν καθ' ἡμᾶς, ὑπὸ Κ. Παπαρρηγοπούλου. Ἐν Ἀθήναις Ἐκδ. Ἀνέστης Κωνσταντινίδης.

5. Τά Βυζαντινὰ ἀνάκτορα καὶ τὰ πέριξ αὐτῶν ἱδρύματα, μεθ' ἑνὸς χάρτου τοπογραφικοῦ, ὑπὸ Α. Γ. Πασπάτη. Ἐν Ἀθήναις, ἐκ τοῦ τυπογραφείου τῶν ἀδελφῶν Περρῆ, 1885, in-8°, p. 350.

6. Δελτίον τῆς Ἱστορικῆς κάι Ἐθνολογικῆς ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος, ἐν Ἀθήναις ἐκ τοῦ τυπογρ. Ἀδ. Περρῆ et Carl Beck.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)

Bazin. De Lycurgo. Leroux, viii-140 p. in-8°. — Id. La République des Lacédémoniens de Zénophon; ibid., xiv-285 p. in-8°. — Abbé Bazy. Vie du vénérable Jean de la Barrière, abbé et réformateur de l'abbaye des Feuillants; ses rapports avec Henri III, roi de France. Paris, Picard: Toulouse, Privat, xxix-486 p. in-8°. Prix : 6 fr. — Bianquis et Lesens. La Révocation de l'Édit de Nantes à Rouen. Rouen, Deshaye, cxii-88 p. in-8°. Prix : 3 fr. 50. — Faucon. La librairie des papes d'Avignon; sa formation, sa composition, ses catalogues, 1316-1420. T. I. Thorin, xxi-262 p. in-8°. — Fremy. Mémoires inédits de Henri de Mesmes, suivis de ses Pensées inédites. Leroux, 242 p. in-12. — Abbé Genty. Histoire de La Norville et de sa seigneurie. Palmé, ix-364 p. in-12. — Pauliat. Louis XIV et la Compagnie des Indes orientales de 1664. C. Lévy, xxii-404 p. in-12. Prix : 3 fr. 50. — Pouget de Saint-André. La Colonisation de Madagascar sous Louis XV, d'après la correspondance inédite du comte de Maudave. Challamel, 220 p. in-12. Prix : 3 fr. 50. — Puech. Une Ville au temps jadis, ou Nîmes à la fin du xvie s., d'après le compois de 1592 et des doc. inédits. Nîmes, Grimaud, 568 p. in-8°. Prix : 12 fr. — A. Réville. La Religion à Rome sous les Sévères. Leroux, vii-302 p. in-8°.

Brosch. Ol. Cromwell und die puritanische Revolution. Francfort-s.-M., Rötten et Lœnig, x-526 p. in-8°. — Duncker. Geschichte des Alterthums. Neue Folge, Bd. II. Leipzig, Duncker et Humblot, xii-526 p. in-8°. Prix : 10 m. — J. Hansen. Beiträge zur Geschichte von Aachen. Bonn, Flittner, 80 p. in-8°. — O. von Heinemann. Geschichte von Braunschweig und Hannover. Bd. II. Gotha, Perthes, 498 p. in-8°. Prix : 9 m. — Hœniger. Kœlner Schreinsurkunden des XII Jahrh. Bd. I, 2^e Liefer. Bonn, Flittner. — Huber. Geschichte Œsterreichs. 2 vol. Gotha, Perthes, xxvii-618 et xviii-539 p. in-8°. Prix : 11 et 10 m. — Lippert. Kœnig Rudolf von Frankreich. Leipzig, Fock, 126 p. in-8°. — Ranke. Weltgeschichte. Th. VI. 2^e partie, vi-337 et 278 p. in-8°. Leipzig, Duncker et Humblot. Prix : 17 m. — Tiele. Handbücher der alten Geschichte. I : Babylonisch-assyrische Geschichte; Th. I : bis zum Tode Sargons II. Gotha, Perthes, xiii-282 p. in-8°. — Wenzelburger. Geschichte der Niederlande. Bd. II. Ibid., v-991 p. in-8°.

Blackie. What does history teach? Londres, Macmillan, 124 p. in-12. — Hunt. Bath and Wells (Diocesan histories), Soc. for promoting christ. knowledge, viii-261 p. in-12. — Lodge. A history of modern Europa, 1453-1878. Londres, Murray, xxviii-772 p. in-8°. — Sir H. S. Maine. Popular government; 4 essays. Ibid., xvi-262 p. in-8°. — Saintsbury. Marlborough. Londres, Longmans, 220 p. in-12. — Seeley. A short history of Napoleon I. Londres, Seeley, xvi-336 p. in-8°. — Tefler. The strange career of the chevalier d'Eon de Beaumont. Londres, Longmans, xix-378 p. in-8°.

Bancroft. The constitution of the United States of America. 2 vol., xxiv-520 et xiv-501 p. in-8°. Prix : 2 d. 50 c. chaque. New-York, Appleton. — Ropes. The first Napoleon; a sketch political and military. Boston et New-York, Houghton, Mifflin et Cie, xxi-347 p. in-8°.

Fiati. Le due spedizioni militari di Giulio II, tratte dal diario di Paride Grassi Bolognese. Bologne, R. tipogr., xxxiv-362 p. in-8°.

Zeijin. Fray Giordano Bruno y su tiempo. Madrid, Frias, 128 p. in-32.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

Arbois de Jubainville (H. d'), de l'Institut. Les Origines gauloises. L'Empire celtique au IVe siècle de notre ère . 1
Desclozeaux. Le mariage et le divorce de Gabrielle d'Estrées. 49
Ideville (H. d'). Pellegrino Rossi, bourgeois de Genève, 1816-1833 237

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

L. Courajod. Influence du Musée des monuments français sur le développement de l'art et des études historiques pendant la première moitié du XIXe siècle 107
E. Petit, de Vausse. Croisades bourguignonnes contre les Sarrazins d'Espagne, au XIe siècle 259
D. Rostriuerto. Le Dictionnaire biographique espagnol de l'Académie de l'histoire de Madrid. 273
Vauchelet. Le général Dugommier 276

BULLETIN HISTORIQUE.

Alsace, par Rod. Reuss 132
France (Antiquité latine), par J. Martha 119
— (Moyen âge et temps modernes), par Ch. Bémont . . 382

CORRESPONDANCE.

R. de Kerallain. De la loi salique considérée comme loi de succession à la couronne de France. 158

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

G. Dittenberger. Sylloge inscriptionum graecarum 161
Dubédat. Histoire du Parlement de Toulouse 192
H. Haupt. Die deutsche Bibelübersetzung der mittelalterlichen Waldenser 164
R.-J. Hermann. Lehrbuch der griechischen Antiquitäten . . 162
Hœniger. Kœlner Schreinsurkunden des XII Jahrh 163
Huet. Het land van Rembrand 187
Jostes. Die Waldenser und die vorlutherische Bibelübersetzung 165
Jurien de la Gravière. La marine des anciens. La marine des Ptolémées et des Romains. 399
A. Legrelle. Louis XIV et Strasbourg 412
G. Livi. La Corsica e Cosimo I de Medici 171
Tr. Lund. Das tægliche Leben in Skandinavien wæhrend des XVI Jahrh. 172